This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

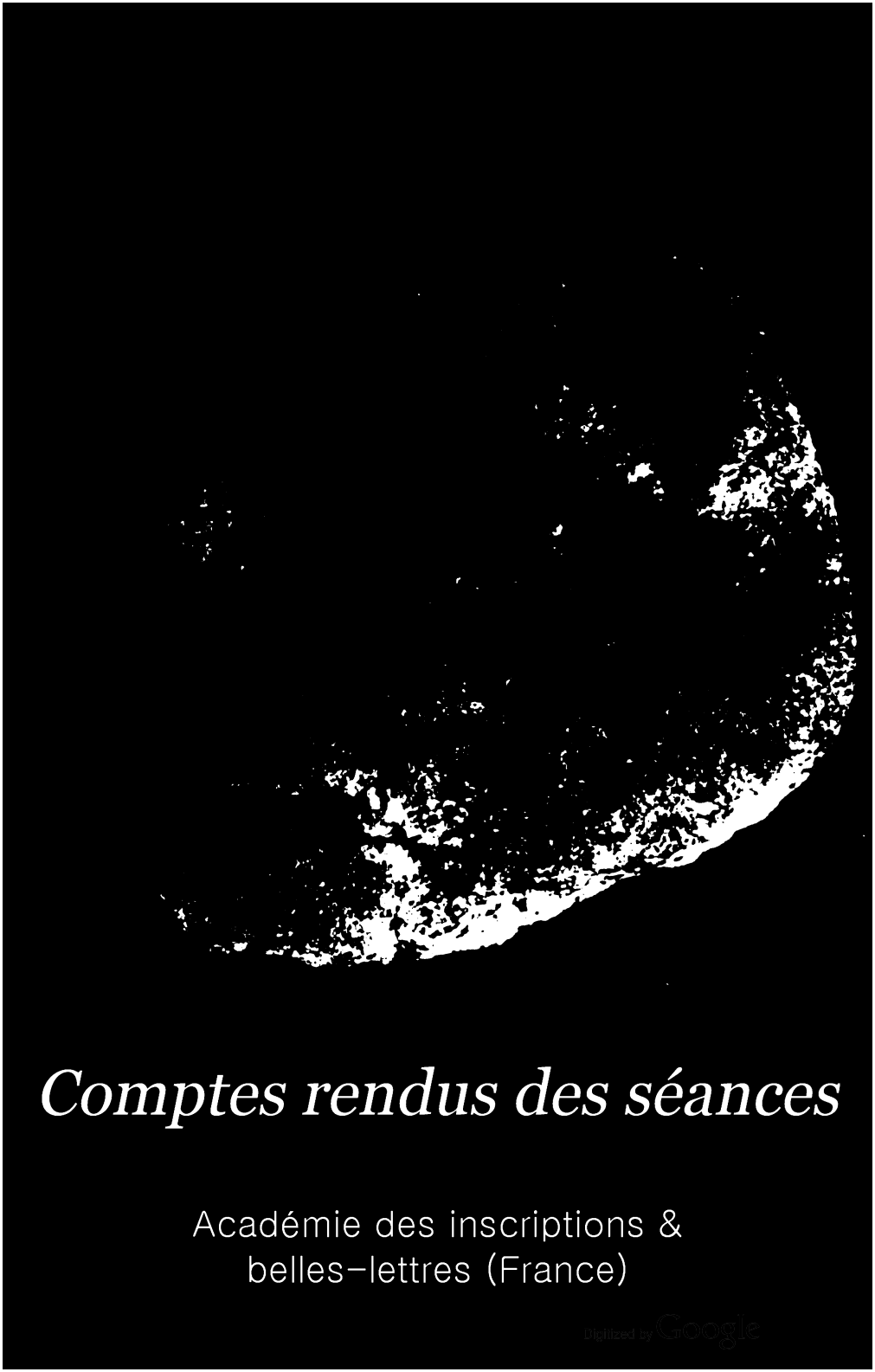

Comptes rendus des séances

Académie des inscriptions &
belles-lettres (France)

Digitized by Google

L Soc 1621.27

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

(Class of 1828)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

ANNÉE 1903

Digitized by Google

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1903

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC III

Digitized by Google

11-17-44

L. Soc 1621.27

Minot Fund

Digitized by Google

LSoc 1621.27

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

HARVARD COLLEGE LIB.
JUN 5 1903
CAMBRIDGE, MASS.

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1903

BULLETIN DE JANVIER-FÉVRIER

PARIS
ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS
LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES
82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC III

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER

Pages.

SÉANCES DE JANVIER-FÉVRIER..... 1, 36, 41, 43, 55, 72, 76, 78, 89.

COMMUNICATIONS :

Lettre de M. Gauckler sur les découvertes faites à Carthage par le R. P. Delattre..... 6

Carthage. — Nécropole punique voisine de Sainte-Monique. Le septième et le huitième sarcophage de marbre. — Couvercle anthropoïde. — Épitaphes de prêtresses. — Rapport du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie..... 11

Carthage. — Nécropole punique voisine de Sainte-Monique. Deux sarcophages anthropoïdes en marbre blanc. — Rapport du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie..... 23

Une sépulture à incinération avec inscription grecque découverte dans la vallée de l'Arc (Bouches-du-Rhône), par MM. Henry de Gérin-Ricard et l'abbé Arnaud d'Agnel..... 58

Une inscription d'Antioche qui reproduit un oracle d'Alexandre d'Abonotichos, par M. Paul Perdrizet, maître de conférences à l'Université de Nancy..... 62

L'introduction du crucifix en Gaule, par M. Louis Bréhier, chargé de cours à l'Université de Clermont-Ferrand..... 67

Note sur une nouvelle inscription funéraire de Carthage, par M. Philippe Berger, membre de l'Académie..... 94

Un plagiat littéraire au XIIe siècle. La vie de saint Willibrord, évêque d'Utrecht, par le prêtre Egbert. Note de M. Henri Omont, membre de l'Académie..... 98

APPENDICES :

Rapport du Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des Commissions de publication de cette Académie pendant le second semestre de 1902, lu dans la séance du 23 janvier 1903..... 45

Rapport sur les travaux exécutés ou encouragés à l'aide des arrérages de la fondation Piot, par M. E. Babelon, membre de l'Académie, lu dans la séance du 23 janvier 1903..... 48

Rapport sur les fouilles exécutées par M. Degrand, consul de France à Philippopoli, dans la vallée de la Toundja, en Bulgarie, par M. Maxime Collignon, membre de l'Académie..... 81

LIVRES OFFERTS..... 33, 40, 42, 53, 70, 74, 77, 87, 101.

Digitized by Google

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

ANNÉE 1903

—

TOME I

Digitized by Google

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1903

TOME I

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC III

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1903

HARVARD COLLEGE LIBRARY
JUN 9 1903
CAMBRIDGE, MASS.

PRÉSIDENCE DE M. G. PERROT

SÉANCE DU 2 JANVIER

Le Président sortant, M. Philippe Berger, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Me voici arrivé au terme du mandat que vous m'avez confié. Il n'a pas dépendu de moi de vous épargner les deuils auxquels rien de ce qui est humain n'échappe, pas plus que je ne puis m'attribuer le mérite des événements heureux qui ont marqué cette année. Nous gardons des uns comme des autres un souvenir ému, car nous formons une compagnie dont tous les membres sont solidaires, et l'élévation du but que nous poursuivons ne nous rend que plus sensible la perte de l'un de nos compagnons de travail, comme aussi la joie de voir se prolonger des existences qui honorent la science et l'humanité.

« Telle est, Messieurs, la haute signification de notre confraternité. Nous élevant au-dessus des barrières qui séparent les

Digitized by Google

hommes, nous travaillons à l'édifice de la science, et par ce culte, dont nous entretenons la flamme, nous glorifions la France qui a toujours été le pays des idées généreuses et de la recherche libre et désintéressée. Elle comprend d'ailleurs quels services vous lui rendez, et elle le prouve par la libéralité avec laquelle elle dote cette grande institution qui est une de nos gloires nationales.

« Pour nous en rendre dignes, nous devons laisser à la porte de cette enceinte tout esprit de parti, et le bannir soigneusement, non seulement de nos travaux et de nos discussions, mais de nos choix, et de toutes les manifestations de notre vie académique, pour n'avoir en vue que l'intérêt de la science.

« Quand on a eu l'honneur d'occuper ce fauteuil, Messieurs, quand on a été initié à la vie de cette Académie et qu'on en a pénétré les ressorts, on comprend mieux l'unité de vos travaux et la grandeur de votre rôle. On se rend mieux compte aussi de l'importance du rôle de votre président et de ses difficultés. Votre président doit régler l'ordre de vos travaux, diriger vos discussions, éclairer l'Académie sans rien ôter à sa liberté, être le gardien du règlement et des traditions qui font la force de ce grand corps dont plus de deux siècles ont éprouvé la solidité.

« Je ne me flatte pas d'avoir rempli de point en point ce programme; mais je me suis appliqué constamment, d'une part à me pénétrer du sentiment de l'Académie et à y conformer mes paroles et mes actes, d'autre part à maintenir intactes les prérogatives de votre président, qui sont la garantie de votre indépendance, en les conciliant, dans la mesure du possible, avec les égards qu'il doit à des confrères. Si je n'y ai pas toujours réussi, et si l'un ou l'autre d'entre vous trouvait que je n'ai pas toujours suffisamment défendu ses droits ou respecté sa liberté, je le prie de l'oublier pour ne considérer que ma bonne volonté.

« Pour moi, en tous cas, je garderai le souvenir le plus précieux de cette année, qui m'a mis en contact plus direct et plus intime avec tous les membres de notre Compagnie, et m'a permis de mieux apprécier l'élévation de vues et les hautes capacités d'hommes dont beaucoup sont pour moi des maîtres, et à côté desquels je suis fier de revenir m'asseoir. Je vous remercie tous de la bienveillance pleine de courtoisie que vous

Digitized by Google

avez mise à me faciliter ma tâche, et je remercie en particulier l'éminent Secrétaire perpétuel qui m'a constamment assisté de ses conseils. Vous m'avez fait en me nommant président le plus grand honneur que je pusse recevoir; je ne l'oublierai jamais et je vous en exprime encore une fois ma profonde reconnaissance.

« Je transmets à mon successeur la présidence de l'Académie, et j'invite nos confrères que vous avez appelés à faire partie du bureau pour 1903, M. Georges Perrot comme président, M. Louis Havet comme vice-président, à venir y prendre place. »

M. Perrot, avant de s'asseoir au fauteuil, remercie la Compagnie de la marque de sympathie qu'elle lui a donnée en l'appelant à présider une seconde fois ses séances. Il exprime le regret de devoir ce rare honneur à la mort prématurée d'un confrère duquel l'Académie attendait encore un précieux concours et nombre de savants travaux. Par un scrupule de modestie exagéré, M. Havet a désiré ne point brûler l'étape de la vice-présidence et s'initier, comme voisin et collaborateur d'un confrère plus ancien, aux devoirs de la fonction qu'il aura à remplir l'an prochain. M. Perrot s'efforcera donc de l'aider à se mettre au courant des usages et des règlements de la Compagnie, et si parfois dans la recherche des précédents sa mémoire le trahit, « il fera appel à celle de notre cher Secrétaire perpétuel, qui a gardé toute sa fraîcheur et toute sa sûreté ».

M. Perrot est heureux d'inaugurer sa fonction nouvelle en proposant à l'Académie de voter des remerciements au président sortant, M. Philippe Berger. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître, ainsi qu'il suit, la situation des concours de l'Académie pour l'année 1903 :

Prix ordinaire de l'Académie (*Étudier une période de l'histoire de l'Indo-Chine*) : 1 mémoire.

Antiquités de la France : 33 concurrents.

Prix Allier de Hauteroche (numismatique ancienne) : un concurrent.

Digitized by Google

Prix Gobert : 4 concurrents.

Prix Bordin.

I. *Étudier l'authenticité et le caractère des monographies qui composent l'* « Histoire Auguste » : 2 mémoires.

II. *Quels ont été les sentiments des Romains et leurs principes de gouvernement à l'égard des Grecs* : 1 mémoire.

Prix extraordinaire Bordin (au meilleur ouvrage d'érudition orientale) : 7 concurrents.

Prix Brunet : 6 concurrents.

Prix Stanislas Julien : 3 concurrents.

Prix Saintour (au meilleur ouvrage relatif à l'Orient) : 9 concurrents.

Prix Jean-Jacques Berger : 4 concurrents.

Prix Auguste Prost : 3 concurrents.

Prix Honoré Chavée (linguistique) : 3 concurrents.

L'Académie procède à l'élection des commissions annuelles qui restent à nommer.

Sont élus :

Commission des écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Heuzey, G. Paris, Foucart, Weil, Meyer, Boissier, Collignon, Cagnat.

Commission de l'École française d'Extrême-Orient : MM. Bréal, Barbier de Meynard, Senart, Clermont-Ganneau, Hamy, Barth.

L'Académie procède ensuite à l'élection des commissions de prix.

Digitized by Google

Sont élus :

Prix ordinaire (*Étude d'une période de l'histoire de l'Indo-Chine*) : MM. Bréal, Oppert, Senart, Barth.

Prix Allier de Hauteroche : MM. de Vogüé, Schlumberger, de Barthélemy, Babelon.

Prix Bordin (*Histoire Auguste*) : MM. Héron de Villefosse, G. Boissier, Cagnat, Bouché-Leclercq.

Prix Bordin (*Sentiments des Romains*) : MM. G. Boissier, Croiset, Cagnat, Bouché-Leclercq.

Prix extraordinaire Bordin (au meilleur ouvrage d'érudition orientale) : MM. Barbier de Meynard, Oppert, Senart, Clermont-Ganneau, Berger, Barth.

Prix Brunet : MM. Delisle, de Lasteyrie, Émile Picot, Omont.

M. Berger donne communication d'une lettre de M. Gauckler relative au beau sarcophage anthropoïde peint, récemment découvert par le R. P. Delattre, et qui représente une jeune femme (une prêtresse) qui repose calme et grave, mais bien vivante, et les yeux grands ouverts, sur le couvercle de son tombeau, revêtue d'attributs sacerdotaux et d'un grand voile, lamé de noir et d'or, qui la recouvre tout entière et se replie sur ses jambes en forme d'ailes. M. Gauckler en rapproche deux autres statuettes dont l'une a été découverte par lui dans une officine de potier du Céramique de Carthage, et qui présentent un costume analogue. M. Berger fait passer les photographies sous les yeux de l'Académie [1].

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie deux rapports du R. P. Delattre sur la découverte de plusieurs sarcophages en marbre blanc dans les fouilles de la nécropole punique voisine de Sainte-Monique. Ces rapports, dont le premier remonte déjà à plusieurs semaines, renferment de très intéressants détails sur les dernières trouvailles faites à Carthage et, en particulier,

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

sur le merveilleux sarcophage représentant la statue couchée d'une prêtresse, qui est orné de peintures et rehaussé d'or. Les sarcophages ont été transportés au musée Lavigerie où ils font l'admiration de tous les visiteurs. Cette découverte, tout à fait capitale et de la plus haute importance pour l'histoire de l'art, fait le plus grand honneur au zèle et à la perspicacité du P. Delattre[1].

COMMUNICATIONS

LETTRE DE M. GAUCKLER SUR LES DÉCOUVERTES FAITES A CARTHAGE PAR LE R. P. DELATTRÉ.

Vous connaissez certainement déjà les superbes découvertes faites depuis quelques jours par le R. P. Delattre. Je viens d'aller les admirer au musée de Carthage, et je rentre émerveillé de ma visite. Le sarcophage de prêtresse à la colombe m'a surtout enthousiasmé : c'est un chef-d'œuvre ! On ne saurait rien imaginer de plus étrangement savoureux que ce portrait de jeune femme qui repose calme et grave, mais bien vivante et les yeux grands ouverts, sur le couvercle du tombeau où la défunte dort son dernier sommeil. Le visage aux traits délicats est mis en valeur par les lignes soutenues et rigides des attributs sacerdotaux qui l'encadrent : d'abord le voile, surmonté de l'épervier solaire accouvé, qui dissimule en partie la chevelure aux boucles symétriques et renforce le cou de ses deux larges bandes verticales ; puis le *calathos* tronconique qui couronne la tête. L'expression est douce et n'a rien de funèbre. Les lèvres

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

esquissent encore comme un vague sourire, dernier reflet du rictus éginétique interprété par un artiste de génie du IVe siècle. L'élégance hellénique a aussi réussi à modifier en l'assouplissant la raideur hiératique du costume, qui rappelle encore l'antique Égypte. Mais ce qui fait la rare originalité du sarcophage de Carthage, c'est ce *zaïmph* — je ne puis m'empêcher d'employer le terme de Flaubert, puisque tout dans cette sculpture, la date, le sujet, la jeunesse et la beauté, conviendrait si bien à son héroïne — ce grand voile, d'une sombre magnificence, qui couvre chastement le cou d'une pèlerine à trois zones annulaires, dégage le torse drapé de laine fine, et dont les pans, lamés de noir et d'or, reviennent se croiser sur les jambes et les enveloppent d'une gaine protectrice, comme les ailes repliées du vautour divin qui caractérise le costume d'Isis et de Nephtys, et des reines d'Égypte figurées sous l'apparence de ces déesses. C'est, du moins, ainsi que je comprends l'arrangement des draperies accessoires qui complètent le costume, dont l'élément essentiel reste l'ample tunique grecque relevée à la taille par une ceinture et tombant ensuite jusqu'aux pieds. Peut-être cependant les ailes et la pèlerine n'ont-elles aucun lien entre elles ; car je connais — et cette lettre n'a d'autre but que de vous les signaler — deux autres exemples de la même pèlerine, où elle apparaît seule. Je la retrouve d'abord sur une statuette de terre cuite publiée par le comte d'Hérisson (*Mission à Utique*, planche III, à droite), et à laquelle personne n'a prêté jusqu'ici l'attention qu'elle mérite. Je vous fais grâce de la description, donnée dans le texte à la page 243 :

« Hammon armé (le Goliath de l'Écriture) ou le géant « portant sur son épaule droite son vainqueur..... etc. »

D'après la phototypie, la figurine représenterait un jeune homme debout portant sur l'épaule droite un quadrupède, sans doute un agneau d'offrande, lequel correspondrait ainsi à la colombe de la prêtresse. La tête est coiffée d'une

Digitized by Google

sorte de bonnet phrygien. Le costume se compose d'une courte tunique, *succincta* comme celle des camilles, relevée et froncée à la taille par un cordon noué sur le nombril, et s'épanouissant, au-dessous et par devant, en un éventail de plis très caractéristiques. Les épaules sont engainées dans une pèlerine à trois bandes annulaires, absolument identique à celle de la sculpture de Carthage.

Cette même pèlerine apparaît aussi sur une figurine, absolument inédite celle-là, et dont je suis heureux de pouvoir vous réserver la primeur, et de vous adresser ci-joints deux dessins exécutés par le marquis d'Anselme, et deux photographies, de face et de profil. Je l'ai découverte l'an dernier dans l'un des établissements de potier du Céramique de Carthage que j'ai retrouvé, dans le quartier de Dermech, et dont je ne suis pas encore parvenu, faute de temps, à donner une description suffisamment détaillée. Je n'ai pu, jusqu'ici, que résumer très sommairement les résultats essentiels de mes recherches sur ce point, dans une courte notice qui a dû paraître ces jours derniers dans la *Revue archéologique*[1], mais que je n'ai pas encore reçue. J'ai ramassé cette figurine dans un coin de l'atelier qui précédait immédiatement le four tubulaire à deux étages dont je donne le plan à la page 381, figure I, de la *Revue archéologique*. Elle avait été jetée avec d'autres statuettes mal venues, notamment deux dieux Bès, dans le tas où le potier reléguait les ratés au moment du défournement. En effet, la figurine avait été fort éprouvée par la cuisson. La tête, fixée au cou par une mince tige de bois ou de métal, les deux bras, le bout du pied droit et la jambe gauche, parties saillantes, qui avaient été collées au tronc massif au moyen de la barbotine, s'étaient détachées dans le four, et la statuette ainsi réduite à sa plus simple expression, devenait invendable.

1. Gauckler, Les fouilles de Tunisie. Le Céramique de Carthage, dans la *Revue archéologique*, 1902, II, p. 379 à 383, et fig. 1.

Digitized by Google

Dans son état actuel, elle mesure encore 0 m 18 de hauteur. Elle est formée de deux pièces moulées, et rejointes ensuite à la barbotine sur les côtés. Mais seule, la face antérieure est modelée avec soin. Il n'y a pas d'autre trou d'évent que l'étroit canal percé au sommet du cou. L'argile est assez fine et bien cuite : elle provient des poches de terre à modeler qui abondent dans la colline de Sidi bou Saïd. Elle est recouverte d'un engobe blanc à la chaux (j'ai retrouvé le pot de couleur qui avait servi à cette opération), sur lequel des touches de couleur rouge vif et bleu azur soulignent les détails du modelé, et se combinent pour donner des roses et des bruns variés.

La statuette représente un jeune homme, reconnaissable plutôt au développement des épaules, très larges par rapport à la minceur des hanches, qu'aux détails du costume, lequel conviendrait presque aussi bien à une femme. Il est vêtu d'une longue tunique à manches larges et flottantes, faite d'une étoffe de laine fine et souple. Le vêtement est retroussé par devant jusqu'aux genoux, laissant les jambes à nu. Les plis sont relevés et massés à la taille par une ceinture, sur laquelle ils retombent, et qu'ils dissimulent en partie, de la même manière que dans la sculpture de Carthage. Au-dessous, ils sont massés sur le ventre en un faisceau qui s'étale en éventail ainsi que la *pschenti* des statues égyptiennes. La disposition de ce vêtement, comme aussi l'attitude de celui qui le porte, et qui se tient debout, la jambe gauche un peu infléchie et avancée, appelle la comparaison avec une statuette inédite de style alexandrin découverte cette année dans la nécropole punique de Sousse par M. le colonel, aujourd'hui général Goetschy, et que j'ai fait entrer au musée du Bardo. Je vous en adresse ci-jointe une photographie. C'est le costume du personnage indéterminé, peut-être un adorant, qui se dresse à droite du dieu Bès, sur lequel il semble s'appuyer. La tête et le bras droit manquent malheureusement.

Digitized by Google

Sur la figurine de Carthage la tunique est complétée par une pèlerine, formée, elle aussi, de trois zones annulaires, séparées comme sur celle d'Utique par des filets en relief, et peintes de rouge sombre bordé de bleu ciel. Mais ici il faut noter une particularité nouvelle : de cette sorte d'égide, lourde et massive, qui couvre les épaules, descend une bande brodée, divisée en cinq compartiments rectangulaires, qui traverse verticalement la poitrine et se rattache à la ceinture.

En résumé, malgré quelques différences de détail, la prêtresse de Carthage, les deux jeunes hommes de Carthage et d'Utique portent le même attribut, qui paraît avoir un caractère religieux et sacerdotal, au moins à partir du IVe siècle avant notre ère. C'est probablement à cette période ou au début du IIIe siècle que remonte le sarcophage découvert par le R. P. Delattre, tandis que la figurine que j'ai recueillie dans un four à potier du Céramique est datée avec précision de l'époque à laquelle l'établissement fut incendié, au moment de la prise de Carthage par les Romains. La statuette d'Utique est peut-être un peu plus ancienne : elle rappelle beaucoup pour le style les terres cuites analogues que j'ai recueillies en 1901, dans la partie de la nécropole de l'Odéon qui paraît remonter au commencement du second siècle et à la fin du IIIe avant notre ère.

Étant donnée l'importance de la découverte faite par le R. P. Delattre, j'ai cru devoir vous communiquer sans retard ces quelques renseignements inédits qui la concernent. Si vous jugez qu'ils sont de nature à intéresser l'Académie, au moment où M. Héron de Villefosse lui présentera les photographies des sarcophages anthropoïdes récemment exhumés, je vous serai infiniment reconnaissant de vouloir bien les lui communiquer.

Digitized by Google

CARTHAGE. — NÉCROPOLE PUNIQUE VOISINE DE SAINTE-MONIQUE. LE SEPTIÈME ET LE HUITIÈME SARCOPHAGE DE MARBRE. COUVERCLE ANTHROPOÏDE. — ÉPITAPHES DE PRÊTRESSES. RAPPORT DU R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Les fouilles de la nécropole punique voisine de Sainte-Monique ont continué cette année à donner d'heureux résultats.

Dans la partie de la colline qui regarde Bordj-Djedid, nous avons constaté à partir de l'arête du plateau supérieur neuf rangées parallèles de puits funéraires. Mais à mesure qu'on se rapproche du ravin, le rocher se cache sous une couche de terre plus épaisse qui rend les fouilles très dispendieuses. Nous avons bien essayé d'un système ingénieux consistant à pratiquer un souterrain dans l'épaisse couche de terre, en suivant la surface du rocher, et nous avons ainsi trouvé à coup sûr plusieurs puits. Mais nous avons dû nous arrêter à la neuvième rangée, à une trentaine de pas du ravin.

Les cinq grands sarcophages découverts cette année[1] sont sortis chacun d'un des puits de ces différentes rangées. Jusqu'à présent, il n'en a pas été trouvé deux dans la même rangée.

Le sarcophage anthropoïde qui fait l'objet de cette note appartient à la troisième rangée au-dessous de l'arête du plateau de la colline. Le puits qui le renfermait correspond à celui qui nous a donné la belle statue de femme de style grec. Une distance de neuf mètres, occupée par la seconde rangée non encore complètement explorée, sépare les deux puits l'un de l'autre.

1. 1er février, 15 mai, 1er juillet, 9 août et 4 novembre. On verra plus loin que nous avons encore trouvé un sarcophage le 11 novembre.

Digitized by Google

Le 4 novembre au matin, je pénétrais donc dans une belle chambre retirée au fond d'un puits de 13 mètres de profondeur, chambre et puits creusés dans le rocher[1]. On avait d'abord constaté la présence de plusieurs morts déposés dans des cercueils de bois. Ceux-ci se reconnaissaient, au nombre de cinq, par leur empreinte demeurée sur le sable qui les entourait et surtout aussi par la couleur rouge dont ils étaient recouverts. Je dirai plus bas quel était le mobilier renfermé dans la chambre. Deux des cercueils avaient été placés à gauche de la chambre, et c'est sous les débris de ces deux cercueils que fut trouvé intact le sarcophage anthropoïde.

Qu'on se figure une cuve de marbre blanc, longue de 2 mètres[2], semblable à celle des sarcophages les plus simples avec moulures peintes, découverts précédemment. Sur le couvercle, taillé à double pente avec acrotères aux quatre angles et au sommet des frontons, se détache en assez haut relief l'image d'un prêtre carthaginois.

Le personnage, haut de 1 m 80, est représenté *gisant*, vêtu d'une longue tunique, la tête fortement barbue, la main droite levée, le vase à offrandes dans la main gauche. La tunique à manches courtes descend jusque sur les pieds chaussés de sandales. A travers les doigts des pieds finement sculptés se voit le rouge dont la surface des sandales était peinte, tandis que l'épaisseur de cette chaussure porte un simple filet noir sur le blanc du marbre. Les courroies sont aussi indiquées en noir.

Sur la tunique tombe, de l'épaule gauche jusqu'au milieu du corps, une épitoge terminée par une frange. La tunique collée au corps est traitée comme le voile dans la statue de femme provenant du même quartier. L'épitoge, au

1. Le puits mesure 2 m 29 sur 0 m 85. La chambre n'a pas d'auges; elle mesure 2 m 95 de hauteur, 1 m 90 de largeur et 2 m 23 de profondeur.

2. Largeur, 0 m 69, et hauteur, 0 m 53.

Digitized by Google

contraire, est exécutée comme la tunique de la femme grecque. La tête est fort belle : les traits sont bien accentués, la barbe et la moustache bien fournies; le front est légèrement ridé; les arcades sourcilières sont saillantes; les cheveux sont assez courts; les oreilles sont petites. Les yeux étaient peints, et la prunelle de chacun est encore visible, ce qui donne au visage une expression particulière de vie. L'avant-bras droit est nu et d'un modelé remarquable, dont les détails se reconnaissent surtout au toucher. Il en est de même de la main ouverte. Le pouce paraît cependant trop fortement arqué. La main gauche tenant la cassolette révèle un certain embarras chez l'artiste. Tout l'avant-bras est supprimé. Cet effet de raccourci est la partie la moins heureuse dans cette belle sculpture.

Carthage. — Prêtre représenté en relief sur son sarcophage.

Les pieds reposent sur une sorte d'escabeau mas-

Digitized by Google

sif, haut de 0m 08, épais de 0m 12, dont les lignes sont parallèles à celles du fronton antérieur. Celui-ci d'ailleurs se profile avec son acrotère supérieur en un léger relief. La largeur totale de l'escabeau est de 0m 48, alors que celle du couvercle est de 0m 70.

Le marbre de la statue a pris une teinte rougeâtre ressemblant à de la rouille et provenant peut-être en partie de la couleur des cercueils avec lesquels il était en contact. Le marbre lui-même renferme des veines verdâtres. Sous le coude droit du prêtre, le couvercle porte l'empreinte peu visible, mais certaine, d'un fond de corbeille[1].

A ses quatre angles, le couvercle était muni de poignées de fer scellées dans le marbre, ce qui donne sans doute l'explication des doubles trous constatés sur d'autres couvercles des sarcophages trouvés précédemment. Cependant ici les trous traversent complètement le marbre, ce qui n'a pas lieu pour les autres. De plus, dans un de ces derniers, les trous sont à 0m 15 du bord, alors que dans le présent couvercle ils n'en sont qu'à 0m 055. En tous cas, ces poignées ne pouvaient être prises à pleine main comme je l'ai déjà constaté plusieurs fois pour les poignées de bronze des cercueils de bois. Tout au plus pouvait-on y passer des cordes. Le fer des poignées en s'oxydant a fait éclater le marbre. Aussi, en soulevant le couvercle, avons-nous vu les quatre parties correspondant aux poignées s'en détacher complètement. Mais il sera facile de reconstituer le couvercle en entier. La chose d'ailleurs la plus importante est la belle conservation de la statue.

Voici maintenant, d'après mon carnet de fouilles, ce qui fut constaté à l'ouverture du sarcophage :

« Le couvercle levé, on aperçoit un squelette entier, restes d'un cadavre étendu sur le dos, les bras abaissés le long du

1. Cette empreinte est très visible dans la photographie.

Digitized by Google

corps. Une ligne régulière qui fait le tour de la cuve semble indiquer la hauteur d'un liquide qui s'est évaporé. Aux pieds du mort, dans l'angle à droite, une croûte grande comme la main demeure suspendue, adhérant aux parois à 0 m 07 ou 0 m 08 du fond de la cuve.

Carthage. — Prêtre représenté sur son sarcophage; détail de la tête.

« Sur le cou, on distingue parfaitement une boîte de forme cylindrique à couvercle plat. Elle est toute noire et paraît être de fer. Je réussis à la prendre délicatement et elle emporte avec elle la fourchette du sternum qui s'est soudée au métal. Mais cette boîte qui paraît être intérieurement de bois ou d'ivoire ne tarde pas à se briser en miettes, me laissant dans la main son contenu, soit vingt-quatre monnaies carthaginoises.

Digitized by Google

« Près du crâne, à la droite du mort, je recueille deux anneaux d'or et un troisième à la partie opposée. Ces anneaux sont en forme de croissant dont les extrémités se rejoignent, passant l'une sur l'autre. La double partie moyenne est entourée d'un fil de même métal à spires serrées.

« Au doigt annulaire de la main gauche, le mort portait une belle bague sigillaire en or massif. La gravure du chaton également en or offre une tête de profil, barbue et à cheveux crépus. Cette tête ne manque pas d'une certaine ressemblance avec celle du personnage figuré sur le couvercle. En tous cas, elle nous a sans doute conservé le portrait de ce Carthaginois dont le crâne mesuré offre un spécimen de mésaticéphale avec l'indice 79.

« On recueille encore sur sa poitrine une amulette minuscule et brisée dont la monture d'or en forme d'étrier était particulièrement soignée. »

En tamisant le peu de poussière qui entourait le squelette, on ne trouva rien de plus.

Le jeudi 6 novembre, le sarcophage fut extrait de la chambre et transporté dans la salle punique du musée Lavigerie; le couvercle fut photographié et la cuve reçut de nouveau les ossements du mort. La mise en place eut lieu en présence de M. René Busson, commissaire de marine, du docteur Bailly, de Paris, et de M. Robert Martin de Lagarde. Ces visiteurs purent constater le grand effet que produit le sarcophage avec sa belle statue intacte.

J'ai dit plus haut que la chambre funéraire avait reçu plusieurs cercueils dont deux avaient été placés sur le sarcophage. Trois crânes bien conservés appartiennent à des dolichocéphales (75, 5; 74; 73, 3).

Au milieu des ossements et des lambeaux de bois on recueillit tout un mobilier funéraire ainsi composé :

Une douzaine d'urnes à queue; huit lampes bicornes avec

Digitized by Google

leurs patères; trois lampes de forme grecque; une dizaine d'*unguentaria;* trois petites fioles à une anse; quatre tasses noires à anses; deux petits bols; une patère d'argile blanche à anses horizontales et anguleuses; une amphore en forme de sac, trouvée à droite au fond de la chambre; une amphore à base conique, trouvée à l'entrée contre le sarcophage.

Un *unguentarium* en albâtre; une lampe minuscule de forme grecque également en albâtre.

Deux capsules en terre blanche crayeuse couverte d'un émail vert.

Bronze : Un rasoir en forme de hachette; des clous, dont plusieurs à tête dorée; quatre goupilles d'anneaux mobiles; une demi-sphère creuse, sorte de godet; une lamelle taillée en forme de cœur; des monnaies.

Fer : Des oiseaux; un strigile.

Plomb : Deux tiges plates, disposées en cercle, à face bordée de deux lignes perlées et conservant des traces de dorure. A leur extrémité, ces sortes de rubans sont ornés d'un fleuron sous lequel le métal se recourbe en forme de crochet; deux objets ressemblant à des pattes de poule.

Ces ornements en plomb devaient entrer dans la parure des femmes carthaginoises.

Os et ivoire : Une douzaine de disques plats à bords lobés, percés au centre, et portant sur une face huit rainures qui en font comme des rosaces à huit éléments. Ces sortes de boutons varient de $0^m 12$ à $0^m 21$; des tiges cylindriques; cinq osselets percés d'un trou; une dent canine d'animal.

Pâte de verre : Un long cylindre renflé au milieu; des amulettes (Anubis, éperviers, etc.); une grappe de raisin de la dimension, de la couleur et de la grosseur d'une belle

Digitized by Google

grappe mûre un peu allongée; des grains de collier, dont un est taillé comme une graine de capucine; enfin des morceaux d'œufs d'autruche portant les traits d'un visage, un cristal de roche et un petit caillou poli.

Il n'y a rien dans tout cela, sauf la petite lampe en albâtre, que nous n'ayons trouvé déjà dans d'autres tombes. Mais je signalerai à part deux objets en or :

Une petite cuiller, formée d'une main ouverte, à l'extrémité d'une simple tige plate; une bague sigillaire dont le chaton en cornaline porte comme gravure un taureau au corps très allongé, la queue en l'air, la tête baissée, dans l'attitude de la course ou de la lutte.

Tel était le contenu complet de la chambre au sarcophage anthropoïde. Mais cette chambre n'était pas seule.

Vers le milieu du puits, dans la même paroi, il y en avait une autre très belle, à deux auges, longue de 2^{m} 30, large de 2 mètres et haute de 1^{m} 87 au-dessus des auges. Les auges elles-mêmes avaient près de 1 mètre de profondeur. Elle offre cette particularité que la paroi à droite, à son extrémité, du côté de l'entrée, porte sous le plafond une niche rectangulaire, haute de 0^{m} 65, large de 0^{m} 40 et profonde de 0^{m} 45. Cette belle chambre n'avait reçu que des cercueils, dont un, moins grand que les autres, ne renfermait que des ossements calcinés.

Le mobilier se composait d'une dizaine d'urnes à queue, de quatre lampes bicornes avec leurs patères, avec deux brûle-parfums, deux biberons, deux bols à une anse, deux tasses à anses horizontales, un *unguentarium*, une petite fiole à une anse et une large patère peinte intérieurement. Dans un cercle formé de flots, cette patère porte au centre deux coups de pinceau en forme de croix et quatre groupes de trois points.

Parmi les menus objets, je signalerai des lamelles d'ivoire

Digitized by Google

pointues d'un côté et arrondies de l'autre; — une lamelle découpée, sur laquelle est gravé au trait excessivement fin, un cygne, les ailes déployées; — un cristal de roche, un grain de collier en agate; — trois amulettes (chat, cynocéphale, Bès); — un fragment de masque en pâte de verre; — une fiole brisée en belle pâte bariolée; — un clou en fer; enfin une lamelle d'or rectangulaire portant une main droite ouverte obtenue au repoussé, et une bague sigillaire aussi en or, offrant également en relief, sur le chaton, le signe de Tanit combiné avec le caducée.

A côté du puits qui recelait, avec le sarcophage anthropoïde, ces pièces intéressantes, un autre puits, dont l'ouverture mesurait 1 m sur 2 m 20, semblait aussi nous réserver quelque surprise. Très bien fait, creusé à travers le rocher jusqu'à la profondeur de 17 m 50, il donnait accès à deux belles chambres. L'une d'elles, d'une régularité remarquable, n'avait pas moins de 2 m 40 de longueur, 2 m 10 de largeur et autant de profondeur, sans compter la profondeur des deux auges qui atteignait 1 m 10. Ce beau puits et ces deux grandes chambres n'offrirent cependant absolument rien de particulier comme mobilier.

Il en avait été autrement dans un autre puits voisin. A 4 m 50 de profondeur, on trouvait dans le puits même deux cercueils superposés et en même temps deux dalles de tuf, l'une à plat, l'autre appliquée contre la paroi du côté des caveaux. Chacune de ces dalles portait incrustée au centre une petite pierre à face rectangulaire, d'une autre nature, sur laquelle était gravée une inscription punique.

La première, en calcaire gris, dont la face seule avait été dressée et polie, longue de 0 m 22, large de 0 m 06 [1], porte en deux lignes l'épitaphe suivante :

1. La dalle de tuf dans laquelle est encastrée cette pierre mesure 0 m 75 de hauteur, 0 m 50 de largeur et 0 m 12 d'épaisseur.

Digitized by Google

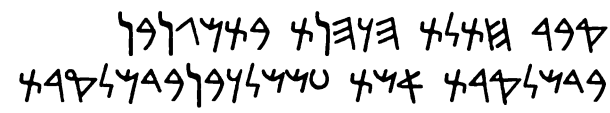

Tombeau d'Hatalit, la prêtresse, fille de Magon fils Bodmelqart, épouse d'Asmelek fils Bodmelqart.

La seconde, en belle pierre noire, très lisse, longue de 0m 25 et large de 0m 55[1], porte en une seule ligne et en caractères très soignés l'épitaphe d'une autre prêtresse :

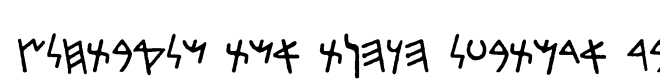

Tombeau d'Arisatbaâl, la prêtresse, épouse de Melqart-hillès.

Près de cette double sépulture, on trouva, entre autres objets, une cuiller à encens en bronze, dont la tige est recourbée à son extrémité en forme de tête de cygne, puis une bague sigillaire en or offrant comme sceau deux figures égyptiennes à corps humain et à tête de chat surmontée du globe. Ces deux figures, debout l'une à côté de l'autre, se font pendant. Tandis que la première tient de la main droite abaissée le signe triangulaire de Tanit, et de la main gauche ramenée sur la poitrine, une sorte de fouet, la seconde, dans la même attitude, tient les mêmes objets, de la main opposée. Dans chaque personnage, le signe de Tanit est tenu du côté extérieur.

Il convient aussi de signaler un petit coquillage du genre *cauris*, gros comme un grain de blé, entouré d'un fil d'or permettant de le suspendre dans un collier.

1. Cette pièce est très bien encastrée, mais fortement de travers, dans une dalle haute de 0m 75, large de 0m 55 et épaisse de 0m 09. Au pied de cette dalle furent trouvées trois urnes à queue, une lampe bicorne et une anse d'amphore rhodienne.

Digitized by Google

Le puits dans lequel furent trouvées les deux épitaphes de prêtresses, au lieu de communiquer avec deux chambres, donnait simplement accès à deux caveaux étroits dont la largeur ne dépassait pas celle du puits. Dans le caveau inférieur, haut de 5 mètres, on avait superposé cinq cercueils [1], et quatre dans le caveau supérieur haut de 3 mètres.

Le sarcophage anthropoïde avec sa statue de prêtre, les deux épitaphes de prêtresses, ainsi que les découvertes précédentes, permettent de reconnaître, dans la nécropole punique voisine de Sainte-Monique, la nécropole où Carthage, vers le IVe siècle, inhuma ses rabs, ses prêtres et ses prêtresses.

On se souvient que nous avons trouvé avec les épitaphes de Rabs et de la fille de Rabs, celle d'Hamilcat, prêtre de Baâl Samaïn, et celle de Geratmelqat, prêtresse de la grande déesse (Tanit).

Post-scriptum. Ces lignes sont écrites, lorsque le 11 novembre, au fond d'un puits de 10 mètres, on trouve encore dans une chambre un grand sarcophage de marbre blanc. Comme le précédent, il était placé contre la paroi à gauche.

Le puits en question est situé à 5m 50 seulement du puits où fut trouvé le sarcophage à la grande statue de femme et à 6 mètres du puits d'où est sorti le sarcophage à la statue de prêtre. Une distance de 4 mètres sépare ce puits de la ruine romaine voisine.

La chambre [2] renfermait deux ossuaires avec un vase à cendres et sept cercueils de bois. Deux de ces cercueils avaient été placés au-dessus du sarcophage. Celui-ci est par-

1. Le cadavre déposé le premier dans ce caveau était en partie noyé dans une couche de résine. Un fémur du squelette donne une taille de 1m 68 à 1m 69.

2. Deux petites amphores à queue, une lampe bicorne et trois patères trouvées la veille au soir à l'entrée de la chambre ont été vues sur place au moment de la découverte par M. le commandant Morier, capitaine de frégate, et par son fils Jean.

Digitized by Google

faitement conservé. Cuve et couvercles sont intacts [1], mais ils n'offrent rien de particulier. Le couvercle, sans trace de décor dans le fronton, sauf sur la fausse moulure des rampants, est bordé de chaque côté d'acrotères au nombre de sept. La tranche du couvercle et les moulures de la cuve sont peintes comme à l'ordinaire d'oves et de rais de cœur.

L'ouverture eut lieu le jour même de la découverte, en présence de trois nouveaux professeurs du lycée de Tunis qui visitaient Carthage pour la première fois.

La cuve était à moitié remplie de terre, à surface toute fendillée, que nous prîmes d'abord pour de la résine. Deux couches d'argile desséchée, séparées par une couche de sable, recouvraient le squelette. La couche supérieure, très brune, de l'épaisseur d'un doigt, s'enlevait par galettes, laissant voir le sable; sous le sable, on rencontrait, avec les ossements, la seconde couche argileuse épaisse d'environ trois doigts.

La double couche d'argile, quoique très compacte, s'écrase à la moindre pression comme de la terre à modeler bien lavée et tamisée. C'est assurément le produit d'une infiltration lente qui a pénétré par les joints du couvercle. Nous avons cependant constaté que la cuve suivant son grand axe était percée de trois trous, l'un au milieu et les deux autres vers les extrémités [2]. Le sarcophage anthropoïde porte aussi au revers deux trous placés l'un vers la tête, l'autre vers les pieds. Il n'a pas été constaté si ces deux trous traversaient complètement le marbre.

Le crâne recueilli dans ce sarcophage appartenait à un sous-dolichocéphale avec l'indice 76,2.

Comme menus objets, le squelette n'était accompagné que de quelques monnaies et d'une bague en plomb doré,

1. Longueur, 2m 055; largeur, 0m 74. La cuve sans le couvercle mesure 0m 46 de hauteur (dimensions extérieures).

2. Sous le sarcophage, une excavation rectangulaire, longue d'environ 0m 60, large de 0m 35 et profonde de 0m 25, renfermait des ossements calcinés, sans accompagnement de monnaie ni d'aucun autre objet.

Digitized by Google

dont l'or avait laissé des traces sur la phalange annulaire de la main gauche.

En dehors du sarcophage, la chambre renfermait, avec les poteries ordinaires, deux œnochoés en bronze, un miroir, un clou à extrémité rabattue, une lame de coutelas, des ciseaux, une bague en fer, une petite bague en plomb doré, des grains de collier, quelques amulettes, une griffe d'animal, huit pastilles en pâte de verre, dont une atteint 0 m 42 de diamètre, deux lentilles circulaires à belle patine, larges de 0 m 38 [1], enfin trente-neuf monnaies de bronze.

Un fémur bien conservé donnait une taille d'homme de 1 m 677.

Le quartier où ont été trouvés les deux derniers sarcophages nous réserve sans doute encore des surprises.

Je ne puis terminer cette note sans remercier tout particulièrement M. Henry Bourbon. Au lendemain de son retour de France, avec un réel dévouement, il s'est gracieusement chargé d'exécuter les photographies que je suis heureux de joindre à l'exposé de nos découvertes.

CARTHAGE. — NÉCROPOLE PUNIQUE VOISINE DE SAINTE-MONIQUE. DEUX SARCOPHAGES ANTHROPOÏDES EN MARBRE BLANC. RAPPORT DU R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Le mois de novembre a été particulièrement heureux pour les fouilles dans la nécropole des *rabs*, des prêtres et des prêtresses de Carthage sur la colline voisine de Sainte-Monique.

1. Ces lentilles sont plates d'un côté et convexes de l'autre.

Digitized by Google

Le mardi 4 novembre, nous trouvions un sarcophage anthropoïde ; le mardi 11, nous trouvions encore un sarcophage de marbre blanc décoré de moulures peintes ; enfin le mardi 25, les ouvriers au moment de terminer leur journée, reconnaissaient dans une chambre, à 12 mètres de profondeur, un sarcophage, et sur l'extrémité du couvercle, les pieds d'une statue.

Le puits dans lequel avait lieu cette reconnaissance nous réservait une très belle découverte ; il est situé sur une rangée intermédiaire entre le puits à la belle statue grecque trouvée le 1er février dernier, et celui qui nous a fourni la statue du 4 novembre.

Le 26, dans la matinée, après la célébration du service pour l'anniversaire de la mort du cardinal Lavigerie, je me faisais descendre au fond du puits, et je pénétrais dans la chambre[1] qu'on avait eu le temps de déblayer complètement, dans la partie supérieure, de la terre qui la remplissait. On avait d'abord trouvé quatre squelettes dans de gros cercueils de bois, avec les poteries et l'ensemble ordinaire des mobiliers funéraires. En entrant dans cette grande et belle chambre, quelle ne fut pas ma surprise de voir non seulement un sarcophage anthropoïde, mais d'en reconnaître deux, et tous deux superbes !

A gauche, se trouvait un prêtre *gisant*, la main droite levée, la cassette dans la main gauche. La tête barbue, avec les cheveux disposés en mèches, est ceinte d'un cercle ou d'un bandeau. Les yeux, relevés par la couleur, donnent au visage une véritable expression de vie. L'oreille gauche porte un anneau doré. Le personnage est vêtu d'une longue tunique, et de son épaule gauche tombe l'épitoge, insigne de sa dignité. La tunique conserve des traces de couleur rouge

1. Cette chambre mesurait 3 mètres de hauteur, 2m 34 de longueur et 2m 05 de largeur. L'entrée, aussi haute que la chambre et large de 0m 85, a été échancrée à gauche pour le passage des sarcophages. La cheminée du puits d'accès avait horizontalement 2m 20 sur 0m 95.

Digitized by Google

que je crois provenir du cercueil de bois qui avait été posé dessus; ces cercueils sont toujours peints en rouge. Les pieds sont enfermés dans des chaussures, sorte de chausson à épaisse semelle, conservant des traces de décor rouge et noir. Le pied droit est plus large que le pied gauche.

A l'extrémité antérieure du couvercle[1], un escabeau rectangulaire, large de 0m 50 et épais de 0m 17, s'élève de la double pente. La hauteur de cet escabeau, à droite et à gauche, est aussi de 0m 17. Au-dessous, le fronton se profile en fort relief (0m 023), et ses acrotères sont décorés de délicates palmettes rouges.

Un des acrotères d'angle, brisé en partie, porte sur la cassure même le complément d'une palmette.

La chambre offrait à droite une pièce encore plus

Carthage. — Prêtresse sur son sarcophage, vue de face.

1. Ce couvercle, ainsi que la cuve, a 2m 08 de longueur, et 0m 71 de largeur. La cuve, à moulures peintes, mesure 0m 49 de hauteur. Intérieurement elle a 1m 77 de longueur, 0m 54 de largeur et 0m 42 de profondeur.

Digitized by Google

belle. J'avais sous les yeux une prêtresse, je serais presque tenté de dire une déesse. Gisante sur son tombeau, cette femme était représentée dans un luxe de décor inouï.

La main gauche qui portait la cassette, comme dans l'image voisine, manquait seule à cette magnifique sculpture[1]. La main droite, ornée d'un gros bracelet doré, est abaissée le long du corps et tient, par les pattes, les ailes et la queue réunies, une colombe. La figure, aux traits d'une finesse particulière, a les yeux peints; la tête, coiffée à la façon égyptienne, est cependant surmontée d'une stéphané en avant de laquelle émerge une tête d'épervier artistement sculptée et qui était dorée. La chevelure enfermée dans une coiffe montre l'extrémité de ses boucles en une série de frisures sur le front[2] et au bout des deux gaines qui encadrent le visage, tombant sur les seins[3]. Les oreilles, petites, très ouvertes et ramenées en avant, sont ornées de longs pendants très détaillés et aussi dorés. Ces pendants ont la forme de cône allongé suspendu à un fleuron. Sur le cou passe un double filet doré imitant les perles d'un collier. Le haut de la poitrine est décoré de trois larges bandes cernées d'or. Celle du milieu est de couleur rouge vif; les deux autres sont de couleur sombre (noir ou bleu foncé). Ces bandes très décoratives passent sous l'enveloppe des cheveux et reparaissent sur les épaules.

Le vêtement principal se compose d'une longue tunique relevée sous les seins par une ceinture dorée retenant des plis symétriquement disposés à droite et à gauche. La tunique n'apparaît, en dehors de la poitrine, que sur le haut des bras et sur les pieds dont les doigts sont finement sculptés. Cette partie du vêtement conserve un ton rose.

Mais, détail particulier, à partir des reins, le corps est voilé

1. La main fut retrouvée en deux morceaux dans le sarcophage.
2. Au nombre de quatorze.
3. Cinq tresses sortent de chaque gaine.

Digitized by Google

et comme enveloppé par deux grandes ailes peintes et dorées. Les petites plumes sont figurées par des imbrications en traits rouges, et les grandes sont indiquées par de larges filets d'or parallèles sur fond bleu foncé. Ces ailes se croisent de telle façon qu'avec leur extrémité arquée elles donnent à la moitié inférieure du corps presque l'aspect d'une queue de poisson ; ce qui fait penser, sans cependant application possible, à un vers bien connu de l'*Art poétique* d'Horace[1].

Les pieds reposent sur un socle formé par un relèvement du marbre, épais de 0m 11, à arêtes parallèles à celles du fronton du couvercle indiqué par

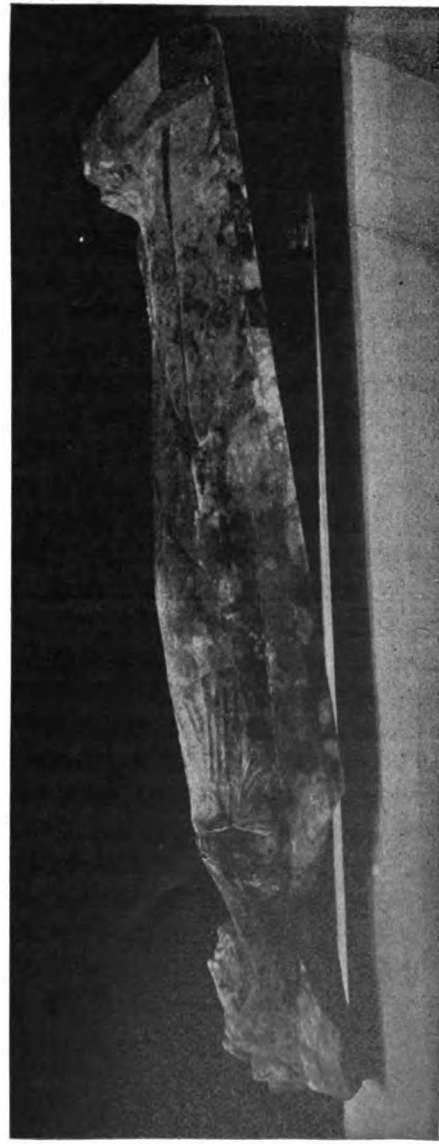

Carthage. — Prêtresse représentée sur son sarcophage, vue de profil.

1. *Desinit in piscem mulier formosa superne.*

Digitized by Google

un léger relief avec une palmette rouge sur l'acrotère supérieur[1].

L'ensemble de cette sculpture si richement décorée est vraiment remarquable.

Les deux beaux sarcophages, malgré les difficultés qu'offrait l'opération, à 12 mètres de profondeur, ont été photographiés en place par M. Henry Bourbon qui assista à leur ouverture.

Qu'allions-nous trouver sous ces dalles ainsi ornées?

Nous avions d'abord été surpris de voir dans chaque couvercle, à gauche de la tête du personnage sculpté, un trou large comme les deux mains, pratiqué jadis à travers le marbre au point où celui-ci offrait le moins d'épaisseur et par suite le moins de résistance[2]. Ces trous étaient de mauvais augure, car ils avaient probablement été faits dans l'intention de voler les objets précieux que ces sarcophages pouvaient renfermer.

Nous ouvrîmes d'abord le sarcophage de la prêtresse. Près du crâne nous trouvons un fémur, preuve évidente que par le trou signalé à l'instant on avait troublé les os du squelette en cherchant les objets de valeur. Nous pûmes cependant constater que le cadavre avait été placé dans une couche de résine. En s'altérant celle-ci avait laissé une croûte superficielle ayant encore assez de consistance le long des parois de la cuve, surtout dans les angles et autour du crâne qui y était à demi engagé. Si nous en jugeons par la mâchoire qui avait perdu presque toutes ses molaires, la prêtresse était une femme morte dans un âge avancé. Le crâne comme indice céphalique donne 79. Deux osse-

1. Le couvercle et la cuve mesurent 1 m 92 de longueur et 0 m 67 de largeur. La cuve, ornée de moulures peintes qui paraissent aussi avoir été dorées, a 0 m 48 de hauteur. Intérieurement, elle mesure 1 m 78 sur 0 m 50 et 0 m 41 de profondeur.

2. Dans le sarcophage de la prêtresse, du côté opposé à ce trou, on distingue sur le couvercle une empreinte circulaire.

Digitized by Google

ments mesurés correspondent à une taille de 1m 55 à 1m 56.

On trouva avec le squelette vingt et une monnaies de bronze que les voleurs avaient sans doute jugées sans valeur. Ce sont de petites pièces portant sur la face la tête de Perséphoné, et au revers le cheval au galop; elles étaient groupées sur la poitrine. Avec ces monnaies, le sarcophage ne renfermait que les deux morceaux de la main manquant à la statue et des menus éclats de marbre provenant du trou pratiqué dans le couvercle. On dirait que les voleurs ont fait ce trou à petits coups pour ne pas attirer l'attention ni éveiller les soupçons de gens qui auraient pu les entendre.

Vint ensuite le moment d'ouvrir la tombe du prêtre.

Jusqu'à présent, tous les grands sarcophages de marbre et de pierre que nous avons ouverts dans cette nécropole[1] avaient leur couvercle simplement posé sur la cuve, s'y encastrant ordinairement dans une feuillure. Cette fois, nous nous trouvions devant un sarcophage dont le couvercle avait été scellé au fer et au plomb. A deux des angles, une tige de fer noyée dans le plomb pénétrait à travers le couvercle dans le marbre de la cuve. Malgré son enveloppe de plomb, le fer a fait éclater le marbre.

Nous réussîmes cependant à ouvrir cette tombe. Le squelette reposait dans une couche de résine compacte et très dure qui avait été brisée près de la tête du mort, au-dessous du trou pratiqué par les voleurs. La résine recouvre à peine le squelette. A gauche du mort, on voit l'empreinte d'une tige aussi longue que la cuve elle-même. C'est peut-être l'indication d'un insigne. La boîte cranienne mesurée donne l'indice 77.

La cuve se voit aujourd'hui au musée Lavigerie avec les ossements encore noyés dans la résine.

1. Ils sont actuellement au nombre de quatorze, dix en marbre, deux en pierre calcaire et deux en tuf coquillier.

Digitized by Google

C'est le jeudi 27 qu'eut lieu le transport des sarcophages.

La statue de prêtresse, à son arrivée à Saint-Louis, fut admirée par M. le général de la Bégassière qui visitait Carthage avec son fils et son officier d'ordonnance, le capitaine Tourdes. Le chantier des fouilles eut aussi la visite du général, et le capitaine, descendu dans le puits, put voir encore en place le sarcophage du prêtre. Les deux statues forment aujourd'hui les plus belles pièces de la salle punique du musée Lavigerie, où déjà plusieurs personnages se sont empressés de venir les contempler.

Comme je l'ai dit plus haut, deux cercueils de bois avaient été superposés par-dessus chacun des sarcophages. Il est facile de constater à quelle hauteur ils s'élevaient dans la chambre; car une corbeille de forme cylindrique, couchée en travers sur un des cercueils supérieurs, s'est moulée dans la terre argileuse avec laquelle elle était en contact. Dans l'angle, à droite, près de l'entrée, à 2^{m} 25 de hauteur, existe encore l'empreinte du fond et d'une partie du tour de cette corbeille. C'est un véritable moulage de l'objet qui vient confirmer l'explication donnée sur les empreintes de pièces de vannerie déjà signalées plusieurs fois.

Le mobilier de la chambre ne différait guère des mobiliers ordinaires. En dehors des urnes à queue, des lampes bicornes, de la lampe de forme grecque, des *unguentaria* et autres poteries, je signalerai les objets suivants. Le bronze était représenté par une œnochoé, un miroir, un rasoir en forme de hachette, une clochette, un étui, des anneaux dont un sigillaire et à gravure, enfin par soixante-quinze monnaies; le fer formait la matière d'un strigile et de ciseaux; le plomb se montrait dans trois tables minuscules à quatre pieds, et dans une patte d'oiseau (poule?) peinte en rouge.

On recueillit encore dans cette chambre une fiole en albâtre, une cinquantaine de morceaux d'œufs d'autruche peints, deux osselets, un cauris, deux lamelles d'ivoire et

Digitized by Google

trente-deux pendeloques de collier, parmi lesquelles vingt-huit amulettes.

Le puits renfermait une seconde chambre creusée dans le roc au-dessus de la précédente. Nous avions hâte de constater si, elle aussi, avait reçu des sarcophages de marbre. On n'y trouva que les traces de six cercueils de bois et six ossuaires de pierre dont un, étroit et long, a pour couvercle une dalle de marbre taillée à double pente sans frontons. Sur plusieurs centaines de coffrets de pierre, c'est la seconde fois que nous en trouvons un avec couvercle de marbre, et chaque fois c'est un couvercle d'occasion adapté à l'ossuaire. Nous n'avons pas encore trouvé d'ossuaire en marbre.

Cette chambre nous donna un mobilier composé des mêmes poteries et autres objets que nous avons coutume de rencontrer. Mais ce qui est particulier, c'est un intéressant groupe de figurines en terre cuite.

Carthage. — Prêtre représenté sur son sarcophage.

Digitized by Google

Il y en a quatre. Sauf un buste de vieille femme à large bouche, semblant grimacer, ces statuettes représentent des types déjà sortis de la même nécropole : la déesse aux bras tendus[1], une autre déesse assise sur un large siège[2], tenant en main un emblème ressemblant à une quenouille, et un personnage barbu à coiffure conique portant l'épitoge[3]. Ce dernier est aussi assis ; son siège devait être décoré de deux têtes également barbues et à bonnet pointu.

Enfin je ne dois pas oublier de signaler un fragment d'amphore à base conique portant trois caractères très nets écrits à l'encre noire.

Les deux couvercles ont été dressés dans la salle punique du musée Lavigerie où ils produisent grand effet.

Le prêtre, la jambe droite pliée en avant, s'appuie sur la gauche qui disparaît sous la tunique. Le torse, porté un peu de côté, atteint du bras gauche l'arête même du couvercle, tandis qu'à la partie opposée l'artiste a laissé une large marge. Ainsi vu debout, le personnage, avec sa main droite levée et ses yeux auxquels la couleur donne la vie, prend un certain air d'effroi.

La prêtresse, au contraire, est calme et majestueuse. L'impression produite par le croisement des grandes ailes n'a rien qui choque l'œil. Le regard du visiteur est étonné, mais l'ensemble rehaussé de tons divers et d'or a tant de symétrie et présente de si belles lignes, que l'esprit demeure entièrement satisfait.

L'étude détaillée de ces deux pièces, sans doute contemporaines, si bien conservées, de haute quoique d'inégale valeur, toutes deux supérieures au sarcophage anthropoïde

1. *Comptes rendus*, 1899, pl. IV et V, p. 587, fig. 2.
2. *Id.*, 1901, p. 589, fig. 5.
3. *Id.*, 1901, p. 586, fig. 1.

Digitized by Google

découvert le 5 novembre, leur présence, malgré leur différence de style, dans une même chambre, la variété des couleurs relevée par l'or, tout fournirait matière à d'intéressantes observations.

La parure de la prêtresse représentée peut-être sous les traits de la déesse de Carthage, cette paire de grandes ailes et d'autres particularités offriraient aussi de curieux rapprochements avec des statuettes d'argile et avec divers objets trouvés précédemment dans les fouilles. Je me borne aujourd'hui à en donner la description que je suis heureux de pouvoir accompagner de vues photographiques dues à la complaisance habituelle et au talent de M. Henry Bourbon.

LIVRES OFFERTS

M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE offre à l'Académie ses *Éléments de la Grammaire celtique* (Paris, 1903, in-8°).

M. BARTH dépose sur le bureau sa note sur la *Stèle de Vat Phou, près de Bassac, Laos* (Hanoï, 1902, in-8°; extr. du *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*).

M. CLERMONT-GANNEAU offre à l'Académie, au nom de M. Golénischeff, les très rares ouvrages suivants de l'archimandrite Ouspensky :

1° *Les caractères du Keiver Monathas sur les rochers du Sinaï* (Saint-Pétersbourg, 1857, in-8°);

2° *Premier voyage au monastère du Sinaï en 1845* (Saint-Pétersbourg, 1856, in-8°);

3° *Second voyage au monastère du Sinaï en 1850* (Saint-Pétersbourg, 1856, in-8°).

M. Gaston BOISSIER présente, de la part de l'auteur, un volume intitulé : *Le latin de saint Cyprien*, par M. l'abbé Bayard, docteur ès lettres, professeur à la Faculté libre de Lille (Paris, 1902, in-8°) :

Digitized by Google

« Ce livre appartient à une catégorie d'ouvrages dont nous avons, en France, quelques bons modèles, tels que celui de M. Bonnet sur *Le latin de Grégoire de Tours*, et celui de Gœlzer sur *La latinité de saint Jérôme*. M. Bayard a marché sur leurs traces. Je ne puis le suivre dans sa longue et minutieuse étude à travers les altérations que subissent les conjugaisons, les déclinaisons dans saint Cyprien. Mais j'appelle l'attention sur ce qu'après M. Bréal il appelle la *sémantique*, c'est-à-dire les changements que le temps, ou les nécessités, ou les événements extérieurs amènent dans la signification des mots. Il faut se souvenir qu'à ce moment le christianisme a été obligé de se créer toute une langue, qu'il a inventé peu de mots nouveaux et s'est le plus souvent contenté des mots anciens dont il a étendu ou renouvelé le sens. C'est un travail qui mérite d'être étudié avec soin, c'est le triomphe de la sémantique. Indépendamment des connaissances particulières que nous fournit l'ouvrage de M. Bayard, on en peut tirer quelques idées générales de grande importance. C'est ainsi qu'il confirme l'opinion de ceux qui pensent que le latin s'est altéré en Afrique de la même manière qu'ailleurs, que les termes et les tours propres à cette province ne sont pas très nombreux, que ce qu'on appelle l'*Africitas* se réduit à fort peu de chose, et que non seulement la manière de bien parler le latin, mais celle de le mal parler était à peu près la même dans tout l'Empire. M. Bayard s'est occupé aussi du style de saint Cyprien, des efforts qu'il a faits, et qui sont quelquefois trop visibles, pour donner à sa prose de l'ampleur et de l'harmonie. Outre que ce travail a exercé une influence notable sur la langue dont il se sert, il n'obéissait pas seulement, quand il l'accomplissait, à des préoccupations de vanité littéraire; son dessein était plus grave. Le christianisme voulait gagner les lettrés. Il lui fallait montrer qu'il ne dédaignait pas les lettres et ne condamnait pas l'Empire à la barbarie. Le livre de M. Bayard a donc plus d'importance que son titre pourrait le faire croire. »

M. Berger présente de la part de M. l'abbé Loisy ses *Études évangéliques* (Paris, 1902, in-8°) :

« Cet ouvrage continue dignement les travaux de l'abbé Loisy sur la Bible, notamment son *Histoire du Canon du Nouveau Testament*, ses *Évangiles synoptiques* et ses *Études bibliques*. On y trouvera les mêmes qualités : une connaissance exacte des travaux dont les Évangiles ont été l'objet et de la position de la question, en même temps qu'une étude approfondie du texte et un sentiment très personnel et très indépendant. C'est un livre qu'on pourra discuter, mais dont il faudra tenir compte, parce qu'il nous apporte les conclusions

Digitized by Google

auxquelles l'étude des textes a conduit un savant consciencieux doué d'un esprit singulièrement pénétrant. Son étude sur le Prologue du quatrième Évangile mérite une attention toute particulière.

« On doit se féliciter de voir les études bibliques, qui tiennent une si grande place dans la vie scientifique de l'Allemagne, traitées de cette manière dans notre pays.

« Si j'osais émettre un vœu, ce serait que cette année où l'Académie doit décerner trois prix relatifs à l'Orient, elle fît une place parmi eux aux études bibliques, qui ne sont l'objet d'aucun prix spécial. »

Digitized by Google

SÉANCE DU 9 JANVIER

MM. Élie Berger, Émile Chatelain, Éd. Chavannes et Maurice Croiset écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Müntz.

Le Président annonce qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de notre regretté confrère M. Alexandre Bertrand. Il consulte l'Académie pour savoir s'il y a lieu de le remplacer.

L'Académie décide au scrutin qu'il y a lieu et, par un vote à main levée, fixe au 13 février l'examen des titres des candidats.

Il est procédé à la suite des nominations des Commissions de prix.

Sont élus :

Prix Stanislas Julien : MM. Barbier de Meynard, Oppert, Senart, Barth.

Prix de la Grange : MM. G. Paris, Paul Meyer, Longnon, Émile Picot.

Prix Jean-Jacques Berger : MM. Delisle, Longnon, de Lasteyrie, Omont, Lair, Valois.

Prix Aug. Prost : MM. d'Arbois de Jubainville, Longnon, de Barthélemy, de La Trémoïlle.

Prix Honoré Chavée : MM. Bréal, d'Arbois de Jubainville, Senart, Leger.

Le Président rappelle que l'Institut, dans sa dernière séance générale, a décidé que chaque Académie désignerait deux membres pour faire partie d'une commission qui examinera les conditions du Prix Osiris.

Digitized by Google

Sont élus : MM. Delisle et Perrot.

M. Heuzey fait une communication sur le sceau de Goudéa :

Le célèbre chef chaldéen Goudéa ne nous est pas connu seulement par ses statues, qui sont au Louvre, mais encore par quelques objets à son nom, qui nous montrent de près l'outillage de son règne. C'est ainsi que nous possédons sa masse d'armes, formée de trois profils de lions d'un beau caractère, son gobelet à libation en pierre sculptée, que décorent d'étranges animaux fantastiques.

Aujourd'hui, M. Heuzey étudie son cachet, véritable sceau officiel, dont la trace est restée imprimée sur des bulles d'argile, provenant des dernières fouilles de M. de Sarzec. Goudéa y est figuré rendant hommage à une divinité dont le symbolisme est des plus complexes. C'est un dieu assis, tenant deux vases magiques, d'où les eaux jaillissent spontanément. Un jet intermédiaire les fait communiquer entre eux, tandis que trois autres flots retombent, aux pieds du trône, dans autant d'autres vases semblables, d'où ils rebondissent de nouveau en doubles jets.

L'étude comparée des attributs et des symboles afférents à ce personnage divin prouve que ce doit être le dieu Êa, considéré comme le maître de l'élément humide.

Sur le même cachet, le cartouche de Goudéa est supporté par un quadrupède ailé à tête de serpent, coiffé de la tiare à deux cornes des divinités chaldéennes et présentant la plus grande ressemblance avec les dragons fantastiques du gobelet à libation mentionné plus haut.

La finesse de l'empreinte est remarquable ; elle témoigne d'une rare délicatesse de dessin chez les graveurs de cylindres à cette époque.

M. Dieulafoy annonce à l'Académie que les collections découvertes dans les fouilles entreprises à Martres-Tolosanes par M. Joulin, et pour lesquelles elle a témoigné un intérêt si vif, sont aujourd'hui installées dans le Musée de Toulouse. Elles y occupent la galerie du rez-de-chaussée et sont exposées avec une méthode et un ordre parfaits. La municipalité a eu l'heureuse inspiration de confier cette installation à l'auteur des fouilles, et

Digitized by Google

elle doit d'autant plus se féliciter des résultats, que le crédit ouvert était des plus modiques. Le mérite de M. Joulin n'en a été que plus grand.

M. Dieulafoy donne lecture d'une note envoyée par M. José Gestoso y Perez accompagnant la photographie d'une statue de Diane découverte il y a peu de temps à Santiponce.

M. Dieulafoy ajoute :

« Bien que la statue soit une réplique romaine d'un type connu, elle est intéressante à plus d'un titre. D'abord elle est une bonne reproduction d'un original que l'on devine remarquable. Mais elle l'est surtout par le lieu où elle a été découverte. C'est à Santiponce, l'ancienne Italica, la patrie de Trajan et d'Adrien, sur la rive droite du Guadalquivir, à quelques kilomètres de Séville. Santiponce, qui fut une ville importante au moyen âge, est maintenant un misérable village. Il serait donc facile de bouleverser le sol aujourd'hui privé d'habitations, et il est probable que les fouilles seraient fructueuses, ainsi que le montre celles qui fournirent au XVIe siècle la célèbre collection des ducs d'Ossuna, où se formaient les artistes de l'école de Séville depuis Montañes et Murillo jusqu'à Roldan et Alonso Cano. »

M. Daniel Serruys, ancien membre de l'École française de Rome, annonce à l'Académie qu'il a découvert dans la bibliothèque du monastère de Vatopédi (mont Athos) soixante-quatre lettres inédites du patriarche Ignace.

Ces lettres se trouvent, en même temps que trente-quatre lettres de Photius, dans un manuscrit en parchemin du xe siècle. Elles y apparaissent sans titre et sans date, mais on peut, avec certitude, les attribuer à celui qui fut successivement l'adversaire et l'allié de Photius. Pour légitimer cette identification, on peut invoquer, outre de nombreuses allusions personnelles, le fait qu'Ignace se nomme lui-même dans une lettre adressée à Nicéphore, diacre et archiviste.

La correspondance d'Ignace se compose de messages administratifs et de lettres amicales.

Dans les lettres administratives, tantôt le patriarche écrit aux évêques, ses subordonnés, pour leur rappeler leurs devoirs envers le siège de Constantinople, tantôt il négocie avec les offi-

Digitized by Google

ciers impériaux les affaires qui intéressent les diverses églises soumises à son autorité.

De cette première catégorie de lettres se dégagent quelques faits de nature à éclairer l'histoire religieuse, en ce qu'ils font connaître les causes intérieures du schisme et l'esprit des partis pendant la lutte religieuse. L'insubordination de certains évêques (spécialement ceux de Bithynie) à l'égard du patriarche, et d'autre part la subordination complète du patriarche au pouvoir impérial, sont les deux symptômes les plus caractéristiques que l'on puisse relever dans cette correspondance. Et dès lors on est amené à croire que, si le schisme fut une entreprise favorable à l'empereur qu'elle libérait de la suprématie de Rome, elle eut néanmoins pour but d'opposer à l'empereur lui-même un patriarche plus indépendant et qui, maître souverain de son église, pût prendre à l'égard du pouvoir impérial l'attitude ferme que Rome avait montrée aux empereurs d'autrefois.

Les lettres intimes permettent d'esquisser avec plus d'exactitude la figure énigmatique de l'adversaire de Photius. Elles le représentent comme doué d'un esprit très inférieur à celui de son adversaire, confiné, dans le domaine de l'observation, à des vues sans pénétration, et, dans celui de la pensée, aux considérations du christianisme le plus traditionnel.

Cette intelligence moyenne avait cependant certaines préoccupations et quelques qualités d'élégance. Ignace émaille sa correspondance de citations d'Homère et des tragiques; il discute les théories des grammairiens; il avait même composé un recueil de maximes empruntées aux auteurs profanes. Son style, d'une élégance trop laborieuse, est régi par des règles rythmiques rigoureuses jusqu'à la monotonie. D'une façon presque uniforme, tous les éléments de la phrase périodique sont terminés par une clausule qui consiste en un double dactyle d'accent.

La plupart des lettres d'Ignace sont conformes à cette règle unique, qui n'est qu'une application spéciale de la loi d'accent définie par M. W. Meyer. Toutefois d'autres messages d'un ton plus relevé ont permis de reconnaître des procédés de stylistique très curieux, qui apparaissent clairement dans ce manuscrit ponctué avec soin, mais que l'on retrouve également dans un grand nombre d'auteurs contemporains d'Ignace. Ce système,

Digitized by Google

absolument indépendant de la loi de M. W. Meyer, dérive certainement d'une recette d'école et non d'une fantaisie personnelle. Il consiste à appliquer, en fonction de l'accent, des procédés analogues à ceux qu'appliquaient les orateurs asiatiques, en fonction de la prosodie. Par l'identité ou la différenciation du rythme des clausules, les écrivains de cette école groupent ou séparent les éléments correspondants ou asymétriques de la période oratoire, dont le dessin pour ainsi dire strophique apparaît dès lors avec clarté. L'étude de ces clausules et de ces rythmes doit non seulement guider le littérateur dans l'appréciation du style, elle doit surtout guider le philologue en vue de la reconstitution du texte.

Entre autres exemples de ces procédés stylistiques, M. Serruys en emprunte quelques-uns à une oraison funèbre inédite de Basile le Macédonien par son fils Léon VI le Sage.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie la 4e livraison du tome I du *Répertoire d'épigraphie sémitique* (Paris, 1902, in-8°).

M. Barth offre, au nom de l'auteur, M. Kielhorn, correspondant de l'Académie, la suite de la *Liste des inscriptions de l'Inde du Sud.*

Digitized by Google

SÉANCE DU 16 JANVIER

M. Clermont-Ganneau annonce brièvement qu'il a reçu du Comité du « Palestine Exploration Fund » l'estampage d'une inscription grecque et hébraïque récemment découverte à Jérusalem et qui lui paraît offrir un intérêt exceptionnel pour l'histoire juive. Elle est relative à un certain Nicanor d'Alexandrie qui y est dit avoir « fait les portes ».

M. Clermont-Ganneau montre qu'il s'agit ici de la fameuse porte du temple juif de Jérusalem, dite « porte de Nicanor », et célèbre dans l'antiquité par sa magnificence. Le Talmud et Flavius Josèphe en parlent longuement et en détail. Nicanor, riche juif d'Alexandrie, en avait fait exécuter dans cette ville les battants en bronze ornés de superbes ciselures d'or et d'argent.

M. Cagnat annonce que le Comité constitué pour élever un monument à Paul Blanchet remet à l'Académie le reliquat de la souscription, pour fonder une médaille destinée à récompenser les découvertes historiques, géographiques ou archéologiques faites dans l'Afrique du Nord.

Le Président annonce à l'Académie la mort d'un de ses correspondants nationaux, M. Poulle.

M. Poulle appartenait à l'administration des domaines où il a fait toute sa carrière en Algérie. Ses fonctions l'appelant souvent, dans les premiers temps de son séjour, à parcourir le pays pour délimiter les terrains domaniaux, alors que les antiquités étaient bien moins connues qu'aujourd'hui, il eut l'occasion de relever un nombre considérable de documents inédits, surtout d'inscriptions. Il communiquait aussitôt ses découvertes à la Société archéologique de Constantine qui les insérait dans son *Recueil*. Son premier article remonte à 1862. En 1876, il devint président

Digitized by Google

de la Société ; il était alors inspecteur des domaines à Constantine. Il garda les fonctions présidentielles jusqu'en 1892. Pendant toute cette période, il fut véritablement l'âme de la Compagnie, concentrant toutes les découvertes survenues dans le département, dirigeant les recherches des nouveaux associés, assurant à son œuvre la bienveillance de toutes les autorités et publiant chaque année des articles, surtout une chronique archéologique qui faisait autorité. Grâce à lui, la Société de Constantine a pu soutenir dignement sa vieille réputation et a continué à faire honneur à son premier inspirateur L. Renier.

En 1892, M. Poulle a pris sa retraite et s'est retiré à Montauroux (Var), d'où il suivait les travaux de sa Société, sans y participer d'une façon effective. C'est là où nous avons été le chercher, en 1898, pour le nommer correspondant, là qu'il s'est éteint, le 29 décembre dernier. Avec lui disparaît un des vétérans de l'épigraphie africaine.

M. Clermont-Ganneau fait une communication sur le mont Hermon et son dieu.

LIVRES OFFERTS

Le Président présente le 1er fascicule du t. IX des *Monuments et Mémoires* de la fondation Piot et en signale l'intérêt (Paris, 1903, in-4°).

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de l'Institut archéologique d'Amérique, une grande publication intitulée *Investigations at Assos* (London, Cambridge : Massachusetts, et Leipzig, 1902, in-fol.).

Digitized by Google

SÉANCE DU 23 JANVIER

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer que, s'associant au vœu de l'Académie au sujet de la conservation du Capitole récemment découvert à Dougga, il vient de prier M. le Ministre des affaires étrangères d'intervenir auprès du gouvernement tunisien, afin qu'il prenne les mesures nécessaires à la consolidation de cet édifice.

Dans une autre lettre, M. le Ministre annonce que le Congrès international des sciences historiques, qui devait se tenir à Rome au printemps de 1902, se réunira dans cette ville, du 2 au 9 avril prochain.

M. le Ministre prie le Président de lui communiquer d'urgence les noms des membres de l'Académie qui seraient désireux de participer à ce congrès.

M. Paul Meyer, qui s'était fait inscrire l'an dernier, maintient son inscription.

M. Émile Boutroux, directeur de la Fondation Thiers, adresse au Secrétaire perpétuel un exemplaire des statuts de cet établissement.

M. Berger communique à l'Académie la très curieuse découverte faite par M. Jean Capart, conservateur du Musée du cinquantenaire à Bruxelles, de plusieurs fragments de papyrus ayant servi de cartonnage à une momie, qui portent des caractères d'une écriture cursive avec des ligatures entre les lettres, paraissant d'origine sémitique, et qui ne sont en tous cas ni égyptiens ni grecs.

Digitized by Google

M. Berger a demandé à M. Capart des photographies de tous ces fragments pour pouvoir étudier le problème que soulève cette écriture, jusqu'à présent inconnue.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des commissions de publication de l'Académie pendant le second semestre de 1902 [1].

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire, en remplacement de M. Eug. Müntz, décédé.

Le Président lit les articles du règlement relatifs à l'élection des membres ordinaires.

Il y a 36 votants, majorité 19.

Au premier tour de scrutin, MM. Chatelain et Chavannes obtiennent chacun 12 suffrages ; M. Maurice Croiset, 7 ; M. Élie Berger, 5.

Au second tour de scrutin, M. Chatelain obtient 19 suffrages ; M. Chavannes, 15 ; M. Maurice Croiset, 2.

En conséquence, M. Chatelain, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Clermont-Ganneau continue sa communication sur le mont Hermon et son dieu.

M. Ernest Babelon communique à l'Académie, en comité secret, son rapport sur les travaux exécutés ou encouragés à l'aide des arrérages de la fondation Piot [2].

1. Voir ci-après
2. Voir ci-après.

Digitized by Google

APPENDICES

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE 1902, LU DANS LA SÉANCE DU 23 JANVIER 1903.

MESSIEURS,

Depuis le dernier rapport, il a paru les volumes suivants de la nouvelle série in-4° du « Recueil des historiens de France » : *Obituaires de la province de Sens*. Tome 1er, 1re et 2e parties; — *Documents financiers*. Tome 1er. *Inventaires d'anciens comptes royaux, dressé par Robert Mignon sous le règne de Philippe de Valois*, publié par M. Ch.-V. Langlois, sous la direction de M. L. DELISLE, membre de l'Institut. Et, des ouvrages publiés sous le patronage de l'Académie, nous venons de recevoir, il y a quelques jours, le fascicule n° 18 de la collection des *Mémoires et monuments Piot* contenant les articles suivants : I. *Situla en ivoire provenant de Chiusi* (Musée du Louvre), par M. Max COLLIGNON (avec une planche); II. *Le peintre céramiste Smikros, à propos d'un vase inédit du Musée de Bruxelles*, par M. Camille Gaspar (avec 2 planches); III. *La Minerve de Poitiers*, par M. E. Audouin (avec 1 planche); IV. *La Résurrection de Lazare, par Gérard de Harlem*, par M. Camille Benoit (avec une planche); V. *Tapisseries allégoriques inédites ou peu connues*, par M. Eugène MÜNTZ (avec une planche).

La situation des autres ouvrages en cours de publication est celle-ci :

Historiens des Croisades. — Historiens arabes. Tome V. Quatorze feuilles sont tirées. — M. Barbier de Meynard a envoyé récemment à l'Imprimerie nationale la matière de six feuilles nouvelles qui terminent les extraits du *Livre des deux*

Digitized by Google

Jardins. Il espère pouvoir donner dans la seconde moitié de cette année le texte et la traduction du *dzeïl* ou *appendice* du même ouvrage.

Recueil des historiens de France, t. XXIV. — Pour terminer la seconde partie du volume il ne reste plus à imprimer (cahiers 103 et suiv.) que la table de la Chronique de l'anonyme de Béthune dont la copie sera livrée la semaine prochaine.

Quant à la première partie, les pages 1*-176* ont été tirées ou sont en bon à tirer à l'imprimerie.

Les placards 128-172 sont sortis de l'imprimerie le 8 janvier.

La copie de la suite jusqu'à la fin est en état d'être livrée aux imprimeurs.

Nouvelle série in-4° du « Recueil des historiens de France ». Le tome II des *Pouillés* (province de Rouen) va paraître; l'Introduction est imprimée.

Histoire littéraire de la France. — Tome XXXIII. 31 feuilles sont tirées. Il se continue avec un nouvel article de M. Paul Meyer, intitulé : *Vie des Pères*, traduction en prose faite pour Blanche de Champagne.

Mémoires de l'Académie. — T. XXXVII, 1re partie. — A été envoyé à l'Imprimerie nationale un mémoire de M. P. Foucart, intitulé : *Formation de la province romaine d'Asie*.

Mémoire des savants étrangers, 1re série, tome XI, 2e partie. — Ce volume s'arrête au rapport de M. Chavannes sur les inscriptions chinoises de l'Asie centrale, aujourd'hui tiré et distribué en tirages à part. — Aucun autre article n'est, pour le moment, à l'impression.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale. — Tome XXXVIII, 1re partie. — Même situation. Aucun article nouveau n'a été envoyé à l'imprimerie.

Le tome 37 des *Notices et extraits des manuscrits*, contenant le *Synodicon orientale*, ou *Recueil des synodes nestoriens*, édités et

Digitized by Google

traduits par M. J.-B. Chabot, est entièrement tiré et sera distribué très prochainement.

Corpus inscriptionum semiticarum, partie himyarite. — Les planches XXVIII-XXXI du Corpus himyarite sont tirées. Elles ouvriront l'atlas de la quatrième livraison et contiennent des monuments de Riyâm, entre autres la reproduction de quatre exemplaires reproduisant avec quelques différences de forme le traité conclu à la fin du IIe siècle de notre ère entre le Yémen et l'Abyssinie. Les variantes de dix autres répliques de ce même texte épigraphique nous sont connues et seront utilisées dans la rédaction du commentaire dont nous n'osons pas encore annoncer la publication prochaine. Ce que nous pouvons dire dès à présent, c'est que les matériaux destinés à l'achèvement du premier volume sont amassés : il terminera la monographie sur la grande tribu des Hamdânites et groupera toutes les inscriptions relatives à « leur patron, Ta'lab Riyâm, maître de Tour'at et d'autres sanctuaires dans la région ».

Corpus inscriptionum semiticarum, partie araméenne. — Le bon à tirer du troisième et dernier fascicule du tome Ier a été donné à l'Imprimerie nationale au mois de juillet dernier.

La copie du fascicule suivant (dont les planches sont déjà terminées) est prête à être mise à l'impression.

La 4e livraison du *Répertoire d'épigraphie sémitique* vient de paraître. L'impression d'une cinquième livraison va commencer ce mois-ci.

Le *Recueil des inscriptions grecques* en est maintenant au point suivant : — Tome Ier. La feuille 12 est à l'impression. Il paraîtra d'ici à quinze jours un fascicule contenant les feuilles 9-12. — T. III. La feuille 17 est sur le point d'être tirée. Il paraîtra d'ici à la fin du mois un fascicule contenant 8 feuilles et demie, 9 *bis* à 17.

Chartes et diplômes. — M. d'Arbois de Jubainville nous a adressé le rapport suivant sur l'état de la collection des diplômes : Le manuscrit des diplômes de Philippe Ier, préparé par

Digitized by Google

M. Prou, est à l'imprimerie tout entier, sauf l'introduction. Jusqu'ici l'imprimerie a livré 54 placards qui sont déjà en seconde épreuve et formeront environ 108 pages in-4°.

M. Poupardin est occupé au dépouillement du fonds latin de la Bibliothèque nationale; il a atteint le n° 14.000.

M. Lauer a commencé le dépouillement de la collection Moreau.

M. Giard continue la préparation de la collection des diplômes de Pépin d'Aquitaine.

H. Wallon.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS OU ENCOURAGÉS A L'AIDE DES ARRÉRAGES DE LA FONDATION PIOT PAR M. E. BABELON, MEMBRE DE L'ACADÉMIE. LU DANS LA SÉANCE DU 23 JANVIER 1903.

Messieurs,

La Commission de la Fondation Eugène Piot m'a chargé, en ma qualité de Secrétaire pour l'année qui vient de s'écouler, du compte rendu récapitulatif qu'il est d'usage de présenter à l'Académie sur l'emploi des arrérages de cette Fondation.

Durant l'année 1902, l'Académie, sur la proposition de la Commission, a réparti les fonds Piot en trois principales catégories de subventions : celles qui ont servi à couvrir les frais de la publication des *Monuments et Mémoires*; celles qui ont été accordées pour des voyages, fouilles et missions; enfin celles qui ont pris la forme de souscriptions à des ouvrages en cours ou projetés.

I. *Les Monuments et Mémoires.*

L'Académie a accordé à notre éditeur M. Ernest Leroux une première allocation de 3.000 fr. pour la publication

Digitized by Google

des *Monuments et Mémoires*. Puis, une subvention supplémentaire et exceptionnelle de 2.000 fr. pour solder l'excédent des frais de publication du Ve volume. Ce surcroît de dépense a été occasionné et justifié par le nombre exceptionnel des planches, s'élevant à 36, qui accompagnent la publication du *Trésor de Boscoreale* par notre confrère M. Héron de Villefosse. La seconde partie de cette monographie, formant le XVe fascicule des *Monuments et Mémoires*, vous a été distribuée dans le courant de l'année. Le 1er fascicule du tome IX (no 18 de la collection) vous a également été livré il y a peu de jours. — Les fascicules 16 et 17, qui doivent former le tome VIII, contiennent l'étude de notre confrère M. de Lasteyrie sur la sculpture française au XIIe siècle. L'impression en est achevée, et ils seront prochainement mis en distribution.

II. — *Fouilles et missions.*

L'Académie a accordé une subvention de 1.000 francs à M. Auguste Audollent, maître de conférences à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, pour lui permettre de poursuivre les fouilles du temple de Mercure Dumias au Puy-de-Dôme. Le rapport de M. Audollent sur ces fouilles a été communiqué à l'Académie par notre confrère M. Héron de Villefosse et inséré dans le compte rendu de nos séances hebdomadaires.

Une nouvelle subvention, montant à la somme de 1755 fr., a été accordée à M. A. Degrand, consul de France à Philippopoli, pour la continuation de ses fouilles à Yamboli (Bulgarie). Le rapport de M. Degrand nous a été envoyé, et il sera prochainement communiqué à l'Académie par notre confrère M. Collignon, à qui la Commission a confié ce soin. M. Degrand a, en outre, fait expédier au Musée du Louvre, après entente avec le gouvernement bul-

Digitized by Google

gare, un lot important d'objets choisis parmi les antiquités qu'il a découvertes au cours de ses actives et consciencieuses recherches.

Le R. P. Delattre, chapelain de Saint-Louis de Carthage, correspondant de l'Académie, a reçu une nouvelle subvention de 3.000 francs pour la poursuite de ses fouilles à Carthage. Il a continué, au cours de cette année, comme antérieurement, à tenir l'Académie au courant de ses découvertes, par des rapports développés qui nous ont été communiqués en séance par nos confrères MM. Héron de Villefosse et Philippe Berger, et insérés dans nos procès-verbaux. Les fouilles du R. P. Delattre ont été, cette année, particulièrement fructueuses et de la plus grande importance pour l'archéologie punique.

A M. Homo, ancien membre de l'École française de Rome, l'Académie a accordé une nouvelle subvention de 800 francs pour la continuation de ses travaux relatifs à l'enceinte de Rome sous Aurélien.

A M. Perdrizet, pour solde des frais de la mission qu'il a accomplie à Sidon sur la demande de l'Académie, une subvention de 350 fr. Le rapport de M. Perdrizet vous sera communiqué prochainement par notre confrère M. Philippe Berger qui a déjà signalé à la Commission son grand intérêt pour l'histoire des dernières découvertes épigraphiques faites à Sidon.

A M. Cartailhac, correspondant de l'Académie à Toulouse, une subvention de 800 francs pour un voyage d'exploration archéologique dans des grottes et des stations préhistoriques de la province de Santander (Espagne).

A M. Eugène Déprez, ancien membre de l'École française de Rome, pour lui permettre d'entreprendre à Londres des recherches historiques et archéologiques sur l'Hôtel du Roi et la Tour de Londres sous les règnes d'Édouard Ier, d'Édouard II et d'Édouard III, une subvention de 2.000 fr.

A M. le docteur Carton, pour entreprendre des fouilles

Digitized by Google

archéologiques à El Knissia, près de Sousse (Tunisie), une subvention de 1.000 fr.

L'Académie a en outre voté, sur la proposition de la Commission Piot, une somme de 500 fr., pour permettre l'acquisition et le transport jusqu'au musée du Louvre d'une inscription arabe du 1er siècle de l'Hégire qui se trouvait au couvent des Trappistes d'El-Atroun, en Palestine.

Enfin le R. P. Ronzevalle, professeur à l'École Saint-Joseph de Beyrouth, a envoyé à la Commission un intéressant rapport sur les ruines de Deir el Galaa, travail qui sera inséré dans les publications de l'Académie.

III. — *Souscription à divers ouvrages.*

L'Académie a accordé sur les arrérages de la Fondation Piot une subvention de 3.000 francs à l'éditeur M. Ernest Leroux, sous forme de souscription à la seconde partie du *Catalogue des vases peints de la Bibliothèque nationale*, rédigé par M. de Ridder. Ce second et dernier fascicule qui ne comprend pas moins de 350 pages et de nombreuses planches, est presque entièrement imprimé, et il sera distribué dans quelques semaines aux membres de l'Académie.

Au même éditeur M. Leroux, l'Académie a accordé une autre subvention de 3.200 francs, sous forme de souscription à un ouvrage de M. Pierre Paris, qui sera intitulé *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive*. Cet ouvrage, qui aura 2 volumes in-8° avec planches, est présentement sous presse.

En outre de cette répartition de fonds pour des travaux scientifiques, l'Académie a voté une dépense de 60 francs pour l'entretien de la tombe d'Eugène Piot.

Enfin elle a autorisé notre éditeur M. Leroux, sur sa demande, à porter le prix de l'abonnement aux *Monuments et Mémoires* à 40 francs au lieu de 32 francs.

Digitized by Google

L'Académie avait, en outre, voté une subvention de 3.000 francs pour un nouveau volume de notre regretté confrère Eugène Müntz sur les arts à la Cour des Papes. Cette publication n'aura pas lieu, de sorte que cette somme de 3.000 francs redevient disponible.

Enfin, une autre somme de 3.000 francs avait été réservée sur les arrérages de l'exercice 1902 pour payer une partie des frais du premier volume du *Recueil général des monnaies grecques de l'Asie Mineure*. Il y a actuellement seulement quatre feuilles de cette publication en bon à tirer, ainsi que les 28 premières planches. La somme réservée de 3.000 francs se trouve donc en fait reportée sur l'exercice 1903.

La Commission m'avait chargé d'insister, dans mon Rapport de l'année dernière, sur l'obligation où se trouvent toutes les personnes qui bénéficient de nos libéralités, d'adresser à l'Académie un rapport détaillé justifiant de leurs travaux et de l'emploi des fonds qui leur sont accordés, et de nous réserver, quand il y a lieu, la publication de leurs découvertes archéologiques. Le relevé sommaire que je viens de faire, au cours de ce compte rendu, des rapports envoyés cette année à l'Académie atteste que cette recommandation a été écoutée par nos bénéficiaires, et nous avons eu, par eux, la primeur d'intéressants travaux; d'aucuns mêmes ont pu faire profiter nos collections publiques d'un certain nombre des monuments qu'ils ont découverts, donnant par là un exemple qui ne saurait être trop encouragé et qui mérite d'être particulièrement signalé à l'attention de l'Académie.

Digitized by Google

LIVRES OFFERTS

A propos des hommages faits à l'Académie, le Président dit que la Commission des travaux littéraires, en raison des développements pris par les comptes rendus de nos séances, invite les membres qui présentent des ouvrages à réduire à quinze ou vingt lignes au plus le texte des hommages qui sont destinés au Bulletin.

M. Philippe Berger dépose sur le bureau de l'Académie une notice de M. Jean Clédat intitulée *Recherches sur le Kôm de Baouît* (Paris, 1902, in-8°; extr. des *Comptes rendus des séances de l'Açadémie des inscriptions et belles-lettres*).

M. G. Boissier offre à l'Académie le second volume des *Institutions juridiques des Romains*, par M. Édouard Cuq, professeur à la Faculté de droit de Paris (Paris, 1902, in-8°) :

« Ce qui fait l'intérêt de cet ouvrage, c'est la façon dont il a été conçu et le but que s'est proposé l'auteur en le composant. Il a tenu à distinguer les époques diverses du droit romain et leur a fait une place très inégale. Au lieu de s'en tenir à l'explication des Codes de Justinien, il a divisé l'histoire entière du droit en trois parties. Nous avions déjà la première, *le droit primitif*, qu'il avait publiée depuis plusieurs années. Il nous donne, dans le second volume, les deux autres, *le droit classique*, de beaucoup le plus considérable, et *le droit byzantin*. C'est sur la période classique, qui s'étend d'Hadrien jusqu'après Alexandre Sévère, que M. Cuq appelle surtout notre attention. Il en a fait une étude approfondie. Il montre, au début, ce que le droit classique doit à la philosophie et aux lettres grecques, et comment il s'est développé sous l'influence de la sagesse romaine. On peut recommander aux historiens, aux littérateurs qui veulent connaître Rome à fond, la lecture du livre de M. Cuq. Je ne crois pas qu'aucun puisse leur donner une idée plus nette, une connaissance plus sûre de cette merveilleuse législation, la plus belle œuvre des Romains et sans laquelle on ne pénètre pas dans leur littérature. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, le

Digitized by Google

LXVIIIe volume de la collection des *Congrès archéologiques de France* (Paris-Caen, 1902, 453 p. et 71 pl. ou fig., in-8°).

En 1901, la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments a tenu ses séances générales annuelles à Agen et à Auch. Le nouveau directeur, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, nommé à la place du regretté comte de Marsy, exerçait pour la première fois ses fonctions; il s'en est acquitté avec un rare bonheur et un légitime succès. Le présent volume, qui contient le compte rendu des travaux de ce LXVIIIe congrès, est particulièrement intéressant. Au point de vue scientifique, le mérite des mémoires publiés est incontestable; tous sont relatifs à des questions d'archéologie locale et rédigés par des auteurs d'une compétence reconnue. Les noms de MM. Philippe Lauzun, J. Momméja, Adrien Lavergne, Camille Jullian, Brutails, Adrien Blanchet, l'abbé Bouillet, Philippe Grèze, etc., garantissent l'importance et la variété des communications. L'illustration est à la hauteur du texte : soixante et onze planches ou figures, d'une exécution irréprochable, mettent successivement sous les yeux du lecteur les plans, les vues d'ensemble ou de détail des principaux monuments de la région visitée par le Congrès. Les églises de Saint-Caprais d'Agen, celles de Monsempron et de Moirax, la très curieuse église d'Aubiac, le porche de Moissac, les cathédrales de Lectoure et d'Auch forment un premier groupe d'une nature bien déterminée. L'architecture civile du moyen âge est également représentée dans l'Agenais par une série d'édifices en tête de laquelle se dresse le merveilleux château de Bonaguil; les châteaux de Madaillan, de Perricard, du Tauzia, de Montaner, le donjon de Gavaudun appartiennent au même groupe, mis en pleine lumière par des images fidèles ou par des reconstitutions ingénieuses. M. Eugène Lefèvre-Pontalis s'est efforcé d'introduire dans cette publication un esprit de méthode et de critique; il a réussi à donner au compte rendu du Congrès d'Agen une valeur particulière. Il a ainsi rempli consciencieusement et de la façon la plus louable la mission délicate qu'il avait acceptée. L'œuvre des Congrès scientifiques de France, fondée en 1834 par Arcisse de Caumont, a trouvé en lui un digne et dévoué continuateur.

M. Oppert présente de la part de l'auteur un ouvrage intitulé : *Ninive und Babylon* de M. C. Bezold (Bielefeld et Leipzig, 1903, in-8°). Cet ouvrage fait partie d'une collection intitulée : *Monographien zur Weltgeschichte* (monographies pour l'histoire du monde). L'éminent auteur du Catalogue des briques de Koyoundjik s'est adressé cette fois à un public plus étendu, et il a pleinement réussi dans cette tâche assez difficile pour un savant qui jusqu'ici ne s'était

Digitized by Google

adressé qu'au cercle très restreint des érudits spéciaux. L'ouvrage est d'une étendue considérable (137 pages in-quarto) sur deux colonnes, orné d'une grande quantité de phototypies représentant des antiquités assyriennes ; il traite de l'histoire des arts et des œuvres artistiques avec beaucoup de science et de tact. Dans le choix il s'est tenu libre de ces allusions tendancieuses qui ont déparé quelques ouvrages analogues parus en Allemagne.

SÉANCE DU 30 JANVIER

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel l'ampliation d'un décret en date du 27 janvier 1903, par lequel M. le Président de la République a approuvé l'élection de M. Chatelain à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Eugène Müntz.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret. Il introduit ensuite M. Chatelain et le présente à l'Académie.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Chatelain et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. S. Reinach a la parole pour une communication :

« MM. M. de Gérin-Ricard et l'abbé Arnaud d'Agnel me prient de porter à la connaissance de l'Académie la découverte faite à Ventabren, entre Marseille et Aix, d'une sépulture à incinération. La tombe était surmontée d'un petit mausolée dont les ruines ont fourni aux explorateurs deux pierres avec inscriptions. La première, en caractères grecs, se compose de deux noms indigènes : Ουενιτσουτα Κουαδρουνια ; la seconde, en caractères latins, comprend deux noms celtiques : *Vectil(us) Biraci*. Les deux der-

Digitized by Google

niers sont connus ; les deux premiers sont nouveaux et présentent de l'intérêt pour les études celtiques ou celto-ligures[1]. »

Le Président annonce à l'Académie que M. le duc de Loubat lui a remis 10.000 francs pour la continuation des fouilles de l'École d'Athènes à Délos, et qu'ayant appris que M. Homolle se proposait d'en entreprendre aussi à Corfou, notre généreux correspondant a voulu y joindre une seconde somme de 10.000 francs pour ces nouvelles recherches.

M. Homolle demande à remercier publiquement le duc de Loubat de sa nouvelle libéralité ; il veut joindre à son nom celui de M. Perrot, qui s'est oublié lui-même, mais dont on ne peut oublier l'intervention bienveillante et efficace.

M. le duc de Loubat semble attacher une importance particulière aux fouilles de Corfou, et l'École est toute disposée à porter sur ce point ses efforts : rien ne serait plus intéressant que de retrouver, après les palais d'Atrée et de Minos, celui d'Alcinoos. Mais l'entreprise est subordonnée à deux conditions : une exploration attentive et décisive de l'île de Corfou et du site supposé du palais ; la remise gratuite du terrain par la municipalité de Corfou.

M. G. Schlumberger annonce à l'Académie que M. Maurouard, chargé d'affaires de France à Athènes, a adressé au Ministre des affaires étrangères un rapport relatif au classement parmi les monuments nationaux du royaume de Grèce de deux des plus importantes constructions franques qui subsistent dans ce pays et conservent le souvenir de la domination des Villehardouin dans la péninsule de Morée au XIIIe siècle, à la suite de la quatrième croisade. Ces deux ruines franques sont celles de la grandiose forteresse de Chlemoutzi ou Clermont, auprès de la mer, au sud de Cyllène, et celles non moins curieuses de l'église de Sainte-Sophie d'Andravida, capitale de Villehardouin. Au rapport de M. Maurouard se trouvent annexés la décision ministérielle prise à cette occasion par le Ministre des cultes et de l'instruction publique de Grèce et le rapport fait à ce sujet par M. Cavvadias,

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

éphore général des Antiquités. C'est la première fois que le gouvernement grec se préoccupe de protéger officiellement les monuments francs, encore si nombreux sur le territoire du royaume hellénique, qui témoignent de la gloire de nos ancêtres en ces contrées. Jusqu'ici ces puissantes forteresses, ces ruines d'églises étaient abandonnées à tous les outrages des hommes et des ans. L'Académie ne peut donc qu'exprimer sa vive satisfaction de la nouvelle qui lui est communiquée par notre chargé d'affaires, en lui adressant en même temps ses remerciements pour la part officieuse, mais très active, qu'il a prise à la réalisation de ce projet.

M. Clermont-Ganneau achève sa communication sur le mont Hermon et son dieu.

M. Serruys termine sa communication sur les lettres d'Ignace, patriarche de Constantinople.

M. Berger communique à l'Académie un mémoire de M. Perdrizet sur une inscription grecque d'Antioche qui lui a été communiquée par M. Victor Chapot. Grâce à une très heureuse restitution, M. Perdrizet y a retrouvé le texte, cité par Lucien, d'un oracle en vers rendu par le fameux Alexandre d'Abonotichos, oracle qui eut un succès prodigieux, au dire des anciens, et qu'on trouvait gravé sur toutes les portes pour préserver les maisons de la peste :

« *Phébus à la chevelure vierge écarte le nuage de la peste.* »
A.EHIOUÔ.

Cette inscription atteste l'exactitude de la tradition antique, et sa restitution fait grand honneur à la sagacité de M. Perdrizet, qui n'avait, pour se guider, que les dernières lettres d'une inscription mutilée [1].

M. Schlumberger lit un mémoire de M. Bréhier, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, intitulé : *L'Introduction du crucifix en Gaule.*

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

L'idée de représenter le Christ en croix a été longtemps écartée par les artistes chrétiens. Les premières représentations connues du crucifix, la sculpture de la porte de Sainte-Sabine à Rome, la miniature de l'Évangile de Rabula, les ivoires du Musée britannique, les ampoules du trésor de Monza ont une origine syrienne. C'est donc en Syrie, et probablement chez des nestoriens, que la crucifixion a été d'abord représentée.

Un texte de Grégoire de Tours (*In gloria martyr.* 22) montre que le crucifix apparaît en Gaule dans une peinture d'une église de Narbonne ; la vue du Christ étendu sur la croix, presque nu, excita le scandale et, à la suite du songe d'un prêtre, l'évêque dut faire recouvrir l'image d'un voile. Or Narbonne était, au VIe siècle, une des principales colonies de ces marchands syriens qui étaient établis dans toutes les grandes villes de l'Occident depuis Carthage jusqu'à Paris. Il est donc permis de croire que ce furent des Syriens qui introduisirent en Gaule cette nouveauté, mais de longues années se passèrent avant qu'elle entrât dans la vie religieuse des Occidentaux[1].

COMMUNICATIONS

UNE SÉPULTURE A INCINÉRATION AVEC INSCRIPTION GRECQUE DÉCOUVERTE DANS LA VALLÉE DE L'ARC (BOUCHES-DU-RHÔNE)

PAR MM. HENRY DE GÉRIN-RICARD
ET L'ABBÉ ARNAUD DAGNEL.

Au mois de décembre 1902, les ouvriers employés à l'établissement d'un nouveau chemin d'intérêt commun devant conduire de Ventabren à la route de La Fare à Aix découvrirent, en effectuant une tranchée de deux mètres de profondeur à travers champs, un tombeau à incinération.

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

Prévenus de cette découverte par M. l'abbé Lesbros, curé de Ventabren, nous nous sommes aussitôt rendus sur les lieux et avons pu constater que cette sépulture, qui se trouve à quelques centaines de mètres au nord et au-dessous du village de Ventabren et à 500 mètres environ au sud du quartier de la Font de Vicary (*Fons Vicarii*) qui a fourni de nombreux vestiges romains, se composait d'une petite *cella* ou coffre formé de blocs de grès de moyen appareil (0^m 50 × 0^m 30) et mesurant dans le vide 0^m 60 de longueur et de profondeur sur 0^m 40 de largeur, orienté nord-sud, dans lequel on ne trouva que des cendres et des débris de charbon. Certaines pierres du tombeau présentent encore des traces de feu, comme si la combustion des corps avait eu lieu sur le tombeau.

Le coffre était noyé dans une couche de plus de 0^m 20 d'épaisseur, faite d'un mortier de chaux très blanc. Au-dessus devaient se trouver fichées en terre les deux pierres à inscriptions dont il va être parlé et qui ont été découvertes renversées. La forme de ces pierres indique qu'elles étaient plantées.

Toutes les pierres de ce petit mausolée sont en grès blanchâtre de la région et proviennent probablement des carrières voisines de Coudoux, dont la pierre est moins blanche que celle dite de Calissane.

Inscription n° 1. — Pierre haute de 0^m 80, large de 0^m 40. épaisseur 0^m 30. Monument entier, caractères bien gravés de 0^m 04 de hauteur; espace de 0^m 15 au-dessus de l'inscription. Pas de trou à libations au-dessus du cippe.

Le parfait état de conservation de cette inscription ne laisse pas le moindre doute sur la lecture.

ΟΥΕΝΙΤΟΟΥΤΑ ΚΟΥΑ ΔΡΟΥΝΙΑ[1]

Le *C. I. G.* ne fournit aucun exemple des trois ou quatre noms propres de femme qui figurent sur cette épitaphe dont

1. Le premier nom doit se lire Ουενιτοουτα, c'est-à-dire *Venitouta*, nom celtique formé de deux radicaux fort connus. — Je suppose dans le second,

Digitized by Google

les caractères paraissent se rattacher à la deuxième époque de l'épigraphie grecque[1].

Les textes grecs sont des plus rares dans la vallée de l'Arc, et c'est le second que fournit cette région[2].

Inscription n° 2. — Pierre haute de 0m 50; largeur dans le haut 0m 35, dans le bas 0m 20; épaisseur 0m 31. Le côté droit manque, et il a pu disparaître aussi une ou deux lettres par ligne. Caractères bien gravés de 0m 04. Espace de 0m 07 au-dessus de l'inscription. Pas de trou à libations.

Nous proposons la lecture **VECTIT(VS) BIRACI (F)** *Vectitus Biraci filius.*

Vectitus a déjà été rencontré à Marseille[3]; quant au cognomen gaulois *Biraci*, pour *Biracillus*, on en connaît un exemple par un vase du musée de Nîmes qui porte **BIRACLI**[4]. [*Briacus* est d'ailleurs un nom celtique fort connu; cf. Holder, t. I, col. 423. C. Jullian.]

Sur le lieu de la découverte nous avons remarqué, parmi les pierres provenant de la démolition du tombeau, un bloc

Κουαδρουνια, un seul nom formé de deux radicaux celtiques *cou-* (cf. *cous*, Muret, 3567) et *droun-* (cf. *Droa*, *Drona*, Holder, I, col. 1321). — Jullian.

1. Cf. S. Reinach, *Traité d'épigraphie grecque*, p. 204.

2. Le Musée d'Aix ne possède qu'une seule inscription de cette provenance. C'est une dédicace à Heros, fils de Lysandre, qui ne comprend que deux mots (n° 97 du Catalogue).

Marseille elle-même n'est pas très riche en épitaphes grecques; le château Borely ne renferme que six textes funéraires d'origine locale (n°s 97, 101, 105, 121, 126 et 127 du Catalogue de Frœhner).

3. *C. I. L.*, XII, n° 466.

MEMORIAE
Q·VECTICI
NEON·S VEC
TICIA ENCAR
PIA ALVMNO
DVLCISSIMO
VIXIT·A·XI·M·VII
D·XIII

4. *C. I. L.*, t. XII, n° 5686 — 132. Ce nom a été lu **BIRAC(*i*)LLI**.

Digitized by Google

de 0m 60 de longueur sur 0m 35 de large, offrant une moulure à trois traits de gouge, et un autre bloc de 0m 50 de haut, 0m 30 large et 0m 35 d'épaisseur portant les traces de trois caractères très effacés.

Le tombeau, très solidement construit, était recouvert par une couche de terre de 1m 50 d'épaisseur.

A une dizaine de mètres à l'est de son emplacement, dans le talus en déblai de la route, nous avons noté un amas de cendres et de bois carbonisé, surmonté de pierres en grès. (Nous nous proposons d'effectuer une fouille sur ce point.)

La commune de *Ventabren*, dont le nom à désinence gauloise, évoque déjà une haute antiquité[1], a fourni plusieurs textes épigraphiques, tous latins, mais reproduisant des noms grecs, comme *Agathopus* et T. Ælius *Glaphyr*, un dévot d'Apollon[2].

Le territoire de Ventabren, situé entre la cité grecque de Marseille et la colonie romaine d'Aix, était traversé par la voie Aurélienne (tronçon de Marseille à Arles); sa population a dû être de tous temps assez importante, si l'on en juge par l'étendue des trois *castella* ligures que l'on remarque dans son voisinage, ceux de Roquefavour, de Meynes et de Sainte-Eutropie, distants à peine d'un kilomètre à vol d'oiseau les uns des autres.

Enfin, c'est presque sur les limites de cette commune et de celle de Velaux que furent découvertes en 1860 les si curieuses statues en pierre, aujourd'hui au musée Borely, représentant des personnages accroupis, statues que M. Salomon Reinach incline à rapporter au ve siècle avant notre ère et qu'il a très heureusement rapprochées d'une statue découverte dernièrement à Grézan (Gard)[3].

1. Le suffixe *bren*, d'après M. d'Arbois de Jubainville, signifie *mont*. Ventabren est en effet sur le sommet d'une montagne.

2. Cf. *C. I. L.*, t. XII, nos 633, 634, 635 et 636.

3. *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1901, p. 281.

Digitized by Google

UNE INSCRIPTION D'ANTIOCHE QUI REPRODUIT UN ORACLE D'ALEXANDRE D'ABONOTICHOS, PAR M. PAUL PERDRIZET, MAÎTRE DE CONFÉRENCES A L'UNIVERSITÉ DE NANCY.

M. Victor Chapot, ancien membre de l'École d'Athènes, me communique amicalement l'inscription suivante, qui lui a été envoyée d'Antakieh, l'ancienne Antioche de l'Oronte, par le fils de l'ingénieur Toselli. Brisée à gauche, complète à droite, elle est gravée sur un morceau de marbre blanc, qui provient d'un petit socle rond. La partie inscrite mesure 0m 13 de long. La gravure indique l'époque impériale.

≡ΦCΛΗΝΑΠΕΡΥΚΕΙ·Α·Ε·Η·Ι·Ο·Υ·Ω·

Ce qu'on remarque d'abord, c'est que l'inscription se terminait par la suite alphabétique des sept voyelles grecques. Sur la vertu magique des sept voyelles grecques, j'avais, en partant de la restitution d'un texte altéré d'Hygin [1], commencé un travail qu'une publication récente de M. Roscher [2], infiniment plus savante que n'aurait été la mienne, a rendu inutile. Je renvoie donc à la dissertation de ce maître du folk-lore antique. Il suffira de noter que si dans les papyri l'on relève de nombreux cas de l'emploi des sept voyelles comme formule magique, dans l'épigraphie au contraire on n'en connaissait jusqu'ici qu'un seul exemple, l'inscription du théâtre de Milet [3], laquelle — il est permis ici de le rappeler à M. Roscher — avant d'être expliquée par Böckh,

1. *Fab.* 277, *Parcae Clotho Lachesis Atropos invenerunt litteras graecas septem* ΑΕΗΙΟΥΩ.

2. *Zur Bedeutung der Siebenzahl im Kultus und Mythus der Griechen*, § 2, dans le *Philologus*, 1901, p. 369. Cf. encore le répertoire si commode de Heim, *Incantamenta magica*, dans les *Jahrbücher für Philologie*, suppl. XIX, p. 540, et l'article si intéressant d'Albert Dieterich sur la valeur magique des lettres de l'alphabet grec en général, dans le *Rheinisches Museum*, 1901, p. 77 et 639 (*ABC-Denkmäler*).

3. *C. I. G.*, 2895.

Digitized by Google

l'avait été déjà, et magistralement, par l'abbé Barthélemy, dans les Mémoires de l'ancienne Académie des inscriptions[1].

Mais assez là-dessus : venons-en au plus curieux de notre texte, au commencement.

La suite des sept voyelles formant une incantation, il n'est pas surprenant de les trouver à la fin d'un exorcisme; et, en effet, c'est une phrase d'exorcisme que devait terminer le verbe ἀπερύκει (de ἀπερύκω, j'écarte); le sujet d'ἀπερύκει devait être le nom d'une divinité qui avait le pouvoir d'*écarter* tel ou tel malheur, de conjurer telle ou telle maligne influence. Le mot qui précède ἀπερύκει est évidemment mal copié, et mutilé; il doit y avoir sur la pierre **ΦΕΛΗΝ**, ce qui ne peut être que la fin de νεφέλην.

Notons maintenant qu'ἀπερύκω est, suivant la remarque du *Thesaurus*, un mot poétique, que νεφέλην ἀπερύκει forme une fin d'hexamètre, et que les exemples ne manquent pas de citations d'Homère[2], Simonide[3], Ménandre[4] et autres poètes classiques, auxquelles la superstition des bas temps avait attribué une vertu talismanique.

Mais de quel poète est le vers dont notre fragment donne la fin? Je l'avais cherché vainement dans le *Lexique d'Homère*, d'Ebeling, dans l'hymne à Apollon de Callimaque et dans les gnomiques, lorsque la lecture de Heim[5] me mit sur la voie : l'hexamètre en question est un oracle rendu par le fameux Alexandre d'Abonotichos, et Lucien nous l'a conservé en entier :

Φοῖβος ἀκερσοκόμης λοιμοῦ νεφέλην ἀπερύκει.

« Alexandre, dit Lucien, envoya des chresmologues par tout l'Empire, pour annoncer des pestes, des incendies, des

1. Tome XLI, p. 514.
2. Heim, *op. laud.*, p. 514.
3. *Bull. dell' Instituto*, 1874, p. 51.
4. *Bull. de corr. hell.*, 1900, p. 294.
5. *Op. laud.*, p. 519.

Digitized by Google

tremblements de terre, et pour promettre aux gens qu'il les sauverait, qu'il empêcherait ces malheurs d'arriver. Parmi les oracles d'Alexandre qui se répandirent alors, un, que voici, eut un succès extraordinaire[1] : Φοῖβος κτλ. On voyait ce vers écrit partout, sur toutes les portes, comme phylactère. Mais il arriva presque partout le contraire de ce qu'Alexandre avait promis : par un malheureux hasard, les maisons où la peste fit le plus de ravages furent justement celles sur lesquelles le vers prophylactique avait été écrit[2]. »

Le socle d'où provient le fragment d'Antioche portait donc une statuette d'Apollon ἀλεξίκακος (peut-être une réplique de la statue de Calamis : cf. Pausanias, I, 3, 4, avec le commentaire de Hitzig-Blümner). Fut-elle dédiée pendant la peste[3] dont parle Lucien par l'une des innombrables dupes de l'Abonotichite? Notre inscription témoigne-t-elle du succès prodigieux de cet extraordinaire mystificateur, comme les inscriptions, pierres gravées et monnaies étudiées naguères par MM. Cumont[4] et Babelon[5]? La chose sans doute est possible; mais voici un texte qui prouve qu'elle n'est point certaine.

1. « C'était du reste, ajoute Lucien, un oracle *autophone*. » Alexandre appelait ainsi des oracles que le serpent Glycon était censé avoir prononcés. Pour rendre les oracles *autophones*, Alexandre avait imaginé un « truc » que Lucien décrit (*Alex.*, ch. 26).

2. Luc., *Alex.*, ch. 36.

3. L'Empire fut dévasté par la peste en 166 et dans les années suivantes. Marc Aurèle en mourut en 180.

4. *Mém. couronnés par l'Acad. royale de Belgique*, 1887.

5. *Rev. numismatique*, 1900, p. 1. Sur Alexandre d'Abonotichos, cf. encore Bouché-Leclerq, *Hist. de la divination*, t. III, p. 357, et Zeller, *Vorträge und Abhandlungen*, II. — Le sieur Μερτζίδης, de Cavalla, a publié (Ἡ χώρα τοῦ παρελθόντος, Athènes, 1885, p. 46), l'inscription suivante : Ἡ πόλις τὸν ἑαυτῆς σωτῆρα Γλύκωνα, qu'il prétend avoir copiée au village de Tchataldja, sur le territoire de la colonie de Philippes (reproduite par Dimitzas, Ἡ Μακεδονία ἐν λίθοις, p. 814). Ne l'ayant retrouvée à Tchataldja ni en 1894, ni en 1899, je la considère comme apocryphe. La plupart des inscriptions publiées par Μερτζίδης sont des inventions grossières, *monstra Mertzidiana*, dit Mommsen (*C. I. L.*, III, suppl., p. 2316).

Digitized by Google

Ce texte se trouve dans le prologue du premier livre des *Noces de Mercure et de la Philologie*, par Martianus Capella. Mercure fait route avec la Vertu; ils aperçoivent de loin Apollon, assis sur une hauteur, occupé à préparer les mélanges de bon et de mauvais air qui apportent aux hommes soit le beau temps et la santé, soit le mauvais temps et la maladie, les tempêtes et les pestes : *cum pestem diram commeritis mortalibus minabatur, aeri similiter anhelos ignes aut torpentis frigoris venena miscebat et in adfligendum meare cogebat orbem. Tali dei temperamento Virtus admonita magisque cum eum salutares auras miscere conspiceret, (caeci poetae) Graium versum Mercurio comprobante commemorat*

Φοῖβος ἀκερσοκόμης λοιμοῦ νεφέλης ἀπερύκει

quo pestem fugari posse Mercurius si voces primis vestigiis ejus accederent, admonebat[1]. Il faut supprimer *caeci poetae*, puisque l'hexamètre cité n'est pas d'Homère[2] : on croira difficilement que Martianus ait attribué à Homère un vers qui n'est pas de lui. *Caeci poetae*, comme le dit Eyssenhardt[3], est une glose corrompue, née d'une plus ancienne, *graeci*

1. *De nuptiis Philologiae et Mercurii*, I, 18 (Eyssenhardt).
2. Du reste, le commencement du vers est pris de l'*Iliade*, XX, 39 :

Φοῖβος ἀκερσοκόμης ἠδ' Ἄρτεμις ἰοχέαιρα.

Cf. encore l'hymne homérique à Apollon Délien, 134, et l'épigramme d'un ex-voto d'Olympie dans Pausanias, V, 22, 2. — Le milieu du vers a servi à Kaibel pour restituer l'épitaphe mutilée d'un *arabadji* d'Æzani (*Épigr. gr.*, 375) :

Μ[η]νογένης ὅ[δ' ἐγώ]· τέχνην δ' ἵπποι[σιν] ὀχεῖσθαι
εὖ εἰ[δὼς] ἔθανον λοιμοῦ [νε]φ[έλῃ] καταλη[φ]θείς.

« *Non dubito*, écrit Kaibel, *quin vox vulgaris fuerit* λοιμοῦ νεφέλη *apud Asianos. Probabile autem est Menogenem eodem pestilentiae tempore occidisse, quo Alexander illis locis suas exercebat fraudes.* »

3. Suivi par Preger, *Inscriptiones graecae metricae ex scriptoribus praeter Anthologiam collectae*, p. 167.

Digitized by Google

poetae, qui se trouve dans l'un au moins des nombreux manuscrits de Martianus.

Voilà donc qu'au ve siècle de notre ère un grammairien d'Afrique citait comme bien connu le vers du goète de Paphlagonie. C'est apparemment que ce vers avait poursuivi sa destinée de formule prophylactique, bien longtemps après la mort de l'Abonotichite, dans des pays où celui-ci n'avait jamais été, parmi des gens qui ne savaient plus rien ni d'Alexandre le devin ni de son dieu Glycon. Les superstitions ont la vie dure. Elles ont aussi une surprenante puissance de diffusion. Ce vers prophylactique en offre un bon exemple, puisque, lancé par le monde au IIe siècle, en Paphlagonie, nous le retrouvons en Syrie, à Antioche, et que l'Afrique chrétienne, au ve siècle, ne l'avait pas encore oublié. Qu'il se retrouve en Syrie, à Antioche, ce n'est pas fait pour surprendre : Antioche était adonnée à toutes les superstitions[1], et d'autre part, l'un des caractères de l'épigraphie syrienne à l'époque impériale, c'est le nombre considérable d'inscriptions à formules prophylactiques ou talismaniques qu'on y a relevées[2].

Une question pour finir : le vers qui nous occupe est-il d'Alexandre, ou Alexandre l'a-t-il emprunté à un chresmologue antérieur, à un de ces recueils d'oracles et de καθαρμοί attribués à Orphée, Musée, Bacis, Abaris, Epiménide, comme en avaient les Orphiques ? Je crois que si Alexandre avait volé quelque part son fameux vers, Lucien l'aurait su, et l'aurait dit.

1. Renan, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1865, p. 308.
2. *Bull. de corr. hell.*, 1900, p. 293.

Digitized by Google

L'INTRODUCTION DU CRUCIFIX EN GAULE,

PAR M. LOUIS BRÉHIER,
CHARGÉ DE COURS A L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT-FERRAND.

Il est aujourd'hui démontré que l'idée de représenter le Christ sur la croix n'est apparue que très tard dans l'Église. Le premier exemple connu d'une crucifixion est une intaille basilidienne (Le Blant, *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1867, p. 111-113). Plus tard, les nestoriens paraissent avoir eu un goût particulier pour le crucifix qui était une éclatante affirmation de la nature humaine et de l'incarnation du Christ (Baumstark, *Altarkreuze in nestorianischen Klöstern.....*, dans la *Römische Quartalschrift*, 1900, p. 70); dans les pays monophysites comme l'Égypte, on ne trouve au contraire aucun monument qui rappelle le supplice de la croix (Gayet, *Art copte*). En fait, les premières représentations de ce supplice, la sculpture de la porte de Sainte-Sabine à Rome, les ampoules du trésor de Monza, les ivoires du Musée britannique, la célèbre miniature de l'Évangile de Rabula, ont une origine syrienne indiscutable et paraissent remonter à la fin du ve ou au vi^e^ siècle (l'Évangile de Rabula est daté de 586). Mais comment cette coutume s'est-elle introduite dans l'Église d'Occident? Quels intermédiaires l'ont portée en Italie et en Gaule? C'est ce qu'il est possible d'inférer d'un texte de Grégoire de Tours dont l'importance a été négligée jusqu'ici par les historiens de l'iconographie chrétienne.

Dans le livre *In Gloria Martyrum* (ch. 22), Grégoire de Tours raconte qu'à Narbonne, dans l'église Saint-Genès, on voit une peinture « qui montre Notre-Seigneur le corps entouré d'un voile et étendu sur la croix, *quæ Dominum nostrum quasi præcinctum linteo indicat crucifixum* ». Elle

Digitized by Google

était exposée librement aux yeux de tous (*dum assidue cerneretur a populis*). Mais un prêtre nommé Basile eut un songe dans lequel la figure crucifiée lui apparut. « Vous êtes tous couverts de costumes divers, lui dit-elle, et vous me considérez sans cesse dans ma nudité. Va et couvre-moi au plus tôt d'un vêtement. » Le prêtre oublia vite ce rêve; une seconde apparition n'eut pas plus de résultat; enfin, la troisième fois, l'image le roua de coups et le menaça de le faire mourir sous peu s'il ne la couvrait d'un voile. Effrayé cette fois, Basile raconta tout à l'évêque qui ordonna de tendre une étoffe devant la peinture. « Et maintenant, ajoute Grégoire, on ne peut voir la peinture que couverte. Si l'on soulève un peu le voile pour permettre de la contempler, on le laisse retomber bientôt, pour qu'elle ne soit pas vue découverte... *Et sic obtecta nunc pictura suspicitur. Nam et si parumper detegatur ad contemplandum, mox demisso velo contegitur, ne detecta cernatur.* »

Ce texte nous montre d'abord que la représentation du Christ en croix était considérée en Gaule à cette époque, c'est-à-dire à la fin du VIe siècle, comme un usage nouveau et anormal. Ce qui choquait le plus les fidèles, d'après le songe même du prêtre Basile, c'était la nudité presque complète du Christ, nudité qui a disparu dans la miniature de Rabula, mais qui se montre dans la sculpture de la porte de Sainte-Sabine. Cette peinture n'était donc pas conforme aux usages du pays, et il ne reste pour expliquer son existence qu'une supposition : c'est qu'elle ait été faite ou du moins commandée par un étranger. Or Narbonne était alors une des principales colonies de ces marchands syriens qui, depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne, avaient établi des postes commerciaux dans les principales villes d'Occident. (J'ai étudié ces colonies dans un mémoire présenté au XIIIe Congrès des Orientalistes à Hambourg et qui doit paraître dans la *Byzantinische Zeitschrift*.)

L'existence des Syriens à Narbonne au VIe siècle est prou-

Digitized by Google

vée par l'épitaphe que publie Le Blant (*Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 613 A) et surtout par les deux canons du concile tenu dans cette ville en 589 (Mansi IX. p. 1015-1017, canons IV et XIV) qui mentionnent parmi les « nations » de Narbonne « les Goths, les Romains, les Syriens, les Grecs et les Juifs ». Un siècle plus tôt, les relations entre Narbonne et la Palestine sont attestées par Orose (VII, 143). Narbonne était le grand port du golfe du Lion, et les Orientaux y abordaient pour remonter ensuite jusqu'à Bordeaux, de même que Marseille était le point de départ de leurs entreprises dans le nord de la Gaule. Il est donc permis de supposer que cette peinture du crucifié, qui paraissait si étrange aux habitants de Narbonne, provient de la munificence d'un de ces riches Syriens qui comptaient à l'époque mérovingienne parmi les principaux bienfaiteurs des églises.

La tentative était prématurée; elle excita le scandale, et il fallut recouvrir la peinture d'un voile. De longues années se passèrent encore avant que l'existence du crucifix fût consacrée officiellement par l'Église, et il est à remarquer que cette consécration est due à un concile composé exclusivement d'évêques d'Orient, le concile Quinisexte en 692 (Mansi, *Concilia*, XI, canon LXXXII, p. 977-79). En Occident, les sarcophages où la croix est ornée de la couronne de laurier et du monogramme du Christ, montrent que l'on s'en tint longtemps à l'ancien symbole de la crucifixion; au VIIIe siècle, au contraire, l'usage oriental avait triomphé, mais non sans résistance. Le récit de Grégoire de Tours nous permet de saisir sur le fait une de ces importations dues aux marchands syriens et qui devait introduire un élément oriental dans les pratiques religieuses et dans l'art des Occidentaux du moyen âge. Nous voyons que les innovations apportées par ces étrangers n'étaient pas toujours accueillies avec faveur, et il n'est pas sans intérêt de rapprocher de l'histoire du crucifix de Narbonne la tentative

Digitized by Google

que fit quelques années plus tard Serenus, évêque de Marseille, pour abolir dans son diocèse le culté des images (*Gregorii Epistolae*, IX, 105). Marseille était aussi un centre très important de marchands syriens; les habitudes nouvelles apportées par ces orientaux qui, d'après Théodoret (*Hist. eccl.*; *Patrologie Grecque*, LXXXII, 1472), suspendaient de petites images de saint Siméon le Stylite au-dessus de leurs échoppes, devaient singulièrement choquer les évêques d'Occident. Ils durent cependant se résigner à ces nouveautés; mais le scandale excité par la tentative faite pour introduire le crucifix à Narbonne au VIe siècle, montre qu'ils n'acceptèrent pas sans lutte les nouvelles pratiques de l'iconographie orientale.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule II du tome II de la *Chronique de Michel le Syrien, patriarche jacobite d'Antioche* (1166-1199), éditée pour la première fois et traduite en français par M. J.-B. Chabot, ouvrage publié avec l'encouragement et sous le patronage de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Paris, 1902, in-4°).

Le Secrétaire perpétuel offre, en outre, au nom du R. P. Ronzevalle, de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, la revue arabe *Al Machriq* pour l'année 1902 (Beyrouth, 1902, in-8°).

M. Senart, en présentant une publication de l'École française d'Extrême-Orient, intitulée : *Inventaire descriptif des monuments du Cambodge*, par le commandant Lunet de Lajonquière, chef de bataillon d'infanterie coloniale (Paris, 1902, in-8°), dit :

« C'est pour moi une satisfaction véritable d'offrir à l'Académie ce livre; car il témoigne de façon irrécusable combien notre jeune École d'Extrême-Orient a su rapidement répondre à ce que nous atten-

Digitized by Google

dions d'elle, d'une part en stimulant et en dirigeant autour d'elle la curiosité archéologique, et aussi en avançant l'étude des monuments anciens du pays. Ce volume, le quatrième des publications de l'École, est le fruit de l'exploration consciencieuse de tous les monuments anciens du Cambodge entendu dans ses limites actuelles. Le commandant de Lajonquière, mettant à profit les quelques mois pendant lesquels il fut détaché à l'École, les a visités, relevés, mesurés avec une activité et un soin qui lui font le plus grand honneur. Des plans et un certain nombre de photographies et de dessins éclairent ses descriptions toujours précises, sobres, complètes. M. Aymonier avait utilement déblayé la voie. M. de Lajonquière, toujours soucieux de rendre pleine justice à son devancier, achève, rectifie à l'occasion et systématise les connaissances que nous possédions avant lui. Je n'ai pas besoin de dire que la statistique et la description extérieure des inscriptions ne sont jamais oubliées. Rien n'est plus précieux que l'Introduction dans laquelle l'auteur passe successivement en revue les divers ordres de monuments : sanctuaires, palais, ponts, etc., en établissant les types divers et en indiquant les développements successifs, de façon à mettre pour la première fois dans ces recherches un ordre et une clarté qui, avec une ingéniosité attentive à tous les indices curieux, paraissent être les qualités maîtresses de son esprit. Il se loue de l'aide qu'il a trouvée près de M. Finot, l'excellent directeur de l'École. Je confondrai donc volontiers celui-ci avec l'auteur dans notre gratitude, en constatant la belle tenue de ce livre, si simple et si bien informée, si intéressante et si solide. C'est un encourageant début pour cet inventaire archéologique de l'Indo-Chine dont il forme la première partie. Nous ne pouvons que nous féliciter de voir un de nos officiers continuer dans ces lointaines régions les nobles traditions d'étude que tant de ses camarades ont depuis si longtemps vaillamment inaugurées et soutenues là et ailleurs. »

M. Saglio dépose sur le bureau un exemplaire du 93e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, dont le premier article, de M. Salomon Reinach, traite de la médecine et des médecins, et le dernier (*Metalla*), de M. Ardaillon, parle des mines et des carrières. Plusieurs autres articles sont à signaler pour l'importance du sujet et la manière dont il a été étudié : tels que *Mercator* et *Mercatura*, dont la partie grecque est de M. Huvelin, de la Faculté de droit de Dijon, la partie romaine de MM. Cagnat et Bernier; *Mercenarii*, de M. Albert Martin, de Nancy, correspondant de l'Académie; *Meretrices*, de M. Navarre, de la Faculté des lettres de Toulouse; *Mercurius*, de M. Adrien Legrand; d'autres encore de MM. Lafaye, Lechat, Toutain, Lécrivain, de Ridder, etc.

Digitized by Google

M. Cagnat a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. J. Toutain, maître de conférences à l'École pratique des hautes études religieuses, la traduction du livre de M. Frazer, intitulé le *Rameau d'or, étude sur la magie et la religion*, traduit de l'anglais par MM. R. Stiébel et J. Toutain (Paris, 1903, in-8°), livre qui a une grande réputation parmi ceux qui s'occupent de folk-lore et de mythologie comparée. La traduction de cet ouvrage avait été commencée par un officier, M. Stiébel, qui est mort prématurément sans avoir pu la terminer. M. Toutain s'est chargé d'achever et de faire publier le travail de son ami. Le premier volume, le seul qu'il donne aujourd'hui, a été entièrement traduit par M. Stiébel. »

SÉANCE DU 6 FÉVRIER

MM. Élie Berger, Chavannes et A. Thomas écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Alexandre Bertrand.

M. Beretta adresse à l'Académie plusieurs exemplaires d'un mémoire inédit sur l'inscription celto-grecque découverte à Nîmes en 1742. Ils sont distribués aux membres que cette communication peut plus particulièrement intéresser.

M. Clermont-Ganneau communique à l'Académie et commente des photographies de monuments antiques nouvellement découverts qui viennent de lui être envoyées par le R. P. Paul de Saint-Aignan, de Tyr. C'est d'abord une inscription latine des Croisades, en caractères du XIIIe siècle, provenant de Saint-Jean d'Acre et contenant l'épitaphe de dame Brisa, fille de Johannes Medicus et femme de G. Petrus de Saone (?).

Digitized by Google

Ce sont ensuite deux grandes statues de style égyptien découvertes près de Tyr même et portant des dédicaces phéniciennes faites à un dieu, dont le nom est effacé, par un personnage appelé

Inscription trouvée à Saint-Jean d'Acre.

Baalchillem, fils de Baalyaton. Ces deux monuments doivent se classer à l'époque ptolémaïque.

M. Collignon donne lecture d'un mémoire adressé à l'Académie par MM. Catalanos et Axiotakis, ingénieurs à Smyrne, sur la découverte des mines aurifères du mont Tmolus. Un passage de Strabon (l. XIII) fait allusion aux mines aurifères qui existaient dans le Tmolus aux environs du Pactole. MM. Catalanos et Axiotakis ont en effet découvert à une distance de 400 mètres environ du lit du Pactole un filon de quartz qui paraît avoir été exploité dans l'antiquité. Ils ont reconnu en outre, à proximité

Digitized by Google

de ce filon, des restes de constructions anciennes, et les traces d'une conduite d'eau qui s'alimentait à un affluent du Pactole. Il est probable que cette conduite servait au lavage du minerai. Ces découvertes confirment l'exactitude du témoignage de Strabon.

M. Salomon Reinach a remarqué, à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, un manuscrit français, d'une beauté et d'une conservation extraordinaires, dont il fait passer des photographies sous les yeux de l'Académie. Ce manuscrit, provenant du duc de Bourgogne Philippe le Bon, est orné de quatre-vingt-treize miniatures, dont quinze, de grandes dimensions, sont de la même main. Elles forment une illustration continue de l'histoire de France, depuis la prise de Troie jusqu'à la fin du règne de Charles V. Dans le nombre, il y a des chefs-d'œuvre représentant la mort de Roland à Roncevaux, le songe de Charles le Chauve, saint Louis ensevelissant les morts à Mansourah, les batailles de Courtray, de Crécy et de Poitiers. M. Reinach pense que ces miniatures sont du même auteur que les peintures du retable de Saint-Bertin, aujourd'hui au château de Wied et à la National Gallery, et les attribue à Simon Marmion, artiste de Valenciennes, mort en 1489, que l'on appelait « prince d'enluminure ». Ainsi la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg serait en possession d'une des œuvres capitales de l'art français, comparable à la série des miniatures de Fouquet conservées à Chantilly.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie :

1° Au nom de notre confrère, M. Hartwig Derenbourg, sa traduction de *Nouveaux textes yéménites inédits* (Paris, 1902, in-8°);

2° Au nom du R. P. Ronzevalle, de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, et au nom de l'éditeur, un volume intitulé : *Histoire de Beyrouth et des Bohtor émirs d'Al-Gharb*, par Salih Ibn Yahya,

Digitized by Google

publiée et annotée par le P. L. Cheiko d'après le ms. de Paris (Beyrouth, 1902, in-8°);

3° *Les Bibliothèques musulmanes de Damas et ses environs*, par M. Habib Zayat.

M. Babelon dépose sur le bureau la *Leçon d'ouverture* de son cours de numismatique et de glyptique au Collège de France (Paris, 1903, in-8°; extr. de la *Revue internationale de l'Enseignement*).

M. Émile Picot fait hommage à l'Académie d'un travail dont il est l'auteur : *Sur une statue de Vénus envoyée à François Ier* (Paris, 1902, in-8°; extr. de la *Revue archéologique*).

M. Clermont-Ganneau dépose sur le bureau de l'Académie la 18e livraison du tome V de son *Recueil d'archéologie orientale* (Paris, 1902, in-8°), dont voici le sommaire :

I. *Où était l'embouchure du Jourdain à l'époque de Josué* (suite et fin); II. *Monuments palmyréniens*; III. *Inscription grecque de Dora*; IV. *Fiches et notules : L'ère de Tyr. — La date de la mosaïque de Nebi Younès. — Inscription de Deir Sem'ân. — Sahouet (El-Khidhr). — Θεὸς Ἀρεμθηνός et Aramtâ* (à suivre).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom du R. P. Delattre, les deux études suivantes :

1° *Un pèlerinage aux ruines de Carthage et au Musée Lavigerie* (Lyon, 1902, gr. in-8°) :

« C'est, à proprement parler, un guide du touriste au milieu des ruines de Carthage. Notre infatigable correspondant conduit le visiteur sur chaque point important de la ville antique; il lui explique l'intérêt de chaque édifice, rappelant, chemin faisant, les inscriptions découvertes, les objets recueillis, et tirant de leur examen des enseignements pratiques. L'amphithéâtre, la chapelle souterraine, les basiliques chrétiennes, les thermes de Gargilius aussi bien que le musée Lavigerie et le jardin de Saint-Louis, sont l'objet de notices assez étendues pour que rien de saillant n'échappe au touriste désireux de s'instruire. Plus de quarante phototypies servent à illustrer ce volume qui se termine par une liste des publications des Pères Blancs relatives aux fouilles de Carthage, et comprenant cent onze numéros. »

2° *Sixième sarcophage de marbre blanc peint trouvé à Carthage* (extr. des *Comptes rendus de l'Académie des inscr. et belles-lettres*, 1902, in-8°).

Digitized by Google

M. Hamy dépose sur le bureau :

1° *In memoriam. Eugène Müntz*, † le 30 octobre 1902, par M. Henri Cordier (Paris, 1903, in-8°; extr. de la *Revue des traditions populaires*).

2° *Congrès international des Américanistes.* XIIe session, tenue à Paris en 1900 (Paris, 1902, in-8°);

3° *Address of the Duke of Loubat, honorary President of the thirteenth international Congress of Americanists, held at the American Museum of Natural History in the City of New-York.* October 20-25 (1902, in-8°).

SÉANCE DU 13 FÉVRIER

Le Président donne des nouvelles très favorables de la santé de M. G. Paris.

M. Clermont-Ganneau, au nom de M. le marquis de Vogüé empêché, communique un nouveau papyrus araméen récemment découvert en Égypte, et auquel M. Euting vient de consacrer une étude destinée aux publications de l'Académie. C'est un document historique d'un intérêt capital, un rapport officiel daté en toutes lettres, de l'*an 14 de Darius*. Ainsi se trouve définitivement tranchée, dans le sens indiqué autrefois par M. Clermont-Ganneau, la question si controversée de l'âge de toute cette famille de papyri araméens qu'on voulait classer à l'époque ptolémaïque, tandis que M. Clermont-Ganneau soutenait qu'ils devaient être reportés à l'époque perse.

M. Salomon Reinach continue la lecture de son mémoire sur un manuscrit du duc de Bourgogne Philippe le Bon, conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

Digitized by Google

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de S. E. le cardinal Capecelatro, bibliothécaire de l'Église romaine, les ouvrages suivants : *Bibliothecae Apostolicae Vaticanae codices manu scripti recensiti jussu Leonis XIII Pont. Maximi*, præside Card. Alfonso Capecelatro, archiep. Capuano, S. R. E. bibliothecario. *Codices Vaticani latini.* Descripserunt Marcus Vatasso et Pius Franchi de' Cavalieri. Tomus I, codices 1-678 (Rome, 1902, in-4°); — *Codices Urbinates latini.* Descripsit Cosimus Stornajolo. Tomus I, codices 1-500 (Rome, 1902, in-4°).

M. Cagnat dépose sur le bureau deux fascicules des *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes* (Paris, 1903, 2 vol. gr. in-8°) :

« Le premier de ces deux fascicules (tome I, fasc. II) contient les textes grecs trouvés en Italie, en Sicile, dans la Pannonie, la Dacie et la Dalmatie. M. Toutain m'a prêté son concours pour cette publication.

« Le second (tome III, fasc. II) renferme les inscriptions de Lycie, du moins en grande partie. Mon auxiliaire pour cette portion du travail est M. Lafaye. Je tiens à remercier tout particulièrement M. Haussoullier, directeur à l'École des Hautes Études, du soin avec lequel il a relu toutes les épreuves et des corrections qu'il a bien voulu nous signaler. Ceux qui auront l'occasion de consulter notre recueil verront aisément tout ce que nous lui devons. »

M. Cagnat dépose également un nouveau fascicule du grand ouvrage sur les musées de l'Algérie et de la Tunisie : *Les Musées de Sousse* :

« La ville de Sousse possède deux musées différents. Le premier en date est celui que les officiers du 4e régiment de tirailleurs ont installé dans leur salle d'honneur. Le catalogue en a été rédigé par M. le capitaine Hannezo. Le second, beaucoup plus riche, quoique de date plus récente, a été fondé par la municipalité; il possède des pièces très intéressantes, mosaïques, bronzes ou marbres. M. Gauckler, notre correspondant, et M. Gouvet, conservateur de ce musée, ont rédigé la partie du travail relatif aux antiquités qui y sont classées. Ce volume est un des plus intéressants de ceux qui composent la série, déjà nombreuse, des musées de l'Algérie et de la Tunisie. »

Digitized by Google

SÉANCE DU 20 FÉVRIER

M. Ader, notaire, adresse au Secrétaire perpétuel l'acte de la donation faite à l'Académie par M. Cagnat, au nom du Comité du monument Blanchet, d'une somme de six cents francs provenant du reliquat des souscriptions à ce monument, et dont les intérêts devront servir à fonder une médaille qui sera attribuée à une découverte relative à l'histoire, la géographie ou l'archéologie de l'Afrique du Nord.

L'Académie, à l'unanimité, accepte la donation.

M. S. Reinach a la parole pour une communication :

« L'Académie n'a pas oublié les fouilles très fructueuses commencées à Tralles, au printemps de 1901, par les soins du Musée impérial de Constantinople. Elles ont été reprises, pendant l'automne de 1902, par Edhem-Bey, dont notre correspondant Hamdi-Bey veut bien me communiquer le rapport, accompagné de photographies et de plans. Edhem-Bey a fouillé un magnifique portique en marbre, avec colonnes monolithes en marbres de couleur, qui a dû être transformé en église à l'époque byzantine. A cette époque appartiennent les fragments d'un ambon ornés de deux bas-reliefs, dont l'un représente le Bon Pasteur et l'autre un Pasteur appuyé contre un arbre. On a découvert plusieurs inscriptions, dont l'une mentionne le portique, στόα, et un grand nombre de fragments de statues en marbre parmi lesquelles il faut signaler trois belles têtes, dont les photographies sont jointes au rapport d'Edhem-Bey : 1° Une grande tête de femme, haute de 0m 31, d'un très beau style encore archaïque, copie d'une œuvre grecque de la première moitié du ve siècle ; 2° Une autre tête de femme, haute de 0m 21, probablement une Athéna casquée, d'un style large et d'une vivacité d'expression

Digitized by Google

remarquable ; 3° Une petite tête de Sérapis, haute de 0m 14, très bien conservée et d'un excellent travail.

« On ne peut que souhaiter la continuation de ces recherches, très bien conduites par Edhem-Bey, qui ont déjà donné des résultats si importants et nous promettent de nouvelles surprises. »

M. Clermont-Ganneau a reçu de M. Weber, ingénieur des ponts et chaussées de l'Empire ottoman à Tripoli de Barbarie, les croquis de deux sépultures antiques récemment découvertes aux environs de cette ville et ornés de très curieuses peintures à fresque représentant divers sujets symboliques et religieux. Il les place sous les yeux de la Compagnie et les commente. Les inscriptions latines qui les accompagnent montrent que ce sont les tombeaux du mari et de la femme, l'un et l'autre d'origine africaine, comme l'indiquent suffisamment les noms puniques et néo-puniques portés par eux et fidèlement transcrits. Un détail, entre autres, présente un intérêt exceptionnel. Sur le couvercle recouvrant la cuve funéraire du mari est peint un lion bondissant, avec cette épigraphe : *qui leo jacet* ; sur celui recouvrant la cuve de la femme, c'est une lionne, avec l'épigraphe : *quæ lea jacet*. M. Clermont-Ganneau démontre que les défunts ainsi qualifiés de « lion » et de « lionne » devaient être des adeptes du fameux culte de Mithra, dont les initiés du quatrième degré portaient le titre de *lions*. Nous avons donc là un témoignage très important de l'extension des croyances mithriaques en Afrique et, en outre, la preuve décisive d'un fait jusqu'ici très contesté, à savoir que les femmes pouvaient être affiliées aux mystères de Mithra et passaient par les mêmes degrés d'initiation que les hommes[1].

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Alexandre Bertrand, décédé.

Le Président lit les articles du règlement relatifs à l'élection d'un membre ordinaire. Il rappelle les noms des candidats :

1. Des reproductions de ces monuments, accompagnées d'une note complémentaire, seront publiées dans le *Bulletin* de mars-avril.

Digitized by Google

MM. Élie Berger, Éd. Chavannes, Maurice Croiset, A. Thomas.

Il y a 34 votants; majorité 18.

Au premier tour de scrutin, M. Maurice Croiset obtient 11 suffrages; M. Élie Berger, 9; M. Chavannes, 7; M. Thomas, 7.

Au second tour de scrutin, M. Chavannes obtient 18 suffrages; M. Maurice Croiset, 13; M. Élie Berger, 3.

M. Chavannes, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Maxime Collignon donne lecture d'un rapport sur les fouilles exécutées par M. Degrand, consul de France à Philippopoli, dans la vallée de la Toundja, en Bulgarie. A la suite de recherches commencées par M. Seure, membre de l'École française d'Athènes, M. Degrand s'est proposé d'explorer méthodiquement deux *tumuli*, le Tell Ratcheff et le Tell Metchkur, situés non loin de la ville de Yamboli. L'Académie l'a encouragé par une subvention accordée sur les fonds du legs Piot. Les fouilles de M. Degrand ont amené la découverte de nécropoles où l'on trouve les vestiges d'une civilisation primitive, offrant des analogies avec celle que nous ont fait connaître les fouilles d'Hissarlik, celles de Yortan, en Mysie, et les recherches faites dans les plus anciennes nécropoles de Chypre. On peut donc constater que le domaine de cette civilisation préhistorique s'étendait à la région qui correspond à l'ancienne Thrace, et, ainsi, grâce aux travaux très heureusement conduits par M. Degrand, le champ des études comparatives s'est agrandi. La question de date paraît d'ailleurs devoir être réservée. Il est possible qu'en Thrace l'état de civilisation révélé par les fouilles ait duré beaucoup plus longtemps qu'en Asie Mineure. Les produits céramiques, en particulier, montrent des perfectionnements de technique assez significatifs[1].

Cette communication donne lieu à des observations de MM. S. Reinach et E. Pottier.

M. S. Reinach achève la lecture de son mémoire sur un manuscrit du duc de Bourgogne Philippe le Bon, conservé à la bibliothèque de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

MM. N. Valois, Émile Picot et L. Delisle présentent quelques observations.

M. Gustave Schlumberger lit une note sur un petit monument qu'il vient d'acquérir et qui présente le plus grand intérêt à cause des noms illustres qui y sont gravés. C'est une petite tessère de bronze du genre des *tesserulæ ædificiorum*, destinées à être noyées dans la maçonnerie des monuments en construction, comme on fait encore de nos jours en murant des pièces de monnaie dans les fondations. L'importance de ces petits monuments tient à ce qu'ils sont inscrits aux noms des plus grands personnages de Rome et de l'Empire aux IVe et Ve siècles. Sur la tessère acquise par M. Schlumberger figurent niellés sur des rubans d'argent incrustés dans le bronze les noms de l'empereur d'Orient Zénon, du célèbre Odoacre devenu à partir de 477 patrice d'Occident, enfin du préfet de la ville Symmaque, l'ami et le beau-père de Boëce. Cette tessère doit être datée des environs de l'an 485 de J.-C.

APPENDICE

RAPPORT SUR LES FOUILLES EXÉCUTÉES PAR M. DEGRAND, CONSUL DE FRANCE A PHILIPPOPOLI, DANS LA VALLÉE DE LA TOUNDJA, EN BULGARIE, PAR M. MAXIME COLLIGNON, MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Vers l'année 1898, des trouvailles d'objets paraissant appartenir à une époque préhistorique attirèrent l'attention sur des *tumuli* situés dans une région de l'ancienne Thrace, dans la vallée du Tonsus, aujourd'hui la Toundja, non loin de la ville de Yamboli. Le P. Jérôme, des Augustins de l'Assomption, en résidence à Yamboli, les signala à M. Seure, membre de l'École française d'Athènes, qui obtint du gou-

Digitized by Google

vernement bulgare l'autorisation de faire des fouilles dans un de ces *tumuli*, désigné sous le nom de *Tell Ratcheff*. C'est là que le P. Jérôme avait déjà recueilli divers objets, en particulier des poteries, dont il a donné la description dans la *Revue archéologique*[1]. Les fouilles de M. Seure durent être interrompues, non sans avoir donné des résultats appréciables. M. Degrand, consul de France à Philippopoli, se proposa de les reprendre, et sollicita à cet effet le concours de l'Académie. Une subvention accordée à deux reprises, en 1901 et en 1902, sur les arrérages de la fondation Piot, lui a permis de poursuivre ses recherches avec succès. Il a continué l'exploration du *Tell Ratcheff*, et fouillé un autre tumulus, celui de *Metchkur*, situé dans une plaine, à 3 kilomètres environ du village de Metchkur. Enfin, près de l'emplacement de la ville antique de Kabylés au lieu dit Taouchan-Tépé, il a reconnu l'existence de sept petits *tumuli* qui pourront être facilement fouillés, et il y a pratiqué des recherches sommaires pour réserver ses droit, le cas échéant.

Le rapporteur de la Commission Piot a eu plus d'une fois l'occasion de rappeler que les bénéficiaires des subventions avaient l'obligation de communiquer à l'Académie les résultats de leurs recherches. M. Degrand s'y est conformé, et la Commission m'a confié le soin de résumer les rapports qui lui ont été adressés à cette occasion. Il me sera permis d'ajouter que M. Degrand n'a rien négligé pour fournir des renseignements aussi exacts et aussi complets que possible, et justifier de l'emploi des ressources qui avaient été mises à sa disposition. On ne peut que le remercier du soin qu'il a apporté à la rédaction de ses rapports; ce sont de véritables journaux de fouilles, très développés et très précis, contenant un inventaire détaillé des trouvailles, et accompagnés

1. *L'époque néolithique dans la vallée du Tonsus*, *Rev. arch.*, II, 1901, p. 328-349. Cf. *Cosmos*, *Nouv. série*, nos 834, 835, p. 81 et 116.

Digitized by Google

de nombreuses photographies. Je rappellerai encore qu'il a envoyé au Musée du Louvre plusieurs séries d'objets provenant de ses fouilles, notamment des séries céramiques fort intéressantes. L'Académie a donc lieu de se féliciter d'avoir prêté son concours à M. Degrand et encouragé des recherches qui ont été dirigées avec le zèle le plus méritoire.

Le Tell dit *Ratcheff Tépé* est une colline mesurant environ 10 mètres de hauteur, avec 300 mètres de tour à la base ; il est situé sur le bord de la Toundja. C'est là que M. Seure avait exécuté les premiers travaux de fouilles méthodiques. La découverte de nombreuses poteries de style primitif, d'objets divers tels que des pesons, des fusaïoles, des instruments en corne ou en os, avait pu faire croire tout d'abord qu'on se trouvait en présence d'une station de l'époque néolithique[1]. A la suite de la seconde campagne, poursuivie pendant l'année 1902, M. Degrand a acquis la conviction que tous ces objets provenaient d'une nécropole, et que la colline, où le sol naturel commence à la profondeur d'environ 9 mètres, est formée de couches superposées de sépultures. Il a été possible de déterminer exactement la nature des sépultures et de constater que l'usage de l'incinération semble avoir toujours prévalu chez les peuplades qui ont jadis occupé cette région. « Les monuments funéraires, écrit M. Degrand, affectaient pour la plupart la forme d'un petit tertre, contenant de la terre, des cendres, des débris de charbon, et divers fragments d'ossements d'hommes ou d'animaux imparfaitement calcinés. » Autour de la tombe se trouvaient en général des vases, quelquefois une petite table funéraire, des fusaïoles, des haches de pierre et divers outils ; on a recueilli aussi des piles de galettes en terre cuite, ou des objets ronds qui paraissent avoir été

1. Le P. Jérôme avait émis l'hypothèse que le *Tell Ratcheff* contenait les débris d'un atelier préhistorique de poterie.

Digitized by Google

des supports de petits vases, et enfin des figurines en argile, de style très grossier, dont deux représentent des personnages assis d'une exécution tout à fait barbare.

Le tumulus de Metchkur est de formation analogue ; on y a retrouvé des objets similaires, mais de fabrication en général plus soignée. Une tranchée pratiquée pour étudier méthodiquement la constitution du tumulus a permis de reconnaître plusieurs enceintes de pierres superposées, entourant les couches de sépultures, et établies en retrait les unes sur les autres, à mesure que s'élevaient les couches de tombes. Les observations de M. Degrand sur la forme des tombes sont aussi précises qu'on peut le souhaiter. Voici, par exemple, la description de la tombe n° 1. Elle se présente sous la forme d'une masse d'argile rouge grossière, mesurant 1 m 98 en longueur, 1 m 20 dans sa plus grande largeur, et offrant à peu près l'aspect « d'un cœur dont la pointe, tournée vers le Nord, ressemblait, vue de face, à l'étrave d'un navire; sur la partie supérieure, une épaisse moulure en terre cuite, ayant 0 m 06 de haut sur 0 m 04 de large, reproduisait le contour de la masse, se relevant vers la pointe en un gros bouton ». L'enveloppe extérieure, faite d'une pâte grossière, était à peu près cuite. Venait ensuite une couche rouge de pisé grossier mêlé de débris de paille. Ces deux enveloppes formaient comme une sorte de chape, ayant partout la même épaisseur. Dans la partie inférieure se trouvait une dalle cubique, et tout l'espace compris entre cette dalle et l'enveloppe était rempli de cendres mêlées de débris d'ossements. Ces observations ont permis à M. Degrand de dégager les conclusions suivantes sur le mode de sépulture : « Très vraisemblablement, le mort était incinéré à l'air libre sur un bûcher ; ses cendres et celles du bûcher étaient recueillies et placées sur une brique plate ou un lit épais de pisé grossier. On recouvrait le tout de cette même pâte argileuse; quand la première enveloppe était suffisamment sèche, on en appliquait d'autres

Digitized by Google

successivement, et quand on avait atteint l'épaisseur voulue, on lissait plus ou moins soigneusement la surface, en y ajoutant quelque ornement ou moulure. La tombe était ensuite entourée ou recouverte de vases contenant les offrandes, ou constituant eux-mêmes des offrandes funéraires; ils étaient entremêlés de branchages, de bois et de blé, et le tout, recouvert d'argile, était alors soumis à l'action d'un feu très vif, pour cuire l'enveloppe extérieure contenant les cendres qu'on voulait protéger; et ensuite, probablement, cette sorte de monticule était recouvert de terre. »

Les objets recueillis autour des tombes consistent en vases, armes et outils de pierre, d'os ou de cuivre, pesons et fusaïoles, figurines de terre grise ou rouge d'une exécution tout à fait rudimentaire, et rappelant les essais de représentation de la figure humaine qui se sont rencontrés à Hissarlik ou dans les plus anciennes nécropoles de Chypre. Du *Tell Ratcheff* proviennent deux figures assises, un homme et une femme, modelées dans une pâte grossière, sans consistance, et d'un type absolument barbare[1]. Le *Tell Metchkur* a livré des figures informes, qu'on ne s'étonnerait pas de trouver à Hissarlik, et dont l'une, avec ses rebords percés de trous, fait songer aux terres cuites primitives de Chypre. M. Degrand y a trouvé également des fétiches dont le corps est façonné en forme de fer de lance, tandis que deux saillies figurent les bras, et on est tout naturellement tenté de les rapprocher des « idoles en forme de violon » découvertes dans les tombes préhistoriques des Cyclades[2].

Quant aux vases, ils constituent des séries fort intéressantes, qui vont depuis les poteries les plus grossières jusqu'à des vases témoignant d'une fabrication très soignée

1. Ces figurines sont actuellement au Musée du Louvre.
2. Blinkenberg, *Mémoires de la Société des Antiquaires du Nord*, 1896, p. 6 et suivantes.

Digitized by Google

et d'une technique déjà savante[1]. Ce sont d'abord des poteries en terre grise, mal épurée, décorées de dessins incisés ou tracés au moyen d'une série de trous entaillés à la pointe ; ces dessins se composent parfois de lignes flexueuses, de grecques, attestant un sentiment décoratif déjà très développé. D'autres vases, en terre noire, sont ornés d'incrustations en mastic, dont le ton clair tranche sur le fond sombre de la terre ; l'effet rappelle un peu celui des incrustations de nacre des meubles arabes. Une autre série est celle des vases en terre rouge, couverts de peintures blanches, zones, rinceaux, ornements géométriques, qui dénotent un progrès évident dans le goût décoratif et dans la fabrication. Enfin, il faut mentionner les vases en *bucchero* noir, revêtus d'une glaçure métallique, et ornés de dessins à reflets également métalliques d'un effet parfois très heureux. Si l'on cherche les points de comparaison pour l'étude de ces céramiques, on les trouvera, croyons-nous, dans les poteries de la Troade et de Chypre, et dans celles qui proviennent des fouilles faites à Yortan, en Mysie, par M. Paul Gaudin[2]. Le *bucchero* des *tumuli* de Thrace paraît apparenté d'assez près à celui de Yortan, où apparaissent déjà les peintures blanches. Mais il marque un perfectionnement manifeste sur le *bucchero* d'Asie Mineure, comme si les procédés industriels des potiers avaient pu se développer plus longtemps sous l'influence d'une tradition ininterrompue.

En résumé, les fouilles de M. Degrand offrent un très vif intérêt pour l'histoire de l'industrie primitive, en permettant d'étendre jusqu'à la Thrace le domaine de cette civilisation préhistorique dont on avait jusqu'ici reconnu les jalons en Asie Mineure et à Chypre. Mais on ne saurait, avant d'avoir procédé à une étude approfondie, déterminer la date

1. Le P. Jérôme en a publié plusieurs spécimens dans la *Revue arch.*, *article cité*, p. 334-349.

2. Voir notre communication, *Comptes rendus*, 1901, p. 810 et suivantes.

Digitized by Google

des sépultures découvertes au Tell Ratcheff et au Tell Metchkur. M. Degrand a indiqué lui-même, avec beaucoup de précision, les problèmes que soulève la question de la formation de ces *tumuli*. Il est possible que cette civilisation indigène ait duré longtemps avec son caractère de barbarie relative, et ait survécu en Thrace bien au delà des limites chronologiques qu'on peut assigner à celles de Chypre et de l'Asie Mineure.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de l'Académie de Berlin, un nouveau fascicule du *Corpus inscriptionum latinarum*. Pars quarta. Tomus VI, fasc. II : *Inscriptiones urbis Romae latinae; additamenta*. Collegit et edidit Christianus Huelsen (Berolini, 1902, gr. in-4°).

M. Barbier de Meynard présente, au nom de l'auteur, un ouvrage intitulé : *Les grands philosophes, Gazali*, par le baron Carra de Vaux (Paris, 1902, in-8°) :

« Dans ce volume, M. de Vaux poursuit l'étude de la philosophie arabe, qu'il avait inaugurée, il y a deux ans, par un remarquable travail sur Avicenne et le rationalisme dont les Moutazélites furent les plus brillants représentants pendant les IIIe et IVe siècles de l'hégire. Il étudie ici la spéculation théologique connue sous le nom de *kélâm* et l'évolution à la fois morale et mystique à laquelle Gazali a donné une impulsion incontestée. C'est tout un côté de la philosophie musulmane qui était resté dans une demi-obscurité; on n'a pas oublié en effet que Renan, dans sa belle thèse sur Averroès, avait en quelque sorte limité ses recherches aux rapports de la théologie arabe avec la philosophie juive et la scolastique chrétienne.

« Un intérêt d'actualité s'attache au nouveau travail de M. de Vaux : les traités dogmatiques et moralistes de Gazali ont conservé toute leur vogue dans les grandes universités de l'Orient musulman et sont par conséquent indispensables pour révéler l'esprit et la vie intérieure

Digitized by Google

qui les animent. — M. de Vaux, qui possède à fond le langage philosophique des Arabes, a puisé directement aux sources les matériaux de son livre. Après avoir réuni et coordonné tout ce qu'elles lui fournissent sur la vie de Gazali, ses nombreux écrits, ses controverses ardentes avec les derniers rationalistes, il consacre un examen approfondi au système philosophique, à la morale et au mysticisme mitigé de celui qu'on pourrait appeler l'ange de l'école musulmane. Peut-être cependant — et c'est la seule critique que je me permets d'adresser à l'auteur — peut-être est-il trop enclin à retrouver, dans le développement de ces théories dont le Koran reste la base, une influence nettement chétienne, et peut-être aussi, notamment dans l'examen du *soufisme*, c'est-à-dire des idées mystiques dont Gazali s'est fait le défenseur, une part assez large n'est-elle pas accordée au contact du panthéisme indien.

« Mais je ne doute pas que les conclusions générales de la savante étude que je présente à l'Académie au nom de l'auteur ne soient favorablement accueillies du monde savant. On saura gré à M. de Vaux d'avoir ajouté un chapitre documenté, lumineux et bien écrit à l'histoire de la philosophie arabe, lorsque l'orthodoxie étroite et le fanatisme de la mosquée allaient paralyser à jamais l'essor de la pensée libre dans le monde musulman. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de son correspondant le R. P. Delattre, une brochure intitulée : *Marques céramiques grecques et romaines trouvées à Carthage durant l'année 1901* (extr. du *Bulletin archéologique*, 1902).

Ce petit recueil renferme 16 estampilles grecques relevées sur des anses d'amphore, 15 estampilles latines relevées sur des briques romaines et dont quelques-unes contiennent des dates consulaires, 25 marques latines tracées au pinceau, à la pointe sèche ou appliquées à l'aide d'un timbre sur les anses, le col, le rebord ou la queue de grands vases, 42 marques sur poteries fines ou rouges. Parmi ces dernières, le n° 73 est une marque bien connue d'Arezzo : *M(arci) Perennii Tigrani*. C'est de la fabrique de *Perennius* que sont sortis de très intéressants vases représentant Hercule et les Muses, ou des héros grecs combattant, Achille, Diomède, Hector, avec leurs noms inscrits en caractères grecs à côté de chaque figure. Ces vases ont été imités par les potiers de la Gaule.

M. Hamy offre au nom de l'auteur, M. I. Cocchi, un ouvrage intitulé : *La Finlandia. Ricordi e studi* (Florence, 1902, in-8°) :

Digitized by Google

« Le professeur Igino Cocchi, de l'Institut des Études supérieures de Florence, que ses recherches spéciales ont conduit en Finlande, a consacré à ce pays encore si mal connu un volume agréablement écrit et orné de fort belles photographies, que je suis chargé de vous offrir en son nom. La première partie de l'ouvrage de M. Cocchi est réservée à l'étude de la géographie physique; dans la seconde, il examine le peuple; dans la troisième, il passe en revue les institutions nationales. On lira surtout avec intérêt, d'une part, tout ce qui concerne la célèbre épopée *Kalivala*; de l'autre, les détails recueillis par le voyageur sur l'état actuel des sciences et des arts. »

M. Delisle dépose sur le bureau, au nom de M. Saige, correspondant de l'Académie, le *Chartrier de l'abbaye de Saint-Pons hors les murs de Nice*, publié par ordre de S. A. S. le prince Albert Ier de Monaco, par le comte E. Cais de Pierlas, continué et augmenté d'une étude et de tables par Gustave Saige (Monaco, 1903, in-4°).

SÉANCE DU 27 FÉVRIER

Le Secrétaire du Congrès des sciences historiques qui doit avoir lieu prochainement à Rome, remercie l'Académie de vouloir bien se faire représenter à cette réunion scientifique et lui adresse des exemplaires du règlement et de divers documents relatifs au Congrès.

M. Clermont-Ganneau place sous les yeux de la Compagnie la photographie d'une statuette de bronze appartenant à M. J. Löytved, de Beyrouth, et provenant de Kefr Djezzin, près de Berdja, sur la côte au sud de Djebaïl, l'antique Byblos. Couverte d'une belle patine verte, elle conserve encore des traces de dorure. Elle représente un personnage debout, aux longs cheveux coiffés à l'égyptienne, la face imberbe et efféminée, le bras droit relevé, le gauche ramené contre la poitrine; il est vêtu d'une

Digitized by Google

longue tunique collante, recouverte d'une sorte de tablier en

Statuette en bronze du Jupiter Héliopolitanus.

forme de gaine cloisonnée, avec divers bustes et symboles figurés

Digitized by Google

en relief dans chaque compartiment quadrillé. On a voulu y voir la grande déesse de Byblos, dans l'attitude et avec les attributs de la Diane d'Éphèse. M. Clermont-Ganneau montre qu'il faut y reconnaître en réalité un dieu, le fameux Jupiter du temple de Baalbek, dit Jupiter Heliopolitanus, dont on connaît aujourd'hui d'assez nombreuses reproductions. Conformément à la tradition, le dieu tenait de la main droite le fouet, et de la gauche une poignée d'épis, qui n'existent plus aujourd'hui ; il est probable, en outre, que la statuette se dressait entre deux taureaux, qui ont disparu avec le socle supportant le groupe. M. Clermont-Ganneau propose de reconnaître le même dieu dans un fragment de statue de pierre mutilée, conservée au Louvre et rapportée autrefois de Djouni par Renan[1]. Djouni est située tout près de Kefr Djezzin, lieu de provenance de la statuette de M. Löytved.

M. Clermont-Ganneau communique ensuite des estampages et photographies d'un autre monument recueilli à Djebaïl même par M. Löytved. C'est un fragment de stèle ou de table d'offrandes de granit gris, portant les cartouches hiéroglyphiques du Pharaon Chechonk Ier, ou Sesonchis, le Sésac de la Bible, qui envahit la Palestine et pilla Jérusalem sous le roi Jéroboam. Dans les parties laissées libres par le texte hiéroglyphique ont été gravées, probablement après coup, trois lignes de caractères phéniciens malheureusement très mutilées. Après un premier examen, M. Clermont-Ganneau y a déchiffré les noms d'Abibaal, de la ville de Gebal, de Misraïm (l'Égypte), etc. Les lacunes du texte phénicien ne permettent pas encore de déterminer s'il s'agit d'une dédicace religieuse ou d'une dédicace funéraire. M. Clermont-Ganneau incline vers la seconde hypothèse et se propose de poursuivre l'étude de ce précieux document qui n'a pas dit encore son dernier mot[2].

1. *Mission de Phénicie*, Catalogue, p. 843, n° 70. Ce fragment n'a pu être gravé et mériterait de l'être. Un autre fragment d'une statue similaire en marbre a été découvert depuis à Djebaïl même et considéré encore, à tort, comme représentant une déesse (Pal. Expl. Fund, *Statement*, 1894, p. 119) ; c'est toujours notre Jupiter Heliopolitanus.

2. Des reproductions de ce monument seront publiées, avec une note complémentaire, dans le *Bulletin* de mars-avril.

Digitized by Google

M. Ph. Berger communique à l'Académie une nouvelle inscription funéraire qui lui a été adressée par le R. P. Delattre. C'est l'épitaphe d'une femme qui s'intitule : « Négociante de la ville[1]. »

M. Berger donne ensuite lecture d'un travail sur six nouvelles inscriptions samaritaines découvertes à Damas par le R. P. Ronzevalle. Ces inscriptions se composent d'une série de lettres isolées séparées par des points. En les étudiant avec son élève M. Slouschz, M. Berger est arrivé à y reconnaître des passages de la Bible dans lesquels on n'a écrit que la première lettre de chaque mot, par un système d'abréviation fréquent chez les Juifs et dont M. Berger a découvert les premières traces dans la numismatique et dans l'épigraphie puniques.

Les motifs d'ornementation qui encadrent ces inscriptions semblent indiquer qu'il faut les faire remonter à l'époque arabe. Ces passages assez différents du texte reçu prouvent avec quelle liberté les Samaritains traitaient le texte de la Bible.

Le Président annonce qu'une nouvelle somme de 10.000 francs lui a été envoyée par M. le duc de Loubat pour être employée à des recherches archéologiques et particulièrement pour rendre possible le complet déblaiement de l'île de Délos. M. Perrot la transmettra à M. Homolle. Ce dernier don porte à 30.000 francs le total des sommes que notre savant correspondant a ainsi consacrées à fournir des ressources aux explorations scientifiques entreprises sous le patronage de l'Académie dans le bassin de la Méditerranée.

M. Omont fait une communication sur un plagiat littéraire du moyen âge. Une vie de saint Willibrord, évêque d'Utrecht, dédiée au XIIe siècle par un prêtre du nom d'Egbert à l'abbé Gérard d'Epternach, et dont un texte jusqu'ici unique est conservé dans un manuscrit contemporain, récemment acquis pour la Bibliothèque nationale, est la reproduction servile des chapitres III à XXV de la vie bien connue de saint Willibrord, rédigée par Alcuin. L'au-

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

teur de ce plagiat s'est contenté, pour le dissimuler, de remanier les deux premiers chapitres et d'écourter la fin de son modèle[1].

M. Aymonier, directeur de l'École coloniale, entretient l'Académie d'une curieuse découverte faite en préparant l'*Histoire du Cambodge* qu'il a sous presse.

On sait que les *Annales du royaume de Siam*, dont le passé est intimement lié à celui du Cambodge, se divisent en deux parties : l'une antérieure à la fondation, en 1350, de la ville d'Ayouthia ; l'autre partant de cet important événement historique pour se terminer à la destruction de cette capitale par les Birmans en 1767. La première partie, dite les *Annales du Nord*, compilation de dates fantaisistes et de récits légendaires, n'a jamais été considérée comme ayant un caractère réellement historique. Mais la seconde partie, dite les *Annales d'Ayouthia*, a toujours été universellement admise comme authentique par les Européens aussi bien que par les indigènes. Elle donne, en effet, l'histoire des Siamois bien suivie et appuyée de dates précises depuis 1350 jusqu'à 1767. Or, selon M. Aymonier, ces Annales modernes, compilées à la fin du XVIIIe siècle, sont apocryphes, pour leurs débuts du moins, soit de 1350 à 1500 et au delà. Elles ne méritent pas plus de créance, pour cette période, que les fabuleuses *Annales du Nord*. Il pense donc devoir reconstituer l'histoire du Siam sur des bases entièrement nouvelles qui peuvent se résumer ainsi :

Le légendaire *Phya Ruang* qui libéra la nation siamoise du joug des Cambodgiens n'a pas vécu au VIe, au VIIe ou même au Xe siècle, comme on a pu le croire d'après les traditions locales. Il a régné de 1275 environ à 1324. Il fonda une capitale, *Sokothai*, à soixante-quinze lieues au nord de l'emplacement où devait s'élever plus tard Ayouthia. Et en cette ville de *Sokothai* régnèrent après lui cinq autres rois, ses descendants directs, parmi lesquels son troisième successeur et arrière-petit-fils, qui régna de 1357 à 1388; ce fut un grand prince qui prit soin de laisser sur la pierre, à *Sokothai* même, d'éclatants témoignages de sa puissance et de sa ferveur religieuse. Ce sont ces stèles,

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

dit M. Aymonier, qui se réveillent de leur long sommeil pour rétablir la vérité historique qu'avaient faussée l'ignorance et l'incurie des compilateurs siamois de la fin du XVIIIe siècle. En 1453 seulement, monta sur le trône le fondateur d'une nouvelle dynastie qui, au bout de cinq ou six ans, abandonna *Sokothai* pour aller construire au sud la capitale appelée Ayouthia. C'est donc à 1460 environ, soit cent dix ans après la date admise jusqu'à présent, que remonte la fondation de la cité où furent reçus les ambassadeurs de Louis XIV.

M. S. Reinach a la parole pour une communication :

« Messieurs, le Concours des Antiquités de la France étant de plus en plus emcombré, la Commission a exprimé le désir que les ouvrages de linguistique française adressés à ce Concours fussent désormais renvoyés d'office à la Commission du prix Chavée. Elle demande à l'Académie de bien vouloir confirmer sa décision par un vote. »

La proposition de la Commission est adoptée.

COMMUNICATIONS

NOTE SUR UNE NOUVELLE INSCRIPTION FUNÉRAIRE DE CARTHAGE PAR M. PHILIPPE BERGER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Le R. P. Delattre vient de m'envoyer, pour être présenté à l'Académie, l'estampage d'une nouvelle inscription funéraire punique, trouvée dans les fouilles de la nécropole voisine de Sainte-Monique. Elle est gravée, comme les autres monuments du même genre, dans un cartouche ménagé sur une dalle de grès fin, et mesurant 0m 20 de long sur 0m 07 de large. L'inscription se compose d'une seule ligne, d'une

Digitized by Google

Inscription punique de Carthage.

Digitized by Google

écriture très élégante; les queues des lettres, très allongées, ne laissent aucun doute sur la lecture.

Voici ce qu'elle porte :

קבר שבלת סחרת הקרת

Tombeau de Sibboleth, négociante de [*la Ville*].

Le nom de Sibboleth, qui se rencontre ici pour la première fois, si je ne me trompe, peut avoir le sens de torrent ou d'épi; le second surtout conviendrait bien à une femme. On remarquera qu'il n'est précédé d'aucun patronymique, ce qui semble indiquer que la défunte n'avait pas de famille et qu'elle était fille de ses œuvres. Le fait se rencontre assez fréquemment pour les prêtresses et les femmes vivant autour du temple.

L'épithète סחרת signifie « négociante »; c'est l'expression, d'un usage assez fréquent en hébreu, qu'Ézéchiel[1] emploie en parlant des pays qui trafiquaient avec Tyr. Elle se trouve déjà au masculin, ainsi que me le rappelle M. Clermont-Ganneau, sur une inscription funéraire de Carthage, que j'ai communiquée en 1899 à l'Académie[2].

Le tour dans les deux inscriptions est le même. Seulement, tandis que dans cette dernière le mot qui suit « négociant » est à peu près illisible, sur la nouvelle inscription que vient de découvrir le R. P. Delattre il est parfaitement clair; il doit se lire הקרת.

La première pensée serait d'y voir l'objet dont Sibboleth faisait le négoce, précédé de l'article : « négociante en..... » Mais le mot קרת ne nous donne rien de satisfaisant. Dans ces conditions, peut-être faut-il chercher dans une autre direction. Qarth signifie « la ville »; c'est le mot qui a donné le nom de Carthage. Peut-être faut-il l'entendre

1. Ch. 27, v. 12, 15, 16.
2. *Comptes rendus*, 1899, p. 429-430; cf. p. 614.

Digitized by Google

d'une façon absolue, comme lorsqu'on dit « la ville », pour « la ville de Paris »; סחרת הקרת signifierait alors « négociante de la ville ». Je sais toutefois les objections que l'on peut faire à cette traduction, et je ne la propose qu'avec une certaine réserve.

Pour élucider ce point, il resterait à reprendre, à l'aide de notre nouvelle inscription, le mot qui termine celle qui lui sert de point de comparaison. L'examen de la photographie, d'ailleurs très bonne, que j'ai entre les mains, ne m'a pas permis jusqu'à présent d'arriver à une lecture certaine; mais si l'on songe à la ressemblance du *vav* et du *kaf*, on se demandera s'il ne faut pas lire אכא au lieu de אוא, *ako*, au lieu de *avo*, et si nous n'aurions par là la mention de la ville d'Acre. Je sais bien que non seulement la langue biblique, mais, ce qui est plus grave, l'usage épigraphique orthographient *akko* par un *aïn* et non par un *alef*; עך ou עכה; mais si l'on songe à l'usage si fréquent et souvent abusif que la langue punique faisait de l'*alef*, peut-être ne devra-t-on pas trop se hâter d'écarter cette conjecture. Voici dès lors comment il conviendrait de lire cette inscription :

[קבר חלצבעל] בן בדעשת[רת]
[ב]ן עבדמל כתסחר א[כ]א

[*Tombeau d'Hilleçbaal*], *fils de Bodast*[*art*],
[*fi*]*ls d'Abdmilcat*, *négociant* [*d'Akko*].

Il serait intéressant de trouver ainsi, à Carthage, à côté de la tombe d'une femme d'Arvad, celle d'un négociant d'Akko.

Digitized by Google

UN PLAGIAT LITTÉRAIRE AU XIIe SIÈCLE. LA VIE DE SAINT WILLIBRORD, ÉVÊQUE D'UTRECHT, PAR LE PRÊTRE EGBERT.

NOTE DE M. HENRI OMONT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

On possédait jusqu'ici deux récits en prose de la vie de saint Willibrord, mort en 739, évêque d'Utrecht et fondateur du célèbre monastère d'Epternach. L'une de ces vies, plusieurs fois imprimée, est l'œuvre d'Alcuin († 804); la seconde, publiée en entier il y a quelques années seulement, a pour auteur Théofroy, abbé d'Epternach († 1110)[1]. Une troisième vie de saint Willibrord, non encore signalée à ce qu'il semble, se trouve dans un recueil de vies de saints, copié au XIIe siècle, et qui provient de l'ancienne abbaye de Saint-Maximin de Trèves[2]. Cette vie nouvelle est dédiée à l'abbé d'Epternach, Gérard Ier (1110-1122), ou Gérard II (1157-1176), par un prêtre du nom d'Egbert (Echebert ou Ekebert), qui ne semble être aucun des écrivains de ce nom, dont l'histoire littéraire des XIe et XIIe siècles ait enregistré les œuvres[3]. Dans la dédicace qui la précède, Egbert nous apprend que c'est l'abbé Gérard qui l'a engagé à écrire ce nouveau récit de l'apostolat de saint Willibrord, destiné à remplacer une vie antérieure, sans doute, celle de Théofroy :

Prologus Echeberti presbiteri ad G[erardum] abbatem de subsequenti opere.

Domino Gerardo, venerando abbati Epternacensis ecclesie, Echebertus, Dei misericordia, id quod est salutem et orationum

1. Voir Potthast, *Bibliotheca historica medii aevi* (2e éd.), t. II, p. 1638-1639, et Poncelet, *Bibliotheca hagiographica latina*, t. II, p. 1289-1290.

2. Bibliothèque nationale, ms. nouv. acq. lat. 1836, fol. 117-125 v°.

3. Egbert, prêtre à Hersfeld (vers 1070); Egbert, abbé de Huysburg (XIIe siècle); Egbert, clerc de Liège (vers 1060); Egbert, chanoine de Saint-Florent de Bonn et bénédictin à Schönau (1167-1185); Egbert, abbé de Tegernsee (milieu du XIIe siècle).

Digitized by Google

communicationem. Postulastis a me ut vitam sancti Willibrordi patroni vestri aliqua dictaminis inmutatione renovarem, pro eo quod non satis honorabiliter vobis dictata videretur. Ad consentiendum autem vobis in hac re non me presumptio spiritus, sed magis verecundia inpulit, que me tam sollicite peticioni vestre pertinaciter obsistere non permisit. Postquam autem universum dictamem, quod innovandum erat, perlegi, fateor quia de inprovida pollicitatione ipse me reprehendi, considerans simplicitatem stili satis tolerabilem esse. Animadvertens etiam quoniam, si per singula verba esset inmutanda tanti prolixitas sermonis, labor mihi incumberet inmensus et non multum necessarius; si vero quedam pars dictaminis inmutaretur, et quedam non, neque meum, neque non meum posset judicari. Feci ergo quod postulatus non fui, scribens ex integro novum sermonem, qui, si vobis videtur, possit legi in festivitate sancti, quia vitam ejus et gesta summatim in eo perstrinxi. Insuper et principium veteris sermonis quodam modo innovavi, quam innovationem, si placet, adjungite, et cetera, ut fuerunt, permaneant ab eo loco, ubi scriptum est : Quem divina mox gratia[1].

Cette dédicace ou préface est suivie d'un sermon, qui ne contient que des lieux communs, sans aucun détail historique :

Sermo Echeberti presbiteri de sancto Willibrordo episcopo et confessore.

Letis cordibus et festivis laudibus hodiernum diem, fratres karissimi, celebrare nos convenit...

Puis vient le texte de la vie de saint Willibrord qui débute :

Incipit vita.

Vir Domini sanctus Willibrordus, ex quadam insulane Britannie provincia, quam Nortumbria vocant, ortus est, parentes habens religiosos ac timentes Deum. Quem in Christo renatum

1. Cette phrase restée ainsi inachevée dans le manuscrit, se retrouve à la fin du passage cité plus loin.

Digitized by Google

per ipsos teneritudinis sue annos in Christo enutriri cupientes, fratribus Hiripensis[1] ecclesie disciplina informandum christiana tradiderunt, quia sperabant non parvam per illum ecclesie sue edificationem Deum providisse. Talis autem spei hec illis extitit causa. Mater ejus, sicut post confitendo patefecit, in qua nocte concipiebatur beata soboles in utero ejus, vidit in visione nocturna quasi lunam plenam de celo in os suum subito lapsu ruentem totamque se intrinsecus vehementi splendore illustrantem. Quod cum viris religiosis manifestasset, responsum de concepto accepit filio, quoniam magnus et illustris foret illuminator populi Dei. Quem divina gratia ab ineunte pueritia et sensu proficere et moribus pollere, quantum ad tales congruit annos, concessit.....

Il est inutile de transcrire plus loin le texte de cette nouvelle vie de saint Willibrord; en effet, si les quelques lignes qu'on vient de lire sont bien l'œuvre d'Egbert, toute la suite du récit est la reproduction servile de la vie rédigée par Alcuin et simplement copiée mot pour mot, à quelques variantes près et sauf les quatre derniers chapitres, depuis le début du chapitre III jusqu'à la fin du chapitre XXV (XXVI) des éditions[2]. Un plagiat aussi grossier fut sans doute découvert de bonne heure; c'est ce qui explique que le manuscrit récemment acquis pour la Bibliothèque nationale soit jusqu'ici le seul témoin de cette supercherie littéraire, à laquelle restera attaché le nom d'Egbert, pour un instant tiré de l'oubli.

1. Rippon (Yorkshire), en Angleterre.

2. Le texte se termine dans le manuscrit par ces mots du chapitre XXV (XXVI) : « ...ruptis circulis, subito eorum vincula resoluta sunt, prestante Domino nostro Jhesu Christo, qui cum Deo Patre et Spiritu sancto vivit et regnat Deus per omnia secula seculorum. Amen. »

Digitized by Google

LIVRES OFFERTS

M. Hamy présente de la part de l'auteur, M. le Dr Fortunato Hernandez, un ouvrage intitulé : *Las razas indigenas de Sonora y la guerra del Yaqui* (Mexico, 1902, in-4°), dans lequel on trouvera un certain nombre de données nouvelles sur quelques populations du N.-O. des États-Unis du Mexique, jusqu'à présent mal connues. Comme les Yaquis de Sonora et surtout les Scris de l'île Tiburon, les Espagnols n'avaient eu jusqu'à présent avec ces Indiens que des relations hostiles, et le premier, l'auteur de ce livre, a pu s'établir quelque temps chez eux et étudier une partie de leurs caractères.

M. Chatelain dépose sur le bureau le tirage à part d'un article qu'il a publié dans la « Revue de Philologie » et qui est intitulé : *Notes sur quelques palimpsestes de Turin* (Paris, 1903, in-8°).

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau, au nom de M. Fr. Imhoof-Blumer, correspondant de l'Académie, à Winterthur, un important ouvrage de numismatique dont il est l'auteur et qui est intitulé : *Kleinasiatische Münzen* (deux volumes in-4°, publiés par les soins de l'Institut archéologique de Vienne). J'attirerai d'abord l'attention de l'Académie sur le côté matériel de la publication ; sans lui donner un luxe extérieur dont les livres de numismatique peuvent se passer et qui souvent ne sert qu'à rendre les ouvrages d'archéologie inaccessibles à la plupart des savants, l'Institut archéologique de Vienne s'est appliqué à faire de la publication de M. Imhoof-Blumer un livre irréprochable au point de vue typographique. Les lettres liées et les monogrammes surtout, qui, dans la numismatique grecque, reviennent presque à chaque description, ont fait l'objet de fontes spéciales et particulièrement soignées. On ne trouverait l'équivalent d'un pareil souci de l'exactitude et de la correction dans aucune autre publication numismatique.

« Quant à la valeur scientifique de l'ouvrage, je n'ai pas besoin de la recommander. Ces deux volumes font suite aux deux autres principaux recueils de M. Imhoof-Blumer, intitulés *Monnaies grecques*, in-4° publié en français, à Amsterdam, en 1883, et *Griechische*

Digitized by Google

Münzen, publié en 1890 par les soins de l'Académie des sciences de Munich. Seulement, tandis que, dans ces dernières publications, M. Imhoof-Blumer décrit, critique et commente des monnaies qui se répartissent sur le champ de la numismatique grecque dans son ensemble et appartiennent à tous pays, cette fois, M. Imhoof-Blumer a concentré ses recherches sur l'Asie Mineure seule. C'est une suite de descriptions de pièces inédites qui, toutes, appartiennent aux diverses provinces de cette région. Chaque description est suivie, quand il y a lieu, d'un court commentaire. Il est difficile de donner ici un aperçu général d'un ouvrage qui ne contient pas de doctrine; je dois donc me contenter de dire que ce qui caractérise le nouveau répertoire de M. Imhoof-Blumer, c'est l'exactitude impeccable des descriptions et la sûreté des attributions qui a pour garant la longue et profonde expérience de l'auteur. Chaque province de l'Asie Mineure, surtout pour la période post-alexandrine et romaine, est représentée par une série importante de monuments numismatiques susceptibles de fournir les renseignements les plus utiles pour l'histoire de l'art. Il suffit de se reporter aux tables qui sont à la fin du second volume, où plus de 350 villes sont représentées, et où sont transcrits les noms de plus d'un millier de magistrats locaux de diverses catégories, tant de l'époque grecque que de l'époque romaine, pour que chacun se rende compte de l'appoint énorme que constitue, pour la connaissance de l'histoire de l'Asie Mineure, le nouveau recueil numismatique que je suis chargé de présenter à l'Académie, et pour qu'on rende hommage au mérite du savant éminent qui a eu la patience d'en réunir les éléments et a su l'entreprendre. »

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MANUELS DE BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

I. — LES ARCHIVES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

M. Ch.-V. LANGLOIS,
Archiviste-paléographe, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris.

M. H. STEIN,
Archiviste-paléographe, Archiviste aux Archives nationales.

1 vol. in-8° de XIX-1000 pages, broché..... 18 fr.
Le même, relié toile, non rogné..... 20 fr.

II. — MANUEL DE BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

(BIBLIOTHECA BIBLIOGRAPHICA NOVA)

PAR HENRY STEIN.

1 volume in-8° (XX-895 pages)..... 18 fr
le même relié toile, non rogné ..... 20 fr.

Trois appendices terminent le volume :
1° Liste raisonnée des localités du monde entier qui ont possédé une imprimerie avant le XIXe siècle.
2° Répertoire des tables générales de périodiques de toutes langues.
3° Répertoire des catalogues d'imprimés des principales Bibliothèques du monde entier.

III. — LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

I. ÉPOQUE PRIMITIVE. — MÉROVINGIENS ET CAROLINGIENS
II. ÉPOQUE FÉODALE. — LES CAPÉTIENS JUSQU'EN 1180
III. LES CAPÉTIENS, 1180-1328

PAR AUGUSTE MOLINIER
Professeur à l'École nationale des Chartes.

3 vol. in-8°, VIII-288 et 322 p. 248, chacun, brochés..... 5 fr.
— — — reliés toile..... 7 fr.

MANUEL DE PALÉOGRAPHIE LATINE ET FRANÇAISE

DU VIe AU XVIIe SIÈCLE

SUIVI D'UN DICTIONNAIRE DES ABRÉVIATIONS

PAR M. MAURICE PROU
Professeur à l'École nationale des Chartes.

AVEC 23 FAC-SIMILÉS EN PHOTOTYPIE

Paris, 1892, 2e édition, 1 vol. in-8°, broché, planches..... 12 fr.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTE RENDU DES SÉANCES

PUBLIÉ PAR M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

1902

Ce recueil paraît tous les deux mois par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec planches et figures.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 12 FRANCS PAR AN

1873 à 1901. — Chaque année complète..... 15 fr.

Digitized by Google

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS

RUE BONAPARTE, 82, PARIS

NOUVEAUTÉS

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

Par AUGUSTE MOLINIER

Professeur à l'École nationale des Chartes.

III. — LES CAPÉTIENS, 1180-1328

1 vol. in-8° (248 p.), broché..... 5 fr.
— relié toile..... 7 fr.

TABLE DES MATIÈRES

XLIII : Philippe-Auguste et Louis VIII. XLIV : Troisième croisade. XLV : Quatrième croisade. XLVI : Cinquième croisade. XLVII : Guerre des Albigeois, traités dogmatiques, préliminaires, Inquisition, Dominicains. XLVIII : Chroniques universelles. XLIX : Grandes chroniques de France, Primat, Guillaume de Nangis. L : Joinville, Sources générales, détails, ordre chronologique, Documents administratifs et textes divers. LI : Saint Louis, chroniques françaises et textes divers. LII : Saint Louis, sources étrangères. LIII : Charles d'Anjou. LIV : Philippe III. LV : Philippe le Bel et ses fils. Chroniques générales, Lettres, Chroniques anglaises, Chroniques des Pays-Bas, Chroniques d'Allemagne, Chroniques d'Italie, Détails par ordre chronologique, Documents administratifs, Fils de Philippe le Bel, Croisades.

Le fascicule IV comprenant les années 1328-1461 est en préparation et paraîtra probablement à la fin de 1903. Le fascicule V comprenant 1461-1494, l'introduction et la table générale suivra de près.

N. B. — Les *Sources de l'histoire de France* comprendront les XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles, la Révolution et le premier Empire, et M. Molinier aura pour continuateurs MM. Hauser, Bourgeois, Yver, Tourneux, Caron.

Chaque partie aura une introduction et une table générales. La numérotation des paragraphes sera également spéciale à chaque partie, mais se continuera à travers les divers fascicules de chacune d'elles. Par contre chaque fascicule aura une pagination spéciale et une table des chapitres, il formera un tout complet et *se vendra séparément.*

MANUEL D'ARCHÉOLOGIE FRANÇAISE

DEPUIS LES TEMPS MÉROVINGIENS JUSQU'A LA RENAISSANCE

Première Partie : ARCHITECTURE

PAR CAMILLE ENLART

Ancien membre de l'École française de Rome. Membre résidant de la Société des Antiquaires de France.

I — ARCHITECTURE RELIGIEUSE

1 vol. in-8°, XXVI et 813 p., 405 grav. et fig..... 15 fr.

EXTRAITS DE LA TABLE DES MATIÈRES :

PRÉFACE. — CHAPITRE PREMIER : *Définitions et principes.* Avant-propos. I. L'architecture. Ses principaux éléments. II. L'appareil. Les enduits. III. Sculptures, moulures et dessins courants. Écoulement des eaux. Encorbellements. IV. Supports. V. Percements, baies, arcades. VI. Voûtes, etc. Bibliographie du chapitre premier. — CHAPITRE DEUXIÈME : *Période latine et mérovingienne.* I. Premiers édifices chrétiens. II. Influence et suprématie artistique de l'empire d'Orient. III. Les plus anciennes églises d'Occident. IV. Plan des basiliques chrétiennes. — CHAPITRE TROISIÈME : *Période carolingienne et baptistères.* I. Sources et caractères de l'architecture carolingienne. II. Les églises carolingiennes. III. Plans et ordonnances des églises, etc. Bibliographie des chapitres deuxième et troisième. — CHAPITRE QUATRIÈME : *Période romane.* I. L'architecture romane. II. Influence des ordres monastiques. III. Périodes et Ecoles. IV. Appareil. V. Plans des églises romanes, etc. Bibliographie du chapitre quatrième. Répertoire d'églises romanes. — CHAPITRE CINQUIÈME : *Période gothique.* I. Origines et caractères du style gothique : l'architecture de transition. II. Influence de l'élément séculier. III. Périodes et Écoles. IV. Expansion du style gothique français à l'étranger. V. Appareil, etc... Bibliographie du chapitre cinquième. Répertoire d'églises de transition, d'églises gothiques de la fin du XIIe à la fin du XIVe siècle, d'églises flamboyantes. — CHAPITRE SIXIÈME : *La Renaissance.* I. Causes et origines de la Renaissance française : Influence de l'Italie. II. Périodes d'évolution et Ecoles de la Renaissance. III. Plan et élévation des églises, etc... Bibliographie du chapitre sixième. Répertoire d'églises de la Renaissance. — CHAPITRE SEPTIÈME : *Accessoires de l'architecture religieuse.* I. Vases acoustiques et autres poteries dans les voûtes. II. Pavements. III. Croix de consécration. IV. Détails du sanctuaire. Autels et retables, etc... Bibliographie du chapitre septième. TABLE GÉNÉRALE.

Sous presse pour paraître prochainement

II. — ARCHITECTURE CIVILE ET MILITAIRE

N. B. — Une table analytique très détaillée commune aux deux tomes terminera le tome II.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS — *Le Gérant*, A. PICARD.

Digitized by Google

R Doc 1621.27

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

HARVARD COLLEGE LIBRARY
JUL 22 1903
CAMBRIDGE, MASS.

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1903

BULLETIN DE MARS-AVRIL

PARIS
ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS
LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES
82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC III

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER

Pages.

SÉANCES DE MARS-AVRIL..... 103, 105, 115, 136, 153, 162, 166, 176.

COMMUNICATIONS :

VENITOVTA — QVADRVNIA. Note de M. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Académie..... 108

Les figures peintes à l'époque paléolithique sur les parois de la grotte de Font-de-Gaume (Dordogne), par MM. le Dr Capitan et l'abbé Breuil 117

Quelques observations au sujet des gravures et des peintures de la grotte de Font-de-Gaume (Dordogne), par M. E. T. Hamy..... 130

Découvertes gallo-romaines faites à Paris, par M. Émile Rivière, sous-directeur adjoint de laboratoire au Collège de France..... 142

Découverte d'une nouvelle inscription du temple d'Echmoun, à Sidon. Note de M. Philippe Berger, membre de l'Académie..... 154

Un nom royal égyptien de la période thinite au Sinaï, par M. R. Weill..... 160

Le manuscrit d'Hygin, en notes tironiennes, par M. Émile Chatelain, membre de l'Académie..... 169

LIVRES OFFERTS..... 111, 134, 151, 162, 165, 174, 179.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1903

HARVARD COLLEGE LIBRARY
JUL 22 1903
CAMBRIDGE, MASS.

PRÉSIDENCE DE M. G. PERROT

SÉANCE DU 6 MARS

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmet à l'Académie un rapport, par lequel M. Homolle, directeur de l'École française d'Athènes, demande des modifications à l'examen d'admission à cette École.

Renvoi à la Commission compétente.

M. Homolle, dans une lettre qu'il adresse au Président, annonce plusieurs événements heureux pour l'École française d'Athènes, entre autres la libéralité de M. le duc de Loubat, qui a mis à la disposition de l'École une nouvelle somme de dix mille francs pour ses recherches archéologiques, et la décision du Conseil municipal d'Athènes, qui vient de voter un crédit de trente mille drachmes pour la restauration du Trésor des Athéniens à Delphes.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse à l'Académie l'ampliation d'un décret en date du

Digitized by Google

26 février dernier, par lequel M. le Président de la République a approuvé l'élection de M. Édouard Chavannes à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Alexandre Bertrand.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret. Il introduit ensuite M. Chavannes et le présente à l'Académie.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Chavannes et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Le Président donne ensuite lecture du télégramme suivant, qui lui a été adressé par M. Paul Desjardins, beau-fils de M. Gaston Paris :

« Paris, vendredi, 6 mars.

« Mon cher Maître,

« J'ai la douleur de vous annoncer la mort de mon beau-père, M. Gaston Paris. Il s'est éteint, doucement, hier soir, à Cannes, succombant à une crise cardiaque, dont nous le savions menacé, mais que nous ne pouvions croire si imminente.

« C'est une perte telle, — et non pour ses proches seulement, — qu'il suffit de l'annoncer. Nous vous demandons d'en faire part, s'il vous plaît, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, que vous présidez. M. Gaston Paris a donné à cette compagnie beaucoup de son travail et de son cœur. »

Le Président dit que ce n'est pas le moment de retracer la vie et les travaux de M. Gaston Paris ; mais il peut se résumer en disant que personne n'avait plus honoré l'Institut et ne laissera de plus vifs regrets dans la Compagnie qui croyait pouvoir compter longtemps encore sur son précieux concours.

Il déclare, avec une profonde émotion, la séance levée en signe de deuil.

Digitized by Google

SÉANCE DU 13 MARS

Le Président donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir et par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts annonce que l'Académie de France à Rome se prépare à célébrer, le 16 avril prochain, le centenaire de son installation à la villa Médicis, et qu'il serait très heureux que l'Académie voulût bien confier à quelques-uns de ses membres la mission de la représenter aux fêtes qui seront célébrées à Rome.

Le Président propose de charger les membres de l'Académie qui doivent aller à Rome pour le Congrès des sciences historiques de représenter la Compagnie à cette solennité, s'ils veulent bien prolonger leur séjour jusque-là. Dans ce cas, ils devraient y porter leur costume.

La proposition est adoptée.

M. Clermont-Ganneau communique, de la part de M. Weber, des photographies des curieuses fresques peintes décorant les deux sépulcres antiques récemment découverts aux environs de Tripoli de Barbarie et dont il a entretenu l'Académie à une séance précédente. On y remarque, entre autres détails intéressants, une course de chars dans le cirque, avec un incident dramatique : l'un des quadriges culbuté au tournant de la borne, les chevaux renversés ou cabrés, le cocher précipité à bas de son siège, etc.[1].

M. d'Arbois de Jubainville revient sur une épitaphe trouvée dans le département des Bouches-du-Rhône et communiquée à l'Académie dans une de ses dernières séances. Cette épitaphe se compose de deux mots : *Venitouta*, *Quadrunia*, le premier gau-

1. Ces photographies seront publiées ultérieurement.

Digitized by Google

lois, le second ligure. Nous savons par Strabon que cette partie de la France était habitée par les Celto-Ligyes, autrement dit par les Gallo-Ligures, mélange de Gaulois et de Ligures. Cette épitaphe est gallo-ligure[1].

M. Héron de Villefosse communique la note suivante de la part du R. P. Delattre :

« A occasion du XVIIe centenaire du martyre de sainte Perpétue et de sainte Félicité, une fête religieuse a eu lieu dimanche dernier dans l'amphithéâtre de Carthage.

« Pour cette cérémonie, le mur d'enceinte de l'arène déjà découvert par nos fouilles, a été dégagé sur toute sa longueur jusqu'au niveau du pied de l'assise inférieure. Ce mur était construit en belles pierres de taille parfaitement jointoyées.

« Les travaux qui n'ont duré que quelques jours ont permis de constater que l'arène de l'amphithéâtre de Garthage avait, à un mètre près, la longueur et la largeur de l'arène du Colysée. Nous avons trouvé plusieurs pièces intéressantes. Je signalerai, entre autres, l'inscription suivante qui se lit sur une petite tablette de marbre plus haute que large :

CN·LVRIVS
ABASCANTI
ANVS·VOTO·
POSVIT·LIBES
VENATOR·
TAELEGENIO
RVM

Hauteur, 0.18; largeur, 0.13; épaisseur, 0.025.
Hauteur des lettres, 0.015; aucune lettre n'est incertaine.

M. Héron de Villefosse rappelle à ce propos qu'un vase en terre trouvé à Thapsus et publié autrefois par Temple et Falbe dans

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

leurs *Recherches sur l'emplacement de Carthage*[1] porte l'inscription :

TELEGE
NI NIKA *Telegeni nika!*

Ce vase se rapporte évidemment aux jeux du cirque : l'inscription et les représentations dont il est orné le prouvent de la façon la plus certaine. On y voit quatre reliefs qui représentent chacun un *venator* en lutte avec un ours, un sanglier, un cheval (?) et un taureau[2]. Il est extrêmement intéressant de rapprocher le vase de Thapsus du petit ex-voto que le P. Delattre vient de découvrir à Carthage. Les *Telegenii* constituaient donc une famille, une association possédant une troupe de *venatores* qui paraissaient devant le public dans l'amphithéâtre de Carthage. Ainsi sur le vase de Thapsus le mot *Telegeni* ne désigne pas un individu en particulier, mais il s'applique à un représentant quelconque de la *familia Taelegeniorum* dont on souhaite la victoire.

M. Senart esquisse l'histoire du mot « nirvana » qui désigne dans la terminologie bouddhique la délivrance finale de la transmigration. Il cherche à démontrer que le mot a été fixé dans ce sens antérieurement au bouddhisme par les sectes du Yaga auxquelles le bouddhisme l'a emprunté, que c'est ainsi et non avec le sens spécial d'« annihilation » qu'il a été adopté par la religion nouvelle, que cet emprunt est un indice de plus de la thèse soutenue par M. Senart depuis longtemps, en vertu de laquelle le Bouddhisme se serait, à l'origine, développé dans le milieu des sectes du Yaga vishnouïtes.

Cette communication donne lieu à quelques observations de la part de MM. Reinach, Clermont-Ganneau et Bouché-Leclercq.

Le Président annonce que l'Académie vient de décerner sur les revenus de la fondation Jean-Jacques Berger : une récompense de cinq cents francs à M. Alfred Franklin, pour son

1. P. 128, tab. 5, n. 1 ; cf. *Corp. inscr. lat.*, VIII, n. 10479, 51.
2. Dans la description du *Corpus* il faut remplacer le mot *puer* par le mot *venator*.

Digitized by Google

Histoire de la bibliothèque Mazarine et du palais de l'Institut; une récompense de mille francs à M. Fernand Bournon, pour ses *Rectifications et additions à l'histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* de l'abbé Lebeuf; une récompense de *quinze cents francs* à M. J. Viard, pour ses *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois*, et enfin tout le surplus du prix Berger, soit une somme de douze mille francs, à la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

COMMUNICATION

VENITOVTA — QVADRVNIA

NOTE DE M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Strabon, dans son livre IV, c. 6, § 3, parle de la région située entre Monaco et le Rhône. Les plus anciens auteurs grecs ont, dit-il, appelé ligystique, — c'est-à-dire ligurienne —, cette région dont une partie, ajoute-t-il, est occupée par les Marseillais. Chez les auteurs postérieurs, continue-t-il, on lit, au lieu de Ligyes —, c'est-à-dire Ligures —, Celto-Ligyes —, autrement dit Gallo-Ligures.

Ce texte, suivant nous, donne un grand intérêt à une inscription trouvée à Ventabren, canton de Berre, arrondissement d'Aix, Bouches-du-Rhône, c'est-à-dire dans le territoire gallo-ligure de Strabon. Cette inscription sert d'épitaphe à une tombe à incinération, et elle a été communiquée à l'Académie par notre savant confrère M. Salomon Reinach qui la tenait de MM. de Gérin-Ricard et l'abbé Arnaud d'Agnel. Elle est ainsi conçue :

Digitized by Google

ΟΥΕΝΙΤΟΟΥΤΑ
ΚΟΥΑΔΡΟΥΝΙΑ

et peut, en caractères latins, être transcrite ainsi :

VENITOVTA
QVADRVNIA

Cette inscription me semble être gallo-ligure, c'est-à-

dire ... on ligure
... plus tard

Digitized by Google

soumis comme les Ligures à la domination romaine. *Venitouta* est gaulois. Le premier terme est identique au vieil et moyen irlandais *fin* dans le composé *fin-gal* « meurtre de parent » signalé dans le manuscrit irlandais de Milan, neuvième siècle, par notre confrère M. G. Ascoli, *Glossarium palaeohibernicum*, p. CCCXXVI, et dont le glossaire des *Ancient Laws of Ireland* publié par M. R. Atkinson donne, p. 363, plusieurs exemples. *Veni-* est le premier terme de plusieurs noms d'homme gaulois tels que 1° *Veni-marus*, cité par M. l'abbé Thédenat dans la *Revue celtique*, tome VIII, p. 387, d'après une inscription romaine de France, département des Bouches-du-Rhône, et signalé aussi dans l'empire d'Autriche en Carinthie[1]; 2° *Venicarus* en Grande-Bretagne[2], etc. *Touta* est un substantif celtique bien connu, qui a eu trois formes successives, *teuta*, *touta*, *tōta*, d'où l'irlandais *túath*, « cité » « tribu » « territoire de la tribu » (cf. Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz*, p. 131). *Veni-touta* est donc un nom propre gaulois composé de deux termes et paraissant signifier « tribu parente ».

Quadrunia n'est pas gaulois; le gaulois change en *p* le *qu* indo-européen. Le ligure conserve ce *qu*, ainsi que l'a établi Karl Müllenhoff, *Deutsche Altertumskunde*, t. III, p. 179. Un exemple qui persiste aujourd'hui est un nom de peuple, *Quariates*, conservé par la vallée de Queyras, Hautes-Alpes (cf. Roman, *Dictionnaire topographique du département des Hautes-Alpes*, p. 124-125).

Quadrunia semble être la forme ligure du latin *Petronia*. *Petronia* est un mot d'origine ombrienne, une déformation de l'ombrien *Petrunia* (Bréal, *Tables Eugubines*, p. LXII-LXIII, table II *a* 21; et p. 284; Robert de Planta, *Grammatik der oskisch-umbrischen Dialecte*, I, 332, 575; II, 62, 63). *Petru-*, dont *Petrunia* dérive, est une variante de

1. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, n° 4753; cf. t. XII, n° 602.
2. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII, n° 1336, 1152.

Digitized by Google

petur-, forme du nom de nombre quatre quand il est premier terme de composé : exemple l'ombrien *petur-pursus* = *quadru-pedibus*. Les deux formes *petur* et *petru* se rencontrent en gaulois, exemples *petor-ritum*, nom du char à quatre roues, et *Petru-corii*, « à quatre bataillons », nom de peuple, aujourd'hui nom de ville, Périgueux. On dit en sanscrit *catur* : *catur-yuga* « les quatre âges du monde ». Le sanscrit *catur* tient lieu d'un primitif **qetur*, conservé dans l'ombrien *petur*, dans le gaulois *petor*= *petur* et altéré par déplacement de l'*r* dans le gaulois *Petru-corii*, dans le latin *quadru-pes* et dans l'ombrien *Petrunia*. Il y a de plus dans le latin *quadru-* changement de l'*e* en *a*, et on observe le même phénomène, outre le déplacement de l'*r*, dans le ligure *Quadrunia*. Cette observation est une de celles qui établissent l'intime parenté du ligure avec les langues italiotes : latine, osque et ombrienne.

Ainsi, dans notre inscription, le premier mot est gaulois, le second ligure, et nous y trouvons cette association du gaulois et du ligure que les Grecs ont formulée par le composé Κελτολίγυες, « Gallo-ligures, » comme Strabon nous l'apprend.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie :

1° Le tome XIII (1er et 2e fascicules) des *Monuments et Mémoires* publiés sur la fondation Piot par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nos 16 et 17 de la collection (Paris, 1902, in-4°).

2° *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes*. Tomus primus, fasc. II. Tomus tertius, fasc. II (Paris, 1903, 2 vol. in-8°);

3° *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*. Tome II, n° 4, octobre-décembre 1902 (Hanoï, 1902, in-8°);

Digitized by Google

4° *Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Furnes*, tome VI. *Coutumes de Lombardside, Loo et Poperinghe*, par M. Gilliodts-Van Severen (Bruxelles, 1902, in-4°);

5° *Die Fragmente der Vorsokratiker*, griechisch und deutsch, par Hermann Diels, correspondant de l'Institut (Berlin, 1903, in-8°).

M. Hamy, en présentant un volume intitulé : *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar*, publiée sous la direction de MM. Alf. Grandidier, Ch. Roux etc.; t. I, 1500-1613, par M. A. et G. Grandidier (Paris, Comité de Madagascar, 1903, in-8°), dit :

« Notre confrère, M. Alfred Grandidier veut bien me charger d'offrir à l'Académie au nom du Comité de Madagascar le premier volume d'une collection historique qui en comprendra beaucoup d'autres et dont cette association a pris l'initiative. Cette collection doit comprendre tous les ouvrages ou extraits d'ouvrages portugais, hollandais, français, allemands, italiens, espagnols ou latins relatifs à Madagascar, depuis la découverte de cette grande terre par Diogo Dras, le 10 août 1500, jusqu'au commencement du XIXe siècle.

« Le premier volume embrasse le XVIe siècle tout entier et les premières années du XVIIe jusqu'à 1613. Il est l'œuvre de MM. Grandidier père et fils. On y suit toute l'histoire des navigations portugaises, voyage par voyage, dans l'est du cap de Bonne-Espérance, et les textes empruntés à Gaspar Correa, Barros, etc., sont commentés à l'aide de fort bonnes cartes et accompagnés de reproductions de gravures du temps, souvent fort rares et fort intéressantes.

« C'est en 1527 que les Français ont paru pour la première fois sur la côte sud-est et en 1529 que Jean et Raoul Parmentier, avec le *Sacre* et la *Pensée*, y ont recueilli les éléments de la première relation de voyage en notre langue où il soit fait mention de Madagascar. Les plus anciennes cartes françaises de l'île sont celles de Guillaume Testu (1555), ici reproduites en fac-similé. Des nombreuses réimpressions dont se compose ce premier volume, les plus étendues et les plus importantes sont celles des Houtman et de Jérôme Magister. »

M. Boissier a la parole pour un hommage :

« M. Pichon nous donne sur *Lactance* une étude très complète (Paris, 1901, in-8°), où il n'a omis aucun des documents qui pouvaient éclairer son sujet. Ce n'est pas sa faute si l'écrivain dont il s'occupe n'est pas de la trempe de Tertullien, ou s'il ne tient pas, dans l'Église, la place de saint Cyprien. Tel qu'il est, il le fait bien connaître et apprécie la part qui lui revient dans la conquête des

Digitized by Google

gens du monde et des lettrés au christianisme. Les grammairiens trouveront, dans le livre de M. Pichon, de bonnes recherches sur la création de la langue de l'Église; quoique Lactance cherche à imiter le style de Cicéron, il ne peut pas entièrement se défendre de la langue qu'on parlait autour de lui. — A la fin de son livre, M. Pichon a discuté la question si controversée de l'authenticité du traité *De mortibus persecutorum* et, sans donner des raisons bien nouvelles qui prouvent qu'il est de Lactance, il met en relief celles qu'on avait données, et fait bien ressortir le profit qu'on peut tirer de ce curieux ouvrage pour l'histoire de ce temps ».

M. Boissier présente, de la part du même auteur, un ouvrage intitulé *De sermone amatorio apud latinos elegiarum scriptores* (Paris, 1902, in-8°).

M. Clermont-Ganneau a la parole pour deux hommages :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, M. Pognon, consul de France à Alep, le premier fascicule d'un ouvrage intitulé : *Une version syriaque des Aphorismes d'Hippocrate*, texte et traduction par H. Pognon (Leipzig, Hinrichs, 1903, XL-32 pp. gr. in-8°). Ce premier fascicule, qui sera suivi de la traduction française, contient le texte syriaque, d'après un manuscrit du commencement du XIIIe siècle acquis à Alep par M. Pognon. Il débute par une longue et intéressante étude consacrée par l'éditeur aux traductions syriaques d'ouvrages grecs. Il y donne de nouveaux et curieux détails sur l'ardeur avec laquelle les Syriens, à l'époque des Abbassides, recherchaient les anciens manuscrits grecs pour les traduire dans leur langue. Il est fâcheux que leurs préférences fussent, en général, pour des œuvres concernant la métaphysique et la théologie; il eût mieux valu pour nous qu'ils se fussent attachés davantage aux œuvres historiques et géographiques dont un si grand nombre sont aujourd'hui perdues, et dont nous serions heureux, à défaut des originaux, de posséder des traductions, même médiocres. M. Pognon estime que la version du traité d'Hippocrate, qu'il a eu la bonne fortune de découvrir et qu'il a le mérite de publier, a dû être exécutée antérieurement à l'islamisme. Il inclinerait même à l'attribuer au fameux médecin Sergius, qui mourut à Constantinople vers l'an 536 de notre ère et qui, à ce que nous apprend Bar Hebræus, avait, le premier, traduit du grec en syriaque des ouvrages philosophiques et médicaux.

« J'ai l'honneur d'offrir également à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Edmond Doutté, un mémoire intitulé : *Les Tas de pierres*

Digitized by Google

sacrées et quelques pratiques connexes dans le sud du Maroc, mémoire tiré seulement à cent exemplaires numérotés à la presse, dont deux spécialement pour notre Compagnie. M. Doutté y a joint l'exemplaire unique d'un album contenant 24 photographies destinées à servir d'illustration à son mémoire, lequel est un extrait anticipé du premier volume, en préparation, de ses *Voyages d'études au Maroc*. L'auteur s'est déjà signalé par d'excellents travaux sur les populations musulmanes de l'Afrique du nord et du Maghreb, dont il connaît à fond la langue, les usages et les croyances. Celui-ci ne le cède pas aux précédents en mérite et en intérêt. M. Doutté y traite avec une grande sagacité, en se maintenant surtout sur le terrain spécial qui lui est familier, cette question si curieuse des pierres sacrées dans les cultes et rites sémitiques. Après avoir essayé de déterminer les origines lointaines et la signification primitive de cette pratique religieuse, il montre par suite de quelles transformations elle a pu, malgré son caractère suspect, pénétrer et se maintenir dans l'orthodoxie musulmane, avec tant d'autres superstitions populaires non moins entachées de paganisme et de fétichisme. Le mémoire de M. Doutté, avec les précieuses observations qu'il contient, est une contribution importante à l'étude de cette question, et il devra en être désormais tenu grand compte par tous ceux qui auront à l'aborder à leur tour. »

M. H. Omont dépose sur le bureau de l'Académie les premiers volumes des deux séries de reproductions phototypiques de manuscrits entreprises par la maison Berthaud frères.

L'un de ces volumes offre le fac-similé du manuscrit unique de l'*Anthologie des poètes latins, dite de Saumaise*, du VIIe ou VIIIe siècle (ms. latin 10318 de la Bibliothèque nationale). La grosse écriture onciale des 290 pages de ce volume a permis d'en obtenir une reproduction réduite au quart de la grandeur de l'original, cependant très lisible, et qui pourra peut-être rendre quelques services aux philologues.

Dans l'autre volume on trouvera la reproduction des 86 peintures, merveilles de l'art du XIIIe siècle et représentant différentes scènes de l'Ancien Testament, qui ornent le *Psautier de saint Louis* de la Bibliothèque nationale (ms. latin 10525). A la suite sont reproduites six autres miniatures empruntées à un autre Psautier de saint Louis, tout à fait analogue à celui de Paris, et qui est aujourd'hui conservé à Londres dans le riche cabinet de M. Henry Yates Thompson.

Digitized by Google

SÉANCE DU 20 MARS

Le Président de la Société royale asiatique de Londres écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer que cette Société a adopté en séance plénière, à l'unanimité, une motion de profonde sympathie à l'égard de notre Académie pour la perte qu'elle a faite dans la personne de M. Gaston Paris, « un de ses « membres les plus distingués », dit-il, « dont les mérites émi- « nents étaient reconnus de tous les philologues qui prennent « part aux hommages consacrés à sa mémoire en France ».

M. d'Ormesson, ministre de France en Grèce, adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Athènes, le 2 mars 1903.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

M. Maurouard a reçu la lettre que vous avez bien voulu lui adresser à l'occasion des démarches faites par lui, comme chargé d'affaires, pour la préservation des monuments de l'époque franque médiévale subsistant en Grèce et qui ont abouti au classement de deux des plus importants de ces édifices parmi les monuments nationaux du royaume.

Conformément au désir marqué dans votre communication, je me suis fait auprès du ministre hellénique des cultes et de l'instruction publique l'interprète des sentiments de gratitude de l'Académie au sujet de cette mesure si opportune, et j'ai, en même temps, au nom de votre savante Compagnie, appelé la sollicitude du comte Alexandre Roma sur les autres monuments de la même période historique existant sur le territoire de la Grèce, en vue des mesures de préservation que réclament ces vestiges encore nombreux d'une époque particulièrement intéressante.

Le Secrétaire perpétuel donne communication à l'Académie d'une lettre dans laquelle M. le Ministre de l'instruction

Digitized by Google

publique et des beaux-arts annonce au Président de l'Institut que l'Académie de France à Rome célébrera le 16 avril prochain le centenaire de son installation à la Villa Médicis, et que dans les derniers jours d'avril aura lieu l'inauguration du Musée de Delphes, où seront réunis les remarquables monuments de la sculpture grecque découverts au cours des fouilles entreprises par l'École française d'Athènes. M. le Ministre exprime le désir que l'Institut soit représenté à ces deux cérémonies.

Le Président rappelle que l'Académie a déjà donné la liste de ceux de ses membres qui se proposent de se rendre au Congrès de Rome. Quant à l'inauguration du Musée de Delphes, il invite ceux de nos confrères qui auraient l'intention d'aller à Athènes de se faire connaître afin que l'Académie leur donne sa délégation.

L'Académie procède au remplacement de M. Gaston Paris dans la Commission du Prix Gobert.

M. Paul Viollet est élu.

M. Clermont-Ganneau communique de nouvelles photographies du tombeau des sectateurs de Mithra récemment découvert par M. Weber aux environs de Tripoli de Barbarie. On y distingue nettement cette fois la décoration et l'inscription du couvercle représentant la lionne mithriaque et constituant le principal intérêt du monument.

Il propose ensuite une série de rectifications pour la lecture de diverses inscriptions grecques récemment publiées et provenant de la province du Pont et de Gerasa.

M. le docteur Capitan et l'abbé Breuil présentent à l'Académie les reproductions, grandeur naturelle et en couleur, qu'ils ont exécutées de quelques-unes des peintures qu'ils ont découvertes avec M. Peyrony sur les parois de la grotte de Font-de-Gaume, près des Eyzies (Dordogne), longue galerie souterraine très irrégulière, de 120 mètres de longueur[1].

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

M. Salomon Reinach, puis M. Hamy présentent au sujet de cette communication quelques observations [1].

M. Louis Havet fait une communication sur deux passages des *Captifs* de Plaute.

M. Bréal ajoute quelques observations.

COMMUNICATIONS

LES FIGURES PEINTES A L'ÉPOQUE PALÉOLITHIQUE SUR LES PAROIS DE LA GROTTE DE FONT-DE-GAUME (DORDOGNE), PAR MM. LE Dr CAPITAN ET L'ABBÉ BREUIL.

On sait que les plus anciennes manifestations de l'art sont les sculptures et les gravures exécutées sur os, corne ou ivoire qu'on a recueillies à maintes reprises, au milieu de foyers paléolithiques de l'époque magdalénienne (âge du renne) dans diverses grottes, depuis 1834, date des premières découvertes de Brouillet dans la grotte du Chaffaud (Vienne), jusque vers 1863, date des belles découvertes de ce genre dans la vallée de la Vézère par Lartet et Christy, de Vibraye, puis plus tard Massenat et, dans les Pyrénées, Piette.

Depuis quelques années on a découvert des manifestations artistiques de dimensions beaucoup plus considérables sur les parois de diverses grottes préhistoriques. Ce sont des gravures ou des peintures dont on a signalé jusqu'ici des spécimens dans huit grottes qui se trouvent toutes en France, sauf la grotte d'Altamira près de Santander (Espagne).

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

Celle-ci est la première signalée en 1875, par M. de Sautuola. En 1878, Chiron indiqua l'existence de gravures sur les parois de la grotte Chabot (Gard). Ces deux groupes de figures furent alors méconnus ou même niés. En 1895, M. Rivière signala sur les parois de la grotte de La Mouthe près des Eyzies (Dordogne) quelques figures d'animaux gravées, dont quelques-unes rehaussées de touches d'ocre ou de noir. Ce ne fut qu'à grand'peine, avec l'aide de quelques-uns de ses collègues, qu'il put faire admettre pour la première fois la réalité et l'authenticité de ces images. En 1896, Daleau ayant vidé la grotte de Pair-non-Pair (Gironde), pleine de débris archéologiques, reconnut sur les parois quelques figures d'animaux assez profondément gravées. En 1897, M. Régnault crut voir des gravures et peintures sur les parois de la grotte de Marsoulas (Haute-Garonne).

En 1901, l'un de nous (Capitan) reconnut distinctement sur les parois de la grotte Chabot la figuration de plusieurs animaux et celle probable de plusieurs mammouths. Cette même année, nous découvrîmes les gravures qui ornent les parois de la grotte des Combarelles près des Eyzies (Dordogne). Nous avons eu l'honneur d'en présenter, à l'Académie, un certain nombre de reproductions calquées par nous (séance du 14 février 1902).

En 1901 également, conduits par notre élève et ami Peyrony, qui les avait aperçues et reconnues le premier, nous découvrîmes sur les parois de la grotte de Font-de-Gaume toute une suite d'animaux gravés et peints à l'ocre rouge et au noir de manganèse.

Enfin en 1902, Peyrony découvrit sur les parois de la grotte de Bernifal, également près des Eyzies, quelques gravures et peintures que nous pûmes étudier avec lui. Elles n'ont pas encore été publiées.

Cette même année, MM. Cartailhac et Régnault signalaient des gravures et peintures sur les parois de la grotte

Digitized by Google

de Marsoulas dont, par comparaison avec les autres grottes, ils reconnurent l'existence réelle.

Nous voudrions aujourd'hui présenter à l'Académie les reproductions peintes sur toile, grandeur naturelle, que nous avons exécutées nous-mêmes de quelques-unes des figures de la grotte de Font-de-Gaume et qui donnent l'aspect exact qu'elles présentent sur les parois de la grotte.

Il est tout d'abord une question préjudicielle que nous voudrions vider. C'est celle de l'authenticité et de l'âge de ces figures. Elles se rencontrent surtout au fond des grottes, dans des parties absolument obscures. Elles sont d'ailleurs souvent recouvertes par des dépôts stalagmitiques très durs, parfois fort épais, qui appartiennent à la stalagmite ancienne. D'autre part, leur exécution habile, exacte, naturaliste, est absolument vécue, pourrait-on dire. Elle n'a rien de conventionnel ni de stylisé. Elle ne peut être attribuée qu'à des hommes ayant vécu avec les animaux qu'ils ont figurés. Or ces animaux sont émigrés depuis la fin des temps paléolithiques (rennes, antilopes), ou même ont disparu (mammouth), d'où la conclusion que ces figures sont de cette époque, suivant toute vraisemblance.

Enfin l'étude soigneuse sur place de ces figurations, leur comparaison avec celles des os et ivoires gravés des foyers paléolithiques, ne peuvent laisser subsister le moindre doute sur leur parfaite authenticité, comme aussi sur leur âge, qui ne sont d'ailleurs plus discutés par les préhistoriens.

La grotte de Font-de-Gaume est située à 1 kil. et demi environ des Eyzies, à l'entrée d'une petite vallée qui s'ouvre dans la vallée de la Beune (celle-ci étant un affluent de la Vézère).

Pour y accéder, il faut, de la route des Eyzies à Sarlat, grimper à travers des éboulis de rochers, le long d'une pente gazonnée d'un accès assez difficile. On arrive ainsi, à 500 mètres environ de la route, à la base de la falaise cré-

Digitized by Google

tacée qui surplombe le talus formé par les éboulis, à 20 mètres à peu près au-dessus du fond de la vallée.

On se trouve alors devant deux arcades assez larges. Celle de gauche se termine rapidement en cul-de-sac. Elle contient les traces d'un repaire d'ours. Celle de droite se rétrécit assez rapidement et s'avance en serpentant dans le flanc de la colline, sous forme d'une galerie assez irrégulière et encombrée de grosses colonnes de stalagmite.

A 65 mètres de l'entrée, on se trouve devant un mur de stalagmite. A 3 mètres au moins de hauteur, on aperçoit deux de ces curieux signes tectiformes gravés dont nous verrons l'abondance un peu plus loin. L'aspect ne paraît donc pas avoir changé là depuis les temps préhistoriques. A 1m60 de hauteur, s'ouvre dans ce mur stalagmitique une fente fort étroite. C'est par là qu'il faut se glisser pour pénétrer dans la grande salle qui fait suite.

Celle-ci mesure 40 mètres environ de longueur sur une largeur de 2 à 3 mètres et une hauteur très variable de 5 à 8 mètres. Deux galeries partent de cette salle, l'une qui la continue jusqu'au fond de la grotte, à 120 mètres de l'entrée où elle se termine en forme de fente, l'autre perpendiculaire à la salle et qui se termine également en fente après un parcours de 30 mètres environ.

Sur les parois de cette salle nous avons pu très nettement distinguer 80 figures, souvent recouvertes d'un glacis stalagmitique et parfois masquées en partie par la stalagmite. Elles se décomposent ainsi : 49 aurochs, 11 animaux indéterminés, 4 rennes, 4 équidés, 3 antilopes, 2 mammouths, 7 signes divers.

Ces figures sont placées à des hauteurs diverses sur les parois, tantôt presque au ras du sol, tantôt à 2 mètres environ de hauteur. Le mode d'exécution est très variable. Tantôt ce sont des gravures franchement incisées dans la pierre, telle une jolie tête d'antilope dont nous présentons le calque. D'autres fois, la gravure est extrêmement fine,

Digitized by Google

peu profonde et indiquant une moins grande sûreté de main que dans le cas précédent : telle la curieuse petite figure de mammouth dont nous parlerons plus loin. Parfois la figure est circonscrite par une sorte de grattage de la roche donnant un aspect de champlevé. Enfin les traits gravés peuvent être recouverts par la peinture ou au contraire avoir été tracés par-dessus.

Cette peinture a été obtenue au moyen d'ocre rouge et de noir de manganèse, dont on retrouve des gisements aux environs. Elle a dû être préparée, avant l'emploi, par une sorte de broyage grossier ou par décantation, ainsi que M. Moissan l'a établi en examinant des parcelles de ces couleurs qne nous lui avions soumises. Tantôt la couleur est appliquée sous forme de traits rouges ou noirs circonscrivant un animal, tantôt sous forme de teintes plates juxtaposées, parfois enfin les deux couleurs sont fondues et donnent des teintes dégradées fort intéressantes.

Le premier mode de peinture au trait rouge a été mis en œuvre pour une silhouette de la partie supérieure du corps d'un animal dont la tête, très expressive dans sa simplicité, semble représenter un équidé ou élan femelle, sans cornes par conséquent. D'autres images au trait rouge silhouettent de petits bisons. Les figures au trait noir donnant simplement les contours de l'animal sont nombreuses. Quelques grandes bêtes (1 mètre de longueur) peintes sur les parois au milieu de la grande galerie (bison, cerf) sont ainsi tracées.

Les teintes plates noires ont été employées, d'abord pour un étrange animal qui semble se terminer de chaque côté par une croupe, sans que nous ayons pu discerner la tête. Une autre figure se rapporte à un équidé ou peut-être à une antilope dont le tronc et les pattes sont bien figurés, mais dont le cou est extraordinairement exagéré comme longueur. Ceci peut tenir à ce que cet animal est peint dans le fond de la grotte et se trouve ainsi sur la paroi d'une vraie fente où

Digitized by Google

on ne le voit que très obliquement et par la partie postérieure.

Figure 1. — Rennes affrontés, gravés et peints. 2m 10 de longueur sur 1m 30 de hauteur.

L'association de la gravure, des traits noirs circonscrivant et des teintes plates noires et rouges est très manifeste dans

Digitized by Google

le remarquable groupe des deux rennes affrontés dont nous donnons ici la figure[1] (fig. 1).

Ces animaux sont soigneusement dessinés par un trait net qui existe seul pour les têtes. En outre, celui de gauche présente un grattage net de la roche sur le pourtour du dos, limité en dedans par un trait rouge. Celui-ci est à son tour bordé d'une large bande noire qui s'étale en se dégradant sur le train de derrière de l'animal. Ses cornes sont noires et traversent une ligne de huit points noirs bleuâtres. L'autre renne a la partie supérieure des cornes rouge, les andouillers frontaux plats et digités (si caractéristiques du renne) peints en noir. Le tronc est barbouillé d'une teinte ocre rouge dégradée. Le groupe mesure 2m 10 de longueur sur 1m 30 de hauteur.

Le très remarquable bison de la figure 2 se trouve dans une sorte de petit diverticule de 3 mètres de hauteur sur 2m 50 de largeur et autant de profondeur existant dans la paroi gauche de la grande salle. Il s'y trouve en compagnie de 12 autres bisons qui couvrent les parois et le plafond. Il est très soigneusement dessiné au trait fin, peu profond mais extrêmement habile. La teinte générale est brune, obtenue par le mélange de l'ocre rouge et du noir; la houppe du front est rouge. Il y a un peu de grattage au pourtour du dos. Il mesure 1 mètre de longueur sur 60 centimètres de hauteur. Le dessin en est fort correct, habile et sincère, le mouvement de l'animal courant remarquablement rendu. Toute cette figure est recouverte d'un glacis de stalagmite à travers lequel on l'aperçoit.

La grande figure de bison (fig. 3) représente au contraire un animal au repos, avec exagération de ses caractères, due peut-être, en grande partie, à ce que la roche en ce

1. Cette photogravure, comme les trois autres également reproduites ci-après, a été exécutée d'après les photographies, prises par notre ami Monpillard, des peintures que nous présentons à l'Académie.

Digitized by Google

point est fort irrégulière et forme vers le milieu du corps une saillie très marquée. L'animal est soigneusement des-

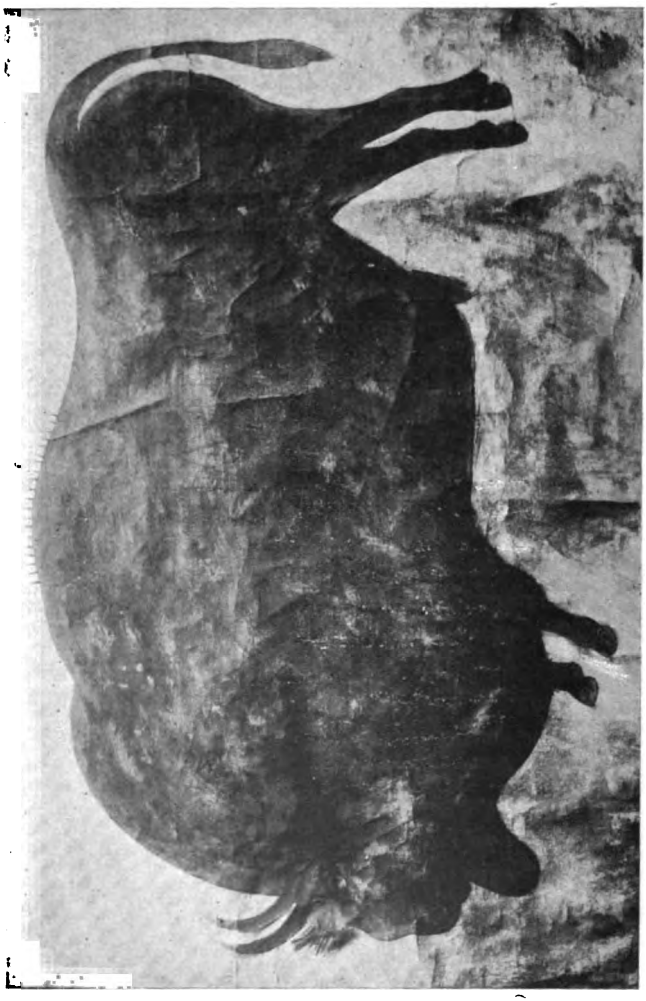

Figure 2. — Bison gravé et peint. 1 mètre de longueur sur 0m 60 de hauteur.

siné au trait, les pattes sont traitées avec une exactitude remarquable. Le pourtour du dos, le bord des cornes

Digitized by Google

montrent un grattage très net. Le contour du dos est indiqué

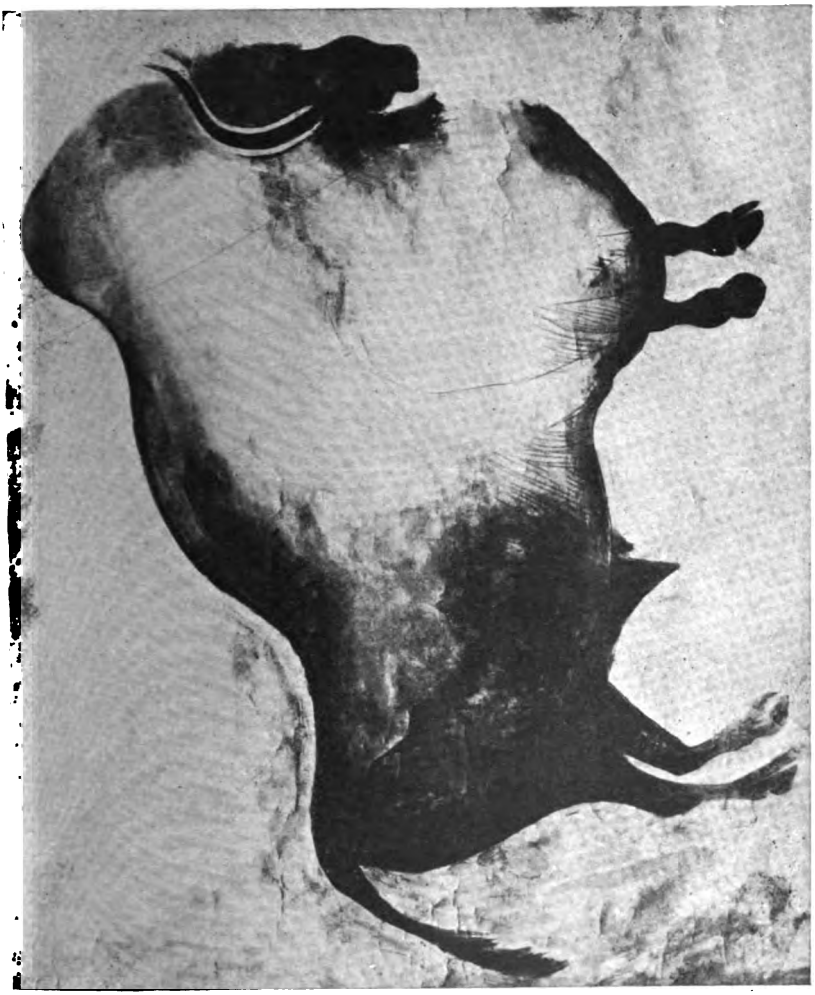

Figure 3. — Bison gravé et peint. 1 m 50 de longueur sur 1 m 25 de hauteur.

par un assez large trait noir. Enfin le corps est peint à l'ocre rouge très habilement nuancée de brun ; le haut de la

Digitized by Google

tête est rouge, le museau brun, les cornes noires. Il mesure 1 m 50 de longueur sur 1 m 25 de hauteur.

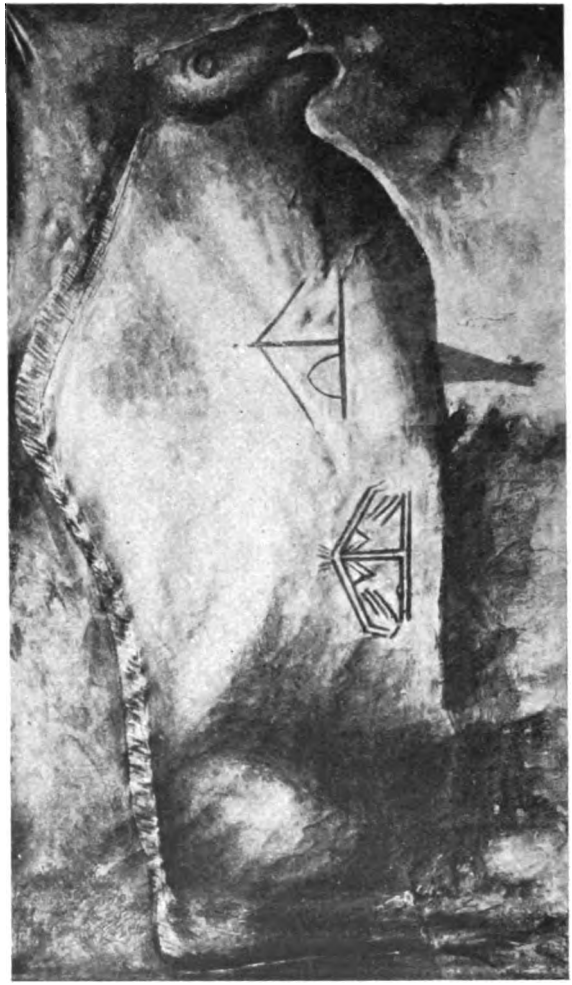

Figure 4. — Bovidé peint. 2 m 70 de longueur sur 1 m 30 de hauteur.

Enfin la plus grande figure est celle du bovidé représenté fig. 4. Une large surface du rocher donnant des saillies qui

Digitized by Google

reproduisent à peu près la forme du corps d'un bœuf a été circonscrite à la partie supérieure par un fort raclage, puis entièrement barbouillée d'une teinte ocre rouge bien nuancée, plus foncée à la partie antérieure du corps de l'animal dont la tête est assez mal rendue. Sur le corps on peut voir deux larges signes tectiformes peints à l'ocre rouge presque pure et qui ressemblent beaucoup à des figurations de huttes ou de tentes. Sous le signe de gauche, recouvert par la peinture, on peut apercevoir un très curieux petit mammouth

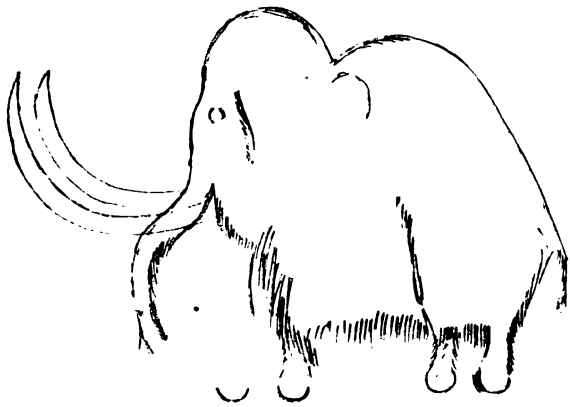

Figure 5. — Mammouth gravé sur l'abdomen du bovidé précédent. 30 centimètres de longueur sur 25 de hauteur.

dessiné très finement au trait (fig. 5) et montrant tous les caractères de l'espèce : forme du front, défenses recourbées, longs poils. Il mesure 30 centimètres de longueur sur 25 de hauteur. La grande figure de bovidé mesure 2^{m}70 de longueur sur 1^{m}30 de hauteur.

Parmi les autres figures qu'on peut observer sur les parois de cette grande salle, il y a toute une série de bisons en rouge ou en noir, c'est l'animal le plus souvent représenté ; des antilopes ; des rennes dont seules les têtes sont visibles hors de la stalagmite, et enfin toute une série

Digitized by Google

de ces curieux signes tectiformes, ordinairement deux par deux, soit gravés simplement, soit peints. Nous avons pu en relever deux séries figurées avec quelques variantes.

Cinq, gravés, se rapprochent de ceux qui sont peints sur l'abdomen du grand bovidé; il y a seulement quelques dissemblances dans les traits circonscrits par la figure triangulaire qui conserve sa même forme générale. Deux autres, peints à l'ocre rouge, au pointillé, sont un peu différents. Ils ressemblent à une échelle qu'on aurait incurvée légèrement à la partie médiane et semblent avoir de l'analogie avec certains signes scalariformes signalés par Piette sur des os gravés et même sur des galets coloriés.

Telles sont les figures les plus frappantes que nous avons relevées jusqu'ici, mais nous dessinerons dans une prochaine campagne toutes celles qui sont visibles sur les parois de la grotte.

Nous nous abstiendrons de tout commentaire; cependant nous ferons remarquer que ces grottes étant dans une obscurité complète, il a bien fallu que les préhistoriques s'éclairassent. Ils ont pu y parvenir au moyen de torches ou de lampes, analogues à celle découverte par M. Rivière dans la grotte de La Mouthe et qui est composée d'un galet creusé dans lequel de la graisse permettait d'imbiber une mèche de mousse qui pouvait ainsi brûler, comme le font les Esquimaux actuels avec des lampes semblables. Si nous ne trouvons pas de traces des fumées préhistoriques que devaient émettre ces divers moyens d'éclairage, c'est que, comme nous l'a fait observer M. Moissan, l'illustre chimiste, les charbons organiques ainsi produits s'oxydent à l'air et disparaissent assez rapidement. En d'autres points, le ruissellement a suffi pour produire le même effet.

Ces étranges figures soulèvent bien d'autres problèmes. Pourquoi ont-elles été exécutées? A ce propos nous avons dit simplement qu'il pouvait s'agir là d'une pratique religieuse ou fétichique, que ces animaux pouvaient être consi-

Digitized by Google

dérés comme les équivalents des totems des sauvages actuels.

M. Salomon Reinach, constatant que les animaux représentés sont des animaux utiles à l'homme et généralement gras et rebondis, a dit à la séance qu'il pourrait bien s'agir là de représentations ayant pour but d'aider magiquement à la multiplication de ces animaux. A ce propos, il a rappelé les fêtes des Australiens destinées à favoriser la multiplication des kanguroos dont ils ont besoin, et durant lesquelles, couverts de peaux de ces animaux, ils décrivent, en des danses spéciales, des figures magiques sur le sol.

Quant à leur âge, toutes ces figures, quoique paléolithiques suivant toutes vraisemblances, ne sont peut-être pas de la même époque exactement. Les belles peintures nuancées pourraient bien être de la fin de l'époque magdalénienne, donc un peu moins anciennes que celles des Combarelles.

Quoi qu'il en soit, nous avons voulu sauver de la destruction ces précieux documents. Sur notre demande, Mme Esclafer, propriétaire des terrains sur lesquels il faut cheminer pour arriver à la grotte, et M. Delmarès, propriétaire de la grotte, ont bien voulu abandonner à l'État leurs droits de propriété. Nous ne saurions assez les en remercier au nom de tous les savants.

C'est en effet là un remarquable exemple de peintures préhistoriques, les seules jusqu'ici aussi complètes qui existent en France, les premières nettement démontrées[1]. C'est pour cela que nous nous sommes permis de venir en entretenir l'Académie et lui en montrer quelques spécimens.

1. En effet les peintures d'Altamira ont été niées tant que nous n'avons pas fait la démonstration avec celles de Font-de-Gaume.

Digitized by Google

QUELQUES OBSERVATIONS AU SUJET DES GRAVURES ET DES PEINTURES DE LA GROTTE DE FONT-DE-GAUME (DORDOGNE),

PAR M. E.-T. HAMY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

I

C'est la troisième fois, depuis moins d'un an, que l'Académie est mise en présence de ces mystérieuses figures, gravées ou peintes dans les grottes de la Dordogne ou de la Haute-Garonne et dont chaque nouvelle campagne de fouilles vient augmenter le nombre.

Cette multiplicité est, sans contredit, une première garantie de l'authenticité de découvertes que l'on avait contestées au début : il est bien évident qu'on ne recommence pas sept ou huit fois la même contrefaçon!

Stimulés par les contradictions dont leurs découvertes avaient d'abord été l'objet, les archéologues qui se vouent à ces recherches très spéciales, ont multiplié les précautions autour d'eux, et les observations actuelles sont vraiment à l'abri de tout reproche. Il est désormais bien établi que les gravures et les peintures dont on retrouve les traces sur les parois de certaines grottes du midi de la France et du nord de l'Espagne sont antérieures au dernier remplissage de ces cavités, puisqu'elles se continuent au-dessous du sol actuel [1]. Il n'est pas moins certain que les dépôts de stalagmite, amassés en certains points, recouvrent bien les contours de plusieurs figures qui sont, par conséquent, antérieures à la formation de ces concrétions [2]. Enfin, pour les gravures, on est obligé de reconnaître qu'elles ne sont

1. Cf. Em. Rivière, *La grotte de La Mouthe (Dordogne)* (*Bull. Soc. d'Anthrop.*, 4e série, t. VIII, 1897, p. 311).

2. Cf. Capitan et Breuil, *Gravures paléolithiques sur les parois de la grotte des Combarelles* (*Bull. et mém. Soc. d'Anthrop.*, 1re série, t. III, 1902, p. 527).

Digitized by Google

pas récentes à leurs bords effrités, à la couleur des incisures qui est la même que celle du reste de la roche, etc.

Par contre, les recherches péniblement poursuivies dans ces cavités si singulièrement décorées ont aussi montré que les peintures y sont surtout abondantes et caractéristiques à une grande distance de l'entrée, dans des couloirs obscurs et d'un accès parfois bien difficile. A La Mouthe, par exemple, explorée par M. E. Rivière dès 1895, les représentations d'animaux commencent à se montrer à 97 et 128 mètres de l'ouverture de la grotte [1]. A Marsoulas, dont nous parlait récemment M. Cartailhac, elles se trouvent, pour une certaine part, dans des couloirs surbaissés que l'on ne peut franchir qu'avec beaucoup de peine [2].

On ne réussit pas tout d'abord à comprendre pourquoi nos artistes primitifs ont choisi de semblables emplacements pour y accumuler toutes ces figures compliquées. Ce n'était évidemment pas dans un but décoratif qu'ils s'imposaient un tel labeur, dans une obscurité profonde [3]. Et je ne puis me défendre de voir dans ces singulières pratiques, que les Australiens du Queensland ont continuées presque jusqu'à nos jours [4], la manifestation de quelque croyance

1. Id. *ibid.*, p. 305.

2. Ém. Cartailhac, *Note sur les dessins préhistoriques de la grotte de Marsoulas* (*Compt. rend. Acad. inscrip. et belles-lettres*, 1902, p. 480).

3. Ils s'éclairaient avec des lampes de pierre, dont on connaît au moins trois exemplaires. Cf. E. Rivière, *Les lampes préhistoriques en grès* (*Bull. et Mém. Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1re série, t. I, p. 67).

4. Cf. *North Queensland Ethnography*. Bull. n° 4. march 1902. *Games, Sport and Amusements*, by Walther E. Roth. Brisbane, 1902, in-4°, p. 12. — Ce savant ethnographe a constaté, en 1899, l'existence à Chasm Island, dans le golfe de Carpentaria, de cavernes où se trouvent des dessins exécutés sur un fond d'ocre rouge et d'autres tracés en esquisse sur la surface rocheuse. *Plusieurs des cavernes sont d'une élévation si limitée que les dessins peints sur les toits* (*on the roofs*) *doivent avoir été exécutés par leurs auteurs couchés sur leur dos* (*lying on their back*). M. Roth constate qu'il y a dans ces cavernes de Chasm Island beaucoup plus de peintures *found in the roofs than on the sides*. Les couleurs sont le rouge et le blanc; les animaux figurés sont le dugon, le marsouin, des tortues, des lézards, des requins, des holothuries, tous animaux que mangent les Noirs.

Digitized by Google

analogue à celles de certains peuples actuels, demi-civilisés ou sauvages.

Je suppose que si nos troglodytes ont ainsi peint ou gravé ces singulières images d'animaux, c'est avec l'assurance que celui qui les a tracées a acquis par là même sur leurs espèces une influence analogue à celle que possède le Blanc devenu le maître de l'Indien dont il a pu faire le portrait.

Le choix des animaux représentés plaide singulièrement en faveur de mon hypothèse. Tous les sujets, figurés à La Mouthe, aux Combarelles ou ailleurs, appartiennent, comme l'ont remarqué MM. Cartailhac et S. Reinach, à des espèces utiles à l'homme : mammouths, chevaux, bisons, bœufs, antilopes, bouquetins, renne, élan, tous ces animaux fournissent de la viande, du cuir, de l'intestin, de l'ivoire, des bois, de l'os, des tendons, c'est-à-dire la nourriture, le vêtement, les matériaux de bon nombre d'instruments utiles.

D'autre part, jamais un animal malfaisant, ou que recommandent seulement sa couleur, son chant, etc., n'a ici sa place : on n'y voit ni oiseaux, ni reptiles; le serpent qui joue un rôle si important chez tant de peuples primitifs fait complètement défaut dans cette *ethnographie utilitaire*.

Le troglodyte a fixé sur la roche, par le trait ou par la couleur, l'image des animaux qui lui sont indispensables, de la même façon que le Péruvien ou le Caraïbe modelaient les figures de lamas, de bovidés, etc., qu'ils enfermaient dans la tombe pour servir à l'usage des défunts. Et pour s'assurer plus complètement encore cette espèce de propriété morale qu'il se figurait avoir conquise, il enfermait les précieuses figures au fond des grottes dont sa demeure occupe constamment le vestibule.

Digitized by Google

II

La grotte nouvelle, dont M. le docteur Capitan, en son nom et en celui de M. l'abbé Breuil, nous fait connaître la remarquable décoration, me paraît devoir appeler, à d'autres égards encore, l'attention de mes confrères.

Il me semble notamment qu'on y distingue, avec une netteté particulière, deux séries de représentations bien différentes. Ce sont d'une part, des figures gravées en creux d'un trait net et sûr ; de l'autre, des peintures lourdes et baveuses, cernées par une sorte de champlevé.

Un type bien caractéristique des monuments de la première catégorie, c'est ce mammouth, aux curieux raccourcis, que MM. Capitan et Breuil ont découvert, empâté dans la couleur rouge qui couvre l'abdomen d'un grand bison [1]. Ce mammouth est tout à fait caractéristique, avec son haut front montant tout droit, ses énormes défenses recourbées en demi-cercle, sa fourrure à longs poils qui descend presque jusqu'au sol. Il a été exécuté à petits coups de burin, incisés avec une remarquable adresse.

La *tête d'antilope* indéterminée, le *combat de rennes* dont le motif rappelle le fameux schiste gravé de la collection de Vibraye sont de la même école. Cette dernière œuvre d'art offre certaines particularités intéressantes, que je voudrais bien ne point passer sous silence. La sculpture a été peinte, et, je crois pouvoir l'assurer, peinte par un troglodyte qui n'avait jamais vu de renne et ne savait pas ce qu'était cet *animal disparu*. Il a en effet colorié l'un des deux combattants en *noir* et l'autre en *rouge*, au lieu de leur donner la teinte véritable du pelage du renne, et comme il ne pouvait plus suivre avec sûreté les contours

1. La couleur qui se voit ici nettement superposée à la sculpture, recouvre franchement à Altamira plusieurs stalactites, d'après M. Ed. Harlé (*Bull. Soc. d'Anthrop.*, 4e série, t. VIII, 1897, p. 318).

Digitized by Google

demi-effacés des bois qu'il barbouillait des mêmes couleurs noire et rouge, il les a, sans plus de façon, terminés par des bouts carrés qui ne rappellent en aucune façon les andouillers du *cervus tarandus*.

Toutes les peintures de la grotte de Font-de-Gaume ne sont pas aussi médiocres, et j'y ai tout de suite remarqué une esquisse vivement enlevée, représentant un élan femelle, dont le trait se renforce de-ci de-là par des appuis de pinceau d'une réelle habileté. Les caractères spécifiques sont sommairement rendus, mais fort exacts.

J'appellerai encore, en terminant, l'attention de mes confrères sur plusieurs signes observés déjà aux Combarelles par MM. Capitan et Breuil [1] et dont les plus nets sont peints sur les flancs du gros bison en relief. On serait tenté d'y reconnaître la représentation d'une tente, d'une hutte, d'une étable peut-être. L'une de ces figures se termine en haut par une série de traits divergents qui rappellent les longues perches qui sortent par le sommet entr'ouvert des tentes des Peaux-Rouges de la Grande Prairie; d'autres offrent une certaine analogie avec les huttes demi-souterraines à poutre centrale, qui sont encore en usage dans certaines contrées de l'Europe orientale.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau la 2e partie du *Catalogue des vases peints de la Bibliothèque nationale*, par M. A. de Ridder, professeur à la Faculté des lettres d'Aix : *Vases à figures rouges et de décadence*, accompagnée de 23 planches en simili et de

1. *Op. cit.*, p. 534.

Digitized by Google

100 dessins dans le texte (par MM. Devillard et S. de Fonseca). Ouvrage publié par la Bibliothèque nationale, avec le concours du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Fondation Piot), Paris, 1902, in-4°.

Le Secrétaire perpétuel offre, en outre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *La légende anglaise de Jeanne « visionnaire, renégate, parjure », de 1431 à 1903*, étude préliminaire, par M. le chanoine Ph.-H. Dunand (Paris et Toulouse, 1903, in-8°) : « étude, dit-il, qui vient à point au moment où l'on est à la veille de prendre à la Cour de Rome une décision dans le procès de la béatification de Jeanne d'Arc ».

2° Au nom de M. le Dr Michel de Zmigrodzki, de Cracovie, un mémoire sur la primitive religion (Cracovie, 1902, in-8°).

M. Émile Picot a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Hugues Vaganay, bibliothécaire des Facultés catholiques de Lyon, un volume intitulé : *Le Sonnet en Italie et en France au XVIe siècle, essai de bibliographie comparée* (Lyon, 1902-1903, in-8°) :

« L'auteur a patiemment noté, je ne dis pas tous les ouvrages, — car en pareille matière il est impossible d'être complet, — mais la plupart des ouvrages qui renferment des sonnets italiens et français. Son livre contient un dépouillement des grands recueils de poésies du XVIe siècle. Il est complété par des tables qui seront extrêmement utiles à tous ceux qui étudient l'histoire littéraire. »

M. Léopold Delisle offre, au nom de l'auteur, un opuscule intitulé : *Autour des origines du suaire de Lirey*, par le chanoine Ulysse Chevalier (Paris, 1903, in-8°) :

« Notre correspondant résume l'état de la question et publie plusieurs textes récemment découverts au Vatican et s'accordant de tout point avec la thèse qu'il a précédemment soutenue. »

Digitized by Google

SÉANCE DU 27 MARS

M. Ingoult, de Cherbourg, dans une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, cite, à propos des publications sur le suaire de Turin et sur le suaire de Lirey, quelques textes évangéliques relatifs à l'embaumement du Christ.

Le Président annonce que M. Collignon est disposé à se rendre en Grèce, pour assister à l'inauguration du Musée de Delphes.

L'Académie le charge de la représenter.

M. Collignon accepte, en disant toutefois que la date de la cérémonie n'étant pas fixée, il ne peut accepter que sous toute réserve.

M. Théodore Reinach fait une communication sur le papyrus, récemment découvert, des *Perses* de Timothée. Ce papyrus, recueilli dans une tombe du IVe siècle avant J.-C. à Abousir (l'ancienne Busiris), faubourg de Memphis, paraît être le plus ancien manuscrit, actuellement connu, d'une œuvre littéraire grecque. M. de Wilamowitz, qui l'a étudié et publié, l'attribue, au plus tard, à l'époque d'Alexandre le Grand. L'écriture en est toute semblable à celle des inscriptions contemporaines.

Le manuscrit est incomplet; le début du poème, dont les auteurs nous ont conservé trois vers, manque. Quand le texte commence ou plutôt devient déchiffrable, l'action — la bataille de Salamine — est engagée. Le poète la décrit comme s'il s'agissait d'une bataille de son temps, sans souci des anachronismes. Ce récit, où pas un nom propre n'est prononcé — pas même celui d'Athènes ou de Xerxès — est très haut en couleur; le style foisonne de composés nouveaux et de métaphores hardies, tantôt heureuses, tantôt bizarres. A plusieurs reprises la narration s'arrête pour faire place à des discours épisodiques : plainte d'un riche Perse tombé à l'eau qui menace la mer de la vengeance

Digitized by Google

de son maître, chœur des naufragés invoquant la patrie absente, supplications d'un Phrygien qui implore la clémence du vainqueur dans un langage intentionnellement semé de barbarismes et de solécismes, comparable à du « petit nègre » ou au « pidgin-english » des Chinois. Le récit s'achève par le tableau de la déroute de la flotte barbare, les lamentations du Grand Roi qui ordonne de brûler les tentes et de sauver les trésors, enfin la joie des vainqueurs qui dansent autour d'un trophée. Dans l'épilogue, qui a un caractère plus personnel, Timothée se justifie de ses innovations musicales, que critiquaient les Spartiates ; il se réclame d'illustres précédents : Orphée, Terpandre, auquel, pour les besoins de la cause, il attribue l'invention de la lyre à dix cordes :

νῦν δὲ Τιμόθεος μέτροις
ῥυθμοῖς θ' ἑνδεκαχρουμάτοις
κίθαριν ἐξανατέλλει,
θησαυρὸν πολύυμνον οἴ-
ξας Μουσᾶν θαλαμευτόν.
Μίλητος δὲ πόλις νιν ἁ
θρέψαστ', ἁ δυωδεκατει-
χέος λαοῦ πρωτέος ἐξ Ἀχαίων.

En terminant, le poète appelle la bénédiction d'Apollon sur la ville — probablement Milet — où il déclamait ou plutôt chantait son poème.

Plusieurs indices permettent de fixer vers l'an 400 la date de la première exécution des *Perses*. Timothée avait alors environ cinquante ans, et passait pour le maître incontesté du *nome citharodique*, qu'il avait transformé. Malgré l'absence regrettable de toute indication mélodique, la découverte de ce *libretto* célèbre apporte un enrichissement précieux à notre connaissance de la poésie lyrique des Grecs ; c'est tout un chapitre de l'histoire littéraire, et non des moins curieux, qui sort de la tombe d'Abousir.

MM. Bréal et Croiset présentent quelques observations sur l'écriture et sur le style de ce morceau.

Digitized by Google

M. Émile Rivière fait une communication sur une très curieuse découverte faite dans une sablière de Paris. Il s'agit de plusieurs fosses creusées dans le sol à diverses profondeurs, mais toutes pénétrant la couche sableuse sur une épaisseur atteignant parfois 75 à 80 centimètres. Plusieurs d'entre elles renfermaient des ossements humains brûlés et pour ainsi dire broyés, mais réunis soit dans un vase en terre noire et mêlés à des matières charbonneuses, soit en un seul et même amas, mais vases ou amas sont dans chacune de ces fosses ou poches, recouverts par une pierre plate de plus ou moins grande dimension. Ces fosses renferment en plus : 1° nombre de fragments de poteries romaines, les unes noires, les autres rouges avec dessins en relief (poteries dites samiennes) ; 2° des fragments nombreux aussi de tegulæ romaines à rebords ; 3° des ossements d'animaux portant gravés, — fait extrêment curieux, voire même unique d'après MM. Héron de Villefosse et S. Reinach, — des chiffres romains presque toujours les mêmes, V. X. I. Quelques fragments de tuiles romaines portent également soit l'un ou l'autre de ces chiffres, parfois même deux chiffres réunis, soit quelquefois aussi une lettre, la lettre A.

M. Rivière a fait ouvrir la semaine dernière une de ces fosses en sa présence et a pu ainsi constater l'authenticité des pièces qu'il présente à l'Académie, quelques-unes d'entre elles ayant été recueillies en place par lui-même. Continuant chaque jour ses recherches dans ladite sablière, il tiendra l'Académie au courant des nouvelles découvertes qui pourraient être faites dans cet emplacement [1].

M. S. Reinach présente à ce sujet quelques observations.

M. D. Serruys, ancien membre de l'École de Rome, communique à l'Académie un système de métrique verbale appliquée à l'étude des mètres lyriques. Il montre que la méthode de la rythmique abstraite élaborée depuis Boeckh jusqu'à Westphal a eu pour résultat d'enlever à une strophe de Pindare, comme à un chœur de Sophocle, tout caractère métrique.

Les œuvres lyriques apparaissent en fonction du système de Boeckh, J.-H. Schmidt et Westphal, non point comme des

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

ensembles de vers dont l'étendue respective et dont les correspondances strophiques sont intelligibles par le seul examen du texte, mais comme des *proses rythmées* où l'élément musical créait toutes les subdivisions et tous les groupements, en sorte que l'eurythmie du morceau n'était vraiment perceptible que par l'audition ou l'étude de la partition musicale, ou du moins par la reconstruction pénible et souvent arbitraire d'un schéma métrique.

M. Serruys détaille les difficultés de cette méthode et constate qu'elle est la défaite de la métrique verbale et la substitution à celle-ci d'un élément plus souple mais plus incertain, qui s'appelle la rythmique abstraite.

L'erreur provient de l'assimilation du κῶλον rythmique au κῶλον métrique. Ce dernier, dans un ensemble où il est relié à d'autres éléments, est par principe différent de l'élément rythmique abstrait, puisque le lien *métrique* entre deux séries différentes ne peut être créé que par l'empiétement de l'une sur l'autre, par l'anticipation ou le retard de la césure métrique sur les limites abstraites des κῶλα rythmiques, c'est-à-dire par une altération de leur étendue respective.

Ce principe qui se vérifie dans les vers de la poésie récitée, est complété dans la *métrique* lyrique par un autre principe qu'on pourrait appeler la *relativité des coupes*.

Dans un vers boeckhien tel que :

- ⏑⏑ - ⏑⏑ - - | - ⏑ - - | - ⏑⏑ - ⏑⏑ -

le poète pouvait grouper les différents éléments d'après des combinaisons diverses, *mais chacun de ces groupements était soumis à des lois particulières et rigoureuses.*

1. Il pouvait par exemple créer deux fois le renversement du rythme et relier ainsi entre elles les trois unités.

Ex. Ol. III, 14 :

Ἴστρου ἀπὸ σκιαρᾶν παγᾶν ἔνεγκεν Ἀμφιτρυωνίαδας

- ⏑⏑ - ⏑⏑ - | - - ⏑ - ⏑ | - ⏑⏑ - ⏑⏑ -

Digitized by Google

2. Il pouvait au contraire isoler le premier élément et relier les deux autres par une césure particulière enjambant sur le troisième.

Ex. Ol. VII, 25 :

ματρόθεν Ἀστυδαμείας · Ἀμφὶ δ' ἀνθρώπων φρεσὶν ἀμπλακίαι

- ⏑⏑ - ⏑⏑ - - ‖ - ⏑ - - - | ⏑⏑ - ⏑⏑ -

3. Il pouvait aussi, en isolant le dernier, réunir les deux premiers :

Ex. Ol. III, 21 :

καὶ μεγάλων ἀέθλων ἁγνὰν κρίσιν καὶ πενταετηρίδ' ἁμᾷ

- ⏑⏑ - ⏑⏑ - | - - ⏑ - ‖ - - ⏑⏑ - ⏑⏑ -

Enfin deux autres procédés lui étaient permis dont le caractère commun est d'appuyer l'épitrite *par l'enjambement de deux syllabes au lieu d'une seule.*

4. Ex. Pyth. IV, 248. :

οἶμον ἴσαμι βραχύν · πολλοῖσι δ' ἄγημαι σοφίας ἑτέροις

- ⏑⏑ - ⏑⏑ - ‖ - - ⏑ - - - | ⏑⏑ - | ⏑⏑ -

5. Ex. Ol. VII, 31 :

τᾶς δέ ποτε χθονὸς οἰκιστὴρ χολωθεὶς · αἱ δὲ φρενῶν ταραχαί

- ⏑⏑ - | ⏑⏑ | - - - ⏑ - - ‖ - ⏑⏑ - ⏑⏑ -

Ces deux formes, pour être plus rares n'en sont pas moins régulières parce que les coupes principales y sont accompagnées *de coupes subsidiaires obligatoires.*

Il faut remarquer que chacune des formes binaires résultant du groupement des κῶλα est soumise aux lois qui régiraient le même groupe formant une période isolée. Elles se retrouvent en effet isolées N° 1, = Ol. VI, 3; XII, ep. 1; Pyth. III, 7; Nem. X, ep. 4; Isth. I, 1, etc.; — N° 2, = Ol. XI, 2; XII, 1, ep. 5; XII,

Digitized by Google

ep. 2; Pyth. III, 1, ep. 1; IV, 1, etc.; — N° 3, = Ol. VIII, 4; VIII, ep. 3; Pyth. XII, 7; Isth. I, 2, etc. — N° 4, = Nem. I, 2, 4; V, 5; Isth. I, 4, etc. — N° 5, cf. n° 1.

M. Serruys fait le relevé de tous les exemples du vers boeckhien qu'il étudie. Tous se ramènent aux cinq types énumérés. Seuls font exception un certain nombre de vers où apparaissent des mots de la forme - - - ⏑ ou inversement ⏑ - - -, de la forme - - - ⏑ ⏑ ou inversement ⏑⏑ - - -. On sait que même dans les vers récités, l'apparition de ces formes dispense de toute césure. L'irrégularité apparente de Pyth. IV, 133, s'explique par l'élision Ol. III, 16, *corr.* θεράποντ' ἀλόγως.

M. Serruys prouve l'existence de coupes analogues et non moins rigoureuses dans le vers :

- - ⏑⏑ - ⏑⏑ - | - - ⏑ - | - - ⏑⏑ - ⏑⏑ -

et dans le vers :

- ⏑ - - | - ⏑⏑ - ⏑⏑ - - | - ⏑ -

Cette analyse permet de concevoir la période rythmique comme un ensemble où le poète pouvait créer des répartitions variées mais toutes régulières. Et comme ces divisions différentes d'une même période apparaissent de strophe à strophe et même de strophe à antistrophe, la période, dont la musique sans doute demeurait invariable, acquérait, par le changement de la déclamation, une variété d'effets souvent heureux.

Grâce à la reconnaissance des coupes verbales, la strophe de Pindare devient aussi intelligible à la lecture que n'importe quel vers récité, puisque les éléments se conditionnent de proche en proche.

M. Serruys prouve encore que l'identité des coupes est un indice de l'équivalence des mesures. Il assimile de cette manière l'ionique et le choriambe au ditrochée et à son substitut l'épitrite, et, remarquant que la tripodée dactylique peut être résolue en un choriambe et en un ionique, il se demande si la prétendue pentapodie dactylo-épitrique est autre chose que la succession de 3 pieds de 6 temps, où le mouvement de 6/8 est alterné avec le mouvement de 3/4.

Digitized by Google

L'étude de l'élément verbal conduit ainsi à préciser la division des périodes, l'équivalence des mesures et même la nature des mouvements.

Ce procédé donne des résultats analogues, si on l'applique par exemple, à l'étude des péons unis aux trochées dans la deuxième Olympique. Il s'applique sans doute à la plupart des genres de la composition lyrique.

COMMUNICATION

DÉCOUVERTES GALLO-ROMAINES FAITES A PARIS,

PAR M. ÉMILE RIVIÈRE
SOUS-DIRECTEUR ADJOINT DE LABORATOIRE AU COLLÈGE DE FRANCE

I

Étudiant, de nouveau, depuis près d'un an, au double point de vue paléontologique et préhistorique, les sablières quaternaires de Paris et de sa banlieue, je suivais, en ces derniers temps, l'une d'entre elles notamment, située dans Paris, au quartier Saint-Lambert (rue du Hameau, n° 8), et récemment ouverte à l'exploitation.

Mais rien de bien intéressant n'y avait encore été trouvé, soit comme ossements d'animaux fossiles, soit comme silex taillés, lorsque, le lundi 23 février dernier, j'appris, en y arrivant, que l'avant-veille les ouvriers avaient mis à découvert et fouillé une sorte de grande fosse, creusée jusque dans le sable, contenant un certain nombre de fragments de poteries romaines, les unes noires, les autres rouges, des morceaux de *tegulæ* et, pièce principale, un vase funé-

Digitized by Google

raire *entier*, rempli d'ossements humains broyés et brûlés, mêlés à des matières charbonneuses.

Comme le chef du chantier avait soin, conformément à mes instructions et avec l'autorisation du propriétaire du terrain, de mettre de côté chaque semaine à mon intention tout ce qu'il trouvait, je pus reconnaître immédiatement qu'il s'agissait d'une tombe gallo-romaine, d'une sépulture à incinération.

Pensant que cette fosse n'était pas unique, je donnai des indications précises pour le cas où de nouvelles découvertes auraient lieu, et retournai à la sablière du Hameau le surlendemain 25 février. Bien m'en prit : une nouvelle fosse avait été trouvée la veille, vidée immédiatement, et tout ce qu'elle renfermait avait été mis également de côté à mon intention. Dès lors, chaque jour de la semaine, je me rendis à la carrière, recherchant moi-même avec soin tous les débris de vases et d'os qui auraient échappé aux ouvriers ou que le temps ne leur aurait pas permis de recueillir.

Une troisième fosse, mais beaucoup plus petite celle-là, fut mise à découvert la semaine suivante. Elle ne renfermait que fort peu de chose.

Enfin, l'existence d'une quatrième fosse ayant été reconnue par les ouvriers, j'obtins qu'elle ne fût ouverte qu'en ma présence, afin de pouvoir me rendre un compte absolument exact de sa disposition et de ce que j'appellerai son mobilier. J'y tenais d'autant plus que certains objets, trouvés les premiers jours, m'avaient quelque peu étonné. Ils ont paru aussi à M. Héron de Villefosse ainsi qu'à M. Salomon Reinach, à qui je les ai soumis le 13 de ce mois, constituer un fait fort curieux, voire même tout à fait nouveau.

Cette quatrième fosse, reconnue le 17 mars, a été ouverte le lendemain 18; des pièces analogues y ont été également trouvées et recueillies *en place* par moi-même. Leur présence dans un sol non remanié depuis l'époque où ils y ont

Digitized by Google

été placés est venue confirmer l'authenticité des premières trouvailles.

Quatre fosses ont donc été découvertes et fouillées dans la sablière du Hameau, du 21 février au 18 mars, ainsi que deux petites poches dont je parlerai tout à l'heure et qui renfermaient aussi, l'une et l'autre, des ossements humains également broyés et plus ou moins brûlés et craquelés.

II

Ces quatre fosses, que je désignerai par les numéros 1, 2, 3 et 4, d'après l'ordre dans lequel elles ont été mises à découvert, sont de forme et de dimensions différentes.

A. — La fosse n° 1, la première trouvée, est la plus éloignée de la porte d'entrée de la carrière (75 à 80 mètres environ). Sa longueur est de 1 m 70, sa largeur de 0 m 82, elle a été creusée dans le sable sur une profondeur de 0 m 50 environ. Le fond de la fosse, sur lequel reposait l'objet principal qui y a été découvert, se trouve, par suite, à 1 m 90 de la surface actuelle du sol, puisque l'épaisseur des terres recouvrant la couche sableuse est à peu près de 1 m 40.

Cet objet principal est un beau vase funéraire gallo-romain en terre noire assez fine, haut de 0 m 12, dont l'ouverture mesure 0 m 20 de diamètre et le fond 0 m 07. Il était rempli d'ossements humains. plus ou moins brûlés, comme le démontrent leurs nombreuses craquelures, et pour ainsi dire broyés très menu. Néanmoins il m'a été facile de reconnaître parmi eux un certain nombre de morceaux de crâne, l'extrémité inférieure d'un petit cubitus, avec son apophyse styloïde, des fragments de côtes, etc., toutes pièces provenant d'un très jeune sujet et mêlées à de la cendre, à des matières charbonneuses et à une terre très sableuse. Un petit morceau de crâne offre une colora-

Digitized by Google

tion verte très prononcée, comme s'il avait été en contact avec du cuivre ou du bronze. Cependant aucun objet de métal n'a été trouvé dans cette fosse, non plus, pour le dire tout de suite, que dans aucune des autres fosses ni dans le sol environnant, du moins d'après ce qu'on m'a affirmé.

Je dois ajouter que plusieurs des petits ossements humains présentent des traits, qui, au premier abord, sembleraient avoir été gravés. Mais ces pseudo-entailles sont le résultat à la fois des chocs multiples que ces os ont reçus pour être plus ou moins broyés, et du feu qui les a fait éclater en partie.

Si j'insiste sur ce fait, c'est en raison même de la série d'ossements, gravés cette fois intentionnellement, *tous ossements d'animaux différents*, que je tiens vivement à soumettre à l'examen de l'Académie et qui constituent la particularité vraiment curieuse des découvertes de la sablière du Hameau.

Ce vase funéraire, qui fut brisé en de nombreux morceaux dans les travaux de fouille, mais que je suis parvenu à reconstituer presque en entier, reposait immédiatement sur le sable et était recouvert par une pierre plate rectangulaire, plus grande que le vase lui-même. Une seconde pierre plate a été rencontrée un peu plus loin dans cette même fosse.

Enfin dans la terre mélangée de sable qui remplissait la fosse, les ouvriers ont trouvé et m'ont remis :

1° De nombreux morceaux d'autres poteries romaines, notamment : *a*) La moitié d'une jolie petite coupe, d'un très beau rouge, sans aucune ornementation, mais avec, à l'intérieur, sa marque de potier **PVGNIM** ; elle mesure 0 m 036 de hauteur ; *b*) un fragment de vase de même couleur, d'assez grandes dimensions, et dont la face externe est ornée de dessins en relief représentant une série de personnages séparés les uns des autres par des palmiers, lesquels sont surmontés de petits médaillons avec une sorte de cigogne au centre. Ces deux poteries sont de celles qu'on désigne généralement sous le nom de *samiennes*.

Digitized by Google

2° Plusieurs fragments de *tegulæ* romaines, brisées et sans marque aucune.

3° Quelques os d'animaux trouvés çà et là, que j'avais emportés, à seule fin de déterminer les espèces dont ils provenaient. Or, quelle ne fut pas ma surprise, lorsqu'après les avoir nettoyés, j'aperçus, sur *trois* d'entre eux, des traits gravés très distinctement, qui représentaient des *chiffres romains*. Le premier est une apophyse transverse de vertèbre lombaire de bovidé, portant le chiffre V répété deux fois sur la même face de l'os, l'un droit, l'autre renversé VΛ; le second fragment d'os sur lequel on lit le chiffre VI est indéterminable; le troisième enfin est un métatarsien de jeune porcin (*Sus scrofa*) présentant sur l'une de ses faces des chiffres dits en miroir (IIIV) qui, retournés, forment le nombre 8; sur l'autre, le nombre XX.

Assez intrigué par cette trouvaille, car je n'en connaissais pas d'analogue, j'attendis, pour consulter à son sujet MM. Héron de Villefosse et Salomon Reinach, la découverte d'autres pièces semblables, s'il en existait encore dans la sablière.

B. — La seconde fosse a été reconnue et fouillée le 25 février, soit quatre jours après l'ouverture de la première. Elle est située à 6m90 en avant de la fosse n° 1 et à droite. Sa forme est irrégulièrement oblongue. Sa longueur est de 2m20, sa largeur de 1m20 et sa profondeur *dans le sable* de 0m80. Elle était également remplie d'une terre sableuse. Les ouvriers y ont ramassé :

1° De nombreux morceaux de poteries romaines noires et trois morceaux de poteries rouges, également samiennes, mais sans caractère particulier;

2° Un curieux vase romain aussi en terre noire, malheureusement brisé en un grand nombre de fragments et affectant la forme d'une grande bouteille, dont la hauteur ne me paraît pas devoir être moindre de 45 à 50 centimètres, bien que je n'aie pu la reconstituer qu'en partie et

Digitized by Google

avec la plus grande peine, vu le nombre de morceaux perdus ou broyés dans le travail des fouilles. Le col est de 0m20 de longueur environ (il n'est pas entier) et son diamètre le plus petit est de 0m05; quant au fond (entier), son diamètre est de 0m09;

3° Une sorte de petite coupe également en terre noire, mais beaucoup plus fine que celle de la bouteille, et presque entière; le bord, presque seul, fait défaut; son plus grand diamètre mesure 11 centimètres;

4° Quatre fonds de vase de même terre, plus un certain nombre de bords d'autres vases tous noirs aussi;

5° De nombreux morceaux de *tegulæ* romaines brisées[1], sans aucune marque non plus de potier, mais l'une d'elles porte le chiffre XI, très bien gravé et, sur un morceau de brique de la même époque, on remarque le chiffre V déjà signalé sur les ossements de la fosse n° 1;

6° Enfin, dans cette même fosse ou dans la terre l'environnant, plusieurs os gravés ont été trouvés et recueillis, à savoir : l'extrémité inférieure d'un tibia gauche de chevreuil (*Cervus capreolus*), longue de 0m10 et présentant les chiffres X et L; un fragment de côte de ruminant, long de 0m103, portant le chiffre V; un second fragment de côte avec partie de son extrémité postérieure, sur lequel on lit le chiffre X; deux fragments de diaphyses osseuses, fendues longitudinalement; sur l'une d'elles on reconnaît d'abord le nombre VI, puis le signe ⅃; sur l'autre (fig. 14), on aperçoit II et un peu plus loin le signe ⊳.

C. — La troisième fosse a été mise à découvert dans les premiers jours de ce mois (mars 1903). N'en ayant pas été averti, je n'ai pas pu assister à la fouille qui y a été faite.

Située à 6m40 en avant et à droite aussi de la fosse n° 1, elle se trouve au delà de la fosse n° 2, dont elle est distante seulement de 0m50 environ. Elle est toute petite, relati-

1. Il n'en a été trouvé, jusqu'à ce jour, aucune qui soit entière.

Digitized by Google

vement aux deux premières (1 m 05 de longueur sur 0 m 50 de largeur), elle est creusée très peu profondément dans le sable (0 m 28).

Cette fosse n'a donné que trois ou quatre petits bouts d'os brûlés, des morceaux de poteries noires, deux petits morceaux de poteries rouges et quelques fragments de tuiles romaines ; le tout sans caractère particulier.

D. — Quant à la quatrième fosse, la dernière dont il me reste à parler, elle a été, pour moi du moins, la plus intéressante en ce sens que, prévenu de sa découverte assez à temps, comme je l'ai dit tout à l'heure, j'ai pu assister à sa fouille complète,

Elle est située à 10 m 80 de la fosse n° 1, à droite aussi, et à 10 m 30 de la fosse n° 3. Sa forme est presque rectangulaire, ses dimensions sont de 1 m 58 de longueur sur 1 m 42 de largeur.

Elle est creusée dans le sable sur une profondeur de 0 m 41. Elle était remplie, comme les trois premières, d'un mélange de terre et de sable. La présence de ce dernier lui donne, comme dans les autres fosses, un aspect jaunâtre.

Ici, de même que dans les fosses 2 et 3, pas de vase funéraire renfermant des ossements humains plus ou moins incinérés et brisés ou broyés, bien que j'y aie trouvé deux pierres plates en calcaire grossier, analogues, quoique plus petites, à celle qui recouvrait le vase funéraire de la fosse n° 1.

Je n'ai trouvé ici non plus aucun vase romain rouge ou noir, même brisé, mais seulement de petits fragments de poteries noires, et encore très peu nombreux.

Par contre, j'y ai recueilli, moi-même et *en place*, de telle sorte que je ne saurais avoir de doute sur leur contemporanéité avec les poteries romaines :

1° L'extrémité supérieure du tibia droit (avec son extrémité articulaire) mesurant 0 m 085 de longueur, d'un jeune chevreuil (*Cervus capreolus*), profondément gravée du chiffre X sur l'une des faces de l'os ;

Digitized by Google

2° Un fragment de diaphyse osseuse, en partie fendu par un trait de scie longitudinal, long de 0m093, et portant gravés sur sa face externe, non plus des chiffres ou des lettres, mais des traits en zigzag formant des chevrons irréguliers, qui occupent presque toute la longueur de l'os;

3° Deux petits fragments de briques rouges, longs tous les deux de 0m05 et tous deux portant la même marque, le chiffre XI très profondément gravé aussi;

4° Un certain nombre de morceaux de *tegulæ*; sur l'une de celles-ci, j'ai trouvé, gravée, assez superficiellement et tout près du rebord, la lettre A. Ce n'est pas une marque de potier, car elle a été gravée postérieurement à la fabrication de la tuile.

Tel était le contenu de la fosse n° 4, qui a été entièrement vidée en ma présence, je le répète, et dont la terre sableuse a été revue par moi avec le plus grand soin après son extraction, afin que rien de ce que cette fosse renfermait ne m'échappât.

En dehors de ces quatre fosses, les ouvriers ont découvert deux petites poches creusées non plus dans le sable, mais dans la terre seule et à peu près jusqu'au niveau de la couche sableuse que, cependant, elles n'ont pas entamée, poches, qui, toutes deux peuvent être regardées comme funéraires.

En effet, chacune d'elles renfermait, ainsi que j'ai pu le constater *de visu*, un petit amas d'os broyés, extrêmement menus, craquelés et brûlés, absolument comme ceux qui étaient renfermés dans le vase funéraire de la fosse n° 1. Mais ils étaient à même le sol et mêlés à quelques rares matières charbonneuses. Chacun de ces amas était aussi recouvert : l'un d'une pierre plate, sorte de dalle de grandes dimensions (0m63 de longueur, sur 0m42 de largeur et 0m13 d'épaisseur), l'autre de deux pierres plus petites.

Dans ces deux poches, situées à 3m50 environ l'une de l'autre et à 3 mètres l'une, 2m90 l'autre de la fosse n° 4, des fragments de poteries noires et rouges, tous très petits, ont

Digitized by Google

été rencontrés ainsi que des fragments de *tegulæ*. Sur l'un de ces derniers, il semble qu'on aperçoive, gravés près du rebord de la tuile, un nouveau chiffre en miroir, un cinq renversé (Λ) et la lettre P, mais celle-ci est tellement fruste que je n'oserais pas l'affirmer.

Je dois ajouter que, en dehors de ces fosses, soit dans la terre arable, soit dans la terre des dites fosses, réexaminée avec soin, plusieurs autres os d'animaux gravés de chiffres ont été trouvés, savoir :

1° Un os iliaque droit de chevreuil (*Cervus capreolus*) portant, sur la face externe de la cavité cotyloïde les chiffres VI, puis I ; l'outil en gravant le V a même perforé l'os, d'ailleurs toujours très mince en cet endroit, et a pénétré dans ladite cavité cotyloïde;

2° Un fragment de diaphyse d'os long présentant le chiffre V ;

3° Un fragment d'os du bassin d'un grand ruminant (probablement un bovidé), sur lequel on remarque un V et le signe ⊳.

On a également trouvé, près de la fosse n° 1, une sorte de poids de filet en pierre calcaire, assez tendre, de forme ovoïde et percée d'un trou de suspension, près de son extrémité la plus petite, ainsi qu'un petit cube de pierre dure dont une des faces est usée comme s'il avait servi de meule.

Quelques morceaux d'amphore aux bords épais ont aussi été ramassés en divers endroits dans la terre surmontant la couche de sable.

Je dirai enfin, de façon à être aussi complet que possible, que le sol renfermait, à une faible profondeur, quelques morceaux de poteries vernissées du moyen âge, ainsi qu'un bord de vase du XIIIe siècle, orné de quelques-unes de ces larges lignes rouges qu'on remarque sur certaines poteries funéraires de cette époque.

En résumé, en plus de quelques vases gallo-romains

Digitized by Google

plus ou moins entiers, trouvés jusqu'à présent dans la sablière du Hameau, les morceaux de poteries que j'y ai recueillis (bords et fonds de vases) proviennent d'une cinquantaine de pots différents, tous aussi gallo-romains.

Telles sont les découvertes que j'ai faites à Paris, du 21 février 1903 à ce jour 27 mars, dans la sablière de la rue du Hameau, qui me paraissent y démontrer l'existence d'une nécropole gallo-romaine à incinération et que j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie.

LIVRES OFFERTS

Le Président souhaite la bienvenue à M. Murray, correspondant de l'Institut, qui assiste à la séance, et offre, en son nom, à l'Académie son ouvrage sur les sculptures du Parthénon : *The sculptures of the Parthenon* (London, 1903, in-8°).

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmet à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Lampakis, d'Athènes, les ouvrages suivants :

1° *Mémoire sur les antiquités chrétiennes de la Grèce* (Athènes, 1902, in-4°).

2° *Le couvent de Daphni après les réparations* (Athènes, 1899, in-8°).

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau de l'Académie une brochure dont il est l'auteur, et qui est intitulée : *Nouveau fragment daté des allocutions d'Hadrien à l'armée de Numidie* (Berlin, 1903 ; extr. du volume intitulé : « Festschrift zu Otto Hirschfeld »).

M. Barth fait hommage, au nom de l'auteur, M. le professeur Kielhorn, correspondant de l'Académie :

1° De la troisième suite de la précieuse « Liste des inscriptions de l'Inde du Sud », que M. Kielhorn publie en supplément dans l'*Epigraphia Indica*.

Digitized by Google

2° Des *Epigraphic notes* (pour 1903), que l'auteur publie périodiquement dans les *Nachrichten* de la Société de Göttingue. Parmi ces courtes notices, toutes intéressantes à divers titres, on remarquera surtout celle où M. Kielhorn ruine le synchronisme que M. Liebich, l'éditeur de la grammaire Cāndra, a cru pouvoir établir entre la rédaction du commentaire de cette grammaire et les victoires de Skandagupta sur les Huns Ephtalites, ainsi que l'analyse d'une longue inscription, malheureusement très mutilée, provenant de Kasia en Gorakhpur, qui débute par une invocation à Çiva, à la déesse bouddhique Tārā et au Buddha. Cette étrange association montre bien qu'à cette époque, XIe ou XIIe siècle, le Bouddhisme de l'Inde du Nord n'avait rien à envier, en fait de dégénérescence syncrétique, à celui du Népal et de Java.

M. Barbier de Meynard a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, un *Traité de métrique arabe*, traduit et commenté par M. René Basset, correspondant de l'Institut et directeur de l'École des Lettres d'Alger (Alger, 1902, in-8°, XIII et 181 p.).

« La littérature arabe est riche en traités didactiques versifiés, destinés à être appris par cœur. La concision exigée par la nature du sujet a donné naissance à des commentaires qui, à leur tour, ont été complétés par des gloses littéraires et lexicographiques.

« Un des plus célèbres parmi ces ouvrages techniques, ou du moins celui qui depuis longtemps est la base de l'étude de la prosodie arabe dans les Universités africaines, a été rédigé dans la première moitié du VIIIe siècle de notre ère et porte le titre de *Khazredjyah*, d'après le nom de l'auteur Dhya ed-Din El Khazredjy. — C'est ce document que le savant directeur de l'École des Lettres d'Alger vient de publier sous les auspices du Gouvernement général de l'Algérie.

« Ce petit poème, composé d'une centaine de vers qui seraient à peu près inintelligibles s'ils n'étaient accompagnés de gloses très nombreuses, renferme toutes les règles de la métrique arabe, ce qui explique la vogue dont il jouit encore dans le haut enseignement des Medersahs. M. Basset l'a traduit et commenté avec un soin minutieux, et si, parmi les vers cités par l'auteur arabe à l'appui des règles prosodiques, il s'en trouve quelques-uns dont la traduction peut paraître incertaine, l'ensemble du difficile travail entrepris par M. Basset fait honneur, comme on devait s'y attendre, à sa profonde connaissance de la langue classique et à l'érudition bibliographique dont il a déjà donné maintes preuves.

Digitized by Google

« J'offre en outre, de la part de notre correspondant, deux brochures qu'il vient de publier : 1° une légende en vers de style à demi vulgaire intitulée : *Mohammed et le Chameau*, qu'il a recueillie dans les montagnes de l'Ouarsenis (département d'Alger) ; 2° son *Rapport sur les études berbères et haoussa*, qui a paru récemment dans le *Journal asiatique*.

SÉANCE DU 3 AVRIL

M. le Directeur de l'Enseignement supérieur écrit au Secrétaire perpétuel pour lui faire connaître que l'inauguration du Musée de Delphes aura lieu vers la fin de ce mois, entre le 28 avril et le 2 mai.

Le Président de l'Académie Britannique adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

London, 26 mars 1903.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

L'Académie Britannique a, dans sa séance plénière d'hier, à l'unanimité, adopté une motion par laquelle elle s'associe au deuil que porte votre Académie en mémoire du membre éminent qu'elle vient de perdre dans la personne de M. Gaston Paris, qui consacra sa vie à des études dont toutes les Académies ont recueilli des bénéfices qui ne pourront jamais être assez appréciés.

Veuillez agréer, etc.

Signé : Reay.

Les remerciements de l'Académie seront adressés à l'Académie Britannique.

Le Président annonce à l'Académie que, selon l'usage, la séance du *vendredi saint* est avancée au mercredi précédent.

Digitized by Google

M. Philippe Berger communique, de la part du savant orientaliste M. Schrœder, consul général d'Allemagne à Beyrouth, une nouvelle inscription provenant du temple d'Echmoun à Sidon.

Cette inscription, dont le contexte diffère sensiblement des autres, qui sont toutes semblables, présente un intérêt capital, parce qu'on y trouve le titre de Roi des rois, cherché en vain jusqu'à présent dans l'épigraphie sémitique. Elle comble en outre la lacune qui existait entre le roi Bodastoret et son grand-père Echmounazar et nous fournit le nom d'un nouveau prince de la famille royale de Sidon, Syddykjaton [1].

M. Daniel Serruys continue la lecture de son mémoire sur l'élément verbal dans la composition lyrique des Grecs. Il détermine la méthode et les résultats de son système par l'examen de diverses périodes empruntées à Pindare et à Bacchylide.

M. Weil présente quelques observations sur les conclusions de cette communication.

M. le capitaine Weill fait une communication sur un nom royal égyptien de la période thinite au Sinaï [2].

COMMUNICATIONS

DÉCOUVERTE D'UNE NOUVELLE INSCRIPTION DU TEMPLE D'ECHMOUN, A SIDON.

NOTE DE M. PHILIPPE BERGER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Le savant auteur de la *Phönizische Sprache*, le Dr Schröder, consul général d'Allemagne à Beyrouth, m'adresse la lettre suivante que je m'empresse de communiquer à l'Académie.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

Digitized by Google

Elle a trait à la découverte d'une nouvelle inscription provenant des ruines du temple d'Esmoun à Bostan-ech-Cheikh, près de Saïda.

Cette nouvelle inscription offre un texte sensiblement différent des autres, qui étaient jusqu'à présent toutes identiques. Non seulement le nom de Sidon n'est suivi d'aucun de ces vocables, topographiques ou mythologiques, qui ont donné lieu à tant de controverses, mais la lacune qui existe, dans les autres inscriptions, entre le nom de Bodastoret et celui de son grand-père Esmounazar, est comblée par un nouveau nom royal, Siddykjaton; et ce personnage royal porte, à notre grand étonnement, le titre de « Roi des Rois », *Melek-melakim*, que l'on considérait jusqu'à présent comme exclusivement propre au Grand Roi, c'est-à-dire au roi de Perse, et dont on pouvait contester la survivance à l'époque de la dynastie d'Esmounazar.

Cette mention, si inattendue, soulève des difficultés qui demanderont à être étudiées de près; mais dès à présent il faut reconnaître qu'elle apporte un élément tout nouveau dans le débat soulevé par les inscriptions du temple d'Esmoun, élément dont on ne saurait méconnaître l'importance capitale pour cette période de l'histoire de la Phénicie.

Voici la lettre de M. Schröder :

Beyrouth, le 17 mars 1903.

Très honoré Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous adresser il y a deux mois une lettre au sujet des inscriptions phéniciennes du temple d'Esmoun à Sidon. Je m'empresse de vous communiquer aujourd'hui une nouvelle qui vous intéressera sans doute. Je vous autorise d'en faire l'usage que vous jugerez à propos.

Depuis environ quinze jours il se trouve ici, au Musée du Collège Américain (Syrian Protestant College), une pierre

Digitized by Google

découverte l'année passée à Saïda et portant une inscription phénicienne en trois lignes. La personne qui a servi d'intermédiaire pour l'achat de la pierre s'est engagée vis-à-vis du vendeur à ne pas le nommer ni indiquer l'endroit où elle a été découverte. Mais il n'existe pour moi aucun doute qu'elle ne provienne de Bostan-ech-Cheikh et qu'elle n'ait été extraite du même mur de fondation qui nous a fourni les autres inscriptions relatives à la fondation du temple d'Esmoun par le roi Bodachtoreth. L'aspect extérieur de la pierre ainsi que le contenu de l'inscription et son caractère paléographique le prouvent d'une manière absolue. Je suppose que le bloc (qui a les mêmes dimensions que les inscriptions de Bostan-ech-Cheikh et qui est taillé de la même pierre calcaire molle que celles-ci) a été, après le départ du commissaire ottoman Macridi Bey, extraite et enlevée du mur de Bostan-ech-Cheikh par un des ouvriers qui y ont travaillé pour le compte de Macridi Bey. La pierre est cassée en deux morceaux, mais l'inscription est complète, sauf sept ou huit lettres qui formaient le commencement du texte. Les lettres étaient peintes en rouge; on voit encore très clairement les traces de la couleur.

M. H. Porter, conservateur de la collection d'antiquités du Collège Américain, a eu l'obligeance de me montrer l'inscription, qu'il a l'intention de publier prochainement. Elle est, selon moi, d'une importance capitale, parce qu'elle nous apprend le nom du père du roi Bodachtoreth : *Sadikyathon* צדקיתן et complète ainsi une lacune dans la nomenclature de la dynastie Esmounazarienne de Sidon. Mais ce qui est le plus surprenant, c'est que ce roi Sadikyathon ou Siddikyathon porte dans notre inscription le titre de « Roi des Rois » *melek melakim* מלך מלכם qu'on croyait être réservé aux rois de Perse ou aux rois Ptolémées. Lorsque j'ai vu pour la première fois la copie de l'inscription faite par M. Porter, je croyais à une erreur du copiste, mais un examen minutieux de l'original m'a convaincu de la justesse de la lecture מלך מלכם quoique le *mem* final, qui formait la dernière lettre de la première ligne, ait disparu par suite d'un endommagement de la surface à cet endroit. Voici la copie et la transcription du texte phénicien :

Digitized by Google

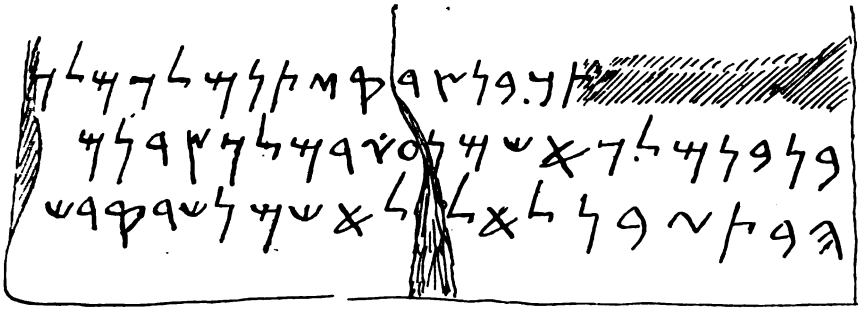

1 [מלך בדעשתר]ת ובן צדקיתן מלך מלכ[ם]
2 בן בן מלך אשמנעזר מלך צדנם
3 הבתז בן לאל[י] לאשמן שר קדש

(*Bodachtoreth, roi* [*des Sidoniens*]) *et fils de Sadiqyathon roi des rois*,

Petit-fils d'Eschmounazar roi des Sidoniens,

A construit ce temple à (*son*) *dieu, à Esmoun, prince saint.*

La lacune au commencement de la première ligne contenait sans doute le nom du roi Bodachtoreth. On distingue encore le ת final de ce nom, qui est suivi par la lettre *vaw* ו. Cette lettre, qui est très claire et ne peut être lue autrement, est une réelle difficulté pour l'interprétation; elle paraît à cette place n'avoir nulle raison d'être, mais elle y existe. Le fils de Sadiqjathon serait-il un autre personnage que Bodachtoreth? Ce n'est pas possible, parce que בן בן, etc., ne peut se rapporter qu'à Bodachtoreth qui était le petit-fils d'Esmounazar, comme nous le savons des autres inscriptions de Bostan-ech-Cheikh. Et en admettant deux personnes distinctes séparées par la copulative ו à la première ligne, il faudrait lire בן à la dernière ligne comme pluriel: בְּנוּ « ils ont construit », et le mot suivant אֵלָם « leur dieu » au lieu de אֵלֵי « son dieu ». (La troisième lettre de ce mot ne se lit plus sur la pierre, elle a disparu dans la fissure qui s'est formée à cet endroit où la pierre est cassée.) Cette hypothèse me paraît être très probable.

Digitized by Google

Vous êtes plus compétent que moi à résoudre la difficulté créée par l'existence du *vaw* devant les mots בן צדקיתן, et je vous prie de me faire l'honneur de me communiquer votre opinion à ce sujet.

Quant à l'authenticité de la pierre, je n'ai aucun doute.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de mes sentiments très distingués,

SCHRŒDER.

Le nom du dieu phénicien Sadik (le Sydik de Sanchoniathon, le père des Cabires, le plus grand des dieux; v. Movers, *Die Phoenizier*, t. I, p. 265 et 652) se retrouve dans le nom d'un roi à Chypre צדקמלך, roi de Lapethos; v. Babelon, *Les Perses Achéménides*, etc., p. 114, et s'est peut-être conservé dans le nom topographique de *Djebel Siddîqa* des géographes arabes, qui désigne une contrée montagneuse à l'est de Tyr (v. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéol. orient.*, t. V, p. 257, et Guy le Strange, *Palestine under the Moslems*, p. 76).

Je n'ajouterai que quelques mots à la communication de mon éminent correspondant. Puisque M. Schröder, avec une trop grande modestie, veut bien me demander mon avis au sujet des trois lettres ובן « et fils de », qui précèdent le nom de Syddykjaton, je me permettrai de faire observer que, d'après sa copie, la première lettre ne paraît pas être un *vaw*, mais plutôt un *kaf*. Dès lors il ne faudrait pas lire *ouben*, mais *keben*, ce qui semblerait désigner un titre se rattachant à celui de fils, sans exprimer la filiation directe[1]. Qui sait si cette mention insolite, rompant avec la généalogie normale, n'expliquerait pas l'absence du nom de Syddykjaton sur les autres inscriptions.

Cette hypothèse semble confirmée par le titre de Roi des Rois que prend Syddykjaton. Il n'est pas permis d'y cher-

1. Il est même permis de se demander s'il n'y aurait pas un lien entre ce mot et le כבן de la 2e Sidoniensis, *C. I. S.*, I, 4, qui reste toujours obscur. Cf. mon *Mémoire sur les inscriptions de fondation du temple d'Esmoun*, p. 18-19.

Digitized by Google

cher le nom d'un roi de Perse sous un déguisement phénicien. On a beaucoup abusé de ces équivalences pour expliquer les noms propres inconnus qui venaient déranger des théories préconçues. Avec ce système, il est possible de tout expliquer. L'antiquité a connu ces équivalences, nous en avons de nombreux exemples, mais je crois que jamais elle ne les aurait appliquées à des noms aussi connus et aussi intangibles que ceux des rois de Perse.

Il est plus vraisemble d'admettre, ou que ce titre était un titre usurpé par un roi de Sidon, à une époque d'affaiblissement de la suzeraineté perse, ou bien que, sans affecter le pouvoir suprême, Syddykjaton voulait, par ce titre ambitieux, marquer sa suprématie sur les autres princes de la côte phénicienne. C'est l'histoire de la grenouille voulant égaler le bœuf.

Quoi qu'il en soit, je crois que c'est dans ce double titre de Syddykjaton qu'il faut chercher la clef des difficultés historiques que soulève la dynastie d'Esmounazar.

On ne peut s'empêcher de remarquer que cette nouvelle inscription paraît à première vue peu favorable à la théorie qui place cette dynastie, non à l'époque perse, mais après Alexandre. Actuellement nous connaissons une série, non plus de trois rois, mais de six rois ou personnages royaux, qui se sont succédé sur le trône de Sidon : Esmounazar I, Tabnit, Ummastoret, Esmounazar II, Syddykjaton, Bodastoret. Même en identifiant, d'une façon assurément très ingénieuse, Esmounazar avec Abdalonyme, et Bodastoret avec Philoclès, il est bien malaisé de caser une aussi longue suite de rois, tous appartenant à la même famille, dans la période de transition, si courte et si troublée, qui a suivi la mort d'Alexandre.

Digitized by Google

UN NOM ROYAL ÉGYPTIEN DE LA PÉRIODE THINITE AU SINAÏ

PAR M. R. WEILL.

Le fait que nous nous proposons de signaler est de nature à jeter une lumière nouvelle sur l'histoire de cette très ancienne période égyptienne, dite *archaïque*, ou *thinite*, ou *abydénienne*, qui précède la IVe dynastie et nous est connue, depuis 1897, par les découvertes d'Abydos, de Negadah et d'Hiérakonpolis.

Il s'agit de la présence, sur deux bas-reliefs des mines de turquoises du Ouady Magharah, au Sinaï, du cartouche d'Horus de *Mersekha*, l'un des rois dont les noms reviennent le plus souvent sur les empreintes de cylindres et les objets divers tirés des tombeaux archaïques d'Abydos. Ces deux bas-reliefs appartiennent entièrement à la période archaïque par le style des figures et la composition des scènes, qui sont accompagnées, en outre, de courtes légendes écrites dans le système hiéroglyphique particulier à cette période. Ils furent découverts par la mission anglaise de 1868 au Sinaï, et publiés, en 1869, dans l'*Ordnance Survey of the Peninsula of Sinaï* (*Account of the Survey*, pl. III). Birch, dans l'*Account* même, commenta brièvement les scènes et le nom royal, dont il ne put naturellement éclaircir l'énigme, les premiers monuments significatifs de l'époque archaïque étant destinés à venir au jour seulement en 1896. Mais la lecture même de Birch confirme que c'est bien en présence du Mersekha d'Abydos que nous nous trouvons.

Les gisements du Ouady Magharah étaient couramment exploités par les Égyptiens de l'époque memphite, qui y ont laissé de nombreuses inscriptions. Le plus ancien monument de cette localité était, croyait-on, celui de Snofroui, le prédécesseur de Khéops (début de la IVe dynastie), lorsqu'en 1894, M. G. Bénédite y signala l'existence d'un

Digitized by Google

bas-relief portant le cartouche de l'Horus *Noutirkha*, qui est le roi *Zoziri*. Les listes égyptiennes classent Zoziri vers le milieu de la IIIe dynastie, et certains faits connus depuis longtemps concordent avec les récentes découvertes d'Hiérakonpolis pour situer son règne à la fin de la période archaïque, au point de passage du thinite au memphite. Bien antérieure est la date de Mersekha, dont les monuments représentent l'archaïque en son moment le plus caractérisé, que certains savants croient pouvoir identifier avec la Ire dynastie manéthonienne.

L'existence d'inscriptions de Mersekha au Sinaï prouve qu'à cette époque ancienne l'exploitation des mines avait déjà commencé, et par suite, que les rois des dynasties thinites avaient pris pied dans les régions à l'est de l'isthme. Cela serait impossible, si ces souverains de la Haute-Égypte n'avaient régné en même temps sur l'Égypte du Nord, de sorte qu'on est conduit à admettre qu'à l'époque thinite, l'unité politique de l'Égypte était déjà accomplie.

Il faut rapprocher de cette conclusion un certain nombre de faits qui la corroborent : la récente découverte, dans la nécropole de Saqqarah, de tombes thinites avec des objets portant des noms royaux d'Abydos ; la mention, figurée ou épigraphique, sur plusieurs monuments archaïques, d'expéditions faites contre les Barbares de la marche orientale ou septentrionale ; enfin, la tradition que rapportent Diodore de Sicile et Plutarque, et suivant laquelle Ménès lui-même aurait envoyé une expédition au delà de la frontière d'Asie.

Les découvertes d'Abydos ont montré que tout n'est pas invention pure dans les bribes d'annales anciennes que possédaient encore les compilateurs de l'époque thébaine et de l'époque grecque. En ce qui concerne Ménès, dont l'existence historique n'est encore établie par aucun témoignage irrécusable, il se pourrait fort bien que le lointain souvenir recueilli par Diodore et Plutarque eût son origine dans les entreprises d'un roi des dynasties archaïques, Mersekha

Digitized by Google

peut-être, ou quelque autre des rois d'Abydos dont on découvrira le nom, un jour, dans un recoin oublié des gorges sinaïtiques.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

La richesse rythmique musicale de l'antiquité. Leçon d'ouverture du cours d'histoire de la musique professé en 1902-1903 à la Sorbonne, par M. Georges Houdard (Paris, 1903, in-8°).

Répertoire général de bio-bibliographie bretonne, par M. René Kerviler. Livre premier : *Les Bretons*, fascicule 38 (Rennes, 1902, in-8°).

M. Héron de Villefosse dépose, en son nom, deux brochures intitulées :

1° *Petites notes d'archéologie*, III, nos 13 à 20 (extr. du *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1902).

2° *Musée du Louvre. Département des antiquités grecques et romaines.* Acquisitions de l'année 1902, par MM. A. Héron de Villefosse et E. Michon (Paris, 1903, in-8°).

SÉANCE DU 8 AVRIL

(Séance avancée au mercredi, à cause du Vendredi Saint.)

M. E. Lefèvre-Pontalis, président du Congrès archéologique qui doit se tenir à Poitiers du 16 au 24 juin, adresse à l'Académie un exemplaire du programme de cette réunion, en exprimant le désir de voir y assister des membres de l'Académie.

Digitized by Google

M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine écrit au Secrétaire perpétuel que, conformément aux propositions de l'Académie, il a prorogé d'un an le terme de séjour de MM. Huber et Maître, pensionnaires de l'École française d'Extrême-Orient.

M. Carolus Duran, président de la Société nationale des Beaux-Arts, informe le Secrétaire perpétuel que les membres de l'Institut pourront entrer à l'Exposition de cette Société, qui aura lieu au Grand Palais du 15 avril au 30 juin.

M. Delisle communique la photographie d'une grande peinture exécutée par Jean Fouquet et qui appartient à la même série que les neuf peintures contenues dans le volume des Antiquités juives conservé à la Bibliothèque nationale. Cette photographie a été envoyée par M. Henry Yates Thompson qui possède cette peinture et qui en a reconnu l'origine.

Le Président donne lecture de la lettre suivante qu'il vient de recevoir de M. Clermont-Ganneau :

Paris, 7 avril 1903.

Monsieur le Président et cher Confrère,

Ne pouvant, à mon grand regret, assister à la séance d'aujourd'hui, je désirerais faire consigner au procès-verbal une courte observation au sujet de l'intéressante inscription phénicienne nouvellement découverte dans les ruines du temple d'Echmoun des environs de Sidon, et communiquée par notre confrère M. Berger, dans la dernière séance.

J'attache une importance toute particulière à l'apparition, dans ce texte, du titre de Melek Melakim « roi des rois » ; elle prouve au moins une chose, que j'avais avancée autrefois et qui avait été vivement contestée, à savoir que le titre protocolaire *adon melakim* « Seigneur des rois » ou « des royautés » était d'origine égyptienne ; qu'il n'avait jamais dû être appliqué par les Phéniciens aux rois de Perse ; enfin que, si jamais on trouvait dans un texte phénicien le titre protocolaire d'un roi de Perse, ce titre serait, au contraire, *melek melakim*, soit justement celui que nous révèle la nouvelle inscription. En un mot, je prétendais que les titres *adon melakim* et *melek melakim* ne devaient pas être considérés, ainsi qu'on le faisait généralement,

Digitized by Google

comme équivalents tant pour le sens que pour l'application au pouvoir suzerain.

Et maintenant, est-ce à dire que, dans la nouvelle inscription, le personnage, jusqu'ici inconnu, Sidiḳyaton, qui semble porter ce titre de *melek melakim*, soit un roi de Perse, et que, par suite, comme notre confrère M. Berger, si je ne me trompe, inclinait à le croire, toute la dynastie echmounazarienne soit à classer définitivement à l'époque achéménide et non, comme je l'avais supposé, postérieurement à Alexandre? Il ne faudrait pas se hâter de conclure dans ce sens. Il serait bon d'envisager une autre possibilité : c'est que, de même que les Ptolémées portaient, au regard de leurs sujets phéniciens, le titre traditionnel, spécifiquement égyptien, de *Adon melakim*, de même les Séleucides ont pu, dans les mêmes conditions, porter le titre traditionnel, spécifiquement perse de *Melek Melakim*, puisqu'ils avaient, de fait, hérité de la partie essentielle de l'empire achéménide. Je ferai remarquer qu'en tout cas l'identité de ce « roi des rois », répondant au nom jusqu'ici inconnu de Sidiḳyaton, est aussi difficile à déterminer dans l'hypothèse perse[1] que dans l'hypothèse séleucide. L'une et l'autre ont, entre autres ressources, celle de recourir à la conjecture de quelque usurpateur, par exemple, s'étant plus ou moins légitimement emparé de ce titre qui implique, de toute façon, une prétention à la suzeraineté. Mais un tel fait a pu se produire aussi bien après qu'avant Alexandre.

Je ne puis aujourd'hui que poser la question, me proposant d'y revenir.

M. S. Reinach étudie le sculpteur Strongylion, qui florissait à Athènes vers 410 avant J.-C. et dont une Artémis courant, sculptée pour un temple de Mégare, a été imitée par Praxitèle. Strongylion était aussi l'auteur d'une statuette d'Amazone que l'on transportait dans les bagages de Néron. M. S. Reinach pense qu'une belle statue d'Artémis court-vêtue, découverte vers 1865 dans l'île de Lesbos et conservée au Musée de Constantinople, dérive d'un original de Strongylion; elle offre, en effet, des analogies avec les motifs favoris de Praxitèle, mais elle est d'un style plus archaïque, qui atteste encore l'influence de la

1. On pourrait, dans celle-ci, penser à la révolte du roi de Sidon Tennès contre Artaxerxès Ochus. Mais il faudrait préalablement démontrer que ce Tennès ne fait qu'un avec notre nouveau Sidiḳyaton, et qu'il prétendait non pas seulement secouer le joug, mais prendre la place de son suzerain.

Digitized by Google

grande école du cinquième siècle, en particulier de Polyclète et de Phidias.

MM. Perrot et Heuzey présentent, à ce sujet, quelques observations sur le costume d'Artémis.

M. Héron de Villefosse communique le texte d'un certain nombre de graffites tracés sur des poteries découvertes, il y a plus de 25 ans, au sommet du Puy-de-Dôme, sur l'emplacement du célèbre temple de Mercure. Ces petites inscriptions contiennent en abrégé une formule votive de quelques lettres, où on peut retrouver le nom gaulois du dieu adoré dans ce temple, *Vasso Kalete*. Ces poteries inscrites sont les débris d'ex-votos offerts par des gens de modeste condition, par des paysans qui à l'époque romaine désignaient encore le dieu sous son nom primitif et vulgaire comme au temps de l'indépendance. M. Héron de Villefosse rapproche ces poteries d'un groupe d'inscriptions malheureusement perdues qui fut trouvé à la fin du XVIIe siècle à l'embouchure du Rhin.

MM. Salomon Reinach et d'Arbois de Jubainville présentent quelques observations sur la restitution de ces inscriptions votives.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le sixième fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1902, novembre-décembre (Paris, 1902, in-8°).

Il offre, en outre, au nom de la Société des antiquaires de Londres, le tome VIII de l'ouvrage publié par cette Société, intitulé *Archaeologia or miscellaneous tracts relating to antiquity* (London, 1902, in-4°).

Digitized by Google

SÉANCE DU 17 AVRIL

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmet à l'Académie, de la part du consul général à Jérusalem, une série d'études concernant la basilique d'Abou Gosch ou Kiriat el Enab, en Palestine, qui a été donnée à la France par le gouvernement ottoman en 1873. M. le Ministre prie l'Académie de vouloir bien lui donner son avis sur l'importance de ces documents.

M. Chr. Vournazo, président du Conseil municipal d'Athènes, dans une lettre qu'il écrit au Secrétaire perpétuel, en réponse aux remerciements que l'Académie a adressés à cette assemblée au sujet de l'allocation qu'elle a votée pour la restauration du trésor athénien, à Delphes, rappelle que cette restauration est due à l'initiative de l'École française d'Athènes.

Le Président de la Société archéologique de Constantine remercie l'Académie de la délégation donnée à M. R. Cagnat pour la représenter aux fêtes du centenaire de cette Société.

Le Président annonce qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de notre regretté confrère M. G. Paris, et consulte la Compagnie pour savoir s'il y a lieu de procéder à son remplacement.

L'Académie décide, au scrutin, qu'il y a lieu, et fixe au vendredi 15 mai l'examen des titres des candidats.

M. Philippe Berger présente la photographie de l'inscription de Syddykyaton et s'exprime en ces termes :

« Depuis la séance du 3 avril, j'ai reçu de M. le Dr Rouvier, par l'intermédiaire du ministère de l'instruction publique, un mémoire relatif à la nouvelle inscription du temple d'Esmoun. M. Rouvier y adopte la traduction de M. Schröder, et il y développe les vues auxquelles l'avait déjà antérieurement amené l'étude de la numismatique des villes de Phénicie.

Digitized by Google

« Ce travail est accompagné d'une photographie qui donne de tout point raison à la lecture de M. Schröder et me permet de corriger celle que j'avais proposée il y a quinze jours à l'Académie sur la foi d'une copie faite à la hâte. Il faut lire ובן et non כבן, « et fils » et non « comme fils », quel que soit d'ailleurs le sens qui s'attache à cette expression[1].

« Le rapport de M. Rouvier fait suite à ceux qu'il avait adressés antérieurement au ministère et qui m'ont été d'une si grande utilité pour élucider la question des inscriptions du temple d'Esmoun. Il paraîtra au *Bulletin archéologique du*

comité des travaux historiques; mais j'ai tenu à l'annoncer dès à présent à l'Académie, afin d'assurer à M. le Dr Rouvier la part de priorité qui lui revient, et de livrer au public savant cette photographie, qui pourra prendre place avantageusement dans nos *Comptes rendus*.

1. A s'en tenir à la photographie, on pourrait se demander si le mot par où débute l'inscription est bien Bodastoret, et s'il ne faut pas rattacher le *vaw* à ce qui précède. Jusqu'à plus ample informé, je m'en tiens à la lecture de MM. Schröder et Rouvier, qui ont eu le monument sous les yeux, lecture qui est d'ailleurs presque imposée par le contexte des autres inscriptions.

Digitized by Google

M. Héron de Villefosse signale à l'Académie une très curieuse mosaïque découverte à Villelaure (Vaucluse). Le tableau central, environné de scènes de chasse, offre une représentation fort rare, celle de la nymphe Callisto dont l'aventure a été racontée en détail par Ovide dans les *Métamorphoses*. Callisto était la compagne favorite de Diane. Jupiter jeta les yeux sur elle, prit les traits et le costume de la déesse et triompha promptement de la résistance de la jeune fille. Le mosaïste a choisi le moment où Diane, ayant constaté la faute de sa compagne favorite, l'expulse de son cortège et lui ordonne de s'éloigner. Un vase d'argent trouvé en Espagne, près de Valence, et conservé aujourd'hui au Petit Palais des Champs-Élysées, dans la collection Dutuit, offre le commencement de cette histoire amoureuse. On y voit Callisto avec Jupiter costumé en Diane; c'est la scène I de l'aventure, *la chute*. La mosaïque de Villelaure, dont le tableau central représente Diane chassant Callisto, nous offre la scène II, *le châtiment*. Callisto y apparaît entièrement nue, dépouillée de ses vêtements par les nymphes ses compagnes; son déshonneur éclate aux yeux de tous; Diane irritée est debout devant Callisto et l'interpelle avec un geste plein de menaces.

M. Chatelain fait une communication sur le manuscrit d'Hygin écrit en notes tironiennes, offert au pape Jules II, et célébré par Pierre Bembo dans une lettre du 20 janvier 1513. Ce manuscrit, cherché en vain dans la Bibliothèque du Vatican, semblait perdu. Un volume exposé dans la vitrine de l'Ambrosienne à Milan contient, outre divers traités de Bède, dont deux pages sont montrées au public, une partie du traité d'Hygin *de sideribus*, qui peut répondre à la description de Bembo. Aucun éditeur ne s'en est servi pour établir son texte, et il semble avoir échappé jusqu'ici aux recherches des paléographes.

M. Salomon Reinach montre à l'Académie les photographies d'une admirable figurine en ivoire, représentant une danseuse, qui a été découverte à Cnossos (Crète) par M. Arthur Evans. Cette statuette témoigne d'un goût imprévu, non seulement pour les mouvements très vifs, mais pour les formes élancées et

Digitized by Google

élégantes jusqu'à la gracilité. Ce n'est pas le début, c'est la fin ou la pleine maturité d'une belle période de l'histoire de l'art, hier encore complètement inconnue.

COMMUNICATION

LE MANUSCRIT D'HYGIN EN NOTES TIRONIENNES, PAR M. ÉMILE CHATELAIN, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Dans une lettre fameuse et qui n'a pas échappé à notre regretté confrère Eugène Müntz[1], Pierre Bembo[2] félicite le pape Jules II de la magnifique succursale qu'il vient de faire décorer à la Bibliothèque Vaticane. Il le remercie surtout de lui avoir confié un manuscrit fragmentaire du traité d'Hygin *De sideribus* transcrit en caractères obscurs dans lesquels il avait reconnu l'écriture tachygraphique de Cicéron, autrement dit les notes tironiennes :

Quod ad te superioribus diebus liber e Dacia est missus notis perscriptus cum vetustissimis, tum aetate nostra inusitatis atque incognitis, quaeque legi posse nullo plane modo videbantur, perpetuum in eo felicitatis tuae cursum tenoremque perspexi.... Nam cum mihi eum librum dedisses, ut si illas interpretari notas aliqua ratione possem, id tentarem tibique renuntiarem, volvere omnes ejus paginas atque inspicere diligenter cœpi..... Cum singula perscrutarer oculis, animadverti in extrema quadam pagina nostris litteris, exesis tamen et dimidiatis fere scriptum versiculum, qui ostendebat illum esse librum notis antiquis perscriptum, quibus qui usi fuissent notarii essent appellati. Erat autem is quidem liber *Higini commen-*

1. *La Bibliothèque du Vatican au XVIe siècle* (Paris, Leroux, 1886), p. 7.
2. *Epist. famil.*, V, 8.

Digitized by Google

tariorum de sideribus quaedam portio. Eo lecto, statim admonitus sum rationem esse Ciceronianam scribendi.

Quamobrem Higiniano altero, nostris litteris scripto, libro cum Dacico illo collato, significationes varias multiplicesque sensus notarum plurimarum percepi.

Tous ceux qui ont étudié la tachygraphie latine, Gruter, Kopp, Tardif, R. Foerster, Wilhelm Schmitz, en dernier lieu M. Sc. de Vries [1], ont vivement regretté la perte de ce manuscrit. Les historiens de la littérature latine, Teuffel [2] et Martin Schantz [3], signalent aussi sa disparition. En effet, nous possédons fort peu de textes en notes tironiennes qui puissent intéresser les études classiques; sauf une épigramme de l'empereur Auguste déchiffrée par Hagen, un passage des lettres de Pline publié par M. de Vries, un commentaire sur les Bucoliques de Virgile conservé dans le manuscrit 13 de Chartres et qu'étudie en ce moment M. Legendre, élève de l'École des Hautes Études, on n'a signalé, dans cette écriture, que des fragments des Pères de l'Église.

Toutes les recherches que Schmitz a fait faire au Vatican sont demeurées sans résultat; on a même exprimé des doutes sur la valeur du témoignage de Bembo. Mais rien ne prouve que le manuscrit d'Hygin soit jamais entré dans la Bibliothèque apostolique. Tout au plus pourrait-on admettre qu'il faisait partie de la nouvelle bibliothèque, privée en quelque sorte, de Jules II; mais Bembo écrit simplement, le 13 des calendes de février (20 janvier 1513) que le pape lui a donné ce manuscrit à étudier; il ne dit pas qu'il lui ait rendu, et comme Jules II mourut le mois suivant (21 février 1513), on peut supposer que Bembo a

1. *Exercitationes palaeographicæ in Bibliotheca Universitatis Lugduno-Batavae.....* Lugd.-Batav., 1890, p. 20.

2. *Geschichte der römischen Litteratur*, neu bearb. v. L. Schwabe. 5e Aufl., p. 616.

3. *Geschichte der röm. Litteratur.* 2e Aufl., t. II, p. 335.

Digitized by Google

gardé avec lui le précieux volume. Il persuadait au pape que s'il trouvait des imprimeurs capables de reproduire ces signes antiques, ce serait pour lui un nouveau titre de gloire[1]. Rien ne pouvait, suivant Bembo, illustrer davantage son règne que de restaurer cet art trouvé par Cicéron, si longtemps en honneur et alors ignoré totalement[2]. Cicéron lui-même devait bondir de joie en pensant que son invention, négligée pendant tant de siècles, était parvenue à la connaissance de Jules II.

Il est probable que Bembo aura gardé le volume pour étudier les caractères, ce qu'il ne pouvait faire alors qu'en comparant un autre texte d'Hygin, et pour chercher un imprimeur capable de le reproduire. Quoi qu'il en soit, personne, après Bembo, ne semble avoir connu le texte tachygraphique d'Hygin.

Le dernier éditeur des *Astronomica* d'Hygin, M. Bunte[3], a collationné les manuscrits 183 de Dresde (saec. IX-X), Aug. 18, 16 de Wolfenbüttel (s. XII), Aug. 65, fol. (s. XV) et le codex Heinsterhusii (s. XII). Mais on connaît beaucoup d'autres exemplaires à Montpellier (n° 334, s. X), au Vatican (Regin. 1260, s. IX), à Paris (lat. 8663, s. XI), à Saint-Gall (n° 250, s. XI), à Bruxelles (n° 10078, s. XII-XIII), à Berne (n° 45, s. X), à Bâle (F. II. 33), à Leyde (Voss. 2.

1. Quam quidem quoniam tibi fortuna occasionem tribuit, quo rei etiam litterariae hac in parte futurorum hominum memoriae clarius nomen commendetur et celebretur tuum; incumbe quæso in eam curam, et animi tui qui sua magnitudine capere omnia et complecti potest, partem aliquam huic etiam cogitationi largiare, ut et doctis et probis (si qui sunt, qui profecto sunt) perquisitis impressoribus mandes, ut hoc scribendi genus in lucem revocent. »

2. « Huic tu bibliothecae quod ornamentum, quam venustatem, quam etiam auctoritatem addere atque tribuere majorem possis, hoc illius divini prope hominis invento in lucem reddito, hac scribendi arte restituta, plane non video..... Atque ipse quidem profecto Cicero affici laetitia est existimandus si haec sentit, cum intelligat ingenii sui egregia monumenta, quae tot saeculis in oblivionis nocte jacuerunt, ad tuam primum notitiam pervenisse. »

3. *Hygini Astronomica* ex codicibus a se primum collatis rec. Bernhardus Bunte. Lips., Weigel, 1875.

Digitized by Google

92, s. XII), au monastère bénédictin de Saint-Paul en Carinthie (XXV, c. 16, s. XI). Il semble que si le manuscrit de Bembo était conservé quelque part en Europe, il aurait été signalé par ceux qui ont consacré une monographie ou un article à l'astronomie d'Hygin.

Cependant il existe à Milan, dans la Bibliothèque Ambrosienne, un manuscrit qui pourrait répondre à la description sommaire de Bembo. C'est un beau volume exposé sous la vitrine aux regards des touristes. Cet usage des vitrines installées dans la plupart des bibliothèques de l'Europe pour l'instruction et l'agrément de la foule, a déjà joué plus d'un tour aux savants. Le volume est ouvert à une page qui contient non pas le texte d'Hygin, mais un traité de Bède le Vénérable transcrit aussi partiellement en notes tironiennes. On sait que le manuscrit M. 12 sup. renferme Beda, *de temporum ratione*, *de sex aetatibus mundi*, etc. Wilhelm Schmitz lui a consacré un court article[1], d'après une communication de Gustave Löwe. On sait même qu'il est palimpseste en grande partie; beaucoup de feuillets portent la trace d'un sacramentaire copié en écriture onciale du VIe au VIIe siècle. On connaît d'autres manuscrits de Bède où les notes tironiennes ont été employées soit pour le texte soit pour les gloses; celui-ci mériterait une étude détaillée. Un calendrier placé en tête fournirait des données intéressantes sur l'origine du volume; par exemple au 6 janvier la mention : *Adelgarius abba obiit die dominica* (les deux derniers mots en caractères tironiens); au 30 janvier : *In Melbodio monasterio depositio S. Aldegunde virginis*, mais je n'ai pas assez relevé de mentions pour traiter cette question.

Le texte de Bède finit à la page 212. Les pages 213-238 contiennent une partie du texte de l'Astronomie d'Hygin;

1. *Tironiana auf der Ambrosianischen Bibliothek* (Rhein. Mus. XXXI, 1876, p. 631, ou *Beiträge zur lat. Sprach- und Literaturkunde*, Leipz., 1877, p. 259).

Digitized by Google

enfin les pages 239-254 forment un cahier copié au xve siècle.

La partie qui contient Hygin est d'une écriture du ixe siècle, plus fine que celle qui a copié Bède. Les notes tironiennes y alternent avec les caractères ordinaires.

A moins de trouver dans le volume des traces de l'écriture de Pierre Bembo ou d'autres preuves, on ne peut pas affirmer qne nous avons là l'exemplaire offert à Jules II ; néanmoins la conjecture est assez vraisemblable.

Ce manuscrit ne vient pas, comme la plupart des plus vieux monuments paléographiques de l'Ambrosienne, du monastère de Bobbio. Sa provenance est inconnue. Pierre Bembo ayant habité, après la mort de Léon X, Padoue et Venise, le volume a pu s'égarer dans le Nord de l'Italie.

Peut-être aussi doit-on reconnaître notre manuscrit dans le n° 31 de l'Inventaire des manuscrits du pape Jules II remis au cardinal Louis d'Aragon sur l'ordre du sacré Collège[1], quoique le titre ne mentionne que « Beda, de temporibus ». Ce serait alors ce cardinal bibliophile qui en aurait disposé en faveur de quelque ami.

Il est peu probable que Bembo ait eu sous les yeux un texte transcrit entièrement en notes. Aujourd'hui que nous savons à peu près ce que renferment les bibliothèques de l'Europe, on peut dire que les Psautiers latins seulement offrent ce caractère, et encore avec des titres en onciale parsemés çà et là. Tous les autres textes tironiens sont mêlés de lettres ordinaires, probablement parce que les scribes éprouvaient de la difficulté à trouver la transcription tachygraphique de certains mots.

Le texte vu par Bembo est désigné sous le titre *De sideribus*, qui n'est pas commun. Les manuscrits donnent ordinairement au traité astronomique d'Hygin les titres : *poetica astronomica*, *de astronomia*, *de ratione spheræ*, *de ornatu*

1. Cf. Léon Dorez, *La bibliothèque privée du pape Jules II* (Rev. des Bibliothèques, VI, 1896, p. 97-124).

Digitized by Google

celi sive de facie celi vel de ymaginibus celestibus[1]. La suscription « Hygini de syderibus tractatus egregius incipit » n'a été signalée que dans un manuscrit perdu dont le souvenir se trouve aux marges d'un exemplaire de l'édition de Muncker. Or un titre, tracé d'une écriture de la Renaissance et presque effacé, du manuscrit de Milan laisse voir encore : *Hyginus de sideribus.*

Enfin Bembo rapporte que son exemplaire contenait une partie seulement (*quaedam portio*) du traité, et le manuscrit de Milan en a conservé environ la moitié.

On peut donc, sans témérité, supposer que le manuscrit de Milan est celui qui avait excité l'enthousiasme de Bembo et que les savants cherchent en vain, depuis un siècle, dans la Bibliothèque du Vatican. En tous cas, il n'était pas superflu de signaler l'existence de ce manuscrit aux futurs éditeurs d'Hygin et aux paléographes qui s'intéressent aux notes tironiennes.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie :

1° De la part de M. Alexandre Vitalis, un ouvrage intitulé : *Correspondance politique de Dominique du Gabre, évêque de Lodève, trésorier des armées à Ferrare (1552-1554), ambassadeur de France à Venise* (Paris, 1903, in-8°).

2° De la part de M. Ferdinando Colonna, un volume intitulé : *Il museo civico di Napoli nell' ex monastero di Santa Maria di Donna Regina e Scoperte di antichità in Napoli dal 1898 a tutto agosto 1901* (Napoli, 1902, in-folio).

3° Au nom de M. le Dr Carton, les études suivantes : *Chronique d'archéologie nord-africaine* (Tunis, 1903, in-8° ; extr. de la *Revue*

1. Cf. C. Bursian, *Neue Jahrb. f. Philologie*, XCIII, 1866, p. 761, not.

Digitized by Google

tunisienne); *Les nécropoles primitives de Chaouach, Tunisie* (Paris, in-8°; extr. de *L'Anthropologie*).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. C. Jullian, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, un mémoire intitulé : *Sur le mode de formation des cités gauloises* (Berlin, 1903, in-8°: extr. du volume suivant : *Festchrift zu Otto Hirschfelds sechzigstem Geburtstage.*

On croit généralement que les fleuves ont servi de limite aux cités. M. Jullian établit, au contraire, que les cités, quand elles se constituèrent, ne prirent presque jamais un grand fleuve pour limite. Les peuples gaulois s'assuraient la possession des deux rives d'un fleuve afin de posséder les péages et de commander la route. Les mêmes cités ont presque toujours un terrain de défense politique et un terrain d'exploitation agricole, c'est-à-dire des terres hautes et des plaines.

M. Héron de Villefosse offre, en outre, en son nom, un volume intitulé : *L'argenterie et les bijoux d'or du Trésor de Boscoreale*, description des pièces conservées au Musée du Louvre (Paris, 1903, in-12).

M. Barth dépose sur le bureau une note qu'il a publiée dans l' « Album Kern » (Leide, 1903, in-4°) sur une *Inscription sanscrite du Phou Lokhou* (*Laos*).

M. Delisle offre à l'Académie :

1° De la part de M. Joseph Tardif : *Coutumiers de Normandie*, textes critiques publiés par E.-Joseph Tardif, t. 1, 2e partie (Paris et Rouen, 1903, in-8°).

Le volume fait partie d'un recueil où sont publiés avec le plus grand soin et d'après tous les manuscrits les anciens textes latins et français du *Coutumier de Normandie*, c'est-à-dire d'un des plus importants monuments du droit français du moyen âge.

Ce volume qui vient de paraître est consacré à une version en langue vulgaire du très ancien coutumier qui nous est parvenu en deux états : l'un présente un caractère purement français et a dû être écrit sur les confins de la Normandie, de la Picardie et de l'Ile-de-France; l'autre est un dialecte normand et a dû être fait dans la Haute Normandie.

Cette partie du travail de M. Tardif n'est pas moins remarquable que les deux volumes précédemment publiés auxquels l'Académie a

Digitized by Google

donné, il y a quelques années, une des premières médailles du concours des antiquités nationales.

3° De la part de M. L. Levillain :

Les statuts d'Adalhard pour l'abbaye de Corbie (IXe-Xe siècles) (Paris, 1900, in-8°; extr. du *Moyen Age*);

Deux diplômes d'Hugues Capet en faveur de l'abbaye de Corbie, 987 (Paris, 1899, in-8°; extr. du *Moyen Age*);

Les réformes ecclésiastiques de Noménoé (847-848), étude sur les sources narratives (Paris, 1902, in-8°; extr. du *Moyen Age*);

Étude sur les lettres de Loup de Ferrières (Paris, 1902, in-8°; extr. de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*).

Ces travaux dénotent une très grande connaissance des textes historiques de l'époque mérovingienne et de l'époque carolingienne. L'auteur s'était déjà fait remarquer par un volume très important sur les plus anciennes chartes de Corbie, auquel l'Académie a décerné l'an dernier le prix La Fons-Mélicocq.

SÉANCE DU 24 AVRIL

M. Homolle, directeur de l'École française d'Athènes, dans une lettre qu'il adresse au Président, remercie l'Académie d'avoir bien voulu déléguer M. Collignon pour la représenter aux fêtes de Delphes. Il est heureux de ce témoignage du vif intérêt qu'elle porte à l'entreprise de Delphes, et de cette nouvelle marque de la sollicitude dont elle n'a cessé d'entourer l'École d'Athènes depuis sa fondation.

M. Maurice Croiset écrit à l'Académie pour se porter candidat à la place de membre ordinaire vacante par la mort de M. Gaston Paris.

M. Hamy communique des extraits d'une lettre de M. A. Chevalier, chef de la mission scientifique du Chari-Lac Tchad,

Digitized by Google

subventionnée par l'Académie, sur les revenus de la fondation Garnier. Cette lettre datée d'Udellé, 6 février 1903, fait savoir que, depuis la fin de novembre, M. Chevalier est parvenu dans la région du moyen Chari et a relevé le cours supérieur de ce fleuve et de la plupart de ses affluents orientaux. Il a rencontré à 80 kilomètres d'Udellé, par 827 mètres d'altitude, le point de convergence des trois grands bassins de l'Afrique Centrale : Chari, Congo et Nil et, conduit par le fils du sultan Snoussi, il allait partir à la découverte d'un grand lac situé aux confins du Darfour, du Dar Rounga et du Wadaï, et que les Arabes appellent Mamoun. M. Chevalier se loue particulièrement de l'accueil du sultan Snoussi et demande à l'Académie qu'il lui soit écrit une lettre en arabe le remerciant des services qu'il a rendus à la mission. Les collections recueillies par M. Chevalier et ses collaborateurs sont intéressantes et comprennent notamment une collection de phonogrammes recueillis chez les Bandas et chez les Kreich.

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie une aquarelle d'une parfaite exactitude, due au talent de M. Pinchart, et représentant la prêtresse carthaginoise découverte au mois de décembre dernier par le R. P. Delattre. Cette statue, couchée sur un couvercle de sarcophage, est rehaussée de très vives peintures, exécutées avec la plus grande délicatesse. Sous l'étoffe transparente on devine encore la couleur de la chair; les ailes qui recouvrent les jambes et les protègent en se croisant sont peintes en bleu clair et rehaussées de filets d'or; une bande de pourpre, bordée de filets d'or, traverse le haut de la poitrine. L'aquarelle de M. Pinchart permet maintenant d'apprécier, comme elle le mérite, la découverte du P. Delattre. Renan, dans sa *Mission de Phénicie*, disait, en rappelant les sarcophages anthropoïdes de Palerme et de Solonte dont les peintures ont disparu : « Il serait capital de « trouver un sarcophage du genre de ceux dont nous parlons « avec toutes ses *peintures*. » Le vœu de notre regretté confrère est aujourd'hui réalisé, et on peut dire que le nouveau sarcophage de Carthage tient la tête dans la série à laquelle il appartient. L'Académie doit s'en féliciter puisque c'est grâce à sa généreuse intervention que le P. Delattre a fait cette très importante découverte.

Digitized by Google

Le Président fait la communication suivante :

« On sait ce que M. le duc de Loubat, correspondant de l'Académie, a fait depuis longtemps pour favoriser les progrès des études d'archéologie américaine. C'est à ses frais que des fouilles importantes ont été exécutées dans l'Amérique centrale et que de beaux ouvrages ont été publiés qui mettaient les Américanistes en possession de documents précieux. Deux chaires consacrées à ces études ont été fondées par lui, une à Berlin et une autre à Paris. Depuis que l'Académie, en lui conférant le titre qu'il avait si amplement mérité, l'a associé à ses travaux, il a voulu s'intéresser à d'autres recherches, à celles de l'archéologie classique, qui tiennent une si grande place dans la vie et l'activité de notre Compagnie. Dans cette pensée, il a mis aux ordres de M. Perrot, en diverses fois, depuis un an, la somme de 30.000 francs. Ces fonds, M. Perrot n'a pas cru pouvoir les mieux employer qu'en les transmettant à notre confrère M. Homolle, directeur de l'École française d'Athènes. Celui-ci, après entente avec M. le duc de Loubat, se propose d'user de ces ressources pour achever le déblaiement du sol de l'île de Délos qui, commencé depuis bien des années par l'École française, a déjà donné, quoique incomplet, de si brillants résultats. Notre savant correspondant a compris toute la grandeur de l'entreprise à laquelle il va fournir les moyens d'action nécessaires, et il vient de remettre à M. Perrot une nouvelle subvention de 20.000 francs. C'est donc de 50.000 francs en tout que, grâce à cette intelligente libéralité, M. Homolle va disposer pour mener à bonne fin ce grand travail qui a déjà valu à l'épigraphie et à l'archéologie des découvertes si précieuses et qui, poursuivi dans des conditions plus favorables encore, ne peut manquer de tenir toutes les promesses des débuts.

« Cette généreuse initiative s'exerce, en ce moment, d'autant plus à propos que, cette année même, par un article spécial de la loi de finances, l'École française d'Athènes et l'École française de Rome viennent d'être investies de la personnalité civile. Nous voulons espérer que d'autres amis de l'antiquité suivront l'exemple donné par M. le duc de Loubat, qu'ils apporteront à nos deux colonies savantes ces dons et legs qu'elles ont mainte-

Digitized by Google

nant la faculté de recevoir et dont elles feraient certainement un judicieux et utile emploi. »

M. Charles Joret lit une note curieuse du Dr Bonnet, attaché au Muséum d'histoire naturelle, sur les figures peintes dans un manuscrit de Dioscoride conservé à la Bibliothèque nationale (grec 2179).

M. L. Havet signale dans les comédies de Plaute diverses interpolations dues à un Grec.

LIVRES OFFERTS

M. Heuzey offre à l'Académie les nos III et IV du cinquième volume de la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, publiée sous sa direction et celle de MM. J. Oppert et E. Ledrain (Paris, 1902, 2 fasc. in-4o).

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MANUELS DE BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

I. — LES ARCHIVES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

M. Ch.-V. LANGLOIS,
Archiviste-paléographe, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris.

M. H. STEIN,
Archiviste-paléographe, Archiviste aux Archives nationales.

1 vol. in-8° de XIX-1000 pages, broché..... 18 fr.
Le même, relié toile, non rogné..... 20 fr.

II. — MANUEL DE BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

(BIBLIOTHECA BIBLIOGRAPHICA NOVA)

PAR HENRY STEIN.

1 volume in-8° (XX-895 pages)..... 18 fr
le même relié toile, non rogné ..... 20 fr.

Trois appendices terminent le volume :
1° Liste raisonnée des localités du monde entier qui ont possédé une imprimerie avant le XIX° siècle.
2° Répertoire des tables générales de périodiques de toutes langues.
3° Répertoire des catalogues d'imprimés des principales Bibliothèques du monde entier.

III. — LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

I. ÉPOQUE PRIMITIVE. — MÉROVINGIENS ET CAROLINGIENS
II. ÉPOQUE FÉODALE. — LES CAPÉTIENS JUSQU'EN 1180
III. LES CAPÉTIENS, 1180-1328

PAR AUGUSTE MOLINIER
Professeur à l'École nationale des Chartes.

3 vol. in-8°, VIII-288 et 322 p. 248, chacun, brochés..... 5 fr.
— — — reliés toile..... 7 fr.

MANUEL DE PALÉOGRAPHIE LATINE ET FRANÇAISE

DU VIe AU XVIIe SIÈCLE

SUIVI D'UN DICTIONNAIRE DES ABRÉVIATIONS

PAR M. MAURICE PROU
Professeur à l'École nationale des Chartes.

AVEC 23 FAC-SIMILÉS EN PHOTOTYPIE

Paris, 1892, 2e édition, 1 vol. in-8°, broché, planches..... 12 fr.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTE RENDU DES SÉANCES

PUBLIÉ PAR M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

1902

Ce recueil paraît tous les deux mois par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec planches et figures.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 12 FRANCS PAR AN

1873 à 1901. — Chaque année complète..... 15 fr.

Digitized by Google

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS

RUE BONAPARTE, 82, PARIS

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

Par AUGUSTE MOLINIER

Professeur à l'École nationale des Chartes.

III. — LES CAPÉTIENS, 1180-1328

1 vol. in-8° (248 p.), broché..... 5 fr.
— relié toile..... 7 fr.

TABLE DES MATIÈRES

XLIII : Philippe-Auguste et Louis VIII. XLIV : Troisième croisade. XLV : Quatrième croisade. XLVI : Cinquième croisade. XLVII : Guerre des Albigeois, traités dogmatiques, préliminaires, Inquisition, Dominicains. XLVIII : Chroniques universelles. XLIX : Grandes chroniques de France, Primat, Guillaume de Nangis. L : Joinville, Sources générales, détails, ordre chronologique, Documents administratifs et textes divers. LI : Saint Louis, chroniques françaises et textes divers. LII : Saint Louis, sources étrangères. LIII : Charles d'Anjou. LIV : Philippe III. LV : Philippe le Bel et ses fils, Chroniques générales, Lettres, Chroniques anglaises, Chroniques des Pays-Bas, Chroniques d'Allemagne, Chroniques d'Italie, Détails par ordre chronologique, Documents administratifs, Fils de Philippe le Bel, Croisades.

Le fascicule IV comprenant les années 1328-1461 est en préparation et paraîtra probablement à la fin de 1903. Le fascicule V comprenant 1461-1494, l'introduction et la table générale suivra de près.

Précédemment parus :

I. Époque primitive : Mérovingiens et Carolingiens. 1 vol 8° (VIII-288 p.) br. 5 fr.
relié toile..... 7 fr.
II. Époque féodale : Les Capétiens jusqu'en 1180. 1 vol. 8° (322 p.) br..... 5 fr.
relié toile..... 7 fr.

MANUEL D'ARCHÉOLOGIE FRANÇAISE

DEPUIS LES TEMPS MÉROVINGIENS JUSQU'A LA RENAISSANCE

Première Partie : ARCHITECTURE

PAR CAMILLE ENLART

Ancien membre de l'École française de Rome. Membre résidant de la Société des Antiquaires de France.

I — ARCHITECTURE RELIGIEUSE

1 vol. in-8°, XXVI et 813 p., 405 grav. et fig..... 15 fr.

EXTRAITS DE LA TABLE DES MATIÈRES :

PRÉFACE. — CHAPITRE PREMIER : *Définitions et principes.* Avant-propos. I. L'architecture. Ses principaux éléments. II. L'appareil. Les enduits. III. Sculptures, moulures et dessins courants. Ecoulement des eaux. Encorbellements. IV. Supports. V. Percements, baies, arcades. VI. Voûtes, etc. Bibliographie du chapitre premier. — CHAPITRE DEUXIÈME : *Période latine et mérovingienne.* I. Premiers édifices chrétiens. II. Influence et suprématie artistique de l'empire d'Orient. III. Les plus anciennes églises d'Occident. IV. Plan des basiliques chrétiennes. — CHAPITRE TROISIÈME : *Période carolingienne et baptistères.* I. Sources et caractères de l'architecture carolingienne. II. Les églises carolingiennes. III. Plans et ordonnances des églises, etc. Bibliographie des chapitres deuxième et troisième. — CHAPITRE QUATRIÈME : *Période romane.* I. L'architecture romane. II. Influence des ordres monastiques. III. Périodes et Ecoles. IV. Appareil. V. Plans des églises romanes, etc. Bibliographie du chapitre quatrième. Répertoire d'églises romanes. — CHAPITRE CINQUIÈME : *Période gothique.* I. Origines et caractères du style gothique : l'architecture de transition. II. Influence de l'élément séculier. III. Périodes et Ecoles. IV. Expansion du style gothique français à l'étranger. V. Appareil, etc... Bibliographie du chapitre cinquième. Répertoire d'églises de transition, d'églises gothiques de la fin du XIIe à la fin du XIVe siècle, d'églises flamboyantes. — CHAPITRE SIXIÈME : *La Renaissance.* I. Causes et origines de la Renaissance française : Influence de l'Italie. II. Périodes d'évolution et Ecoles de la Renaissance. III. Plan et élévation des églises, etc... Bibliographie du chapitre sixième. Répertoire d'églises de la Renaissance. — CHAPITRE SEPTIÈME : *Accessoires de l'architecture religieuse.* I. Vases acoustiques et autres poteries dans les voûtes. II. Pavements. III. Croix de consécration. IV. Détails du sanctuaire. Autels et retables, etc... Bibliographie du chapitre septième. TABLE GÉNÉRALE.

Sous presse pour paraître prochainement

II. — ARCHITECTURE CIVILE ET MILITAIRE

N. B. — Une table analytique très détaillée commune aux deux tomes terminera le tome II.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *Le Gérant*, A. PICARD.

Digitized by Google

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1903

BULLETIN DE MAI-JUIN

HARVARD COLLEGE LIBRARY
OCT 27 1903
CAMBRIDGE, MASS.

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC III

Recueil paraissant tous les deux mois, par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec planches et figures. Prix de l'abonnement annuel. — 12 fr.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER

Pages.

SÉANCES DE MAI-JUIN..... 181, 188, 200, 204, 209, 231, 241, 250, 254

COMMUNICATIONS :

Vase de plomb avec inscription bilingue découvert à Carthage, note de M. Philippe Berger, membre de l'Académie..... 194

L'auteur du vase grec trouvé à Suse, note complémentaire de M. E. Pottier, membre de l'Académie..... 216

Les figures gravées à l'époque paléolithique sur les parois de la grotte de Bernifal (Dordogne), par MM. le Dr Capitan, l'abbé Breuil et Peyrony..... 219

Une inscription juive du Touat, par M. Philippe Berger, membre de l'Académie..... 235

Les peintures préhistoriques de la grotte d'Altamira à Santillana (Espagne , note de M. Émile Cartailhac, correspondant de l'Académie, et de M. l'abbé H. Breuil..... 256

LIVRES OFFERTS..... .. 185, 199, 204, 208, 230, 239, 250, 253, 265.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1903

HARVARD COLLEGE LIBRARY
OCT 27 1903
CAMBRIDGE, MASS.

PRÉSIDENCE DE M. G. PERROT

SÉANCE DU 1er MAI

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse à l'Académie l'ampliation d'un décret présidentiel, en date du 3 avril 1903, autorisant l'Académie à accepter la donation qui lui a été faite par le comité du monument Blanchet d'une somme de six cents francs, dont les arrérages devront être affectés à l'institution d'une médaille qui sera attribuée à une découverte relative à l'histoire, la géographie ou l'archéologie de l'Afrique du Nord.

M. Philippe Berger adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Vendredi 1er mai.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Le R. P. Delattre m'adresse, pour être communiqué à notre Académie, un nouvel objet qu'il vient de trouver dans ses fouilles de Sainte-Monique. C'est une coupe en plomb, couverte d'ornementa-

Digitized by Google

tions, qui porte une inscription bilingue, phénicienne et grecque. La partie phénicienne doit se lire *le Elim* « aux dieux » ou « au dieu ». La partie grecque est plus mutilée. J'y distingue pourtant les lettres ΦΗΑΜ ou ΦΗΑΜΙ, qui paraissent désigner soit celui qui a fait l'offrande, soit le dieu auquel elle était faite.

Je vous remettrai une note à ce sujet pour nos Comptes rendus; mais, empêché d'assister au début de la séance, je n'ai pas voulu tarder davantage à faire connaître à l'Académie la nouvelle découverte du R. P. Delattre.

Il est procédé au scrutin pour le remplacement de M. Gaston Paris dans diverses commissions.

Sont élus :

Commission de l'histoire littéraire de la France : M. N. Valois.

Commission des travaux littéraires : M. Senart.

Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome : M. Chatelain.

Commission du prix de La Grange : M. L. Delisle.

M. Paul Meyer a la parole pour une communication :

« Le Congrès international des sciences historiques qui s'est récemment tenu à Rome, du 2 au 9 avril, et auquel ont assisté plusieurs membres de cette Académie[1], est de création française. Il a été fondé par feu René de Maulde, bien connu par ses travaux sur le xve siècle et en particulier sur Louis XII. La première session eut lieu à La Haye en 1897, la seconde à Paris pendant l'Exposition ; aucune ne jeta grand éclat; la troisième a été beaucoup plus brillante. Elle avait été préparée de longue main. On sait qu'elle devait avoir lieu l'an dernier. Par suite de divers contretemps, elle fut remise à cette année. La date choisie, coïncidant avec les congés de Pâques, permit à un grand nombre de professeurs de s'y rendre. Le Comité d'organisation avait tout prévu pour assurer le succès de ces assises littéraires et le confort de ceux qui y prirent part. Le titre de membre du Congrès, qu'on pouvait acquérir moyennant une souscription très modique, donnait droit à d'importantes réductions sur les

1. MM. Babelon, Bouché-Leclercq, Chavannes, Collignon, Derenbourg, Duchesne, Joret, Picot.

Digitized by Google

chemins de fer italiens, à l'entrée gratuite dans tous les musées. De plus, des expositions spéciales, des excursions archéologiques avaient été organisées. Aussi l'affluence fut-elle très grande.

Le congrès était divisé en huit sections :

1° Histoire ancienne, épigraphie, philologie classique et comparée;

2° Histoire du moyen âge et des temps modernes. Méthodologie et sciences auxiliaires de l'histoire;

3° Histoire littéraire ;

4° Archéologie et numismatique. Histoire de l'art;

5° Histoire du droit;

6° Histoire de la science géographique. Géographie historique;

7° Histoire de la philosophie. Histoire des religions;

8° Histoire des sciences mathématiques, physiques, naturelles et médicales.

« Le nombre des communications a été tel qu'il fut nécessaire de diviser certaines de ces sections en sous-sections. La simple énumération de tous les travaux lus au Congrès ou résumés oralement exigerait beaucoup d'espace et présenterait d'autant moins d'intérêt qu'une publication spéciale en donnera le texte ou du moins l'analyse. Je me bornerai à mentionner ceux qui ont pour auteurs des membres de notre Académie. Mgr Duchesne a lu un mémoire sur l'état des évêchés d'Italie à la suite de l'invasion lombarde. M. Babelon a fait une communication sur les monnaies de Septime Sévère et de Caracalla relatives à l'Afrique; sur une de ces monnaies est représenté le temple d'Eschmoun de Carthage, devenu, depuis, le temple d'Esculape. M. Collignon a traité de l'origine du type des pleureuses dans l'art grec. M. P. Meyer a présenté quelques remarques sur la propagation du français en Italie pendant le moyen âge.

« Notre correspondant M. Krumbacher, de Munich, a traité du *Corpus* de documents grecs du moyen âge et de l'époque moderne que doit publier l'Académie de Munich.

« Plusieurs sections ont émis des vœux dont quelques-uns doivent être mentionnés ici comme ayant trait à des questions qui intéressent notre Académie, à savoir :

« Qu'une même prononciation du latin soit partout adoptée;

« Qu'il soit dressé une bibliographie complète des documents

Digitized by Google

relatifs à l'histoire italienne et un répertoire bibliographique de la littérature italienne ;

« Que le prêt des manuscrits se fasse directement de bibliothèque à bibliothèque, sans passer par l'intermédiaire des Ministères des affaires étrangères ;

« Que, comme travail préparatoire à la publication d'un grand atlas historique de l'Italie, on rédige un glossaire des noms de lieux italiens.

« En principe, toutes les langues ont été admises à ce Congrès. En fait, les seules langues employées ont été l'italien, le français, l'allemand, l'anglais et, occasionnellement, dans la première section, le latin. A ce propos, il n'est pas inutile de mentionner ici qu'à la section de numismatique un savant allemand a proposé de n'admettre à l'avenir comme langue commune dans les Congrès que le français. Cette proposition paraît avoir été accueillie favorablement.

« Il a été décidé que le prochain Congrès historique serait tenu en 1906 à Berlin. »

Le Président remercie M. Paul Meyer de l'intéressante communication qu'il vient de faire.

M. Louis Havet, prenant texte du vœu émis au Congrès de Rome pour l'uniformisation de la prononciation donnée par les différents peuples au latin, demande que l'Académie s'associe aux efforts qui pourront être tentés en ce sens. Il signale le fait que déjà divers maîtres de l'enseignement supérieur, comme en Allemagne M. Bücheler, dans les Iles Britanniques M. Lindsay, en France M. Victor Henry et M. Havet lui-même, ont personnellement mis en usage une prononciation rectifiée. Il fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'établir une prononciation idéale et irréprochable, dont la définition pourrait donner lieu à de difficiles controverses, mais de renoncer, dans chaque pays, à des habitudes locales incontestablement fautives et, dans certains cas, donnant inutilement lieu à des confusions. Le but à poursuivre est d'effacer des différences de prononciation qui n'ont pas de raisons d'être sérieuses, ou, tout au moins, de les diminuer. Ces disparates gratuites existent même à l'intérieur des pays de

Digitized by Google

langue française, si bien que, par exemple, la finale du mot latin *referendum* se prononce à Paris *-indom* et à Genève *-ènndoum*.

M. Boissier dit que la règle adoptée par l'Académie française est de prononcer à la française ce qui est devenu par l'usage un mot français comme refer*endum* et t*umulus*.

M. Bouché-Leclercq fait un exposé de la discussion qui a eu lieu à ce sujet. Il y a eu de grandes objections dans la section où la proposition a été faite.

M. Paul Meyer dit que pourtant le vœu a été adopté par le Congrès. Il reconnaît d'ailleurs que la chose a besoin d'être bien examinée avant que l'on songe à la mettre en pratique.

M. Joret croit que la proposition est acceptable.

M. Havet répète que, dans ses cours, il se conforme autant que possible à cette règle.

M. Boissier estime que si l'on généralisait le procédé, on risquerait de détourner du latin le peu de fidèles qui lui restent.

La plupart des membres sont d'avis de prononcer le latin en faisant prévaloir l'accent tonique.

M. L. Havet étudie divers passages du discours de Cicéron *Pro lege Manilia* et de l'*Aulularia* de Plaute (v. 437).

LIVRES OFFERTS

Le Président dépose sur le bureau de l'Académie le deuxième fascicule du tome IX (n° 19 de la collection) des *Monuments et Mémoires*, publiés sur les revenus de la fondation Eug. Piot (Paris, 1903, in-4°).

Digitized by Google

M. Senart fait hommage à l'Académie du compte rendu analytique du Congrès international des études d'Extrême-Orient tenu à Hanoï en décembre dernier :

« C'est un hommage qui revient de droit à l'Académie ; car on peut dire que c'est l'École qu'elle patronne et sur laquelle s'exerce sa haute direction qui a été l'âme du Congrès. Rien ne saurait faire à l'œuvre plus d'honneur que ces rapides procès-verbaux. Non seulement le directeur M. Finot, nommé président du Congrès, l'a dirigé avec un tact remarquable, a harangué avec le talent le plus fin, mais tous les pensionnaires ou attachés de l'École ont pris aux travaux la part la plus active. Or ces travaux qui s'étendent à toutes les études d'Extrême-Orient, et où l'égyptologie même a eu parfois sa place, par leur intérêt, leur variété, leur solidité, sont à la hauteur des prévisions les plus optimistes. Je suis persuadé que je ne serai démenti par aucun juge compétent si j'affirme que, par la qualité sinon par l'abondance, ce remarquable ensemble n'a pas à redouter la comparaison avec les assises internationales similaires de l'Occident. Je suis certain que l'Académie partagera la profonde satisfaction que j'éprouve à le proclamer ; à constater tout ensemble, combien de toutes parts ont afflué autour de la jeune école les témoignages les plus flatteurs et les plus précieux, et à quel point a fructifié, en un temps relativement si court, l'œuvre à laquelle nous ne pouvons que nous honorer d'être associés. Les gouvernements d'Autriche-Hongrie, des Indes néerlandaises, d'Italie, du Siam y avaient des délégués officiels. Des savants comme MM. Heger, Brandes, Pullè, Nocentini, Lieblein et bien d'autres ont pris au Congrès une part active, à côté de la jeune école japonaise brillamment représentée par MM. Nanjiyo, Tahakusu, Fujishima, etc. Une impulsion nouvelle y a été donnée à de grosses entreprises littéraires comme le manuel de philologie indo-chinoise, le dictionnaire bouddhique chinois-sanscrit.

« Nous avons donc tout lieu, je le répète, de nous féliciter des résultats obtenus, et je considère comme un devoir de saisir cette occasion pour remercier, au nom de nos études, le Gouverneur général de la sympathie éclairée que, en ouvrant le Congrès en personne, il a manifestée pour une tentative qui pouvait paraître hardie et qui certainement a, plus qu'aucune autre manifestation, caractérisé et honoré la récente Exposition indo-chinoise. »

M. Senart offre en outre, en son nom, un mémoire qu'il a publié dans l' « Album Kern » sur le mot *Nirvaṇa* (Leide, 1903, in-4°).

M. Babelon a la parole pour un hommage :

Digitized by Google

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. André de Ridder, la seconde partie du *Catalogue des vases peints de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1902, in-4°).

« Ce volumineux fascicule est, depuis quelques semaines déjà, entre les mains de tous les membres de l'Académie ; je n'ai donc pas à en faire ressortir le mérite et l'importance. Je dois seulement, au nom de M. de Ridder qui m'en a prié, et en mon nom personnel, comme conservateur du Cabinet des Médailles, remercier l'Académie qui a bien voulu, sur les fonds Eugène Piot, aider la Bibliothèque nationale à faire les frais de cette publication. J'aime à croire, d'un autre côté, que l'Académie trouvera que sa généreuse subvention a été bien employée; pour mon compte personnel, je saisis avec empressement l'occasion qui m'est offerte de remercier et de féliciter publiquement M. de Ridder du soin, du zèle, de la science et aussi de la rapidité avec lesquels il a mené à son complet achèvement ce catalogue considérable et si utile à tous les archéologues. »

M. Émile Picot a la parole pour un hommage :

« Vous savez, Messieurs, quels hommages ont été rendus à notre éminent confrère, M. Léopold Delisle, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée dans la Société de l'Histoire de France et au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Le bureau du Congrès international des Bibliothécaires a tenu à s'associer à ces hommages en faisant paraître une Bibliographie des travaux publiés par M. Delisle depuis 1847 jusqu'à ce jour. Le volume, dont j'ai l'honneur d'offrir un exemplaire à l'Académie, a été rédigé avec un soin minutieux par M. Paul Lacombe; vous y trouverez les titres de 1.889 publications faites par notre infatigable confrère dans tous les domaines de la science historique. La liste des souscripteurs, imprimée en tête de la bibliographie, contient les noms de neuf cents érudits appartenant à tous les pays de l'Europe et aux États-Unis d'Amérique. Un beau portrait, dû à M. Dujardin, complète le volume supérieurement exécuté par l'Imprimerie nationale. »

M. Bouché-Leclercq offre, au nom de notre confrère, M. Clermont-Ganneau, la 19e livraison du tome V de son *Recueil d'archéologie orientale* (Paris, 1903, in-8°) et dont voici le sommaire :

§ 39. *Fiches et notules* (suite) : Chartimas, patrie de Didon. — *Bené Marzeha*. — Confréries religieuses carthaginoises. — La Cène, la fête phénicienne du Marzeah. — *Barad* ou *Deber*; — § 40. Inscriptions grecques de Sidon et environs; — § 41. Les inscriptions phé-

Digitized by Google

niciennes du temple d'Echmoun à Sidon; — § 42. Où était l'embouchure du Jourdain à l'époque de Josué (pl. VI); — § 43. Monuments palmyréniens; — § 44. Inscription grecque de Dora. — § 46. *Fiches et notules* : L'ère de Tyr. — La date de la mosaïque de Nebi Younés. — Inscription de Deir Sem ân. — Sahouet (El-Khidhr). — Θεὸς Ἀρεμθηνός et 'Aramtâ; — § 47. Inscriptions grecques du Pont; — § 48. *Fiches et notules* : La « Terre de Reseph ». — Chamim Roumim et Chamim Addirim. — Sofsaf et Ménagadem; — § 49. Inscription gréco-palmyrénienne d'Égypte.

M. Salomon Reinach dépose sur le bureau de l'Académie son *Recueil de têtes antiques idéales ou idéalisées* (Paris, 1903, in-8°).

M. H. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie les fac-similés, reproduits par les soins du Rév. A. Peterson, vicaire de Saint-Barnabas, à Sutton (Angleterre), de deux papyrus d'Oxyrhynchus, qui offrent peut-être les deux plus anciens spécimens jusqu'ici connus de manuscrits du Nouveau Testament. Le premier contient les versets 1-9 du chapitre I de saint Matthieu; le second, les versets 1-7 du premier chapitre de l'Épître de saint Paul aux Romains. »

SÉANCE DU 8 MAI

M. A. Thomas écrit à l'Académie pour se porter candidat à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. G. Paris.

M. Ph. Berger présente la photographie du disque de plomb avec inscription bilingue dont il a annoncé la découverte à la dernière séance. Les palmettes qui le décorent sont très élégantes. L'inscription, tant grecque que phénicienne, est de très bonne époque, presque archaïque. Elle paraît devoir se lire :

« Au dieu Phèamios..... »

Le reste de ce petit texte est presque entièrement effacé.

Digitized by Google

M. Berger présente ensuite une nouvelle épitaphe de prêtresse trouvée par le R. P. Delattre. Elle porte :

« Tombeau d'Ummastoret, fille d'Esmounamas, la prêtresse. »

L'inscription a été trouvée en place, encastrée dans la pierre fermant l'entrée du sépulcre [1].

M. S. Reinach communique, au nom de M. Clerc, directeur du Musée de Marseille, un bas-relief découvert à Montsalier (Basses-Alpes) et appartenant à M. l'abbé Arnaud d'Agnel. Il représente un groupe de trois personnages et une tête humaine de grande dimension, posée sur une espèce de socle. Sur le socle sont gravées des lettres grecques qui ne donnent pas de sens; M. Clerc suppose qu'on est en présence d'une sculpture et d'une inscription ligures.

La note de M. Clerc est ainsi conçue :

« Le bas-relief dont j'ai l'honneur de communiquer une photographie à l'Académie a été découvert il y a quelques mois dans un village des Basses-Alpes, Montsalier, situé à trois kilomètres de Banon. On a trouvé en même temps quelques frag-

ments de poteries grossières, ressemblant aux poteries néolithiques de la région et des lampes de terre cuite, dont l'une porte la marque bien connue d'*Agilis*.

« Le bas-relief, actuellement en la possession de M. l'abbé Arnaud d'Agnel, qui en a compris tout l'intérêt, représente un

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

groupe de trois personnages, deux hommes qui saisissent et paraissent entraîner une femme. La femme est vêtue d'une robe longue et d'un manteau qui l'enveloppe à la façon d'un châle. A droite de ce groupe est une tête humaine posée sur une espèce de socle et beaucoup plus grande à proportion que les personnages. Sur le socle sont gravées six lettres grecques ; une autre inscription, dont il ne reste plus que quelques lettres, court sous les autres figures. Ces inscriptions, dont les caractères sont de basse époque, ne paraissent offrir aucun sens.

« Ce petit monument, par sa provenance et par sa singularité, soulève de nombreuses questions : il semble que l'on soit en présence d'une sculpture ligure. M. Arnaud d'Agnel se propose de publier un mémoire sur ce sujet, et je me borne à attirer l'attention de l'Académie sur cette découverte. »

M. Delisle, au nom de la Commission des Antiquités de la France, fait le rapport suivant :

« Un règlement remontant à une trentaine d'années a limité à trois le nombre des médailles et à six le nombre des mentions à décerner aux ouvrages qui sont envoyés au concours des Antiquités de la France.

« Depuis plusieurs années, la Commission des Antiquités s'est trouvée fort embarrassée par le nombre et la valeur des ouvrages qu'elle est appelée à juger. Elle a eu plus d'une fois conscience de commettre de véritables injustices par suite de l'impossibilité de récompenser plus de neuf ouvrages.

« Cette année, la Commission a entendu des rapports d'après lesquels treize ouvrages ont été rangés dans la première catégorie, c'est-à-dire jugés dignes de concourir pour une médaille.

« D'après le règlement actuellement en vigueur, la Commission ne pourrait pas même accorder une simple mention à quatre de ces ouvrages.

« Pour parer à cet inconvénient et éviter de commettre des injustices, la Commission, par un vote unanime, demande à l'Académie de ne pas limiter à l'avenir le nombre des mentions qui peuvent être décernées aux concurrents. »

La proposition de la Commission est adoptée.

Digitized by Google

M. Hamy donne connaissance à l'Académie, au nom de la Commission de la fondation Garnier, des propositions suivantes :

1° Allouer à M. H. Dufour, architecte diplômé, ancien attaché à l'École française d'Extrême-Orient, une somme de 6.000 francs pour reprendre les recherches qu'il a commencées pendant l'hiver de 1901-1902 dans le monument khmer du *Bâyon* à Angkor-Thôm (Siam).

M. Dufour a fait connaître dans une notice adressée à l'Académie l'intérêt que présente le Bâyon, l'état actuel de ce monument et les fouilles qu'il reste à faire, notamment pour déblayer les bas-reliefs qui décorent la première enceinte du monument actuellement ensevelis sous les éboulements. Il demande pour exécuter ce travail, qui lui permettrait d'achever de réunir les matériaux d'une monographie complète, une somme de 12.000 francs, dont 6.000 seulement seraient à prélever sur l'exercice courant, le reste de l'allocation étant imputable sur l'exercice 1904. Cette campagne serait en effet entreprise en octobre et se prolongerait jusqu'à entier achèvement.

La Commission attache le plus grand prix à l'achèvement des études sur le Bâyon et propose à l'Académie d'accorder à M. Dufour pour les mener à bon terme une allocation de 6.000 francs renouvelable au commencement de 1904.

2° Accorder à M. le capitaine Lenfant, de l'artillerie coloniale, attaché à la section technique des troupes coloniales au Ministère de la guerre, les moyens d'accomplir, de la fin de juin à décembre, un voyage d'exploration destiné à relier directement par le Mayo-Kabi, affluent de la Bénoué, par le chapelet des lacs et par les marécages du Toubouri, d'une part le Bas-Niger et la Bénoué, de l'autre le Logone, le Chari et le Tchad. Cette route, signalée déjà par Barth et sur laquelle M. Lenfant a recueilli pendant ses longues navigations sur le Niger les renseignements les plus précis, constituerait une voie de pénétration relativement rapide et peu coûteuse qui permettrait de transporter dans notre territoire du Tchad une tonne de ravitaillement en 60 jours au prix de 400 francs, tandis qu'il faut actuellement cinq mois par le Congo et que le prix de transport atteint 2.000 francs.

L'itinéraire de M. Lenfant serait neuf entre Garoua et le Logone, et l'explorateur s'est mis en mesure de rapporter sur

Digitized by Google

toute cette région inconnue les renseignements les plus complets. En redescendant le Niger, il pousserait jusqu'à Bénin et s'efforcerait d'y recueillir quelques-unes de ces curieuses œuvres d'art d'une civilisation nègre aujourd'hui disparue et qui ont été l'objet de publications si intéressantes en Angleterre et en Allemagne.

La Commission de la fondation Garnier, frappée de l'intérêt à la fois scientifique et patriotique de l'entreprise de M. le capitaine Lenfant, propose à l'Académie de disposer en sa faveur d'une annuité des revenus dont elle dispose, soit 15.000 francs.

3° La Commission propose enfin de donner une somme de 1.500 francs à M. le lieutenant Desplagnes, du 2e régiment de tirailleurs sénégalais, pour continuer les recherches archéologiques qu'il a commencées dans la vallée du Niger et dont il a entretenu l'Académie dans sa séance du 4 juillet 1902. Les résultats des fouilles pratiquées dans un des grands tumulus de Goundam en 1901 sont assez intéressants pour faire espérer que celles qu'il se propose d'entreprendre près de Gao seront également très fructueuses. M. Desplagnes commencerait par ouvrir un monument funéraire dont la date est assez bien déterminée et qui appartient à l'époque des Askia et, ayant ainsi assuré sa base d'opération, il attaquerait les grandes salles de Sumpi, etc.

La somme de 1.500 francs demandée par ce chercheur lui permettrait d'avoir à sa disposition pendant quatre mois environ une équipe de dix ouvriers noirs.

Ces 22.500 francs prélevés sur les revenus disponibles du legs Benoît Garnier, il reste pour l'imprévu une somme de 6.022 francs.

Les propositions de la Commission sont adoptées par l'Académie.

M. Babelon communique à l'Académie un grand médaillon d'or de Constantin qui fait partie des collections de M. Carlos de Beistegui. Ce médaillon qui donne à Constantin le titre d'*Invictus Constantinus Maximus Augustus*, et porte au revers la légende : *Felix adventus Augustorum nostrorum*, a été frappé pour commémorer la célèbre entrevue de Constantin et de Licinius, à Milan, en février 313. On sait que c'est dans cette conférence que fut proclamée pour la première fois la liberté des cultes.

Digitized by Google

M. Salomon Reinach commente une inscription, récemment découverte à Rome, qui fait connaître les exploits d'un cocher du cirque du temps de Domitien, Avilius Teres. L'inscription indique les noms et le pays d'origine des chevaux qui ont valu ses nombreuses victoires à Avilius. Presque tous ces chevaux sont africains ; quelques-uns sont grecs, gaulois ou espagnols. Dans d'autres documents du même genre, qui sont des « éloges » de cochers, ce sont toujours les chevaux africains qui sont les plus nombreux. Pas une seule fois il n'est question d'un cheval arabe. C'est que les Arabes, à l'époque de l'Empire romain, avaient des chameaux et non des chevaux de sang, tandis que les habitants de l'Afrique du Nord avaient les plus beaux chevaux du monde et ne possédaient pas de chameaux. Il faut descendre jusque vers l'an 1100 après J.-C. pour trouver, dans un texte grec, l'éloge du cheval arabe. Dans l'intervalle s'était produite l'invasion arabe dans l'Afrique du Nord, qui reçut sans doute, à cette occasion, un grand nombre de chameaux, mais à laquelle les Arabes enlevèrent ses meilleurs chevaux ; désormais, le cheval barbe, introduit en Syrie et en Arabie, y fera souche de la race arabe. C'est d'Afrique, et non d'Arabie, que les Égyptiens, les Grecs et peut-être les Assyriens ont obtenu leurs meilleurs chevaux ; si le cheval grec du Parthénon ressemble à la fois au cheval arabe et au cheval anglais, c'est qu'ils ont pour ancêtre commun le cheval barbe. Ce dernier est probablement un dérivé d'une des variétés de zèbres indigènes en Afrique et n'a rien de commun avec le cheval quaternaire européen, qui a donné les races communes de l'Europe et de l'Asie. L'hypothèse de la provenance asiatique des chevaux de race noble est aussi dénuée de fondement que celle de l'origine asiatique des Aryens.

MM. Boissier, Hamy, Pottier et Heuzey présentent quelques observations.

Digitized by Google

COMMUNICATION

VASE DE PLOMB AVEC INSCRIPTION BILINGUE DÉCOUVERT A CARTHAGE.

NOTE DE M. PHILIPPE BERGER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Le R. P. Delattre m'adresse, pour être communiqué à l'Académie, un nouvel objet d'un réel intérêt, trouvé dans les fouilles à Carthage. Voici ce qu'il m'écrit à son sujet :

« C'est un disque de plomb, de 0m 095 de diamètre, sorte de patère légèrement concave, dont la partie convexe est décorée de palmettes et porte vers le centre une inscription disposée en cercle. On y lit les lettres לאלם qui signifient sans doute : « aux dieux ». Le reste de l'inscription se compose de caractères appartenant, je crois, à l'alphabet grec archaïque. »

Les observations du R. P. Delattre sont parfaitement justes. Le mot לאלם est écrit très nettement, en caractères assez anciens ; à sa suite, on lit, en grec archaïque :

OZ ? ? ΦHAMV≡·

La dernière lettre est douteuse, et l'on pourrait être tenté de lire φηαμιο.

Les deux lettres OZ ne sont pas non plus certaines, et sont séparées du groupe ΦHAMV par un intervalle d'au moins deux lettres que je ne réussis pas à lire[1]. De l'autre côté, une lacune, occupant à peu près un tiers de la circonférence, sépare les lettres OZ du mot לאלם.

1. Peut-être, avant le φ, faudrait-il voir les traces d'un autre α.

Digitized by Google

Comment faut-il agencer ces fragments d'inscription? Pour le comprendre, il faut en rapprocher un ex-voto trouvé à Carthage par M. de Sainte-Marie, et qui figure aujourd'hui à la Bibliothèque nationale[1]. Ce petit texte, unique en son genre, porté, après la dédicace ordinaire les mots :

אש נדר ΕΥΚΛΕΑ

ce qu'a voué Euklea.

La partie grecque de l'inscription gravée sur la coupe de

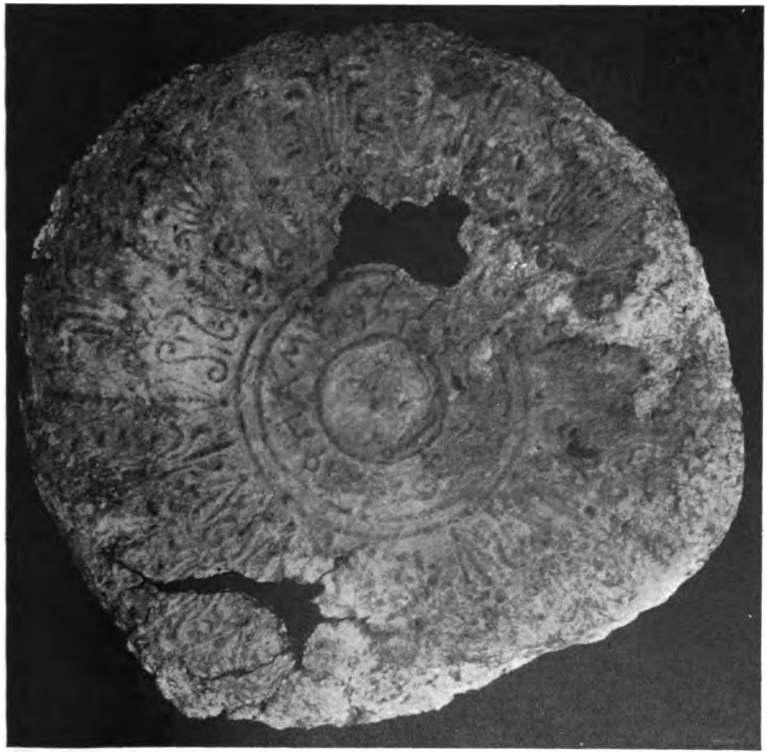

plomb doit contenir de même le nom soit de la divinité,

1. Ph. Berger, *Gazette archéologique*, 1876, p. 117; *C. I. S.*, I, 191.

Digitized by Google

Épitaphe d'une prêtresse carthaginoise.

Digitized by Google

soit plutôt de celui qui a fait l'offrande. Nous avons là sans doute, non pas deux inscriptions, l'une en phénicien, l'autre en grec, qui seraient la traduction l'une de l'autre, mais une seule inscription, écrite en partie en phénicien, en partie en grec.

L'étendue de la lacune qui a fait disparaître le début de l'inscription grecque en rend la restitution assez malaisée; cette lacune toutefois pourrait être notablement réduite, si l'on suppose, avant les mots « aux dieux », la formule « ce qu'a voué ». En effet, à la distance voulue, on aperçoit les traces d'une lettre qui pourrait être un *alef*[1].

Cela nous donnerait :

OZ..ΦHAMV לאלם [אש נדר].

Ce qu'a voué aux dieux[2] Οζ..φηαμυ.

Je laisse aux hellénistes le soin de déterminer le sens de la partie grecque[3]. Je me bornerai à faire remarquer la forme très particulière du φ; on serait tenté de le prendre pour un *koppa*; mais M. Foucart me dit que la paléographie de l'inscription grecque ne permet guère de la faire remonter plus haut que le IVe siècle, et l'examen des quelques caractères phéniciens conduit à une conclusion analogue.

Je joins à cette note deux autres inscriptions que m'a communiquées le R. P. Delattre.

L'une est une nouvelle épitaphe de prêtresse, trouvée le 21 avril, en place, à l'entrée d'un caveau. L'inscription, comme toujours, est gravée sur une pierre dont la face seule

1. Le R. P. Delattre, que j'ai consulté à ce sujet, m'a écrit, depuis la lecture de cette note à l'Académie, que l'examen de l'original n'est pas favorable à cette lecture.

2. Le mot *Elim* peut être pris, soit comme un pluriel « aux dieux », soit comme un singulier « la divinité » ou « au dieu un tel ».

3. J'ai songé un moment à un dérivé du nom du dieu phénicien Paam, qui a donné en grec les formes Poumaios et Pygmaios.

Digitized by Google

a été dressée, équarrie et polie. Mais, au lieu d'être encastrée dans une dalle de fermeture, elle était fixée dans une épaisse couche d'argile dont on avait clos l'ouverture de la tombe.

En voici le texte et la traduction :

ש אמעשתרת בת אשמנעמס
הבהנת

(*Ossements*) *de Ummastoret, fille d'Esmounamas, la prêtresse.*

Le R. P. Delattre m'annonce qu'il me donnera, par le prochain courrier, des détails sur le contenu du caveau.

L'autre est une inscription tracée à l'encre sur une amphore. L'inscription est peut-être incomplète à gauche.

On voudrait lire שמגן « de Magon ». Le dernier caractère, qui pourtant paraît très nettement tracé, me déroute entièrement.

Digitized by Google

LIVRES OFFERTS

M. Louis Leger présente au nom de l'auteur, M. Constantin Jireček, membre de l'Académie des sciences de Vienne, la deuxième partie de l'ouvrage intitulé : *Die Romanen in den Städten Dalmatiens während des Mittelalters* (extr. des Mémoires de l'Académie des sciences de Vienne, 1903), dont la première partie a déjà été offerte à l'Académie (voir *Comptes rendus*, année 1902, séance du 10 janvier, p. 17-18). Ce second fascicule comprend des textes romans de Dalmatie de l'année 1284 à 1528. Ces textes sont au nombre de 18. Le fascicule renferme en outre deux index : l'un comprend la liste des prénoms romans, grecs, chrétiens ou autres; l'autre, celle des noms slaves employés en Dalmatie du xe au xvie siècle.

M. Havet présente, au nom de M. l'abbé J.-M. Meunier, de la Société de linguistique de Paris, un opuscule intitulé : *La prononciation du latin classique* (extr. de la *Revue du Nivernais*. Nevers, 1903, viii-38 p. gr. in-8°).

« Cet opuscule, dit M. Havet, est précédé d'une dédicace émue à la mémoire de notre illustre confrère Gaston Paris, qui avait encouragé l'auteur et devait être son patron auprès du public instruit. Il se présente modestement comme une œuvre de vulgarisation, mais une œuvre faite en vue d'un but pratique. Pendant que le Congrès de Rome émettait un vœu tendant à l'uniformisation, et par conséquent à la réforme des prononciations nationales du latin, M. l'abbé Meunier écrivait pour gagner à la même cause des lecteurs français, particulièrement dans les milieux ecclésiastiques. Aussi invoque-t-il un argument d'utilité qui a pu échapper aux champions laïques de la réforme : au dernier concile du Vatican, certains évêques français furent contraints au silence par la prononciation qui seule leur était familière; « de tous les évêques qui s'exprimaient en latin au concile, « les Français entendaient le moins et étaient le moins entendus ». Quant aux arguments de théorie, tendant à déterminer la prononciation vraie de chaque son latin, ils sont présentés sous une forme exacte, claire et convaincante, et ils permettent à tous les lecteurs de se faire une opinion saine et solide. »

Digitized by Google

M. Collignon offre à l'Académie un fascicule de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome* contenant les *Index* du *Catalogue des Vases peints du Musée national d'Athènes*, par MM. Max Collignon et Louis Couve. Il annonce que la publication sera prochainement complétée par un album in-4° où seront reproduits les principaux types de vases.

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. de Mély, une brochure intitulée : *Deux sarcophages anthropomorphes découverts à Carthage* (extr. de la *Gazette des Beaux-Arts*, 1903).

Il s'agit des deux derniers sarcophages découverts par le R. P. Delattre, représentant l'un un prêtre et l'autre une prêtresse ; ce dernier, comme on le sait, est rehaussé d'or et de brillantes couleurs. M. de Mély en fait ressortir tout le prix et les rapproche fort heureusement des sarcophages de Sidon et du buste de la dame d'Elche.

M. Delisle présente à l'Académie le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers* (Paris, 1903, 3 vol. in-8°), dans lequel M. le comte Bertrand de Broussillon a réuni toutes les chartes de cette abbaye antérieures au XIII° siècle, d'après un cartulaire rédigé vers 1170, et d'après les originaux et les copies disséminés dans les dépôts de Paris et de l'Anjou. C'est une des plus riches séries de textes diplomatiques du X° au XII° siècle que nous possédions pour l'Ouest de la France.

SÉANCE DU 15 MAI

M. Lamoureux écrit au Secrétaire perpétuel pour lui faire connaître que M. Fournier, son beau-père, aujourd'hui décédé, a, dans une lettre laissée par lui, exprimé le désir que plusieurs ouvrages qu'il a écrits sur Christophe Colomb et sur l'histoire de la découverte de l'Amérique, non encore édités, fussent offerts à l'Académie. M. Lamoureux prie la Compagnie de vouloir bien agréer le don de ces manuscrits.

L'Académie accepte l'offre de ces documents.

Digitized by Google

M. Babelon lit, au nom de M. Clermont-Ganneau, la note suivante :

« Je viens de recevoir de M. Weber (lettre du 5 mai 1903), ingénieur des ponts et chaussées de l'empire ottoman à Tripoli de

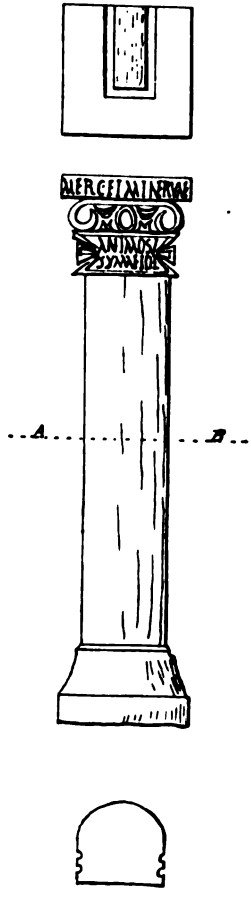

Barbarie, le dessin et des estampages d'un petit monument intéressant, provenant de Leptis Magna. C'est une colonnette de pierre calcaire, haute de 1 m 43, dont le fût, engagé dans un pilastre plat, est surmonté d'un chapiteau sculpté dans le même bloc.

Digitized by Google

Sur la face antérieure de l'abaque est gravée une ligne de caractères romains ; l'inscription se poursuit en deux autres lignes dans un cartouche formant la partie inférieure du chapiteau. Le tout me semble devoir se lire :

Merc(urio) et Minervæ, Animos[a], summa fide.

« Dans la face supérieure de l'abaque est pratiqué un encastrement rectangulaire montrant qu'il devait servir de socle à quelque motif de sculpture disparu, peut-être quelque statuette. Le tout devait être appliqué par sa face postérieure contre quelque édifice de forme et de dimensions indéterminées[1]. »

M. Pottier signale la publication du troisième rapport de M. Evans sur ses belles fouilles de Cnossos, en Crète (*Annual of the british school*, VIII, 1901-1902). Outre la jolie statuette d'ivoire dont M. S. Reinach a déjà présenté des photographies à l'Académie et qui représente sans doute une femme faisant des tours de voltige dans une course de taureaux, le principal monument à signaler est une mosaïque composée de plaquettes de terre cuite émaillée : on y voit des maisons à deux étages, avec des fenêtres à croisillons, dont l'architecture présente des analogies avec certains types de maisons égyptiennes ; le Louvre possède un petit modèle funéraire d'habitation égyptienne où l'on remarque la même disposition. Sur d'autres plaquettes sont figurés des personnages, des animaux, des plantes et arbrisseaux. On peut citer encore sur un morceau de fresque une femme du type mycénien connu, aux boucles éparses sur le front, aux cheveux envolés derrière elle comme dans un mouvement de danse rapide. Une chambre de culte contenait une grande quantité de poteries et, dans le fond, sur une base formant estrade, des autels à cornes avec une série d'idoles féminines en terre cuite du caractère le plus primitif : une de ces déesses porte sur la tête une colombe, détail à rapprocher des petites figures d'or trouvées à Mycènes. Il paraît certain que dès cette époque on ado-

1. En me reportant à mon carnet de voyage, je constate que la trouvaille de ce monument m'avait été signalée lors de mon passage à Khoms en 1895, comme ayant été faite à Leptis Magna quelques années auparavant. La colonnette était, m'a-t-on assuré, surmonté d'une jolie statue de marbre représentant une jeune fille drapée.

Digitized by Google

rait une sorte d'Aphrodite à la colombe. Le signe de la Double-Hache continue à se trouver en grand nombre sur les menus objets. Enfin, pour la première fois, on a recueilli des poteries avec inscriptions peintes en caractères crétois.

M. Salomon Reinach rend compte, ainsi qu'il suit, des résultats des concours des Antiquités de la France.

Les trois médailles réglementaires ont été attribuées aux auteurs suivants :

1re médaille de 1.500 francs : M. l'abbé Angot, *Dictionnaire historique de la Mayenne.*

2e médaille de 1.000 francs : M. Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie.*

3e médaille de 500 francs : M. Espinas, *Les finances de la commune de Douai, des origines au XVe siècle.*

Vu l'importance des ouvrages présentés au Concours, la Commission a été d'avis de demander à M. le Ministre l'autorisation de disposer d'une quatrième médaille de 500 francs en faveur de MM. Maître et de Berthou, pour leur ouvrage intitulé : *Itinéraire de Bretagne.*

Les mentions honorables ont été attribuées ainsi qu'il suit :

1re mention : M. l'abbé Dijon, *L'église abbatiale de Saint-Antoine en Dauphiné.*

2e mention : M. Labande, *Études d'histoire et d'archéologie romane.*

3e mention : M. de Romanet, *Géographie du Perche.*

4e mention : M. Alliot, *Visites archidiaconales de Josas au XVe siècle.*

5e mention : M. de Rochemonteix, *Les églises romanes de la Haute-Auvergne.*

6e mention : M. Pagart d'Hermansart, *L'administration municipale de Saint-Omer.*

7e mention : MM. de Gérin-Ricard et l'abbé A. d'Agnel : *Les antiquités de la vallée de l'Arc.*

Digitized by Google

8e mention : M. Portal, *Histoire de la ville de Cordes.*

9e mention : M. Porée, *Le consulat et l'administration municipale de Mende.*

LIVRES OFFERTS

M. de Boislisle présente, de la part de M. Emmanuel Rodocanachi, une élégante réimpression en fac-similé de l'exemplaire unique qui paraisse avoir subsisté des « Réflexions sur les huit béatitudes du sermon de Jésus-Christ sur la montagne... », opuscule de piété publié en 1685, à Paris, chez Lambert Rouland, imprimeur, libraire ordinaire de la Reine, et que la correspondance du résident florentin Zipoli permet d'attribuer à la Grande Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans. L'exemplaire unique a été retrouvé à Florence, dans la bibliothèque Riccardiana.

SÉANCE DU 22 MAI

M. Ph. Berger communique à l'Académie la lettre suivante suivante que lui a adressée M. G. Bénédite :

Palais du Louvre, ce 15 mai 1903.

Cher Monsieur,

Pendant le séjour que je viens de faire en Égypte, j'ai été presque le témoin d'un événement tragique qui a été pour l'Institut français d'archéologie orientale, au moment même où l'on fêtait le jubilé des Écoles françaises de Rome et d'Athènes, un véritable baptême du sang. Un jeune membre de notre école égyptologique du Caire, M. Gombert, quelques jours avant de terminer les fouilles qui consti-

Digitized by Google

tuaient sa période de travaux de troisième année, a trouvé la mort dans les circonstances les plus inattendues et les plus douloureuses.

M. Gombert avait choisi le site de Tounah, à la limite du territoire de la capitale du roi hérétique Aménôthès IV, pour y explorer des terrains connus comme l'un des principaux gisements d'objets en céramique émaillée, Tell el' Amarna, auquel se rattache ce site, ayant été l'un des centres industriels les plus importants de l'Égypte pendant le second Empire thébain. Les résultats obtenus avaient été, au rapport de M. Chassinat, directeur de l'École du Caire, très satisfaisants, et M. Gombert pouvait clore très honorablement sa campagne, lorsqu'il eut la fatale pensée de vouloir explorer l'éperon montagneux sur lequel est gravée la haute stèle-frontière d'Aménôthès IV. En courant sur le rebord en corniche qui se trouve à mi-côte, le malheureux fit un faux pas et fut précipité de 15 mètres de haut sur la roche vive qui affleure en cet endroit. Tout le monde, on a eu la consolation de le constater, a fait son devoir après ce terrible accident, depuis les fellahs employés aux fouilles qui ont porté les premiers secours et prévenu les autorités locales, jusqu'à l'administration égyptienne qui, dans tous les détails, a su faire face à toutes les circonstances comme dans les pays les plus civilisés. Tout cela a été constaté par M. Chassinat, qui s'est immédiatement rendu sur les lieux, accompagné de M. Lacau, membre français de la commission du catalogue, résidant à l'Institut archéologique, et, après les premiers pansements, faits sur les lieux par le médecin égyptien du district et par le médecin américain de la mission méthodiste d'Assiout, tous deux ont fait le nécessaire pour ramener Gombert, les deux genoux brisés et épuisé par une longue hémorragie.

Malgré tous les soins, l'infortuné expirait au Caire, à l'hôpital français, le jour de Pâques, avant l'arrivée de son père et de sa sœur. La colonie française du Caire lui a fait de touchantes funérailles auxquelles a pris part l'élite des colonies étrangères; par contre, en France, ce douloureux événement est passé inaperçu. Je crois donc accomplir un acte de solidarité scientifique et de bonne camaraderie envers un jeune, en vous priant de transmettre en mon nom à l'Académie des inscriptions une nouvelle qui ne peut pas lui être indifférente, et je vous prie, cher Monsieur, de vouloir bien agréer l'expression de mon plus entier dévouement.

G. Bénédite.

M. Maspero ne manquera pas de parler des travaux de M. Gombert lorsqu'il communiquera à l'Académie les résultats des travaux de l'École française du Caire, selon son habitude.

Digitized by Google

Cette communication fait une impression douloureuse dans l'Académie.

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire, en remplacement de M. G. Paris, décédé.

Le Président donne lecture des articles du règlement concernant l'élection d'un membre ordinaire.

Il rappelle les noms des candidats :

MM. Élie Berger, Maurice Croiset et A. Thomas.

Il est procédé au scrutin.

Il y a 35 votants ; majorité, 18.

Au premier tour de scrutin, MM. Maurice Croiset et Thomas obtiennent chacun 12 suffrages, M. Élie Berger 11.

Au deuxième tour de scrutin, M. Maurice Croiset obtient 15 suffrages, M. Élie Berger 11, M. Thomas 9.

Au troisième tour de scrutin, M. Maurice Croiset obtient 22 suffrages, M. Élie Berger 8, M. Thomas 5.

En conséquence, M. Maurice Croiset, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. L. Havet annonce que la Commission du prix Honoré Chavée a partagé le prix en trois parts égales entre : 1° MM. Constantin et Désormeaux pour leur *Dictionnaire savoyard*, publié sous les auspices de la Société Florimontane d'Annecy; 2° MM. Dottin et Langoüet pour leur *Glossaire du parler de Pléchâtel* (Ille-et-Vilaine) ; et 3° M. Ch. Guerlin de Guer, pour ses ouvrages intitulés : I. *Le parler populaire dans la commune de Thaon* (Calvados) ; II. *Essai de dialectologie normande*, et pour ses autres publications relatives aux parlers normands.

L'Académie procède à l'élection d'une commission de six membres qui sera chargée d'arrêter le règlement de la donation de Clercq.

Sont nommés : MM. de Vogué, Heuzey, Berger, Collignon, Babelon et Pottier.

M. Charles Joret fait une communication sur la bataille de Formigny gagnée le 15 août 1450 sur les Anglais par le comte

Digitized by Google

de Clermont et le connétable de Richemont. En comparant entre elles les descriptions des chroniqueurs du xve siècle et en les suivant sur une carte des communes d'Aignerville et de Formigny, il montre que la bataille n'a pu être livrée, comme l'ont affirmé des historiens récents, sur le territoire de la seconde de ces communes, mais sur celui de la première, sur un plateau peu élevé qui domine un ruisseau voisin. Clermont, qui arrivait de Carentan et avait passé dans la matinée la Vire près d'Isigny, aperçut à 14 kilomètres l'armée anglaise; il la fit attaquer par un détachement de cavalerie, puis dirigea contre l'ennemi le tir de deux coulevrines qui, un instant, mit le désordre dans ses rangs; mais bientôt, revenant à eux, les archers anglais se précipitent sur les troupes françaises, qui reculent, et s'emparent des coulevrines. Heureusement, par un mouvement tournant, Brézé parvient à disperser les archers anglais et reprend les coulevrines. Le combat devient donc général. Mais Clermont, inférieur en nombre, aurait été battu, quand Richemont, arrivant de Trévières, traverse le ruisseau et attaque les Anglais en flanc et par derrière; ceux-ci s'étonnent et reculent; deux de leurs capitaines prennent la fuite avec leurs soldats, le reste de l'armée est cerné, massacré ou fait prisonnier. Les noms de *Guerre*, *Pré aux Anglais*, *Souvenir des Anglais*, *Saignerie des Anglais* ont conservé le souvenir de cette sanglante journée qui amena la délivrance définitive de la Normandie.

MM. Dieulafoy et Lair présentent, à la suite de cette communication, quelques observations.

M. Daniel Serruys communique un fragment important des actes du concile iconoclaste de l'an 815. L'histoire de cette assemblée était connue. Après la déposition du patriarche Nicéphore, Léon l'Arménien réunit un concile d'évêques iconoclastes qui adhéra au concile hérétique de 754 et répudia le concile de Nicée de 787. Une lettre de l'empereur Michel et la vie de Théodore Studite conservent le souvenir de ces faits. Mais les actes de ce synode hérétique semblaient perdus.

En fait, ils se trouvent reproduits dans un ouvrage encore inédit du patriarche Nicéphore. Ce traité est l'œuvre principale

Digitized by Google

de cet auteur. C'est une réfutation méthodique et un historique détaillé de l'iconoclastie. Il se divise en deux parties : la première discute les décisions des conciles hérétiques, la seconde est consacrée aux témoignages invoqués par les assemblées. L'ouvrage est déjà signalé dans le catalogue des œuvres de Nicéphore, dressé par Banduri. C'est le manuscrit même dont s'est servi Banduri, qu'a utilisé M. Serruys.

Ce manuscrit fut donné par Lascaris à François Ier. C'est un beau codex du XIVe siècle, écrit avec soin. Il se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris, sous le n° 1250. Les citations hérétiques y sont toujours précédées de l'obèle. C'est grâce à cette circonstance que l'on a pu réunir sans difficulté les tronçons épars du document de 815.

Après avoir donné lecture à l'Académie du document reconstitué, M. Serruys constate que si cette proclamation contient une allusion méprisante à l'impératrice Irène, une critique acerbe du deuxième concile de Nicée, et une adhésion formelle, — mais inévitable, — au concile de 754, elle n'en présente pas moins plus de circonspection et plus de modération que cette assemblée. Opposant cette attitude à la violence de l'iconoclastie impériale au même moment, M. Serruys croit qu'on doit distinguer l'iconoclastie dogmatique de l'iconoclastie officielle dont il faut déterminer les causes propres.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente, au nom de notre confrère, M. le duc de La Trémoïlle, un ouvrage intitulé : *Madame des Ursins et la succession d'Espagne, fragments de correspondance*, tome II (Nantes, 1903, in-4°).

M. Delisle dépose sur le bureau de l'Académie la publication que Mgr Bellet a faite de la Bio-bibliographie de notre correspondant M. le chanoine Ulysse Chevalier. Ce simple relevé de titres d'ou-

Digitized by Google

vrages et d'articles suffit pour mettre en relief la part qui revient à M. le chanoine Chevalier dans la renaissance en France des études ecclésiastiques, de celles surtout qui ont pour objet la littérature liturgique. Il montre aussi l'étendue des services que nous rendent journellement des dépouillements opérés avec autant de critique que de patience.

La fête de famille que viennent de célébrer les amis de M. le chanoine Chevalier coïncidait avec l'achèvement de la Topo-bibliographie. Ils ont, en même temps, rendu hommage au courage avec lequel notre savant et infatigable correspondant se remettait à l'œuvre pour compléter et refondre la Bio-bibliographie du moyen âge, l'un des plus vastes et des plus utiles répertoires bibliographiques que la fin du XIXe siècle ait vu paraître.

SÉANCE DU 29 MAI

M. le maire de Chartres, dans une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, prie l'Académie de vouloir bien se faire représenter à la cérémonie qui doit avoir lieu, à Chartres, le 7 juin prochain, pour l'inauguration du monument élevé à la gloire de Pasteur par le département d'Eure-et-Loir.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître qu'il a été décidé que M. Chauveau, délégué de l'Académie des sciences, représentera l'Institut à cette cérémonie.

M. Cagnat fait connaître, de la part de M. le Dr Carton, que les fouilles de Sousse, subventionnées par l'Académie, ont commencé. Elles ont déjà amené la découverte de lampes, de petits autels et de stèles puniques, ainsi que de l'orchestre d'un théâtre.

Voici la lettre de M. le Dr Carton :

Sousse, 12 mai 1903.

Cher Monsieur,

Vous seriez bien aimable d'annoncer à l'Académie des inscriptions et belles-lettres que je viens de commencer, à El Kenissia, les

Digitized by Google

fouilles pour lesquelles la savante Compagnie a eu la bienveillance de m'accorder un subside.

Je me suis adjoint M. le capitaine Ordioni, dont le zèle vous est bien connu, pour la direction des travaux. Le colonel a bien voulu m'accorder quelques hommes, et les fouilles seront faites en partie par la main-d'œuvre civile, en partie par la main-d'œuvre militaire. Cela me permettra d'acheter trois ou quatre oliviers qu'il faudra arracher pour dégager ou du moins explorer le théâtre. Les fouilles ont porté jusqu'ici sur deux points. La nécessité de préparer la voie d'accès à l'orchestre n'a permis, en effet, que d'employer quelques hommes à ce travail, et on a pu, pendant quelques jours, en mettre en un autre point de la ville antique que nous explorons. A cet endroit, que je pensais être la nécropole, on a trouvé un très grand nombre (près d'une centaine) de lampes puniques, de petits autels en terre cuite et une stèle qui rappelle tout à fait certains monuments votifs de Carthage et d'Hadrumète. On y voit, en effet, au centre, les cippes ou cônes qui se trouvent sur les stèles du Louvre envoyées d'Hadrumète par M. l'abbé Trihidez; à gauche, est l'image triangulaire, en haut d'une hampe; à droite, le caducée; le tout flanqué de deux colonnes cannelées à chapiteau punique, et surmonté du croissant renversé sur le disque. A la partie supérieure, qui est brisée, il y avait peut-être l'uræus.

Au théâtre, on commence à descendre vers l'orchestre par un des deux *vomitoria* situés à l'extrémité de la scène. Le monument semble être enfoui à deux mètres de profondeur.

J'espère pouvoir, dans quelques jours, annoncer quelque trouvaille intéressante. Les travaux seront poussés avec activité.

M. Ph. Berger insiste sur l'intérêt des stèles présentant les trois cônes juxtaposés; ces stèles confirment les conclusions qu'il avait développées dans le temps devant l'Académie, à propos de stèles identiques à celles-là, découvertes par M. l'abbé Trihidez.

Il profite de cette occasion pour signaler à l'Académie la découverte de deux cippes hémisphériques avec inscriptions néo-puniques trouvés par le Dr Carton au cours d'une excursion de la Société archéologique de Sousse, à Henchir Sidi Khalifas.

Ces deux inscriptions paraîtront dans le 2e Bulletin de la Société archéologique de Sousse.

M. Leger entretient l'Académie des travaux entrepris pour la conservation de la croix dite de Bohême située sur le champ de

Digitized by Google

bataille de Crécy, commune d'Estrées-les-Crécy, qu'il a déjà signalée à l'attention de ses confrères [1]. Une souscription entreprise sur son initiative a permis de déplacer cette croix, située sur un terrain particulier, et de la transporter sur un terrain communal appartenant à la commune d'Estrées-les-Crécy. Elle

est désormais élevée sur un soubassement, œuvre de M. Millevoye, d'Amiens, qui porte une inscription commémorative et qui signale à l'attention des passants cette précieuse relique historique. Les travaux de restauration de la croix sont loin d'avoir épuisé le total des souscriptions qui ont déjà dépassé dix mille

1. Voir *Comptes rendus*, année 1902, p. 270, 282.

Digitized by Google

francs et auxquelles la Bohême et le Luxembourg ont largement contribué. Les membres du comité, parmi lesquels figurent un certain nombre de nos confrères de l'Institut (MM. Émile Picot, Chuquet, Luchaire, Rocquain, Schlumberger, Thédenat), se proposent de faire élever dans le bourg de Crécy un monument d'un caractère artistique pour lequel divers projets ont déjà été présentés.

M. Héron de Villefosse communique, au nom de MM. de Gérin-Ricard et l'abbé Arnaud d'Agnel, une note sur la découverte d'un trésor monétaire très considérable, faite à Tourves en 1366. Les détails relatifs à cette découverte sont consignés dans un acte inséré dans un des registres de la Cour des comptes de Provence. Toutes ces monnaies, au troisième type d'Apollon avec revers à la roue accompagnée des lettres MA entre les rayons, avaient été frappées à Marseille. On recueillit une telle quantité de numéraire que, d'après le rédacteur du document, on l'évalua à la charge de vingt mules.

M. Charles Bayet, correspondant de l'Institut, a la parole pour une communication :

« Le 2 mai, a eu lieu à Delphes la remise au gouvernement grec des fouilles accomplies dans ces dix dernières années par l'École française d'Athènes sous la direction de M. Homolle. On sait comment elles ont été entreprises grâce aux subventions votées par le Parlement et combien elles ont été fructueuses.

« Auparavant déjà, MM. Foucart et Wescher, M. Haussoullier avaient ouvert la voie et fait à Delphes d'importantes découvertes.

« Grâce à un déblaiement méthodique, la topographie de la ville sacrée a été fixée sur tous les points : les emplacements des temples, des trésors, des monuments de tout genre apparaissent nettement. Malgré les ravages qui ont accumulé les ruines, de ce sol que recouvrait, il y a quelques années encore, le village de Kastro, sont sortis d'admirables morceaux d'architecture et de sculpture dont on peut juger à Paris même par les moulages qui sont au Louvre. Cette grande entreprise scientifique si heureuse-

Digitized by Google

ment conduite fait le plus grand honneur à l'archéologie française et à l'École d'Athènes. Aussi, le Ministre de l'instruction publique, M. Chaumié, avait-il tenu à présider la cérémonie du 2 mai, accompagné de M. Constans, ambassadeur de France à Constantinople, de M. d'Ormesson, ministre de France à Athènes, du directeur des beaux-arts et du directeur de l'enseignement supérieur. Le gouvernement grec avait délégué M. Mavromichalis, ministre de l'intérieur, chargé de l'intérim de l'instruction publique, et M. Carapanos, ministre de la marine, bien connu des archéologues par les fouilles de Dodone. Trois bâtiments de la marine française et un bâtiment de la marine grecque mouillaient en rade d'Itéa. Les invités du directeur de l'École française se réunirent dans le Musée qui vient d'être achevé. Il a été construit grâce à la libéralité de M. Syngros, mort récemment, dont, par un juste hommage, le buste se dresse à l'entrée. L'architecte, M. Tournaire, a tenu à éviter toute inutile recherche; il n'a cherché qu'à assurer aux monuments de la sculpture qu'abrite le musée une installation simple, commode et lumineuse. On y circule sans peine et on peut étudier chaque œuvre dans tous ses détails. Dans les salles, largement ouvertes, les monuments se succèdent par ordre chronologique et forment ainsi comme une admirable histoire de la sculpture grecque depuis le VIe siècle jusqu'à la domination romaine. C'est au pied de la restauration du portique du Trésor de Cnide que les discours ont été prononcés. M. Chaumié, dans une éloquente improvisation, rappela que si jadis les Gaulois avaient paru devant Delphes en ennemis, leurs descendants avaient tenu à réparer l'outrage fait à Apollon en rendant pieusement à la lumière les ruines de son sanctuaire. MM. Mavromichalis et Carapanos parlèrent avec une affectueuse courtoisie de l'amitié qui unit la Grèce et la France. M. Cavvadias, directeur des antiquités, correspondant de l'Académie des inscriptions, qui, en toute occasion, s'est montré un ami sincère de l'École française et a facilité ses travaux, fit l'éloge de l'École et celui de son directeur dans des termes émus. Bien d'autres encore prirent la parole pour rappeler les services rendus par l'École et par M. Homolle. M. Homolle à son tour retraça à grands traits l'histoire des fouilles et remercia de tous les concours qu'il avait

Digitized by Google

rencontrés. Cette radieuse journée aura été pour lui la juste récompense de longues années d'un infatigable labeur. »

M. Bayet ajoute : « Des lettres de M. de Morgan du mois de février et du mois de mars donnent des renseignements sur les fouilles de l'acropole de Suse. On a mis au jour une statue de bronze, d'un mètre 20 de hauteur, dont la tête est malheureusement brisée, et qui représente la reine Na-pir-Azou, femme du roi Ountach-Gal, du XVIe s. environ av. J.-C. Ces détails sont donnés par une inscription. La statue est en bronze plein et fort lourde. Outre cette pièce importante, on a retrouvé nombre d'objets intéressants, et M. de Morgan est fort satisfait des résultats de cette nouvelle campagne. »

M. Ph. Berger communique, de la part de M. Perdrizet, un petit monument acheté par lui à Saïda. C'est une petite plaque en bronze, qui porte, sur la face et sur le revers, en grec, les mots : *De la synagogue d'Ornithocomé*. C'est la première mention de cette synagogue de Juifs parlant grec ou de Syriens hellénisés. M. Perdrizet propose d'identifier *Ornithocomé* « le bourg des Oiseaux » avec la ville d'*Ornithopolis* située entre Tyr et Sidon, et mentionnée dans plusieurs textes littéraires de l'antiquité.

M. Pottier présente à l'Académie un fragment de vase grec qui représentait un cheval modelé en ronde bosse et qui a été récemment acquis par le Louvre dans une vente d'antiquités à Paris. C'est un vase identique à celui dont les fragments ont été retrouvés par M. de Morgan à Suse, en Perse (voy. *Comptes rendus*, 1902, p. 428). Grâce au nouveau fragment qui porte une signature d'artiste, nous pouvons maintenant nommer l'auteur de ces intéressantes œuvres céramiques, dont la technique est remarquable. Il s'appelait Sotadès, et il est connu par une série importante, en particulier par de très jolies coupes à fond blanc de l'ancienne collection Van Brenteghem, actuellement au Musée Britannique. Nous savons donc maintenant qu'il travaillait déjà entre les deux guerres médiques, entre 490 et 480, et qu'il fabriquait non seulement des coupes, mais aussi de très beaux vases plastiques. Ces découvertes nouvelles accroissent

Digitized by Google

beaucoup l'importance qu'on doit attacher dans l'histoire de la céramique grecque à cette personnalité artistique[1].

MM. Capitan, Breuil et Peyrony signalent à l'Académie de nouvelles gravures préhistoriques qu'ils ont découvertes sur les parois d'une grotte d'un accès fort difficile, la grotte de Bernifal, située aux environs des Eyzies (Dordogne).

C'est la huitième grotte connue à parois gravées et la quatrième signalée aux environs des Eyzies.

Elle est formée de trois grandes salles d'une longueur totale de 72 mètres à parois couvertes de stalagmites épaisses. Les figures ne sont visibles que dans la salle du milieu, plus sèche. Elles sont au nombre de vingt-six, réparties en douze groupes. Les auteurs en présentent les calques ou dessins.

On peut remarquer une tête de renne, une tête de caprin, une tête d'antilope à gros museau ressemblant beaucoup au saïga qui ne vit plus maintenant que dans les steppes du nord de la Russie. Un bison est fort bien figuré. Un petit cheval courant a les caractères du cheval sauvage actuel des steppes de Mongolie, le kertsag ou tarpan (equus Prjwalski).

Deux figurations de mammouths recouvertes d'une couche de stalagmite montrent les caractères de l'espèce : longues défenses recourbées, front haut et bombé, toison épaisse.

Mais ce qui est spécial à cette grotte, c'est le nombre élevé (douze) des signes triangulaires où l'on peut voir la figuration de la maison ou de la hutte. L'un d'eux, jusqu'ici unique, semble représenter une hutte couverte de terre ou de peaux jetées sur la charpente.

Plusieurs de ces figures sont gravées sur le corps des mammouths. Elles semblent donc ainsi légitimer l'hypothèse suivante basée sur les données ethnographiques actuelles. Ce serait l'extension de celle proposée par M. Hamy lors de la présentation à l'Académie, par les auteurs, des peintures de la grotte de Font-de-Gaume : les préhistoriques figurant dans le fond des grottes les animaux qui pouvaient leur être utiles, croyaient prendre ainsi sur eux un pouvoir magique. Ils les enfermaient donc virtuellement en effigies, dans le fond de la grotte, et enfin (si on admet que les signes triangulaires représentent des maisons) ils les marquaient de ces signes, comme une bête qui vous

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

appartient ; ou bien, par ce moyen, ils croyaient les enfermer magiquement dans leur demeure représentée ainsi et, par là, en devenir encore plus maîtres [1].

COMMUNICATIONS

L'AUTEUR DU VASE GREC TROUVÉ A SUSE.
NOTE COMPLÉMENTAIRE
DE M. E. POTTIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

J'ai publié dans les *Comptes rendus* (1902, p. 428-438) les fragments d'un curieux vase en forme de cheval, trouvé par la Mission de Morgan dans les fouilles de Suse. J'ai cherché à démontrer que cette poterie, sortie d'un atelier attique du ve siècle, avait dû être emportée par un soldat de l'armée perse après le sac d'Athènes en 480. D'après la beauté de la technique et de la matière, j'avais cru pouvoir attribuer cette œuvre à l'une des meilleures fabriques, contemporaines d'Euphronios, en la rapprochant du beau vase plastique en forme de Sphinx que possède le Musée Britannique. Je suis en mesure aujourd'hui d'aller plus loin et de faire connaître le nom du fabricant lui-même. Un hasard heureux a fait passer en vente tout récemment, à Paris, un fragment de vase qui attira mon attention par sa ressemblance avec les débris de Suse (*Collection d'antiquités grecques et romaines*, vente du 11 au 14 mai 1903, p. 88, n° 389). Le Louvre a pu l'acquérir et j'ai plaisir à le mettre sous les

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

yeux de l'Académie. C'est une simple base sur laquelle sont posés les deux pieds de devant d'un cheval, brisés au-dessus du boulet. Long. 0,11; larg. 0,885; haut. 0,037 (voy. la figure).

Quand on met côte à côte les morceaux trouvés à Suse et le nouveau fragment, on constate que l'argile rosée et le noir admirablement lustré ont un aspect tout à fait semblable, que les dimensions des socles sont à peu de chose près identiques, que de part et d'autre on a pris soin de réserver la couleur de la terre sur l'arête supérieure du rebord, formant comme une longue ligne claire entre deux bandes noires. Les parentés de sujet et d'exécution sont si

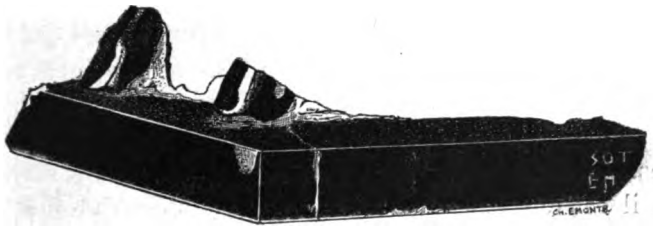

grandes qu'on pourrait, à première vue, croire à deux objets sortis du même moule : on sait que pour les vases plastiques on usait souvent de ce procédé mécanique (voy. les *Monuments Piot*, IX, 1903, p. 137 et note 1). Cependant, en mesurant au compas les distances qui séparent les pieds de l'animal du rebord extérieur, en comparant la hauteur et l'épaisseur des fragments, on remarque quelques petites différences qui, à mon avis, ne permettraient pas de s'arrêter à cette hypothèse. Mais ce qui est certain, c'est l'identité de provenance et de fabrication. C'est, sans aucun doute, la main du même ouvrier.

Or, le nouveau fragment acquis par le Louvre porte une inscription gravée en petites lettres sur la partie longue de la base.

Digitized by Google

ΣΟΤ....
ΕΠ....

Ce qui est facile à restituer : Σοτ[άδες] ἐπ[οίε], Σοτάδης ἐποίει (ou ἐποίησεν).

L'auteur des deux vases en forme de cheval, l'un trouvé à Suse, l'autre échoué dans une vente parisienne, était donc Sotadès, céramiste athénien du ve siècle, bien connu par les admirables coupes à fond blanc qu'il a signées et qui, de la Collection van Branteghem, ont passé au Musée Britannique (Frœhner, *Catalogue de la Coll. van Branteghem*, 1892, n°s 163-166; *Catalogue Brit. Mus.*, D 5, 6, 7).

La personnalité de Sotadès était déjà fort intéressante, car la forme de ses coupes et les sujets pittoresques qui les décorent attestent une profonde originalité. L'importance qu'on peut attribuer à son œuvre devient plus grande encore, maintenant qu'on peut le ranger parmi les modeleurs de vases. J'ai dit ailleurs (*Monuments Piot*, IX, p. 154) combien il est rare de voir associés dans le même atelier les deux genres de fabrication, les vases peints et les vases plastiques. A cet égard, Sotadès doit être mis hors pair. On pouvait d'ailleurs se douter de ses talents de modeleur, en regardant les bols de la Collection van Branteghem (*Catalogue*, n°s 159-162; *Museum of fine arts*, Boston, 1899, p. 74, n° 53; *Catalog. Brit. Mus.*, D 8, 9, 10) qui sont ornés, non de sujets peints, mais l'un d'une grosse cigale modelée en relief, les autres de saillies circulaires alternativement rouges et noires. On y sent un goût particulier pour le décor plastique. Nous avons maintenant des raisons sérieuses de lui attribuer, outre les deux vases en forme de chevaux, le plus beau spécimen du genre, le Sphinx du Musée de Londres, posé sur une base très semblable et peint tout entier d'une couverte blanche qui rappelle la technique favorite du maître et qui est comme son cachet personnel

Digitized by Google

(*Journal of hell. studies*, VIII, 1887, p. 1-5; *Atlas*, pl. 72-73; *Catal. Brit. Mus.* E 788.)

Enfin, si nos déductions sont exactes, nous pouvons situer avec exactitude dans la chronologie artistique l'époque de Sotadès. Il exécutait déjà ses belles œuvres plastiques entre les deux guerres Médiques, de 490 à 480. Tout porte à croire que les coupes du Musée Britannique, d'un style si libre et si élégant, sont postérieures à cette époque et marquent une période plus avancée dans la carrière du maître.

J'avais d'abord cru le nouveau fragment du Louvre inédit. Mais M. van Branteghem m'ayant averti qu'il l'avait vu autrefois chez M. Bourguignon, à Naples, j'ai recherché dans les publications relatives à cette collection et j'ai trouvé, en effet, la description de notre morceau dans un article de M. Pollak (*Roemische Mittheilungen*, XIII, 1898, p. 87). Il aurait été recueilli à Capoue (Santa Maria di Capua Vetere). M. Pollak fait remarquer fort à propos que le Sphinx du British Museum, dont nous parlons plus haut, est précisément de la même provenance.

LES FIGURES GRAVÉES A L'ÉPOQUE PALÉOLITHIQUE SUR LES PAROIS DE LA GROTTE DE BERNIFAL (DORDOGNE), PAR MM. LE Dr CAPITAN, L'ABBÉ BREUIL ET PEYRONY.

On sait que les grottes dont les parois ont été gravées ou peintes à l'époque paléolitique sont jusqu'ici peu nombreuses. On en compte sept : Altamira en Espagne; la grotte Chabot sur les bords de l'Ardèche; celle de Marsoulas (Haute-Garonne); celle de Pair-non-Pair, aux environs de Bordeaux, et trois aux environs des Eyzies : la Mouthe, Font-de-Gaume et les Combarelles.

Digitized by Google

Nous avons déjà eu l'honneur de communiquer à l'Académie les résultats de nos découvertes et de nos investigations aux Combarelles et à Font-de-Gaume. Nous voudrions aujourd'hui lui signaler une grotte nouvelle, celle de Bernifal, également dans les environs des Eyzies, où nous avons découvert une série (vingt-six figures réparties en douze groupes) de gravures analogues à celles de la grotte la plus voisine, celle des Combarelles, mais avec quelques particularités qui nous ont paru dignes d'attention.

Situation topographique. — Lorsque des Eyzies, on se rend à Sarlat, on suit la route qui, au sud du village, quitte la vallée de la Vézère et s'engage dans la vallée de la Beune, tributaire de la Vézère. Après avoir laissé à droite, sur la hauteur, la grotte de la Mouthe, en sortant presque des Eyzies, puis 1 kilomètre environ plus loin, celle de Font-de-Gaume, et enfin à 3 kilomètres environ des Eyzies, celle des Combarelles, on tourne vers le sud, en suivant toujours la route de Sarlat qui est au fond de la vallée de la Beune.

A 2 kilomètres environ de cette bifurcation, on arrive au moulin de Vieil-Mouly, à l'ouest de la route. On s'engage alors dans un sentier qui traverse d'abord le fond de la vallée tourbeuse, puis monte à travers bois au centre à peu près d'une gorge circulaire. A 500 mètres environ de la route, et à 20 mètres au-dessus du fond de la vallée, en plein milieu d'un taillis épais, s'ouvre un orifice (fort difficile à trouver d'ailleurs) qui ressemble à celui d'un puits étroit mesurant 60 à 80 centimètres de diamètre. Il faut s'y laisser glisser. A une profondeur de 1 m 60 se trouve une corniche, puis l'orifice d'un second puits. Il est alors nécessaire d'y laisser descendre une échelle de 4 mètres environ, par laquelle, en s'aidant d'une corde, on pénètre dans la grotte en y entrant ainsi par le plafond d'une des salles, l'entrée ancienne se trouvant complètement obstruée par les éboulis et les terres accumulées.

Digitized by Google

Description de la grotte. — La grotte se compose de trois grandes salles réunies par des couloirs. La première salle, assez vaste, mesure 22 mètres de longueur sur une largeur maxima de 8 mètres et une hauteur moyenne de 4 à 5 mètres. Elle communique par un couloir étroit, large à peine d'un mètre, avec une seconde salle de 5 mètres environ de largeur sur 12 de longueur et 5 à 8 de hauteur. Enfin un nouveau corridor de 3 mètres de large sur une longueur de 15 mètres conduit dans une dernière salle de 6 mètres de large sur une longueur de 20 mètres environ. Aux deux extrémités de la grotte, des corridors pleins de terre indiquent qu'elle continue dans les deux sens.

Les parois et le plafond sont particulièrement humides et recouverts d'un enduit stalagmitique en général épais, sauf dans la seconde salle. Naturellement cette grotte est absolument obscure, ce qui est la règle pour la plupart des grottes à gravures.

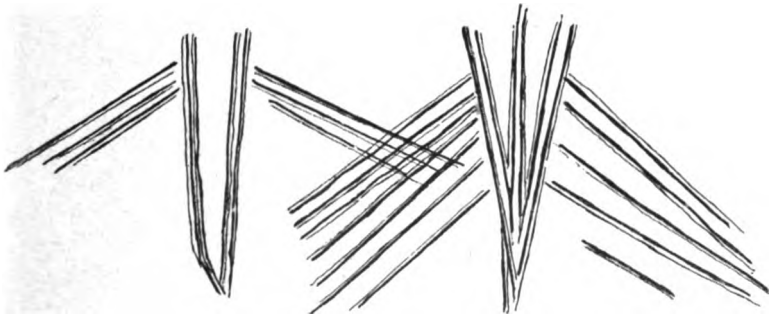

Fig. 1. Deux « signes de la maison ».

Description des figures. — Les figures sont surtout groupées dans la seconde salle où l'enduit stalagmitique paraît moins épais. Elles sont gravées assez profondément sur la paroi calcaire et recouvertes d'une couche de stalagmite mince, mais fort dure. Elles sont placées de 0 m 50 à 1 m 50 de hauteur au-dessus du sol actuel.

Digitized by Google

Les figures qu'on peut nettement distinguer sont les suivantes, en commençant par la gauche :

N° 1. — A 40 mètres de l'entrée, deux signes triangulaires formés de traits parallèles multiples empiétant l'un sur l'autre et affectant la disposition que montre la figure 1 [1]. A noter la forme divergente de la partie supérieure des traits verticaux. Dimensions de chacune de ces figures, 23 centimètres de largeur sur 20 de hauteur.

N° 2. — Une silhouette vague et indéterminable (dos d'un animal ?).

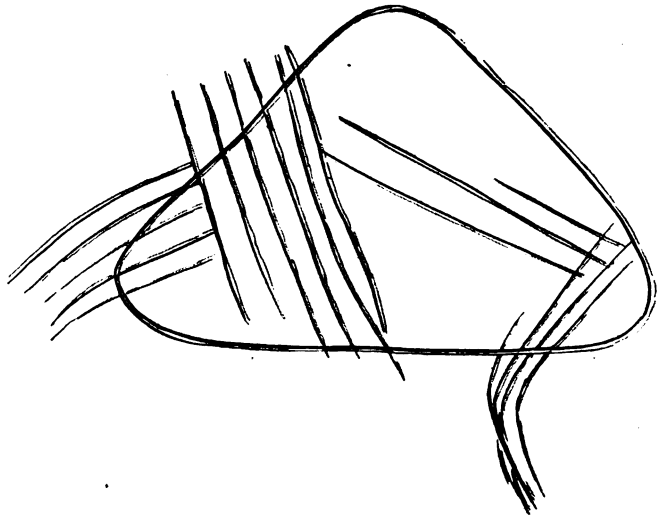

Fig. 2. Figuration d'une hutte (?)

N° 3. — Une jolie tête à gauche avec départ des cornes bien indiqué ; leur partie supérieure se perd sous la stalagtite. Il semble bien qu'il s'agit d'une tête de renne.

1. Cette figure, ainsi que les suivantes, a été exécutée par nous, d'après nos calques et dessins. A Bernifal, comme dans nos autres grottes, nous avons fait nous-mêmes relevés, dessins et calques dont nous pouvons ainsi garantir l'exactitude.

Digitized by Google

N° 4. — Une silhouette incomplète pouvant représenter le haut de la tête et le dos d'un éléphant.

N° 5. — Un nouveau signe triangulaire auquel fait suite :

N° 6. — Une figure de forme triangulaire à angles mousses formée d'un trait continu et semblant recouvrir un signe triangulaire à traits multiples (fig. 2).

Si alors on passe de l'autre côté de cette même salle, presque en face de ces dernières figures, sur la paroi d'un étroit diverticule, on trouve :

Un panneau montrant quatre images ; d'abord :

N° 7. — La figuration d'un petit équidé courant avec grosse tête, crinière dressée, queue glabre et insérée assez haut.

Cet animal rappelle soit les hémiones, soit plutôt encore le cheval sauvage actuel du désert de Mongolie, le kertag ou tarpan (equus Prjwalski).

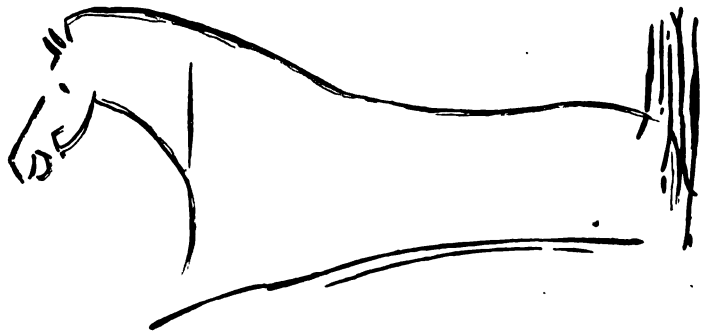

Fig. 3. Petit cheval. En dessous, traits peints noirs, à droite rouges.

Derrière cet équidé, existe une jolie tête qui pourrait bien se rapporter à une chèvre ou à un chamois.

Au-dessous, un assez grand signe triangulaire, à droite duquel se voit un petit cheval (fig. 3) avec traits à l'ocre rouge et au manganèse. La technique de la figuration de cet

Digitized by Google

animal est assez curieuse, comme on peut le voir, et diffère de celle des autres animaux.

N° 8. — Un peu plus à droite de ce panneau, en revenant vers l'entrée et sur la paroi d'un autre diverticule un peu

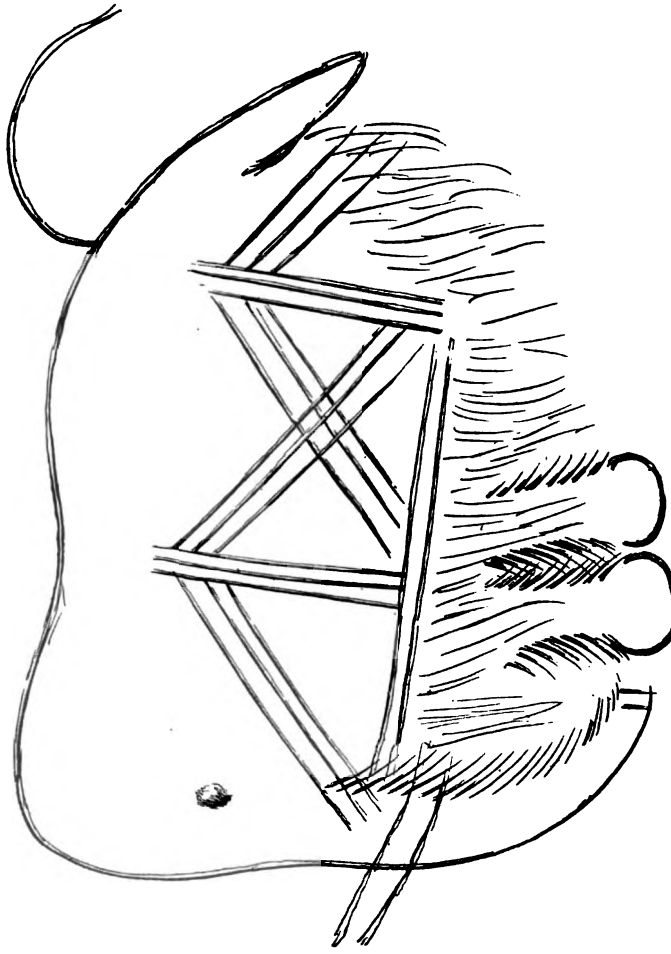

Fig. 4. Mammouth caractérisé par les longs poils sous le ventre. Deux signes de la maison gravés sur le corps.

plus large, on voit le corps d'un cheval à droite dont la tête est difficilement perceptible sous la stalagmite.

Digitized by Google

N° 9. — En revenant toujours vers l'entrée, on trouve à droite de la figure précédente un assez grand panneau. A gauche, la silhouette, malheureusement masquée en partie par la stalagmite, d'un éléphant mesurant environ 90 centimètres de longueur sur 70 de hauteur. Le haut front bombé, la trompe et les défenses longues et recourbées sont nettement indiquées, la queue est très visible, les pattes s'aperçoivent sous la stalagmite fort dure, ainsi que les stries indiquant les poils sous le ventre. Deux grands signes triangulaires se voient sur la tête et le corps de l'animal.

Derrière lui vient un mammouth très net, mesurant environ 60 centimètres de longueur sur 40 centimètres de hauteur. Front bombé, œil, trompe, queue sont bien indiqués. Les grosses pattes terminées en champignon sont

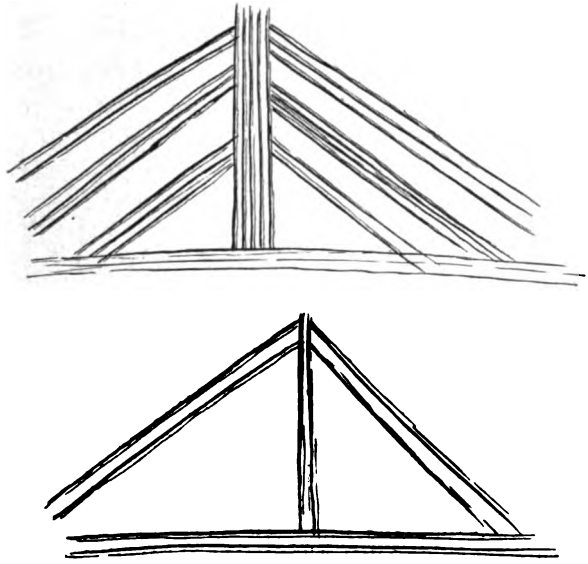

Fig. 5. Signes de la maison placés derrière le mammouth de la fig. 4.

très visibles, ainsi que les traits multiples qui indiquent les poils sous le ventre de l'animal et même le long des pattes.

Digitized by Google

Deux signes triangulaires se voient sur son corps (fig. 4). Derrière lui, deux autres signes triangulaires bien complets, superposés (fig. 5).

N° 10. — Au-dessous de ce dernier signe le plus bas placé on voit le corps d'un animal à droite bien dessiné. Malheureusement la tête disparaît sous la stalagmite. Lui faisant face, tête contre tête, un bison très bien caractérisé par sa bosse, son fanon très développé, sa grosse tête, ses cornes courtes et la touffe de poils derrière la tête (fig. 6). Il mesure 50 centimètres de longueur.

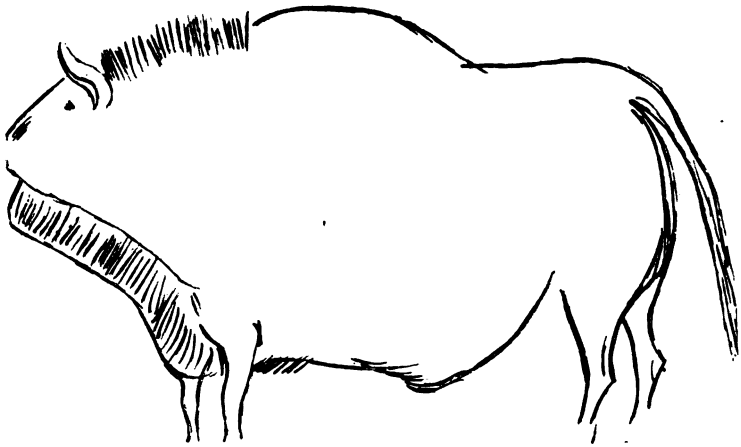

Fig. 6. Gravure de bison.

N° 11. — Enfin une jolie tête d'antilope se voit un peu plus à droite. Elle porte derrière l'oreille et dans l'œil des touches peintes en noir. Son gros museau, la disposition des cornes lui donnent l'aspect de l'antilope saïga qu'on ne retrouve plus aujourd'hui que dans les steppes du nord de la Russie et de la Sibérie.

N° 12. — Signalons enfin, à l'autre extrémité de la grotte, dans un diverticule très étroit, une petite tête peinte en manganèse dont on ne voit que le museau et l'œil, la stalag-

Digitized by Google

mite recouvrant le reste. On peut également apercevoir au dessus de cette tête quatre traits noirs, et en arrière deux grands traits peints en noir également accostés chacun d'un petit trait noir.

Telles sont les figures que nous avons pu reconnaître très nettement sur les parois de la grotte de Bernifal. Il existe bien d'autres traits que nous n'avons pu encore identifier. D'ailleurs la stalagmite en recouvre un grand nombre et masque certainement bien des figures.

Telles qu'elles sont, celles qui sont visibles forment encore un intéressant ensemble de vingt-six figures différentes réparties en douze groupes.

En somme, la grotte de Bernifal apporte une contribution nouvelle à cette curieuse question des origines de l'art décoratif. Les animaux qui y sont figurés ont les mêmes caractères que ceux des autres grottes similaires. Les deux mammouths présentent l'aspect typique déjà signalé : la forme du front, les longs poils tombant sous le ventre qui sont caractéristiques de cette espèce.

Les petits chevaux sont aussi très typiques et semblent se rapporter, comme nous l'avons vu, à des animaux voisins de l'hémione ou du kertag, le cheval sauvage encore existant dans les steppes de la Mongolie. Le grand bison montre bien les caractères de l'espèce.

La tête d'antilope si bien dessinée est un peu spéciale et semble se rapporter à une espèce qui n'est guère connue que par ses représentations, ses ossements, que l'on trouve dans les foyers magdaléniens, n'ayant pas de caractères différents de ceux de tous les caprins. La figuration d'une tête à museau épais pourrait peut-être être attribuée au saïga. La comparaison avec les photographies des spécimens encore vivants rend cette détermination très légitime.

Mais ce qui constitue un point nouveau dans la décoration de ces grottes, c'est la série des figures triangulaires que l'on peut voir représentées douze fois sur les parois de

Digitized by Google

notre grotte. Cette figure était déjà connue, nous l'avons signalée aux Combarelles, gravée de chaque côté d'un petit cervidé ; à Font-de-Gaume nous l'avons plusieurs fois relevée, entre autres peinte deux fois sur l'abdomen d'un gros bison.

A Bernifal, il existe toute une série de ces curieuses images avec des détails assez particuliers (dont on peut se rendre compte sur les dessins), et enfin une figure inédite qui vient à la suite des précédentes; elle affecte une forme ovale assez particulière (voir fig. 2). Il est à remarquer aussi que ces images sont également tracées sur les deux figurations d'éléphants.

Quelle peut être la signification de ces figures qui n'ont jamais été signalées en aussi grand nombre qu'à Bernifal? Est-ce un signe plus ou moins symbolique, comme on en trouve sur les os gravés des foyers magdaléniens, ou la représentation d'une hutte? En faveur de cette hypothèse on pourrait invoquer la figure ovale qui termine la série des images triangulaires; dans ce cas, elle pourrait représenter une hutte couverte de peaux (comme celles du Turkestan actuel par exemple) ou de terre, comme les huttes des Esquimaux modernes.

Quant aux figures triangulaires, elles semblent bien représenter une véritable charpente, toujours avec pièce centrale, soit simple, soit formée de faisceaux de pièces s'élargissant souvent par en haut, comme cela s'observe chez beaucoup de sauvages actuels, et fermes latérales. On pourrait les dénommer « le signe de la maison ». Or, si on accepte cette détermination qui paraît fort rationnelle, on peut se demander quelle est la signification de ces signes tracés sur les deux mammouths de Bernifal, identiques à ceux de Font-de-Gaume peints sur le corps du grand bœuf, à ceux qui sont gravés de chaque côté du petit cervidé des Combarelles. On peut émettre, pour répondre à cette question, une hypothèse déduite de celle proposée par M. Hamy à l'Aca-

Digitized by Google

démie des Inscriptions à la suite de notre présentation des figures peintes de la grotte de Font-de-Gaume. M. Hamy s'exprimait ainsi : « Je suppose que si nos troglodytes ont ainsi peint ou gravé ces singulières images d'animaux, c'est avec l'assurance que celui qui les a tracées a acquis par là même sur leurs espèces une influence analogue à celle que possède le Blanc devenu le maître de l'Indien dont il a pu faire le portrait. »

Cette interprétation du savant professeur du Muséum est fort plausible. Elle cadre bien avec la psychologie des sauvages actuels qui, vraisemblablement, doit se rapprocher de celle des préhistoriques.

Appliquant donc ces données à l'interprétation des signes représentant les huttes qui sont gravées sur les animaux, nous dirons d'abord que la répétition de cette particularité en diverses grottes permet de supposer qu'il ne s'agit pas de signes gravés au hasard sur des figures existant auparavant. Si donc les signes tectiformes ont été gravés ou peints sur les animaux avec une intention voulue, on peut émettre une première hypothèse : le magdalénien aurait voulu ainsi marquer l'animal de son signe de propriété comme le touareg marque de son *wasm* les animaux qui lui appartiennent, cette prise de possession virtuelle de l'image de l'animal correspondant, pour le troglodyte, à la prise de possession réelle de l'animal qui peut lui être utile. On pourrait aussi supposer que traçant le signe représentatif de la hutte ou de l'étable sur la figure de l'animal, il l'enferme ainsi virtuellement, par une sorte de convention magique, dans cette hutte ou cette étable et en prend ainsi possession d'une façon encore plus complète.

Quoi qu'il en soit de ces interprétations que nous ne présentons d'ailleurs que comme de simples hypothèses, il n'en reste pas moins un fait nouveau et intéressant que nous révèle l'étude de la grotte de Bernifal, c'est celui du grand nombre de ces signes figuratifs des huttes dont plu-

Digitized by Google

sieurs sont gravés sur des mammouths. D'autres figures d'animaux sont également intéressantes et se rapportent à des espèces variées.

Enfin, il faut également noter ce fait, c'est que sur les huit grottes à parois gravées et peintes à l'époque paléolithique qui sont connues actuellement, quatre se trouvent aux environs des Eyzies et dans le voisinage les unes des autres..... et certainement on en trouvera d'autres. Il y avait donc là un centre artistique remarquable, déjà connu par les belles gravures et sculptures sur os, corne et ivoire des stations de la Madeleine, des Eyzies et de Laugerie Basse : les œuvres d'art des parois des cavernes s'y rattachent donc d'une façon incontestable.

Ce sont ces diverses particularités qui nous ont engagés à communiquer à l'Académie le résultat de nos observations encore inédites et les premières faites dans cette grotte.

LIVRES OFFERTS

M. Barbier de Meynard a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Reinhold Dezeimeris, un *Plan d'exécution d'une édition critique des Essais de Montaigne* (Bordeaux, 1903, in-8°). Cette brochure a été, je crois, mise entre les mains de la plupart de nos confrères par l'auteur lui-même ; je n'ai donc qu'à en signaler très rapidement les mérites.

« On sait quelle autorité notre savant correspondant possède dans toutes les questions relatives à Montaigne. Éditeur d'une réimpression des *Essais*, il a vécu pendant plus de trente ans dans l'intimité du grand écrivain, intimité devenue plus étroite depuis la découverte du fameux volume de Bordeaux qui renferme de si précieuses annotations de la main de Montaigne. Le travail dont M. Dezeimeris trace ici les grandes lignes donnerait naissance à une édition synoptique qui permettrait de suivre dans tous ses développements ce que

Digitized by Google

Montaigne appelait « le train des mutations de sa pensée ». Grâce à une ingénieuse disposition typographique et à quelques chiffres inscrits en marge, on saisirait rapidement tous les changements qui se sont introduits dans le texte des *Essais*, depuis l'édition de 1588, du fait de l'auteur et de ses éditeurs successifs.

« Un pareil programme ne pouvait être tracé que par un fin lettré nourri de la moelle des *Essais*. J'ignore les motifs qui empêchent M. Dezeimeris de mettre lui-même son plan à exécution; mais quelle que soit la date de la future édition vraiment critique, c'est aux indications si judicieusement données par notre correspondant que nous devrons de connaître dans ses plus subtiles fluctuations le travail de pensée qui a valu à la littérature française un de ses immortels chefs-d'œuvre. »

SÉANCE DU 5 JUIN

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel l'ampliation d'un décret en date du 2 juin 1903, par lequel M. le Président de la République a approuvé l'élection de M. Maurice Croiset à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. G. Paris.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret. Il introduit ensuite M. Maurice Croiset et le présente à l'Académie.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Maurice Croiset et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. C. Moyaux, membre de l'Institut, président de la Société centrale des architectes français, écrit au Secrétaire perpétuel que la grande médaille d'argent de la Société centrale sera remise à M. Durrbach, ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, à la distribution solennelle des récompenses qui aura lieu sous la présidence de

Digitized by Google

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, le samedi 13 juin, à 1 heure, dans la salle de l'Hémicycle de l'École des Beaux-Arts. M. Durrbach avait été proposé par l'Académie pour cette distinction à la Société centrale, à l'occasion de ses fouilles à Délos.

M. Ph. Berger communique à l'Académie une inscription juive trouvée par M. Émile Gautier qui accomplit un voyage scientifique dans le Sahara central, à El R'ormali, dans la région du Touat.

Cette inscription provient de la communauté juive établie autrefois en cette région et qui a été détruite, ainsi que l'a prouvé M. René Basset, par la persécution religieuse musulmane à la fin du xve siècle.

M. J. Halévy a bien voulu, à la demande de M. Berger, étudier cette inscription. C'est l'épitaphe d'une femme, morte dans sa jeunesse, en l'an 5089, c'est-à-dire 1329 de notre ère [1].

M. Gautier annonce qu'il a eu connaissance, au cours de son voyage, d'une série d'autres inscriptions rupestres ou autres. M. Berger demande à l'Académie de lui accorder une subvention sur les fonds de la fondation Garnier, pour relever les monuments épigraphiques du Sahara central.

La demande de M. Berger est renvoyée à la Commission Benoît Garnier.

M. G. Schlumberger donne lecture du rapport suivant :

« L'Académie ayant renvoyé à mon examen la série d'études transmises à M. le Ministre des affaires étrangères par notre consul général à Jérusalem, concernant la basilique d'Abou Gosch ou Kiriat el Enab près Jérusalem, qui a été donnée à la France par le gouvernement ottoman en 1873, j'ai pris connaissance de ces documents que j'ai étudiés avec le plus grand soin. La lecture m'en a vivement intéressé. Outre la description par le R. P. bénédictin Gariader de diverses antiquités fort précieuses découvertes dans les fouilles faites autour du sanctuaire, ces documents consistent surtout dans la description faite par

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

M. A. de Piellat des peintures qui ont été retrouvées dans l'église de Saint-Jérémie. Ces peintures, malheureusement très détériorées, constituent un ensemble décoratif très important dont M. A. de Piellat a fait dans son rapport une description détaillée. Il en a relevé très habilement les fragments les plus importants sur des planches annexées à son travail. Nous avons là sous les yeux une série de peintures murales infiniment précieuses qu'on pourrait, avec M. de Piellat, rapprocher de celles si connues de l'église de la Nativité à Bethléem, signées par le maître grec Éphrem en l'année 1169. Dans l'une comme dans l'autre composition, on reconnaît « l'œuvre d'une main grecque sous une influence latine », suivant l'expression très juste de M. de Vogüé dans ses *Églises de Terre Sainte*.

« On ne saurait être assez reconnaissant aux RR. PP. Bénédictins d'avoir sauvé de la destruction cet ensemble décoratif si important pour l'histoire du royaume latin de Jérusalem. J'espère que le gouvernement français leur donnera tous les encouragements possibles, toute l'aide nécessaire. L'esprit éclairé et l'érudition de ces éminents religieux nous sont une garantie qu'aucune restauration maladroite ne sera entreprise, que seules les plus intelligentes mesures de conservation seront adoptées. Je ne saurais attirer assez l'attention du gouvernement et de ses représentants en Palestine sur ces résultats si importants. Je sais que M. Boppe, notre si distingué consul général à Jérusalem, partage entièrement cette manière de voir, et ce m'est une vive satisfaction de savoir en si bonnes mains nos intérêts d'art et d'archéologie en Palestine. »

M. H. Omont, au nom de la Commission du prix Brunet, donne lecture du rapport suivant :

« La Commission du prix Brunet a partagé par moitié le prix de 3.000 francs entre MM. A. Claudin, pour les deux premiers volumes de son *Histoire de l'imprimerie en France*, et Auguste Molinier, pour les trois premiers volumes de son manuel des *Sources de l'histoire de France*.

« La Commission a regretté de ne pouvoir accorder qu'une mention très honorable aux deux volumes de M. Ernest Coyecque de l'*Inventaire de la Collection Anisson sur l'histoire de l'imprimerie et de la librairie à Paris*. »

Digitized by Google

M. Foucart fait une première lecture d'un mémoire sur le culte de Dionysos en Attique.

M. de Mély communique à l'Académie la photographie d'une page d'un manuscrit de Gaignières, représentant une aiguière de porcelaine blanche richement décorée d'une monture de vermeil, ornée de magnifiques émaux. Les écussons émaillés et le nom de *Jehane*, gravé en relief sur le biberon, la devise inscrite sur le pied : « Le temps est venu, Dieu en soit loué », permettent de l'attribuer à Jeanne Ire, femme d'André d'Anjou-Hongrie, roi de Jérusalem, de Naples et de Sicile, qu'elle avait épousé en 1333 et qu'elle fit étrangler en 1345.

Cette aiguière appartenait en 1711 au dauphin ; en 1713, elle était dans le cabinet de M. Caumartin, c'est là que Gaignières la fit dessiner.

L'étude de cette très précieuse pièce d'orfèvrerie présente un double intérêt. Alors que les archéologues les plus éminents prétendaient que tous les objets de porcelaine mentionnés dans les inventaires et dans les comptes antérieurs au XVIe siècle étaient simplement des objets de nacre, puisque à ce moment la porcelaine occidentale n'était pas encore inventée et que les Portugais n'avaient pas encore introduit en Europe la porcelaine chinoise (1518), elle vient prouver que les trésors royaux renfermaient bien des objets de véritable porcelaine chinoise, regardés d'ailleurs comme si précieux qu'on les ornait des montures les plus riches. L'exactitude du dessin permet ensuite de reconnaître un échantillon de la porcelaine si rare de *Ting-Yao*, célèbre sous les *Song* (960-1279). Enfin M. de Mély présente à l'Académie une coupe de porcelaine chinoise de la même fabrique, en même temps qu'un petit vase de sa collection, décoré de trigrammes primitifs simplement recouverts d'un émail assez imparfait, mais d'une antiquité plus grande que la porcelaine de *Ting-Yao*.

M. Chavannes exprime quelques doutes sur l'époque de la fabrication du vase présenté par M. de Mély.

Digitized by Google

COMMUNICATION

UNE INSCRIPTION JUIVE DU TOUAT,
PAR M. PHILIPPE BERGER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE

M. Émile Gautier, qui accomplit un voyage d'études géographiques et géologiques dans le Sahara central, m'a envoyé, par l'intermédiaire de M. René Basset, la copie d'une inscription juive qu'il a relevée au Touat, dans l'oasis de Bouda, et plus exactement au ksar de R'ormali.

« La pierre sur laquelle est gravée l'inscription, écrit-il, est encastrée à la base d'un pilier en pisé, qui a manifestement servi jadis de support à la bascule d'un puits comblé. Les indigènes ne connaissent ni le sens, ni la langue de l'inscription, ni sa date, ni son origine. De mémoire d'homme elle a toujours été au ksar de R'ormali.

« La seule face visible de la pierre est un parallélogramme irrégulier d'environ 0m 30 sur 0m 25. La pierre est d'un grès rouge très dur. L'inscription me paraît d'un travail remarquable, au moins pour le pays; sans doute la surface de la pierre n'a même pas été aplanie, les contours des lettres sont souvent éclatés; mais leur dessin est très net, leur gravure en creux très profonde. C'est d'un travail peu soigné à coup sûr, mais on dirait l'œuvre d'un professionnel, et non d'un sauvage qui s'amuse. Les habitants actuels du Touat seraient tout à fait incapables de produire quelque chose de comparable. »

M. René Basset n'a pas eu de peine à reconnaître du premier coup dans cette inscription une inscription juive, et il me communique à ce sujet les très curieux renseignements qui suivent :

Digitized by Google

« Que les indigènes ignorent la nature de cette inscription, la chose n'a rien d'étonnant. Cependant la légende populaire, publiée il y a moins d'un demi-siècle, avait conservé le souvenir d'un mouvement anti-juif dans le Gourara et le Touat, précisément à Bou Ali le R'ormali. L'histoire de cette persécution religieuse qui, à la fin du xve siècle, fut dirigée par le marabout célèbre El Mer'ili, et ruina les communautés juives dont la synagogue fut détruite, est bien connue. J'en ai parlé dans l'introduction de ma ive série de *Notes de Lexicographie berbère* (*Journal asiatique*, nov.-déc. 1887, p. 381 et suiv.) ».

L'inscription retrouvée par M. Gautier est un témoin de ces anciennes communautés juives, établies en plein Sahara, environ au 27e degré de latitude nord, et qui ont été détruites par la persécution à la fin du xve siècle de notre ère.

Grâce aux lumières de M. Joseph Halévy, à qui j'ai soumis la copie de M. Gautier, je suis à même d'en donner à l'Académie la traduction. On remarquera qu'à plusieurs reprises l'inscription est coupée par des formules, qui ne sont pas écrites en entier, mais seulement, suivant l'habitude, par la lettre initiale de chaque mot surmontée d'un point.

זה קבר מ[ו]נספה ב עמרם נ׳ע
ב[זת]חלוק · ונפטרה ב[צ]ער
בשבת ע[ז]ע[ר]ם באב הל׳ש
שנת הפ׳ט

1. *Ceci est le tombeau de* [*Monispa?*], *fille d'Amram : Qu'elle repose en Eden!*

2. *de* [*Zathaloq?*]. *et elle est morte dans les douleurs* (*de l'enfantement*).

3. *le samedi, vingtième d'Ab, qui nous apporte la paix!*

4. *en l'année 5089.*

Digitized by Google

Ligne 1. Le nom de la défunte מ[ו]נספה = Monispa, est douteux. Au contraire, le nom de son père, Amram = עמרם, est un nom très connu et qui est parfaitement en situation ici.

Ces deux noms sont suivis de la formule נ(וחח) ע(דן) « qu'elle repose en Paradis » (Hal.).

Ligne 2. Cette ligne débute par le groupe très obscur ב[זת]חלוק. Les lettres חלוק sont certaines. Le ב initial semblerait indiquer qu'il s'agit d'un nom géographique = « à (ou « de ») Zithaloq ». Je ne le donne pourtant qu'avec de grandes réserves. — A la fin de la ligne on lit : בצער « dans les douleurs », ou peut-être בנער « dans sa jeunesse ».

Ligne 3. בשבת « au sabbat de », ou « en la semaine de ». On sait en effet l'habitude des Juifs de désigner chaque semaine par un nom spécial; mais il semble bien qu'on ait affaire ici au jour de la semaine appelé sabbat et non à la semaine elle-même. — Le nom du mois de Ab, qui vient ensuite, est accompagné des trois lettres pointées הל״ש, qui doivent contenir une formule. M. Halévy fait observer, d'une façon fort ingénieuse, que le mois de Ab étant considéré comme un mois funeste, on le faisait suivre en général d'une épithète destinée à adoucir un souvenir pénible. Il suppose que les trois lettres הל״ש doivent être les initiales d'une formule telle que : הבא לשלום : « qui nous apporte la paix ».

Ligne 4. L'année 5089 correspond à l'année 1329 de notre ère.

L'inscription du ksar R'ormali, datée de l'an 1329 de notre ère, confirme donc de la façon la plus heureuse les renseignements que nous avons reproduits plus haut, d'après M. René Basset, sur l'existence d'une communauté juive dans cette région, jusqu'au xve siècle de notre ère. Tout le monde comprendra l'intérêt exceptionnel, tant au point de vue historique qu'au point de vue paléographique, de la découverte que nous devons à M. Gautier.

Digitized by Google

Dans la lettre par laquelle il m'annonçait cette découverte, et qui est datée de Adrar de Timmi (Touat), 31 mars 1903, M. Gautier ajoutait :

« Les monuments épigraphiques, dessins rupestres, inscriptions Tamacheq, ne sont d'ailleurs pas rares dans l'Oued Zoulfana, la Saoura, le Touat, le Tadmaït, le Tidikelt, le Mouydir.

« Je sais qu'il en existe aux points suivants : Tar'it (dessins d'animaux, grandeur nature); — Beni-Abbès ou, plus exactement, Bou-Hadid (dessins schématiques de chameaux, inscriptions arabes); — Ouled Mahmoud, une inscription en caractères carrés qui semblent avoir de l'analogie avec ceux de l'inscription de R'ormali; — Abani, dans le Fenourel, district du Touat (inscriptions nombreuses sur la nature desquelles je suis mal renseigné); — Oued Toureur, dans le Tadmaït, à quelques centaines de mètres de Haci Inazen (inscriptions Tamacheq); — une gorge du Mouydir parcourue l'an dernier par une colonne du commandant Lapérine (inscriptions et dessins rupestres). Je ne doute pas que la liste ne soit incomplète. »

Il serait à souhaiter que l'Académie pût mettre à la disposition de M. Gautier, qui fait à ses frais ce voyage d'exploration, une certaine somme, prise sur les fonds du legs Garnier, pour lui permettre de relever les inscriptions du Sahara central, en particulier l'inscription de l'Ouled-Mahmoud, qui paraît bien être aussi une inscription juive, et les autres de même nature qui pourraient lui être signalées.

Depuis la lecture de cette note à l'Académie j'ai reçu de M. Gautier, par l'intermédiaire de M. Basset, l'estampage en double exemplaire de l'inscription juive d'Ali R'ormali. L'estampage confirme presque de tous points la lecture de M. Halévy. Comme il nous est parvenu trop tard pour être inséré dans la présente communication, nous le publierons dans un des prochains fascicules du *Bul etin*. Il importe en

Digitized by Google

effet de mettre sous les yeux du public les caractères mêmes de cette très curieuse inscription, qui a le grand avantage d'être datée d'une façon certaine.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de l'auteur, M. le lieutenant L. Desplagnes, une *Étude sur les tumuli du Killi dans la région de Goundam* (Paris, in-8°; extr. de *L'Anthropologie*).

M. Omont dépose sur le bureau le tirage à part d'une communication qu'il a faite à la Société nationale des antiquaires de la France, dans la séance du 14 janvier 1903, sur un manuscrit provenant des Dominicains de Sainte-Croix de Ratisbonne et acquis par la Bibliothèque nationale (Paris, 1903, in-8°, avec une planche).

M. G. Schlumberger offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. L. Bréhier, professeur à la Faculté des lettres de Clermont, un exemplaire du mémoire qu'il vient de publier dans le t. XII de la *Byzantinische Zeitschrift* sur les *Colonies d'Orientaux en Occident au commencement du moyen âge*, c'est-à-dire entre le ve et le viiie siècle :

« Depuis longtemps, en France comme en Allemagne, les historiens se sont appliqués à déterminer les éléments romains et germaniques dont l'amalgame a formé la civilisation de l'Occident. Très peu d'entre eux au contraire se sont demandé si des influences plus lointaines ne s'étaient pas exercées sur la société barbare; le rôle de la culture orientale en Occident a été sinon négligé entièrement, du moins à peine signalé. C'est la lacune que M. Bréhier a tenté, avec un réel succès, de combler dans le mémoire que je présente aujourd'hui à l'Académie. La matière était fort neuve. Grâce à de minutieuses recherches, M. Bréhier n'en est pas moins arrivé à nous présenter un grand nombre de faits qui fournissent des résultats très intéressants. Il commence par étudier les colonies d'Orientaux, c'est-à-dire de Grecs, d'Asiatiques, d'Égyptiens qui sous le nom collectif de « Syriens » vinrent s'établir, à l'époque romaine d'abord, puis à l'époque barbare, dans les principales villes d'Occident, à Rome

Digitized by Google

surtout, puis dans toute l'Italie, dans les Gaules, la Germanie, l'Espagne et jusqu'en Grande-Bretagne. Les documents fournis par l'auteur sur cette occupation ininterrompue de l'Occident par les Orientaux jusqu'au VIIIe siècle sont fort nombreux. Il en est de même pour ceux bien plus abondants qu'il a réunis dans son chapitre second, lorsqu'il a voulu déterminer les limites de cette influence de l'Orient sur l'Occident. La méthode adoptée par lui a été d'étudier les importations orientales en Occident à cette époque, importations commerciales, importations artistiques, importations d'ordre intellectuel et moral. Les paragraphes consacrés au commerce et à l'art, l'énumération des productions et des objets d'art arrivés à cette époque du fond de l'Orient en Italie, en Gaule, en Germanie, la description de ceux de ces objets d'art existant encore, la plupart conservés dans les trésors de nos églises, font du mémoire de M. Bréhier une mine de renseignements les plus utiles et les plus précieux. Ils nous font toucher du doigt cette influence encore si peu connue de la civilisation orientale sur toute l'Europe occidentale durant le haut moyen âge. »

M. Oppert présente, au nom du directeur du Musée Britannique, les cahiers XVI et XVII des *Cuneiform texts* publiés par l'administration de ce grand établissement littéraire et archéologique. Ces deux fascicules, forts de cinquante planches chacun, offrent la reproduction de briques contenant des textes sumériens et assyriens. Le fascicule XVI contient les fragments de la collection que les Assyriens nommaient *Utukki limnuti*, les démons malins. L'édition nouvelle complète, par de nouveaux documents, les inscriptions déjà connues et qui ont été traduites dernièrement dans la *Magie assyrienne* de M. Fossey. Le fascicule XVII contient des textes appartenant à la même classe, se rapportant surtout au traitement magique des maladies. Par la publication continue des textes assyriens conservés dans le grand établissement anglais, l'administration du *British Museum* a acquis un nouveau titre à la gratitude des savants et a donné un exemple à suivre à d'autres administrations similaires.

M. Barth présente de la part de l'auteur, M. Kielhorn, correspondant de l'Académie, la suite de la liste des inscriptions de l'Inde du Sud, que ce savant publie dans les fascicules de l'*Epigraphia Indica*.

M. Collignon présente à l'Académie, au nom de M. Homolle, deux fascicules du *Bulletin de correspondance hellénique* (1901, VI-XII, et

Digitized by Google

1902, I-VI). Il signale l'intérêt et la variété des articles qui remplissent ces deux fascicules, en particulier les études de M. Homolle sur les frontons du temple d'Apollon à Delphes, celle de M. Mendel sur ses fouilles de Tégée, de M. Jamot sur ses découvertes à Thespies, de MM. Demargne (fouilles à Goulas), Jouguet (fouilles au Fayoum), Jouguet et Jardé sur les inscriptions de Delphes, Chapot sur les antiquités de la Syrie du Nord.

M. Cagnat offre, de la part de M. Ch. Normand, une brochure sur Hammam R'ihra (*Aquae Calidae*), station thermale de la province d'Alger (Paris, 1903, in-8°).

SÉANCE DU 12 JUIN

M. Homolle, directeur de l'École française d'Athènes, adresse au Président la lettre suivante :

Monsieur le Président et cher maître,

J'ai l'honneur de vous informer et vous prie d'annoncer à l'Académie que la Commission du Congrès archéologique international d'Athènes, réunie sous la présidence de S. A. R. le Prince héritier, a voté la convocation du Congrès pour les vacances de Pâques de l'année 1905.

L'Académie recevra sous peu une invitation à cette solennité scientifique, avec le règlement du Congrès. Je n'ai pas voulu tarder à lui faire connaître cette nouvelle qui la réjouira, j'en suis convaincu, comme tous ceux qui s'intéressent au progrès de la science archéologique.

Comme patronne de l'École française, elle apprendra aussi, je n'en doute pas, avec plaisir, que le gouvernement grec et la Commission ont tenu à rattacher ce Congrès au projet dont l'École française avait pris l'initiative, lors de son cinquantenaire, qui avait reçu partout le meilleur accueil et qui aurait été exécuté sans la guerre. Il a été

Digitized by Google

décidé également que le français serait la langue officielle du Congrès, que le Directeur de l'École française en serait le Secrétaire général, et que, si le Congrès se divisait en sections, un membre de l'École d'Athènes remplirait dans chaque section les fonctions de secrétaire.

Nous n'avons à tous égards qu'à nous féliciter et de l'hommage rendu à notre langue et de l'estime témoignée à notre École.

C'est aussi le seul point que j'aie cru devoir vous signaler dès à présent; le programme qui vous sera très prochainement adressé vous fera connaître tous les détails de l'organisation projetée.

Veuillez agréer, monsieur le Président et cher maître, les assurances de mon respectueux dévouement.

T. Homolle.

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie, au nom du R. P. Delattre, un fragment d'inscription récemment découvert à Djebba, l'antique *Thigiba* :

« Mon confrère, le R. P. Heurtebise, à qui l'on doit déjà la découverte de l'antique *Gillium*, a eu la bonne fortune de trouver dans les ruines de Djebba un fragment d'inscription qui donne le nom antique de cette localité. Elle s'appelait *Thigiba Bure* comme *Thimida Bure* et *Thubursicum Bure* qui sont des villes anciennes, voisines l'une de l'autre. Dans ces appellations, l'adjonction de *Bure* devait être destinée à distinguer des localités portant le même nom. On connaît une seconde *Thimida* et un second *Thubursicum*. Il y avait aussi une autre *Thigiba*, suivant la lecture faite par M. Cagnat d'un texte fort mutilé existant depuis longtemps dans l'Henchir Hammam Zouakra[1].

Le texte de Djebba a été trouvé dans les ruines d'un moulin que mon confrère croit d'époque byzantine. Il est gravé sur une sorte de linteau, bloc long de 1m 75, haut de 0m 30 et épais de 0m 15. Voici d'ailleurs cette inscription :

CONSTANTINO VICTORE AC TR	VOT
////////////////////////////////////ET CONSTAN	XX
·BB CAES·S·FLORET·THIGIB·BVR DEVOTA	

1. Cf. Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. II, p. 626.

Digitized by Google

« Hauteur des lettres, 0m 06 aux deux premières lignes et 0m 07 à la troisième. A droite de l'inscription, un compartiment renferme peut-être l'acclamation VOTA·XX. Cependant la lecture VOT n'est pas certaine.

« L'extrémité de la pierre sur une longueur de 0m 20 qui devait être engagée dans la construction ne porte aucune trace de lettres.

« La seconde ligne a été en grande partie martelée.

« A la troisième ligne, le B dans BVR est à peu près entièrement effacé. Les autres lettres sont absolument certaines.

« Il n'est donc pas douteux que le nom antique de Djebba était *Thigiba Bure*, et mon confrère me fait remarquer que Djebba s'écrit en arabe *Dedjebba*, mot renfermant un *dal* et un *djim* qui sont deux consonnes incompatibles, preuve de plus que le nom actuel est d'origine antique. Il a conservé presque intacte sa forme primitive. »

M. Héron de Villefosse fait observer que le village arabe de Djebba avait déjà fourni une inscription intéressante, relevée jadis par l'ingénieur Daux et dont la copie fut retrouvée dans les papiers de L. Renier (*Corp. inscr. lat.*, VIII, 15445) ; mais on ignorait le nom antique de Djebba. Grâce à la nouvelle découverte du P. Heurtebise, on le connaît maintenant. Il résulte de cette découverte que trois points antiques situés sur le versant nord du Djebel Gorra, à une faible distance les uns des autres, et placés sur une même ligne en se dirigeant de l'est à l'ouest, s'appelaient *Thubursicum Bure*, *Thimida Bure* et *Thigiba Bure*. Il semble probable que le surnom de *Bure* doit être une expression géographique antérieure à l'époque romaine et servant à désigner la région dans laquelle sont situées les trois localités. Il faut certainement chercher l'explication du mot *Bure* dans le langage punique.

Le fragment appartient à une inscription en l'honneur de Constantin le Grand : ..... *Constantino victore ac tr*[*iumphatore semper Aug*(*usto*)].....

A la ligne 3, les points placés dans les mots [*no*]·BB CAES·S remplacent vraisemblablement des lettres martelées ; la pierre devait porter primitivement *nob*BB CAES*s*S. Les trois Césars,

Digitized by Google

fils de Constantin, devaient être mentionnés, Crispus, Constantin le jeune et Constance : ..... [*Crispo*] *et Constan*[*tino juniore et Constante*]. Après le meurtre de Crispus, le nom de ce prince fut martelé; on effaça en même temps un **B** et un **S** dans chacun des mots indiqués plus haut; on remplaça chacune de ces lettres par un point. Dans cette hypothèse, l'inscription aurait été gravée entre les années 323 et 326.

Nous ne possédons que la partie droite du texte : on y rencontre la mention des *vota vicennalia* de Constantin, **VOT·XX**, dans un compartiment séparé. L'ouverture de la vingtième année du règne de Constantin fut célébrée le 25 juillet 325 et coïncida avec la tenue du concile de Nicée. Il devait y avoir à gauche du texte un autre compartiment portant une mention de même nature, comme on le constate notamment sur l'arc de Constantin à Rome (*Corp. inscr. lat.*, VI, 1139) et sur deux inscriptions de Sétif (*Ibid.*, VIII, 8477 et 8478).

M. Cagnat fait observer que dans l'inscription qu'il a copiée autrefois et qui est une épitaphe, on lit :

Gimma te genuit, tenet Thigibba sepultum.

On en avait conclu que la ruine où l'épitaphe a été découverte était *Thigibba*. Il serait possible, étant donnée la trouvaille du P. Heurtebise, que cette ruine fût, au contraire, *Gimma*, et que le personnage eût été enterré à Djebba. Le tombeau où se lisait l'épitaphe aurait été, dans ce cas, un cénotaphe, ou un tombeau de famille sur lequel on aurait tenu à relater son nom.

M. Senart, au nom de la Commission du Prix ordinaire, dont le sujet mis au concours était l'*Étude d'une période de l'histoire de l'Indo-Chine*, annonce que la Commission a décerné le prix au mémoire adressé à ce concours sous la devise « Seras et Indos ».

Le Président ouvre le pli cacheté qui accompagnait le mémoire et fait connaître que l'auteur est M. L. Cadière, de la Société des Missions étrangères de Paris.

M. Senart fait connaître ensuite que la Commission du prix Stanislas Julien a décerné le prix à M. Maurice Courant, pour

Digitized by Google

son *Catalogue des livres chinois, coréens, japonais, etc. de la Bibliothèque nationale.*

M. Bouché-Leclercq, au nom de la Commission du prix Bordin, dont le sujet mis au concours était : *Quels ont été les sentiments des Romains et leurs principes de gouvernement à l'égard des Grecs pendant la période républicaine*, fait le rapport suivant :

« La Commission a décerné le prix à l'auteur de l'unique mémoire présenté au concours et portant la devise : *Furor est, si alienigenae homines, plus lingua et moribus et legibus quam maris terrarumque spatio discreti, haec tenuerint, sperare quidquam eodem statu mansurum* (Liv. XXXI, 29). »

Le Président ouvre le pli cacheté qui accompagnait le mémoire et y lit le nom de M. Colin, ancien membre de l'École française d'Athènes.

M. Ph. Berger, au nom de la Commission des prix Bordin (Orient) et Saintour (Orient), lit le rapport suivant sur les deux concours :

« La Commission, dit-il, s'est trouvée en présence d'un concours remarquable par le nombre et la valeur des ouvrages présentés. Non seulement elle a dû écarter des ouvrages qui, en d'autres années, eussent été certainement récompensés, mais elle a dû n'accorder que des récompenses bien faibles à des ouvrages qui représentaient un grand effort de pensée et de travail. »

La Commission a décidé d'attribuer :

1° Sur le prix Bordin :

1.200 francs à M. Guidi pour son ouvrage intitulé *Vocabolario amarico-italiano*;

1.000 francs à M. Dussaud pour son *Histoire et religion des Nosaïris*; 1.000 francs à MM. Dussaud et Macler pour leur publication intitulée *Voyage archéologique au Safâ*;

800 francs aux Missionnaires catholiques du Thibet pour leur *Dictionnaire thibétain-latin-français.*

Digitized by Google

Le Président donne acte à ces diverses Commissions de prix des conclusions de leurs rapports.

M. Paul Meyer, au nom de la Commission du prix Gobert, annonce que la Commission présente pour le premier prix M. G. Dupont-Ferrier, pour son ouvrage intitulé : *Les officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen âge*, et pour le second prix M. Eugène Déprez, pour son volume sur *Les préliminaires de la guerre de Cent ans. — La Papauté, la France et l'Angleterre (1328-1342)*.

La discussion et le vote auront lieu dans la prochaine séance.

M. Eugène Revillout lit un mémoire sur de nouveaux Évangiles apocryphes.

En dehors des Évangiles selon les Hébreux et selon les Égyptiens, calqués sur ceux de saint Matthieu et de saint Marc, et dont, pour le dernier du moins, quelques fragments probables nous sont récemment parvenus, rien n'était mieux connu par les Pères des cinq premiers siècles que les Évangiles de saint Pierre, des XII Apôtres et de saint Barthélemy. M. Bouriant a retrouvé, il y a quelques années, dans un manuscrit grec (que Wessely date du temps de Dioclétien ou de Constantin), un fragment important de l'Évangile de saint Pierre qui (il semblait l'ignorer) avait été cité par Origène, par Théodoret, etc. Quant aux Évangiles des XII Apôtres et de saint Barthélemy, le premier avait été cité par Origène, par saint Ambroise et par saint Jérôme, et le second par saint Jérôme, par Bède et par le pape Gélase, qui le condamne. M. Révillout vient de trouver dans des manuscrits coptes trois fragments très importants de ce dernier Évangile, dont l'auteur prétendu, l'apôtre Barthélemy, se nomme expressément à la première personne, comme saint Pierre dans l'Évangile qui porte son nom. Il a retrouvé également dans des manuscrits coptes plusieurs fragments très importants d'un autre texte, dont les premiers morceaux, se reliant à ceux-ci, avaient été découverts et publiés par lui en 1875 dans ses Apocryphes coptes du Nouveau Testament. Saint Pierre et saint Barthélemy y sont toujours indiqués à la troisième personne.

Digitized by Google

Nous n'avons donc pas affaire à l'Évangile de saint Pierre ou à celui de saint Barthélemy, et tout nous prouve qu'il s'agit dans ce document du troisième Évangile apocryphe, cité par les Pères, c'est-à-dire de celui des XII Apôtres.

L'auteur, qui parle aussi parfois à la première personne, tout en nommant chacun des apôtres à la troisième, et qui cite lui-même les Évangiles canoniques, était censé avoir recueilli de la bouche des divers Apôtres les traditions transmises par lui.

M. Révillout fait à l'Académie un résumé des renseignements prétendus historiques, très curieux, y contenus sur le Christ, que Tibère voulait nommer roi à la suite d'un rapport de Carius (l'un de ses agents), et d'une mission de l'apôtre saint Jean à Rome, etc. Il analyse aussi l'Évangile de saint Barthélemy, distinguant toujours expressément Marie la Silencieuse, sœur de Marthe et de Lazare, de Marie-Madeleine.

Les Évangiles de saint Pierre, de saint Barthélemy et des XII Apôtres sont les seuls apocryphes jusqu'ici connus, d'ailleurs, qui aient le même plan historique que les Évangiles canoniques auxquels ils sont parallèles. Ceux qui avaient été publiés par Tischendorf, à l'exception (pour une période bien déterminée) des *Gesta Pilati*, n'étaient que des Évangiles de l'enfance ou des Vies de la Vierge, de saint Joseph, etc.

M. Revillout a retrouvé, de plus, d'autres fragments analogues, assez étendus, dont la provenance primitive est plus douteuse. L'un, peut-être extrait aussi de l'Évangile de saint Barthélemy, nous apprend que si Jésus trouva Judas aux enfers, c'est que ce dernier savait qu'en y passant le Sauveur devait emmener tous les morts à sa suite. Aussi n'avait-il pas hésité à se tuer pour bénéficier de ce privilège, espérance qui, selon l'Évangile de saint Barthélemy, fut déçue, puisque Jésus emmenant tous les morts, laissa cependant à Lucifer Caïn, Judas et Hérode. Un autre nous décrit la cène célébrée par Jésus et par les Apôtres, et pendant laquelle Thomas lui dit que les juifs voulaient l'étrangler comme le coq alors servi sur la table. Jésus ressuscita ce coq qui devait chanter trois fois cette nuit-là pour rappeler saint Pierre au repentir.

Un autre intercale au milieu du récit de la Passion un épisode singulier. C'est à propos de Judas qui reçut les trente pièces

Digitized by Google

d'argent des grands-prêtres. On nous dit alors que la femme de Judas était nourrice d'un fils de Joseph d'Arimathie. Cet enfant de sept mois refusa de se laisser approcher par elle en la traitant de bête féroce, parce que, disait-il, ces gens-là avaient reçu le prix du sang innocent.

Plus curieuses assurément sont d'autres pages, malheureusement très fragmentées et qui nous peignent Pilate faisant l'office de juge d'instruction à propos du fait de la Résurrection du Christ. Ces pages font suite, pour ainsi dire, au chapitre XIII des *Gesta Pilati*, c'est-à-dire de cet apocryphe célèbre sans cesse cité comme authentique par les Pères du second, du troisième et du quatrième siècle, et qui (Tischendorf l'a démontré) constitue les seize premiers chapitres de ce qu'on a nommé depuis l'Évangile de Nicodème.

A la fin du chapitre XIII, il était dit que les juifs avaient donné de l'argent aux soldats gardiens du tombeau pour dire que les Apôtres avaient enlevé le corps de Jésus. Notre apocryphe, dont le style se rapproche beaucoup de celui des *Gesta Pilati*, raconte que Pilate, voulant s'informer de la chose, interrogea avec beaucoup d'habileté les soldats les uns après les autres, en obtint des renseignements contradictoires prouvant leur mensonge, alla ensuite expertiser sur les lieux avec les ennemis du Christ et les disciples. Il eut aussi les aveux d'un centurion qui avait assisté à la Résurrection et auquel il conseilla de confesser la vérité sans craindre les juifs. Il est désormais pleinement convaincu, baise les linceuls trouvés dans le tombeau, et se remémore les paroles de celui qu'il avait condamné. Aussi, quand les juifs prétendent que le corps du Sauveur est celui qu'on vient de trouver dans un puits voisin, il s'y rend, fait observer que ce corps (celui d'un des deux larrons) était encore environné de ses bandelettes et, comme les prêtres insistent, il ajoute : « Eh bien! remettez-le dans le tombeau! » Il comptait, en effet, sur un miracle annoncé par Jésus, lui disant : « Les morts ressusciteront dans mon tombeau. »

La suite de cet apocryphe, attribué expressément à Gamaliel, prétendant avoir assisté à tout, nous manque malheureusement.

A un Évangile de l'enfance encore inconnu appartient sans doute le récit des aventures de Salomé. Ces aventures sont peu

Digitized by Google

édifiantes. Salomé paraît d'ailleurs avoir joui d'une mauvaise réputation. Le plus important des fragments de l'Évangile selon les Égyptiens qui nous ait été cité par les Pères, est justement relatif à une conversation entre le Christ et Salomé. Salomé demande au Sauveur : « Jusqu'à quand les hommes mourront-ils ? » Jésus répondit : « Tant que vous autres femmes produirez des enfants. » « J'ai donc bien fait de n'avoir point d'enfants », réplique Salomé. Mais Jésus lui dit : « Nourrissez-vous de toutes sortes d'herbes, à l'exception de celle qui est amère. » Or, l'herbe qui est amère est le péché, selon tous les interprètes, et le Sauveur reprochait à Salomé sa mauvaise conduite antérieure.

Selon notre apocryphe, Salomé était une demi-mondaine très connue, qui avait autrefois acquis une grande fortune. Le saint vieillard Siméon, qui bénit le Christ à sa naissance, était allé alors la trouver comme si la réputation de sa beauté l'avait attiré. Salomé très émue croit le reconnaître sans en être certaine. Sur sa demande, elle l'emmène dans des chambres de plus en plus secrètes, pour éviter de le compromettre. Enfin, il s'ouvre à elle de ses intentions et finit par la convertir. Elle abandonna alors sa maison et ses richesses. Il la baptise au nom de la Sainte Trinité, qui lui a été révélée sur le Jourdain, que le Christ devait plus tard visiter, il le sait. Salomé se retire à Bethléem où elle construit des lieux de refuge pour y servir les voyageurs. C'est là que viennent plus tard Joseph et Marie. Sur la demande de Joseph, Salomé va chercher une sage-femme (comme dans le proto-évangile de saint Jacques). La sage-femme et elle devaient, d'après le dernier texte, assister au miracle qui lui montra, ainsi qu'à Salomé, en Jésus le Fils de Dieu.

« Nous avons enfin, conclut M. Revillout, de nouveaux fragments relatifs à la vie de saint Jean-Baptiste, à la vie de la Vierge, à son Assomption miraculeuse, à la vie de saint Joseph et à celles des divers Apôtres.

« Ces fragments se rapprochent beaucoup, comme genre, de ceux que nous avions rapportés de notre mission d'Italie (1872-1873) et publiés en partie dans notre volume d'Apocryphes. Nous aurions une foule de remarques à faire sur la collection nouvelle d'apocryphes récemment étudiés par nous. Mais ce que nous avons dit suffit pour en donner une idée sommaire, et nous

Digitized by Google

comptons bientôt tout faire paraître dans le gros volume que nous préparons et qui comprendra la totalité des documents coptes de ce genre. »

M. Foucart commence la seconde lecture d'un mémoire sur le culte de Dionysos en Attique. Après avoir indiqué quelle fut la nature de ce dieu en Thrace et à Thèbes, il montre que les Athéniens connurent le culte de Dionysos dès le temps de leurs premiers rois. A Éleusis, il fut associé à Déméter dès l'origine, comme l'inventeur et le protecteur de l'agriculture; différent du Dionysos thébain et d'Iacchos, il forme avec la déesse un couple qui semble reproduire celui d'Isis et d'Osiris. De même que leurs modèles égyptiens, Dionysos et Déméter sont en même temps les dieux des morts et les maîtres des régions souterraines où l'homme descend après la mort.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie :

1° Au nom de la Société archéologique du département de Constantine, une publication intitulée : *Souvenir du cinquantenaire*;

2° Au nom de M. A. Planchenault, archiviste-paléographe, le *Cartulaire du chapitre de Saint-Laud d'Angers* (Angers, 1903, 2 vol. in-8°).

SÉANCE DU 19 JUIN

Le Président annonce la mort de M. Charles de Grandmaison, correspondant de l'Académie, décédé à Tours le 16 juin. M. de Grandmaison était correspondant depuis 1892. Ses principaux ouvrages sont le *Liber de servis* (les serfs de Marmoutiers);

Digitized by Google

une *Étude sur l'histoire des arts en Touraine au XVe et au XVIe siècle; Classement des Archives d'Indre-et-Loire*, 3 vol. d'inventaires (1878-1891).

M. Clermont-Ganneau présente trois inscriptions grecques, gravées sur plaques de marbre, qui, découvertes par lui en 1870 à Gaza, avaient été depuis transportées subrepticement à Tyr. Avec l'autorisation de l'Académie, et, grâce au petit crédit spécial dont elle dispose depuis quelques années pour ce genre d'opérations, crédit qu'il serait bien désirable de voir augmenter, il a réussi à les acquérir par l'obligeante entremise du P. Paul de Saint-Aignan et à les faire venir à Paris. Il exprime le vœu qu'elles soient mises à la disposition du Louvre moyennant le remboursement des frais supportés par l'Académie, ainsi qu'il a déjà été procédé, dans des circonstances analogues, pour d'autres monuments. Ce sont trois épitaphes datées, dont l'une présente un intérêt considérable pour la chronologie antique; elle nous permet, en effet, de déterminer avec la plus entière précision le point de départ de l'ère de Gaza qui, comme l'a établi M. Clermont-Ganneau[1], doit être fixé au 28 octobre de l'an 61 avant Jésus-Christ. Ces documents nous font, en outre, connaître dans tous ses détails le calendrier de Gaza, qui était modelé sur le calendrier égyptien, avec l'intercalation des cinq jours épagomènes, ou complémentaires, entre le 23 et le 29 août (x^e et xie mois, Lôos et Gorpiaeos).

Sur l'avis de M. Heuzey, l'Académie approuve le prélèvement, sur les fonds destinés à cet usage, d'une somme de 68 francs pour l'achat de ces trois pièces qui seront rétrocédées au Louvre, moyennant le remboursement du prix de l'acquisition et des frais de transport.

1. Clermont-Ganneau, *Archaeological Researches in Palestine*, t. II, p. 424 et suiv. Les trois inscriptions en question y sont publiées aux p. 401, n° 2, p. 410, n° 13, et p. 411, n° 15; les dates des deux dernières correspondent respectivement au 16 octobre 505, et au 5 juin 563 de notre ère; c'est cette dernière (ainsi libellée : « le 11 du mois de Daesios, l'an 623, *selon le comput de Gaza*, XIe indiction ») qui a fourni la donnée fondamentale pour la détermination de l'ère de Gaza.

Digitized by Google

Le Président annonce les résolutions que l'Académie vient de prendre en comité secret.

L'Académie a accordé :

1° Sur les revenus de la Fondation Piot :

Une somme de 1.000 francs à M. Degrand pour subventionner ses fouilles dans le tumulus de Costievo, près de Philippopoli;

Une somme de 200 francs à M. Bertaux pour faire exécuter les photographies d'un manuscrit de la Bibliothèque royale de Naples, attribué à Charles VIII.

2° Sur les revenus de la fondation Benoît Garnier :

Une somme de 2.000 francs à M. Émile Gautier pour sa mission dans le Touat, le Gourara et le Sahara central, afin de relever dans ces régions les monuments épigraphiques qui y ont été signalés dans ces derniers temps.

Le Président annonce enfin que la Commission du prix Allier de Hauteroche (numismatique ancienne) a décerné, cette année, le prix à M. Jules Maurice, pour l'ensemble de ses travaux sur les émissions monétaires de l'Empire romain pendant la période constantinienne.

L'Académie procède au vote sur les conclusions du rapport de la Commission du prix Gobert.

Pour le premier prix, M. Dupont-Ferrier obtient 35 suffrages; M. Godefroy, 1.

En conséquence, le premier prix Gobert est décerné à M. Dupont-Ferrier, pour son ouvrage intitulé : *Les officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen âge.*

Pour le second prix, M. Déprez obtient 23 suffrages ; M. Kleinclausz, 9; il y a 4 bulletins blancs.

En conséquence, le second prix Gobert est décerné à M. Eugène Déprez, pour ses *Préliminaires de la guerre de Cent ans.*

M. Ph. Berger commence la lecture d'un mémoire sur la mission de M. Perdrizet à Sidon.

M. Perdrizet a étudié sur place toutes les questions se rapportant à l'emplacement et à l'architecture du temple d'Esmoun, ainsi qu'à la découverte des inscriptions de fondation. Il a réussi

Digitized by Google

à se procurer trois nouvelles de ces inscriptions, dont deux sont les deux parties de l'inscription que M. Berger avait déjà publiée sous le n° 4 d'après un estampage défectueux.

M. Berger présente à l'Académie une des inscriptions rapportées de Sidon par M. Perdrizet, et il montre sur la pierre elle-même les signes qui permettent d'en affirmer l'authenticité. Il montre enfin, comme objet de comparaison, une inscription fausse qui vient du même endroit et il fait ressortir les profondes différences des deux monuments.

M. Foucart continue la seconde lecture de son mémoire sur le culte de Dionysos en Attique.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente :

1° Au nom de M. Oppert, l'une de ses premières publications, imprimée en 1847 : *Das Lautsystem des Altpersischen* (Berlin, 1847, in-8°), et *L'année de Méton* (Paris, 1903, in-8°; extr. de la *Revue des études grecques*);

2° Au nom de M. Omont : *Discours prononcé à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes à Bordeaux, le samedi 18 avril 1903* (Paris, 1903, in-8°).

Digitized by Google

SÉANCE DU 26 JUIN

Au nom de la Commission de la fondation Benoît Garnier, M. Hamy annonce que le capitaine Lenfant va partir dans une quinzaine de jours pour sa mission. Il a donné à son canot en fer, qu'il a fait construire à cet effet, le nom de « Benoît Garnier ». C'est avec une partie des fonds du legs Garnier qu'il a été construit. Le canot, partant de Bezons, va descendre la Seine pour remonter ensuite le Niger.

M. Foucart continue la seconde lecture de son mémoire sur le culte de Dionysos en Attique.

M. Philippe Berger cède la parole à M. Perdrizet, présent à la séance, pour rendre compte lui-même de sa mission.

M. Perdrizet rend compte de la mission que lui avait confiée l'Académie et qui avait pour objet l'étude du sanctuaire d'Echmoun, près Sidon. Ce sanctuaire consistait en une grande enceinte, en blocs énormes, qui est toujours restée apparente; elle a été signalée pour la première fois par Gaillardot. Les inscriptions phéniciennes au nom du roi Bodachtoret qu'on a trouvées dans les fondations sont au nombre de sept; quatre sont au Louvre, deux au musée Ottoman, une à l'Université presbytérienne de Beyrouth. Le sanctuaire d'Echmoun, dédié dans la première moitié du IVe siècle, fut probablement détruit par Artaxerxès en 348.

L'Académie procède à la nomination d'une commission qui sera chargée de vérifier les comptes des recettes et dépenses de l'Académie pendant l'année 1902.

Sont désignés : MM. Schlumberger et Longnon.

M. Victor Bérard communique à l'Académie, au nom de M. le professeur Halbherr, l'empreinte d'un sceau égyptien trouvé dans

Digitized by Google

les fouilles d'Hagia Triada, près de Phaistos (Crète). Ce sceau provient des ruines d'un tombeau à coupole. Il semble avoir fait partie d'un collier d'or dont les pendeloques (lions accroupis et têtes de taureau) sont tout semblables ou même identiques à celles d'un collier trouvé à Mycènes (VIe tombeau). Ce sceau porte le nom de la « femme royale Tii », femme d'Aménophis III. On sait que les fouilles de Mycènes avaient déjà livré un scarabée de la même reine Tii et des cartouches du même Aménophis III. Voilà donc une date de concordance entre les civilisations de la Crète et de Mycènes. Cette date nous reporte au XVe siècle avant J.-C. : c'est exactement la date que nous donne la *Chronique de Paros* pour l'arrivée en Grèce des Kekrops, Danaos, Kadmos et autres colons égypto-phéniciens.

M. E. Cartailhac, correspondant de l'Institut, fait en son nom et au nom de M. l'abbé Breuil une communication sur les peintures de la grotte d'Altamira près Santander (Espagne).

Ces peintures couvrent les parois et le plafond de la grotte ; ce sont des figures noires d'animaux et de signes inintelligibles, les premières tracées ; puis des figures triangulaires, scaliformes, et des animaux peints en rouge plat ; par-dessus cette double couche, de nombreux graffites, figurant des cerfs, biches, huttes et bonshommes ont été légèrement gravés ; enfin une dernière couche de peinture a été pratiquée, très supérieure aux précédentes par la valeur et les dimensions des animaux représentés (sangliers, biche, cheval, bisons) ; ils atteignent 2m 20, et sont en rouge et noir. Les attitudes sont si bien saisies, ainsi que le modelé, que cela suppose des artistes à culture approfondie, et dont la technique s'était peu à peu améliorée. L'identité de ces œuvres d'art avec celles des grottes françaises est absolue ; c'est l'œuvre d'une même école d'art, obéissant aux mêmes préoccupations, suivant des coutumes identiques. Une semblable unité et de telles coutumes sont si frappantes qu'il faut admettre qu'elles étaient le résultat de pratiques religieuses, qui nous donneraient aussi l'explication de ce fait que seuls certains animaux, tous comestibles, ont été figurés à l'exclusion de tous les autres[1].

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

COMMUNICATION

LES PEINTURES PRÉHISTORIQUES DE LA GROTTE D'ALTAMIRA A SANTILLANA (ESPAGNE).

NOTE DE M. ÉMILE CARTAILHAC, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE, ET DE M. L'ABBÉ H. BREUIL.

La grotte d'Altamira, au sommet d'une colline de ce nom, près Santillana del Mar, province de Santander, fut signalée dès 1880 par un archéologue de ce pays, M. de Sautuola, comme renfermant de nombreux débris de cuisine et d'industrie de l'âge de la pierre, et des peintures en rouge et noir figurant dans d'assez grandes dimensions divers animaux. Ces peintures étranges étaient alors uniques en leur genre, leur âge n'était pas fixé. Les *Matériaux pour l'histoire de l'homme* publièrent sur cette découverte un rapport minutieux de M. Harlé, ingénieur des ponts et chaussées, fort au courant de l'archéologie préhistorique, et qui avait bien voulu profiter d'un voyage au nord de l'Espagne pour pousser jusqu'à la grotte. Cet examen, d'ailleurs rapide, ne fut pas favorable à l'attribution à l'âge de la pierre de ces peintures souvent très perfectionnées, très fraîches en apparence, et qu'une lumière artificielle assez vive pouvait seule éclairer convenablement. L'étude de cette grotte resta ainsi superficielle et incomplète. Mais dans ces dernières années, et dès 1896, l'attention fut rappelée sur elle. Des découvertes effectuées dans plusieurs grottes françaises, principalement par MM. Émile Rivière, Daleau, Capitan et par nous-mêmes, ont démontré que l'ornementation des cavernes par la gravure au trait et par des peintures en rouge et en noir, à un moment assez ancien du quaternaire

Digitized by Google

et de l'âge de la pierre, était un fait dont il importe de rechercher d'autres exemples et d'étudier avec soin tous les aspects.

Après avoir entendu notre communication sur la grotte de Marsoulas (Haute-Garonne), l'Académie n'hésita pas à partager cette opinion et voulut bien nous aider à poursuivre ces investigations.

Quelques semaines après, nous nous rendions en Espagne. L'examen de la grotte d'Altamira exigea un mois de travail assidu. Il lui fut à première vue et, grâce à notre connaissance des autres cavernes ornées, tout à fait favorable. Nos anciennes objections, celles de M. Harlé n'étaient pas soutenables; et M. Harlé lui-même, retournant pendant les vacances de Pâques à Altamira, vingt ans après sa première visite, et reconnaissant enfin l'ancienneté des peintures, adhérait pleinement à nos conclusions.

La région appartient au calcaire crétacé. Son aspect révèle une grande circulation souterraine des eaux. Sur de nombreux points, le sol a des effondrements circulaires. La grotte est entourée de semblables dépressions qui révèlent des grottes écroulées. Elle-même est le type parfait de cet accident. On marche dans plusieurs galeries sur un plafond tombé dont les grandes plaques polygonales sont encore contiguës, tandis qu'une assise formant voûte est craquelée et soutenue sur de vastes largeurs par de simples pressions latérales. La ruine sur quelques points est imminente, et la circulation des visiteurs devient de jour en jour plus dangereuse.

Une série d'amples éboulements a ainsi ouvert la première partie de la caverne sur une longueur de 250 mètres. Plus loin, et suivant les dislocations préalables de la roche, existent des galeries étroites et surbaissées dues à l'action des courants. L'une d'elles a 50 mètres de long.

Les traces de l'habitation préhistorique sont considérables et localisées à l'entrée. L'homme a dû fréquenter

Digitized by Google

longtemps et longuement cette place. Un très large dépôt de plus d'un mètre d'épaisseur couvre le sol et se compose de cendres charbonneuses pétries de coquilles comestibles prises à la mer voisine et d'os cassés. A ces rebuts de cuisine sont associés abondamment des débris d'objets ouvrés, en pierre et en os.

Des portions importantes de la voûte sont tombées de nos jours sur ces couches irrégulières. On peut reconnaître que la première galerie qui, dans ces parages, présente aujourd'hui un aspect ruiné et menaçant, était pour les anciens hommes un vaste souterrain non morcelé où pourtant la lumière du jour ne pouvait porter bien loin.

Une partie notable du plafond, au milieu de l'ébranlement général, a résisté et se maintient encore sur une salle annexe de cette galerie. C'est là sur une surface de 40 mètres de long sur 10 de large que sont accumulées les peintures polychromes qui avaient attiré l'attention de M. de Sautuola, et dont il avait publié en noir une petite esquisse. Notre enquête nous permet d'assurer que plus près de l'entrée la voûte était également peinte. D'ailleurs on retrouve dans les galeries qui suivent, et jusqu'au fond de l'étroit boyau qui termine la caverne, des animaux en peinture noire, d'autres gravés au trait et quantités de signes singuliers.

Les signes noirs sont distribués irrégulièrement sur les parois de droite et de gauche de la seconde et de la dernière partie du souterrain. Ils sont à portée de la main, mais pas toujours aux endroits qui s'aperçoivent d'abord, ce qui permet sans doute d'écarter l'idée que ce sont des points de repère pour faciliter la circulation. En général plusieurs traits les composent et leur donnent quelque analogie avec des caractères d'écriture. Mais quelque simples qu'ils soient, réduits à deux ou trois touches ou plus compliqués, ils varient sans cesse, on n'en voit pas deux semblables.

Les signes purement linéaires font place quelquefois à

Digitized by Google

des figures compliquées, soit à des silhouettes d'animaux, bœufs, chevaux, poissons, soit à des images qui ressemblent à des boucliers ornés de dessins variés.

Quatre signes de ce genre, mais tout à fait simples, tels que des θ avec deux barres, sont au plafond d'une anfractuosité étroite, haute, profonde de quelques mètres seulement, au bout de la première galerie. L'importance mystérieuse de ce diverticule est affirmée par la présence d'autres signes compliqués et les seuls qui soient tracés en rouge dans les galeries profondes, où abondent les noirs. A gauche, une corniche saillante est en dessous couverte de bandes étroites, scaliformes, qui s'étalent et se multiplient aux endroits larges, épousant ainsi toute la surface disponible. Les parois à droite sont marquées par quelques rubans pareils, mais vite interrompus, et d'un tracé bizarre.

Nous retrouverons les signes rouges dans une grande salle voisine de l'entrée.

L'ancienneté des signes noirs est démontrée par ce fait qu'ils sont coupés par des gravures, du moins par deux des meilleures et des plus caractérisées figures tracées à la pointe qui constituent la seconde série des œuvres humaines de la caverne.

Elles représentent des animaux à l'exclusion de tout dessin linéaire ou fantaisiste. Semblables à des esquisses d'album, elles sont bizarrement tracées d'une main exercée; ce sont des croquis de bœufs et de chevaux, surtout des têtes de biches. On reconnaît, sans aucun doute possible, le style, la facture des dessins sur os de notre âge du renne, des gravures déjà remarquées sur les parois de nos cavernes françaises.

La distribution des gravures est aussi étrange que celle des signes. Elles sont parfois sur des façades d'un abord difficile ou dans des recoins. Trop légères pour être aperçues du passant, visibles seulement pour celui qui les recherche avec expérience et une bonne lumière artificielle, elles ne

Digitized by Google

peuvent pas être une décoration banale. Ce n'est pas davantage le résultat d'un caprice, puisque nous avons des documents semblables, des dispositions identiques des bords du Rhône à la Gironde et du Périgord aux Pyrénées cantabriques.

Çà et là, on rencontre des concrétions stalagmitiques dont les amples cascades descendent des cheminées béantes de la voûte ou s'étalent en escaliers aux changements de niveau des galeries centrales. Elles sont très tendres ordinairement et portent çà et là des traces bien distinctes. Les unes, un peu partout, sont de larges coups de griffe, vestiges du passage des ours essayant de grimper ou de se retenir dans une glissade. Les autres, plus localisées, sont des contours d'animaux profondément incisés, souvent enchevêtrés. De tels dessins, également énergiques, sommaires et confondus, se voient exactement dans les grottes d'Aigueze (Gard) et de Pair-non-Pair (Gironde). Celle-ci surtout peut-être regardée comme la plus ancienne des cavernes ornées. L'indication comparative a donc sa valeur.

Attachons-nous maintenant à indiquer les œuvres d'art multipliées sur le plafond de la première salle. Celui-ci est fissuré complètement et en tous sens. Les fentes sont béantes; de plus, l'épaisse couche qui le forme s'est séparée des assises supérieures et n'est retenue dans son mouvement de descente que par des pressions latérales. Situation précaire au plus haut point qui s'est aggravée depuis vingt ans. Ce plafond est ainsi suspendu à deux mètres environ au-dessus du sol dans la majeure partie de la salle; mais d'un côté cet intervalle est très réduit et le visiteur ne peut circuler que courbé en deux. Les changements accomplis depuis les temps préhistoriques n'ont pas sensiblement modifié cet état de choses. Cependant cette voûte, même aux endroits qu'on ne peut bien voir qu'en se couchant sur la terre, offre des gravures et des peintures.

Digitized by Google

Les gravures sont disséminées au hasard, sur presque toute la surface, et si nombreuses que nous en découvrions encore au dernier moment de notre séjour. Ce sont, comme dans les profondeurs de la caverne, de nouvelles éditions de nos fins graffiti de l'âge du renne. On observe très peu de variété dans la faune figurée : des chevaux, des bœufs, un beau cerf à ramure très développée, surtout des têtes de biches.

Mais en outre il y a des silhouettes qui nous paraissent humaines, bien qu'elles soient d'un dessin très inférieur à celui des animaux. Il semble que l'artiste ait surtout visé à bien marquer un geste : l'homme étant vu de profil, les bras sont levés dans l'attitude classique des adorants, les mains à la hauteur de la figure.

De plus, en comparant les têtes, on peut noter que dans la plupart le visage humain disparaît comme s'il était remplacé par un masque à museau bestial. En les examinant, on ne peut que songer à ces déguisements si fréquents chez les primitifs ayant survécu jusqu'à nos jours, par exemple chez les Peaux-Rouges qui en faisaient usage dans leurs cérémonies religieuses.

Çà et là, plus de vingt fois, on voit un dessin gravé, une foule de traits divergeants d'un sommet et contenus dans une courbe demi-circulaire rappelant la manière des Eskimos pour figurer leurs huttes.

Une série de peintures en noir et en rouge se rattache à ces diverses gravures, parce qu'elle constitue avec elles, sinon avant elles, la plus ancienne ornementation du plafond. Ces peintures représentent des animaux et sont tantôt en noir des croquis d'une touche habile, accentués d'un trait plus large, d'empâtements même pour mettre les reliefs en saillie, tantôt en rouge avec teinte plate et uniforme couvrant tout. La gravure a marqué plus ou moins le contour, surtout l'extrémité des membres et les détails de la tête, les yeux, le museau. Les peintures rouges ont

Digitized by Google

effacé parfois les peintures noires qui, dans toute la grotte, paraissent ainsi les plus anciennes.

Ces fresques sont fort altérées par suite de leur antiquité plus haute, probablement aussi à cause de leur situation les exposant au lavage par les eaux de condensation.

Nous avons remarqué l'une d'elles, rouge, composée non pas d'une couche unie, mais d'un semis de taches, d'un véritable pointillé. Le même système est pratiqué pour plusieurs figures de la grotte de Marsoulas (Haute-Garonne).

Le dessin d'une main humaine, de petite taille, pourrait être le résultat de l'application même de la main enduite de rouge suivant le procédé bien connu en Algérie, mais en tous cas elle a été repeinte.

Enfin un espace notable du plafond, la partie centrale et terminale, est garni par une accumulation de signes rouges. Là un signe, contrairement à ce que nous observions pour les signes noirs, revient fréquemment, mais il se présente dans tous les sens et forme des groupes particuliers et variés. Il est évident que la répétition de ce signe a été systématique, il était d'interprétation courante. On peut du moins le supposer. Il pourrait être, comme dans les inscriptions ornementales ou magiques des Eskimos, l'image déformée de la pirogue, du kajak. Tout cet ensemble de dessins en désordre et qu'il a été malaisé de relever avec le plus grand soin attend une explication.

Mais plus loin, recouvrant les gravures et les peintures primitives, s'étend une décoration autrement étonnante, d'une valeur bien supérieure. Vingt-cinq animaux, soit vingt-et-un bisons, deux sangliers, un cheval, une biche, de 1 m 25 à 2 m 20 de longueur, sont plus ou moins juxtaposés. Ils sont placés dans tous les sens et posés dans un profil atténué qui dégage en général les quatre pieds et sépare aussi les cornes des bovidés. Ils sont debout, sauf cinq bisons dont les membres sont ramenés contre le corps et qui affectent ainsi l'allure des bœufs couchés et ruminant, ou mieux

Digitized by Google

ramassés dans un bond et pointant les cornes en avant. Même dans ces images singulières, l'exactitude des proportions, la rigueur des lignes laissent peu à désirer. Cette perfection du dessin est bien secondée par une technique perfectionnée, par l'utilisation de toutes les teintes et des effets qui peuvent résulter du mélange et de la juxtaposition du noir et du rouge. Les attaches des membres et les membres eux-mêmes se détachent en relief brusque, grâce à des bandes claires obtenues par le lavage habile de la couleur. Une légère gravure préalable ou de simples raclages dessinent ordinairement l'esquisse de l'animal représenté. Le trait des pieds, des yeux, des narines, des cornes est plus accentué. Certaines parties ou particularités ne sont parfois que gravées. Souvent les reliefs naturels de la pierre ont été utilisés. Les larges mamelons qui hérissent le plafond ont déterminé le choix de la place et la direction du corps de telle sorte que tout ou partie de l'animal se présente avec l'apparence d'une sculpture coloriée.

Parmi les curiosités de ces ouvrages, il faut citer les superpositions. Il n'y a pas seulement d'abondantes traces des plus anciennes peintures : on constate que de grandes peintures polychromes ont été, elles aussi, à moitié effacées, lavées pour faire place à d'autres. Aurait-on voulu établir plusieurs plans dans ces représentations figurées? Un jeune poulain (?) est peint sur le corps d'un cheval. Ailleurs, un sanglier se présente avec huit pattes. Une première figure avait donc cessé de plaire.

Ainsi les peintures, faites incontestablement à l'aide d'un pinceau, et qui représentent un travail considérable, n'appartiennent pas au même temps. Comparées à celles de Marsoulas et de Font-de-Gaume, elles témoignent d'une réelle supériorité, d'une évolution de l'art; elles supposent une culture ancienne, des traditions bien établies, des études approfondies.

Au point de vue de l'âge qu'il convient de leur attribuer,

Digitized by Google

elles se prêtent un mutuel appui. Nous n'avons pas à Altamira comme à Font-de-Gaume de puissantes stalagmites dont l'arrivée sur les peintures d'une fraîcheur étonnante démontre l'antiquité des œuvres quoique sans la préciser. Nous n'avons pas l'image du mammouth comme à Font-de-Gaume, aux Combarelles, à Aigueze, fixant cette antiquité. Mais par la comparaison de nos diverses cavernes, qui ont toutes des traits communs à côté de leurs caractères spéciaux, soit pour les gravures, soit pour les peintures, par l'étude des gisements préhistoriques de ces mêmes stations, nous aboutissons à une conclusion ferme. La différence de la latitude suffit à expliquer certains faits obscurs, quelques divergences.

En résumé, les gravures et les peintures de la grotte d'Altamira appartiennent à une époque exactement déterminée qu'il faut placer au commencement du bel âge du renne proprement dit. Ce sont des œuvres d'art *paléolithiques*.

Les faits observés à Altamira montrent, plus complètement que partout ailleurs, l'importance qu'avaient ces images dans les préoccupations et la vie sociale des primitifs qui les ont exécutées; ils laissent soupçonner l'existence dans une grande partie de notre Occident des mêmes croyances, des mêmes pratiques superstitieuses. Ils affirment l'unité de la population.

Digitized by Google

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente au nom de l'auteur, M. Guy de Lusignan, le second volume du *Nouveau dictionnaire illustré français-arménien*. I-Z (Paris, 1903, in-8°).

Parmi les ouvrages offerts à l'Académie, le Secrétaire perpétuel signale l'étude de M. Charles Joret sur la *Bataille de Formigny*. C'est un recueil de toutes les descriptions faites, au xve siècle, du célèbre combat, qui mit fin à la domination anglaise en Normandie. Les conclusions auxquelles arrive l'auteur diffèrent singulièrement de celles des historiens modernes ; mais comme il nous donne les textes sur lesquelles il s'appuie, il fait ainsi les lecteurs juges de la question, et nous croyons que plus d'un se rangera à son avis.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MANUELS DE BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

I. — LES ARCHIVES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

M. Ch.-V. LANGLOIS, Archiviste-paléographe, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris.

M. H. STEIN, Archiviste-paléographe, Archiviste aux Archives nationales.

1 vol. in-8° de XIX-1000 pages, broché..... 18 fr.
Le même, relié toile, non rogné..... 20 fr.

II. — MANUEL DE BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

(BIBLIOTHECA BIBLIOGRAPHICA NOVA)

PAR HENRY STEIN.

1 volume in-8° (XX-895 pages)..... 18 fr.
le même relié toile, non rogné ..... 20 fr.

Trois appendices terminent le volume :
1° Liste raisonnée des localités du monde entier qui ont possédé une imprimerie avant le XIX° siècle.
2° Répertoire des tables générales de périodiques de toutes langues.
3° Répertoire des catalogues d'imprimés des principales Bibliothèques du monde entier.

III. — LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

I. ÉPOQUE PRIMITIVE. — MÉROVINGIENS ET CAROLINGIENS
II. ÉPOQUE FÉODALE. — LES CAPÉTIENS JUSQU'EN 1180
III. LES CAPÉTIENS, 1180-1328

PAR AUGUSTE MOLINIER
Professeur à l'École nationale des Chartes.

3 vol. in-8°, VIII-288 et 322 p. 248, chacun, brochés..... 5 fr.
— — — reliés toile..... 7 fr.

MANUEL DE PALÉOGRAPHIE LATINE ET FRANÇAISE

DU VIe AU XVIIe SIÈCLE

SUIVI D'UN DICTIONNAIRE DES ABRÉVIATIONS

PAR M. MAURICE PROU
Professeur à l'École nationale des Chartes.

AVEC 23 FAC-SIMILÉS EN PHOTOTYPIE

Paris, 1892, 2° édition, 1 vol. in-8°, broché, planches..... 12 fr.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTE RENDU DES SÉANCES

PUBLIÉ PAR M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

1902

Ce recueil paraît tous les deux mois par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec planches et figures.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 12 FRANCS PAR AN

1873 à 1902. — Chaque année complète..... ..... 15 fr.

Digitized by Google

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS
RUE BONAPARTE, 82, PARIS

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

Par AUGUSTE MOLINIER
Professeur à l'École nationale des Chartes.

III. — LES CAPÉTIENS, 1180-1328

1 vol. in-8° (248 p.), broché..... 5 fr.
— relié toile..... 7 fr.

TABLE DES MATIÈRES

XLIII : Philippe-Auguste et Louis VIII. XLIV : Troisième croisade. XLV : Quatrième croisade. XLVI : Cinquième croisade. XLVII : Guerre des Albigeois, traités dogmatiques, préliminaires, Inquisition, Dominicains. XLVIII : Chroniques universelles. XLIX : Grandes chroniques de France, Primat, Guillaume de Nangis. L : Joinville, Sources générales, détails, ordre chronologique, Documents administratifs et textes divers. LI : Saint Louis, chroniques françaises et textes divers. LII : Saint Louis, sources étrangères. LIII : Charles d'Anjou. LIV : Philippe III. LV : Philippe le Bel et ses fils, Chroniques générales, Lettres, Chroniques anglaises, Chroniques des Pays-Bas, Chroniques d'Allemagne, Chroniques d'Italie, Détails par ordre chronologique, Documents administratifs, Fils de Philippe le Bel, Croisades.

Le fascicule IV comprenant les années 1328-1461 est en préparation et paraîtra probablement à la fin de 1903. Le fascicule V comprenant 1461-1491, l'introduction et la table générale suivra de près.

Précédemment parus :

I. Époque primitive : Mérovingiens et Carolingiens. 1 vol 8° (VIII-288 p.) br. 5 fr.
relié toile..... 7 fr.
II. Époque féodale : Les Capétiens jusqu'en 1180. 1 vol. 8° (322 p.) br..... 5 fr.
relié toile..... 7 fr.

MANUEL D'ARCHÉOLOGIE FRANÇAISE

DEPUIS LES TEMPS MÉROVINGIENS JUSQU'A LA RENAISSANCE

Première Partie : ARCHITECTURE

PAR CAMILLE ENLART

Ancien membre de l'École française de Rome. Membre résidant de la Société des Antiquaires de France.

I — ARCHITECTURE RELIGIEUSE

1 vol. in-8°, XXVI et 813 p., 405 grav. et fig..... 15 fr.

EXTRAITS DE LA TABLE DES MATIÈRES :

PRÉFACE. — CHAPITRE PREMIER : *Définitions et principes.* Avant-propos. I. L'architecture. Ses principaux éléments. II. L'appareil. Les enduits. III. Sculptures, moulures et dessins courants. Écoulement des eaux. Encorbellements. IV. Supports. V. Percements, baies, arcades. VI. Voûtes, etc. Bibliographie du chapitre premier. — CHAPITRE DEUXIÈME : *Période latine et mérovingienne.* I. Premiers édifices chrétiens. II. Influence et suprématie artistique de l'empire d'Orient. III. Les plus anciennes églises d'Occident. IV. Plan des basiliques chrétiennes. — CHAPITRE TROISIÈME : *Période carolingienne et baptistères.* I. Sources et caractères de l'architecture carolingienne. II. Les églises carolingiennes. III. Plans et ordonnances des églises, etc. Bibliographie des chapitres deuxième et troisième. — CHAPITRE QUATRIÈME : *Période romane.* I. L'architecture romane. II. Influence des ordres monastiques. III. Périodes et Ecoles. IV. Appareil. V. Plans des églises romanes, etc. Bibliographie du chapitre quatrième. Répertoire d'églises romanes. — CHAPITRE CINQUIÈME : *Période gothique.* I. Origines et caractères du style gothique : l'architecture de transition. II. Influence de l'élément séculier. III. Périodes et Écoles. IV. Expansion du style gothique français à l'étranger. V. Appareil, etc... Bibliographie du chapitre cinquième. Répertoire d'églises de transition, d'églises gothiques de la fin du XIIe à la fin du XIVe siècle, d'églises flamboyantes. — CHAPITRE SIXIÈME : *La Renaissance.* I. Causes et origines de la Renaissance française : Influence de l'Italie. II. Périodes d'évolution et Ecoles de la Renaissance. III. Plan et élévation des églises, etc... Bibliographie du chapitre sixième. Répertoire d'églises de la Renaissance. — CHAPITRE SEPTIÈME : *Accessoires de l'architecture religieuse.* I. Vases acoustiques et autres poteries dans les voûtes. II. Pavements. III. Croix de consécration. IV. Détails du sanctuaire. Autels et retables, etc... Bibliographie du chapitre septième. TABLE GÉNÉRALE.

Sous presse pour paraître prochainement

II. — ARCHITECTURE CIVILE ET MILITAIRE

N. B. — Une table analytique très détaillée commune aux deux tomes terminera le tome II.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS — *Le Gérant*, A. PICARD.

Digitized by Google

Z Sc c 16 21. 27

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1903

BULLETIN DE JUILLET-AOUT

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC III

Recueil paraissant tous les deux mois, par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec planches et figures. Prix de l'abonnement annuel. — 12 fr.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER

Pages.

SÉANCES DE JUILLET-AOUT..... 267, 292, 310, 318, 326, 347, 364, 365, 367.

COMMUNICATIONS :

Inscription araméenne trouvée en Égypte, par M. le marquis de Vogüé, membre de l'Académie..... 269

Analyse d'un mémoire du R. P. Ronzevalle sur un bas-relief trouvé à Émèse et plusieurs monuments palmyréniens, par M. le marquis de Vogüé, membre de l'Académie..... 276

Rapport de M. le docteur Carton sur les fouilles exécutées à El Kenissia, près de Sousse..... 283

Les « Gourdeiziou » bretons et leur origine babylonienne, par M. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Académie..... 315

Les inscriptions de la roche de Trupt, par M. Frœlich 331

Lepcis et Leptis magna, par M. Clermont-Ganneau, membre de l'Académie. 333

A propos du fronton oriental du temple de Zeus à Olympie. Une hypothèse, par M. Naville, correspondant de l'Institut..... 350

Les sépulcres à fresques de Guigariche et le culte de Mithra en Afrique, par M. Clermont-Ganneau, membre de l'Académie..... 357

Mémoire de M. Adhémar Leclère, résident de France au Cambodge, sur une charte de fondation d'un monastère bouddhique où il est question du roi du Feu et du roi de l'Eau..... 369

APPENDICES :

Rapport fait au nom de la Commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1903, par M. Salomon Reinach, et lu dans la séance du 10 juillet 1903..... 295

Rapport du Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des Commissions de publication de cette Académie pendant le 1er semestre de 1903, lu dans la séance du 24 juillet 1903..... 321

Inscription égypto-phénicienne de Byblos. Note de M. Clermont-Ganneau, membre de l'Académie..... 378

Jupiter Heliopolitanus. Note complémentaire, par M. Clermont-Ganneau, membre de l'Académie..... 384

LIVRES OFFERTS..... 287, 306, 318, 325, 346, 363, 366, 386.

Digitized by Google

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

ANNÉE 1903

—

TOME II

Digitized by Google

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1903

TOME II

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC III

Digitized by Google

Digitized by Google

PEOIG 002

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1903

PRÉSIDENCE DE M. G. PERROT

SÉANCE DU 3 JUILLET

M. le marquis de Vogüé communique à l'Académie l'estampage, envoyé par M. Maspero, d'une inscription araméenne gravée sur une stèle de grès provenant d'Assouan (Syène, Eléphantine) et conservée au musée du Caire. Le monument est mutilé en haut et en bas : l'inscription ne comprend plus que cinq lignes dont trois seulement sont intactes.

Elle se traduit ainsi :

> .....*fils de Marna* ou *Abdmarna*
> *chef de la garnison de Syène, a fait*
> *dans le mois de siwan, qui est meḥir,*
> *de l'année sept d'Artaxerxès Roi*
> [*à*]..... ..... *Dieu* .....

Le nom du dieu est assez mutilé et M. de Vogüé se réserve de l'étudier plus à loisir. La question de date est assez délicate et M. de Vogüé la discute sous ses divers aspects [1].

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

M. de Vogüé analyse ensuite un mémoire du R. P. Ronzevalle sur un bas-relief trouvé à Émèse et sur plusieurs monuments palmyréniens[1].

M. Cagnat lit une lettre de M. le Dr Carton sur l'état des fouilles qu'il exécute à El Kenissia, près de Sousse, pour le compte de l'Académie, avec le concours de M. le capitaine Ordioni.

Le dégagement du théâtre est poursuivi méthodiquement. On y a découvert presque entièrement les *parascenia*, le mur du fond de la scène et une partie de l'orchestre.

Les découvertes les plus intéressantes sont faites dans un sanctuaire orienté à l'est, et qui renferme des autels en maçonnerie, entourés de stèles votives à emblèmes puniques. Au pied de ces dernières, plus de deux cents lampes puniques, des ossuaires renfermant les restes de petits animaux sacrifiés ont été découverts à côté de brûle-parfums, de statuettes en terre cuite, etc. Au fond de l'aire sacrée, on découvre en ce moment un grand escalier dont les marches, en partie seulement mises à jour, peuvent être suivies déjà sur 20 mètres de longueur[2].

M. S. Reinach a la parole :

« Je demande la permission d'annoncer à l'Académie une découverte importante en elle-même, plus importante par les espérances qu'elle fait concevoir.

« Dans un lot de papyrus découverts par eux à Oxyrhynchus, MM. Grenfell et Hunt ont déchiffré des fragments considérables d'une *epitome* de Tite-Live, livres 37-39 et 49-55.

« Les livres 49-55 ne nous sont pas parvenus, et la nouvelle epitome est fort différente de celle que nous possédons.

« On sait que les papyrus latins sont relativement rares. Le fait que Tite-Live est représenté parmi les auteurs que l'on lisait et que l'on résumait en Égypte à l'époque romaine est bien propre à éveiller la curiosité.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

Digitized by Google

« MM. Grenfell et Hunt annoncent, en outre, la découverte d'une nouvelle série de sentences attribuées à Jésus-Christ et celle d'une ode qu'ils attribuent à la prêtresse Corinne.

« A aucune époque, depuis le xve siècle, le trésor de la littérature antique ne s'est enrichi aussi rapidement que de nos jours ; et l'on peut dire, malgré les résultats acquis, que le travail d'exhumation systématique des papyrus est encore à ses débuts. »

M. Bréal rappelle que, il y a deux ans, il disait que l'Égypte serait une mine féconde à exploiter en fait de découvertes antiques. Il ne croyait pas que la découverte signalée par M. S. Reinach viendrait lui donner si vite raison. Il se demande pourquoi la France ne prend pas une part plus grande à ces découvertes, et il exprime le vœu qu'une somme soit prélevée, tous les ans, sur les revenus de la Fondation Piot, pour achat de papyrus.

La proposition de M. Bréal est renvoyée à l'examen de la Commission Piot.

L'Académie procède à l'élection d'un membre de la Commission du prix Prost.

M. Longnon est réélu.

M. Foucart continue la lecture de son mémoire sur le culte de Dionysos en Attique.

COMMUNICATIONS

INSCRIPTION ARAMÉENNE TROUVÉE EN ÉGYPTE, PAR M. LE MARQUIS DE VOGÜÉ, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Le monument provient d'Assouan et est conservé au musée du Caire. C'est une stèle de grès qui, dans sa forme primitive, était plus haute que large. Mutilée en haut, en bas et légèrement sur la droite, elle mesure aujourd'hui 0^m 26

Digitized by Google

de haut sur 0 m 45 de large. Les lettres sont gravées avec un certain soin, les mots sont séparés, les lignes sont comprises entre des traits parallèles, distants de 0 m 052.

Nous la lisons ainsi qu'il suit :

.....
בר מרנא.....
רב חילא זי סון עבד
בירח סיון הו מחיר
שנת שבע ארתחשסש מלכא
[ל].ו.רנ.תי אלהא דרות
.....

Le premier mot visible paraît, à première vue, devoir se lire בר, *fils de*, et s'appliquer à l'auteur de l'inscription, dont le nom devait se trouver à la ligne précédente, actuellement disparue. Pourtant, une objection se présente : la seconde lettre est un peu courte pour un *resch* : si l'on veut bien examiner la photographie jointe à cette note, on remarquera que dans tout le reste de l'inscription les *daleth* et les *resch* sont soigneusement différenciés par la longueur de leurs hastes respectives; on remarquera ensuite que les deux lettres de ce mot בר sont liées et offrent la plus frappante analogie avec les deux lettres également liées qui se trouvent à la fin de la seconde ligne où elles entrent dans la composition du mot incontestable עבד, *a fait*. On remarquera enfin que le commencement de la première ligne paraît mutilé et qu'une lettre peut avoir disparu dans la cassure de la pierre. On peut donc supposer que cette lettre était un ע et lire au lieu de בר מרנא, *fils de Marna*, le nom propre עבדמרנא, *Abdmarna*, qui est au moins aussi satisfaisant. On a cru lire sur une inscription très mutilée de Chypre (*C. I. S.*, I, n° 16) le nom עבדמרני qui serait l'équivalent phénicien du nom araméen.

Les trois lignes qui suivent n'offrent aucune difficulté ; à

Digitized by Google

INSCRIPTION ARAMÉENNE D'ASSOUAN

Digitized by Google

Digitized by Google

la dernière le mot אלהא, *Dieu*, est seul certain : nous traduirons donc :

....fils de Marna ou *Abdmarna*, *chef de la garnison de Syène, a fait dans le mois de siwan, qui est méḥir, de l'année sept d'Artaxerxès Roi* [à]..... *Dieu* .....

L. 2. סון. La ville de Syène, frontière de l'Égypte et de la Nubie, aujourd'hui *Assouan* اسوان ; il est probable que le nom se prononçait alors comme aujourd'hui *Souan* ; cette prononciation est d'accord avec l'orthographe égyptienne (Brugsch, *Dictionnaire géogr. de l'anc. Égypte*, p. 666). Nous pensons que cette orthographe est aussi celle de la Bible. Le nom, il est vrai, se trouve deux fois dans Ézéchiel (XXIX, 10 et XXX, 6) écrit סְוֵנֵה, mais nous pensons avec Gesenius que dans les deux cas le ה final est locatif ; le prophète annonce que l'Égypte sera ravagée dans son entier et, pour exprimer cette idée, il dit : מִמִּגְדּוֹל סְוֵנֵה « depuis Magdol jusqu'à Syène », c'est-à-dire depuis la ville frontière du Nord jusqu'à la ville frontière du Sud : en faisant abstraction de cette désinence, il reste pour le nom de la ville le mot סון identique à celui de notre inscription. Les Septante le transcrivent Σουήνη, les Grecs en ont fait Συήνη.

Les Perses ne dépassèrent pas ce point ; une garnison l'occupait et gardait la frontière : l'auteur de l'inscription était le chef de cette garnison ; רב חילא, le mot חילא désignant un corps de troupe, avec une acception analogue à celle de notre mot *forces*.

Le relatif די est un peu effacé, mais il est certain.

L. 3. סִיוָן, *siwan*, troisième mois du calendrier hébraïque, qui concorde ici avec le mois égyptien מחיר, *Méhir*, deuxième mois de la tétraménie d'été ou sixième mois de l'année.

L. 4. ארתחשסש. Nom du roi de Perse que les Grecs ont

Digitized by Google

transcrit 'Αρταξέρξης et qui, sous cette forme, s'est introduit dans la langue courante de l'histoire. L'orthographe de notre inscription est identiquement celle que les Égyptiens ont adoptée dans la transcription hiéroglyphique du même nom; les lettres correspondent exactement les unes aux autres :

Il faut donc prononcer *Artaḥ-šes-ša* et vocaliser אַרְתַּחְשֶׁסְשָׁ. Je laisse aux savants compétents le soin de rechercher comment cette transcription se concilie avec la forme réelle du nom perse telle qu'elle est connue par les inscriptions cunéiformes, et celui d'expliquer l'introduction de la lettre R dans la transcription grecque 'Αρταξέρξης. D'après M. Justi (*Iranisches Namenbuch*, p. 34), le nom perse des inscriptions est « Artaχšaθra », le son « θr » étant rendu par un seul caractère; d'après le même auteur, le même nom, sur le vase trilingue de Saint-Marc de Venise, est écrit « Artaχčašda ». Dans les transcriptions babyloniennes, il est « Artakšatsu », selon M. Oppert « Artaksassu » (*C. I. S.*, II, n° 67). On voit qu'il règne une certaine incertitude sur cette matière. Il n'y en a aucune sur la concordance de la transcription araméenne et de la transcription égyptienne.

Dans la Bible, ce nom est appliqué à deux personnages différents : au roi qui interrompit la reconstruction du temple de Jérusalem, et à celui qui, au contraire, favorisa la renaissance israélite. Le nom du premier de ces rois est écrit: אַרְתַּחְשַׁשְׂתָּא (Esdras, IV, 7); celui du second אַרְתַּחְשַׁסְתָּא (Esdras, VII, 7, 11, 12, etc.).

Le second, comme nous pensons le démontrer, est le même que celui de notre inscription. On remarquera que l'orthographe est la même, sauf pour la terminaison, où le

Digitized by Google

ש final est durci en ת, mais le ס caractéristique se trouve également dans l'une et dans l'autre transcription.

Trois souverains du nom d'Artaxerxès ont régné sur la Perse : Artaxerxès I Longuemain (465-425), Artaxerxès II Memnon (405-358) et Artaxerxès III Ochus (358-342). Mais de ces trois souverains le premier seul a exercé sur l'Égypte une autorité continue et relativement paisible. Quand le second est monté sur le trône, l'Égypte avait déjà secoué le joug étranger : les dynastes indigènes avaient repris le pouvoir pour le garder soixante et quelques années. Ce n'est que dans la 16e année de son règne qu'Artaxerxès III soumit de nouveau l'Égypte et y rétablit le régime qui dura jusqu'à la conquête d'Alexandre. Le seul de ces trois monarques qui ait pu tenir garnison à Syène pendant la septième année de son règne est donc Artaxerxès I, et l'inscription est de l'année 458 av. J.-C. Les inscriptions hiéroglyphiques au nom d'Artaxerxès trouvées jusqu'ici appartiennent au même règne : deux sont datées des années 5 et 16[1]. Elles sont donc à peu près contemporaines de notre monument. On s'accorde aussi généralement à considérer le roi, protecteur d'Esdras, comme le même Artaxerxès I. Notre monument est donc exactement contemporain du précieux document inséré dans le récit d'Esdras, la lettre royale, le firman qui lui est remis pour les « satrapes et pachas de l'autre côté du fleuve » et qui est de cette même année sept du roi de Perse (Esdras, VII, 7). La langue de ce document original est celle même de notre inscription, sauf que le relatif זי a été modernisé en די par les scribes des époques plus récentes. La concordance ne manque pas d'intérêt.

L. 5. Le commencement de la ligne a beaucoup souffert : il contient le nom du dieu auquel la stèle était consacrée ; la lecture en est difficile ; les lettres certaines sont ר.רב.תי,

1. Rosellini, *Mon. dell' Egitto*, P. I, t. II, p. 185, pl. XII. — Lepsius *Denkmäler*, *Neues Reich*, Abt. III, pl. 283. — Longpérier, *Revue archéol.*, t. I, p. 447 et 497.

Digitized by Google

la seconde est un ב ou un פ. Notre savant confrère, M. Maspero, ne retrouve pas dans ces lettres les éléments d'un nom connu du Panthéon égyptien; on n'est même pas sûr que le ו soit le début du nom ; c'est probable pourtant, car il faut réserver au commencement de la ligne la place nécessaire à la préposition ל. Force nous est de laisser la question en suspens.

Nous avouons aussi notre impuissance à assigner une signification raisonnable au mot qui termine la ligne דרות, DRWT, sans doute une épithète de la divinité adorée par le chef de la garnison perse de Syène.

Il nous reste à dire un mot de la paléographie de notre texte : le fait qu'il est daté donne une valeur spéciale aux indications qu'il peut fournir. En l'absence de cette date, nous ne lui aurions certainement pas attribué un âge aussi reculé : nous lui aurions assigné non la première moitié du ve siècle, mais la seconde. En effet, les deux lettres caractéristiques, celles qui nous ont servi à établir les règles de cette période de la paléographie araméenne[1], le *zaïn* et le *iod*, s'y trouvent avec la forme récente ⊣| qui, en Mésopotamie du moins et en Syrie, n'apparaît pas avant les dernières années du ve siècle. Un texte[2], daté de l'an 18 du même Artaxerxès (437 av. J.-C.) et écrit à Babylone, contient encore la forme archaïque Z. Il est vrai qu'en posant ces règles nous avons eu le soin de déclarer qu'elles n'avaient rien d'absolu et que les limites fixées par nous pouvaient varier suivant les lieux et suivant la distance de provinces plus ou moins éloignées les unes des autres. Nous sommes obligés aujourd'hui de reconnaître que la mutation s'est opérée en Égypte un peu plus tôt qu'en Mésopotamie. L'écriture que nous avons appelée *de transition*, celle qui, avec des formes semblables à celles de notre inscription, contient

1. Voy. *Corpus Inscr. Sem.*, IIe partie, t. I, p. III.
2. *C. I. S.*, IIe partie, n° 67.

Digitized by Google

encore les formes archaïques du *zaïn* et du *iod*, ZZ, se trouve en Égypte sur la stèle datée de l'an 4 de Xerxès[1] (482 av. J.-C.). C'est donc entre cette date et l'an 458 qu'il faut placer la modification de ces caractères.

N'oublions pas d'ailleurs que l'inscription de la pierre à libations du Sérapéum (*C. I. S.*, IIe p., n° 123), dans laquelle le *iod* a invariablement la forme ⊣, contient aussi des *beth*, des *resch* et des *daleth* à boucles fermées, d'un aspect tout à fait archaïque. L'époque de transition a donc eu, en Égypte, des limites assez indécises, et cette indécision même donne une certaine latitude dans l'application des règles ordinaires de la paléographie.

Nous maintiendrons donc à la stèle araméenne d'Assouan la date de 458 avant notre ère.

P.-S. — Depuis l'impression de ce qui précède, nous avons reçu de M. Maspero un excellent cliché fait au Caire d'après le monument même et à l'aide duquel a été exécutée la planche jointe à la présente communication. Certains détails, qui n'apparaissaient pas sur l'estampage, sont ici visibles et sont de nature à inspirer quelques observations.

Le trait qui suit les deux premières lettres de la première ligne et qui m'avait paru, sur l'estampage, être le fait d'un accident, semble bien devoir être considéré comme tracé avec le même instrument et par la même main que le reste du texte : ce serait alors un *zaïn*; après le mot suivant il semble aussi qu'on doive lire le prénom דנה. Si ces deux lectures sont admises, il y aura lieu de reviser l'interprétation du commencement, et de substituer une conjecture à une autre, sans toutefois espérer atteindre à la certitude. Au premier mot de la cinquième ligne, la seconde lettre visible paraît bien être un *phé*, mais la lacune reste aussi indéchif-

1. *C. I. S.*, IIe partie, n° 122.

Digitized by Google

frable et la forme du nom divin aussi obscure. Enfin il est évident, d'après les traces visibles, que l'inscription se continuait au delà de la cinquième ligne.

ANALYSE D'UN MÉMOIRE DU R. P. RONZEVALLE SUR UN BAS-RELIEF TROUVÉ A ÉMÈSE ET PLUSIEURS MONUMENTS PALMYRÉNIENS, PAR M. LE MARQUIS DE VOGÜÉ, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Le R. P. Ronzevalle, missionnaire en Syrie, bien connu de l'Académie par ses travaux et ses recherches sur les monuments et les inscriptions antiques, a communiqué à l'Académie, dans sa séance du 18 avril 1902 (*Comptes rendus*, 1902, p. 235), la photographie d'un curieux bas-relief découvert à Homs, l'ancienne Émèse, et entré depuis cette époque dans une collection européenne. Cette communication était accompagnée d'une explication très sommaire que l'auteur se réservait de compléter ultérieurement. Ce complément est parvenu à l'Académie sous la forme d'un mémoire très étendu ; il a été remis à M. de Vogüé qui s'est chargé de l'analyser et en rend compte dans les termes suivants.

Il rappelle d'abord que le monument, mutilé sur toutes ses faces, ne présente plus que trois figures : l'une à droite, virile, portant une lance et accompagnée du nom Κεραυνῷ ; la seconde, féminine, drapée, accompagnée du nom Ἀθηνᾷ ; la troisième, virile, en costume d'officier romain, la tête entourée d'un nimbe à rayons solaires ; le nom qui l'accompagnait a disparu dans la cassure ; d'une quatrième figure à gauche, il ne reste qu'un fragment de pied.

Digitized by Google

Une inscription grecque, en deux lignes, est gravée sur la base; le P. Ronzevalle la lit et la restitue ainsi qu'il suit :

[Θεοῖς πατρῴοις Βή]λῳ, Ἰαριβώλῳ, Ἀγλιβώλῳ καὶ Σεμ[ιρω-
μει].
[ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος] ὑπὲρ σωτηρίας αὐτοῦ κὲ τ[ῶν τέκνων (?)
ἀνέθηκεν].

Il voit, dans la première figure à droite, le dieu Bel, le grand dieu de Palmyre, que l'auteur du bas-relief aura identifié avec Jupiter Keraunios, à cause de certaines analogies d'attributs. La figure d'Aglibol, le dieu lunaire, est bien connue : elle est caractérisée par un grand croissant attaché aux épaules du personnage imberbe qui le représente et qui porte d'ordinaire le costume d'un officier romain; cette figure ne se trouve pas sur ce qui reste du bas-relief : c'était celle qui a disparu dans la mutilation de gauche. Le personnage qui suit du même côté correspond donc au Ἰαριβώλῳ de l'inscription : c'est Iarhibol, le dieu palmyrénien bien connu; mais ici se présente une difficulté : Iarhibol a été jusqu'à présent considéré comme une divinité lunaire. M. de Vogüé a plus que tout autre contribué à accréditer cette attribution : il a cru avoir démontré que le nom *Iarhibol* est identique au *Menotyrannus* des inscriptions romaines, épithète d'Attys (*Syrie centrale*, *Inscriptions*, p. 63), dieu classé jusqu'à présent parmi les divinités lunaires; or la figure du bas-relief d'Émèse, nimbée de rayons, est évidemment de nature solaire; d'où une contradiction apparente. Le P. Ronzevalle la résout en démontrant par de nombreux exemples, heureusement rapprochés, que Iarhibol était bien une divinité solaire.

Son principal argument est tiré d'une tessère en terre cuite, provenant de Palmyre et appartenant aujourd'hui à M. Schlumberger. Ce petit monument, dont il donne une

Digitized by Google

très minutieuse et très savante description, porte sur une de ses faces la figure de deux divinités viriles, imberbes, armées, identiques de costume et d'aspect, sauf que l'une porte sur ses épaules le croissant caractéristique d'Aglibol

Tessère en terre cuite de Palmyre.
(Agrandissement.)

et l'autre sur sa tête le nimbe radié d'une divinité solaire : la première est accompagnée du nom עגלבול, la seconde du nom ירחיבול très distinctement écrit : le doute n'est donc pas possible, c'est Iarhibol. M. de Vogüé ne peut que s'incliner

Digitized by Google

devant l'évidence des faits, tout en faisant observer que cette rectification ne détruit pas nécessairement l'identification qu'il a proposée de Iarhibol et de Ménotyrannus ; elle oblige seulement à reconnaître aussi à ce dernier dieu un caractère solaire, ainsi qu'à Attys, conclusion qui n'est pas incompatible avec le rôle attribué à ce dieu, comme parèdre de déesses, d'un caractère lunaire et tellurique, telles que Vénus ou Cybèle.

La figure féminine qui se voit sur le bas-relief d'Émèse, entre Bel et Iarhibol, n'offre aucun des attributs de Minerve Athénè, malgré le nom d''Αθηνᾷ qui l'accompagne. Aussi le P. Ronzevalle ne la considère-t-il pas comme la divinité grecque : il estime que ce nom, étranger à la Syrie, aura été écrit par suite d'un de ces rapprochements arbitraires, bâtis sur des analogies apparentes, qui sont fréquents dans la mythologie antique et sont du même ordre que le rapprochement de Bel et de Zeus Keraunios. Il pense que le vrai nom de la déesse est *Sémiramis*, nom qu'il déduit de la restitution assez hardie du dernier mot de l'inscription gravée sur la plinthe du bas-relief. Nous ne saurions reproduire la longue et érudite dissertation par laquelle l'auteur essaie de justifier cette identification et de démontrer que le culte de Sémiramis occupait une place importante parmi les cultes syriens : nous ne pouvons nous empêcher de penser que son argumentation, basée sur la reconstitution hypothétique d'un mot très mutilé, repose sur des fondements bien fragiles et qu'il serait imprudent d'admettre ses conclusions sans attendre qu'elles soient confirmées par des documents plus explicites.

Le P. Ronzevalle se livre ensuite à une discussion très approfondie du caractère spécial des divinités palmyréniennes : il s'y montre très au courant de tous les monuments découverts dans les ruines de la célèbre cité et des travaux auxquels ils ont donné lieu. Par d'ingénieux rapprochements, par la discussion des opinions émises, il

Digitized by Google

s'efforce de démontrer que Malakbel était une forme secondaire du soleil, caractérisée par l'absence de nimbe radié, que Bel était le dieu suprême, que le mot ירח, partie intégrante du nom d'Iarhibol, n'est pas nécessairement le mot signifiant *lune* en hébreu; il donne, des tessères mytholo-

Tessère de Palmyre.
(Agrandissement.)

giques si nombreuses provenant de Palmyre, des explications nouvelles et parfois meilleures que celles de ses devanciers, mais il émet aussi des hypothèses qu'il serait difficile d'accepter sans réserves. Nous espérons qu'une publication intégrale de son travail permettra aux spécia-

Digitized by Google

listes de profiter des faits qu'il a acquis et de discuter les problèmes qu'il a soulevés sans les résoudre.

Parmi les monuments nouveaux qu'il a produits se trouve une très intéressante tessère en terre cuite de 0m 021 sur 0m 016 aujourd'hui conservée à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. Elle représente le buste du dieu Malakbel imberbe, la tête recouverte d'une abondante chevelure bouclée, sans rayons, accompagnée de l'inscription en deux lignes :

מלכבל *Malakbel*
גד תימי *Gad Taïmai*

Ce texte confirme la restitution que M. Mordtmann a faite des mêmes mots dans une inscription de Palmyre (Vogüé, nº 3, *Inscr.*, p. 7), où ils accompagnent également le nom de Malakbel et correspondent au grec Τύχη Θαιμεῖος, « *la fortune de Taïmaï*[1] ». Le P. Ronzevalle considère que cette expression ne désigne pas une personnification de Malakbel, mais une divinité distincte, opinion qui ne paraît pas s'accorder avec la teneur du petit monument qu'il décrit.

Le mémoire du P. Ronzevalle se termine par la description d'un monument funéraire également trouvé à Homs et qui ne manque pas d'intérêt : il représente un buste de femme, d'un style meilleur que la plupart des sculptures analogues provenant de Palmyre, et qui est accompagné de l'inscription suivante gravée en caractères palmyréniens :

[חב]ל שלמ[ת] [מיתת בירח]
ברת ברעא תשרי שנת 457
זבדעתי
אתת
נבולא
נבוזא

1. Voy. Clermont-Ganneau, *Rec. d'arch. orient.*, III, p. 164, 244.

Digitized by Google

Hélas! Salmat fille de Bor'a fils de Zabd'athi; femme de NBOLA fils de NBOZA, [*elle est morte au mois*] *de Tisri de l'année 457* (145 ap. J.-C.).

Le P. Ronzevalle croit pouvoir déduire des circonstances de ces deux découvertes, que le bas-relief et le buste ont été exécutés, non à Palmyre, mais à Émèse même, et il conclut de ce fait, supposé démontré, que l'écriture dite palmyrénienne n'a pas seulement été en usage dans la grande cité araméenne, mais qu'elle a été employée dans toute la Syrie proprement dite : il propose de l'appeler *syrienne*.

M. de Vogué croit difficile de prouver que les monuments ne proviennent pas de Palmyre. Le buste funéraire paraît appartenir à une famille dont le tombeau existe à Palmyre et dont la généalogie a pu être reconstituée. Les portraits sculptés que renfermait ce tombeau ont été enlevés et se trouvent aujourd'hui dispersés dans diverses collections d'Europe et de Syrie; le buste semble provenir de la même source. Quant au grand bas-relief, des témoins, que le P. Ronzevalle assure être dignes de foi, affirment qu'il a été trouvé dans les fondations d'une maison ancienne; cette circonstance, même en la supposant démontrée, ne suffit pas à elle seule à détruire les arguments tirés des noms des divinités, de la nature de la pierre, de tous les détails qui rattachent le monument à la ville de Palmyre : il a pu en être emporté à une date éloignée, et avoir été enfoui à la suite de démolitions et de reconstructions.

Ces deux monuments ne suffisent donc pas à démontrer la thèse du P. Ronzevalle sur l'alphabet palmyrénien, au moins dans ce qu'elle paraît avoir de trop absolu. M. de Vogué est d'ailleurs tout disposé à admettre que l'usage de cet alphabet n'a pas été strictement limité au territoire de Palmyre : il a pu, pendant les premiers siècles de notre ère, être plus ou moins employé dans la Syrie septentrionale,

Digitized by Google

dans la région plus ou moins étendue qui subissait l'influence de la grande cité commerçante, à l'époque de sa remarquable prospérité, mais on ne saurait, sans autres preuves, aller au delà. On sait en effet, par les monuments connus jusqu'ici, qu'à la même époque l'écriture des populations nabatéennes de la Syrie méridionale, bien qu'appartenant à la même famille épigraphique, et celle des populations aramaïsantes de la Galilée, se distinguaient par des caractères spéciaux.

RAPPORT DE M. LE Dr CARTON
SUR LES FOUILLES EXÉCUTÉES A EL KENISSIA, PRÈS DE SOUSSE

L'enlèvement des terres qui recouvrent le théâtre a mis au jour un édifice de dimensions assez exiguës, mais dont le plan se lit maintenant très nettement. Les deux *vomitoria* placés aux extrémités de l'hémicycle sont dégagés. La moitié des *parascenia*, le mur du fond de la scène et une partie de l'orchestre sont actuellement découverts.

La pierre de taille étant ici, comme dans tous les environs de Sousse, à peu près introuvable, presque tout le monument est en blocage, que l'on avait revêtu de stuc. Mais on y a retrouvé un certain nombre de pierres intéressantes pour l'étude de sa décoration : gradins taillés, par économie, en forme de prisme triangulaire, corniches simplement épannelées et qui ont dû recevoir un revêtement de stuc figurant les détails de l'ornementation, dalles ayant revêtu le sol de l'orchestre, etc.

Devant l'entrée d'un vomitorium, on a trouvé, sous la surface du sol antique, un magnifique pilier en grandes pierres de taille, qui doit être le vestige d'un édifice anté-

Digitized by Google

rieur au théâtre, et dont on retrouvera peut-être d'autres traces.

Ksiba, dont le nom antique nous est encore inconnu, a, en effet, dû être un centre de quelque importance à l'époque punique, à en juger par ce qui a été découvert dans le sanctuaire que j'ai déjà signalé très brièvement à l'Académie dans un rapport antérieur.

Les travaux, poussés depuis avec activité, ont fait découvrir un ensemble des plus intéressants, et il est possible de donner dès maintenant une idée de l'aspect qu'il présentera probablement, lorsqu'il sera complètement dégagé.

Un mur en blocage, reconnu actuellement sur une longueur de 60 mètres, limitait vers le Nord un rectangle ou un carré à l'intérieur duquel on a découvert un nombre prodigieux d'ex-voto puniques, rappelant beaucoup, par leur couleur et leur disposition, ceux de Dougga, de Tubernuc et de Maxula. Chacun d'eux comprenait deux ou trois lampes puniques (il en a été trouvé plus de 200) avec ou sans pied, du type habituel, à trois becs plus ou moins fermés, et qui ont été allumées, comme le prouve un liseré de noir de fumée déposé sur les ouvertures. A côté de ces lampes était une « olla » à panse assez élancée, fermée par un couvercle en terre, et renfermant les restes de petits animaux sacrifiés. C'est probablement l'existence de ces « ossuaires » qui a poussé mes prédécesseurs à Ksiba, et en particulier M. Molins, à croire qu'il y avait ici une nécropole. En dehors de ces deux sortes de récipients, le contenu classique de chaque ex-voto comprenait encore plusieurs petits *unguentaria* fusiformes, et une ou deux petites burettes, en terre cuite.

D'autres objets ont été trouvés, mais moins fréquemment, à côté des précédents : petits brûle-parfums en terre cuite ou en calcaire, en forme d'autels « cornus », un avant-bras de statuette de grandes dimensions, et d'autres statuettes en terre cuite, le plus souvent brisées.

Digitized by Google

Ces dernières sont d'un modèle assez grossier, en terre mal cuite. L'une d'elles représente une femme debout, tenant devant elle, sur sa poitrine, une boîte à parfums, où elle puise de la main droite, et de laquelle semble pendre une espèce de bourse, peut-être un sachet renfermant des grains d'encens.

Une autre de ces statuettes représente un personnage accroupi, ayant sur les genoux une grappe de raisins. Une autre enfin représente un personnage serrant sur sa poitrine une colombe, de la main droite, et tenant une boîte de la main gauche.

On a émis l'opinion que quelques-uns de ces petits monuments représentaient des divinités : je me demande si ce ne sont pas tout simplement des dédicants.

Coïncidence curieuse et qui, à mon avis, n'est pas fortuite, ces statuettes sortent certainement du même moule que celles de la collection Gandolfe, qui ont été photographiées par M. Cagnat et reproduites par lui dans ses *Explorations* (2e fascicule).

On a supposé que ces dernières provenaient de l'Henchir Biniana. Il résulte de mes propres informations que cette provenance semble douteuse, et il est possible que ces petits monuments proviennent du sanctuaire étudié ici, lequel semble malheureusement avoir été bouleversé à plusieurs reprises pour la recherche du bibelot. Chaque ex-voto ou groupe d'objets, enfoui dans le sol, était accompagné de stèles.

L'une d'elles, que j'ai déjà signalée, offre trois cônes posés chacun sur un piédestal flanqué de hampes portant à droite une image triangulaire dite de Tanit, à gauche le caducée. Elle rappelle tout à fait, et comme façon et comme symbolique, les monuments envoyés au Louvre par M. l'abbé Trihidez et trouvés à Sousse.

Sur une autre stèle, les cônes tendent à l'anthropomorphisme : le cône central a une face humaine grossière, les

Digitized by Google

cônes latéraux ont seulement un cou bien dessiné, mais pas de tête.

Parmi les autres pierres qui ont été trouvées, je dois signaler celle où est représenté une « Tanit » à posture bizarre, ouverte en bas. Beaucoup portent les palmettes et cet emblème en forme de gril que je soupçonne représenter quelque étendard. La plupart de ces petits monuments sont extrêmement grossiers. Ce sont souvent de simples galets empruntés au lit de la rivière voisine, et je me demande si cette grossièreté n'est pas voulue et due à quelque influence d'un culte bétylique.

Ces stèles étaient plantées autour de gros cubes de maçonnerie que l'on a pris jusqu'ici pour des mausolées, et qui me semblent être des autels.

La découverte la plus imposante qui ait été faite en ce point est celle d'un escalier gigantesque par sa largeur. On en a découvert actuellement une trentaine de mètres, et l'une de ses extrémités seulement est au jour. Auprès de celle-ci est une *cella*, et un autre escalier, plus petit et plus profond, qui semble avoir été caché et recouvert en partie par le grand. En arrière de l'escalier s'étend une plate-forme d'environ 2 mètres de largeur, et derrière lui une autre marche.

L'impression première produite sur moi par cet ensemble est celle de quelque vaste sanctuaire avec *area* précédant de petites *cellæ*, rappelant assez celui de Baal-Saturne que j'ai étudié à Dougga.

J'ajouterai à ce qui précède que le grand emmarchement est tourné vers l'est.

Jusque maintenant, toutes les stèles trouvées sont anépigraphes, et il a été impossible de les dater d'une manière même approximative. La présence des lampes puniques elle-même ne me semble pas concluante, leur forme ayant pu être conservée, à titre simplement rituel, dans un sanctuaire néo-punique.

Digitized by Google

Les travaux vont être poussés en ce point avec précaution, et on peut espérer qu'ils permettront de jeter quelque lumière non seulement sur l'histoire de la petite ville, mais encore sur celle de la religion punique.

Quelques sondages pratiqués en d'autres endroits de la ville antique ont fait découvrir des mosaïques à ornements géométriques qui ne sont pas encore entièrement dégagées, des chambres aux parois ornées de fresques, un ensemble formé d'un vaste rectangle ouvert à l'est, au fond duquel sont de très grandes citernes (du type des citernes publiques) et dont les deux côtés sont formés par une série d'édicules de petites dimensions, se faisant face, s'ouvrant sur le rectangle, au sol revêtu de mosaïques, et ayant dû renfermer des appliques en marbres variés et très riches. J'ignore, jusque maintenant, si l'on est en présence d'un sanctuaire, d'une place publique ou du « macellum ».

J'ajouterai en terminant que l'on trouve, aux environs immédiats de Ksiba, des groupes de ruines intéressants, que je me propose d'étudier un jour.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie la première partie du tome XXXVIII des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1903, in-4°).

Le Secrétaire perpétuel offre ensuite :

1° Au nom de notre confrère, M. Émile Picot, un recueil de *Chants historiques français du XVIe siècle. Règnes de Louis XII et de François Ier* (Paris, 1903, in-8°) ;

2° Au nom de M. Vincenzo Crescini, une brochure intitulée *Gastone Paris* (Venezia, 1903, in-8°).

Digitized by Google

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie, de la part des auteurs, M. le Dr Lortet, correspondant de l'Académie des sciences, et M. Gaillard, chef des travaux au Muséum de Lyon, un ouvrage intitulé : *La faune momifiée de l'ancienne Égypte.*

Ce beau volume, illustré par de nombreuses gravures exécutées avec une scrupuleuse exactitude, n'intéresse pas moins l'archéologie que l'histoire naturelle. Il contient les résultats détaillés de l'examen scientifique auquel les auteurs ont soumis des centaines de momies comprenant des spécimens des animaux les plus divers : mammifères, oiseaux, reptiles, poissons et même mollusques. Il constitue une première série, les auteurs se proposant de poursuivre cette étude qui, jusqu'à ce jour, n'avait pas été faite d'une façon systématique. Elle soulève des questions très importantes, depuis celle de l'idée religieuse à laquelle obéissaient les Égyptiens en faisant ainsi au corps de l'animal, comme au corps de l'homme, les honneurs de l'embaumement, jusqu'à celle de la fixité des formes anatomiques à travers les siècles. Il ne semble pas jusqu'ici qu'on ait constaté des différences morphologiques appréciables avec les espèces congénères et contemporaines. L'ibis seul paraît faire une exception que je crois devoir signaler : la longueur du tarse chez l'ibis momifié est notablement supérieure à celle qu'on observe chez l'ibis actuel, 96 à 124 millimètres chez le premier, 80 à 105 millimètres chez le second. Ce raccourcissement remarquable des membres postérieurs est attribué par le Dr Lortet à une modification des conditions d'existence de cet oiseau de marais. Quant au principe même de l'embaumement des animaux, pratiqué sur une si grande échelle par les Égyptiens, l'auteur incline à l'expliquer par une conception plutôt philosophique que religieuse et il le rattache nettement à la doctrine de la métempsycose.

M. le Mis de Vogüé a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie le 3e et dernier fascicule du tome Ier de la partie araméenne du *Corpus inscriptionum semiticarum.* Il comprend la suite des inscriptions nabatéennes trouvées dans la région de Pétra, et la moitié environ des inscriptions sinaïtiques. Il s'est écoulé depuis la publication du fascicule précédent un laps de temps plus considérable que nous l'aurions voulu. Les explorations successives de Pétra nous ont obligé, en nous apportant de nouveaux documents, de remanier plusieurs fois le texte relatif à cette partie du *Corpus.* D'autre part, la préparation du texte des inscriptions sinaïtiques, en apparence fort simple, rencontrait des

Digitized by Google

difficultés particulières. Il a fallu attendre tout d'abord d'avoir l'ensemble des planches sous les yeux, afin d'identifier les textes publiés antérieurement avec les copies de M. Bénédite; ce travail fastidieux, mais indispensable, n'a pu être mené à bonne fin qu'à l'aide de tables provisoires qui ont exigé la confection de plus de huit mille fiches, et la comparaison minutieuse de toutes les copies entre elles. Enfin, à cause des nombreux rapprochements qu'il était nécessaire de faire entre certaines inscriptions, il a été impossible de mettre ce fascicule à l'impression avant que les planches et le texte du fascicule suivant n'aient été définitivement établis. Nous avons donc en réalité préparé deux fascicules assez volumineux. Le *bon à tirer* de celui que je présente aujourd'hui a été donné à l'Imprimerie nationale il y a plus d'un an; la copie du fascicule suivant a déjà été remise à cet établissement, et nous formons le vœu que, sans se départir en aucune façon du soin minutieux qu'il apporte à la publication de notre grande œuvre, il n'en retarde pas trop l'apparition par des lenteurs nouvelles. Si notre désir se réalise, nous pourrons présenter à l'Académie, dès l'année prochaine, le 1er fascicule du tome second, qui comprendra la fin des inscriptions nabatéennes. Il ne restera plus à publier, pour compléter la partie araméenne, que les inscriptions palmyréniennes. Mais aussi il sera nécessaire d'ajouter à notre second volume un supplément contenant les inscriptions découvertes depuis que notre publication est commencée; cette tâche nous sera grandement facilitée par le *Répertoire d'épigraphie sémitique* dans lequel la matière aura déjà été soigneusement élaborée. »

M. de Vogüé offre ensuite à l'Académie, de la part de l'auteur, M. René Dussaud, le rapport de la mission qu'il a remplie, dans le Safa, le Haouran et les autres régions désertiques de la Syrie moyenne (Paris, 1903, in-8°).

Ce travail, fait en collaboration avec M. Macler, renferme un nombre considérable de textes nouveaux, recueillis avec le plus grand soin, expliqués et commentés avec science. Il comprend en outre la plus grande collection d'inscriptions safaïtiques qui ait été relevée depuis celle que M. de Vogüé a rapportée avec Waddington en 1862. Seulement MM. Dussaud et Macler ont sur lui l'avantage d'avoir su déchiffrer ces textes difficiles. On trouvera dans leur rapport un glossaire très complet de la langue de ces inscriptions et de nombreux aperçus sur les mœurs, les croyances, l'état social des populations arabes qui les ont gravées dans les premiers siècles de notre ère. L'Académie reconnaîtra avec satisfaction que M. R.

Digitized by Google

Dussaud a entièrement répondu aux espérances qu'elle avait fondées sur la mission qu'elle lui avait confiée.

A ce rapport est jointe une intéressante brochure sur diverses questions de mythologie syrienne.

M. Oppert présente de la part de l'auteur, M. le chanoine François Martin, un ouvrage intitulé : *Textes religieux assyriens et babyloniens* (Paris, 1903, in-8°). Cet ouvrage est la traduction des poèmes religieux publiés surtout par M. Craigh, en partie bilingues, en sumérien avec la traduction assyrienne. L'œuvre fait grand honneur à son auteur, qui a étudié la situation des personnages sacerdotaux et donné, des différentes pièces, en partie poétiques, une traduction qui a rendu exactement le sens, dans bien des cas obscur. Cet ouvrage présente pour les vétérans de la science assyriologique la preuve consolante qu'en France, contrairement à ce qui est remarqué pour d'autres pays, cette nouvelle science n'est pas en état de décroissance.

M. Oppert présente ensuite de la part de son frère, M. Gustave Oppert, une très savante et minutieuse étude sur *Tharshih et Ophir* (Berlin, 1903, in-8°). L'auteur, qui ne laisse de côté aucun document antique, résout la question de Tharshih dans le sens de l'identification avec Tartessus d'Espagne, contrairement à d'autres opinions qui se sont fait jour, en donnant toutefois au nom de Tharshih une signification plus étendue que celle de la ville de Tartessus et englobant une grande partie de l'Espagne méridionale. Quant à Ophir, M. Oppert se décide pour l'opinion généralement admise aujourd'hui, qui identifie l'Ophir de Salomon avec la partie méridionale de l'Afrique orientale. Subsidiairement, l'auteur étend la désignation d'Ophir à l'Inde, en se fondant sur différentes raisons étymologiques. Le travail démontre que l'auteur, pour résoudre cette question intéressant le commerce antique, s'est engagé dans des études laborieusement conduites.

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau, de la part de l'auteur, M. le docteur Jules Rouvier, une brochure intitulée : *Les rois phéniciens de Sidon, d'après leurs monnaies sous la dynastie des Achéménides* (extrait de la *Revue de numismatique* de 1902). M. Rouvier reprend dans ce travail numismatique le problème si intéressant et qui est d'actualité même, au sein de l'Académie, de la succession chronologique des rois de Sidon avant l'arrivée d'Alexandre. Il a uti-

Digitized by Google

lisé avec compétence et critique un grand nombre de monnaies, provenant de trouvailles nouvelles et entrées dans sa collection particulière, qui étaient demeurées inconnues jusqu'ici. C'est en s'appuyant sur ces nouveaux documents que M. Rouvier croit pouvoir établir chronologiquement une série indiscontinue de quatorze rois sidoniens depuis Tetramnestos, vers 475 avant J.-C., jusqu'à Abdalonyme en 332. Je crois, pour ma part, que cette liste doit être réduite et que plusieurs des groupes monétaires établis par M. Rouvier appartiennent non pas à des rois différents, mais à un seul et même prince. Quelque réserve qu'on puisse faire à ce point de vue sur la liste de M. Rouvier, il demeure acquis que son travail doit être désormais la base des recherches qui pourraient encore être entreprises sur la chronologie sidonienne dans la période de la domination achéménide sur la Phénicie, et c'est à ce titre que je le recommande en particulier aux épigraphistes qui ont tant agité la question de la place à assigner au règne d'Eschmounazar et à la dynastie de ce prince. »

M. S. Reinach présente à l'Académie, de la part des auteurs, M. Louis Chassaigne et Gustave Chauvet, un ouvrage intitulé : *Analyses des bronzes anciens du département de la Charente* (Ruffec, 1903, in-8°).

Cette monographie, due à la collaboration d'un chimiste et d'un archéologue, est fort importante; elle établit, d'une manière définitive, que les bronzes très anciens de la Charente sont de fabrication indigène, parce qu'ils présentent, dans leur composition, des différences essentielles avec les bronzes analogues de l'Europe centrale.

M. G. Perrot offre, de la part de M. Gauckler, correspondant de l'Académie et directeur du service des antiquités à Tunis, le *Compte rendu de la marche du service en 1902* (Tunis, 1903, in-8°), rapport adressé au résident général, et le septième fascicule de l'*Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie* (Tunis, 1903, in-8°), jadis entreprise par ordre de M. Millet, alors résident.

Dans le *Compte rendu*, on remarquera des renseignements inédits sur les résultats qui ont été donnés par les principaux chantiers de fouilles que le service a entretenus, au cours de la dernière année, à Carthage, à Dougga, à El-djem, à Bougrara, à Ferryville, à Chebba, etc.

Le cahier de l'*Enquête* est plus important que les deux fascicules précédents; il renferme, entre autres études de détail, une très bonne

Digitized by Google

monographie de l'alimentation en eau du Kef, qui est due à un des meilleurs collaborateurs du service, le lieutenant du génie Renault.

M. E. Pottier fait hommage à l'Académie, de la part de M. G. Vasseur, professeur de géologie à l'Université d'Aix-Marseille, d'une *Note sur l'industrie ligure en Provence au temps de la colonie grecque* (47 pages et 5 planches; extrait des *Annales de la Faculté des sciences de Marseille*, t. XIII, fasc. III). M. Vasseur a exploré avec beaucoup de soin un plateau rocheux, situé entre Aix et Marseille, qui constitue une position stratégique facile à défendre et qui avait dû attirer de bonne heure l'attention des populations primitives; on y avait remarqué depuis longtemps des vestiges antiques et on y avait ramassé des monnaies grecques. Par des fouilles bien conduites, M. Vasseur a réussi à enrichir considérablement le groupe d'antiquités recueillies sur ce point : silex, monnaies, terres cuites, poteries, et il a pu suivre, pendant la durée d'environ cinq siècles, du VIIIe au Ier av. J.-C., la possession de ce plateau par une population qu'il croit devoir rattacher à la race ligure, en se servant sur ce point des derniers travaux publiés par MM. Michel Clerc et Camille Jullian. Je signalerai surtout la découverte de poteries de style géométrique, de fragments probablement ioniens à figures noires et rouges, qui attestent des relations avec les centres grecs dès le VIIe et VIe siècle et qui sont, je crois, avec les œnochoés du type de Santorin que possède le Musée de Marseille (Dumont et Chaplain, *Céramiq. grecq.*, II, p. 120), les documents les plus anciens qu'on ait encore trouvés en France en fait d'importations de céramique grecque.

SÉANCE DU 10 JUILLET

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, dans une lettre qu'il adresse au Président de l'Institut, annonce que la distribution des prix du Concours général entre les lycées et collèges de la Seine et de Versailles aura lieu sous sa présidence le 30 juillet, à 10 heures du matin, à la Sorbonne, et il exprime le

Digitized by Google

désir que l'Institut soit représenté à cette cérémonie par une députation officielle.

L'Académie désigne MM. Perrot, Wallon et Dieulafoy.

Le secrétaire du Comité formé pour ériger une statue à Jules Simon informe l'Académie que l'inauguration du monument aura lieu dimanche prochain, 12 juillet, à 9 heures du matin, place de la Madeleine, et il adresse quelques cartes d'invitation pour être mises à la disposition des membres de l'Académie.

M. Émile Picot, au nom de la Commission du prix de La Grange, fait le rapport suivant :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie le rapport de la Commission du prix de La Grange. La Commission a décerné ce prix à M. A. Guesnon, pour l'ensemble de ses travaux publiés dans *Le moyen âge* et ailleurs, sur les trouvères artésiens. L'Académie n'a pas oublié l'importante communication que M. Guesnon lui a faite, dans sa séance du 28 juillet 1899, sur un registre de la Confrérie des jongleurs et des bourgeois d'Arras, commencé au début du XIIIe siècle et continué sans interruption jusqu'après le milieu du XIVe. L'étude de ce registre a permis à l'auteur de fixer la date de la mort d'un certain nombre de nos anciens poètes, en particulier de Jean Bodel et de Jean Bretel. »

M. de Barthélemy, au nom de la Commission du prix Prost, donne lecture du rapport suivant :

« La Commission, pour le concours Prost, a décidé de donner, sur les arrérages de la fondation, deux récompenses :

« 1° Une récompense de 900 francs à M. Pfister pour le tome Ier de son *Histoire de Nancy*;

« 2° Une récompense de 300 francs à M. Paul Marichal, pour un travail intitulé : *Remarques chronologiques et topographiques sur le Cartulaire de Gorze.* »

L'Académie donne acte à ces deux Commissions des conclusions de leurs rapports.

Digitized by Google

M. Salomon Reinach, au nom de la Commission des antiquités de la France, donne lecture du rapport sur le Concours de cette année.

Le rapport est approuvé[1].

M. Foucart achève la seconde lecture de son mémoire sur le culte de Dionysos en Attique.

M. Maurice Croiset lit une note sur le sens du mot δίκη et l'idée de justice dans Homère. Il montre que la langue homérique ne contient aucun mot qui exprime l'idée abstraite de justice, dans toute son étendue. Le terme δίκη signifie proprement « déclaration » et s'applique spécialement à une sentence arbitrale. La sentence de l'arbitre a été comme le noyau autour duquel se sont cristallisées des notions éparses, et le terme qui la désignait est devenu peu à peu le nom de la vertu sociale par excellence. Mais cette élaboration ne s'est accomplie que dans la période postérieure à la composition des poèmes homériques.

1. Voir ci-après (Appendice).

Digitized by Google

APPENDICE

RAPPORT
FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE
SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1903,
PAR M. SALOMON REINACH, MEMBRE DE L'ACADÉMIE,
ET LU DANS LA SÉANCE DU 10 JUILLET 1903.

MESSIEURS,

Notre Commission n'a pas attendu, pour vous faire la confidence de ses embarras, qu'elle eût achevé le travail dont vous l'avez chargée. A deux reprises, l'un de nous s'est adressé à l'Académie pour obtenir d'elle que certains ouvrages spéciaux fussent dirigés dans des voies moins encombrées et que le nombre des mentions dont nous disposons fût accru. Vous avez bien voulu, en dernier lieu, nous autoriser à proportionner le chiffre des récompenses à l'importance et à la valeur du concours; c'est là une décision dont nous devons d'abord vous remercier, car elle nous permet d'assurer le témoignage public de votre estime à des auteurs qui ont tout fait pour la mériter.

Le Concours de 1902 n'avait réuni que 19 concurrents, contre 34 en 1901, 31 en 1900 et 35 en 1899; nous avons eu, cette année, à examiner 33 envois, formant un ensemble de 46 volumes ou brochures. Un premier classement a

Digitized by Google

donné ce résultat remarquable que treize envois ont été jugés dignes de prétendre aux neuf récompenses disponibles; si ce nombre n'avait pas été augmenté par l'addition d'une médaille et de trois mentions, nous aurions été placés dans la nécessité pénible de méconnaître le savoir et le talent. Grâce à la bienveillance de l'Académie, nous pouvons attribuer douze récompenses; un ouvrage d'une incontestable valeur, celui de M. l'abbé Vacandard sur saint Ouen, évêque de Rouen, n'a été écarté qu'en vue d'un autre Concours, auquel il a paru expédient de le réserver.

Le titulaire de la première médaille est M. l'abbé Angot, auteur du *Dictionnaire historique de la Mayenne*, dont le premier volume, comprenant les lettres A-C, avait été soumis à votre Commission en 1901. Ce *Dictionnaire*, aujourd'hui terminé, fruit de vingt-cinq ans de travail, est conçu sur le même plan que le *Dictionnaire de Maine-et-Loire* du regretté Célestin Port; mais alors que d'autres imitateurs de Port étaient demeurés loin de leur modèle, celui-ci s'en est rapproché autant que le permettait l'état des archives locales, beaucoup moins riches pour le Maine occidental que pour l'Anjou. Quand on songe que l'auteur est un modeste ecclésiastique, curé d'une bourgade des environs de Laval, on est vraiment confondu de la masse extraordinaire de documents qu'il a pu mettre en œuvre, de l'esprit critique qu'il a porté dans ce travail, de la discrétion toute scientifique avec laquelle il a sacrifié une grande partie des notes et documents recueillis par lui pour ne donner que l'essentiel sous une forme précise, dans des notices d'une élégante sobriété. M. l'abbé Angot n'a rien négligé pour faire de son *Dictionnaire* une œuvre vraiment originale; il n'a jamais utilisé sans contrôle le travail de ses devanciers et quand on compare ses articles à ceux de tel de ses prédécesseurs, on reconnaît aisément ce qu'il y a ajouté de renseignements puisés à bonne source, ce qu'il a

Digitized by Google

rectifié ou éliminé à bon escient. Assurément, dans un aussi vaste ensemble, comprenant plus de 1.700 grandes pages, il s'est glissé quelques menues inexactitudes ; mais le même soin, la même sûreté de méthode paraissent dans toutes les colonnes du *Dictionnaire*. C'est, pour tout dire, un ouvrage monumental, qui mérite désormais d'être cité comme un modèle et que nous avons eu un véritable plaisir à récompenser.

La seconde médaille est attribuée à M. Stéphane Gsell, auteur d'un ouvrage en deux volumes sur les monuments antiques de l'Algérie. C'est le travail le plus considérable et peut-être le meilleur dont l'archéologie de l'Afrique française ait encore été l'objet. Il porte enfin l'ordre et la clarté dans la masse énorme de matériaux qui s'étaient accumulés depuis la conquête, tant dans les grandes publications de luxe, restées inachevées, que dans les longues séries de volumes publiés par les sociétés savantes. Mais cet ouvrage n'a rien d'une compilation. L'auteur connaît admirablement l'Algérie ; il a payé de sa personne en dirigeant des fouilles, en explorant des régions peu étudiées, où il a recueilli des centaines de textes épigraphiques inédits, dressé les plans de monuments romains et d'églises chrétiennes. Son vaste savoir archéologique, dont témoignait déjà, presque au début de sa carrière de savant, la belle relation des fouilles qu'il conduisit à Vulci, lui a permis d'exprimer des opinions personnelles et autorisées sur les monuments les plus divers, depuis les dolmens jusqu'aux chapelles byzantines. Ce manuel d'archéologie algérienne sera particulièrement précieux à une époque où les fouilles et les explorations méthodiques ont pris un si grand développement dans ces régions. M. Gsell est trop modeste en traitant son ouvrage de prématuré et d'incomplet. Il arrive à son heure ; il donne tout ce qu'on pouvait attendre, tout ce qu'on pouvait raisonnablement demander. Les progrès ultérieurs des

Digitized by Google

études africaines seront dus, dans une large mesure, à l'influence d'un livre longtemps attendu qui marque exactement l'état de nos connaissances et devient le point de départ obligé de toute recherche nouvelle sur ce terrain.

M. Espinas, auquel nous décernons la troisième médaille, est l'auteur d'un livre excellent sur les finances de la commune de Douai, depuis les origines jusqu'au xve siècle. C'est le fruit d'un dépouillement minutieux des archives de la ville de Douai, éclairé par des rapprochements continuels avec les actes relatifs au régime financier des autres villes de la Flandre. Nombre de questions importantes ont été traitées par M. Espinas d'une façon très instructive et à l'aide de documents nouveaux, par exemple l'intervention de la commune dans la tutelle des mineurs et la constitution des rentes perpétuelles ou viagères créées au profit des souscripteurs aux emprunts municipaux. L'auteur paraît avoir lu très attentivement tout ce qui a été écrit en France et en Allemagne sur les communes; son érudition est d'ailleurs vivifiée par un long commerce avec les sources originales, qui l'a mis à même de prendre parti dans des questions singulièrement ardues et parfois obscures. Cette histoire financière d'une ville est bien plus qu'une monographie d'intérêt local : elle constitue un chapitre, indispensable désormais aux médiévistes, de l'histoire économique et fiscale de notre pays.

MM. Léon Maître et Paul de Berthou, auxquels revient la quatrième médaille, ont publié, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, l'*Itinéraire de Bretagne* de Dubuisson-Aubenay. Ce Dubuisson fut un des hommes les plus instruits de la première moitié du xviie siècle ; travailleur infatigable, il a laissé de nombreux manuscrits qui témoignent d'un goût éclairé pour l'histoire, la géographie et les antiquités. Le manuscrit que nous possédons est la

Digitized by Google

mise en œuvre des notes recueillies par lui durant un séjour de six mois qu'il fit en Bretagne, de septembre 1637 à la fin de février, à la suite de Jean d'Estampes-Valençay, chargé en Bretagne d'une mission administrative. Si Dubuisson fut un voyageur curieux et bien informé, on peut dire qu'il a trouvé des éditeurs dignes de lui. Le texte de l'*Itinéraire* a été établi avec soin ; ce n'était point là une tâche facile, car, outre que l'écriture du manuscrit est très fine, la lecture en est souvent rendue pénible par les ratures et les surcharges. L'annotation de MM. Maître et de Berthou est d'une extrême richesse ; par moments, elle semble même trop riche, mais les informations qu'elle nous apporte en grande abondance ont toujours été puisées aux meilleures sources et dûment contrôlées. L'intérêt de cette publication n'est pas seulement considérable pour la connaissance de l'état de la Bretagne au XVIIe siècle, mais pour celle des antiquités de ce pays ; car Dubuisson a vu et décrit les monuments « celtiques » des environs de Locmariaker alors qu'ils n'étaient pas encore aussi détériorés qu'aujourd'hui. Ce qu'il dit des voies romaines est également important à retenir, car le tracé de ces voies était bien plus reconnaissable en 1637 que de nos jours. MM. Maître et de Berthou auraient rendu service à la science rien qu'en publiant le texte de Dubuisson; comme ils l'ont édité avec des notes copieuses et savantes, ils ont fait à la fois œuvre utile et œuvre d'érudits.

La première mention est décernée à Dom H. Dijon, auteur d'une monographie historique et archéologique sur l'église abbatiale de Saint-Antoine en Dauphiné. C'est une étude consciencieuse et bien documentée sur un des plus beaux monuments gothiques du sud-est de la France. Construite entre la fin du XIIIe siècle et la fin du XVe, cette église offre des spécimens de toutes les variétés de l'art gothique depuis son apparition dans la vallée du Rhône jusqu'aux approches de la Renaissance. Dom Dijon a fait,

Digitized by Google

avec beaucoup de sagacité, le départ entre ces diverses variétés. Il a résumé très clairement, et avec plus de précision qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, l'histoire de l'église de Saint-Antoine; dans une seconde partie, il en a donné une description minutieuse, ne négligeant rien de ce qui pouvait contribuer à l'interprétation des œuvres d'art de l'abbaye. Partout il a fait preuve d'un jugement sain et indépendant, joint à une intelligence remarquable de la beauté artistique et à une judicieuse appréciation des styles; ces qualités apparaissent particulièrement dans l'étude qu'il a consacrée au portail, œuvre à laquelle travailla Le Moiturier d'Avignon, comme l'a démontré M. Marquet de Vasselot, et où d'autres ont voulu, sans doute à tort, reconnaître l'influence de maîtres italiens.

La seconde mention récompense le volume de M. Labande, *Études d'histoire et d'archéologie romane, Provence et Bas-Languedoc, églises et chapelles de la région de Bagnols-sur-Cèze*. Un modeste travailleur de province, Léon Alègre, avait passé sa vie à étudier l'histoire et les antiquités des environs de Bagnols, où il a fondé une bibliothèque et un musée. Le crayon en main, il parcourait les campagnes du Gard et de Vaucluse à une époque où une foule de monuments religieux, détruits depuis ou défigurés par des restaurations, étaient encore debout ou presque intacts. Il a laissé, entre autres preuves de son activité, une curieuse collection de croquis représentant des églises et chapelles romanes de la contrée. L'Académie de Vaucluse a chargé M. Labande d'en accompagner la publication d'un texte explicatif, dont il a soumis un tirage à part à notre examen. M. Labande est un archéologue sagace et averti, qui a tiré le meilleur parti des documents qui lui étaient confiés; non seulement il a décrit avec soin une cinquantaine d'édifices, mais il a joint à ses descriptions des renseignements historiques d'un vif intérêt. Enfin, dans deux chapitres rédigés par lui, il a

Digitized by Google

résumé tous les caractères des monuments religieux de la région, appartenant à l'époque romane. On trouve aussi, dans ce volume, des reproductions exactes de plusieurs bas-reliefs gallo-romains qui n'avaient pas encore été étudiés avec l'attention qu'ils méritent. C'est, en somme, un travail archéologique fort estimable qui, perpétuant le souvenir d'Alègre, fait également honneur à l'Académie de Vaucluse et au savant qu'elle en a chargé.

M. le vicomte de Romanet obtient la troisième mention pour un ouvrage sur la *Géographie du Perche et la chronologie de ses comtes*, suivi de pièces justificatives formant le Cartulaire de cette province. L'auteur a travaillé quinze ans à ce livre, qui apporte à l'histoire locale nombre de faits nouveaux et d'une réelle importance. Il ne s'est pas contenté de déterminer, avec plus de précision que ses devanciers, les origines et la formation du comté du Perche; il a aussi rectifié sur plusieurs points la succession des comtes de cette province, telle que l'avaient établie les Bénédictins dans l'*Art de vérifier les dates*. On doit signaler encore l'intérêt que présente le troisième chapitre, relatif à la succession du Perche, ouverte en 1226 par la mort du comte évêque Guillaume. Le Cartulaire du Perche, formant la seconde partie du volume, ne comprend pas moins de 215 pièces puisées aux sources les plus diverses; le texte de ces documents a été établi avec soin, bien que la correction typographique laisse à désirer. Quelques menues erreurs, que l'on peut relever çà et là, n'empêcheront pas ce livre d'occuper un bon rang parmi les monographies que l'histoire de nos anciennes provinces a suscitées.

La quatrième mention est attribuée à l'ouvrage de M. l'abbé Alliot, *Visites archidiaconales de Josas au XVe siècle*. Le registre des Archives nationales qu'a publié l'auteur embrasse une période de treize ans, 1458-1470; il

Digitized by Google

renferme le procès-verbal de 1273 visites dans les églises d'un archidiaconé qui occupait la partie méridionale du diocèse de Paris. Ce document abonde en renseignements sur l'état matériel et moral des paroisses placées sous la juridiction de l'archidiacre de Josas. La misère y était grande et les désastres de la guerre de Cent ans étaient loin d'être réparés quand les troubles des premiers temps du règne de Louis XI s'y firent cruellement sentir. Les mœurs des populations laissaient beaucoup à désirer et celles du clergé étaient loin d'être irréprochables. L'archidiacre en a tracé un assez triste tableau, dont M. l'abbé Alliot donne un résumé judicieux et instructif. Les procès-verbaux de visites de paroisses rurales sont fort rares avant le XVIe siècle; cette circonstance augmente l'intérêt d'une publication faite avec soin et conscience qui, outre les informations qu'elle apporte sur la condition des paysans, enrichit de beaucoup de détails curieux l'histoire de plusieurs paroisses des environs de Paris.

C'est à la mémoire de M. de Rochemonteix que nous rendons hommage en décernant la cinquième mention à son beau volume, *Les églises romanes de la Haute-Bretagne*. Archéologue érudit, bon observateur, M. de Rochemonteix avait consacré de longues années à l'étude de l'école d'Auvergne, une des premières dont l'existence ait été reconnue, mais dont on était loin d'avoir encore fixé exactement les caractères. Ce n'est pas à dire que l'auteur ait épuisé la question ni abouti, sur tous les points en litige, à des conclusions inattaquables; mais son œuvre conservera une réelle valeur grâce à l'exactitude des descriptions dont elle est remplie et à l'excellence des illustrations qui les accompagnent.

M. Pagart d'Hermansart, titulaire de la sixième mention, est depuis longtemps connu de l'Académie pour ses intéressantes études sur le nord-est de la France. L'ou-

Digitized by Google

vrage qu'il nous a adressé, *Les officiers de ville attachés à l'ancienne administration municipale de Saint-Omer et les argentiers*, est un recueil de quatre excellentes monographies ayant pour objet les conseillers et les procureurs de ville, les greffiers et les argentiers de Saint-Omer. Dans chacune d'elles on peut relever des détails inédits et des réflexions judicieuses. M. Pagart d'Hermansart, tout en suivant ses personnages municipaux, rencontre sur sa route des faits historiques d'une portée générale, des transformations juridiques, dont il saisit bien le sens et le caractère. Il y a là des qualités qui rehaussent l'érudition et rendent plus fécondes les minuties où elle se complaît.

Dans un concours d'une force moyenne, ce n'est certes pas une septième mention que l'on eût attribuée au volumineux manuscrit de MM. Henry de Gérin-Ricard et de M. l'abbé Arnaud d'Agnel sur les antiquités de la vallée d'Arc. Quand les auteurs de ce savant mémoire l'auront imprimé avec les cartes et les illustrations qu'il comporte, nous posséderons, pour une région de la Provence, une monographie archéologique qui pourra être proposée en exemple. MM. de Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel ont exploré longuement le pays; ils en connaissent toutes les particularités géographiques, toutes les voies de communication, tous les monuments; en outre, ils sont informés de tous les travaux antérieurs, sans en excepter les collections manuscrites. Leur ouvrage, d'ailleurs, ne contient pas seulement des faits topographiques et archéologiques, mais des recherches d'une portée plus générale sur la condition du pays au temps des Romains. On ne peut que souhaiter la publication d'un manuscrit dont les erreurs de détail, d'ailleurs peu nombreuses, disparaîtront sans doute à l'impression.

M. Portal, qui obtient la huitième mention, a écrit, d'après les sources, une intéressante histoire de la ville de

Digitized by Google

Cordes, dans le Tarn. L'auteur a tiré un excellent parti des archives départementales et communales dont il a la garde et l'inspection : chemin faisant, en élucidant le passé d'une petite ville, il a mis en lumière des faits intéressants pour l'histoire de France, par exemple au sujet des francs archers sous Charles VII et à la fin du règne de Louis XI. Le mécanisme des institutions communales, les persécutions religieuses du temps de l'hérésie albigeoise, l'organisation de l'enseignement au xve siècle, d'autres questions encore, ont été exposées avec netteté et précision. La plus grande partie du livre concerne une époque qui sort du cadre assigné à ce concours ; c'est par ce motif seul qu'il est nommé à cette place, et non dans un rang plus élevé.

La neuvième mention est décernée à M. Ch. Porée, pour une substantielle monographie : *Le consulat et l'administration municipale de la ville de Mende*. On y trouve des pièces importantes qui éclairent d'une lumière nouvelle quelques épisodes de l'histoire du tiers-état dans le Midi de la France, en particulier les longues luttes que les habitants de Mende eurent à soutenir contre leurs évêques. L'établissement du consulat en 1467, dû à Louis XI, a également été l'objet d'une bonne étude ; M. Porée, qui est archiviste, publie correctement les textes et sait en faire ressortir les enseignements.

D'autres travaux, Messieurs, auraient certainement été mentionnés en bonne place si la force exceptionnelle du Concours n'avait porté préjudice à leurs auteurs. Qu'il nous soit du moins permis de signaler, sans prétendre en épuiser la liste, quelques ouvrages utiles et estimables, le *Toulon ancien* de M. Mougin, les études archéologiques de M. Robert, la monographie de M. Rance de Guiseuil sur les chapelles de Notre-Dame de Dôle, l'*Uxellodunum* de M. Gras, l'*Itinéraire de la reine Marguerite de Valois en*

Digitized by Google

Gascogne, de M. Ph. Lauzun, la belle publication du *Psautier huguenot* par M. H. Expert, l'*Histoire de Parisot* (Tarn-et-Garonne) par M. J. Lombard. Ces livres, et d'autres encore que nous avons lus, attesteraient, à défaut de ceux que nous avons désignés à vos suffrages, le niveau élevé auquel sont parvenues et où se maintiennent dans notre pays les études d'archéologie et d'histoire dont il est l'objet.

Les Membres de la Commission des Antiquités de la France,

LÉOPOLD DELISLE, PAUL MEYER, HÉRON DE VILLEFOSSE, AUGUSTE LONGNON, PAUL VIOLLET, ANATOLE DE BARTHÉLEMY, R. DE LASTEYRIE, SALOMON REINACH.

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce rapport, en a adopté les conclusions.

Certifié conforme :
Le Secrétaire perpétuel,
H. WALLON.

Digitized by Google

LIVRES OFFERTS

M. Barth offre, de la part de l'auteur, M. Kielhorn, correspondant de l'Académie, la suite de la « Liste des inscriptions de l'Inde du Sud », que ce savant publie dans l'*Epigraphia indica*.

M. de Vogüé offre à l'Académie de la part de M. Ch. Kohler, secrétaire de la rédaction de la *Revue de l'Orient latin*, deux ouvrages :

1° *Analyse et extraits des chartes de l'abbaye de N.-D. de la vallée de Josaphat* (Paris, 1900, in-8°; extr. de la *Revue de l'Orient latin*). Après la chute du royaume de Jérusalem, les archives de cette célèbre abbaye furent transportées en Sicile : une partie des originaux retrouvés aux archives de Palerme par M. Fr. Delaborde ont été publiés par lui. Il n'a pas eu connaissance d'un registre conservé à la bibliothèque communale de cette ville et contenant d'anciennes copies de documents qui ont disparu. Ce sont les pièces de ce registre que M. Kohler a analysées avec grand soin et accompagnées de commentaires qui en rehaussent la valeur.

2° *Mélanges pour servir à l'histoire de l'Orient latin et des Croisades.* C'est un recueil d'articles insérés dans la *Revue de l'Orient latin*, concernant pour la plupart des documents inédits d'un réel intérêt et étudiés avec une rare compétence. Le volume contient en outre le dépouillement complet, en ce qui touche la Palestine, les pèlerinages, les croisades et l'Orient latin, des *Acta sanctorum* des Bollandistes : travail considérable et d'une grande utilité pour les chercheurs.

M. G. Schlumberger offre à l'Académie de la part de Mme Auguste Brachet un exemplaire du volume de son défunt mari, intitulé : *Pathologie mentale des rois de France. Louis XI et ses ascendants; une vie humaine étudiée à travers six siècles d'hérédité* (Paris, 1903, in-8°), volume dédié à la mémoire de Littré, éditeur d'Hippocrate, et dont cette femme aussi instruite que distinguée vient de terminer la publication.

« Une première édition de ce grand ouvrage, tirée à petit nombre en 1896, n'avait point été mise en vente. Auguste Brachet, déjà fort malade, avait commencé la publication de cette seconde édition très améliorée. La mort est venue interrompre ce travail que sa courageuse veuve vient de conduire à bien avec un soin pieux.

Digitized by Google

« Ce livre n'est pas celui de tout le monde. Il suscitera certainement de nombreuses et ardentes polémiques. On pourra chercher à établir, peut-être victorieusement, que la thèse de M. Brachet n'est pas la bonne. Ce n'en est pas moins une œuvre de premier ordre, passionnante, féconde en aperçus entièrement nouveaux, qui surtout a nécessité d'immenses recherches. M. Brachet a commencé dès 1870, sur le conseil de son maître Littré, à écrire l'histoire pathologique (inétudiée jusqu'ici) des dynasties européennes. Il ne se décida que plus tard à déférer au conseil de l'homme qui, en ce siècle, a le mieux connu l'histoire de la médecine, et à affronter cet immense labeur en le limitant toutefois à un seul chapitre : l'histoire pathologique de la royauté française. Dans le livre que je présente à l'Académie, il a tenté d'expliquer Louis XI par l'étude pathologique de ses ascendants en remontant jusqu'à six siècles en arrière. Il serait difficile de trouver un ouvrage plus difficile à résumer et, pour ma part, je déclare simplement qu'une telle œuvre est au-dessus de mes forces. Il faudrait résumer longuement chaque chapitre. Le lecteur n'a qu'à ouvrir le livre, il ne le posera plus. Seulement pour plaire au désir pieux de la veuve de mon ancien ami, j'attirerai plus spécialement l'attention sur quelques chapitres plus particulièrement curieux, celui par exemple où Brachet a étudié la terrible épidémie qui frappa l'armée de la croisade au siège de Saint-Jean-d'Acre au printemps de l'an 1191 et à laquelle faillirent succomber les deux rois Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion, et qui n'était autre que la suette ; celui aussi, si dramatique, sur l'épisode du mariage de Philippe Auguste et d'Ingeburge de Danemark. »

M. L. Leger offre de la part de M. le professeur Modestov un travail intitulé : *La questione etrusca* (extrait de la *Rivista d'Italia*. Rome, juin 1903). M. Leger a déjà appelé l'attention de l'Académie sur les travaux antérieurs de M. Modestov (voir *Comptes rendus*, année 1902, p. 18).

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie, de la part de l'auteur, le P. Barnabé d'Alsace, un petit volume imprimé à Jérusalem et intitulé : *Questions de topographie palestinienne. Le lieu de la rencontre d'Abraham et de Melchisédech, avec un appendice sur le tombeau de sainte Anne à Jérusalem* (Jérusalem, 1903, in-8°, avec une carte et quatre plans). L'auteur y traite avec la méthode critique divers problèmes posés par la tradition biblique et évangélique sur le terrain de la géographie et de l'archéologie.

Digitized by Google

M. Dieulafoy offre à l'Académie de la part de son auteur, M. Beudant, administrateur-adjoint de commune mixte, un choix de textes écrits en arabe moderne et extraits d'une revue excellente, le « Machriq » : *Un coup d'œil sur l'arabe moderne* (Alger, 1901, in-8°). Ces textes, accompagnés d'une traduction française, peuvent être d'un grand secours pour les élèves désireux de se perfectionner dans l'étude de la langue parlée de nos jours par les lettrés. « Je me serais d'ailleurs gardé d'en faire l'éloge — ajoute M. Dieulafoy — si je n'avais pris l'avis de nos savants confrères. »

M. Dieulafoy offre ensuite à l'Académie, de la part de M. José Gestoso y Perez, bibliothécaire-archiviste de la ville de Séville, un nouveau travail relatif à des documents colombiens ignorés jusqu'ici : *Nuevos documentos Colombinos*, par M. José Gestoso y Perez (Séville, 1902, in-8°). Il rappelle que c'est à ce savant que sont dues les Études sur Séville monumentale, le Dictionnaire des artistes et ouvriers d'arts appartenant aux écoles de la même ville et de nombreux travaux qu'il a eu déjà l'honneur de présenter à l'Académie.

Aujourd'hui, il s'agit d'une enquête ouverte à la requête d'un Chartreux, frère Gaspar Gorricio, pour prouver l'authenticité d'une concession de terrain faite dans les Indes Occidentales par les rois catholiques en faveur de Christophe Colomb. Cette enquête, intéressante par elle-même, l'est surtout parce qu'elle contient une ampliation du décret royal dont on a depuis découvert l'original dans les archives de la duchesse de Berwick et d'Albe.

A cette enquête sont joints quinze documents, également ignorés, extraits des Archives générales du Protocole et ayant également trait à Colomb ou à ses héritiers. Ce sont des baux, des reçus et notamment des procurations données par le grand navigateur avant de s'embarquer.

M. H. Omont dépose sur le bureau, au nom de M. Daniel Serruys, ancien membre de l'École française de Rome, un exemplaire de son *Catalogue des manuscrits conservés au gymnase grec de Salonique* (Paris, 1903, in-8°, 82 pages; extrait de la *Revue des bibliothèques*, janv.-avril 1903) :

« La bibliothèque du gymnase grec de Salonique se compose d'un petit nombre de manuscrits récents, qui constituent le fonds de l'école proprement dite, et d'une centaine de manuscrits anciens provenant de la collection métropolitaine, en partie détruite récemment par un incendie. Dans un court séjour à Salonique, M. D. Serruys a pu très heureusement débrouiller le chaos dans lequel se trouvaient

Digitized by Google

les manuscrits échappés au feu; il en a rédigé avec beaucoup de soin un inventaire détaillé, et on lui sera reconnaissant de la publication de ce catalogue, qui permet de se rendre un compte très exact de ce que contiennent les manuscrits grecs, au nombre de 150 environ, aujourd'hui encore conservés au gymnase grec de Salonique. »

M. Chatelain présente la notice suivante : *Eugène Müntz. Notice biographique*, par C. Enlart; *Bibliographie*, par G. de Manteyer (extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome, t. XXIII; Rome, 1903, in-8°).

« La notice biographique est due à M. Enlart, collaborateur d'Eugène Müntz à la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, et fort compétent sur le sujet. La bibliographie, œuvre de M. G. de Manteyer, comprend 448 numéros, sans compter les articles de la *Revue critique* et ceux de la *Grande Encyclopédie*; elle doit être absolument complète, ayant été contrôlée par l'auteur lui-même en 1900. Enfin, M. Léon Dorez a ajouté la liste des publications de Müntz de 1900 à 1902. En attendant la notice que je dois écrire prochainement sur mon regretté prédécesseur, je suis heureux d'offrir à l'Académie cet hommage collectif de trois anciens membres de l'École française de Rome, qui facilitera singulièrement la tâche de tous ceux qui voudront étudier la vie et les ouvrages d'Eugène Müntz. »

M. Delisle offre à l'Académie de la part de M. Germain Lefèvre-Pontalis un ouvrage intitulé : *Les sources allemandes de l'histoire de Jeanne d'Arc. Eberhard Windecke* (Paris, 1903, in-8°).

M. Germain Lefèvre-Pontalis a entrepris d'étudier l'histoire légendaire de Jeanne d'Arc en Allemagne. Dans le volume présenté à l'Académie, il a soumis à une critique très perspicace les récits relatifs à la Pucelle qu'un chroniqueur mayençais de la première moitié du xve siècle a insérés dans la Chronique. Il en a recherché les origines, en a discuté le texte et les a comparés avec les autres témoignages. Les développements qu'a pris le commentaire nous ont valu des observations originales et très judicieuses sur divers points de l'histoire de Jeanne d'Arc. C'est ainsi que l'auteur a été conduit à discuter la question de l'authenticité de la fameuse lettre adressée aux Anglais par Jeanne d'Arc. L'insertion de cette lettre dans la Chronique allemande lui a fourni un nouvel argument pour réfuter les objections qui lui ont été faites dans ces derniers temps.

Digitized by Google

SÉANCE DU 17 JUILLET

M. Finot, directeur de l'École française d'Extrême-Orient, adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Hanoï, le 12 juin 1903.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

J'ai le regret d'annoncer à l'Académie qu'une partie des collections de l'École française a été détruite par le cyclone qui a dévasté la ville de Hanoï dans la nuit du 7 juin.

Ces collections étaient restées dans la salle qu'elles occupaient durant l'Exposition, à l'extrémité gauche du Palais. Nous n'attendions que l'achèvement des travaux de réparation nécessités par l'état de ce bâtiment, pour y installer notre musée. L'ouragan a éclaté avec une force et une rapidité telles qu'aucune mesure de préservation n'a pu être prise. Les fenêtres arrachées par le vent livrèrent passage à des torrents de pluie. Les hautes et massives portes-fenêtres qui fermaient les deux extrémités de la salle furent violemment descellées et précipitées à l'intérieur, écrasant les vitrines sous leur poids.

Pendant ce temps notre bibliothèque était également en péril. Une partie de la toiture était enlevée et l'eau ruisselait à travers les plafonds, noyant les papiers et les livres. La nuit se passa à les protéger.

Nous pouvons aujourd'hui nous rendre compte des dommages subis. Ils sont considérables, mais heureusement fort loin de la destruction totale que nous avons un instant redoutée. La perte la plus sensible est celle d'un bon nombre de magnifiques porcelaines chinoises et de manuscrits précieux. Mais d'autre part nous avons eu l'agréable surprise de constater que notre série de peintures chinoises, sans égale en Europe, avait victorieusement résisté à l'action de l'eau et que la plupart d'entre elles reparaissaient, une fois séchées, avec quelques taches sans doute, mais avec la netteté de leurs contours et la beauté de leur coloris. Les jades et les bronzes sont

Digitized by Google

intacts. Une partie des cloisonnés a été épargnée. La bibliothèque a relativement peu souffert.

Nous avons évacué le palais de l'Exposition, qui devra être à nouveau restauré et aménagé. La création d'un musée est, par suite, indéfiniment ajourné.

Le cyclone a ruiné partiellement les magasins et les ateliers de notre imprimeur, M. Schneider. Notre *Bulletin* éprouvera de ce chef quelques retards et certaines difficultés d'exécution, mais la publication n'en sera pas interrompue.

En informant l'Académie de ce malheureux événement, je tiens à lui donner l'assurance que l'École en sort appauvrie sans doute, mais non désorganisée, et que l'œuvre scientifique entreprise ici sous son haut patronage se poursuivra avec la même activité que par le passé.

Veuillez agréer, monsieur le Secrétaire perpétuel, l'expression de mes respectueux sentiments.

L. Finot.

La lecture de cette lettre est écoutée avec un douloureux intérêt. Les remerciements de l'Académie seront adressés à M. Finot et à son personnel pour l'énergie qu'ils ont mise à préserver autant qu'il était possible les collections de l'École.

M. Cagnat écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier d'annoncer à l'Académie qu'il a été avisé d'une découverte faite à Souk-Ahras par M. le Dr Rouquette, médecin-major. Il s'agit d'une fort belle lampe de bronze trouvée, avec une partie de son candélabre, dans les ruines d'un édifice de l'époque chrétienne.

M. Ph. Berger adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Giromagny, le 11 juillet 1903.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Le R. P. Delattre m'annonce la découverte de deux nouvelles urnes à inscriptions. Voici ce qu'il m'écrit à ce sujet :

« Je suis heureux de pouvoir joindre à ma lettre le croquis de deux amphores à queue ou « urnes à queue », comme je les appelle depuis que j'ai commencé à les trouver dans les sépultures de la nécropole voisine de Sainte-Monique.

Digitized by Google

« Vous savez que ces sortes d'amphores, qu'il ne faut pas confondre avec les amphores à base conique toujours plus grandes, se rencontrent dans presque toutes les sépultures puniques du IVe siècle. Mais il est excessivement rare d'en trouver ayant reçu une inscription. Depuis le commencement des fouilles nous n'en avions trouvé que cinq, dont deux portant une inscription écrite à l'encre et trois avec caractères tracés au charbon ou à l'aide d'une sorte de crayon.

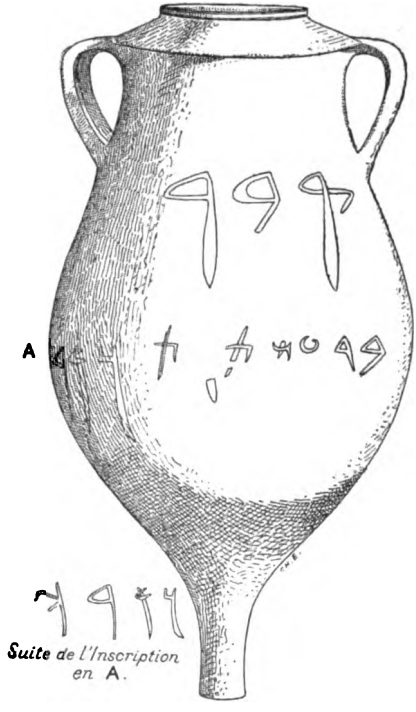

Urne à inscription trouvée à Carthage.

Parmi ces trois dernières, deux sorties d'une même tombe donnaient le nom du défunt : Eschmounazar (voyez *3e mois de fouilles*, p. 9, fig. 14).

« C'est une paire de même genre que nous venons de trouver. Chaque exemplaire porte écrit au charbon : *Tombeau de Bodastoreth*,

Digitized by Google

avec le nom du Carthaginois suivi de quatre lettres dont je vous laisse déterminer le sens.

« Dans la même chambre on recueillit encore trois autres urnes à queue, mais comme à l'ordinaire sans inscription. Ces sortes d'urnes étaient destinées à renfermer des liquides, et nous en avons trouvé un bon nombre encore bouchées à l'aide d'un gâteau d'argile appliqué à la main. »

Les quatre lettres auxquelles fait allusion le R. P. Delattre sont assez malaisées à interpréter. Grâce à leur reproduction sur les deux vases, on peut les déterminer avec assez de certitude. Elles doivent se lire וארי ou וארה. La cambrure de la première lettre empêche d'y voir un *kaf*; quant à la dernière, on serait tenté, malgré la longueur de la queue, de la prendre pour un *iod*; mais le second exemplaire présente les traces de trois barres transversales qui ne peuvent guère s'appliquer qu'à un *hé*. S'il en est ainsi, il faudrait prendre le *vav* dans le sens de la conjonction « et », les trois lettres finales représentant un second nom propre.

Il faudrait alors traduire : *Tombeau de Podastoreth et de Arah*, malgré ce que cette double mention a d'insolite.

Si, au contraire, la dernière lettre est un *iod*, peut-être pourrait-on chercher dans ces quatre lettres un ethnique qui resterait à trouver[1].

En tous cas, ces vases étant destinés à renfermer des liquides, le mot *keber* « tombeau » ne désigne pas le vase lui-même, mais la chambre funéraire à laquelle ce vase appartenait.

M. Hamy, dans une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, communique à l'Académie les dernières nouvelles qu'il a reçues de la mission Chevalier subventionnée sur les fonds de la fondation Benoît Garnier.

C'est d'abord une lettre du 14 mars de M. l'interprète de 1re classe Grech, résident de France à Ndellé, qui annonce le départ, à la date du 9 mars 1903, de MM. A. Chevalier et Courtet dans la direction du lac Mamoun. C'est grâce à l'intervention de M. Grech que nos explorateurs ont obtenu de Snoussi les moyens de transport, les vivres, etc., nécessaires à cette entre-

1. J'ai aussi songé à une formule funéraire, quoique le laconisme habituel de ces petits textes ne se prête guère à une semblable interprétation.

Digitized by Google

prise, un guide recommandable, Aïssa Oul Er Rif, et une escorte de *buzingierre* capable de tenir tête aux indigènes. Il était convenu que nos explorateurs resteraient toujours au lac Mamoun, qu'ils en feraient le tour et qu'ils reviendraient à Ndellé par un autre chemin.

Une seconde lettre, datée du 10 avril, est de M. Chevalier qui annonce le retour des explorateurs de Mamoun et la réussite de leur entreprise.

« Nous avons pu voir, écrit M. Chevalier, un coin du Dar Rounga, et entrer en relation avec les chefs des Goulla Homer, habitants du Mamoun. J'ai été, continue-t-il, un peu déçu en trouvant seulement, autour d'une nappe d'eau étendue, un immense marais avec çà et là des flaques d'eau et des canaux remplis de plantes aquatiques, habités par des hippopotames et des lamantins.

« Il n'est pas douteux qu'une grande partie de la région est complètement couverte d'eau à l'hivernage.

« Il n'y a nulle part de trace d'habitation sur pilotis..... Les Karas et les Fongoros habitent les premiers à l'Est, les seconds au N.-E. du Mamoun. »

La mission se reconstituait, au moment du départ de la lettre de M. Chevalier, pour prendre la route du Fort Archambault. Nos voyageurs espéraient arriver au Tchad à la fin de juillet, au moment de la crue.

M. Maxime Collignon donne lecture d'une étude sur une tête en marbre provenant d'Égypte, acquise par le Louvre en 1901. C'est une tête plus grande que nature, représentant un athlète aux oreilles tuméfiées. Le style, l'expression du regard dirigé vers le haut, font songer à l'école de Scopas, et dénotent un original grec. La provenance égyptienne ajoute à l'intérêt du monument. C'est un document important pour l'étude des rapports artistiques entre l'Égypte des Ptolémée et les écoles de la Grèce propre dont l'influence s'est exercée à Alexandrie au début de la période gréco-égyptienne. La tête du Louvre offre en outre une particularité curieuse pour l'étude de la technique du marbre. Le nez et le menton présentent des sections nettes, à la surface soigneusement polie, indiquant l'emploi de morceaux rapportés.

Digitized by Google

MM. Salomon Reinach et Gauckler, correspondant de l'Institut, présentent au sujet de cette communication quelques observations.

L'Académie fixe au 13 novembre la date de sa séance publique annuelle. Elle désignera, vendredi prochain, celui de ses membres qui sera chargé de faire une lecture dans cette séance.

M. d'Arbois de Jubainville a la parole pour une communication :

« Il y a dans l'année bretonne une période initiale commençant soit le 25 décembre soit le 1er janvier. Elle dure douze jours, elle s'appelle *gourdeiziou*, c'est-à-dire littéralement « les surjours », « les jours supplémentaires ». Ce sont ceux qui, ajoutés aux 354 jours de l'année lunaire, en font une année solaire de 366 jours. Ces douze jours se retrouvent avec une valeur mythique en Allemagne : pendant ces douze jours a lieu la chasse de Wotan ou Odin. On les trouve aussi dans l'Inde où, comme en Bretagne, ils présagent le temps qu'il fera pendant l'année dans chacun des douze mois correspondants. Il y a là, à l'origine, une distinction savante entre l'année solaire et l'année lunaire qui, probablement, a été empruntée aux Babyloniens par les Indo-européens. C'est une découverte due à MM. J. Loth et Vallée[1]. »

COMMUNICATION

LES « GOURDEIZIOU » BRETONS ET LEUR ORIGINE BABYLONIENNE, PAR M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Quel a été le domicile primitif des Indo-européens? Une raison a été donnée pour le rapprocher du grand empire babylonien, c'est l'importance prise par le nombre douze

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

chez les Indo-européens. Cette importance est en contradiction avec le système décimal qui, dans le groupe indo-européen, sert de base à la formation des noms de nombre.

Un emploi caractéristique du nombre douze vient d'être mis en lumière par une découverte encore inédite qu'a faite notre confrère M. J. Loth, en associant sur ce point ses efforts avec ceux d'un autre breton M. Vallée. On sait qu'une croyance superstitieuse, répandue en Allemagne, met la chasse mythique de Wotan ou du démon dans les douze nuits qui se comptent du 25 décembre au 6 janvier; elles correspondent aux douze nuits saintes qui, dans la littérature brahmanique, sont l'image de l'année suivante. On a reconnu dans les jours correspondant à ces douze nuits les jours supplémentaires au moyen desquels l'année lunaire de 354 jours se transforme en une année solaire de 366 jours.

Ces douze jours sont encore connus en Bretagne : dans la Cornouaille, c'est-à-dire dans l'ancien duché de Quimper, on les appelle *gour-deiziou* ou *gourdeziou*, mot qui veut dire « jours en sus », « jours supplémentaires », littéralement « sur-jours ». *Gour* est le même mot que la préposition grecque ὑπέρ. Le sens de *gourdeiziou* est établi par un autre usage de ce mot : il est employé pour désigner les jours qui sont en sus de la durée ordinaire qu'a la gestation des animaux femelles. Il y a des vaches qui tardent à vêler plus que les autres, on parle de leurs *gourdeio* dans le Goelo, subdivision du diocèce de Saint-Brieuc, et *gourdeio* est la prononciation locale du *gourdeziou* cornouaillais.

En Cornouaille comme en Allemagne, les douze jours sont ceux qui s'écoulent du 25 décembre au 6 janvier, c'est-à-dire que, conformément à un vieil usage chrétien, on fait commencer l'année au 25 décembre. C'est en 1732 que Grégoire de Rostrenen a publié son *Dictionnaire français-breton*. On y lit que ces douze jours étaient les premiers de l'année; — c'est comme les douze nuits des Indous, — et

Digitized by Google

Grégoire de Rostrenen parle de « l'opinion qu'a le peuple que la qualité de ces douze premiers jours de l'an dénote celle des douze mois ». C'est la doctrine brahmanique.

Cette période de douze jours ou douze nuits est donc une croyance indo-européenne; elle résulte de la connaissance de l'année solaire et de son rapport avec l'année lunaire. Il est difficile d'admettre qu'une notion astronomique aussi précise, associée au nombre douze, ne soit pas d'origine babylonienne.

J'ai déjà fait observer que le char du guerrier chez les Grecs homériques et celtiques, et les javelots dont ce guerrier est armé paraissent d'origine hittite. La monogamie des Grecs, des Romains, des Irlandais ressemble beaucoup à celle que nous trouvons dans la loi d'Hammurabi, § 146 et suivants.

Remarquons bien ceci, § 170 : Si quelqu'un a des enfants de son épouse légitime et d'une femme esclave, les enfants de la femme esclave n'hériteront pas, à moins que le père n'ait décidé que les fils de l'esclave seraient égaux aux fils de la femme légitime. C'est un droit que le père romain n'a pas, mais si le père babylonien n'exerce pas ce droit, sa succession, comme à Rome, va aux enfants de l'épouse légitime à l'exclusion des enfants de la femme esclave.

La prêtresse vierge dont il est question aux § 178 et suivants nous offre le prototype de la vestale romaine et de la déesse vierge Artémis des Grecs.

Il semble donc y avoir eu à une époque fort reculée, plus de deux mille ans avant notre ère, contact entre les Indo-européens et les Babyloniens, et un des faits qui l'établit est la découverte faite par MM. J. Loth et Vallée du sens qu'a le mot breton *gourdeiziou*.

Ajoutons enfin que la déesse *Ana* ou *Anu*, mère des dieux en Irlande, suivant le glossaire de Cormac, fin du IXe siècle ou commencement du Xe, paraît identique à une divinité babylonienne : *Ana* chez les Babyloniens est le

Digitized by Google

ciel, dont la forme masculine *Anou* et la forme féminine *Anat* forment un couple divin de qui toute chose est née.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le deuxième fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pour l'année 1903, mars-avril (Paris, 1903, in-8°).

Il offre en outre au nom de l'auteur, M. Andrea Moschetti, directeur du Musée de Padoue, un ouvrage intitulé : *Il Museo civico di Padova* (Padova, 1903, in-4°).

SÉANCE DU 24 JUILLET

M. Pottier, président de la Société des études grecques, transmet un vœu émis par l'Association pour que l'Académie des inscriptions donne suite à un projet qui émane du Congrès des sciences historiques, tenu à Rome en 1903. On a proposé de faire une publication des écrivains byzantins ayant traité de la philosophie, un *Corpus philosophorum* dont les ouvrages sont encore inédits. Le Congrès a demandé que les représentants de la science française se missent d'accord avec les savants italiens pour faire rechercher dans les bibliothèques privées ou publiques les manuscrits de ce genre, pour en dresser un état exact. L'Association des études grecques, saisie de ce projet par un de ses membres, M. Paul Tannery, a estimé qu'elle devait s'adresser

Digitized by Google

à l'Académie pour lui demander de s'associer à ce vœu et de l'appuyer, en recherchant par quels moyens pratiques on pourrait donner suite à cette proposition.

Le Président pense qu'on pourrait nommer une commission, composée d'hellénistes et de byzantinistes, qui étudierait la question et présenterait un rapport au mois d'octobre.

L'Académie désigne MM. Alfred et Maurice Croiset, Weil, Schlumberger, Pottier, pour faire partie de cette Commission.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de 1903 [1].

M. Cagnat, au nom de la Commission du prix Bordin, fait le rapport suivant :

« La Commission a reçu deux mémoires sur la question mise au concours : *Étude des monographies qui composent l'* « *Histoire Auguste* ». Elle estime que le prix doit être partagé également entre les deux. »

Le Président donne acte à la Commission des conclusions de son rapport. Il ouvre ensuite les plis cachetés qui accompagnaient les deux mémoires et y lit :

« Pour le mémoire inscrit sous le n° 1, le nom de M. Charles Lécrivain, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse;

« Pour le mémoire inscrit sous le n° 2, le nom de M. Léon Homo, ancien membre de l'École française de Rome. »

Les noms de MM. Lécrivain et Homo seront proclamés dans la séance publique annuelle de l'Académie.

L'Académie désigne, comme lecteur à sa séance publique annuelle, M. Maurice Croiset.

M. Salomon Reinach montre à l'Académie les photographies de huit têtes en pierre, de grandeur naturelle, qui n'ont pas encore été étudiées par les archéologues. Sept d'entre elles

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

décorent les angles des croisées d'ogives dans la chapelle du château de Saint-Germain, construite vers 1240 par saint Louis, défigurée sous Louis XIV, restaurée de nos jours par MM. Millet et Daumet et convertie, depuis 1900, en un Musée des monuments chrétiens de la Gaule. De ces huit têtes, six sont des têtes d'homme; deux têtes d'homme et une tête de femme portent la couronne royale. M. Reinach essaye d'établir que ce sont des portraits contemporains de saint Louis, de sa mère Blanche ou de sa femme Marguerite, de sa sœur Isabelle, de ses trois frères encore vivants en 1240, Robert, Alphonse et Charles, enfin de ses deux frères morts en bas âge, Philippe et Jean. L'iconographie de saint Louis et de sa famille, jusqu'à présent très pauvre ou même nulle, se trouve ainsi constituée par des documents dont la valeur d'art est incontestable et qui présentent, suivant M. Reinach, toutes garanties d'authenticité.

M. Abel Lefranc, professeur à l'École des Hautes Études, fait une communication sur un prétendu Ve livre original du *Pantagruel* de Rabelais, imprimé en 1549, demeuré entièrement inconnu jusqu'en 1900, et dont un exemplaire unique fut alors découvert — à Prague, croit-on — par un grand libraire de Munich. Bien que la presse érudite de tous les pays se soit occupée de cette trouvaille retentissante et que l'on fût généralement d'accord pour ne pas reconnaître, dans ce livre, la main de Rabelais, aucune des questions de critique que soulève son texte n'avait encore été résolue. M. Abel Lefranc expose à l'Académie la solution complète et définitive de ce problème d'histoire littéraire. A l'aide de quelques extraits du mystérieux volume publiés par diverses revues savantes, il est parvenu d'abord à en découvrir les deux sources littérales et ensuite à en reconstituer de la façon la plus sûre le texte intégral. Le pseudo-Rabelais de 1549 est le résultat d'une combinaison d'un certain nombre de chapitres : 1° d'une traduction française anonyme, parue chez F. Juste, à Lyon, et chez D. Janot, à Paris, de la célèbre *Nef des fous* publiée en 1494 par le strasbourgeois Sébastien Brant, et 2° d'un autre ouvrage intitulé : *Les Regnars traversant les perilleuses voyes des folles fiances du monde*, par Jean Bouchet, de Poitiers, ami intime de Rabelais, publié chez Vérard,

Digitized by Google

vers 1507, et souvent réédité depuis. La substance du volume de 1549 est totalement empruntée à ces deux textes antérieurs de cinquante ans, ou environ, à son apparition.

L'auteur du faux Ve livre s'est contenté d'entremêler ou de juxtaposer une série de chapitres copiés servilement tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre de ces ouvrages. Il s'agit donc d'un simple plagiat littéraire. L'auteur de cette édition, devenue si célèbre depuis trois ans, a pris le grand nom de Rabelais pour assurer à sa rapsodie un succès qu'elle ne pouvait atteindre par elle-même.

APPENDICE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1903, LU DANS LA SÉANCE DU 24 JUILLET 1903.

MESSIEURS,

Depuis le dernier rapport, l'Académie a publié les volumes suivants :

1° le tome 37 des *Notices et extraits des manuscrits* contenant le *Synodicon orientale* ou *Recueil des synodes nestoriens* édités et traduits par M. J.-B. Chabot;

2° la 1re partie du tome 38 du même recueil contenant divers articles qui ont été déjà publiés en tirage à part : *Le manuscrit hébreu n° 1388 de la Bibliothèque nationale* (*une Haggadah pascale*) *et l'iconographie juive au temps de la Renaissance*, par M. Moïse Schwab; — *Le livre des appareils pneumatiques et des machines hydrauliques par Philon de Byzance*, édité d'après les versions arabes d'Oxford et de Constantinople et traduit en

Digitized by Google

français par le baron Carra de Vaux, membre du conseil de la Société asiatique de Paris; — *Notice du ms. nouv. acq. franç. 10050 de la Bibliothèque nationale*, contenant un nouveau texte français de la *Fleur des Histoires de la terre d'Orient* de Hayton, par M. H. Omont; — *Notice d'un manuscrit de Trinity College (Cambridge), contenant les vies, en vers français, de saint Jean l'Aumônier et de saint Clément, pape*, par M. Paul Meyer; — *Notice du ms. nouv. acq. lat. 763 de la Bibliothèque nationale, contenant plusieurs anciens glossaires grecs et latins, et de quelques autres manuscrits provenant de Saint-Maximin de Trèves*, par M. H. Omont;

3° le troisième et dernier fascicule du tome Ier de la partie araméenne du *Corpus inscriptionum semiticarum*. Ce fascicule comprend la suite des inscriptions nabatéennes trouvées dans la région de Pétra, et la moitié environ des inscriptions sinaïtiques.

Et des ouvrages publiés sous le patronage de l'Académie ont paru les fascicules 16, 17 et 19 (le 18e a précédemment paru) des *Mémoires et monuments Piot*.

Voici la situation des autres ouvrages en cours d'impression :

Historiens orientaux des Croisades. Tome V. — L'impression de ce volume n'a pas été interrompue pendant le premier semestre de cette année. Quatorze feuilles sont tirées et cinq feuilles viennent d'être envoyées à l'Imprimerie nationale en bon à tirer. M. Barbier de Meynard compte mettre à profit le temps dont il peut disposer plus largement pendant le second semestre pour terminer la traduction de l'appendice (*Ez-Zeïl*) qui termine la chronique arabe des *Deux jardins*.

Historiens arméniens. T. II. — La préface, qui retardait depuis si longtemps la publication de ce volume, est aujourd'hui écrite. Elle a été rédigée par M. Kohler sous la direction de notre regretté confrère M. Gaston Paris. Le manuscrit va être envoyé à l'Imprimerie et le volume ne tardera pas à paraître.

Recueil des historiens de France, t. XXIV. — La table de la Chronique de l'Anonyme de Béthune, qui termine le volume, est bonne à mettre en pages.

Digitized by Google

De la partie préliminaire de ce volume les cahiers 1-26 sont en bons à tirer; — les cahiers 27-41 sont en épreuves; — le reste est ou composé en placards ou livré en manuscrit aux compositeurs.

Pour la nouvelle série in-4° du « Recueil des historiens de France », le tome II des *Obituaires* a 22 feuilles bonnes à tirer; les *Introductions* des tomes I et IV des *Pouillés* sont en préparation; celle du tome III comprend déjà 10 feuilles.

Histoire littéraire de la France, t. XXXIII. — Un nouvel article de M. Paul Meyer, *Compilation de l'Historia Monachorum de Rufin*, a été envoyé pour ce volume qui comprend aujourd'hui 44 feuilles.

Mémoires de l'Académie, t. XXXVII, 1re partie. — Même situation que dans le précédent rapport.

Mémoires des savants étrangers, 1re série, t. XI, 2e partie. — Ce volume a reçu une notice, qui vient de paraître en tirage à part, de M. Euting, correspondant de l'Académie, sur un papyrus égypto-araméen de la Bibliothèque impériale de Strasbourg.

Notices et extraits des manuscrits, t. XXXVIII, 1re partie. — Il a été envoyé tout récemment à l'Imprimerie nationale quinze notices que notre regretté confrère M. Hauréau avait rédigées pour ce recueil et qui ont été revues par MM. Delisle et P. Meyer.

Corpus inscriptionum semiticarum, partie araméenne. — Le 3e fascicule du tome I, comme nous l'avons annoncé plus haut, vient de paraître. Une partie de la copie du 1er fascicule du tome II a été envoyée à l'Imprimerie. Ce fascicule comprendra la fin des inscriptions nabatéennes, et il ne restera plus à publier, pour compléter la partie araméenne, que les inscriptions palmyréniennes.

Pour la partie himyarite, même situation, de même que pour la partie phénicienne.

Une nouvelle livraison du *Répertoire d'épigraphie sémitique*, comprenant six feuilles d'impression, est actuellement mise en pages et paraîtra très prochainement.

Digitized by Google

Recueil des inscriptions grecques. — A la date du 1er juillet, il a été imprimé, faisant suite au 2e fascicule du tome III, *quatre* feuilles, et faisant suite au 2e fascicule du tome I, *une* feuille. Le reste des deux fascicules (3e du tome I et 3e du tome II) est à l'impression.

Chartes et diplômes. — M. d'Arbois de Jubainville nous adresse le rapport suivant :

« L'édition des actes de Philippe Ier entreprise par M. Prou est aujourd'hui presque entièrement en épreuves. Le bon à tirer des quatorze premières feuilles a été donné. Une circulaire adressée par M. le Ministre de l'instruction publique aux archivistes des départements a eu pour résultat l'envoi du catalogue des diplômes royaux conservés en original ou en copie dans la plupart des archives départementales et qui émanent soit des derniers Carolingiens soit des premiers Capétiens, depuis l'année 840 jusqu'à l'année 1223. Chacun des futurs éditeurs des actes royaux a reçu la copie de ce qui, dans ces catalogues, concerne le roi ou les rois dont il doit publier les diplômes.

« Quant au dépouillement qui se fait à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, voici la liste des collaborateurs avec l'indication des fonds ou des parties de fonds dépouillés par eux depuis la fin du mois de décembre dernier :

« M. Lauer, volumes 285-999 de la collection Moreau ;

« M. Poupardin, fonds Bréquigny ; nos 1-18613 du fonds latin ;

« M. Halphen, Mélanges Colbert ; les cinq premiers volumes de la collection de Champagne ;

« M. Bourgin, les dix-neuf premiers volumes de la collection de Bourgogne ;

« M. Martin, collection De Camps ; les dix-neuf premiers volumes de la collection Fontanieu ;

« M. Giard, collection Du Chesne. »

On voit l'utile concours dont notre savant confrère, ancien élève de l'École des Chartes, s'est assuré parmi les élèves récemment sortis de cette École.

H. Wallon.

Digitized by Google

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Guesnon, quelques-unes des publications qui lui ont valu récemment le prix de La Grange :

Recherches biographiques sur les trouvères artésiens (Paris, 1895, in-8°);

Nouvelles recherches biographiques sur les trouvères artésiens (Paris, 1902, in-8°);

La satire à Arras au XIIIe siècle (Paris, 1900, in-8°);

Une édition allemande des chansons d'Adam de La Hale (Paris, 1901, in-8°; extr. du *Moyen-Age*).

M. Delisle dépose sur le bureau de l'Académie, au nom de M. G. Macon, conservateur adjoint du Musée Condé, une brochure intitulée : *Chantilly et le connétable Henri de Montmorency* (Senlis, 1903, in-8°).

M. Saglio offre à l'Académie le 34e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*. Ce fascicule débute par un considérable article de M. Ardaillon, de l'Université de Lille, sur l'exploitation des mines chez les anciens et se termine par un travail sur les *Mores*, c'est-à-dire sur la coutume et le droit coutumier, par M. Édouard Cuq, de la Faculté de droit de Paris. Comme toujours, des remerciements doivent être adressés à plusieurs membres de l'Académie, à MM. Cagnat, Babelon, Bouché-Leclercq, à M. Boissier qui a écrit sur le mime latin un vif et savant article; M. Dalmeyda a rédigé la partie grecque du même sujet avec une parfaite connaissance des derniers travaux auxquels il a donné lieu. Les autres articles sont dus pour la plupart à des professeurs de nos Universités : MM. Albert Martin, correspondant de l'Académie; Clerc, Lafaye, Fougères, Dürrbach, Beauchet, Lécrivain, Toutain, Fabia, de Ridder.

A côté d'eux méritent d'être particulièrement nommés M. Franz Cumont qui a traité de Mithra et de son culte, sujet qui lui appartient de droit et qu'on ne peut désormais aborder sans recourir à lui; et M. Karo, jeune savant italien, actuellement professeur à l'Université de Bonn, auteur d'un article sur les colliers (*monile*).

Digitized by Google

M. Clermont-Ganneau dépose sur le bureau de l'Académie les livraisons 20-23 du tome V de son *Recueil d'archéologie orientale* (Paris, 1903, in-8°), dont voici le sommaire : § 50. Inscriptions grecques de Djerach ; — § 51. Sur deux épitaphes puniques ; — § 52. La notion de la sainteté chez les Sémites ; — § 53. La « Porte de Nicanor » du Temple de Jérusalem (pl. VII) ; — § 54. L'autel de Kadès ; — § 55. Le mont Hermon et son dieu, d'après une inscription inédite (pl. VIII) ; — § 56. *Fiches et notules* : Nouvelle inscription phénicienne de Sidon ; — Inscription nabatéenne d'Oumm el-Qotain ; Inscriptions grecques du Haurân ; — Kaioumas ; — Inscriptions grecques de Bersabée ; — La prise de Jérusalem par les Perses ; — Inscriptions grecques d'Antinoé ; — Θεὸς Ἀρεμθηνός et ʿAramta.

SÉANCE DU 31 JUILLET

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

« Le Comité d'admission du groupe III de l'Exposition internationale de Saint-Louis (États-Unis) en 1904 vient d'appeler mon attention sur l'intérêt que présenterait la participation de l'Académie des inscriptions et belles-lettres à cette importante manifestation scientifique.

« Je vous serais reconnaissant de me faire connaître, dans le plus bref délai, s'il est dans les intentions de votre Compagnie d'y prendre part, et, dans l'affirmative, je vous prierai de m'indiquer les publications qu'elle désirerait y faire figurer. »

Le Président fait observer que l'Académie n'a pas l'habitude de prendre part aux Expositions. La nature de nos travaux ne comporte pas l'envoi de volumes, qui ne seraient que des parties de nos collections.

L'Académie adopte l'avis du Président.

Digitized by Google

M. Philippe Berger adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Ballon d'Alsace, le 24 juillet 1903.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

La région du Donon, si riche en antiquités préhistoriques et gallo-romaines, vient encore de nous livrer un monument antique, sur lequel je crois devoir appeler l'attention de l'Académie.

C'est une grotte, creusée dans la paroi de la montagne, très abrupte en cet endroit, au lieu dit la Roche de Trupt. Elle se compose d'une grande chambre et de deux chambres plus petites situées au-dessus de la première, dont le faîte et les parois sont formés de grandes dalles de pierre. Une dalle plus grande que les autres, inclinée à 45 degrés, protégeait l'entrée de la grotte. L'auteur de la découverte, M. Frœlich, a publié la description de ce monument dans le dernier numéro du *Bulletin de la Société géographique de l'Est.*

Ayant appris par lui que cette grotte portait en plusieurs endroits, soit sur le banc qui en occupe toute la profondeur, soit sur les parois latérales, des caractères graphiques, je l'ai prié d'en faire prendre la copie.

Je vous envoie ci-jointe la photographie du dessin fait avec grand soin par M. Paul Rœderer. M. Frœlich l'accompagne d'une note rédigée avec le concours de M. Perdrizet.

Les caractères atteignent jusqu'à une hauteur de 0 m 70 ; ils ont été obtenus par le raclage de la surface au moyen d'une pierre.

Il ne faut pas les confondre avec d'autres signes, des croix boulonnées et même un commencement d'inscription grecque, qui ont été gravés avec une pointe métallique. Nous retrouvons là la succession d'inscriptions d'époques différentes dont beaucoup de monuments préhistoriques nous offrent l'exemple.

Il m'a semblé reconnaître une certaine analogie entre ces caractères et ceux que M. Cartailhac a retrouvés mêlés à des figures d'animaux au cours de sa récente mission en Espagne. Aussi j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt pour l'Académie de les avoir sous les yeux et de pouvoir les comparer.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'expression de mon bien respectueux attachement.

P. S. — Je vous serais reconnaissant d'insérer à la suite de cette lettre la note de M. Frœlich dans nos *Comptes rendus*[1].

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

M. Hamy adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Le Wast, par Colembert (Pas-de-Calais), 23 juillet 1903.

Monsieur le Secrétaire perpétuel et très honoré confrère.

Je groupe et je vous adresse, pour que nos confrères et en particulier les membres de la commission Benoît Garnier puissent en prendre connaissance, un article fort bien renseigné que vient de publier la *Dépêche coloniale* sur la mission Lenfant que l'initiative de l'Académie a permis d'organiser. Vous remarquerez que l'auteur de cet article rend justice à notre Compagnie qui montre, dit-il très justement, que les *initiatives nationales les plus modernes ne lui sont pas indifférentes.*

Notre voyageur est parti dans d'excellentes conditions, le 15 de ce mois, sur le *Paraguay*, des Chargeurs réunis; il complétera son détachement à Dakar et ira débarquer à Forcados, dans l'enclave française du Bas-Niger, où il organisera sa tentative de pénétration sur le Logone et le Tchad par la Bénoué, la Mayokabbi et les marais de Toubouri.

Je vous prie de communiquer ces nouvelles à l'Académie, qui sera très exactement tenue au courant des progrès de l'entreprise qu'elle patronne si généreusement.

L'article signalé par M. le Dr Hamy est mis à la disposition des membres de l'Académie.

M. Clermont-Ganneau fait la communication suivante :

« M. de Mathuisieulx a rapporté de Leptis Magna (Tripolitaine) la photographie d'une longue inscription romaine dont M. Cagnat vient de donner une transcription. M. Clermont-Ganneau rappelle que plusieurs années auparavant il avait exploré lui-même les ruines remarquables de cette ville; il y avait pris un estampage de cette même inscription ainsi que de plusieurs autres encore inédites. Grâce à cet estampage, il a pu combler les lacunes du premier déchiffrement et reconnu qu'il s'agissait d'un décret de Leptis Magna, dédiant une statue honorifique au gouverneur de la province de Tripolitaine, Flavius Victor Calpurnius, personnage qui apparaît ici pour la première fois. M. Clermont-Ganneau a réussi, en outre, à déchiffrer le nom même de la ville, sous la forme de *Lepcis* au lieu de *Leptis*,

Digitized by Google

forme très intéressante pour la philologie punique. Parmi les autres inscriptions découvertes par lui dans la région de Leptis Magna, M. Clermont-Ganneau signale une dédicace à la grande déesse carthaginoise qualifiée de *Celestis sanctissima* [1]. »

M. Omont et Chatelain sont adjoints à la Commission nommée dans la dernière séance pour étudier, sur la proposition de M. E. Pottier, le projet d'une publication d'un *Corpus* des philosophes byzantins.

M. Bouché-Leclercq donne lecture, au nom de M. d'Arbois de Jubainville, de la note suivante :

« Par Columelle, *De re rustica*, livre I, c. 1, § 6, et par Isidore de Séville, *Origines*, t. XV, c. 15, § 6, nous savons que les Gaulois avaient une mesure de surface rurale qu'ils appelaient *candetum*. *Candetum* pour *cantetum* est un dérivé du nom de nombre gaulois *canton « cent ». Le *candetum* était un carré dont le côté, comme nous l'apprenons par Columelle et Isidore, était long de cent cinquante pieds romains; ce côté consistait donc en un multiple par cent d'une mesure gauloise de longueur égale à un pied romain et demi. Or le pied romain et demi, c'est la coudée, *cubitus* en latin [2], égale à quatre cent quarante-quatre millimètres; le pied romain vaut 0^m 296 dont la moitié est 0^m 148 qui ajoutés à 0^m 296 = 0^m 444.

« La coudée, qui explique ainsi le *candetum* rural des Gaulois, rend compte également de la lieue gauloise. On sait que la lieue gauloise, *leuga*, égalait un mille romain et demi [3]. Le mille romain, c'est mille *passus*, et chaque *passus* = cinq pieds; le mille romain contient donc cinq mille pieds; par conséquent la lieue gauloise contient cinq mille coudées ou cinquante fois le côté du *candetum* rural gaulois. Le *passus* romain vaut 1^m 48, le mille romain 1.480 mètres, la lieue gauloise 1.480 mètres plus 740 = 2.220 mètres. Or, 2.220 mètres = 0^m 444 × 5.000 et aussi 44^m 4 (côté du *candetum*) × 50.

1. Voir ci-après.
2. Vitruve, l. III, c. 1, § 7.
3. Voir les textes réunis par Alfred Holder, *Altkeltischer Sprachschatz*, t. II, col. 197, 198.

Digitized by Google

« A côté du *candetum* rural, les Gallo-romains avaient, suivant Columelle et Isidore, un *candetum* urbain dont le côté égalait cent pieds romains, soit 29m 60 au lieu de 44m 4. Son introduction paraît avoir été le résultat de la conquête romaine. Les Romains construisirent en Gaule un grand nombre de villes nouvelles : *Augusta*, Aoust (Drôme); *Augusta*, Aoste (Isère); *Augusta Suessionum*, Soissons; *Augusta Viromanduorum*, Vermand; *Augusto-bona*, Troyes; *Augusto-dunum*, Autun; *Augusto-durum*, Bayeux; *Augusto-magus*, Senlis; *Augusto-nemetum*, Clermont-Ferrand; *Augusto-ritum*, Limoges; *Caesaro-dunum*, Tours; *Caesaro-magus*, Beauvais; *Julio-bona*, Lillebonne; *Julio-magus*, Angers. De là, par une sorte de transaction, l'introduction d'un *candetum* urbain, multiple du pied romain, tandis que, pour la mesure des champs, on conservait l'antique *candetum* gaulois, multiple de la coudée, comme la lieue gauloise, supplantée par le mille romain au sud de Lyon. »

M. Émile Mâle, professeur au Lycée Louis-le-Grand, étudie l'influence du théâtre sur l'art à la fin du moyen âge. Il montre que la représentation des Mystères a fait entrer dans la peinture et dans la sculpture du xve siècle plusieurs thèmes nouveaux. Il explique de la sorte quelques œuvres d'art qui étaient demeurées énigmatiques. Deux miniatures de Fouquet à Chantilly montrent une vieille femme guidant les soldats au jardin des Oliviers et forgeant les clous de la croix. Ce personnage figure dans les Mystères ; ce qui prouve que Fouquet en peignant sa célèbre suite de la Passion s'est sans cesse inspiré du théâtre de son temps. Une foule d'autres œuvres d'art, le vitrail de l'Ascension à Saint-Taurin d'Évreux, le vitrail de Justice et Miséricorde à Saint-Patrice de Rouen, la Cène de Thierry Bouts à Louvain, le tableau des saintes femmes au tombeau attribué à Hubert van Eyck, etc., reproduisent très exactement des scènes du théâtre du xve siècle. Les Mystères n'ont pas seulement introduit dans l'art des scènes nouvelles, ils ont profondément modifié la vieille iconographie du xiiie siècle, et inspiré aux artistes des agencements tout nouveaux.

M. Charles Joret lit une notice de M. le Dr Bonnet, assistant au Muséum d'histoire naturelle, sur un manuscrit arabe de

Digitized by Google

Dioscoride, de la Bibliothèque nationale, orné de miniatures curieuses, car elles ressemblent, pour la plupart, à celles d'un manuscrit grec du même Dioscoride, et nous montre que tous deux ont eu une source commune beaucoup plus ancienne.

M. Léon Dorez signale cinq actes de vente, datés de 1315 à 1345, et qui pourraient autoriser dans une certaine mesure à croire que la famille de Jeanne d'Arc était d'origine lorraine.

COMMUNICATIONS

LES INSCRIPTIONS DE LA ROCHE DE TRUPT, PAR M. FRŒLICH.

L'inscription elle-même couvre dans toute sa longueur le banc de la caverne inférieure, ainsi que la paroi formant dossier au banc. Une copie minutieuse en a été exécutée par mon collègue et ami M. Paul Rœderer, qui a fait deux visites à la roche de Trupt, le 13 et le 14 juillet.

La longueur de l'inscription (qui est aussi la longueur du banc et, en même temps, la profondeur de la caverne) est de 2 m. 80.

La hauteur des plus grands caractères est d'environ 70 centimètres.

Pour avoir la disposition exacte des inscriptions, il convient de plier la photographie à angle droit dans le sens du trait qui sépare les deux grandes lignes.

L'examen de l'inscription donne une toute autre impression que celle, très superficielle, que j'avais rapportée de ma première visite.

Digitized by Google

Sauf le mot inachevé (?) à droite, gravé par un instrument en métal *tranchant*, les deux lignes principales se rapprochent des alphabets étrusques, osques, ligures, gaulois, italiotes, phéniciens, dont parle M. Camille Jullian dans la *Revue des études anciennes de Bordeaux*, tome II, 1900 ; *Notes gallo-romaines*. V, *Plaque de plomb d'Eyguière* (p. 47-55) et VI, *Inscription de Carpentras* (p. 136-141).

Les deux lignes, aux caractères de grandeurs si inégales, sont gravées par un seul et même procédé, c'est-à-dire évidemment au moyen d'une pierre : ce n'est ni de la taille, ni de la gravure, mais du raclage, travail de *longue persévérance*. Au diamètre, les creux se présenteraient ainsi : ////////////. Ces creux, dans les pleins, ont jusqu'à 2 à 3 centimètres de profondeur, sur 2 à 4 centimètres d'épaisseur, tandis qu'aux extrémités, les creux remontent insensiblement jusqu'à la pointe, où ils se confondent pour ainsi dire avec la surface de la pierre.

Les nombreuses petites croix ✢ (d'exorcisme?) sont gravées à l'aide de pointes métalliques ; elles n'ont donc, en tout cas, rien de commun avec les grands caractères.

La dernière croix au bas, à gauche, bien que sans les quatre boules, est une des croix postérieures, tandis que le signe ↑ à côté fait partie des inscriptions primitives.

Le poisson, salamandre ou lézard, est d'une gravure comparable à celle des hiéroglyphes de l'obélisque //////////////// (diamètre) ; la figure est descendue à vif et à plat ; elle est donc gravée au métal et n'a rien de commun non plus, par conséquent, avec la gravure des caractères.

Sur le petit rectangle, à gauche, sont reproduites des inscriptions gravées sur le sol d'une des deux cavernes supérieures ; elles paraissent aussi plus récentes.

D'après M. Perdrizet, si l'inscription se trouvait en pays grec, on pourrait *peut-être* se permettre de considérer les caractères paraissant grecs comme l'amorce de la dédicace ΠΑΝΙΚ [ΑΙΝΥΜΦΑΙΣ] ; si l'inscription est restée inachevée,

Digitized by Google

c'est parce que le graveur aurait gauchement fait ses prévisions et se serait laissé arrêter en route par le gros trait primitif d'un creux très profond.

M. Jullian paraît localiser l'emploi de son caractère aux régions du Midi, et voici qu'il se révèle dans le Nord-Est!

Les deux inscriptions décrites par M. Jullian dans la *Revue des études anciennes* de Bordeaux se rapportent à des petites plaques de plomb. Elles sont minuscules comparativement à l'inscription de la Roche du Trupt qui, je le répète, a 2 m. 80 de long. A en juger d'après les articles de M. Camille Jullian, elle serait d'une extrême importance.

L'estampage serait donc une assez longue opération, et, en raison de la grande dimension des caractères, il faudrait le pratiquer non pas avec du papier, mais avec des feuilles de carton-buvard. L'eau nécessaire, il est vrai, ne manquerait pas : il existe une source ou plutôt un ruisselet descendant de plus haut, à une cinquantaine de mètres sur la droite du rocher.

LEPCIS ET LEPTIS MAGNA,

PAR M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

M. Méhier de Mathuisieulx vient de publier[1] une intéressante étude sur les ruines de Leptis Magna, la célèbre cité africaine, patrie de l'empereur Septime Sévère. Il rappelle qu'avant lui ces ruines, les plus remarquables peut-être de l'Afrique du Nord, ont été très rarement visitées. La chose s'explique par les difficultés de toute sorte auxquelles se heurte le moindre voyage en Tripolitaine. Ces difficultés

1. *Nouv. archives des miss. scient.*, X, pp. 245-277.

Digitized by Google

n'ont fait que croître depuis une dizaine d'années, par suite d'une situation politique très délicate sur laquelle je n'ai pas à insister. Il faut féliciter le courageux explorateur d'avoir réussi à en triompher.

Aux noms qu'il cite de ses devanciers, très peu nombreux, Durand, Delaporte, Smith, Barth, Rohlfs et Cowper, je demanderai la permission d'ajouter le mien. J'ai eu en effet, au cours d'une exploration entreprise en Tripolitaine et en Cyrénaïque, l'occasion de visiter Leptis Magna, quelques années avant lui. Profitant de certaines circonstances exceptionnellement favorables, j'ai pu y séjourner du 23 au 27 mars 1895, et y exécuter bon nombre de relevés archéologiques et épigraphiques, croquis, photographies, estampages, qui, jusqu'ici, sont malheureusement demeurés inédits, comme, d'ailleurs, tous les autres résultats de cette longue et laborieuse campagne dont les hasards m'ont entraîné bien au delà des limites de mon plan primitif.

Quand j'aurai le loisir de mettre en œuvre ces divers matériaux, je crois que je pourrai sur plus d'un point et, en particulier sous le rapport de l'épigraphie, compléter utilement la relation, du reste très consciencieuse, de M. de Mathuisieulx. Je me bornerai, pour aujourd'hui, à parler avec quelque détail d'un des monuments vus par lui à Leptis Magna.

M. de Mathuisieulx dit n'avoir relevé dans les ruines de Leptis que trois inscriptions romaines, dont une seule ne figure pas encore au *Corpus Inscr. Lat.* Il en a exécuté une photographie qui a permis à M. Cagnat d'en entreprendre le déchiffrement. Or, en me reportant à mon carnet de voyage (p. 159), j'ai constaté que j'avais déjà, de mon côté, relevé cette inscription en 1895. J'en avais pris alors un bon estampage. Je regrette que mon savant confrère ne l'ait pas eu à sa disposition, car il lui aurait permis d'introduire dans sa lecture et ses compléments plusieurs modifications et améliorations dont quelques-unes, comme on va le voir, sont d'une réelle importance.

Digitized by Google

Je reproduis ci-dessous la transcription de M. Cagnat, et je la fais suivre des leçons nouvelles fournies par mon estampage ; celui-ci ne commence qu'à la ligne 4.

L'inscription est gravée sur un beau cippe quadrangulaire, de marbre blanc, mouluré. A partir de la ligne 17, les caractères deviennent de plus en plus petits et sont d'une exécution négligée ; ils tombent de 0 m 04 à 0 m 02 de hauteur [1].

1 ——————— NI//////////////////////////
2 ——————— ////////////////////////////
3 ——————— ////////////////////////////
4 ——————— OM//////////I////////
5 ——————— HONEsTISS
6 ——————— CNOSCENDI
7 ——————— PERPENSO·Q
8 ——————— MEATO//////////OB
9 ——————— QVi rEM PVB·ET ORdinem
10 decurIONVM OpERIBVS FECERit am
11 PLIOREM·INSTAVRATORI MOENIVM publi
12 CORVM·QVOD EIVS INNVMERa CIRCa se
13 AC SVOS OFFICIA SVPRA GENITALIS CIvis
14 AFFECTVM IIICIS MAGNA INCLITA FIde
15 DEVOTIONE PRAESTaNS MVLTA TRANSme
16 RITA MIR//////AMIE tENACISSIMa MEMORia
17 ORDINI//////////////////ROSIVCI//////////////////////·
18 PRA//////////////////paTRONO SVO//////////M ////de
19 CREVIT INDIVIDVVM MVTVI AMORIS AFFec
20 TVM//////////// OP//// CONSTITVIT aC DEDIC

Ligne 4 : après M, on distingue la partie inférieure de deux hastes pouvant avoir appartenu à un N. Après le I isolé, un V.

1. Il faut tenir compte, pour le déchiffrement des parties frustes, de ce que les *m* sont du type M.

Digitized by Google

L. 6 : GNOSCENDI.

L. 7 : QV·.

L. 8 : ? *com*MEATO*re*, ou — *ri?* traces des deux dernières lettres.

L. 9, à la fin, il semble y avoir EXQV//////////, et non ET OR*dinem*.

L. 10 : la restitution [*decur*]*ionum* devient très problématique si l'on doit, comme je crois, écarter celle de *or*[*dinem*] à la ligne précédente; de plus, il y a immédiatement avant le I, un pied de haste verticale qui semble l'exclure matériellement. La restitution *o*[*v*]*eribus* est également à écarter : la première lettre est un G certain, et il y a place ensuite pour deux lettres, et non pour une seule; je propose : G*en*ERIBVS.

L. 11 : la ligne se termine exactement à PVB, contre le bord de l'encadrement; la syllabe *li*, dont naturellement la restitution s'impose, doit donc être gravée hors cadre. Cette observation s'applique à quelques autres fins de lignes subséquentes.

L. 12 : CIRCA SE.

L. 13 : CIVIS.

L. 14 : lire LEPCIS, absolument certain, avec L traitée en majuscule, au lieu du groupe incompréhensible IIICIS; c'est le nom de *Leptis Magna*, sous une forme extrêmement intéressante sur laquelle je reviendrai tout à l'heure. A la fin, FIDE.

L. 15, à la fin, et l. 16, au début : MVLTIFARIAM SENS(*e*)RIT; ici encore, le deuxième E doit être gravé hors cadre.

L. 16, après RIT, terminaison de *senserit*, je lis : MERITO(*ru*)M E*lus* *t*ENACISSIME MEMOR PER?

L. 17 : ORDINI S (ainsi séparé anormalement) V*tr.*(?) *et* POPVIII *v*IROS. Il n'y a pas trace de point après le second P. Il est très difficile de voir, par suite du mauvais état de la pierre, s'il faut lire POP(*uli*) ou POPVLI, en toutes

Digitized by Google

lettres, et, d'autre part, si nous avons affaire à des VIII —. des VII —, ou des II *viri*. On pourrait hésiter encore entre V (*quinque*), II —, ou III *viros*. En tout cas, il semble bien qu'il s'agit d'une commission municipale représentant à la fois le Sénat des deux classes et le peuple. Puis : FL· V*i*CTO*r*I C*al*PVRNIO V(.*p*.).

L. 18 : PRAESIDI PRO*v*. TR*ipo*L PATRONO SVO S*ta*-*t*VAM DE.

L. 19 : entre CREVIT et INDIVIDVVM, intercaler ET O*b*. A la fin, AFFEC.

L. 20 : entre TVM et CONSTITVIT, lire : EA*md*E*m* SE PROPT*e*R. A la fin, AC DEDICA.

L. 21 (omise) : se compose uniquement de la syllabe VIT gravée en rejet, et en caractères cursifs, au milieu de la ligne; c'est la fin du mot *dedicavit*.

Grâce à ces diverses corrections, dont plusieurs — et non les moindres — sont certaines, nous obtenons, du moins à partir de la ligne 9, un texte à peu près cohérent et qui prend en outre une véritable valeur historique :

1 . . . . . *ni* . . . . . .
2 . . . . . .
3 . . . . . .
4 . . . . . *omn* . . . *iu* . . . . .
5 . . . . . *honestiss*[*im* . . . . .
6 . . . . . *gnoscendi* . . . . . .
7 . . . . . *perpenso*, *qu* . . . .
8 . . . . . ? *com*]*meato*[*r*]*i*? *ob* . . . .
9 . . . . . *qui* [*r*]*em pub*(*licam*) *exqu* . . .
10 . . . . . *t*]*ïonum g*[*en*]*eribus feceri*[*t am*-]
11 *pliorem*, *instauratori mœnium pub*[*li*-]
12 *corum*, *quod eius innumer*[*a*] *circa se*
13 *ac suos officia s*[*u*]*pra genitalis civis*
14 *affectum Lepcis Magna*, *inclita fid*[*e*],
15 *devotione praes*[*ta*]*ns*, *multifariam sens*[*e*-]
16 *rit*, *me*[*ritoru*]*m ei*[*us t*]*enacissime memor*, [*per*]

Digitized by Google

17 *ordinis? utr(iusque?)[et]populi ??? [v]iros, Fl(avio) V[i]cto[r]i*
C[al]purnio, v(iro) [p(erfectissimo)],
18 *praesidi pro[v(inciæ)] Tripol(itanæ), patrono suo, s[tat]uam de-*
19 *crevit et, o[b] individuum mutui amoris affec-*
20 *tum, ea[md]e[m] sepropt[e]r constituit ac dedica-*
21 *vit*

Comme on le voit, il s'agit de l'érection d'une statue honorifique faite par la ville de Leptis Magna, et par les soins du comité exécutif de sa municipalité, à son patron, gouverneur de la province de Tripolitaine, Flavius Victor Calpurnius, en reconnaissance de services considérables qu'il lui avait rendus. Le nom de ce personnage, jusqu'ici inconnu, vient enrichir la liste encore si pauvre[1] des gouverneurs de cette province. Il est regrettable que la disparition du préambule, qui contenait peut-être le nom de l'empereur régnant, ne nous permette pas de déterminer l'époque du document; il aurait peut-être fait faire un pas à une question très controversée parmi ceux qui s'occupent de l'histoire de l'Afrique romaine, celle de la date de la création de la Tripolitaine comme province autonome. Je laisse aux spécialistes le soin de voir si l'on ne pourrait pas, du moins, tirer à cet égard quelque indice chronologique, de l'écriture et du style de cette inscription. Pour ma part, je croirais volontiers qu'elle n'est pas antérieure au règne de Dioclétien; je n'oserais, pourtant, rien affirmer, n'étant pas ici sur mon terrain familier.

Je me bornerai à appeler l'attention sur un point qui intéresse particulièrement la philologie punique : la forme *Lepcis*, sous laquelle apparaît ici le nom de cette célèbre ville généralement connue sous celui de *Leptis*. Déjà, l'on avait été conduit, par d'autres considérations, à admettre que la forme originale devait être *Lepcis* et que *Leptis* n'en

1. Voir Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, II, pp. 299-304.

Digitized by Google

était qu'une altération consacrée par l'usage. On a, dans une inscription trouvée à Lambèse, l'ethnique *Lepcitana* appliquée à une femme d'origine servile (*verna*). D'autre part, nous possédons une série de monnaies attribuées à Leptis, où le nom de cette ville est écrit en caractères puniques ou néo-puniques : לפקי, *Lepki*. Mais ces témoignages épigraphique et numismatique étaient discutables dans une certaine mesure. La forme *Lepcitana* pouvait être due à une incorrection accidentelle; la même inscription porte FIXIT = VIXIT. Quant à l'attribution à Leptis des monnaies à légendes puniques, elle pouvait être contestée. Et puis, on était toujours en droit d'alléguer que, dans l'un comme dans l'autre cas, il pouvait s'agir non de Leptis Magna de la Tripolitaine, mais de *Leptis Parva* de la Byzacène. Aujourd'hui, l'hésitation n'est plus permise. La leçon de la pierre est indubitable et, comme nous avons affaire à un document officiel, de provenance assurée, elle doit faire foi pour nous. L'existence de la forme *Lepcis* est désormais établie. Cette forme — à prononcer, bien entendu, *Lepkis*, avec le *c* dur — doit être la forme autochtone, punique ou, plutôt libyco-numide[1]. La transformation en *Leptis*, forme consacrée par l'usage, peut être due soit à un besoin euphonique de l'oreille ou de la bouche gréco-latine, soit à l'influence d'une étymologie populaire, voire à ces deux causes réunies. Au point de vue de cette dernière, il faut tenir compte d'une paronomasie possible entre Λέπτις et λεπτή « petite », paronomasie visant peut-être les déterminatifs distinctifs des deux Leptis homonymes, Magna et *Parva* (cf. *Leptiminus*).

Cette inscription n'est pas la seule que j'ai rapportée de Leptis Magna. J'en ai recueilli, soit dans les ruines de la

1. Cf. ce que nous dit Salluste (*Guerre de Jugurtha*, 78, 4) du changement survenu dans la langue parlée à Leptis Magna : « ejus civitatis lingua modo conversa connubio Numidarum ; leges cultusque pleraque Sidonica. »

Digitized by Google

ville même, soit dans les environs, plusieurs autres qui ont échappé à M. de Mathuisieulx. Je ne me suis attaché qu'à celles qu'en raison de leur position je supposais n'avoir pas déjà été vues par mes devanciers. Dans le nombre, je signalerai l'épitaphe suivante, dont j'ai pris un estampage.

Gros bloc cubique dont la face antérieure est seule dressée; trouvé près d'un sépulcre récemment fouillé, un peu avant d'arriver aux ruines de Leptis Dans un cartouche à oreillettes triangulaires. Hauteur des lettres 0m 04 et 0m 03.

CALPVRNIAE BARGYDDENI
E/
CALPVRNIO · CEREALI·ET
CALI//RNIO · CANDIDO
FECIT CALPVRNIA LICINIA SADITH
I/I/RENTIBVS SVIS·EIIRATIIIIETATISCI//VSA

Calpurniæ Barguddeni e[t] Calpurnio Cereali et Cal[pu]rnio Candido, fecit C[alp]urnia Licinia Sadith [pa]rentibus suis e[t f]rat[ri], [pi]etatis c[a]usa.

On remarquera dans cette famille la fréquence du nom de *Calpurnius*; il avait pu être rendu populaire à Leptis Magna par le gouverneur de la Tripolitaine à qui la ville était redevable de tant de bienfaits. Les noms *Barguddenus*[1] et *Sadith* sont intéressants pour l'onomastique punique; il est à noter que ce dernier est transcrit sans désinence latine, fait qui s'observe surtout dans les noms propres féminins.

Sur un bloc de calcaire mouluré, de 0m 50 de largeur,

1. Apparenté vraisemblablement aux noms africains *Guddem*, *Gyddem*, etc. L'origine de l'élément initial *bar* demeure obscure; on ne saurait évidemment songer ici à l'araméen.

Digitized by Google

gisant isolé sur la plage, peu avant d'arriver aux ruines de Leptis. Le dessus du cippe est concave (copie) :

DIS MANVSBVS
CLAVDAI//ABNAI////
SOTERIC

Diis Manibus. Claud(i)e [S]ab(i)næ (?) Soteri[cus?].....

Vers Kasr ed-Douêïrât, dans le sud de Khoms, grand mausolée architectural, ruiné, en forme de tour carrée à deux étages (photographié sur deux faces); débris d'une statue en marbre; blocs sculptés épars autour; parmi eux un fragment du toit en pierre orné d'imbrications arrondies.

A vingt minutes plus au sud, autre monument funéraire du même type (photographié); sur un bloc de marbre tombé au pied, et portant une amphore sculptée sur la face latérale gauche (copie) :

UIES·IVV
BVS·BOI/I//
MEMORIA
BIAE·ANN
ΛΓΛΕ·QVAE
IIS·XVI·Λ
ALI PVDICITI

[Dii]s [Mani]bus? Bo[næ]
memoria[e] [? Vi]biae Ann[iæ]
....næ, quæ [vixit ann]is
XVI, [virgin]ali pudiciti[a].

Digitized by Google

Épitaphe d'une jeune fille morte à seize ans.

Même mausolée; sur un autre bloc de marbre blanc, mouluré, à moitié enfoui et déterré à grand' peine. Dans encadrements variés. Hauteur totale : 0m 30. Longueur de la ligne 9 = 0m 34. Copie :

L. 1 : [*?aeter*]*num de....*[1]. — L. 2 : [*Diis Ma*]*n*[*i*]*b*[*us*]*?* L. 3 : [*Bonæ me*]*mori*[*æ*]*?*[2]. — L. 4-9 : [*D*]*ioge*[*nis?*]

1. *De*[*o*]? Je n'ose penser à *æternum dec*[*us*]. Je ne sais, et n'ai pas le temps de vérifier si l'expression se retrouve dans l'épigraphie funéraire d'Afrique. Elle rappellerait quelque peu, en tout cas, la formule palmyrénienne ליקר...לעלמא, εἰς τειμὴν αἰωνίαν.

2. Restitution suggérée par l'inscription précédente. Il vaudrait peut-être mieux, dans l'une et l'autre, restituer *bona memoria*, et détacher au datif les noms des défunts.

Digitized by Google

...ntiano? [?ordi]nis annui? [?lo]n(g)a gaenerositate (sic) *ornati, qui vix[it] ann(os) XXII, m(enses) III, et...* — L. 11 : *civium suo[rum]*.

Tout près du mausolée, dans la margelle d'un puits : fragment de statue en marbre blanc, homme vêtu de la toge, tenant un rouleau (?) de la main gauche ; probablement le défunt, ou un des principaux défunts.

Je mentionnerai aussi, seulement pour mémoire, un certain nombre de signes lapidaires très curieux que j'ai découverts (copies et estampages) gravés au centre de plusieurs blocs entrant dans la construction du soubassement d'un des pilastres à tambours semi-circulaires, encore debout (au point marqué N sur le plan de M. de Mathuisieulx)[1]. Plusieurs de ces signes sont empruntés à l'alphabet latin W[2]—AB ; d'autres à l'alphabet punique ou néo-punique : ᑭ—ᑫᑭ. Ils sont tantôt isolés, tantôt groupés deux à deux ; on remarquera que, dans les groupes de deux, les lettres associées se suivent dans leur ordre alphabétique respectif : *a* + *b*, *qoph* + *rech*. Sur un autre bloc détaché auprès de la grande dédicace au gouverneur Victor Calpurnius : un H.

Enfin, puisque l'occasion s'en présente, j'ajouterai que j'ai pu faire l'excursion d'El-Mergeb (*specula*, σκοπιά) occupant une position dominante dans l'ouest de Leptis Magna, excursion que M. de Mathuisieulx regrette avec raison de n'avoir pas faite. J'y ai découvert l'emplacement d'un ancien sanctuaire qui était consacré à la grande déesse punique qualifiée de *Caelestis Sanctissima*, et qui s'est transformé, dans la tradition locale, en un sanctuaire très vénéré, placé sous l'invocation de Sîdna Ali. On y remarque une sorte de grande plate-forme taillée dans le roc, avec

1. Cf. la gravure photographique, pl. IV, *op. cit.*

2. Doit être un M latin renversé plutôt qu'un ξ grec ou un W phénicien archaïque.

Digitized by Google

une paroi verticale faisant face au sud. Cette paroi est percée de trous en formes de niches grossières, où les indigènes viennent encore déposer leurs ex-votos, lampes, etc. Au pied, j'ai lieu de croire qu'il existe une caverne sacrée qu'il serait intéressant d'explorer. Sur cette paroi est gravée une inscription romaine, qui est inédite, je pense ; tout au moins ne figure-t-elle pas au *Corpus I. L.* Elle consiste en une ligne longue de 3 m 25, avec, au-dessous, une seconde ligne très courte, en caractères beaucoup plus petits, formant rejet. Les dimensions du texte, sa position et surtout un vent terrible qui soufflait alors sur le plateau, ne m'ont pas permis de l'estamper. Voici le fac-similé de la copie de mon carnet, hauteur des lettres, 0 m 12 en moyenne :

CELESTIS SANCTISSIMA PROPITIA [illegible] EAMVS

Celestis sanctissima, propitia .... eamus ....

Je ne sais au juste comment restituer les caractères douteux et mutilés intervenant entre *propitia* et *eamus* ; il est difficile d'en tirer matériellement : *propitiam te habeamus*, ce qui donnerait un sens assez satisfaisant.

Dans le trajet entre Khoms et El-Mergeb, j'ai rencontré toute une série de magnifiques mausolées construits en forme de tours carrées, sur des monticules couverts de ruines. Au pied de l'un d'eux, parmi les blocs jonchant le sol, j'en ai trouvé un portant l'inscription suivante gravée dans un cadre mouluré. La ligne 1 est en caractères plus grands.

Digitized by Google

I(ulio) Tela[moni], medic[o] Saturn=[*ini f(ilio)*]..... (ou: *Saturn*[*ina*] [*v*]*ir*[*o*] *p*[*osuit*]? ou peut-être mieux : *Saturn*-[*inus*] [*pat*]*ri* etc.?)

Avec réserve sur les cas, bien entendu.

Le nom de *Telamo* ou *Telamon* semblerait indiquer une origine ou des attaches grecques du personnage, ce qui ne serait pas en désaccord avec sa profession. Déjà Leptis Magna nous avait fourni l'épitaphe trilingue, latine, grecque et néo-punique, d'un médecin, Boncar Clodius, et de sa mère Byrycth (ברכת)[1].

Un de mes plus grands regrets, en quittant Khoms, a été de laisser derrière moi un magnifique monument provenant des ruines de Leptis, un bas-relief en marbre d'une beauté singulière représentant trois femmes drapées (les Charites?), marchant à la file, de profil, à gauche, et se tenant par les pans de leurs tuniques. Je l'avais découvert, caché chez un indigène[2], au moment de mon départ, trop tard pour en prendre une photographie. J'avais essayé d'acquérir ce morceau qui aurait fait bonne figure au Louvre; malheureusement, là

1. *C. I. L.*, VIII, *Suppl.*, 15-16.

2. M. de Mathuisieulx m'apprend qu'un richissime Anglais, M. Cowper, qui a passé à Khoms quelques mois après moi, a acquis ce superbe morceau au prix de 500 francs. On lui en aurait offert, depuis, 50.000 francs qu'il a refusés, ayant l'intention d'en faire don au British Museum. Il en a publié, paraît-il, la photographie dans un volume, intitulé *The Hills of the Graces*, qui ne m'est pas encore accessible.

Digitized by Google

encore, j'ai été arrêté par l'exiguïté de mes ressources et j'ai déploré, une fois de plus, de n'avoir pu obtenir, comme je l'avais demandé au moment d'entreprendre cette mission, l'allocation d'un petit crédit éventuel qui m'aurait permis de profiter et de cette occasion et d'autres encore du même genre qui se sont offertes à moi au cours de mon voyage [1].

LIVRES OFFERTS

Le Président offre, au nom de M. de Boislisle, le cinquante-septième volume de sa publication des *Mémoires de Saint-Simon* (Paris, 1903, in-8°). Si M. de Boislisle était présent, il le complimenterait du zèle avec lequel il poursuit cette publication, sans que les volumes qui se succèdent d'année en année cessent de témoigner d'un travail approfondi.

M. Omont dépose sur le bureau un volume qu'il vient de publier : *Listes des recueils de fac-similés et des reproductions de manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale* (Paris, 1903, in-8°; extr. de la *Revue des Bibliothèques*).

1. C'est ainsi que j'ai dû, faute de quelques centaines de francs, laisser échapper à Benghazi de belles amphores panathénaïques, signées et datées, provenant de Cyrène, et, en Crète, une tablette de terre cuite, avec inscription préhistorique, provenant de Cnossos, le premier spécimen connu de celles recueillies depuis par M. Evans (voir ma communication, *Comptes rendus*, 1901, p. 43 et 168).

Digitized by Google

SÉANCE DU 7 AOUT

Mme Lahure a envoyé au Secrétaire perpétuel une photographie du lancement du canot « Benoît Garnier » qui, de Bezons, est parti pour le lac Tchad où il doit conduire, par le Niger et ses affluents, le capitaine Lenfant. Le fils de Mme Lahure est un compagnon du capitaine Lenfant dans cette importante exploration, aux fonds de laquelle la fondation Benoît Garnier a concouru.

M. Collignon, au nom de M. Naville, correspondant de l'Institut, donne lecture d'une note sur le fronton oriental du temple de Zeus à Olympie [1].

MM. Heuzey et Pottier présentent à ce sujet quelques observations.

M. Homolle entretient l'Académie des fouilles de Délos et donne lecture, à ce sujet, des extraits suivants de deux lettres qu'il a reçues de M. Dürrbach, membre de l'École française d'Athènes :

Myconos, dimanche 26 juillet 1903.

La semaine épigraphique a été un peu meilleure. Un des premiers coups de pioche, à l'angle Nord-Ouest du sanctuaire, a mis à jour, dans un mur, un assez gros fragment de compte, — une cinquantaine de lignes, — datant, je crois, du milieu du IIIe siècle. En outre, d'autres petits fragments se sont trouvés dans les mêmes parages, que nous allons continuer à explorer.

Sur la terrasse au Sud-Est du temple, non loin de la base de Ϝιφικαρτίδης, on a rencontré un énorme trou dans le rocher, et on s'est aperçu à le déblayer qu'il était rempli de morceaux de marbre,

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

colonnes, pièces d'architecture, etc. On en a retiré un certain nombre de fragments d'inscriptions, morceaux de comptes, décrets de proxénie assez maltraités, un décret en l'honneur de P. Cornélius Scipion, — un autre, fort rongé aussi, en faveur d'un musicien-poète, — une dédicace archaïque, un distique gravé sur le pourtour d'un chapiteau votif ('Αρτέμιδος τόδ' 'άγαλμ' [ἀνέθεκεν ΔΕΜΕ. ΓΟΛΙΣ αὐτεῖ — αὐτός καὶ παῖδες εὐχσάμενος δεκατὴν). Tout cela n'est pas encore merveilleux; mais c'est au moins l'indication que Délos n'est pas épuisée, et j'espère que nous trouverons encore.

Les différents chantiers continuent dans les directions que nous avons signalées et, sur certains points, la fouille prend déjà tournure. Ma maison est aujourd'hui complètement déblayée; je l'aurais crue plus riche; nous n'avons trouvé en place ni stucs de belle qualité ni mosaïque intéressante; elle n'aura sa valeur que dans l'ensemble que je fais nettoyer. Le déblaiement de ce côté est très long, bien que deux équipes y travaillent; l'amoncellement des terres et des pierres est énorme. De ce côté, c'est-à-dire sur le front Est du Tétragone, je crois qu'il faut renoncer à trouver les restes de quelque édifice public; je ne vois partout que des murs de maisons particulières, et j'ai l'impression que du côté Sud les maisons commencent aussi tout de suite, de sorte que je ne verrais pas pour le moment d'intérêt à diriger de ce côté les recherches.....

Délos, mardi 28 juillet 1903.

L'objet de ce mot, que Sotiri va emporter tout à l'heure, est de vous faire savoir que le trou dont je vous ai parlé avant-hier — devant le temple — continue à fournir d'une manière inespérée marbres et inscriptions. Il a fallu établir une chèvre pour extraire les marbres; car ce puits, taillé à pic dans le rocher, a un diamètre de 5 à 6 mètres, et on est à une profondeur de 3 à 4 mètres. Quatre ouvriers se meuvent avec peine au fond dans l'eau et la boue. Nous en avons retiré déjà une douzaine de textes; il y en aura d'autres selon toute apparence. Parmi les inscriptions trouvées depuis dimanche, il y a un très long fragment d'inventaire athénien, 90 lignes environ : marbre et écriture identiques à la grande plaque de Callistratos que j'ai copiée l'an dernier à Myconos, — une série de trois dodécades avec les trois noms d'archontes, conduites par le prêtre à vie et épimélète C. Musonius Rufus (cette série doit être antérieure à celle qu'a publiée Colin et à ma propre liste de l'an dernier; je la croirais du 1er siècle de notre ère), — deux débuts de décrets qui s'arrêtent malheureusement trop tôt :

Digitized by Google

1° Ἔδοξεν τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι. Ἄμνος Τλησιμένου
εἶπεν ἐπειδὴ Εὔτυχος Φιλώτου Χῖος οἰκῶν ἐν
[Δή]λωι καὶ συνεργαζόμενος ἀπὸ τοῦ δικαίου [τοῖ]ς
. . . . . ΛΛΤΙ·Ν πλέουσιν ἔντε τοῖς ἔμπροσθεν
[χρόνοις διε]τέλει τούς τε θεοὺς σεβόμενος κα[ὶ]
. . . . . ἱερῶι καὶ Δηλίους καὶ νῦν διὰ τὴν
. . . . . μων

2° Début intact; à gauche, il manque deux ou trois lettres :

. . . δωρος θεοφάντον εἶπεν· ἐιτωδὴ Μνή-
[σα]λκος Τελεσαρχίδου Δήλιος προζενί-
[ας αὐ]τῶι ὑπαρχούσης μετὰ τῶν Α-
. . . . . [πτ]ατρικῆς πολλὰς καὶ μεγά-
[λας] χρεί[ας] παρέσχηται τῶι δήμωι
Γ τῆι σπανισιτίαι σῖτογκα-
Λ ῖσους ὤφειλεν ἡ πόλις
ἐ]χυρασαντας ἀπέσ-
[τειλεν. . . . .]-πολλάκις τῆι πό-
[λει] ειας καὶ τοῦτο
ἀποδοῦναι
ε]ἰς Δῆλον
ενοτ

M. Pottier lit une note de M. Degrand, consul de France à Philippopolis, sur une sculpture rupestre des environs de Schumla. Elle représente un cavalier, suivi d'un chien, combattant une bête fauve. Elle est accompagnée d'une assez longue inscription que l'on n'a pas encore pu déchiffrer, car le relief se trouve à environ 30 centimètres de hauteur sur une falaise à pic.

M. Pottier exprime le vœu que M. Degrand puisse utiliser une partie des fonds qui lui ont été alloués sur le legs Piot pour prendre un moulage du bas-relief et de l'inscription.

M. Salomon Reinach présente à l'Académie une note de M. Émile Bourguet, maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier, sur le système métrologique de Pheidon d'Argos. Il résulte d'une inscription de Delphes que, dans ce système, le médimne contenait 45 l. 46. La table à mesures trouvée à Gytheion est conforme à ce système et prouve en outre que Pheidon avait

Digitized by Google

adopté une seule échelle pour les mesures des solides et des liquides.

M. Clermont-Ganneau fait une nouvelle communication sur les sépulcres à fresques de Guigariche et le culte de Mithra en Afrique.[1]

Il croit devoir renouveler le vœu qu'on ne laisse pas partir un missionnaire sans lui donner les moyens de profiter des bonnes occasions qui peuvent s'offrir à lui d'acquérir des objets intéressants. Il fait observer qu'il a lui-même éprouvé l'inconvénient de l'état de choses actuel lors de ses voyages en Cyrénaïque, en Crète et en Tripolitaine (1895). C'est ainsi qu'il a dû renoncer à acquérir pour des prix très modiques :

1° En Cyrénaïque, de grandes amphores panathénaïques avec des noms d'archontes inédits, utilisables pour la chronologie;

2° En Crète, la première tablette de terre cuite portant des caractères, connue antérieurement aux découvertes de M. Evans;

3° En Tripolitaine, un beau bas-relief en marbre de Leptis Magna, acquis plus tard pour 500 francs par un touriste anglais.

COMMUNICATIONS

A PROPOS DU FRONTON ORIENTAL DU TEMPLE DE ZEUS A OLYMPIE. UNE HYPOTHÈSE,

PAR M. NAVILLE, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

L'interprétation de la scène qui orne le fronton oriental du temple de Zeus à Olympie n'a pas encore été donnée d'une manière satisfaisante. Ce ne sont pas les essais qui ont manqué. On peut s'en rendre compte à la lecture de

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

l'intéressant travail de M. Wernicke[1], qui passe en revue toutes les reconstitutions faites depuis la découverte des sculptures, et qui en propose une nouvelle. Les unes comme les autres conduisent à des résultats dont aucun n'est définitif. Qu'on place les figures comme l'on veut, qu'on mette Pélops à la droite du dieu ou à sa gauche, que tel personnage secondaire soit devant les chevaux ou tel autre, l'ensemble fait un contraste frappant non seulement avec le fronton occidental, mais avec la plupart des frontons qui nous ont été conservés.

Ces sculptures représentent en général un moment très court de l'événement qu'elles rappellent. Ce n'est pas tout à fait ce que nous appellerions une photographie instantanée, mais c'est quelque chose qui s'en rapproche beaucoup. Voyez le fronton occidental d'Olympie ; c'est un épisode pris sur le fait de la lutte héroïque entre les Centaures et les Lapithes. Un Centaure vient de saisir Déidamie, Pirithoüs se précipite à son secours, et immédiatement le dieu, qui est peut-être considéré comme invisible, intervient pour délivrer ses protégés. Tout cela n'a aucune durée. La pose de Déidamie, elle l'a eue quelques secondes à peine, et le geste du Centaure n'a pas duré plus longtemps. De même dans les frontons du Parthénon, comme dans celui de l'Ouest par exemple, nous voyons, pour employer les mots de M. Collignon, « Athéna le corps rejeté sur la gauche par un mouvement violent, Poseidon par un mouvement inverse se reculant vivement vers la droite. » Ici encore, le sculpteur avait choisi un moment de l'action extrêmement court.

Rien de semblable dans le fronton oriental d'Olympie. Pausanias nous dit qu'il représente les préparatifs de la course en chars d'Oinomaos et de Pélops : τὸ ἔργον τοῦ δρόμου παρὰ ἀμφοτέρων ἐν παρασκευῇ. Mais n'y a-t-il que cela? Pausanias a-t-il saisi l'idée qui a inspiré l'artiste? A-t-il

1. *Jahrbuch des k. Deutschen Inst.*, vol. XII, p. 165.

Digitized by Google

fait quelque effort pour la saisir? Ou plutôt ne s'est-il pas borné à nous répéter ce qu'on disait de son temps à Olympie, où peut-être la tradition relative au sens de ces sculptures s'était perdue? Car à considérer ce fronton, tel qu'il est reconstitué au musée d'Olympie, on est frappé d'emblée du manque d'intérêt de la composition. Les personnages se présentent comme les figurants d'un cirque qui viennent saluer les spectateurs avant de commencer leurs exercices, et qui attendent les applaudissements. Aucun mouvement quelconque, et surtout aucun élément dramatique qui anime cette scène dont la froideur paraît choquante dans un monument comme celui-là.

On s'attendrait à ce qu'à l'entrée du temple de Zeus, d'un édifice aussi fameux, qui devait contenir la statue de Phidias, on eût placé une scène attirant les regards, et surtout évoquant chez les spectateurs un sentiment de sympathie pour l'un ou l'autre des héros, une curiosité anxieuse sur l'issue de la redoutable partie qui va se jouer. Mais si l'on se contente de l'interprétation reçue, qui est celle de Pausanias, il n'y a là rien qui fasse éprouver au spectateur autre chose qu'une admiration calme de la technique et du style des figures. On se demande quelle a été l'idée de l'artiste, et même s'il en avait une, ou s'il a voulu simplement nous montrer une galerie de personnages de l'époque de Pélops et d'Oinomaos.

Voici deux héros qui s'apprêtent à monter sur leurs chars. Lequel sera le vainqueur? Rien ne nous le fait prévoir; et pourtant, puisque Pélops doit devenir le héros d'Olympie, il serait naturel que quelque chose, ne fût-ce qu'un geste, indiquât que son triomphe est assuré. Ce geste, Zeus ne le fait pas; il tourne la tête du côté de Pélops, mais il reste impassible, et l'on ne saurait dire quel rôle joue dans ces préparatifs le grand dieu, la divinité du temple et de la localité, qui assiste en simple spectateur; tandis que, comme Athéna au Parthénon, il devrait être la personne centrale,

Digitized by Google

à laquelle toute la scène se rattache, et de la volonté de laquelle dépend la manière dont l'événement se déroule.

Ces diverses considérations, les lacunes si manifestes que révèle l'interprétation dont on s'est contenté jusqu'à présent, m'ont conduit, à la suite de deux visites à Olympie, à rechercher s'il n'y avait pas une autre explication qui pût introduire dans la scène l'élément dramatique qui a l'air de faire complètement défaut. Il n'y a là, je ne puis assez le répéter, qu'une hypothèse, à l'appui de laquelle je ne saurais apporter aucun argument tiré de la tradition, et dont je ne puis en somme plaider que la vraisemblance.

Les figures qui ont été le point de départ de l'hypothèse, c'est le groupe de droite composé du vieillard assis à terre et s'appuyant sur sa main gauche, tandis qu'il se prend la barbe de la main droite; derrière lui, un jeune homme qui joue avec son pied; puis dans l'angle, celui qu'on a appelé le Kladeos et M. Furtwängler un spectateur, et qui paraît prêter une attention intense à ce qui se passe. Il s'avance autant qu'il peut et tend l'oreille; évidemment, ce qu'on dit ou ce qu'on va faire le préoccupe vivement.

Le vieillard est affaibli par l'âge. Il a besoin de son bras gauche pour se maintenir à moitié soulevé; le geste qu'il fait en se prenant la barbe de la main droite, c'est un geste de douleur, ou même de désespoir, quelque chose comme ce que fait Priam lorsque, n'ayant pu obtenir d'Hector qu'il renonce à combattre Achille, il saisit de ses deux mains ses cheveux blancs pour se les arracher. Si nous voulons nous rendre compte des sentiments qui animent les divers personnages, c'est au geste qu'il faut regarder bien plus qu'à l'expression du visage. Celle-ci est presque nulle, ou fort peu marquée. A voir dans le fronton occidental la tête de Déidamie ou celle de Pirithoüs, on ne se douterait pas que l'épouse est attaquée de la manière la plus brutale par un Centaure, et que l'époux est dans le fort de la mêlée et frappe de grands coups pour délivrer Déidamie. De même, la physio-

Digitized by Google

nomie du vieillard ne nous indique pas toute la profondeur de son chagrin : il faut le geste, si caractéristique, pour le faire ressortir clairement à nos yeux.

Mais qui peut être ce vieillard si douloureusement affecté par les préparatifs de la course? C'est ici que je me permets de hasarder une conjecture, que je tire par analogie de la tragédie d'Œdipe Roi. Je crois que c'est un Tirésias, un devin, qui était peut-être connu dans la tradition locale de l'Élide. Il est venu dire à Oinomaos que Zeus lui défend de faire cette course, et que s'il contrevient à cet ordre, s'il s'obstine à provoquer Pélops, il marche à une catastrophe inévitable. On connaît la scène où le prophète aveugle de Thèbes révèle à Œdipe que c'est lui qui est le criminel, qui a attiré sur sa ville la colère des dieux. Le roi s'emporte contre le devin, et ne veut rien entendre; et Tirésias s'éloigne en déclarant à Œdipe que l'accomplissement de ses paroles n'est que trop certain. Ici nous ne connaissons pas de devin ou de prophète; du moins la légende n'en a pas conservé le souvenir. Nous savons seulement par Apollodore qu'il y avait eu un oracle d'après lequel Oinomaos devait périr de la main de son gendre. Maintes fois il crut faire mentir la prophétie en provoquant les prétendants à une course de chars dans laquelle il les tuait traîtreusement. Mais en dépit de tous les efforts d'Oinomaos l'oracle devait s'accomplir. Et lorsque les deux héros s'apprêtent à se lancer dans cette course qui doit être fatale à Oinomaos, le moment que Pausanias appelle les préparatifs, παρασκευή, ne prend-il pas un autre caractère, si l'on sait que le roi a reçu un avertissement solennel, et qu'il n'a pas voulu en tenir compte? Faites du vieillard un devin, un prophète, ce qui paraît tout à fait en harmonie avec l'apparence que le sculpteur lui a donnée, et vous introduisez dans la représentation l'élément dramatique qu'on y chercherait vainement sans cela.

Comme Tirésias, le vieillard faible et chancelant a été amené par un jeune homme qui est assis derrière lui, et qui

Digitized by Google

ne s'inquiète nullement de ce qui se passe. Il est tout occupé de son pied, où il s'est peut-être blessé en marchant. Le vieillard a annoncé à Oinomaos que l'oracle ou la volonté de Zeus s'oppose à ce qu'il essaie de lutter avec Pélops, et que la désobéissance ne peut que lui être fatale. Mais Oinomaos n'a pas plus de respect pour les avertissements du devin, qu'Œdipe pour les révélations de Tirésias. Et c'est le moment où Oinomaos, bravant volontairement la défense du dieu, va monter sur son char, et où le vieillard, atterré des conséquences qu'il n'entrevoit que trop clairement, fait un geste de désespoir; c'est ce moment, de très courte durée, que l'artiste a choisi pour le fixer par la sculpture. On conviendra que cette interprétation donne à la scène un intérêt dramatique qu'elle n'avait pas auparavant. Il ne s'agit plus de figurants qui se présentent simplement au spectateur, mais de deux héros qui vont se lancer dans une joute tragique. Quand chacun monte sur son char, on sait que l'un d'eux, aveuglé par sa présomption, va payer de la vie son mépris pour les ordres de Zeus. Le devin qui est là, et sur la figure duquel se peint la consternation la plus profonde, a parlé en vain : le roi est resté sourd à sa voix.

Il me semble aussi que cette interprétation donne une certaine vie à la figure de Zeus, et explique jusqu'à un certain point sa présence; quand même, je ne puis m'empêcher de croire qu'il est supposé invisible. Zeus est ici le pouvoir suprême dont les ordres ont été exprimés par la bouche du devin. D'un côté, son protégé Pélops; de l'autre, Oinomaos en révolte contre la volonté du dieu. Le passant arrivant devant le temple, et levant les yeux vers le fronton, voyait ici le favori du dieu, le futur héros d'Olympie vers lequel le dieu tournait la tête, et là le rebelle averti courant aveuglément à sa perte ; et il pouvait en tirer un enseignement sur le danger qu'il y avait à violer les commandements du grand dieu du temple : « Discite justitiam moniti et non temnere divos ».

Digitized by Google

Comme pour Œdipe Roi, une œuvre littéraire avait-elle conservé le souvenir d'une scène de ce genre? Nous savons que Sophocle avait composé une tragédie d'Oinomaos. Y avait-il introduit un Tirésias? Nous l'ignorons absolument, et nous n'avons aucune raison de le supposer, pas plus que le contraire. Le point de vue qui vient d'être développé est, ainsi que je le disais au début, une hypothèse que je livre à l'appréciation des archéologues. Ce qui me paraît la légitimer, c'est qu'elle fait voir ce fronton sous un jour plus favorable. Elle suppose chez l'artiste un plan, une idée, l'intention de représenter le moment solennel qui va décider l'action, l'instant où Oinomaos prend cette résolution fatale dont les conséquences sont irrévocables. Ces conséquences sont en même temps un enseignement à l'adresse de ceux qui bravent volontairement les commandements de Zeus. Enfin, cela met de l'unité dans cette scène, où l'on ne voyait que des personnages rangés côte à côte, sans rien qui les rattachât les uns aux autres. Sans doute il n'est pas possible d'apporter de preuves positives à l'appui de cette interprétation. Néanmoins, devant une œuvre comme ce fronton, ce que nous avons à rechercher en premier lieu, c'est où l'artiste a puisé son inspiration. Et si, ne le découvrant pas à première vue, nous nous contentons trop facilement de l'explication de Pausanias, j'estime que nous faisons tort à l'artiste, car nous lui refusons toute inspiration, et nous constatons qu'il a choisi le plus fameux temple de la Grèce pour y étaler la faiblesse de sa conception artistique.

Digitized by Google

LES SÉPULCRES A FRESQUES DE GUIGARICHE ET LE CULTE DE MITHRA EN AFRIQUE, PAR M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Les deux tombeaux antiques décorés de fresques et d'inscriptions peintes, dont j'ai parlé plus haut (pp. 79 et 116) ont été découverts au lieu dit Guigariche, à 7 kil. à l'ouest de Tripoli de Barbarie, à 500 mètres environ de la mer, au

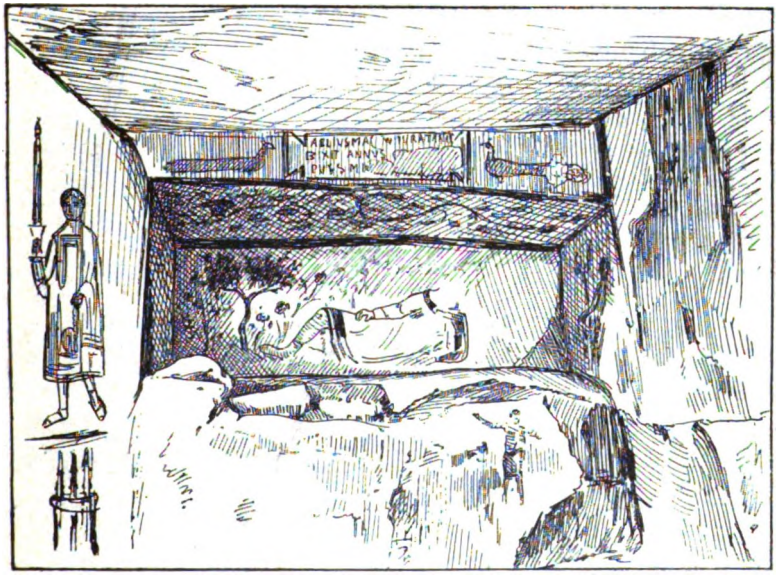

1. Guigariche. — Sépulcre A.

bord de la route qui se dirige vers la frontière tunisienne. Ils consistent en deux chambres contiguës creusées dans le roc tendre, dans lesquelles on descend par un escalier de 7 marches; l'une est à ciel ouvert, l'autre plafonnée par le

Digitized by Google

roc. Chacune d'elle contient une niche carrée, recouvrant une cuve funéraire avec son couvercle plat encore scellé. Les deux niches, ainsi que leurs couvercles et les parties adjacentes de la paroi, sont revêtues d'un enduit stuqué sur lequel ont été exécutées les décorations peintes à fresque, d'une grande richesse de couleurs.

Sépulcre A. — Les peintures ont beaucoup souffert. Au fond de la niche : au milieu d'arbres et d'arbustes, un homme étendu (la tête est détruite), accoudé sur le bras gauche, vêtu d'une riche tunique. Ce doit être le portrait du défunt. Sur les parois latérales, deux génies (nus) étendus, et portant les mains à leur tête en signe d'affliction. Sur la paroi de la cuve, une scène en grande partie détruite ; on n'y distingue plus qu'un personnage vêtu d'une tunique longue, debout, de face, et étendant les bras. Au-dessus de la niche, dans un cartouche rectangulaire accosté de deux paons, en caractères peints en blanc sur fond rouge clair :

AELIVSMA////VSIVRATANI
BIXIT ANNVS//////////////////·
PLVS MI//////////////////·

Aelius Mag[*nus*] *Iuratani* (*filius*), (*v*)*ixit ann*(*o*)*s*....., *plus mi*[*nus*].

Sur le couvercle, un lion bondissant à gauche, la partie antérieure détruite ; au-dessus :

/////ILEOIACET, [*qu*]*i leo jacet.*

La restitution se justifie par la teneur de l'épigraphe de l'autre sépulcre qui fait le pendant de celle-ci.

Sépulcre B. — Beaucoup mieux conservé et d'une exécution supérieure sous le rapport du dessin, de la couleur et de la richesse de la décoration. Au fond de la niche : dans

Digitized by Google

2. Guigariche. — Sépulcre B.

Digitized by Google

un grand médaillon circulaire encadré dans une couronne jaune, enrichie de pierreries, buste de femme vue de face, tenant de la main gauche un rouleau de papyrus ou parchemin, la droite appliquée sur la poitrine ; à l'annulaire gauche, bague ornée d'une gemme bleue (saphir ?) ; coiffure en forme de serre-tête volumineux, grande écharpe blanche faisant guimpe, robe bleu clair. Le médaillon est soutenu à droite et à gauche par deux jeunes femmes vêtues de longues robes, l'une rouge foncé avec bande verte, l'autre verte avec bande rouge ; dans le champ sont semées des roses rouges à tiges, peut-être une allusion à la fête funéraire des *rosalia* ? Faces latérales de la niche : deux génies ou personnages allégoriques, nus, étendus, éplorés, sur une draperie rouge, appuyés sur un faisceau (?). Sur le plafond de la niche, un paon faisant la roue. Au-dessous, sur la paroi de la cuve, scène du cirque : course de quatre chars quadriges, dont un culbuté par suite d'un accident, entre les deux *metæ* en forme de massif à trois cônes aigus. Les cochers portent des toques et casaques de couleurs variées indiquant les écuries auxquelles ils appartiennent. Sur la paroi, à droite et à gauche de la niche, deux personnages debout, de face, imberbes, vêtus de tuniques courtes richement brodées, tenant chacun un chandelier bas à bobèche conique évasée, d'où sort un long cierge allumé. Sur la paroi, au-dessus de la niche, dans une couronne jaune, ornée de gemmes bleues et soutenue par deux génies nus et ailés (ailes bleues, draperies rouges flottantes), une palme à la main, inscription peinte en blanc sur fond rouge :

D·M·S·
AELTAARISVTH
VIXITANNVS
SEXAGINTA
PLVSMINVS

D(iis) M(anibus) (s)acrum. Ael(i)a Arisuth, vixit ann(o)s sexaginta, plus minus.

Digitized by Google

Sur le couvercle de la cuve : une lionne (caractérisée par l'absence de crinière), bondissant à gauche ; sur le corps même de l'animal, en caractères rouge foncé :

QVAELEAIACET, *quæ lea jacet.*

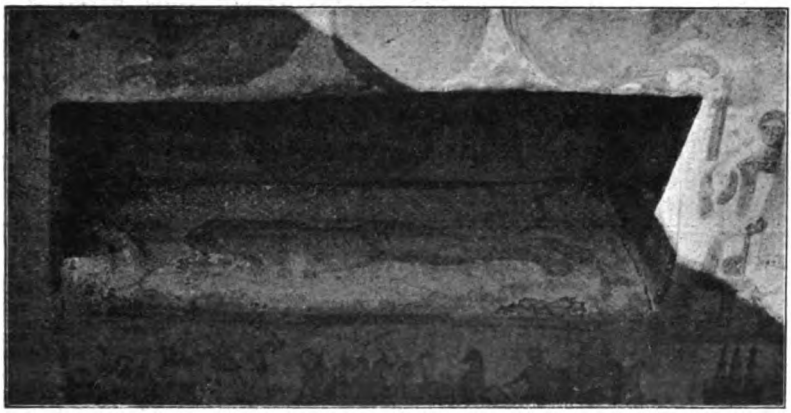

3. Guigariche. — Sépulcre B.

Le principal intérêt de ce monument, remarquable à tous égards, c'est, comme je l'ai indiqué, qu'il jette une lumière inattendue sur un des points les plus obscurs et les plus controversés du culte de Mithra : l'affiliation des femmes à ce culte. Le mari et la femme, ensevelis côte à côte dans ces riches sépulcres, avaient respectivement les grades de *Lion* et de *Lionne* correspondant au quatrième degré de l'initiation ; par conséquent, ils appartenaient à la catégorie des μετέχοντες « participants » (à la communion sous les trois espèces, pain, eau et vin), catégorie supérieure à celle des simples ὑπηρετοῦντες « servants ». Le grade de *Lion* apparaît souvent dans les inscriptions ; celui de *Lionne* était jusqu'ici sans exemple. Cette découverte vérifie le dire de Porphyre

Digitized by Google

(*de Abst.* IV, 16) qui, à côté des *Lions* mithriaques, mentionne les femmes ὑαίνας « Hyènes » ; elle justifie, en outre, la correction λεαίνας « Lionnes », qu'on avait proposée depuis longtemps d'introduire dans ce passage. Elle rend très probable l'opinion qui, malgré certaines objections[1], voulait reconnaître des adeptes mithriaques dans les λέοντες et les ἀετοὶ (*Aigles*, degré mithriaque supérieur) dans diverses inscriptions grecques d'Asie Mineure[2]. On remarquera que, dans le mausolée d'où proviennent ces dernières inscriptions, le couvercle d'un des sarcophages est surmonté d'un grand lion couché, qui rappelle tout à fait celui des couvercles de nos cuves funéraires de Tripolitaine. Il est à supposer que les deux personnages tenant à la main des cierges allumés sont dans un rapport étroit avec les cérémonies des mystères de Mithra. Je reviendrai ailleurs sur cette question fort importante de l'introduction des mystères mithriaques en Afrique, où, jusqu'ici, on n'en avait constaté l'existence que dans de rares inscriptions d'origine étrangère (à Lambèse et dans les garnisons des défilés de l'Aurès et de la lisière du Sahara, épitaphes de divers officiers et centurions).

Je me bornerai aujourd'hui à appeler l'attention sur les noms de nos défunts, noms qui les caractérisent nettement comme Africains pur sang. Aelius Maximus est fils de *Iuratanus* ; ce patronymique qui rappelle le nom néopunique יערתן (néopunique n° 25) ou יערתען (*id.* n° 54), répond, en tout cas, exactement à celui de יורעתען, transcrit *Iurathe* (génitif) dans l'inscription bilingue d'El-Amrouni[3] (confins de la Tripolitaine et de la Tunisie). Le nom de *Iuratanus*

1. Cumont, *Textes et monuments figurés du culte de Mithra*, II, p. 172.
2. Sterrett, *The Wolfe expedition*, n°s 153-154, n° 26.
3. Clermont-Ganneau, *Études d'archéologie orientale*, t. I, p. 156 et suiv. On sait que la nasalisation finale dans les noms propres néo-puniques est très instable, et disparaît souvent dans les transcriptions latines : *Iuratæ* = *Iurathæ*, est pour *Iurathani*. On remarquera, en outre, que le défunt porte, comme le nôtre, le nom de *Maximus*, transcrit מעכשמא.

Digitized by Google

est vraisemblablement libyco-numide. Celui de la femme, *Arisuth*, au contraire, est purement sémitique ; c'est la transcription du nom de femme ארשת, très fréquent dans l'onomastique punique, étroitement apparenté à l'hébreu ארשת, *desiderium*, et apparemment abrégé du nom féminin, non moins fréquent : ארשתבעל, *desiderium Baali*. La façon dont est rendue ici la vocalisation de la finale, *uth* et non *eth* ou *ath*, est très intéressante pour la philologie ; elle semble plutôt correspondre à la terminaison ות, des substantifs féminins abstraits, qu'à la terminaison ות du pluriel féminin. Je reviendrai ailleurs sur ce point. Je ferai seulement remarquer, pour l'instant, que le nom est transcrit pour ainsi dire à nu, sans l'addition d'une désinence latine. C'est un fait qui se produit surtout dans la transcription des noms propres féminins ; comparer *Byrycth* et *Sadith*, dans des inscriptions de Leptis Magna[1].

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie :

1° L'*Annuaire général de l'Indo-Chine* pour 1903 (Hanoï, 1903, in-8°) ;

2° Bibliothèque de l'École des Chartes. *Table des tomes XLI-LX (1880-1899)*, par M. Dieudonné (Paris, 1903, in-8°).

1. Cf. *supra*, p. 340 et 345.

Digitized by Google

SÉANCE DU 14 AOUT

M. Clermont-Ganneau reprend l'étude d'un papyrus araméen découvert récemment en Égypte et publié par M. J. Euting dans la 2e partie, 1re série du t. XI des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. Il fait d'abord ressortir, en quelques mots, l'importance historique de ce document qui est daté en toutes lettres de l'an XIV du roi Darius et mentionne un satrape d'Égypte nommé Arsamès; ainsi se trouve confirmée d'une façon inespérée, comme l'a reconnu du reste M. Euting, l'opinion de M. Clermont-Ganneau qui, contrairement à celle reçue jusqu'alors, avait proposé autrefois de classer à l'époque perse et non pas ptolémaïque les divers monuments araméens trouvés en Égypte. M. Clermont-Ganneau rectifie ensuite, sur une série de points très importants, les lectures et la traduction de M. Euting. Il montre qu'il s'agit, en réalité, d'une requête adressée au satrape gouverneur d'Égypte, pour dénoncer les agissements criminels des prêtres égyptiens du Serapéum qui, après avoir gagné à prix d'argent le sous-gouverneur de l'endroit, avaient profité de travaux de réparations exécutés à la forteresse d'Éléphantine, dans la Haute-Égypte, pour boucher un puits servant aux besoins de la garnison de cette place-frontière. Il est probable que ce puits n'est autre que celui du fameux nilomètre qu'on voit encore aujourd'hui dans l'île d'Éléphantine, laquelle est désignée dans le document araméen sous son nom égyptien de *Yèb* ou *Yèbou*. Les pétitionnaires, après avoir rappelé qu'ils ont toujours été de fidèles sujets du grand roi, invitent le satrape à faire ouvrir, par l'intermédiaire des autorités perses de la région, une enquête qui démontrera, disent-ils, le bien-fondé de l'accusation articulée par eux.

Digitized by Google

SÉANCE DU 21 AOUT

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmet à l'Académie les mémoires de MM. Jardé, Bizard et Xoual, membres de l'École française d'Athènes.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

Dans une autre lettre, M. le Ministre fait connaître à l'Académie que M. le Directeur de l'École française d'Athènes lui a exprimé le désir de voir accorder une troisième année de séjour à ladite École à MM. Jardé et Lefebvre et une deuxième année à M. Bizard.

Renvoi à la même Commission.

M. Finot, directeur de l'École française d'Extrême-Orient, écrit au Secrétaire perpétuel pour lui faire connaître à quelles dates expire le terme de séjour des trois pensionnaires actuels de l'École : M. Parmentier, le 6 octobre 1903; M. Maître, le 31 décembre 1903; M. Huber, le 31 décembre 1903. MM. Parmentier et Maître sollicitent une prolongation. Quant à M. Huber, son temps d'études paraît suffisant, et la bourse, dont il est titulaire, peut être considérée comme disponible à partir du 1er janvier prochain.

Renvoi à la Commission de l'École française d'Extrême-Orient.

M. Degrand, consul de France à Philippopolis, à qui l'Académie a accordé, sur les fonds Piot, une subvention pour achever ses fouilles dans le tumulus de Costievo, adresse à l'Académie une note sur une récente trouvaille faite dans sa circonscription : le trésor de Izguerli.

Renvoi à la Commission Piot.

Digitized by Google

M. L. Delisle lit une note relative à un manuscrit de saint Augustin sur papyrus, dont une partie est à Genève, l'autre à Paris. Un feuillet autrefois signalé par M. de Muralt, qui n'avait pu l'identifier, vient d'être reconnu à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg par M. Ludwig Traube, correspondant de l'Académie à Munich. M. Delisle rappelle les vicissitudes éprouvées par les manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, dont faisait partie le manuscrit en question.

M. Bouché-Leclercq, qui achève en ce moment l'impression du premier volume d'une Histoire des Lagides, communique à l'Académie une note relative à l'un des nombreux problèmes historiques agités dans le second volume. Il s'agit de déterminer la personnalité de deux Ptolémées dont les noms spécifiques, inconnus des historiens anciens, figurent sur les listes du culte dynastique, Ptolémée Eupator et Ptolémée Néos Philopator. La conclusion de cette étude est que Ptolémée Eupator était un fils de Ptolémée VI Philométor, et Néos Philopator, le fils de Ptolémée Évergète II que les historiens appellent Memphitès. En ce qui concerne les numéros d'ordre, M. Bouché-Leclercq estime qu'il vaudrait mieux suivre la tradition antique en laissant hors cadre ces princes qui n'ont pas régné; mais l'usage de les intercaler dans la série des rois ayant prévalu, il se rallie au système qui attribue le numéro VII à Eupator et le numéro IX à Néos Philopator.

LIVRES OFFERTS

M. L. Delisle dépose sur le bureau de l'Académie un mémoire intitulé : *Deux lettres de Nicolas Le Fèvre au Père Sirmond (1596-1599)*, suivies d'une note autographe de S. A. R. le duc d'Aumale sur son exemplaire des opuscules de N. Le Fèvre (Nogent-le-Rotrou, 1903, in-8°). M. Delisle a dédié cette publication à M. Gaston Boissier,

Digitized by Google

secrétaire perpétuel de l'Académie Française, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à l'occasion de son 80e anniversaire (15 août 1903).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie au nom de l'auteur, M. le docteur Carton, médecin militaire, président de la Société archéologique de Sousse, un travail intitulé : *L'hypogée du labyrinthe de la nécropole d'Hadrumète* (extr. de la *Société archéologique de Constantine*, in-8°, 1903).

Au mois de septembre 1892, M. G. Doublet entretenait l'Académie des inscriptions d'une célèbre mosaïque découverte à Hadrumète en 1860 et représentant Thésée, le Minotaure et le labyrinthe; il en racontait la disparition, en publiait un dessin et en expliquait les scènes (*Comptes rendus*, 1892, p. 318-329). M. le docteur Carton a pu reconstituer, à l'aide de renseignements fournis par le capitaine Hannezo, les principales dispositions de l'hypogée où cette mosaïque avait servi de pavage; il donne d'intéressantes indications sur les trouvailles faites autrefois à l'intérieur du monument funéraire; il insiste particulièrement sur la forme extérieure du tombeau encore apparent et qui lui paraît offrir un type jusqu'ici unique en Afrique.

M. Oppert dépose sur le bureau une note intitulée *Iahveh?* qu'il a publiée dans la *Zeitschrift für Assyriologie* (Strasbourg, 1903, in-8°).

SÉANCE DU 28 AOUT

Le Président du Comité du monument Charles-François Dupuis, ancien membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, invite la Compagnie à se faire représenter à l'inauguration de ce monument, qui aura lieu le dimanche 27 septembre prochain, à Échevannes (Côte-d'Or).

L'Académie, dont les membres sont en ce moment presque tous absents de Paris, regrette de ne pouvoir se faire représenter à cette cérémonie.

Digitized by Google

Le Président annonce que l'Académie a accordé une prolongation d'une année de séjour à MM. Parmentier et Maître, pensionnaires de l'École française d'Extrême-Orient.

M. Chatelain communique diverses notes écrites en tachygraphie latine dans le manuscrit de Tours n° 286, qui contient le traité de saint Augustin sur la musique. Un feuillet laissé en blanc par le copiste (fol. 115 v°) a été couvert de notes étymologiques et historiques, entre autres sur les vêtements du grand-prêtre des Hébreux. L'intérêt de ces notes consiste surtout dans le rapprochement qu'on peut faire avec des gloses analogues, déchiffrées jadis par Julien Havet dans un autre manuscrit de Tours dont il ne subsiste qu'un feuillet sauvé de la destruction par M. Desnoyers et conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (voy. *Comptes rendus*, 1886, p. 381). Ces diverses gloses se complètent réciproquement, et avec l'une on peut arriver à lire plus facilement l'autre, dont les caractères sont presque effacés.

Dans le manuscrit de Tours n° 106, à propos de l'incendie de la basilique de Tours allumé en 903 par les Normands, la lecture rectifiée d'une note tironienne permet de reconnaître un monastère au lieu d'une place forte.

M. Senart lit un mémoire de M. Adhémar Leclère, résident de France au Cambodge, sur la charte de fondation d'un monastère hindou du XVIIe siècle [1].

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

COMMUNICATION

MÉMOIRE DE M. ADHÉMAR LECLÈRE, RÉSIDENT DE FRANCE AU CAMBODGE, SUR UNE CHARTE DE FONDATION D'UN MONASTÈRE BOUDDHIQUE OÙ IL EST QUESTION DU ROI DU FEU ET DU ROI DE L'EAU.

I. — L'histoire du Cambodge ancien et même moderne nous offre un grand nombre de problèmes dont la solution n'est pas facile à donner. L'un d'eux est relatif aux deux personnages que les Cambodgiens désignent sous le nom de *sdach phlœung* « roi du Feu » et de *sdach tuk* « roi de l'Eau », et qui se désignent eux-mêmes sous le nom de *patao ya* et de *patao nhé*, mots qui ont le même sens. Ces deux rois sont les chefs, sans aucune autorité politique, d'une tribu sauvage, les Jaray, établie au Nord du haut plateau situé entre le Srê-Pok ou Boung-Krong à l'Ouest, et la chaîne annamitique à l'Est, entre les parallèles 13 et 14 et les longitudes 105 et 106. Cette région est traversée du Sud au Nord par la route qui, partant de Kratié (au Cambodge), passant par le ban Dou (ou Darlak), remonte au Nord et conduit à la mission catholique de Kantoum, au pays des Bahmars.

Cette tribu sauvage, ainsi que les tribus dont l'habitat est plus au Sud, les Rhadès, les Aray et les Raglay, parle la langue chame qui, vous le savez, Messieurs, est un dialecte d'origine malaise. Ces tribus n'ont aucune forme de gouvernement et pas même de chefs de villages reconnus et proclamés ; elles n'ont pas de lois, mais seulement des coutumes qui se ramènent à presque rien. Elles vivent dans

Digitized by Google

un état de guerre perpétuel, non seulement avec les villages des races ou des peuplades voisines, mais entre villages de même origine. Les habitants sont presque nus puisque leur seul costume est une longue écharpe, large de cinquante centimètres à peine, qui, après avoir fait le tour de la taille et passé entre les jambes, retombe d'un bout en petit tablier devant, et, de l'autre bout, le long de la cuisse droite, après un nœud bouclé sur la hanche. Ils croient aux sorciers, aux fétiches, aux sorts jetés, et c'est toute leur foi. Ce sont donc de vrais sauvages. Or, d'où vient qu'ils parlent le dialecte cham, c'est-à-dire une langue qui fut celle d'un peuple de l'Indo-Chine qui a perdu sa nationalité et qui n'existe plus qu'à l'état de pauvre tribu refoulée opprimée par les Annamites, à l'extrémité sud du pays qui fut leur royaume, un royaume puissant de civilisation et de foi hindoues? Ce n'est pas le moment de le rechercher.

Un autre problème plus spécial aux Jaray se pose en ces termes : « Depuis la plus haute antiquité, disent les Cambodgiens et les Jaray, nous avons des relations ensemble. » Et les Jaray ajoutent : « Avec les Cambodgiens nous avons combattu les ennemis du Nord, de l'Est, du Sud et de l'Ouest. » Ce qui est certain, c'est que le roi du Cambodge envoyait encore, il y a quarante ans, un *tribut* (?) au roi du Feu et au roi de l'Eau, et que ceux-ci, en retour, lui adressaient un peu d'ivoire, une corne de rhinocéros et chacun un pain de cire d'abeille portant l'empreinte de leur pouce droit. C'était le reçu qu'ils donnaient du tribut et leur signature. Nous connaissions ce fait depuis longtemps. M. Moura l'avait signalé dans son *Royaume du Cambodge* et d'autres écrivains l'avaient relaté. Moi-même, j'avais fait à Kratié — d'où partait en dernier lieu le tribut et où parvenaient les pains de cire, — une enquête et recueilli quelques notes que j'ai publiées; mais aucun document officiel n'avait encore été produit, et même on ne savait plus

Digitized by Google

très exactement quels étaient les objets que le roi du Cambodge envoyait et en quel équipage cet envoi avait lieu.

II. — Je viens de découvrir un intéressant document qui, sans me révéler l'origine, la cause de ce tribut du roi du Cambodge aux rois du Feu et de l'Eau, les *pataos* des Jaray, démontre qu'il était déjà une redevance au commencement du XVIIe siècle, en l'an 1601 de notre ère, et qu'il était déjà, à cette époque, considéré comme très ancien. Ce document est une véritable charte de fondation d'un monastère bouddhique, le véath (Vihara) de Sâmbok, un petit village situé sur la rive gauche du Mékong et qui était encore une ville importante au XVIIe siècle. Sâmbok, dans cette charte du roi Saupor ou Sauriyopor, est dit *porte du royaume* (*thvéa nokor*), et son gouverneur est chargé de transmettre, à la capitale, les lettres et autres objets qui sont envoyés au roi du Cambodge par les rois du Laos, et de transmettre au *sdach phlœung* et au *sdach tuk* des Jaray les *objets* que le roi leur envoie *tous les trois ans*.

Cette charte comprend donc deux parties : la partie relative à la charte de fondation du monastère, et la partie relative au roi du Feu et de l'Eau.

La première partie sur laquelle je passerai rapidement, parce qu'elle ne se rattache à la seconde que très incidemment, comporte l'ordre royal donné à deux hauts fonctionnaires, — le Praḥ Maha Mataréach et l'Ọknha Kamarâthiréaḥ, — d'élever avec des matériaux royaux le *Praḥ Vihara*, le *Praḥ Çhî* ou sainte statue, et le *Praḥ Chetdey* ou saint *cetiya*, au srok Sâmbok, la « porte du saint royaume »; puis l'ordre de conduire et d'affecter à ce monastère, à titre de *khnhôm* ou esclaves, quarante familles d'esclaves royaux qui sont dites « dans la détresse et venues en grâce » (*Komsat mok prôs*), expression qui désigne certainement des familles réduites en esclavage d'État à la suite d'un crime ou d'une faute grave de leur chef. Les noms des quarante chefs de famille sont tous donnés, et chaque nom

Digitized by Google

est suivi du mot *kruor*, famille, c'est-à-dire « avec sa famille ». Tous ceux-là, dit la charte, sont amenés, employés, affectés à la garde (*rakhasa*) du Praḥ Vihara, du Praḥ Çhî, du Praḥ Cetiya.

Ensuite l'ordre royal détermine les limites du territoire donné en offrande au *Praḥ Srey Ratana Trey*, et il répète, en cambodgien, « trois précieux joyaux ». Ce territoire s'étend le long du grand fleuve, de l'embouchure de la rivière Kandal-Chrum à l'embouchure de la rivière Kakot, puis derrière jusqu'aux rizières Kung et Trêng au Nord et jusqu'à la mare Skor au Sud. Et la charte nomme les rivières, les mares qui font partie de cet apanage sacré destiné à fournir le bois, le rotin, l'herbe à toiture nécessaire à l'entretien par les quarante familles de *khnhom* du monastère et du temple, afin, dit la charte, « qu'on ne laisse pas déchoir la sainte fondation ». Et l'Ọknha Vongsa Anchit, qui est un petit dignitaire à six degrés encore existant, est chargé de commander les *komlaḥ* ou esclaves du monastère. Les descendants de ces komlaḥ du XVIIe siècle étaient encore esclaves du monastère de Sâmbok, il y a quelques années, et c'est nous qui les avons libérés en leur abandonnant le territoire sacré sur lequel eux et leurs ascendants avaient peiné pendant trois siècles.

En outre de ces esclaves et de ce territoire, le roi donnait au monastère la *moitié* du produit de l'impôt perçu dans « le bienheureux et prospère village » sur les commerçants qui y apportaient du bétel, des plateaux en bois et à pied, dits *tôk*, des plateaux en bois sans pied, dits *spok*, des malles, des vaisselles, des étoffes. J'observe que le mot impôt, *pan*, est dit *kâp*.

L'autre moitié du produit de l'impôt, — et c'est par elle que nous revenons au roi du Feu et au roi de l'Eau, — est la part du gouverneur de la province, non parce qu'il est le chef du pays, — cela est visible, — mais parce qu'il a à assurer le service des lettres royales et des présents venant

Digitized by Google

du Laos et celui des objets que le roi envoie tous les trois ans aux rois des Jaray. A cet effet, il est remis au gouverneur, en outre de la moitié des impôts ci-dessus dits, un palanquin royal pour porter en cérémonie ces lettres ou présents et deux parasols pour les abriter, plus, chaque année probablement, deux mesures de riz blanchi, trois mesures de sel, trois cents noix d'arec, trois cents feuilles ou paquets de feuilles de bétel, deux pots de chaux à chiquer et quatre livres de tabac.

III. — La seconde partie de la charte porte : « Voici la loi relative aux objets qu'on conduira au roi du Feu et au roi de l'Eau », et tout de suite vient la liste de ces objets : deux éléphants mâles, deux palanquins de couleur rouge avec étoiles pour monter ces éléphants, soixante buffles, deux langoutis à brodures, deux vêtements à rayures, deux matelas, deux oreillers, deux coussins pour aisselles, deux nattes de Poursat, deux autres nattes en chi chuot (?), deux *rideaux*, deux services à riz, deux à eau, deux costumes rouges complets, deux paires de tambourins, deux paires de flûtes grandes et petites, deux parasols à longs manches, deux bols de cinq couleurs, cent bols à riz, cent bols à soupe, cent serviettes, cent bols à bord, deux voitures de sel, cinq cents lingots de fer, vingt lingots de plomb, deux paires de peignes fins et non fins, quatre ciseaux à bois à manche cerclé, deux langoutis de cérémonie de chacun cinq coudées, deux cents aiguilles, deux pièces d'étoffe dite *lomtong*, deux pièces de soie *pour les danseuses*, pour le *praḥ khan* (qui est l'arme sacrée), pour le *praḥ rompot* (qui est le rotin sacré), deux turbans en soie rouge, longs de cinq coudées, un chapelet de graines de *phtî*, long de vingt ampans, deux petits bols en cuivre, deux cents petits bols en porcelaine, deux couteaux, dits *kombet préa*, deux couteaux à nettoyer le rotin, deux couteaux à débroussailler, deux éventails en papier, deux cents bagues en cuivre, deux cents hameçons, deux calottes rouges, dix livres de noix

Digitized by Google

d'arec et de gambier, dix livres de tabac, deux monocordes, deux guitares à trois cordes, deux autres à trois cordes sur noix de coco, deux flageolets, deux plateaux à pied *pour recevoir l'eau du serment*, deux bols en bambous raisinés avec couvercles posés sur deux plateaux, deux plateaux en bois avec les ustensiles d'usage pour la chique, deux ciseaux à arec, deux pots en cuivre pour la chaux à chiquer, deux autres plateaux à arec. Cela représente un présent ou, comme disent les Jaray, un tribut de valeur, et nécessitait un convoi considérable se dirigeant de Sâmbok vers le pays des Jaray, le *srok Ayonapar*, ainsi que le nomme la charte, le long des pauvres sentiers et au travers des cours d'eau qu'il fallait franchir sans ponts et sans barques.

Mais ce tribut de trois en trois ans n'est pas tout ce que les rois du Cambodge envoyaient aux rois du srok Ayonapar. « Si l'un des deux rois (du Feu ou de l'Eau) vient à mourir, dit la charte, et que l'autre demeure, on enverra sur un éléphant femelle et sur un éléphant mâle un *prasoda* tout préparé pour la levée du corps. » Et la charte nomme les trois dignitaires qui doivent conduire ce *prasoda* « jusqu'au bout » ; ce sont ceux qui conduisaient les présents tous les trois ans au pays des Jaray.

Cette nomenclature, certains détails nous permettent aujourd'hui d'avoir une idée sur la condition d'alors des deux pauvres sauvages que plusieurs voyageurs français, — entre autres le capitaine Cujet en 1891, — ont trouvés semblables aux autres sauvages, pas plus riches et sans autre prestige, disent-ils, que celui dont jouissent les sorciers. Le roi du Feu et le roi de l'Eau vivaient chacun chez eux, puisque tout ce qui leur est destiné se trouve en double ; ils avaient encore un corps de danseuses et un corps de musiciens à l'instar des rois cham, cambodgiens et laotiens ; ils marchaient sous le parasol qui, en Indo-Chine, est porté au-dessus de la tête des rois ; et, à des époques déterminées, assurément les dignitaires leur prêtaient serment à la

Digitized by Google

mode des rois indo-chinois de civilisation arienne et des rois malais et javanais. J'ajouterai qu'ils étaient incinérés après leur mort et que cette coutume de brûler leurs cadavres a persisté jusqu'à aujourd'hui pour eux, bien que les autres Jaray enterrent leurs morts.

Cette pompe de cour, qui a disparu, qu'on ne pouvait pas supposer avant la découverte de la charte de fondation que j'étudie ici, est encore attestée par un autre passage, par celui qui concerne la manière dont les présents du roi du Cambodge doivent être remis au roi du Feu et au roi de l'Eau.

« Avant (de se présenter aux deux rois), dit la charte, ils (les trois dignitaires ci-dessus nommés) prendront des fruits du sambuor (sorte de cassia résineux, *acacia rupata*) et s'en savonneront (c'est-à-dire se purifieront). Cela fait, les cadeaux étant placés sur deux lignes, l'un deux parlera au nom du roi (du Cambodge) et fera traduire son discours dans la langue du pays, puis il s'assoira au milieu (entre les cadeaux probablement et entre les deux autres dignitaires), puis il répétera trois fois son discours. » Voilà bien un protocole, et un protocole sévère, très honorable pour les rois de l'Eau et du Feu. La charte continue : « Quand il prendra la parole pour présenter les souhaits du roi, on soufflera dans les flûtes grandes ou petites, ensemble, conformément à l'usage jaray. Alors, le principal ambassadeur présentera la lettre royale[1] du..... Praḥ chau Longvek Krung Kambujâdhipati Sîrîsîrîn Indipat..... qui est le maître suprême au-dessus des têtes, puis il énumérera au nom du roi les cadeaux (*bândakar*) apportés jusqu'au srok Ayanapar. Cela fait, il formera en nommant le roi de l'Eau et le roi du Feu, *les*

1. Les Jaray ou quelques-uns d'entre eux savaient donc encore lire? M. Moura s'élevait dans son *Royaume du Cambodge* contre l'opinion que les deux rois jaray conservaient les Annales de leur pays et des inscriptions anciennes. On voit maintenant que cela est possible quoique improbable. On a bien trouvé chez les Chams des manuscrits qu'on niait y être.

Digitized by Google

neveux à la place de leur oncle (le roi du Cambodge), le souhait qu'ils soient prospères et conservent leurs titres; qu'ils continuent de garder le praḥ khan et d'habiter le sommet du mont *Oudam prakath*, qu'ils demeurent les *âmmachas* (souverains) de tous les pays *rhadès*, *jaray* et *pnongs* ainsi qu'ils le sont depuis l'antiquité jusqu'à maintenant, *de bien garder les routes et les forêts contre tous les ennemis*, de distinguer ceux qui se présenteront avec de bonnes intentions de ceux qui se présenteront avec des intentions méchantes; qu'ils demeurent en paix, puissants, heureux et prospères; que tous les dévatas, les téprakh (génies des forêts), les arakh (génies des villages) leur assurent longue vie, l'abondance toujours et longue autorité. »

Voilà un long souhait; s'il n'est pas celui d'un roi vassal, il n'est certes pas celui d'un roi suzerain, bien que le roi du Cambodge se dise *l'oncle* des rois du Feu et de l'Eau, et qu'il les nomme ses *neveux*. C'est celui d'un allié, c'est le souhait qu'un roi forme en faveur d'un roi puissant, et pas du tout ridicule, ainsi qu'aiment à le dire les Cambodgiens d'aujourd'hui, car il semble bien que les *pataos* jaray gouvernaient alors les Rhadès et les Pnongs, et il est certain qu'ils n'étaient pas les pauvres diables que nos voyageurs ont trouvés et qui gardent encore religieusement l'arme sacrée et le rotin sacré des rois leurs ancêtres.

Cette charte met au point la tradition cambodgienne et nous dit ce qu'il faut en croire. Il est regrettable qu'elle ne nous renseigne point sur l'origine de l'hommage, — car c'est bien un hommage que nous rencontrons ici, — et ce à quoi fait allusion cette phrase : « qu'ils gardent bien les routes et les forêts contre les ennemis », et si c'est parce qu'ils les ont bien gardées au cours d'une guerre et parce qu'ils ont rendu ainsi un grand service au srok khmêr, que le roi du Cambodge leur payait un tribut, leur faisait hommage. Mais alors à quelle époque faut-il faire remonter ce service

Digitized by Google

et cette redevance? A très loin dans le passé, car la charte se termine ainsi : « D'autrefois jusqu'à maintenant, on dit qu'il faut tous les trois ans monter une fois pour saluer (c'est bien l'hommage) le roi de l'Eau et le roi du Feu. » Avait-on déjà oublié le service rendu? Cet « on dit » le laisserait croire. Alors il se perdait dans la nuit des temps. « Aujourd'hui, bien qu'on ait suspendu parce que la voûte inférieure (la terre) était agitée, on a fait l'envoi. »

Le problème du tribut payé par le roi du Cambodge au roi du Feu et au roi de l'Eau, n'est pas résolu; du moins savons-nous mieux ce qu'étaient encore ces deux personnages, au commencement du XVIIe siècle, et les données de la question sont mieux posées.

IV. — Un autre document cambodgien parle encore des pataos des Jaray, c'est une sorte de rituel des fêtes à l'usage de la Cour. J'y trouve ceci : « Chaque fois que le roi, afin de faire cesser la sécheresse, d'attirer les pluies, décidera de s'adresser aux cinq kshatriyas protecteurs du royaume,— Narayano, Shiva, Ganésa, Kajjayana et Prah khan, — on sortira le morceau d'ivoire, la corne de rhinocéros et le vêtement envoyés par le roi du Feu et le roi de l'Eau, et on les arrosera d'eau lustrale, pendant que les quatre Maha chay (Mahajaya) s'accroupiront dessous et pousseront des cris de grenouille. »

On le voit, on ne parle que très incidemment des pataos des Jaray, mais que viennent faire ici les objets qu'ils ont envoyés au roi du Cambodge et pourquoi les arrose-t-on solennellement? C'est, Messieurs, parce que le roi du Feu passe dans toute l'Indo-Chine pour un être en puissance de déchaîner la foudre, d'arrêter le soleil et de produire le feu, alors que le roi de l'Eau a la réputation d'un gaillard qui peut déchaîner les eaux et produire l'inondation.

La royauté des rois des Jaray n'est-elle donc que le règne des sorciers sur des esprits crédules? Je ne le crois pas et je les envisage dans le passé comme des rois véritables

Digitized by Google

régnant non sur les esprits, mais comme dit la charte que j'ai analysée, sur les Rhadès et sur les Pnongs.

APPENDICES

I

INSCRIPTION ÉGYPTO-PHÉNICIENNE DE BYBLOS.
NOTE DE M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Voici deux reproductions du monument égypto-phénicien de Djebail — l'antique Gebal ou Byblos — dont j'ai parlé plus haut (p. 71). La première est faite d'après l'estampage, la seconde d'après une photographie directe du fragment original.

Les cartouches hiéroglyphiques contiennent, comme je l'ai dit, les nom, prénom et titre du Pharaon Chechank I. L'inscription phénicienne se compose de trois lignes intercalées entre les cartouches; la troisième est gravée dans le sens opposé à celui des deux premières, ce qui semble indiquer que le monument, du moins à l'époque à laquelle y a été ajoutée l'inscription phénicienne, devait être posé normalement à plat, sa principale face gravée étant horizontale.

Les lignes 1 et 2 sont incomplètes à droite et à gauche. La ligne 3, incomplète à droite, est complète à gauche; elle est, en effet, suivie d'un grand espace vide, montrant que nous avons là la fin de l'inscription.

Digitized by Google

Voici ce que m'a donné le déchiffrement :

1 ....?א | אבבעל | מלש ?.....

2 ....?גבל | במצרם | לבעל.....

3 .....על גבל

Les mots, aux lignes 1 et 2, sont séparés par de petits traits verticaux; c'est là un indice d'antiquité relative; il est confirmé par l'aspect paléographique des caractères, dont plusieurs rappellent ceux de la stèle de Mesa et des plus anciens spécimens de l'écriture phénicienne proprement dite. On remarquera la disposition presque verticale des zigzags du *mem*. Seul, le *chin* présente une forme avancée, telle qu'on l'observe sur la stèle du roi Byblos Yehaumelek. Paléographiquement, notre texte paraît être antérieur à celui-ci ; mais on ne saurait songer sérieusement à le faire remonter à l'époque de Chechank I. Force est d'admettre qu'il a dû être gravé après coup sur un monument ou un fragment de monument érigé par ce Pharaon, et réutilisé plus tard par un Phénicien, nous essaierons de voir tout à l'heure dans quelles conditions.

L. 1. Le nom propre אבבעל, *Abibaal*, est certain. Il s'est déjà rencontré, avec l'orthographe pleine אביבעל, sur un ancien sceau phénicien publié autrefois par le duc de Luynes[1]. A Carthage, nous le retrouvons, sous la même forme qu'ici (*C. I. S.*, I, 378) et aussi sous la forme contractée אבבל (*id.*, 1407), comme nom de femme; dans une autre inscription punique (*id.*, 405), אבעל, qui semble en être encore une autre forme contractée, comme nom d'homme. Quoi qu'il en soit ici, nom d'homme ou nom de femme, il est matériellement impossible, malgré la tentation qu'on pourrait en

1. On en trouvera une reproduction dans mes *Fraudes archéologiques*, p. 278, fig. 20.

Digitized by Google

avoir, de croire qu'il est suivi du mot מיך, et que nous aurions affaire à quelque Abibaal, roi de Gebal : la 3e lettre du mot

est sûrement un *chin*, suivi d'une autre lettre dont il ne reste plus qu'un petit trait oblique \, appartenant peut-être

Digitized by Google

à un *guimel* ou à un *tau*. Le sens m'échappe. Serait-ce un ethnique ou un nom grec, ou mieux, quelque mot qui, combiné avec les suivants, définirait un certain titre?

A en juger par la configuration de la pierre, il doit manquer peu de chose au commencement de cette ligne, laquelle, de plus, paraît bien être le début même de l'inscription. On pourrait restituer : א[ש יטנ], « ce qu'a érigé »; ou :

Digitized by Google

אש נש[א], « ce qu'a offert ». Je préférerais le premier verbe si, comme je le suppose, il s'agit d'une inscription funéraire et non pas religieuse.

L. 2. Le nom de גבל, « Gebal », est certain ; celui de מצרם, « l'Égypte », plus que probable, bien que le *tsadé* ait quelque peu souffert et soit difficile à discerner. Cette mention formelle de l'Égypte a, en l'espèce, une valeur particulière, étant donnée l'origine notoirement égyptienne et même pharaonique du monument. Toute cette première partie du texte, avec des lacunes malheureusement irrémédiables, pourrait être comprise à peu près ainsi : « qu'a érigé Abibaal..... de Gebal, en Égypte. » Nous aurions alors affaire à quelque Giblite résidant en Égypte à un titre quelconque, soit officiel, soit privé, et y ayant gravé après coup, dans sa langue nationale, cette inscription sur une stèle ou un fragment de stèle égyptienne ; par suite de circonstances inconnues, la pierre aurait été rapportée ensuite d'Égypte à Byblos, peut-être avec le corps même du défunt, s'il s'agit bien d'une épitaphe.

A la fin de la ligne, je doute qu'il faille chercher dans ....לבעל un nom de divinité : soit (en restituant [לבעל]ת גבל) la Baalat de Gebal, soit un Baal quelconque ; dans ce cas, le nom divin serait sûrement précédé de quelque titre religieux, tel que לרבת, לאדן, etc. J'aimerais mieux y voir le commencement d'un nom théophore de personne, ayant pour premier élément *Baal* ; ce serait le nom du défunt : « pour *Baal-x*. » On pourrait même peut-être, à la grande rigueur, si Abibaal est ici un nom de femme — chose fort possible, comme nous l'avons vu — prêter au mot בעל le sens hébreu de « mari », bien qu'il ne se soit pas encore, que je sache, rencontré en phénicien ; nous aurions alors à restituer : [לבעלה[1] לx], « pour son mari *x*, fils de *x* ». Mais

1. Avec le suffixe féminin en ה, tel qu'il était usité dans le dialecte des Byblos (cf. *C. I. S.*, I, 1).

Digitized by Google

l'autre hypothèse est plus simple et demeure plus vraisemblable.

L. 3. Là encore, על גבל.... ne doit pas nous faire illusion. Bien que la restitution [ב]על s'impose presque, il ne faudrait pas s'imaginer qu'il est question d'un « Baal de Gebal », dieu inconnu par ailleurs. Le mot בעל doit être, à mon avis, pris au sens de « citoyen », qu'il a souvent en phénicien, et surtout en punique : « citoyen de Gebal. » Ce serait le qualificatif indiquant l'origine du défunt, mort en Égypte et, après y avoir reçu les honneurs funèbres, rapatrié avec son épitaphe, dans quelque galère giblite, par les soins de Abibaal, personnage de sexe indéterminé, qui lui était attaché par des liens, plus ou moins étroits, d'origine, de parenté, voire même de mariage.

Le tout pourrait se traduire à peu près ainsi :

Qu'a érigé Abibaal,.....[1] *..... de Gebal, en Égypte, pour Baal-*x*..... citoyen de Gebal.*

1. Quelque part, dans la lacune, pouvait être intercalé un patronymique introduit par בן ou בת, et c'est alors à un tiers personnage que se rapporterait la justification, malheureusement détruite, de la résidence en Égypte. Peut-être y avait-il tout simplement : גבל המצרם[סחר], « marchand giblite en Égypte ? » Cf. l'expression similaire dont j'ai démontré l'existence dans une inscription de Carthage (cf. *Comptes rendus de l'Académie*, 1899, p. 614, et *Recueil d'archéologie orientale*, t. V, p. 314).

Je dois dire, toutefois, que la trace de lettre précédant le nom de Gebal, au début de ce qui reste de la ligne 2, ne semble pas avoir appartenu à un *rech* ; c'est un trait oblique (\) faisant songer plutôt à un *taw* du type X. Cela conduirait, dans ce même sens, au féminin סחרת, « marchande » ; Abibaal serait alors décidément un nom propre féminin. Nous avons déjà un exemple certain (*Rec. d'arch. or.*, *l. c.*) de femme phénicienne faisant le négoce.

Digitized by Google

II

JUPITER HELIOPOLITANUS.

NOTE COMPLÉMENTAIRE, PAR M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Dans une communication précédente (cf. *supra*, p. 91), j'ai signalé succinctement un monument du Louvre (salle phénicienne du rez-de-chaussée) où je proposais de recon-

naître une figuration du type considéré généralement comme celui du Jupiter Heliopolitanus. C'est un fragment de statue, ou plutôt de haut relief, rapporté autrefois de Sarba,

Digitized by Google

près Djouni, par Renan[1], qui s'était borné prudemment à le définir : « Fragment d'une statuette à gaine ». Depuis, on y a ajouté une étiquette (n° 39), qui existait jusqu'à ce jour et qui était ainsi libellée : FRAGMENT D'UNE STATUETTE ARCHAÏQUE DE PALLAS. Comme il est facile de s'en convaincre par l'examen de la reproduction que j'en donne ci-contre et par la comparaison avec la figurine de bronze gravée p. 90, la divinité en question n'est pas une déesse, et l'œuvre n'a rien d'archaïque; c'est, à n'en pas douter, une nouvelle et intéressante réplique de l'idole fameuse adorée dans le sanctuaire de Baalbek à l'époque des Antonins et des Sévères.

Puisque l'occasion s'en présente, je compléterai la description que j'ai donnée de la statuette de bronze de M. Löytved par un détail important que celui-ci m'a fait connaître depuis : derrière le dos du dieu est appliqué un aigle qui le tient entre ses serres. Ainsi étroitement associé à une divinité solaire l'oiseau symbolique de Jupiter est assurément bien à sa place; il intervient, d'ailleurs, d'une façon plus ou moins marquée dans plusieurs des figurations connues jusqu'ici du Jupiter Heliopolitanus. Toutefois, le rôle accentué qu'il joue ici, d'une part, d'autre part la face imberbe et efféminée qui caractérise toujours le jeune dieu, font qu'on se demande si l'ensemble du groupe ne répondrait pas à quelque conception, évoquant, dans l'ordre de la mythologie iconologique, l'idée d'une sorte de Ganymède oriental. Il y aurait lieu de voir, d'autre part, si la figuration n'aurait pas certains rapports avec le culte, encore si mal connu, d'Antinoüs.

1. *Mission de Phénicie*, p. 843, n° 70.

Digitized by Google

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de l'auteur, M. Ernest Jovy, un volume intitulé : *Études et recherches sur Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux* (Vitry-le-François, 1903, in-8°).

M. Clermont-Ganneau dépose sur le bureau de l'Académie, la 24e livraison du tome V de son *Recueil d'archéologie orientale*. Cette livraison contient les articles suivants : § 56. *Fiches et notules* : Nouvelle inscription phénicienne de Sidon. — Inscription nabatéenne d'Ounun el Qotain. — Inscriptions grecques du Haurân. — Katounios. — Inscriptions grecques de Bersabée. — La prise de Jérusalem par les Perses. — Inscriptions grecques d'Antinoé. — Θεὸς Ἀρεμαθηνός et 'Aramta (suite et fin). — § 57. Deux statues phéniciennes à inscription. — § 58. Nouvelle inscription grecque du pays de Tyr. — § 59. *Fiches et notules* : Echmoun de Sidon et Melkart de Tyr. — Hamelielot et 'Ain el Djâloût. — Inscriptions grecques du Pont. — La destination des inscriptions sinaïtiques. — Inscription du Safâ. — Ardoula. — L'inscription de Pachomios du Ouâd er-Rebâbé. — Hiereus (R. A. O., V, 167).

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

MANUELS DE BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

I. — LES ARCHIVES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

M. Ch.-V. LANGLOIS, Archiviste-paléographe, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris.

M. H. STEIN, Archiviste-paléographe, Archiviste aux Archives nationales.

1 vol. in-8° de XIX-1000 pages, broché..... 18 fr.
Le même, relié toile, non rogné..... 20 fr.

II. — MANUEL DE BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

(BIBLIOTHECA BIBLIOGRAPHICA NOVA)

PAR HENRY STEIN.

1 volume in-8° (XX-895 pages)..... 18 fr.
le même relié toile, non rogné ..... 20 fr.

Trois appendices terminent le volume :
1° Liste raisonnée des localités du monde entier qui ont possédé une imprimerie avant le XIX° siècle.
2° Répertoire des tables générales de périodiques de toutes langues.
3° Répertoire des catalogues d'imprimés des principales Bibliothèques du monde entier.

III. — LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

I. ÉPOQUE PRIMITIVE. — MÉROVINGIENS ET CAROLINGIENS
II. ÉPOQUE FÉODALE. — LES CAPÉTIENS JUSQU'EN 1180
III. LES CAPÉTIENS, 1180-1328

PAR AUGUSTE MOLINIER
Professeur à l'École nationale des Chartes.

3 vol. in-8°, VIII-288 et 322 p. 248, chacun, brochés..... 5 fr.
— — — reliés toile..... 7 fr.

MANUEL DE PALÉOGRAPHIE LATINE ET FRANÇAISE

DU VIe AU XVIIe SIÈCLE

SUIVI D'UN DICTIONNAIRE DES ABRÉVIATIONS

PAR M. MAURICE PROU
Professeur à l'École nationale des Chartes.

AVEC 23 FAC-SIMILÉS EN PHOTOTYPIE

Paris, 1892, 2° édition, 1 vol. in-8°, broché, planches..... 12 fr.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTE RENDU DES SÉANCES

PUBLIÉ PAR M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

Ce recueil paraît tous les deux mois par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec planches et figures.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 12 FRANCS PAR AN

1873 à 1900. — Chaque année complète..... 10 fr.
1901 à 1902..... 15 fr.

Digitized by Google

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS

RUE BONAPARTE, 82, PARIS

POUR PARAITRE LE 15 DÉCEMBRE

Manuel d'archéologie française. — I. Architecture. — Tome II, *Architecture civile :* **domestique, publique, militaire, par Camille Enlart, directeur du musée de sculpture comparée du Trocadéro. 1903, 1 vol. in-8°, 850 p. (275 fig. et pl.) ..... 15 fr.**

Ce tome II comprend la table générale des matières, de 120 pages, commune aux deux volumes.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME :

Définitions et divisions du sujet.

I. *Architecture monastique et hospitalière.* — I. L'architecture monastique. Ordres religieux. Disposition générale des monastères. — II. Bornes, enceintes extérieures, porterie, aumonerie, hotelleries, noviciat, écoles, ateliers, usines, granges et autres dépendances. — III. Bâtiments claustraux, le cloître. — IV. Eglise. — V. Trésor, chartrier, vestiaire. — VI. Salle capitulaire, parloir, passages et escaliers. — VII. Chauffoir. — VIII. Dortoir des moines. — IX. Réfectoire. — X. Fontaine du cloître. — XI. Caisine et celliers. Dortoir des convers. — XII. Récluseries. — XIII. Edifices hospitaliers : hospices, hôtels-Dieu, infirmeries monastiques, léproseries ou maladreries, lazarets.

II. *Architecture privée.* — I. Architecture domestique mérovingienne et carolingienne. — II. Architecture domestique du moyen age, plan et distribution des appartements. — III. La salle, la salle basse. — IV. Chapelles privées. — V. Appartements privés. — VI. Cuisines. — VII. Etuves. — VIII. Egouts et latrines. — IX. Puits, citernes, bassins, glacières. — X. Combles et caves. — XI. Arcs et voutes. — XII. Escaliers et tours d'escaliers. — XIII. Galeries, balcons, bretèches, échauguettes, loges, porches et bornes. — XIV. Boutiques et portes. — XV. Fenêtres, niches et placards. — XVI. Cheminées. — XVII. Ornementation des corniches, souches d'échauguettes, cordons, cheneaux, gargouilles, crètes et épis, ancre. — XVIII. Couvertures des chambres, plafonds, peintures, lambris, pavements. — XIX. Tours nobles, girouettes, montjoies et enseignes. — XX. Variétés régionales de l'architecture civile. — XXI. Maisons de bois et de pise. — XXII. Architecture rurale. — XXIII. Manoirs. — XXIV. Fermes. — XXV. Granges et celliers. — XXVI. Colombiers. — XXVII. Etables. — XXVIII. Ménageries. — XXIX. Jardins. — XXX Bornes. — XXXI. Architecture industrielle.

III. *Architecture publique.* — I. Travaux publics. — II. Fondation et plan des villes, places et rues, édilité, voirie, pavage, égouts, nettoyage des rues, portes et chaines, service des incendies, éclairage, phares, ports. — III. Ponts. — IV. Aqueducs, fontaines, puits publics, lavoirs. — V. Hôtels de ville. — VI. Beffrois et horloges publiques. — VII. Bâtiments de la justice, prétoire ou auditoires, prisons, piloris, gibets. — VIII. Marchés, halles, entrepôts, douanes, poids et mesures publics, bourses, consulats, maisons de corporations. — IX. Propriétés publiques diverses, signes de propriété et de seigneurie, bornes seigneuriales, mâts porte-enseignes, perrons seigneuriaux, monuments commémoratifs. — X. Ecoles et bibliothèques. — XI. Lieux de divertissements, promenades, champs de tir et de jeux, spectacles, cérémonies et fêtes publiques, maisons de jeux, juiveries et maisons publiques.

IV. *Architecture militaire.* — I. Origines, caractères et évolution de l'architecture militaire du moyen age. — II. Législation de l'architecture militaire. — III. Siège des places, machines de guerre. — IV. Principes généraux de fortification. — V. Fortifications de bois, appareil des constructions militaires. — VI. Enceintes, lices, haies, courtines et tours, bastions, tourelles et échauguettes. — VII. Archères, creneaux, hourds, machicoulis et bretèches. — VIII. Portes, guichets et poternes, chemins couverts, barbacanes, chatelets, bastilles et guérites. — IX. Puits, citernes, fontaines, magasins. — X. Camps retranchés et chateaux primitifs. — XI. Chateaux de la période romane. — XII. Persistance du type des chateaux romans. — XIII. Développement, assiette et variétés des chateaux gothiques. — XIV. Fortification des cours d'eau, ports, ponts, moulins. — XV. Eglises fortifiées, souterrains, refuges.

V. *Architecture navale.* — I. Travaux antérieurs. Sources et évolution de l'art naval. — II. La marine avant l'époque romane. Navires byzantins et barques scandinaves. — III. Navires de l'époque romane. — IV. Types et termes maritimes du Levant et du Ponant. — V. Législation, limite de chargement et marques de flottaison, passagers, signaux, feux, pavillons. — VI. Superstructures et aménagements intérieurs des nefs et galères. — VII. Dimensions et gabarrit, disposition des rames, galères à roues. — VIII. Gouvernails, ancres et grappins, boussole et autres instruments de pilotage. — IX. Mature, gréement, voilure, ornements, embarcations. — X. Variétés de nefs et de galères, bateaux de pêche. — XI. Tactique navale. — Répertoire archéologique de l'architecture monastique, civile et militaire des départements. — Table alphabétique des matières des deux tomes.

Chaque chapitre est suivi d'une bibliographie.

— Précédemment paru : tome I, *Architecture religieuse.* 1 vol. in-8°, XXVI-813 p. (405 grav. ..... 15 fr.

— **IIe partie.** *Mobilier*, en préparation.

État général par fonds des archives départementales de France. Ancien régime et période révolutionnaire. 1 vol. gr. in-4°, XII-936 col..... 30 fr.

Les services que rendent aux travailleurs de tout ordre ce guide à travers toutes les archives départementales sont innombrables. Une table des noms géographiques, de personnes et de matières (abbayes, prieurés, doyennés, bailliages, etc.), permet de savoir immédiatement s'il dépôt quelconque une pièce sur le sujet en question, et, ce qui est précieux, cet inventaire indique toute la partie des archives dont les inventaires ne sont pas publiés.

OTAT FRÈRES, IMPRIMEURS — *Le Gérant*, A. PICARD.

Digitized by Google

Z Soc 1621.2

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

APR 3 1904 MASS.

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1903

BULLETIN DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC III

Recueil paraissant tous les deux mois, par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec planches et figures. Prix de l'abonnement annuel. — 12 fr.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER

Pages

Séances de novembre-décembre..... 475, 597, 604, 607, 633, 641, 648.

Séance publique annuelle du 13 novembre 1903..... 497

Communications :

Inscriptions de Palestine, par M. Clermont-Ganneau, membre de l'Académie..... 497

Centenaire de l'élection de Quatremère de Quincy à l'Institut, classe d'histoire et de littérature ancienne, le 16 février 1804. Notice supplémentaire sur sa vie et ses travaux, par son successeur immédiat M. Henri Wallon, secrétaire perpétuel..... 538

La morale et la cité dans les poésies de Solon, par M. Maurice Croiset, membre de l'Académie..... 581

L'étendue de Babylone, par M. Oppert, membre de l'Académie.... 611

Reprise des fouilles de Tello par le capitaine Cros. Première communication. Une statue complète de Goudéa, par M. Léon Heuzey, membre de l'Académie..... ... 618

Note sur les fouilles exécutées dans le tumulus de Costiévo en Bulgarie par M. Degrand, consul de France à Philippopoli, par M. Maxime Collignon, membre de l'Académie..... 644

Livres offerts..... ..... 495, 602, 605, 629, 636, 647, 650.

Périodiques offerts..... 651

Table alphabétique..... 655

Table des gravures..... 678

Table des matières..... 680

Errata 686

Digitized by Google

Library 1904 Mass.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1903

PRÉSIDENCE DE M. G. PERROT

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE

A l'ouverture de la séance, le Président prononce les paroles suivantes :

« Nous avons, depuis notre dernière séance, perdu le plus illustre de nos associés étrangers, M. Mommsen, qui nous appartenait, à ce titre, depuis 1895. Dans le discours que je prononcerai vendredi, en séance publique, je lui rendrai l'hommage qui lui est dû ; mais il importe que, dès aujourd'hui, soit consignée au procès-verbal l'expression des regrets que nous laisse la mort de l'historien original, du profond jurisconsulte et du philologue incomparable que fut Théodore Mommsen. »

Conformément à un arrêté ministériel, l'Institut se réunira en séance générale le 24 de ce mois, pour procéder à la nomination d'un délégué de l'Académie des beaux-arts au Conseil supérieur de l'instruction publique en remplacement de M. Larroumet.

Digitized by Google

M. le Directeur de l'enseignement supérieur transmet à l'Académie deux mémoires de M. Samaran, membre de l'École française de Rome, pour être soumis à la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome. L'un de ces mémoires, relatif à l'administration des finances pontificales au XIVe et au XVe siècle, sera examiné par M. VALOIS; l'autre portant sur les négociations du cardinal Georges d'Armagnac, est renvoyé à l'examen de M. Émile PICOT.

Mgr DUCHESNE, directeur de l'École française de Rome, a adressé la lettre suivante à M. Léopold DELISLE, qui en donne lecture à l'Académie.

Rome, 3 novembre 1903.

Monsieur et cher confrère,

L'incendie qui a éclaté samedi soir auprès de la bibliothèque du Vatican n'a pas été sans vous donner quelque émotion professionnelle. J'ai pensé qu'il était utile de vous renseigner avec le calme et la précision dont la presse et le télégraphe sont parfois dépourvus. Justement, ce matin, j'ai pu prendre connaissance des lieux, en compagnie de MM. Pastor et Kehr, directeurs des Instituts autrichien et prussien, et du P. Ehrle, bibliothécaire de la Vaticane.

Au-dessus, non du dépôt des manuscrits, mais des salles de travail de la Vaticane et de la galerie lapidaire adjacente, se développe une série de mansardes, dont quelques-unes sont affectées au logement du bibliothécaire, les autres à celui d'un ouvrier intelligent, chargé de la restauration des reliures. Ces dernières sont situées sur la galerie lapidaire et les premières travées du musée de sculpture antique.

C'est dans le quartier du relieur que le feu a pris. Il occupe quatre pièces : une petite bibliothèque, une chambre à coucher, une cuisine, enfin un long grenier. Les flammes ayant été aperçues du dehors, du quartier des Prati, on est venu avertir les pompiers du Borgo, lesquels ont prévenu les Suisses du Vatican. Dans le palais on ne se doutait de rien. Le P. Ehrle lisait tranquillement dans sa chambre, le relieur dormait dans la sienne. Avisé, le P. Ehrle alla le réveiller, et comme, même dans le voisinage immédiat de l'incendie, on n'en apercevait pas la trace, ces Messieurs parcoururent le petit appartement et finirent par ouvrir la porte du grenier. Là étaient les flammes.

Digitized by Google

Les gens du palais, y compris quelques pompiers, accoururent; mais leurs moyens étant insuffisants, appel fut fait aux pompiers de la ville, qui ne tardèrent pas à localiser d'abord, puis à éteindre 'incendie.

Le P. Ehrle, qui avait chez le relieur quelques feuillets de manuscrits précieux, s'était empressé, dès la première alerte, de les mettre en sûreté. Le précieux dépôt du Vatican n'a donc pas la moindre perte à déplorer. Les salles de la bibliothèque, même les salles de travail, n'ont été touchées ni par l'incendie ni par les dégâts inséparables des manœuvres d'extinction. Il en est de même des galeries du musée. Dans l'appartement du relieur, la bibliothèque privée de celui-ci n'a pas souffert non plus; il y a eu du dégât dans sa cuisine et sa chambre à coucher, qui cependant n'ont pas été détruites. Seul le grenier a brûlé, avec des dépôts de papier, de colle et autres substances adaptées aux usages de la reliure. On pense que l'incendie se sera allumé par la combustion spontanée de quelqu'une de ces substances.

En résumé, on peut dire qu'il n'y a rien eu, si ce n'est peut-être un avertissement à redoubler de vigilance et surtout une exhortation à pourvoir la bibliothèque et ses abords des appareils les plus perfectionnés et les plus efficaces contre les commencements d'incendie. Les salles de travail ont été ouvertes sans aucune interruption; je viens d'y passer ma matinée.

Si ces détails peuvent intéresser d'autres personnes et notamment nos confrères de l'Académie, je vous serais obligé de leur en donner connaissance.

Bien cordialement et respectueusement à vous,

L. Duchesne.

M. Clermont-Ganneau communique à l'Académie de la part du P. Prosper, de la Custodie franciscaine de Jérusalem, tout un groupe d'inscriptions recueillies par lui en Palestine, en photographies et estampages. Il résulte de l'examen de M. Clermont-Ganneau que dans cette récolte épigraphique il s'est glissé un peu d'ivraie ; une imitation frauduleuse de la fameuse stèle du temple juif portant interdiction aux Gentils de pénétrer dans le sanctuaire sous peine de mort; un ossuaire antique qu'une main moderne a agrémenté d'une inscription. D'autres inscriptions étaient déjà connues, notamment deux inscriptions romaines trouvées à Jérusalem, il y a nombre d'années, par M. Clermont-Ganneau

Digitized by Google

lui-même. Mais il reste encore beaucoup de bon grain : une épitaphe grecque de Gaza, avec une curieuse formule funéraire : une épitaphe gréco-juive au nom de Rebecca, avec un mot écrit en caractères hébreux, et surtout des fragments importants d'une magnifique inscription romaine, de dimension monumentale, découverte dans des fouilles récentes aux portes mêmes de Jérusalem. C'est une dédicace à l'empereur Hadrien, le fondateur de la Jérusalem nouvelle, sous le nom d'Aelia Capitolina, avec la mention de trois des légions qui écrasèrent la terrible insurrection juive dirigée par Barcochebas : la Xe légion *Fretensis*, la IIe légion *Traiana* et la XIIe légion *Fulminata*[1].

M. Pottier lit à l'Académie une lettre de M. Perdrizet relative à un des monuments les plus importants qui aient été trouvés en Crète. Celui-ci provient des fouilles de Phœstos et a été publié par MM. Halbherr et Savignoni dans les *Monumenti antichi*, 1903. C'est un relief sur un carafon de pierre, qui représente une troupe de soldats armés de lances fourchues, conduite par un chef couvert d'une cuirasse imbriquée, et précédée d'un peloton de chanteurs et de musiciens.

M. Émile Picot, qui a vu sur place ce curieux morceau de l'ancien art crétois, ajoute quelques détails à ceux que M. Perdrizet a insérés dans sa lettre.

M. Pottier achève la lecture d'un chapitre extrait de son Catalogue des vases du Louvre et intitulé : La condition sociale des fabricants de vases.

M. Salomon Reinach montre et commente les photographies d'une statuette de bronze, découverte à Véïes, qui a passé de la collection du comte Tyskiewicz dans celle de M. Edmond de Rothschild. Cette statuette reproduit un type sculptural d'Alexandre le Grand, analogue à celui de l'*Alexandre à la lance* de Lysippe, mais en différant par d'importantes particularités. La disposition de la draperie sur le bas du corps se retrouve

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

dans des statues impériales du Ier siècle et révèle, par suite, l'influence d'un modèle en faveur à l'époque hellénistique. Ce modèle a été attribué par M. Arndt à Léocharès, élève de Scopas et collaborateur de Lysippe; c'est également à cet artiste que M. Reinach voudrait attribuer le prototype d'où dérive la statue de Véïes.

L'Académie procède à la nomination d'une Commission qui sera chargée de proposer un sujet de concours, dans l'ordre des études orientales, pour le prix ordinaire à décerner en 1906, sur les fonds du budget. Elle décide que cette Commission sera composée de cinq membres.

Sont désignés : MM. Barbier de Meynard, Senart, Ph. Berger, Barth, Chavannes.

COMMUNICATION

INSCRIPTIONS DE PALESTINE,
PAR M. CLERMONT-GANNEAU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Le P. Prosper, de la Custodie franciscaine de Jérusalem, vient de m'envoyer (lettre du 24-10-03) un lot d'estampages et de photographies d'inscriptions recueillies, soit à Jérusalem même, soit sur d'autres points de la région, et dont les originaux sont conservés au musée du couvent de Saint-Sauveur, musée à la création récente duquel on ne peut qu'applaudir. Voici le résultat du premier examen auquel j'ai soumis ces documents.

J'écarterai d'abord un peu d'ivraie qui, à côté du bon grain, s'est glissée dans cette petite récolte épigraphique.

1° Un texte grec incompréhensible en soi, mais dans lequel je n'ai pas eu de peine à reconnaître une contre-

Digitized by Google

façon grossière[1] de la fameuse stèle d'Hérode découverte par moi en 1870 et interdisant aux Gentils sous peine de mort l'accès du temple juif.

2° Un ossuaire juif du type courant : petit coffret en calcaire tendre, plus étroit en bas qu'en haut, monté sur quatre pieds; face antérieure ornée de deux rosaces; couvercle à section triangulaire. L'ossuaire, dont la provenance indiquée est le mont des Oliviers, est certainement authentique. Je n'en dirai pas autant de l'inscription grecque gravée au-dessus des deux rosaces. Elle me paraît avoir été ajoutée après coup par quelque faussaire désireux d'augmenter la valeur marchande du monument originairement anépigraphe. J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de constater ce genre de fraude[2]. Caractères gravés d'une façon à la fois lourde et molle : ΝΙΚΗΤΑ·[3]ΦΙΛΟΠΑΤΩΡ.

Au-dessus, un complexe se décomposant en ЄΣΥ. Au-dessous, les sigles Μ·Σ·, surmontant un groupe de trois flèches bizarres, dont l'une à double hampe divergente ↑⅄↑.

Viennent ensuite :

3° et 4°. Deux fragments d'inscriptions romaines indiquées comme provenant peut-être de fouilles faites à la chapelle de la Flagellation. Vérification faite, ils ne sont pas inédits; je les ai publiés autrefois[4], en en faisant connaître la provenance exacte[5].

1. C'est celle-là même que j'ai publiée, à titre de curiosité, dans mes *Fraudes archéologiques en Palestine*, p. 40-48, pl. I. Elle est gravée sur une plaque de marbre blanc, longue de 0m 59 et épaisse de 0m 04 en moyenne.

2. Voir, par exemple, dans l'ouvrage précité, p. 95-96.

3. Le nom de Nicetas a, d'ailleurs, de bons répondants juifs. Cf. un Nicétas, fils de Jason, de Jérusalem, métèque de Yasos (Carie). Le Bas-Wadd., *Voy. arch.*, n° 294.

4. Clermont-Ganneau, *Trois inscriptions de la Xe légion Fretensis trouvées à Jérusalem*, 1872, p. 10 et suiv.; id., *Mission en Palestine et en Phénicie*, *V^e^ rapport*, p. 97, n° 21.

5. La Khânka, près du Saint-Sépulcre, pour l'un; l'emplacement de la Casa Nova, pour l'autre.

Digitized by Google

5° Un fragment d'inscription grecque chrétienne de Jérusalem, déjà publié, mais d'une façon insuffisante, par Waddington[1], puis, avec quelques variantes, par le P. Germer-Durand[2]. J'en avais pris moi-même entre temps une copie[3]. Le fragment, qui avait disparu depuis, a été retrouvé et photographié par le P. Prosper. Il m'en a envoyé ultérieurement un estampage. La photographie, d'accord avec la copie de Waddington et la mienne, exclut la restitution μνημῆς, proposée par le P. Germer-Durand, pour le mot mutilé du début. On pourrait peut-être reconstituer à peu près ainsi ce texte si maltraité :

[+ Ἐκτίσθη[4] ἡ μο]νή[5] τῆς Θε[οτόκου Παρθένου
καὶ του ἁγ]ίου Ἰωάννου[6] δ[ιὰ .....
..... Σ]οφίας[7], τὸν τ.....
..... Ἰ]ωάννου κα[ὶ.....]

A été fondé le couvent de la Sainte Vierge Mère de Dieu et de saint Jean, par ..... Sophie, ..., Jean et.....

1. *Inscr. grecques et lat. de Syrie*, n° 1903. Cf. de Vogüé, *Le Temple de Jérusalem*, p. 135 et fig. 37.
2. *Revue biblique*, 1892, p. 584, n° 46.
3. Carnet de 1867, II, p. 12 v°.
4. Ou quelque verbe analogue.
5. D'après une observation du P. Prosper, les restes de la lettre précédant le N semblent appartenir à un O, Ω ou Θ.
6. Sur l'association de la Vierge et de saint Jean, cf. *Évangile selon saint Jean*, XIX, 25-27. La tradition postérieure y a attaché beaucoup d'importance. Sur l'existence à Jérusalem d'un couvent sous ce double vocable, cf. Tobler, *Topogr. von Jerus.*, I, p. 424, bien que saint Jean y soit, peut-être indûment, qualifié de « Damascène ». Je ne crois pas, en tout cas, qu'il faille s'arrêter à l'idée que le Δ, suivant le nom de saint Jean dans notre inscription, pourrait être l'initiale de Δαμασκηνοῦ. Entr'autres raisons péremptoires, il y a l'invraisemblance chronologique.
7. On a voulu généralement restituer τῆς ἁγίας Σοφίας. Mais rien ne prouve qu'il ne s'agit pas simplement du nom de femme Sophie.

Digitized by Google

6° Fragment qui aurait été trouvé à 'Amouâs (Emmaüs-Nicopolis). Plaque de marbre jaunâtre; épaisseur : 0m 03. Hauteur moyenne des lettres : 0m 03.

7° Fragment trouvé à Qobeibé (l'Emmaüs de la tradition franciscaine). Pierre dure; épaisseur : 0m 05. Hauteur moyenne des lettres : 0m 04.

8° Fragment qui aurait été apporté, par des chameliers, de 'Ain Aroueh (?), près d'Hébron. Plaque de marbre blanc, incomplète par en bas ; épaisseur de 0m 03 à 0m 04. Hauteur moyenne des lettres : 0m 035. D'après la paléographie et les formules, j'inclinerais à croire que le monument provient plutôt de Gaza[1]. Je lis :

+ Κατάθεσις τοῦ μακαρίου Ἀβρααμίου
τοῦ διακ(όνου), αὐτῇ τὸν δρόμον ἐν
κ(υρί)ῳ (ou κ(όσμ)ῳ ?) τελέσαντος
τῇ . . . . . .

+ *Sépulture du bienheureux Abraamios, diacre, y ayant achevé sa course dans le Seigneur* (ou : *en ce monde*), *le... [jour... mois... année.... indiction...]*

1. Voir les épitaphes similaires que j'y ai découvertes en 1870 et publiées dans mes *Archæological Researches in Pal.*, t. II, p. 401 et suiv.

Digitized by Google

Gaza nous a déjà fourni l'épitaphe d'un autre Abraamios, diacre également.[1] Dans la partie disparue devait se trou-

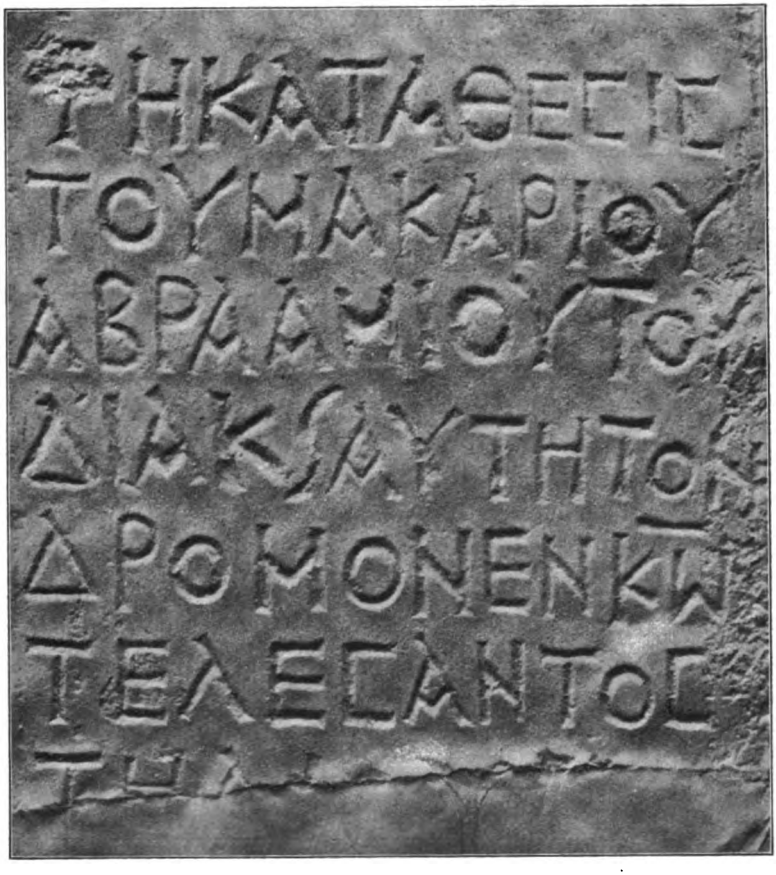

1. — Fragment d'inscription grecque. ('Ain-Aroueh ?, près d'Hébron).

ver la date : mois, quantième, année, indiction. D'après les traces de lettres qui restent, le mois pourrait être restitué

1. *Op. cit.*, p. 408, n° 9. Datée du 27 août 541 J.-C. J'estime que la nouvelle inscription doit être aussi du VIe siècle.

Digitized by Google

Δίου [1]. La formule finale est nouvelle, si je ne me trompe, et intéressante.

9° Plaque de marbre blanc, carrée, de 0m 26 de côté; épaisseur : 0m 02. Aurait été apportée de Gaza ou d'Asca-

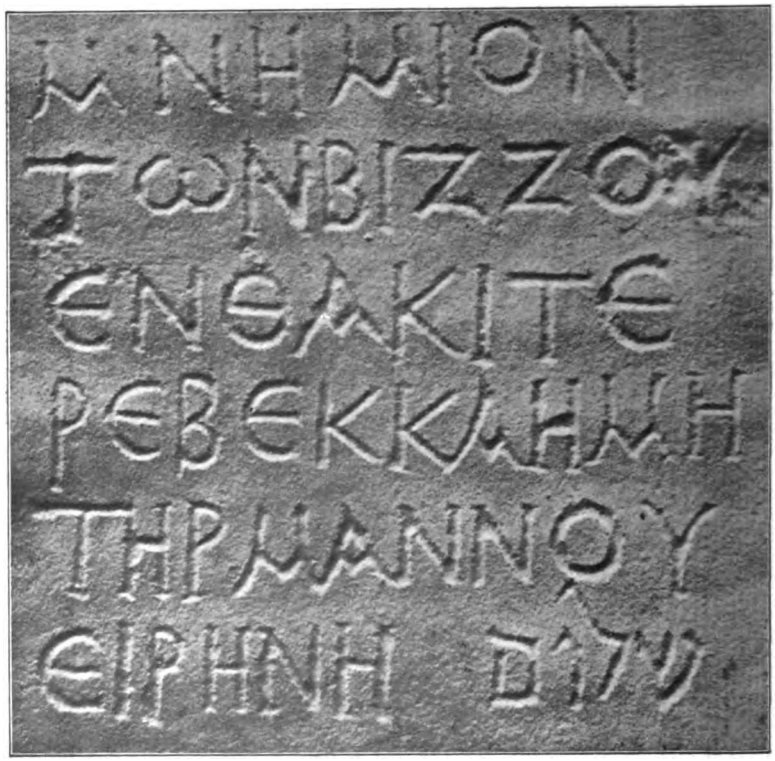

2. — Fragment d'inscription grecque. (Gaza ou Ascalon.)

1. Suivi de lettres numérales indiquant le quantième. Il serait plus régulier que ces lettres précédassent le nom du mois; dans ce cas on serait amené à restituer : τῇ α' (ou δ', ou λ'), Ἰουνίου ou Ἰουλίου; mais ce serait contraire à l'usage du calendrier de Gaza dans lequel les mois avaient conservé leurs anciens noms macédoniens et qui, d'autre part, était réglé sur le calendrier égyptien et non julien.

Digitized by Google

lon. Je croirais plutôt qu'elle provient en réalité de l'antique nécropole juive de Jaffa que j'ai découverte en 1873. Elle offre, en effet, d'étroites affinités avec les *tituli* judéo-grecs que j'y ai recueillis dans le temps[1] :

Μνημ(ε)ῖον τῶν Βίζζου. Ἐνθάδε
κ(ε)ῖτ(αι) Ρεβεκκὰ ἡ μήτηρ Μάννου.
Εἰρήνη. שלום.

Tombeau des (membres de la famille) de Bizzos. Ici repose Rebecca, mère de Mannos. Paix! Chalôm!

Cette épitaphe me paraît devoir être rapprochée d'une autre provenant, en toute certitude celle-là, de Jaffa[2], et ainsi conçue :

Βίζζου. Ρεβκὰ γυνὴ Ρουφίνου πρεσβευτοῦ.

De Bizzos. Rebka femme de Rufinus presbeute[3].

Les deux *tituli* doivent sortir du même caveau de famille. La formule, plus explicite, du premier nous montre la valeur réelle du génitif absolu Βίζζου dans le second. Elle confirme, d'autre part, le sens que j'avais proposé de voir dans l'inscription de l'ossuaire de Nicanor[4], sens et même lecture, que quelques personnes avaient cru à tort pouvoir mettre en doute : ὀστᾶ τῶν τοῦ Νεικάνορος, etc... Ρεβκὰ et Ρεβεκκὰ sont deux transcriptions différentes du même nom biblique רִבְקָה ; la première suit plus fidèlement la vocalisation massorétique, la seconde reproduit celle des Septante et du

1. *Archæological Researches in Pal.*, t. II, p. 133-147.
2. Euting, *Epigr. Miscellen*, II, p. 19, n° 88 (pl. XII).
3. שליח, *apostulus*; chargé de recueillir les collectes dans la diaspore juive. Cf. Ascoli, *Iscriz. gr. lat. ebr.*, p. 62, et mon *Rec. d'arch. orient.*, t. V, p. 354.
4. *Rec. d'arch. or.*, t. V, p. 335.

Digitized by Google

Nouveau Testament [1]. Il est probable qu'il s'agit, dans nos épitaphes, de deux femmes homonymes appartenant à la même famille. Μάννος est un nom d'homme fréquent dans l'onomastique gréco-syrienne. On remarquera le mot εἰρήνη,

3. — Fragment d'une inscription en l'honneur de l'empereur Hadrien.

équivalent littéral de l'acclamation hébraïque, gravée à côté : *chalóm*. Les caractères hébreux sont conformes au type couramment usité dans les premiers siècles de notre ère sur les *tituli* funéraires et les ossuaires.

1. Saint Paul, *Ép. aux Romains*, IX, 10.

Digitized by Google

10° et 11°. Des fouilles entreprises récemment, en vue d'une construction, dans un champ d'oliviers situé en face du couvent de Saint-Étienne, près de la porte de Damas, non loin du mur d'enceinte septentrional de Jérusalem, ont amené la découverte d'une grande mosaïque très bien conservée, mais qui malheureusement a été en majeure partie détruite avant d'avoir été relevée; d'une base de colonne de la dimension de celles qui sont déposées dans le couvent; enfin, de deux grandes dalles contenant chacune les fragments d'une magnifique inscription romaine d'un caractère vraiment monumental.

La première est carrée et mesure 1 mètre de côté et 0 m 33 d'épaisseur. Restes, dans les angles gauches supérieur et inférieur, d'un encadrement à oreillettes triangulaires. Hauteur des lettres : 0 m 13 et 0 m 1115.

On pourrait lire et restituer :

Imp(eratori) Cæ[sari, divi Traiani]
Parthic[i[1] *f(ilio), divi Nervæ nep(oti)]*
Traiano [Hadriano Augusto]
pont(ifici) ma[x(imo), tr(ibuniciæ) pot(estatis).., co(n)s(uli).., p(atri) p(atriæ)]
. . . . . ? . . . . . .
. . . . . ? . . . . . .

Réserve faite sur les abréviations, qui peuvent varier, il semble qu'il manque une quinzaine de lettres par ligne. Le texte devait se prolonger à droite sur d'autres dalles de même hauteur, — peut-être deux, si elles étaient de largeur uniforme, — qui n'ont pas été retrouvées. Il est à supposer, en outre, qu'il devait se poursuivre au-dessous, peut-être en deux autres lignes, totalement disparues. C'est, du

1. Sur un nouvel estampage, reçu ultérieurement, le I est partiellement visible au bord de la fracture.

Digitized by Google

moins, ce que paraît indiquer l'intervalle séparant les aisselles supérieure et inférieure de l'oreillette gauche : si l'on fait passer par le milieu de la verticale joignant ces deux points une ligne horizontale, celle-ci vient affleurer le pied des caractères de la ligne 3 ; par conséquent, étant donnée la symétrie probable de l'encadrement, la partie inférieure du champ devait contenir, en dehors de la ligne 4, deux autres lignes encore, gravées sur des blocs sous-jacents ; là, se trouvaient mentionnés l'objet et l'auteur de la dédicace. De fait, et la chose est confirmée par le P. Prosper après inspection de la pierre, on croit discerner encore, sur l'estampage et la photographie, à la ligne 5, à peu près au-dessous de l'A de MA à la ligne 4, au bord de la fracture, le reste d'un C ou d'un O, par lequel débutait cette ligne 5, en retrait par rapport aux précédentes; en outre, plus bas encore et un peu plus à gauche, au début de ce qui serait la ligne 6, une haste verticale, soit I, soit élément linéaire de quelque autre lettre.

L'attribution de la dédicace à Hadrien, et non à Trajan, malgré l'équivoque à laquelle peut prêter l'homonymie, est imposée ici par les vraisemblances historiques aussi bien que par le libellé même de la titulature [1].

On est bien tenté de la rapporter à la fondation d'Aelia Capitolina par l'empereur Hadrien, après la répression de l'insurrection juive de Barcochebas. Il est infiniment regrettable que la mutilation qu'elle a subie ne nous permette pas de déterminer par qui, et peut-être même à quelle occasion elle a été faite. Notre curiosité sur ce point serait à peu près satisfaite si l'on pouvait considérer le second

1. On peut comparer un tout petit fragment, trouvé auprès de l'église de Saint Sépulcre, que j'ai publié autrefois dans le *Times* et dans le *Quarterly Statement* du Palestine Exploration Fund (1884, p. 194) : Le dispositif matériel et la titulature semblent être les mêmes, ainsi que le module des caractères (près de 0m14 de hauteur).

IMP·C PART

Digitized by Google

fragment comme faisant partie de la même inscription. Mais, comme on va le voir, la chose reste douteuse.

4. — Fragment d'une dédicace impériale.

Ce second fragment est gravé sur une dalle mesurant, elle aussi, 1 mètre de hauteur, mais seulement 0 m 74 de

Digitized by Google

largeur ; l'épaisseur moyenne, 0 m 28, est également moindre que celle de la première dalle. Les caractères, assez semblables comme forme, ne sont pas exactement du même module que les autres ; hauteur : 0 m 12 et 0 m 105. Ils ont beaucoup souffert, et, à part les deux dernières lignes très claires contenant la mention des trois légions, le déchiffrement et la restitution présentent de sérieuses difficultés. Mon savant confrère, M. Cagnat, a bien voulu me prêter, pour essayer de les résoudre, le précieux concours de son expérience consommée. La lecture des lignes 1 et 2 demeure toujours très incertaine et le fragment du protocole impérial qu'on croit obtenir présente des particularités insolites.

.....*im*PERA//////
//////////////MO[1]

?*conj. atq.* LIB·EIVS
vex. legg x FR ET II
tr. f. et XII FVLM·

....[*im*]*peratori?*.... [*?opti*]*mo*[2]..... [*et conj*(*ugi?*) *at*]*q*(*ue*) *lib*(*eris*) *ejus*, [*vex*(*illationes*) *legionum* (*Decimæ*) *Fr*(*etensis*) *et* (*secundæ*) [*Trajanæ Fortis et*] (*duodecimæ*) *Fulm*(*inatæ*).

Je ferai remarquer qu'il ne semble rien manquer à droite ni en bas ; c'est ce qu'indique le champ libre de la pierre dans ces régions. Nous avons donc la fin réelle des lignes, et tous les suppléments doivent être reportés à gauche et en haut. Ceux de gauche se trouvent suffisamment déterminés par le con-

1. Ici un signe douteux, ayant l'apparence d'un petit C ; signe de ponctuation ??

2. Ou *maximo*, ou épithète analogue ? Aucun indice matériel n'autorise à restituer [*opti*[*mo* [*principi*], titre qui serait alors caractéristique de Trajan.

Digitized by Google

texte pour nous permettre de nous faire une idée approximative de la disposition matérielle du texte : une colonne relativement étroite, gravée sur un ensemble de quatre dalles ainsi juxtaposées et superposées dont nous ne possédons plus que la quatrième. Cette disposition matérielle, à elle seule, est peu favorable à l'hypothèse que ce texte fait corps avec le précédent qui, sans parler des différences déjà signalées, se développait en largeur et non en hauteur comme celui-ci. En outre, on ne voit pas comment la formule se rattacherait grammaticalement à la précédente, laquelle était certainement suivie de deux lignes contenant la mention de l'auteur ou des auteurs de la dédicace à Hadrien. Le plus probable est donc que nous avons affaire ici à une dédicace distincte de la précédente, en l'honneur de quelque autre empereur. Cet empereur, d'ailleurs, ne doit pas être chronologiquement bien loin de Hadrien. La formule *conjux* (?) *atque liberi eius*, en même temps qu'elle contribue à écarter Hadrien lui-même, serait de nature à faire pencher la balance en faveur d'Antonin le Pieux, son fils adoptif et successeur. Elle est très fréquente, en effet, dans la titulature officielle de cet empereur, comme me le fait remarquer M. Cagnat, qui en a relevé une série d'exemples[1]. J'ajouterai que l'hypothèse de deux dédicaces qui, bien que distinctes, associeraient les noms de Hadrien et d'Antonin sur un même monument, deviendrait assez vraisemblable, si l'on veut bien se rappeler le renseignement historique qui nous est fourni par le *Pèlerin* de Bordeaux et d'après lequel les statues de ces deux empereurs s'élevaient côte à côte dans le sanctuaire de Jéhovah devenu le temple de Jupiter

1. *C.I.L.*, III, 134, 14214[1]; *Soc. des Ant.*, *Bull.*, 1903, p. 192; *C.I.L.*, VIII, 577, 765, 1548, 10565, 12286, 11193; XIII, 1751. M. Cagnat ajoute que cette mention se trouve aussi, mais plus rarement, après les noms de Marc-Aurèle (*C.I.L.*, VIII, 587, 1267; Wilmanns, 80), et beaucoup plus rarement encore après le nom de Septime-Sévère.

Digitized by Google

Capitolin[1]. Le caractère monumental de ces inscriptions et la place même où elles ont été découvertes, empêchent, sans doute, de s'arrêter à l'idée qu'elles seraient les dédicaces de ces deux statues. Mais elles peuvent avoir appartenu à quelque édifice grandiose de la Jérusalem nouvelle fondée sous le nom d'Aelia Capitolina, voire au mur d'enceinte de la ville romaine. Cette dernière conjecture rendrait assez bien compte de la situation du point où ont été trouvées les pierres. Je dois faire remarquer, toutefois, qu'au dire des personnes qui ont vu les blocs au moment de la trouvaille, ceux-ci semblaient être *in situ* et en relation avec le grand pavement en mosaïque adjacent. En tout cas, l'existence, à côté d'une dédicace à Hadrien, d'une autre dédicace à Antonin serait d'autant moins pour nous sur-

1. *Itinera Hieros.*, éd. Geyer, p. 22 : « Sunt ibi et statuæ duæ Adriani. » Comme on l'a remarqué depuis longtemps, ces *deux* statues de *Hadrien* (dont une, au moins, était équestre, cf. saint Jérôme, *Comm. in Matth.*, 24, 15; cf. *Comm. in Jes.*, 2, 9) sont invraisemblables. Le pieux pèlerin a dû être induit en erreur par les dédicaces respectives d'une statue de Hadrien et d'une autre d'Antonin, par suite de l'homonymie partielle des deux empereurs : Traianus *Hadrianus* et T. Aelius *Hadrianus* Antoninus.

Il est intéressant de constater à ce propos que, d'après un autre témoignage (Hippolyte, édit. Achelis, I, 2, p. 244), le souvenir de la coopération active d'une légion romaine dans l'érection d'une idole sur le Saint des Saints était resté dans la tradition. Était-ce celle d'un empereur romain ou bien d'une des divinités de la triade capitoline : Jupiter, Junon, Minerve? Le fragment syriaque de saint Hippolyte donne à l'« idole » le nom de *Koré*, et semble faire intervenir dans la dédicace le nom, non moins énigmatique, d'un chef romain, *Traianus Quintus*, qui aurait établi là la légion. M. Schürer (*Gesch. d. jüd. Volkes*, I, p. 701), suppose qu'il s'agit de l'empereur Trajan Dèce (*Quintus*); j'en doute fort. Je croirais plus volontiers que l'empereur visé est Hadrien (*Traianus Hadrianus*), voire Trajan lui-même. L'addition de *Quintus* fait assurément difficulté; mais elle peut s'expliquer de différentes façons, entr'autres en coupant tout autrement la phrase, et en corrigeant paléographiquement la leçon syriaque *Quintus* en *Quietus* (le général de Trajan). Je reviendrai à une autre occasion sur ce curieux passage que je n'ai pu encore examiner dans l'original syriaque, et aussi sur ce nom bizarre de *Koré* qui, sans doute, fait penser tout de suite à Κόρη; mais, s'il est écrit ܩܘܪܐ, ce pourrait bien n'être qu'une simple altération graphique de ܩܝܣܪ, *César*.

Digitized by Google

prendre que nous connaissons déjà depuis longtemps une dédicace romaine à ce dernier empereur, de proportions plus modestes, il est vrai, encastrée après coup dans le mur sud de Jérusalem[1].

Je n'insiste pas sur l'intérêt que présente la mention des trois légions dont les détachements figurent dans la seconde dédicace. Le rôle de la Xe Légion Fretensis dans les destinées de la Judée en général, et de Jérusalem en particulier, est trop connu pour qu'il soit besoin de s'y arrêter ici. Nous avions déjà mainte trace épigraphique de son séjour prolongé dans la Ville Sainte. Il n'en est pas de même des deux autres légions qui y font pour la première fois acte formel de présence. Nous savions bien déjà indirectement que la IIe Trajana Fortis avait pris une part active à la guerre juive sous Hadrien[2]. Quant à la XIIe Fulminata, après avoir coopéré avec des fortunes diverses aux campagnes de Vespasien et de Titus contre les Juifs, elle semblait avoir pris congé définitivement de la Palestine largement arrosée de son sang. Envoyée par Titus à Mélitène sur l'Euphrate, après la prise de Jérusalem, nous la voyons combattre les Alains sous Hadrien et les Quades sous Marc-Aurèle. Nous ignorions qu'elle avait pu de nouveau fournir, comme tant d'autres légions, des unités au corps d'armée opérant contre Barcochebas, au moment où Hadrien faisait appel à toutes les ressources militaires de l'empire pour venir à bout, on sait au prix de quels sacrifices, de cette terrible insurrection, convulsion suprême du judaïsme frappé à mort cette fois, en tant que nation. Mais rien ne nous dit, d'ailleurs, que ce n'est pas ultérieurement qu'elle aura été envoyée en Judée.

L'intervention de cet élément militaire dans la dédicace

1. Waddington, *Inscr. gr. et lat. de la Syrie*, n° 1895.

2. *C.I.L.*, X, 3733. Cf. les témoignages historiques maintes fois cités de Dion et d'Eusèbe.

Digitized by Google

à Antonin — si c'est bien de lui qu'il s'agit — s'expliquerait en l'espèce d'autant mieux que cet empereur paraît avoir eu, lui aussi, à comprimer une dernière et impuissante révolte de ce qui pouvait encore rester debout du peuple juif après la tragédie de Bettir. C'est du moins ce qui semble résulter d'un passage très bref, mais catégorique, de Capitolin[1] : *Judaeos rebellantes contudit per praesides et legatos.* Dans ce cas, la XIIe Fulminata ne figurant pas, que je sache, parmi les légions mises à contribution par Hadrien pour écraser Barcochebas, c'est peut-être bien à Antonin qu'il convient d'attribuer le déplacement, en tout ou partie, de cette légion, appelée par lui à la rescousse pour venir donner le coup de grâce à la rébellion juive. C'était pour elle une belle occasion d'achever de racheter ses fâcheuses défaillances dans la première guerre, à l'époque flavienne.

Mais, je le reconnais, la question reste toujours pendante de savoir si c'est bien à Antonin que doit être attribuée la seconde dédicace si mutilée. Je dois dire qu'après examen d'un second et meilleur estampage qui m'a été ultérieurement envoyé par le P. Prosper, je serais tenté maintenant de restituer à la ligne 1, d'après les traces de lettres :...[*im*]-*per. X*... Si ce chiffre X de la salutation impériale était accepté (malgré l'abréviation quelque peu insolite de *imper.* pour *imp.*), il ne s'agirait plus d'Antonin. Trajan ou Marc-Aurèle pourraient répondre à la condition requise, le second mieux encore que le premier peut-être, si l'on se met au point de vue historique. Après le chiffre X, il y a encore les traces ou la place de deux autres caractères. Je pensais tout d'abord à *tr.*[*pot.*]; mais M. Cagnat estime qu'on ne pourrait guère admettre à cet endroit que *p.p.* (*patri patriæ*). Quant à la suite, il hésite entre une épithète très courte, avec *principi* (peut-être abrégé) : *principi optimo conj. atque*

1. *Hist. Auguste*, Antonin le Pieux, ch. V.

Digitized by Google

lib. ejus ; ou très longue, avec *princ.* rejeté à la ligne 3 : *fortissimo princ. atque lib. ejus.* Il fait remarquer que, pour Marc-Aurèle, nous avons des exemples de cette dernière tournure ainsi que de la mention des *liberi.*

LIVRES OFFERTS

M Barth fait hommage, au nom de l'auteur, du nouvel ouvrage de M. Victor Henry : *La magie dans l'Inde antique* (Paris, 1904, in-18).

Par la magie dans l'Inde antique, M. Henry entend celle qu'a pratiquée l'Inde védique, à l'exclusion de celle qu'on trouve plus ou moins associée à toutes les religions postérieures et exposée, elle aussi, dans une littérature de caractère sacré ; car nul peuple n'a étalé avec plus de complaisance ce curieux envers de la religion. Dans le culte védique même, l'auteur ne s'attache pas à relever tous les traits d'ordre magique qui en pénètrent la plupart des rites ; il s'en tient de préférence aux pratiques magiques proprement dites, qui nous ont été conservées surtout dans l'Atharvaveda et dans le Kançikasūtra. Mais, dans les limites ainsi tracées, il s'est appliqué à être complet, et il y a réussi dans un espace relativement restreint, en soumettant à une classification méthodique les données que les sources présentent à l'état confus. Je n'ai pas besoin d'ajouter que l'interprétation des sources, quoique dépourvue de tout appareil savant, offre les meilleures garanties. Nous avons ainsi, d'une des faces du culte védique, un tableau brillant et solide, où rien ne manquerait, si l'auteur avait tenu compte des *Kamyeshṭis* du Yajusveda et surtout des pratiques prescrites dans le *Samavidhanabrahmaṇa*, qui est, lui aussi, un véritable manuel de sorcellerie et où il aurait trouvé quelques rites d'un type nouveau.

Dans son introduction et dans ses conclusions, l'auteur a discuté les rapports de la magie d'un côté avec la religion, de l'autre avec la science. Il y a là, à mon gré, un peu trop de métaphysique ; les mêmes choses auraient pu être dites plus simplement ; mais il y a aussi, dans ces pages, une belle franchise et une incontestable largeur de vue.

Digitized by Google

M. Cagnat dépose sur le bureau, de la part de M. Toutain, professeur à l'École des Hautes Études religieuses, trois brochures :

« Les deux premières ont trait à l'Afrique du Nord ; elles sont intitulées : *Note sur une inscription trouvée dans le Djebel-Asker au sud de Gafsa* (Paris, 1903, in-8° ; extr. du *Bulletin archéologique*, 1903), et *La Colonia Tertia decimanorum Uthina* (Constantine, 1903, in-12). La troisième brochure a pour titre : *Les Pontarques de la Médie inférieure* (Paris, 1903, in-8° ; extr. des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. LXII) ; c'est la plus importante. Elle traite d'un détail auquel on ne s'était pas encore attaché. Sur la côte occidentale du Pont-Euxin existaient plusieurs villes grecques qui étaient formées en confédération (κοινόν). Celle-ci portait le nom de Πόντος, et le chef de la confédération s'appelait Ποντάρχης. M. Toutain établit dans son article que le Pontarque était distinct du grand prêtre de la province de Médie dont les limites géographiques ne coïncident pas avec celle de la confédération. »

M. Delisle fait hommage du tome V de *La maison de Laval. Étude historique accompagnée du Cartulaire de Laval et de Vitré*, par le comte Bertrand de Broussillon (Paris, 1903, in-8°).

C'est le complément d'un ouvrage rempli de documents originaux du xie au xvie siècle, avec reproduction de nombreux sceaux gravés par M. Paul de Farcy.

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau le discours qu'il a prononcé à l'inauguration du buste de M. G. Bulliot, correspondant de l'Institut (Paris, 1903, in-8°).

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 1903

PRÉSIDÉE PAR

M. GEORGES PERROT

DISCOURS DU PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Il y a quelques jours, comme président de l'Institut, j'évoquais le souvenir des confrères que nous avons perdus depuis notre dernière séance publique, MM. Alexandre Bertrand et Gaston Paris. Je rappelais, devant cette nombreuse assemblée, les travaux et les ouvrages qui leur avaient valu l'honneur d'être reçus dans notre Compagnie. Ces titres, je ne saurais, sans m'exposer à des redites, les énumérer à nouveau. Vous savez tous comment, loin de se reposer, comme il arrive quelquefois, après avoir vu satisfaite leur légitime ambition, nos deux confrères, tant que leurs forces ne les ont pas trahis, n'ont pas cessé de s'appliquer à justifier, par de nouveaux services, le vote qui les avait appelés à siéger dans vos rangs.

M. Alexandre Bertrand laisse, outre des livres qui avaient fait de lui, à une certaine heure, en France, le représentant le plus autorisé des études celtiques, une œuvre admirable, le Musée de Saint-Germain. Il en a été le créateur et, pen-

Digitized by Google

dant trente-cinq ans, il n'a pas cessé de l'agrandir et de l'enrichir. S'il a pu suffire à cette tâche, même quand est venue la fatigue de l'âge, c'est grâce à la parfaite entente qui n'a pas cessé de régner entre lui et son jeune collaborateur, M. Salomon Reinach, que le vieillard a eu la joie de voir entrer sous ses auspices dans notre Compagnie, en 1896. Quant à M. Gaston Paris, que vous en dire qui réponde à la douleur que vous a causée la mort qui l'a frappé quand son génie, — je ne crains pas de reprendre et de répéter ce mot, qui a été prononcé plus d'une fois au moment des obsèques, — était encore dans toute sa vigueur et sa fécondité? Vous avez tous encore présente à l'esprit la scène grandiose de ses funérailles où, dans la cour du Collège de France, toute voilée de deuil, au pied de cet escalier que nous aimions à monter tous les dimanches pour aller passer quelques heures charmantes dans l'intimité de notre ami, les représentants de deux Académies, ceux du Collège de France, de l'École des hautes études et de plusieurs sociétés savantes, ceux enfin des universités étrangères sont venus, la voix serrée par l'émotion, rendre hommage à celui qui partout, en France et hors de France, était considéré, par ses émules les plus éminents et ses nombreux élèves, comme le plus puissant promoteur et le maître incontesté des études romanes.

MM. Alexandre Bertrand et Gaston Paris ont été remplacés, dans notre Compagnie, par MM. Chavannes et Maurice Croiset. Les nouveaux élus sont venus représenter ici des études auxquelles l'Académie devait des encouragements d'autant plus marqués que des circonstances récentes leur donnaient un intérêt que nous ne pouvions manquer d'être les premiers à saisir.

La langue et la littérature de la Chine ne sont plus aujourd'hui matière à une pure curiosité d'érudit. De gré ou de force, la Chine, dans la seconde moitié du dernier siècle, est sortie de son isolement. Nos troupes sont allées

Digitized by Google

récemment y défendre la vie de nos nationaux et y rétablir l'ordre. Tous les jours, par le télégraphe, nous avons des nouvelles de Péking, de Shang-haï, de la Mandchourie. L'équilibre de notre budget dépend de la régularité des versements que la Chine s'est engagée à nous faire pour s'acquitter de l'indemnité de guerre. Sur des centaines de lieues, la Chine est limitrophe d'une de nos colonies les plus importantes, où l'émigrant chinois, par les bras qu'il fournit et les capitaux dont il dispose, est un des facteurs principaux de l'industrie et du commerce locaux. Ce n'est pas ici le lieu de chercher s'il y a vraiment, comme on l'a dit, un *péril jaune*; mais on ne saurait nier qu'il importe à notre humanité occidentale de savoir à quoi s'en tenir sur le fond du caractère de ce peuple énorme, sur la portée et les limites de ses facultés mentales. Celles-ci sont la résultante du long passé de cette race, de ses croyances et de ses rites, qui, transmis de génération en génération pendant bien des siècles, ont fini par lui imposer certaines habitudes d'esprit que l'hérédité a fixées, certaines manières de juger et de sentir, toute une conception de la vie, qui diffèrent très fort des nôtres. Ce travail lent et profond qui a donné une forme originale aux intelligences de ces millions d'hommes, ce type d'âme dont les traits ne paraissent plus susceptibles de se beaucoup modifier, à qui devrons-nous en demander une analyse et une définition où nous soyons autorisés à chercher le principe et la règle des rapports qu'il conviendra d'établir, pour le bien commun des deux parties en présence, entre notre civilisation et celle de ce monde lointain et mystérieux? Sera-ce aux voyageurs qui traversent la Chine au pas de course et ne conversent avec les indigènes que par l'intermédiaire d'un drogman? Sera-ce même aux Européens qui s'y sont installés à demeure et qui fréquentent les courtiers chinois? Ce n'est ni parmi ceux-ci ni parmi ceux-là que nous avons chance de rencontrer des psychologues bien informés dont les avis

Digitized by Google

nous aident à prévoir et à préparer l'avenir de ces relations internationales. Nos conseillers les plus compétents et les plus sûrs, ce seront les savants que leur connaissance des idiomes de l'Extrême-Orient, de ses religions et de ses philosophies aura mis à même de remonter aux origines de cette pensée et de nous la rendre intelligible, par une adroite mise au point, par un art de transposition qui, pour atteindre le vrai sens de l'idée, sache renoncer à la servilité de la traduction littérale. La tâche est difficile ; pour y réussir, il faut, vous l'avez compris, que les interprètes de ces vieux livres des sages de la Chine aient été familiarisés, par leur éducation première, avec les plus hautes spéculations de l'esprit, que, chez eux, le sinologue soit doublé d'un philosophe.

Il ne nous a pas paru moins opportun de pouvoir témoigner de l'intérêt que nous portions aux études helléniques et d'indiquer ainsi combien nous nous préoccupions de faire tout ce qui dépendrait de nous pour écarter d'elles, en France, les dangers qui les menacent. Des réformes récentes ont fort réduit la place qui leur était attribuée dans les horaires et les programmes de notre instruction secondaire. D'une part, elles ont créé un enseignement classique où l'antiquité n'est représentée que par la langue et la littérature latine ; elles ont ainsi diminué le nombre des enfants qui apprendront le grec ou qui en auront au moins quelque teinture. D'autre part, pour ceux mêmes de nos fils qui persisteront à demander au lycée l'enseignement que vous-mêmes y avez reçu, celui qui ouvrait à ses meilleurs élèves l'accès des sources grecques, l'étude de cette langue commencera plus tard que par le passé. C'est peut-être un bien que les humanités, à prendre ce mot dans le sens où on l'entendait autrefois, ne gardent à leur actif que des engagés volontaires. La question est de savoir quels seront les résultats de la mesure qui recule d'un an l'heure où nos collégiens aborderont l'étude du grec. Cette étude,

Digitized by Google

disent les patrons du nouveau régime, ne pourra qu'y gagner. Quand ils s'y essayeront, les esprits seront déjà plus formés; ils y feront donc, assure-t-on, des progrès plus rapides. Ce n'est pas impossible; mais c'est à l'épreuve que l'on en jugera. Quoi qu'il en soit, si ceux qui gardent aux lettres grecques un pieux attachement ne laissent pas de voir sans quelque inquiétude toutes ces innovations, il dépend d'eux d'en prévenir ou du moins d'en atténuer les fâcheux effets. Cette Grèce que semblent repousser de plus en plus dans les obscures profondeurs du passé les siècles qui viennent s'interposer entre elle et nous, cette Grèce qui paraît ainsi très lointaine à ceux qui la connaissent mal, elle se rapprochera de nous si ceux qui s'emploient à nous la présenter et à nous l'expliquer s'entendent à la montrer en pleine lumière, sous toutes ses faces et tous ses aspects. C'est ce que, jusqu'à ces derniers temps, on n'avait pas assez fait, quand on demandait à ce génie de concourir à l'éducation d'une élite de notre jeunesse. Tout ce que l'on a voulu savoir de la Grèce, c'est ce qu'elle a mis d'elle-même dans ce qui nous reste de son œuvre écrite et, dans celle-ci, on n'a guère cherché que des modèles de goût, des beautés de composition et de style. C'était, par l'étroitesse de ce parti pris, s'exposer à voir les modèles ainsi proposés à nos écoliers n'obtenir qu'une attention intermittente et distraite; on se lasse vite des redites que peut difficilement éviter la critique purement littéraire, et il n'est pas certain que, par cette seule voie, le meilleur maître puisse arriver à faire comprendre ce qui distingue la Grèce de Rome et ce qui lui assure la supériorité, dans l'ordre du sentiment et de l'idée. Combien la démonstration devient plus facile quand on cesse de s'en tenir à la traduction et au commentaire des ouvrages qui se lisent dans les classes, quand on considère et que l'on étudie la Grèce dans l'unité de son merveilleux effort, dans toute la variété des créations par lesquelles s'est manifesté, pendant plus de mille ans, son souple et

Digitized by Google

riche génie! Ce que l'on découvre alors dans cet ensemble que le regard s'applique à embrasser tout entier, c'est, outre la poésie et l'éloquence, outre cette perfection du bien dire qui fait les délices des lettrés, les méthodes de l'histoire et de la science pressenties et ébauchées par de grands esprits qui devancent leur temps et qui ouvrent des chemins où les hommes n'apprendront à marcher d'un pas ferme et sûr que beaucoup plus tard, après de longs arrêts et bien des erreurs de route. C'est enfin la Grèce des arts, du dessin, de l'architecture, de la sculpture et de la peinture. Ignorer ses temples, ses statues et les images qui décorent ses vases, c'est se condamner à ne saisir et à ne pénétrer qu'une part de son âme, de cette âme qui, pour rendre ses plus hautes conceptions, a su trouver, dans la musique des lignes et dans l'interprétation des types du monde organique, des formes sensibles qui ne sont pas moins expressives que les rythmes et les mots dont se sont servis à même fin ses poètes et ses prosateurs. S'il y a sur terre un lieu où soit vivement sentie cette nécessité de l'élargissement du point de vue, c'est bien cette Académie, où se maintiendra toujours, fût-il ailleurs menacé de périr, le culte de l'hellénisme. Elle s'est inspirée de ce sentiment lorsque, après avoir appelé à elle, il y a dix-sept ans, M. Alfred Croiset, elle a donné M. Maurice Croiset pour successeur à M. Gaston Paris; c'était proclamer quel cas elle faisait de cette belle *Histoire de la littérature grecque* qui tient beaucoup plus que ne promet son titre. Ce livre est l'histoire de toute la vie intellectuelle du peuple grec, telle que celle-ci s'est développée, sur un si long espace de temps, depuis ce premier éveil de la réflexion dont témoigne déjà l'épopée homérique jusqu'à ce plein essor de la pensée qui, avec les philosophes et les savants d'Athènes et d'Alexandrie, a si fort aidé à l'élaboration du dogme chrétien et fourni à la science moderne, dans toutes les voies qu'elle devait suivre, son point de départ, le plan de ses

Digitized by Google

premières recherches et les données élémentaires de ses théories les plus compliquées et les plus profondes.

Je me reprocherais de ne pas donner ici un souvenir à deux de nos correspondants régnicoles que nous avons perdus cette année, MM. Poulle et de Grandmaison. L'un et l'autre avaient conquis ce titre par toute une vie d'étude et de travail fécond. Administrateur du domaine public en Algérie, M. Poulle avait mis à profit les déplacements que lui imposait sa fonction pour relever les sites antiques et les édifices qu'il rencontrait sur son chemin, pour sauver et transcrire les inscriptions. Il fut, sous les auspices de Léon Renier, un des fondateurs de la Société archéologique de Constantine, dont il présida les séances de 1876 à 1892. Il y donnait une chronique où tous ceux qui s'intéressaient à l'histoire de l'Afrique romaine étaient sûrs de toujours trouver des textes inédits et des renseignements exacts sur les fouilles et les découvertes de l'année. C'est à l'histoire de la Touraine que s'était consacré M. de Grandmaison. Il a mis en ordre les archives départementales d'Indre-et-Loire dont il avait la garde et en a publié un inventaire qui rend de grands services; mais, mérite plus rare, il a su tirer lui-même un parti intelligent des documents qu'il maniait et qu'il classait. Il y a trouvé la matière de deux livres fort estimés. L'un a pour objet la condition des serfs de l'abbaye de Marmoutier. L'autre nous raconte la vie et nous décrit les œuvres des artistes qui, au xve et au xvie siècle, ont contribué, par le prestige de leur talent, à faire de la province que baigne la Loire le séjour préféré de nos rois.

MM. Brutails, Gsell et Cosquin ont été conviés à combler les vides qui s'étaient produits dans les rangs de vos correspondants et à en augmenter le nombre. Je n'ai pas à vous rappeler — la mémoire en est encore trop fraîche — les titres très divers qui ont valu à ces érudits l'honneur de vos suffrages.

Digitized by Google

Ce n'est pas seulement par le souci de la justice qui préside à nos choix et par leur caractère d'opportunité que nous nous efforçons d'encourager les études sévères auxquelles tous ici nous avons voué notre vie. Nous ne nous appliquons pas avec moins de zèle à en répandre le goût et à en favoriser les progrès par une attribution judicieuse des récompenses dont nous disposons et des subsides que les libéralités de donateurs intelligents nous permettent d'allouer, à maintes entreprises scientifiques telles que campagnes de fouilles ou fidèles et coûteuses reproductions de monuments figurés. J'aurais eu plaisir à vous signaler les mérites des ouvrages que nous avons cru devoir distinguer dans la foule de ceux qui viennent se présenter à nos concours ; mais « ils sont vraiment trop » ! comme dit le héros d'une de nos chansons de geste, épouvanté par la multitude toujours croissante des ennemis qui lui donnaient l'assaut. Nous sommes loin du temps où l'Académie n'avait à décerner qu'un seul prix, le prix ordinaire ou prix du budget. Le président était alors à l'aise pour faire ressortir, par une substantielle analyse, les qualités du mémoire couronné. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Cette année, nous avons eu à distribuer dix-huit prix ou médailles, et plusieurs de ces prix ont été partagés entre deux ou trois auteurs. Dans ces conditions, si je voulais suivre les anciens errements, ce serait à la lueur des bougies que j'achèverais ce discours, pendant que l'auditoire serait plongé dans de profondes ténèbres. Si nous nous sommes enfin décidés, depuis deux ou trois ans, à faire briller dans notre bibliothèque et dans notre salle des séances les feux de l'électricité, ceux-ci ne s'allument pas encore sous la coupole. Tout vieux qu'il soit, l'Institut n'est pas réfractaire aux nouveautés. Si nous n'avons pas encore le téléphone, nous nous sommes donné, quoique nous n'habitions qu'un premier étage, le luxe d'un ascenseur.

De toutes les études qui nous occupent ici, celles qui

Digitized by Google

tiennent le plus de place dans l'effort et dans la vie de notre Académie, dans les recherches personnelles que poursuivent ses membres et dans les publications qu'ils dirigent au nom de la Compagnie, c'est l'histoire même de notre cher pays, du peuple qui s'y est formé d'éléments très divers, des princes et des ministres qui l'ont gouverné, des capitaines qui en ont défendu ou reculé les frontières, des institutions qu'il s'est données, de sa langue, de sa littérature et de ses arts. Par les exemples que nous nous attachons à offrir et par le caractère que nous nous efforçons d'imprimer aux travaux qui sont soumis à notre jugement, nous aspirons à substituer partout aux généralités vagues la précision du détail exact, de celui que fournissent, interrogés avec suite et avec discernement, les documents authentiques. Peu à peu, aidés par tous ces collaborateurs volontaires qui se groupent autour de nous, nous rectifions des erreurs qui, depuis longtemps, se transmettaient de génération en génération; nous arrivons à jeter quelque jour sur les personnages et les épisodes de notre passé qui restaient encore comme cachés dans l'ombre. Obstinés à ce labeur, nous corrigeons, nous reprenons un à un tous les traits de l'image. Présenter, dans un tableau d'ensemble, l'histoire de cette vieille France que l'on aime ici d'un si pieux amour, c'est une ambition qui tentera peut-être plus d'un esprit généreux; mais, s'il a le goût et le respect de la vérité, il commencera par se mettre en mesure d'employer les matériaux qu'une critique savante, dont les maîtres ont tous ou presque tous été des nôtres, aura patiemment dressés à l'outil et comme conduits à pied d'œuvre.

Dans ces conditions, les deux concours qui suscitent les plus vives émulations, c'est celui du prix Gobert et celui des Antiquités nationales. Le prix Gobert est le plus important des prix annuels que décerne notre Académie.

Digitized by Google

Il est destiné à récompenser « les deux ouvrages les plus savants et les plus profonds » qui aient été écrits sur l'histoire de France ou sur des sujets qui s'y rattachent. La Compagnie a tenu à marquer par une disposition particulière l'intérêt qu'elle porte à ce concours. Tandis que, pour les autres prix, les commissions élues à cet effet communiquent leur décision à l'Académie qui en prend acte, pour le prix Gobert la commission, bien que toujours formée des juges les plus compétents, n'est plus souveraine. Quelques sérieuses raisons que fasse valoir son rapporteur pour justifier les choix qu'elle propose, ces raisons peuvent être discutées, et elles le sont quelquefois. Je me souviens encore d'une séance où notre regretté confrère, M. Gaston Paris, releva, dans l'ouvrage qui était présenté pour le premier prix, de tels défauts que l'Académie lui donna gain de cause contre sa commission. C'est donc à un vote de toute la Compagnie que le candidat heureux doit cet honneur si recherché.

L'Académie a décerné, cette année, le premier prix Gobert à M. Gustave Dupont-Ferrier, agrégé d'histoire, archiviste-paléographe, docteur ès lettres, pour son ouvrage intitulé *Les officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen âge*. Je voudrais pouvoir reproduire ici, dans toute son étendue, le rapport qui a valu à M. Dupont-Ferrier cette haute distinction; tout au moins vous en citerai-je les derniers mots, qui donnent quelque idée et des peines qu'a prises l'auteur et de l'intérêt capital du sujet qu'il a traité : « L'ouvrage de M. Dupont-Ferrier, fruit d'observations minutieuses et de recherches innombrables, nous aide à comprendre mieux qu'aucun autre le grand fait qui domine à cette époque l'histoire de France, l'absorption des seigneuries et de la société française dans l'unité monarchique. »

Digitized by Google

Ce qui a encore contribué à mettre au-dessus de toute compétition M. Dupont-Ferrier, c'est qu'il s'est imposé un effort auquel se soustraient trop volontiers les érudits qui fréquentent et qui exploitent nos archives. Beaucoup d'entre eux croient avoir assez fait quand ils ont transcrit pour l'impression des pièces inédites. Ils n'essayent même pas d'en extraire la substance pour y trouver les éléments de peintures vivantes ou pour aboutir à des conclusions générales. Voici au contraire l'éloge qui est accordé à M. Dupont-Ferrier par ce rapport auquel je veux faire encore un emprunt : « Chez lui, au chercheur infatigable se joint le critique judicieux, qui sait grouper les faits et en dégager l'idée, qui raisonne sagement et qui résume clairement. Malgré la longueur inévitable de certains développements, il faut reconnaître ici des qualités réelles de style. Ce livre de 1040 pages n'est pas seulement d'une érudition à peu près inattaquable ; il est, en tant qu'histoire administrative, remarquablement écrit et composé ».

On n'en saurait dire autant du livre de M. Eugène Déprez : *Les préliminaires de la guerre de Cent ans; la Papauté, la France et l'Angleterre* (1328-1342). Sans parler d'incorrections de style qui trahissent la hâte excessive de la rédaction, on signale, dans cet ouvrage, une composition confuse; il y a des incohérences; il y a même, d'une page à l'autre, de vraies contradictions. Si, malgré ces défauts, l'Académie a conféré à M. Déprez le second prix Gobert, c'est qu'elle a voulu considérer son mémoire comme un recueil de textes inédits, fort importants, bien choisis et bien publiés. Elle a tenu compte aussi de l'intention de revenir dans des études subséquentes sur le même sujet. Encouragé par la récompense qui lui a été accordée, averti par les réserves qui tempèrent ici l'éloge, il tiendra sans doute à honneur de nous donner quelque jour une étude critique et définitive sur une période que, grâce

Digitized by Google

à des recherches patiemment poursuivies dans les dépôts de Rome et de Londres, il connaît par le menu, dans le détail des plus secrètes négociations.

Le concours ouvert sous la rubrique *Antiquités de la France* s'adresse à la même clientèle que celui du prix Gobert. Par le nombre des ouvages qui y sont envoyés (il y en a eu trente-trois cette année) et par les mérites très dignes d'estime qui recommandent la plupart d'entre eux à l'attention de leurs juges, ils témoignent et de l'importance que l'on attache, dans des milieux très divers, aux suffrages de l'Académie et de la curiosité passionnée avec laquelle tout un peuple d'érudits ardents à la recherche s'emploie à scruter nos origines et à suivre dans son évolution et dans ses aventures la fortune de la France jusqu'au seuil de cet âge moderne à partir duquel les travailleurs échappent à notre juridiction. Quand on parcourt tous ces essais, si variés de fond et de forme, on sent qu'ils ont tous un caractère commun : c'est le patriotisme qui y stimule l'intelligence et qui l'aide à persévérer dans l'effort. Notre regret est donc très vif de ne pouvoir vous apporter ici que des noms d'auteurs et des titres d'ouvrages ; mais le rapport de la commission, qui rend ample justice à tous ceux qu'elle a distingués, est publié dans nos *Comptes rendus*. Il suffira de rappeler ici que cette commission a été assez frappée de la valeur des ouvrages qui nous étaient adressés pour demander qu'une quatrième médaille et que trois mentions fussent ajoutées aux récompenses qu'elle était chargée de répartir entre les concurrents.

Le titulaire de la première médaille est M. l'abbé Angot, auteur du *Dictionnaire historique de la Mayenne*. La seconde médaille est attribuée à M. Stéphane Gsell, pour son ouvrage en deux volumes sur *Les monuments antiques de l'Algérie*, et la troisième à M. Espinas pour son étude sur

Digitized by Google

Les finances de la commune de Douai, depuis les origines jusqu'au XVe siècle. MM. Léon Maître et Paul de Berthou, auxquels revient la quatrième médaille, ont publié, avec des notes copieuses et savantes, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, l'*Itinéraire de Bretagne*, de Dubuisson-Aubenay. Les neuf mentions ont été décernées à Dom Dijon, à MM. Labande et de Romanet, à l'abbé Alliot, à MM. de Rochemonteix et Pagart d'Hermansart, puis conjointement à MM. Henry de Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel, et enfin à MM. Portal et Charles Porée. Le rapporteur, en terminant, cite encore quelques ouvrages utiles et estimables qui n'ont pu être classés sur cette liste, trop courte à son gré. « Ceux-là mêmes, dit-il, à défaut de ceux que nous avons désignés à vos suffrages, suffiraient à attester le niveau élevé auquel sont parvenus et où se maintiennent dans notre pays les études d'archéologie et d'histoire dont il est l'objet. »

Force m'est d'être encore plus bref pour les autres prix dont nous disposions cette année. Sur la feuille volante qui a été distribuée au public de choix qui assiste à nos séances, celui-ci trouvera tout au moins le titre exact des ouvrages qu'une sélection scrupuleusement attentive a tirés du rang, entre maints autres savants livres qui auraient pu, dans chaque domaine de la science, aspirer sans présomption au même honneur.

Le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, a été décerné à M. Jules Maurice. Le prix extraornaire biennal, constitué au moyen des arrérages de la fondation Bordin, a été partagé entre MM. Guidi, Dussaud, Macler, et les missionnaires catholiques du Thibet. Le prix Brunet l'a été entre MM. Claudin et Auguste Molinier. Une mention très honorable a été décernée à M. Corpèque. M. Maurice Courant a obtenu le prix Stanislas Julien, et

Digitized by Google

M. Guesnon le prix Lagrange. Les trois mille francs du prix Joseph Saintour ont été répartis, en proportions inégales, entre MM. Fossey, Grosset, Moret et Toscanne. Il en a été de même pour le prix Berger, dont bénéficient MM. Viard, Bournon et Franklin, pour le prix Prost, qui est attribué à MM. Pfister et Paul Marichal, pour le prix Honoré Chavée, qui a servi à récompenser MM. Constantin et Désormaux, MM. Dottin et Langoüet, M. Ch. Guerlin de Guer.

Pour les prix à décerner sur questions proposées par l'Académie, celle-ci a été plus heureuse que l'année précédente. En réponse aux appels qu'elle adressait à la curiosité, il lui a été envoyé des mémoires solides et sérieux qui, malgré les lacunes ou les défauts que n'ont pu manquer d'y signaler les rapporteurs des commissions compétentes, ont été jugés dignes d'obtenir les récompenses promises. Comme sujet à traiter pour le *prix ordinaire* de l'Académie, celle-ci avait demandé *que l'on étudiât avec détails une période de l'histoire de l'Indo-Chine*. Le R. P. Cadière, des Missions étrangères de Paris, a satisfait aux conditions du programme, en éclairant d'un jour inespéré, grâce à des recherches poussées en divers sens, une des périodes de cette histoire qui étaient restées jusqu'ici le plus obscures, celle de l'établissement des Nguyen en Cochinchine. Le legs Bordin avait permis à l'Académie de poser deux autres questions, bien faites pour tenter les érudits dont la curiosité s'enferme dans les limites de cette civilisation gréco-romaine dont nous sommes les héritiers directs. Ces questions étaient ainsi formulées :

1° *Étudier l'authenticité et le caractère des monographies qui composent l'Histoire Auguste, l'époque où elles ont été composées, et quels en sont les auteurs.*

2° *Quels ont été les sentiments des Romains et leurs principes de gouvernement à l'égard des Grecs, pendant la pé-*

Digitized by Google

riode républicaine, d'après les auteurs, les inscriptions et les monuments?

Les deux concurrents qui se sont occupés de la collection de biographies d'empereurs que l'on appelle l'*Histoire Auguste* se sont montrés, dans cette étude, très au courant des travaux antérieurs. Avec des qualités différentes, ils ont fait preuve, l'un et l'autre, d'une critique assez judicieuse et assez pénétrante pour que la Commission leur ait reconnu des droits égaux à la prime offerte. Ce sont M. Lécrivain, professeur à l'Université de Toulouse, et M. Homo, agrégé d'histoire, ancien élève de l'École normale, ancien membre de l'École française de Rome. M. Colin, agrégé des lettres, ancien membre de l'École française d'Athènes, a seul traité la seconde question. Son mémoire, conçu dans de trop vastes proportions, est resté inachevé; mais l'Académie n'en a pas moins tenu à récompenser, dans le travail dont le plan était tout entier sous ses yeux, une érudition patiente et scrupuleusement documentée, l'étendue des informations de l'auteur et son rare souci de l'exactitude dans la critique des textes.

Tous les trois, les lauréats de ces deux concours ont fait partie de ces écoles ou, pour mieux dire, de ces colonies savantes que nous entretenons, à Rome et à Athènes, où elles ont chacune un de nos confrères pour directeur. Ce n'est pas seulement par l'intermédiaire de celui-ci que vous exercez un contrôle affectueux sur les recherches auxquelles se livrent, en Grèce et en Italie, ces jeunes gens, anciens élèves de nos universités ou de nos écoles spéciales. Chaque année, par le rapport de votre Commission, vous leur envoyez, avec des éloges qui sont pour eux de précieux encouragements, des conseils dont ils profiteront pour amender et compléter les essais dont ils n'ont pu, dans ces trop courtes années de travail libre et désintéressé, que recueillir les matériaux et esquisser une première rédaction.

Digitized by Google

Initiés ainsi aux meilleures méthodes, par l'exemple que leur donnent M. Homolle et Mgr Duchesne comme par les jugements que vous portez sur les mémoires qu'ils vous adressent, vos pupilles, après leur retour en France, ne perdent pas le goût de la science. C'est ce dont suffiraient à témoigner, outre la part que viennent toujours réclamer les anciens pensionnaires d'Athènes et de Rome dans les récompenses que vous décernez aux bons livres d'érudition, les trois noms que je viens de rappeler, ceux de MM. Lécrivain, Homo et Colin.

Je ne saurais, pas plus que ne l'a fait votre rapporteur, passer ici sous silence les fêtes qui, en mai 1903, ont marqué une date importante dans l'histoire des travaux de l'École d'Athènes. L'achèvement des fouilles de Delphes et la remise du musée au gouvernement hellénique ont été célébrés avec éclat. M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, avait tenu à apporter lui-même le témoignage de la sympathie avec laquelle les pouvoirs publics, en France, ont suivi l'œuvre accomplie par l'École. M. Homolle, au milieu même de toutes ces reliques de l'art grec qui sont sorties de terre par ses soins, a fait l'histoire des fouilles, et rendu hommage à son prédécesseur, M. Foucart, qui avait acquis à la France un droit de priorité sur les ruines de Delphes; il a payé sa dette à tous ses collaborateurs, architectes, ingénieurs, pensionnaires de l'École; mais ce qu'il n'a pas dit, ce qui a été proclamé par tous ceux qui ont pris la parole avant et après lui, c'est que le succès de cette noble entreprise est dû à son habile et persévérante énergie qui a su obtenir du Parlement français le vote des crédits nécessaires et en assurer ensuite le meilleur emploi par les dispositions adoptées pour la conduite des travaux. Nous n'avons plus, en lui exprimant notre reconnaissance, qu'un vœu à former, celui qui, pendant que se célébrait cette fête, était dans tous les esprits et sur toutes les lèvres :

Digitized by Google

maintenant que l'exhumation de Delphes est terminée, ce que nous demandons à M. Homolle, c'est de livrer le plus tôt possible à tous les curieux de l'antiquité, par une relation fidèle et une description circonstanciée, les documents de tout genre qu'il a recueillis : relevés d'architecture, monuments figurés et inscriptions. Il n'aura vraiment achevé sa tâche que le jour où il nous aura enfin donné le grand ouvrage dont il a patiemment recueilli les matériaux.

Ce qui ne peut que décider M. Homolle à s'imposer ce dernier effort, c'est l'attention passionnée avec laquelle ses fouilles ont été suivies par les savants de tout pays, c'est la coopération cordiale qu'il trouve partout, en Grèce comme en France. Si les œuvres d'art découvertes au cours des fouilles sont, dès maintenant, exposées à Delphes même, dans un musée d'une distribution commode, le bienfait en est dû à l'initiative généreuse d'un Hellène, M. André Syngros, et à la piété de sa veuve, qui a libéralement continué son rôle de donateur. Dans le même esprit, les Athéniens d'aujourd'hui se sont portés les héritiers de leurs ancêtres du ve siècle avant notre ère, des combattants de Marathon, de Salamine et de Platées. C'est aux frais du *dème*, c'est-à-dire de la commune d'Athènes, que l'on travaille en ce moment à reconstruire ce *Trésor des Athéniens* que la génération contemporaine des guerres médiques avait érigé à Delphes en souvenir de ses luttes et de ses victoires. Ce n'était plus, quand la pioche le découvrit, qu'un monceau de décombres ; mais toutes ou presque toutes les pierres, avec leur taille soignée et leurs fins profils, se sont retrouvées sur place. Sous l'œil d'un ingénieur qui est un homme de goût, M. Replat, chacune d'elles vient à son tour reprendre sa place dans l'ensemble, et bientôt, tout entier rebâti du socle à la corniche, le petit et charmant édifice aidera les visiteurs de Delphes à se faire une idée de l'aspect que présentaient toutes ces chapelles votives qui bordaient la large voie dallée par laquelle montaient jusqu'au sanctuaire d'Apollon les processions religieuses.

Digitized by Google

On ne saurait trop approuver, quand l'état des matériaux les permet, ces reconstitutions totales ou partielles des monuments antiques; rien n'est mieux fait pour rendre les ruines vivantes et parlantes. On ne s'étonnera donc pas que M. Homolle ait cédé à la tentation d'essayer aussi à Délos ce qui paraît devoir si bien réussir à Delphes. Il sait n'y devoir pas rencontrer d'édifice dont tous les éléments subsistent dans le remblai et se laissent rapprocher comme les pièces d'un jeu de patience. L'antiquité a été bien plus maltraitée à Délos qu'à Delphes. Délos a servi de carrière pendant des siècles. Des îles voisines et de plus loin encore on venait y chercher des marbres pour lester les navires, pour alimenter les fours à chaux, pour construire des églises et meubler des galeries d'amateurs. Pas un bâtiment de quelque importance que ces larcins n'aient ainsi comme dépareillé; mais tout au moins est-il possible de relever ici un mur de temple, là les colonnes d'un portique avec leur entablement, pour que désormais les voyageurs qui débarqueront dans l'île puissent s'y orienter et juger par quelques échantillons du style des monuments qui se pressaient là dans un étroit espace, autour de l'un des plus fameux sanctuaires de la Grèce. Quand je visitai Délos, au printemps de 1894, je n'y vis qu'un vaste champ de décombres, des amas de pierres où le chrysanthème des moissons mêlait partout l'or de ses pétales à la pourpre des coquelicots, mais où ne se lisait même pas, à terre, le plan des constructions détruites. Depuis vingt-cinq ans que l'École française, promotion après promotion, travaillait à Délos, les fouilles avaient toujours été faites avec de faibles crédits, morceau par morceau. Faute d'un plan d'ensemble et d'un outillage suffisant, on avait souvent, lorsque l'on s'attaquait à un nouveau canton, remblayé la partie du champ qui avait été déblayée l'année précédente. Une ère nouvelle s'est ouverte, depuis cet été, pour Délos. M. Homolle y a transporté le matériel qui avait servi aux fouilles de Delphes.

Digitized by Google

Il ne pourra sans doute y entreprendre qu'un très petit nombre de ces restitutions plus ou moins complètes qu'il aurait aimé à multiplier; mais, secondé par M. Dürrbach, ancien membre de l'École d'Athènes, et par M. Jardé, pensionnaire de seconde année, il se propose de pousser partout la tranchée, dans le voisinage des anciens bâtiments, jusqu'à la roche vive, de jeter à la mer toutes les terres qui encombreraient les chantiers, de manière à découvrir ou à faire reparaître au jour toutes les dispositions, parfois très originales, qui caractérisaient les édifices de Délos. Enfin, on compte dégager tous les quartiers de la ville antique qui n'ont pas été touchés par la pioche des explorateurs ou qu'elle n'a fait qu'effleurer.

Pour remplir un si vaste programme, il fallait à M. Homolle des ressources considérables. Il ne les a pas, cette fois, demandées aux Chambres françaises qui, après les sacrifices consentis pour Delphes, auraient sans doute fait la sourde oreille; il les a reçues de notre savant correspondant, M. le duc de Loubat, qui, en deux ans, a mis à ses ordres une somme de 50.000 francs. Ce nous est un devoir et un plaisir que d'adresser à celui-ci, au nom de l'École, un public remerciement; il sera heureux d'apprendre que son exemple a déjà trouvé des imitateurs. En quelques semaines, cet été, l'École a reçu, par legs et par donation, de MM. Rebouleau et Rougier, un nouveau subside de 15.000 francs. D'ailleurs, ici comme à Delphes, la Grèce a voulu concourir à ce travail d'exhumation et de résurrection du passé qui se poursuit aux frais et par les soins de la France. L'*Éphorie générale* annonce l'intention de construire à Délos un musée où seront groupées, dans l'île même qu'elles décoraient jadis, les œuvres d'art qui, jusqu'à présent, se conservaient à Myconos, et où seront mis à l'abri de toute déprédation celles que livreront les nouvelles fouilles. La campagne qui vient de se clore a fourni des textes épigraphiques et des fragments de sculpture; mais

Digitized by Google

elle n'a guère été qu'une mise en train. Bien préparee, la campagne prochaine ne peut manquer de produire d'importants résultats.

Le rapport présenté au nom de la Commission par notre confrère M. Collignon a résumé et jugé les mémoires qui représentent le travail des pensionnaires de l'École, MM. Mendel, Granger, Jardé, Toudouze et Lefebvre, pendant le cours de l'année 1901-1902. Cet effort, nous le savons, s'est soutenu l'année suivante. M. Mendel avait obtenu le bénéfice rare et très justifié d'une cinquième année de pension; il a continué à Tégée les fouilles intéressantes qui ont presque complètement dégagé les soubassements du temple d'Athèna Aléa; il a découvert de nouveaux fragments des sculptures, dues au ciseau de Scopas, qui le décoraient. Avant de quitter la Grèce, il vient d'aller, en Béotie, sur le site du temple d'Apollon Ptoios, sonder encore le terrain où M. Holleaux, de 1884 à 1886, avait fait une si riche récolte d'ouvrages de l'art archaïque. M. Mendel y a retrouvé des torses et des têtes de statues du même style, dont quelques-unes sont d'une très belle conservation.

L'École française de Rome nous a envoyé deux mémoires, dont l'un est de M. Calmette, ancien élève de l'École des Chartes, archiviste-paléographe, et l'autre de M. Merlin, ancien élève de l'École normale, agrégé d'histoire. M. Calmette a étudié *la politique espagnole en France et en Italie, de l'avènement de Ferdinand le Catholique au traité de Marcoussis*. L'essai a paru fort bien documenté; avec quelques nouvelles recherches dans d'autres dépôts, l'auteur sera bientôt en mesure d'écrire l'histoire diplomatique de la France, de l'Italie et de l'Espagne durant les vingt dernières années du XVe siècle.

M. Merlin a pris comme sujet *les cultes étrangers sur*

Digitized by Google

l'Aventin à l'époque républicaine. Ce premier chapitre d'un livre où sera exposée toute l'histoire de la colline populaire a donné une très favorable idée des qualités que M. Merlin portera dans l'étude des problèmes de l'histoire romaine. La critique y est judicieuse et sûre; mais la préparation de ce travail n'a pas épuisé toute l'activité de M. Merlin. En Tunisie, dans deux campagnes successives, il a prêté un utile concours à notre correspondant, M. Gauckler, qui y dirige le service des fouilles et des antiquités; après M. Homo, il y a continué l'entreprise du déblaiement des ruines de Dougga. Depuis que l'Italie s'est décidée à repousser jalousement cette collaboration des savants étrangers qu'elle acceptait jadis de si bonne grâce, depuis qu'elle s'est réservé, sur son territoire, le monopole des fouilles, il est heureux que l'entente établie entre Mgr Duchesne et M. Gauckler soit venue fournir à quelques-uns des jeunes hôtes du Palais Farnèse l'occasion d'aller, eux aussi, comme leurs camarades d'Athènes, payer de leur personne sur le terrain et étudier l'antiquité ailleurs que dans les livres. Nous espérons que d'autres pensionnaires, après M. Merlin, prendront encore le chemin de l'Afrique et, dans les relations qui se sont ainsi établies entre Rome et les héritiers de Carthage, nous voyons une nouvelle preuve de la sollicitude intelligente avec laquelle notre confrère Mgr Duchesne gouverne l'École qui lui a été confiée et s'applique à en varier les recherches et les travaux, à étendre, partout où il y trouve jour, le rayon dans lequel s'exerce son action.

Il est une troisième école, l'École française de l'Extrême-Orient, qui est venue comme d'elle-même, vers la fin du dernier siècle, se placer sous la bienveillante tutelle de l'Académie. Elle a été fondée par M. Doumer, alors gouverneur général de l'Indo-Chine, et nulle des mesures que celui-ci a prises, pendant la trop courte durée de son administration, n'atteste mieux l'esprit large et prévoyant qu'il

Digitized by Google

a porté dans l'exécution du programme qu'il s'était tracé. En sollicitant pour cette école le patronage des orientalistes éminents que renferme notre Compagnie, M. Doumer a voulu lui indiquer tout d'abord la voie où elle devrait marcher. Elle devrait s'appliquer à éclairer, par ses recherches, tout le passé de ces vastes contrées dont la France a pris charge; elle étudierait leurs arts, leurs langues, leurs religions, leurs littératures, leurs coutumes et leur droit traditionnels; elle aiderait les maîtres auxquels obéissent maintenant ces peuples à en mieux comprendre le génie et les mettrait ainsi à même de mieux gouverner leurs millions de sujets, avec une plus claire intelligence des habitudes et des besoins de ces Asiatiques. M. Finot, nommé directeur de l'École, et M. Foucher, qui a fait l'intérim en 1901, se sont montrés à la hauteur de leur tâche; grâce à la compétence et au zèle de ces deux chefs, cette sœur cadette des Écoles françaises d'Athènes et de Rome n'a pas trompé les espérances de son fondateur. Transférée, en 1902, de Saïgon à Hanoï qui est devenu le siège du gouvernement, elle a pris là une part très active à l'Exposition universelle qui s'y est ouverte l'an dernier et au Congrès des orientalistes qui s'y est tenu; elle avait créé à Saïgon et elle a transporté à Hanoï une bibliothèque et un musée qui renferment déjà, l'une des manuscrits et des livres de grand prix, et l'autre des séries très riches de porcelaines, de laques et de bronzes chinois; l'art des différentes provinces de l'Indo-Chine y est aussi représenté par des monuments qui sont encore peu nombreux, mais qui ont été choisis avec goût.

C'est d'ailleurs par ses publications que l'École a surtout manifesté son existence et son ardeur au travail. Plusieurs ouvrages importants ont été édités en son nom et sous ses auspices; mais ce qui lui fait le plus d'honneur, c'est la revue trimestrielle qu'elle appelle son *Bulletin* et qui est aujourd'hui parvenue au terme de sa seconde année. Ce

Digitized by Google

recueil périodique, avec ses articles de fond, sa bibliographie et sa chronique, a déjà conquis, dans le monde des orientalistes, une autorité à laquelle il a été rendu hommage ailleurs encore qu'en France. Nous avons le ferme espoir, déjà justifié par des actes récents, que le nouveau gouverneur général, M. Beau, ne s'intéressera pas moins que ne le faisait son prédécesseur à l'École d'Extrême-Orient. Quant à l'Académie, elle a pour cette pupille qu'elle protège de si loin quelque chose de l'affection que l'on porte, dans la famille, au dernier venu, au plus jeune des enfants de la maison.

J'avais arrêté là ce discours lorsque nous est arrivée de Berlin l'annonce d'un nouveau coup qui frappe l'Académie; elle perd, avec Mommsen, le plus illustre de ses associés étrangers. Il nous appartenait à ce titre depuis 1895. Cet honneur si envié, l'Académie, d'une voix unanime, le lui aurait décerné beaucoup plus tôt, si rien ne nous eût gênés pour témoigner de la haute estime que nous portions aux travaux du savant; mais nous avions peine à oublier les paroles injustes et violentes que contenait à notre adresse la fameuse *Lettre aux Italiens*, écrite en 1870, quand nous atteignaient les plus cruels désastres. Les années ont passé; le temps est venu adoucir l'amertume de ces souvenirs et, à distance, nous nous sommes expliqué, dans une certaine mesure, ces excès de langage par les craintes, hélas trop peu fondées! que, même après nos premières défaites, nous inspirions encore à un patriotisme inquiet et passionné. Cependant l'auteur même de ces attaques n'avait pas dissimulé qu'il éprouvait quelque regret de s'être laissé emporter à insulter ainsi des vaincus et, d'autre part, l'âme française, ouverte et bienveillante par nature, répugne à la contrainte des longues rancunes. Tandis que d'elle-même elle s'acheminait ainsi vers l'indulgence et le pardon de l'injure, le vieillard s'imposait de plus en plus à l'admiration

Digitized by Google

par l'étrange phénomène d'une activité que l'âge semblait accroître plutôt que ralentir. Si, au grand chagrin de tous les lettrés, il n'achevait pas cette *Histoire romaine*, un chef-d'œuvre en son genre, qui est d'une lecture à la fois si attachante et si irritante, il publiait, dans la nouvelle édition du *Manuel* de Marquardt, ce *Droit public de Rome* qui est l'exposition la plus précise et la plus lumineuse que l'on ait jamais présentée de la constitution romaine. Enfin il continuait à pousser vers son terme, qui se rapprochait à vue d'œil, la gigantesque entreprise du *Corpus inscriptionum latinarum*. Ceux qui en avaient partagé avec lui, au début, la direction et le fardeau, Henzen, Ritschl, De Rossi, étaient tous morts; il restait seul; mais il donnait l'exemple à tous les ouvriers qu'il avait les uns après les autres appelés et formés pour coopérer à cette tâche. Avant de succomber à son tour, il a eu la joie de tenir en main et de voir en épreuves les dernières pages qui vont bientôt compléter les quelques volumes dont la publication n'est pas encore achevée.

Devant de tels services rendus à la science, devant le miracle de ce prodigieux labeur qui devait se continuer jusqu'à la quatre-vingt-sixième année sans jamais subir de relâche, il n'était ressentiment, si fondé qu'il fût, qui ne dût finir par céder. M. Mommsen parut très sensible à l'hommage que nous lui rendions. Il vint, depuis lors, deux fois encore à Paris et, dans chacun des séjours qu'il y fit, il prit plaisir à fréquenter nos séances hebdomadaires, un jour nous apportant quelque court mémoire, fruit de ses réflexions sur un des problèmes qui occupaient alors sa pensée, un autre jour, avec sa voix mordante et ses saillies imprévues, intervenant dans les discussions engagées. Quand on voulut fonder l'Association internationale des Académies, il prit une part très active aux négociations, et si, dans les conférences qui se tinrent ici à ce sujet, il sembla parfois ne pas assez dissimuler cette humeur altière qui, à

Digitized by Google

Berlin même, lui avait fait beaucoup d'ennemis, ceux qui le connaissaient le mieux ne voulurent voir là que le trop vif témoignage de l'intérêt qu'il portait au succès d'un accord sur lequel il fondait de grandes espérances. Ici nous étions plusieurs que la communauté des études avait mis, depuis de longues années, en rapport avec lui, et qui, dans ces relations privées, n'avions eu jamais qu'à nous louer de sa droiture, et même, je tiens à le dire, de sa courtoisie. Nous l'aimions, malgré ses défauts, et chez ceux de nos confrères qui, ne l'ayant jamais approché de près, ne pouvaient avoir pour lui cette même amitié, ce qui dominait, c'était un sincère et profond respect. C'est donc avec la certitude d'être le fidèle interprète des sentiments de l'Académie tout entière que j'invite notre sœur étrangère, l'Académie royale de Prusse, à agréer l'expression de la douleur que nous cause la perte irréparable qu'elle vient de faire en la personne de l'historien original, du profond jurisconsulte, du philologue incomparable que fut Théodore Mommsen.

II. JUGEMENT DES CONCOURS

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE (2.000 fr.)

L'Académie avait proposé, pour l'année 1903, le sujet suivant :

Étudier avec détails une période de l'histoire de l'Indo-Chine.

L'Académie a décerné le prix au R. P. L. Cadière, pour son mémoire ayant comme épigraphe : « Seras et Indos. »

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

Les trois médailles réglementaires ont été attribuées aux auteurs suivants :

1re médaille de *mille cinq cents francs :* M. l'abbé Angot, *Dictionnaire historique de la Mayenne;*

Digitized by Google

2e médaille de *mille francs :* M. Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie ;*

3e médaille de *cinq cents francs :* M. Espinas, *Les finances de la commune de Douai, des origines au XVe siècle.*

Vu l'importance des ouvrages présentés au Concours, l'Académie a accordé, avec l'autorisation de M. le Ministre, une quatrième médaille de *cinq cents francs* à MM. Maitre et de Berthou, pour leur ouvrage intitulé : *Itinéraire de Bretagne.*

Les mentions honorables ont été attribuées ainsi qu'il suit :

1re mention : l'abbé Dijon, *L'église abbatiale de Saint-Antoine en Dauphiné ;*

2e mention : M. Labande, *Études d'histoire et d'archéologie romane ;*

3e mention : M. de Romanet, *Géographie du Perche ;*

4e mention : M. Alliot, *Visites archidiaconales de Josas au XVe siècle ;*

5e mention : M. de Rochemonteix, *Les églises romanes de la Haute-Auvergne ;*

6e mention : M. Pagart d'Hermansart, *L'administration municipale de Saint-Omer ;*

7e mention : MM. de Gérin-Ricard et l'abbé A. d'Agnel : *Les antiquités de la vallée de l'Arc ;*

8e mention : M. Portal, *Histoire de la ville de Cordes ;*

9e mention : M. Porée, *Le consulat et l'administration municipale de Mende.*

PRIX DE NUMISMATIQUE (ALLIER DE HAUTEROCHE), 1.000 fr.

Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche, en faveur du meilleur ouvrage de numismatique ancienne, a été décerné à M. Jules Maurice, pour l'ensemble de ses travaux sur les émissions monétaires de l'empire romain pendant la période Constantinienne.

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

Le premier prix a été décerné à M. Dupont-Ferrier, pour son ouvrage intitulé : *Officiers royaux des bailliages et sénéchaussées.*

Digitized by Google

Le second prix a été décerné à M. Déprez, pour ses *Préliminaires de la guerre de Cent ans.*

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

L'Académie avait proposé ou prorogé, pour l'année 1903, les six questions suivantes :

1° *Étudier l'authenticité et le caractère des monographies qui composent l'*Histoire Auguste, *l'époque où elles ont été composées et quels en sont les auteurs ;*

2° *Quels ont été les sentiments des Romains et leurs principes de gouvernement à l'égard des Grecs, pendant la période républicaine, d'après les auteurs, les inscriptions et les monuments?*

Sur la première question, l'Académie a partagé le prix entre M. Lecrivain, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, pour son mémoire ayant pour devise : *In labore solatium*, et M. Léon Homo, ancien membre de l'École française de Rome, pour son mémoire portant comme épigraphe : *Quid de Historia Augusta sentiendum?*

Sur la seconde question, l'Académie a décerné le prix à M. Colin, ancien membre de l'École d'Athènes, pour son mémoire ayant pour devise : *Furor est, si alienigenæ homines, plus lingua et moribus et legibus quam maris terrarumque spatio discreti*, etc., etc. (Liv., XXXI, 29.)

PRIX EXTRAORDINAIRE BORDIN (3.000 fr.)

L'Académie, sur les arrérages du prix extraordinaire Bordin, réservé, cette année, au meilleur ouvrage d'érudition orientale, a accordé : 1° *douze cents francs* à M. Guidi pour son *Vocabolario amarico-italiano ;* 2° *mille francs* à M. Dussaud, pour son *Histoire et religion des Nosaïris*, et MM. Dussaud et Macler, pour leur publication : *Voyage archéologique au Safâ ;* 3° *huit cents francs* aux Missionnaires catholiques du Thibet, pour leur *Dictionnaire thibétain-latin-français.*

PRIX BRUNET (3.000 fr.)

Le prix Brunet, destiné à un ouvrage de bibliographie savante, a été partagé, par moitié, entre M. A. Claudin, pour les deux premiers volumes de son *Histoire de l'imprimerie en France*, et M. Auguste Molinier, pour les trois premiers volumes de son *Manuel des sources de l'histoire de France.*

Digitized by Google

Une mention très honorable a été décernée aux deux volumes de M. E. Coyecque sur la *Collection Anisson et l'histoire de l'imprimerie et de la librairie à Paris.*

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

L'Académie a décerné le prix Stanislas Julien, destiné au *meilleur ouvrage relatif à la Chine*, à M. Maurice Courant, pour son *Catalogue des livres chinois, coréens, japonais de la Bibliothèque nationale.*

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr. de revenu.)

L'Académie a décerné le prix à M. A. Guesnon, pour l'ensemble de ses travaux sur les trouvères artésiens.

FONDATION GARNIER (15.000 fr.)

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation :

1° *Six mille francs* à M. Dufour, architecte, pour terminer les recherches archéologiques commencées en 1901 dans le monument khmer du « Bayôn », à Angkor-Thôm (Siam);

2° *Quinze mille francs* à M. le capitaine Lenfant, attaché à la section technique des troupes coloniales au ministère de la guerre, pour l'aider à accomplir une mission scientifique de la Bénoué au Tchad, par le Mayo-Kabbi, les lacs Toubouri et le Logone ;

3° *Quinze cents francs* à M. le lieutenant Desplagnes, pour reprendre et continuer ses fouilles dans les tumulus de la région de Tombouctou;

4° *Deux mille francs* à M. Émile Gautier, professeur à l'École des lettres d'Alger, pour un voyage d'étude scientifique dans le Sahara, en vue de relever les monuments épigraphiques signalés dans l'Oued Sousfana, le Saoura, le Touat, le Tademaït, le Tidikelt, le Mougdir.

FONDATION PIOT (17.000 fr. de revenu)

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation les subventions suivantes :

1° Une subvention à M. Leroux, pour 100 exemplaires (à 32 francs l'un, soit 3.200 francs) à l'ouvrage de M. Pierre Paris : *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive ;*

Digitized by Google

2° *Mille francs* à M. le Dr Carton, pour ses fouilles à El Knissia, près de Sousse, en Tunisie;

3° Une somme supplémentaire de *trois cent cinquante francs* à M. Perdrizet, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, pour solde des frais de sa mission à Sidon;

4° *Cent cinquante francs*, au même, pour faire exécuter des photographies aux environs de Beyrouth, d'après des monuments étudiés par lui au cours de sa mission de 1902;

5° *Trois mille francs* au R. P. Delattre, pour la continuation de ses fouilles à Carthage;

6° *Mille francs* à M. Degrand, consul de France à Philippopolis pour achever ses fouilles dans le tumulus de Costiévo, près de Philippopolis;

7° *Deux cents francs* à M. Bertaux, maître de conférences à la Faculté de Lyon, pour faire photographier un manuscrit à miniatures, appartenant à la Bibliothèque royale de Naples. Ce manuscrit n'a pas une importance artistique très considérable, mais il est attribué avec certitude au temps de Charles VIII et offre un intérêt très sérieux;

8° *Six cents francs* à M. Cartailhac et à son collaborateur M. l'abbé Breuil, pour poursuivre leurs études dans les cavernes des Pyrénées décorées de peintures et de gravures préhistoriques;

9° *Quatre cents francs* à M. Émile Rivière, pour explorer la grotte de Liveyre, en Dordogne, où se trouvent aussi des antiquités préhistoriques de l'époque magdalénienne.

PRIX SAINTOUR (3.000 fr.)

L'Académie a accordé sur le total du prix, attribué, cette année, au meilleur ouvrage relatif à l'Orient :

Douze cents francs à M. Fossey, pour son ouvrage intitulé : *La Magie assyrienne;*

Huit cents francs à M. Joanny Grosset, pour sa traduction du *Bharatiya-Natya-Castram;*

Cinq cents francs à M. Alexandre Moret, pour son *Rituel du culte divin journalier en Égypte;*

Digitized by Google

Cinq cents francs à M. Paul Toscanne, pour sa publication intitulée : *Les cylindres de Gudéa.*

PRIX JEAN-JACQUES BERGER (15.000 fr.)

L'Académie a décerné, sur les revenus de la fondation Berger, les récompenses suivantes :

1° *Cinq cents francs* à M. A. Franklin, pour son *Histoire de la Bibliothèque Mazarine et du Palais de l'Institut*;

2° *Mille francs*, à M. Fernand Bournon, pour ses *Rectifications et additions à l'histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* de l'abbé Lebeuf;

3° *Quinze cents francs* à M. J. Viard, pour ses *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois;*

4° Enfin tout le surplus du prix Berger, soit une somme de *douze mille francs*, à la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

L'Académie a décerné sur les revenus du prix Prost les récompenses suivantes :

Neuf cents francs à M. Pfister pour son *Histoire de Nancy*, tome Ier;

Trois cents francs à M. Paul Marichal, pour son opuscule : *Remarques chronologiques et topographiques sur le cartulaire de Gorze.*

PRIX HONORÉ CHAVÉE (1.800 fr.)

Ce prix, institué par Mme veuve Honoré Chavée, pour les travaux de linguistique, a été partagé en trois parts égales entre :

1° MM. Constantin et Désormaux, pour leur *Dictionnaire savoyard*, publié sous les auspices de la Société Florimontane d'Annecy;

2° MM. Dottin et Langouet pour leur *Glossaire du parler de Pléchâtel* (Ille-et-Vilaine);

3° M. Ch. Guerlin de Guer, pour ses ouvrages intitulés : I. *Le parler populaire dans la commune de Thaon* (Calvados); II. *Essai de dialectologie normande*, et pour ses autres publications relatives aux parlers normands.

Digitized by Google

III. DÉLIVRANCE DES BREVETS

D'ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE

En exécution d'un arrêté du Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, l'Académie déclare que les élèves de l'École des Chartes, qui ont été nommés *archivistes-paléographes* par arrêté ministériel du 16 février 1903, conformément à la liste dressée par le Conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Bourgin (Nicolas-Georges-Marie).
Girard (Frédéric-Marie).
Dumas (Auguste).
Boinet (Amédée-Charles-Léon).
Clouzot (Charles-Étienne-Maurice).
Fages (Étienne-Joseph).
Bruel (Louis-Marie-François).
Lemaitre (Henri-Léon-Louis).
Pigallet (Maurice-Claude-Thérèse-Parfait).
Griveau (Robert-Marie).

Sont nommés archivistes-paléographes hors rang :

MM. Esquer (Joseph-Germain-Marie-Léon-Gabriel).
Imbert (Léo-Eugène).
Martin (Fernand-Hippolyte-Eugène).
Thomas de Pange (Marie-Jean-Louis-Clément), à titre étranger.
Barbey (Frédéric).

Digitized by Google

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1903, 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, 1909 et 1910.

PRIX ORDINAIRES DE L'ACADÉMIE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les questions suivantes :

1° Pour l'année 1904 :

Étude critique sur l'origine des textes imprimés ou manuscrits des Ordonnances de saint Louis.

2° Pour l'année 1905 :

La préfecture du prétoire au IVe siècle.

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

3° Pour l'année 1906 :

Étudier une période de l'histoire ancienne du Japon. L'ouvrage présenté à l'Académie devra être soit un mémoire suivi de la traduction de textes japonais tirés de la littérature historique, géographique ou épigraphique, soit une traduction d'un livre historique japonais accompagnée d'un commentaire critique.

Tous les travaux présentés, mémoires ou traductions, devront être entièrement inédits et manuscrits. Ils devront être accompagnés d'un pli cacheté contenant le nom de l'auteur, et déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1906.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

Trois médailles, de la valeur de *quinze cents francs* la première, *mille francs* la deuxième, et *cinq cents francs* la troisième, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours

Digitized by Google

des années 1902 et 1903 sur les *Antiquités de la France*, qui auront été déposés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1904. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE

I. Le prix de numismatique fondé par Mme veuve DUCHALAIS sera décerné, en 1904, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge, qui aura été publié depuis le mois de janvier 1902.

Ce prix est de la valeur de *huit cents francs*.

II. Le prix de numismatique fondé par M. ALLIER DE HAUTEROCHE sera décerné, en 1905, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1903.

Ce prix est de la valeur de *mille francs*.

Les ouvrages, pour chacun de ces prix, devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

Pour l'année 1904, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1903 et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron GOBERT. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les auteurs des ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux ».

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication, qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Digitized by Google

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron GOBERT, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récompense instituée par le baron GOBERT est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le 1er janvier 1904*, et ne seront pas rendus.

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

M. BORDIN, notaire, voulant contribuer au progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie a décidé que, à partir de l'année 1904, le prix annuel de la fondation Bordin sera destiné à récompenser successivement tous les trois ans, des ouvrages relatifs : 1° à l'Orient; 2° à l'antiquité classique; 3° au moyen âge ou à la Renaissance.

En conséquence, le prix Bordin sera décerné, en 1904, au meilleur ouvrage relatif à l'Orient, publié depuis le 1er janvier 1901.

Le prix extraordinaire biennal, institué sur les arrérages de la fondation, sera décerné en 1905, au meilleur travail manuscrit sur la question suivante : *Examen critique des trois derniers livres du Miroir historial de Vincent de Beauvais embrassant la période comprise entre les années 1153 et 1244.*

Les mémoires sur cette question devront être déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1905.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX LOUIS FOULD (5.000 fr.)

Après la délivrance du prix de *vingt mille francs*, fondé par M. FOULD, un prix biennal de *cinq mille francs* a pu être institué, d'accord avec ses héritiers, sur les revenus de la même fondation, en faveur de l'auteur *du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVIe siècle.*

Digitized by Google

Ce prix sera décerné en 1904.

Les ouvrages manuscrits ou imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin et déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1904.

PRIX LA FONS-MÉLICOCQ (1.800 fr.)

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. DE LA FONS-MÉLICOCQ, *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France* (Paris non compris).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1905; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou publiés en 1902, 1903 et 1904, qui lui auront été adressés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, avant le 1er janvier 1905.

PRIX BRUNET (3.000 fr.)

M. BRUNET, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie décernera, en 1906, le prix au meilleur des ouvrages de bibliographie savante, publiés en France dans les trois dernières années, dont deux exemplaires auront été déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1906.

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas JULIEN, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

L'Académie décernera ce prix en 1904.

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1904.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU (1.000 fr.)

Mme DELALANDE, veuve GUÉRINEAU, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres

Digitized by Google

une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille francs) dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de DELALANDE-GUÉRINEAU, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie décide que le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1904, *au meilleur ouvrage concernant le moyen âge ou la Renaissance*.

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1902, destinés à ce concours, devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1904.

PRIX JEAN REYNAUD (10.000 fr.)

Mme veuve Jean REYNAUD, « voulant honorer la mémoire de son « mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de « la France », a, par un acte en date du 3 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel, qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce prix sera « accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de « l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un carac- « tère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entière- « ment, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scienti- « fique, littéraire ou artistique.

« Il portera le nom de son fondateur Jean REYNAUD. »

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1905.

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

M. le marquis de LA GRANGE, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs* destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1904.

Digitized by Google

FONDATION GARNIER (15.000 fr. de revenu).

M. Benoît GARNIER, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens (legs réduit d'un tiers en faveur des héritiers, par décret du 27 septembre 1884). Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la Haute Asie ».

L'Académie disposera, en 1904, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

PRIX LOUBAT (3.000 fr.)

M. LOUBAT, membre de la *New-York Historical Society*, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une rente annuelle de *mille francs*, pour la fondation d'un prix de *trois mille francs*, qui sera décerné, tous les trois ans, au *meilleur ouvrage imprimé* concernant l'histoire indigène, la géographie historique, l'archéologie, l'ethnographie et la linguistique du Nouveau Monde.

Ce prix sera décerné en 1904.

Seront admis au concours les ouvrages publiés en langues latine, française et italienne, depuis le 1er janvier 1901.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de deux exemplaires, avant le 1er janvier 1904, au Secrétariat de l'Institut.

Le lauréat, outre les exemplaires adressés pour le concours, devra en délivrer trois autres à l'Académie, qui les fera parvenir, un au *Columbia College* à New-York, le deuxième à la *New-York Historical Society* de la même ville, et le troisième à l'Université catholique de Washington.

FONDATION PIOT (17.000 fr. de revenu).

M. Eugène PIOT, par son testament en date du 18 novembre 1889, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés chaque année « à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira

Digitized by Google

devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques et archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle ».

L'Académie a décidé qu'il sera réservé, chaque année, sur les revenus de la fondation, une somme de *six mille francs* pour la publication d'un recueil qui porte le titre suivant : FONDATION PIOT. *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

L'Académie disposera, en 1904, du surplus des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

FONDATION JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

L'Académie rappelle que ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, sera décerné dans l'ordre suivant :

En 1904, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, publié depuis le 1er janvier 1901 ;

En 1905, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, publié depuis le 1er janvier 1902 ;

En 1906, au meilleur ouvrage relatif à l'Orient, publié depuis le 1er janvier 1903.

Seront admis au concours les ouvrages, manuscrits ou imprimés, d'auteurs français.

Les ouvrages destinés à ces concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX ESTRADE-DELCROS (8.000 fr.)

M. ESTRADE-DELCROS, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le montant de ce legs a été, selon la volonté du testateur, partagé, par portions égales, entre les cinq classes de l'Institut, pour servir à décerner, tous les cinq ans, un prix sur le sujet choisi par chaque Académie.

Ce prix, de la valeur de *huit mille francs*, sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1907, à un travail rentrant dans les ordres d'étude dont elle s'occupe.

Digitized by Google

Le choix de l'Académie portera sur l'ouvrage publié dans les cinq années précédentes qui sera jugé le plus digne de cette haute récompense.

PRIX DE CHÉNIER (2.000 fr.)

Mme Adélaïde-Élisa FRÉMEAUX, veuve de M. Louis-Joseph-Gabriel DE CHÉNIER, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *quatorze mille francs*, « pour le revenu être donné « en prix tous les cinq ans à l'auteur de la méthode que ladite « Académie aura reconnue être la meilleure, la plus simple, la plus « prompte, la plus efficace pour l'enseignement de la langue « grecque ».

L'Académie décernera ce prix en 1904.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER (15.000 fr.)

Le prix Jean-Jacques BERGER, de la valeur de *quinze mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies *à l'œuvre la plus méritante concernant la Ville de Paris*, sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1908.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

M. Gabriel-Auguste PROST, membre de la Société des Antiquaires de France, par testament olographe du 7 février 1894, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *douze cents francs*, pour la fondation d'un prix annuel à décerner à l'auteur français d'un travail historique sur Metz et les pays voisins.

L'Académie décernera ce prix en 1904.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1904.

PRIX BARON DE JOEST (2.000 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies *à celui qui, dans l'année, aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public*, sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1905.

Digitized by Google

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1905.

PRIX BARON DE COURCEL (2.400 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille quatre cents francs*, à décerner successivement par l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des sciences morales et politiques, est destiné à récompenser *une œuvre de littérature, d'érudition ou d'histoire qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'histoire de France (époques mérovingienne ou carlovingienne) ou à populariser quelque épisode de cette histoire, depuis l'origine rudimentaire des tribus franques jusqu'aux environs de l'an 1000.*

Ce prix sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1910.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1910.

PRIX HONORÉ CHAVÉE (1.800 fr.)

Ce prix, institué par Mme veuve Honoré CHAVÉE, sera décerné, tous les deux ans, pour les travaux de linguistique. Il pourra être affecté à toutes recherches, missions, publications intéressant l'étude scientifique des langues.

La Commission évoquera elle-même les ouvrages qui lui paraîtront dignes du prix. On pourra appliquer les revenus de la fondation à récompenser des voyages, missions ou recherches de tout ordre.

Ce prix, de la valeur de *dix-huit cents francs*, sera décerné, pour la première fois, en 1905.

PRIX LEFÈVRE-DEUMIER (20.000 fr.).

Ce prix, d'une valeur de *vingt mille francs*, sera décerné tous les dix ans par l'Académie. Suivant le vœu du testateur, il doit être attribué « à l'ouvrage le plus remarquable sur les mythologies, philoso-« phies et religions comparées ».

Le prix sera décerné, pour la première fois, en 1908.

Digitized by Google

Les ouvrages étrangers traduits en français seront admis à prendre part au concours.

L'ouvrage doit être postérieur à l'année 1896.

V. CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *franco de port et brochés*, au Secrétariat de l'Institut, avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au Secrétariat de l'Institut.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

Nul n'est autorisé à prendre le titre de LAURÉAT DE L'ACADÉMIE, s'il n'a été jugé digne de recevoir un prix.

Les personnes qui ont obtenu des *récompenses* ou des *mentions* n'ont pas droit au titre de *lauréat*, et doivent se borner à inscrire sur les ouvrages qu'elles publient : *Récompensé par l'Académie* ou *Mention au concours de...*

Le montant des sommes annoncées pour les prix n'est signalé qu'à titre d'indications subordonnées aux variations du revenu des fondations.

Digitized by Google

CENTÈNAIRE

DE L'ÉLECTION DE

QUATREMÈRE DE QUINCY

A L'INSTITUT

CLASSE D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE ANCIENNE

Le 16 février 1804

NOTICE SUPPLÉMENTAIRE

SUR SA VIE ET SES TRAVAUX

PAR

SON SUCCESSEUR IMMÉDIAT

HENRI WALLON

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

MESSIEURS,

Quatremère de Quincy, qui a jeté tant d'éclat sur l'Institut, n'a pas attendu jusqu'aujourd'hui pour avoir sa notice dans nos annales. Mon cher maître et vénéré prédécesseur M. Guigniaut, secrétaire perpétuel, s'était acquitté de ce devoir dans la séance publique de 1864, et le jour des funérailles, le 30 décembre 1849, le président de notre Académie, M. Magnin, et M. Raoul-Rochette,

Digitized by Google

secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, lui avaient adressé sur sa tombe les derniers adieux de l'Institut. Quelques mois après, M. Barrière, dans le *Journal des Débats* (17 avril 1850), un peu plus tard notre confrère Étienne Quatremère, son cousin issu de germain, dans le *Journal des Savants* (novembre 1853), Alfred Maury dans la nouvelle édition de la *Biographie universelle*, ont rappelé sa vie et ses travaux. Le comte Delaborde ne pouvait pas l'oublier dans son *Histoire de l'Académie des beaux-arts*, et l'École des beaux-arts lui a payé aussi son tribut d'éloges. Il y a une dizaine d'années, M. Henry Jouin, secrétaire de l'École, a fait, tant sur sa personne que sur ses œuvres, une notice où il a pu mettre à profit les documents que lui avait communiqués son fils adoptif M. Adolphe Leclère, documents dont M. Guigniaut n'avait pas manqué de faire lui-même usage dans sa notice [1].

Pourquoi donc ai-je la témérité d'y ajouter un supplément ?

Depuis quelques années, l'usage s'est établi dans plusieurs Académies de remettre au nouvel élu le soin de rappeler les titres de son prédécesseur. J'ai cru qu'une occasion m'était offerte d'invoquer rétrospectivement pour moi-même cette récente coutume. Il y a cent ans que mon prédécesseur a été élu, et la présente séance publique est la plus proche du centième anniversaire de cette élection qui eut lieu le 16 février 1804. Aujourd'hui le nouvel élu a la primeur de l'éloge, et c'est un titre pour son travail. Je suis un bien ancien élu, et venir, après tant d'autres si compétents, reprendre l'éloge de Quatremère de Quincy n'ajoute guère au mérite de l'œuvre ; mais en les appelant en témoignage et en m'autorisant de leurs jugements, j'aurai du moins l'humble avantage (et c'est le seul que je revendique) de les associer à cette solennité.

1. Particulièrement dans la nouvelle édition qu'il en fit en 1866 ; il y donne toutes ses notes.

Digitized by Google

Antoine-Chrysostome Quatremère de Quincy, à qui j'ai succédé en 1850, est né le 28 octobre 1755. Son père, François-Bernard Quatremère de l'Épine (surnom qu'il prit plus tard comme son fils celui de Quincy), était frère puîné de Nicolas-Étienne, aïeul de notre confrère, l'orientaliste Étienne Quatremère. Les deux frères, mariés à deux sœurs, Anne-Charlotte et Marie-Anne Bourjot, étaient associés dans un important commerce de draps, tous deux fort considérés dans la ville de Paris et même à la cour[1]. Quatremère de l'Épine, qui avait deux fils, les avait fait élever au collège Louis-le-Grand, et il destinait le plus jeune, le seul dont nous avons à parler ici, à quelque charge dans la magistrature; mais le jeune homme avait d'autres goûts. Dès son enfance, il avait manifesté de rares dispositions pour les arts du dessin, notamment pour la sculpture. En vain son père, qui n'en voulait pas faire un artiste, l'avait-il confié à un professeur de droit; le professeur, ne réussissant pas à l'intéresser au Digeste, lui apprit le trictrac : il y devint très fort. Heureusement il n'avait pas perdu son goût pour les arts du dessin, et même pour la musique. Il reçut, pour la sculpture, les leçons de Julien, élève de Coustou, et plus tard membre de l'Académie. Il était tout préparé à pousser plus loin ses études quand, en 1776, sa mère mourut; il usa de sa part d'héritage pour aller en Italie où il passa quatre ans, séjournant à Rome d'abord, puis à Naples et en Sicile. Il apportait à Rome le goût de l'antique, et il y trouvait, à son grand étonnement, le goût faux et maniéré du règne de Louis XV[2]. Il n'est pas besoin de dire avec quel zèle il visita en Italie ce que l'on avait mis au jour d'Herculanum,

1. M. Paul Lacombe, allié à la famille Quatremère, a dressé, avec le concours d'un autre membre de la famille, un tableau généalogique de ses deux branches, en remontant à Jean Quatremère, originaire de Champs, près Auxerre (Yonne), porté comme décédé, dans un acte de 1682, bisaïeul des deux frères, Nicolas-Étienne et François-Bernard.

2. Quatremère de Quincy, *Canova et ses ouvrages*, p. 30, et Guigniaut, *Notice*, p. 30.

Digitized by Google

de Pompéi, comme aussi les monuments de l'architecture hellénique dans la Grande-Grèce et en Sicile. Il fit le voyage de Naples avec le peintre Louis David qui, en 1775, avait obtenu le grand prix de Rome, et c'est lui, nous dit M. Guigniaut, qui, remplissant le rôle de Minerve auprès d'Hercule, décida son compagnon à choisir la bonne voie : l'école classique en peinture allait trouver son maître dans l'élève de Vien. Il revint à Paris en 1780, et c'est probablement sous l'influence de ce qu'il avait vu de l'art antique, dans son voyage, qu'il voulut compléter sa science d'antiquaire, en étudiant l'architecture. Mais ses études lui faisaient un besoin de revoir l'Italie. Ce fut de ce dernier voyage que data sa liaison avec Canova dans l'atelier duquel il trouvait la sculpture selon son idéal[1]. Ce fut alors aussi que, pour recueillir les éléments de son travail sur l'architecture dorique, il revit Naples, Pæstum, Salerne et, en Sicile, les ruines d'Agrigente. Il revint à Paris en 1784, et l'Académie des inscriptions ayant mis au concours, pour l'année suivante, l'*examen de l'architecture égyptienne et sa comparaison avec l'architecture grecque*, il concourut et eut le prix. La question, il faut le dire, était prématurée, et le mémoire ne pouvait présenter que des solutions imparfaites quand l'auteur le fit imprimer, sans le remettre au point, quelques années après l'expédition d'Égypte (1803).

Le mémoire couronné en 1785 avait attiré l'attention sur son auteur, et c'est à lui que Panckoucke, éditeur de l'*Encyclopédie méthodique*, s'adressa pour faire, dans cette grande collection, le *Dictionnaire de l'architecture*. Le premier volume parut en 1788, avec une dédicace à Lamoignon (Malesherbes), garde des sceaux[2]. En 1789, il donnait dans le *Mercure de France*, autre publication de Panckoucke, une dissertation sur les *Opéras bouffons italiens*

1. *Canova et ses ouvrages*, p. 29, et Henry Jouin, p. 8.
2. Le second parut en l'an IX (1800), le troisième seulement en 1825.

Digitized by Google

qui fut aussi publiée en brochure[1]; il y examinait si la musique n'est que la servante de la poésie et dans quelle mesure elle y peut suppléer. Mais en 1789, en France, il s'agissait de bien autre chose que d'*opéras bouffons*; et c'est aussi le commencement d'une période nouvelle dans la vie de Quatremère.

Appartenant à une famille qui avait son rang dans la bourgeoisie parisienne, il avait dû approuver la convocation des États généraux. Il était libéral, et il en attendait des réformes qui supprimeraient de criants abus, sans ébranler le pouvoir royal : car ce pouvoir, sagement pondéré, était, à ses yeux, la garantie de l'ordre public. Il devint membre de la Commune de Paris, et débuta dans les affaires qui intéressaient la ville, en plaidant devant la municipalité la cause de la liberté des théâtres, dans un conflit qui s'était élevé entre les comédiens français et les comédiens italiens. Il eut aussi à prendre part au débat suscité dans la Commune par Louis David, en février 1790, sur le règlement de l'Académie de peinture et de sculpture.

Il publia à ce sujet ses *Considérations sur les arts du dessin en France suivies d'un plan d'académie ou d'école publique et d'un système d'encouragement* (Paris, 1791), brochure après laquelle il fit paraître, dans la même année, une première et une seconde suite à ces *Considérations*, que M. Jouin indique aussi. Mais, chose curieuse et qui n'a pas été remarquée, c'est Quatremère de Quincy qui a eu, quatre ans avant la Convention, la première idée d'un Institut ayant ses trois classes des sciences, des belles-lettres et des arts : *Seconde suite aux Considérations sur les arts du dessin ou Projet de règlement pour l'École publique des arts du dessin et de* L'EMPLACEMENT CONVENABLE A L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS[2].

1. Fonds Huzard à la Bibliothèque de l'Institut, t. XXXI, n° 1.
2. On la trouvera à la Bibliothèque de l'Institut, fonds Huzard, t. XXXI, n° 3.

Digitized by Google

Cette brochure est tout un traité en huit chapitres : c'est le septième qui est consacré à cet Institut. Il ne s'agit pas, sans doute, de la résurrection des Académies, et cet Institut est plutôt une école; mais l'idée de l'union des trois classes et la nécessité de leur union y est spécialement indiquée[1]. Singulière coïncidence : c'est au Louvre qu'il parle aussi de les installer :

N'avons-nous pas, dans la vaste et magnifique enceinte du vieux Louvre, l'édifice qu'il nous faut?... C'est là que doit s'ouvrir ce lycée universel, c'est là que doit se fixer ce sanctuaire de la science. (*Ibid.*, p. 89.)

Autre affaire administrative où il s'agissait d'art et où par conséquent on avait toute raison de recourir à Quatremère. A la mort de Mirabeau, quand l'Assemblée nationale décréta l'érection de l'église Sainte-Geneviève en Panthéon consacré à la sépulture des grands hommes, ce fut lui que la Commune de Paris chargea de faire subir à l'édifice les modifications intérieures réclamées par sa destination nouvelle, et l'on a le rapport adressé en conséquence par Quatremère au Directoire de Paris[2]. M. Jouin, qui l'a cité, l'a

1. « La liaison des sciences, des lettres et des arts, la correspondance qui existe entre les trois régions des connaissances et des facultés humaines, la nécessité d'un chef-lieu commun, d'un point central d'instruction pour toute la France, au milieu duquel s'élèverait cet arbre méthodique de la science, qui, jusqu'à présent, n'a existé que dans les livres; l'utilité enfin d'un institut général, correspondant avec toutes les écoles partielles du royaume, n'échapperont point à la sage prévoyance et à la profondeur de nos législateurs ». (*Ibid.*, p. 88).

2. *Rapport sur l'édifice de Sainte-Geneviève fait au directoire du département de Paris*, par M. Quatremère de Quincy. A Paris, de l'Imprimerie royale, MDCCXCI.

M. Jouin fait observer que la peinture (qui a su y prendre aujourd'hui la grande place) était, dans le plan de Quatremère, sacrifiée à la sculpture qui avait toutes ses prédilections, et il ajoute, à propos du choix dont il avait été lui-même l'objet : « Il convient de dire que Quatremère ne négligea rien pour appeler sur lui en cette circonstance les suffrages de la Commune. Usant de ses relations étroites avec Panckoucke, il reproduisit, en tête du

Digitized by Google

fait suivre d'une autre pièce inédite : c'est « la délibération prise le 19 juillet 1791 sur le rapport qui lui a été fait par M. Quatremère de Quincy au nom des commissaires de l'instruction publique » ; cette délibération porte :

Pour l'administration et direction générale des travaux de cet édifice, le Directoire a nommé M. Quatremère de Quincy. Il arrête que MM. Rondelet et Soufflot continueront d'être employés dans la direction des travaux, le premier comme inspecteur de construction, le second comme inspecteur d'ornements [1].

Soufflot, l'auteur du monument, maintenu comme employé dans la direction des travaux !

Mais Quatremère allait quitter la Commune pour monter plus haut, et le *Moniteur universel*, le journal récemment créé par Panckoucke, allait devenir, pour les neuf ou dix années qui vont suivre, la principale source de son histoire.

L'Assemblée nationale Constituante avait cédé la place à la Législative, et Quatremère, en raison de la notoriété qu'il avait acquise au département, fut élu député de Paris à la nouvelle assemblée. C'est là qu'il donna la vraie mesure de la fermeté de son caractère et de la sagesse de son esprit. Le temps allait à l'orage : l'Assemblée nationale avait fait la Constitution ; l'Assemblée législative, qui en procédait, était en voie de la démolir. En bien, en mal, l'éloquence peut beaucoup dans ces luttes : les Girondins en fournissent la preuve. Quatremère de Quincy n'y prétendait pas, mais ses discours sont des actes, et ces actes lui font grand honneur. Les Jacobins, minorité remuante, impérieuse, tendent déjà à la domination ; mais lui, grand et

Moniteur du 13 avril 1791, un article de son *Dictionnaire d'architecture* qu'il faisait précéder des lignes suivantes »... (lignes qui témoignent que depuis plus d'un an il avait exprimé et justifié le vœu réalisé par le décret de l'Assemblée).

1. Jouin, *Notice*, p. 16-18 et la note qui énumère les quatre rapports sur ce sujet.

Digitized by Google

fort, le regard assuré, le verbe haut, il est de taille et d'humeur à leur tenir tête. Dès le début, il se montre bien tel qu'il est, ami de l'ordre et de la liberté ; l'ordre, sans quoi la liberté est bien compromise. L'Assemblée a provisoirement adopté le règlement des Constituants, et on demande qu'il soit mis en délibération, article par article. Point de perte de temps !

Le règlement le moins compliqué sera le meilleur, ou plutôt le seul règlement devrait être l'habitude du respect pour la loi.

De l'ordre dans l'arrangement des lieux et dans la tenue des séances :

Notre salle est une arène de gladiateurs où chacun se dispute la parole. Dans une salle qui offre le spectacle d'une grande rue, où tout le monde circule et cause, il est impossible de discuter[1].

Quelques jours après, il prenait la parole dans une question qui intéressait les artistes exposants au Salon du Louvre. Les membres de l'Académie de peinture et de sculpture avaient, dans la distribution des récompenses, un avantage très marqué sur les artistes qui lui étaient étrangers. Les académiciens, en 1791, s'étaient trouvés au nombre de soixante parmi les trois cents exposants, le cinquième des exposants. Or, d'après le décret de l'Assemblée constituante, les simples artistes n'avaient que vingt membres des leurs dans le jury des récompenses, et les académiciens y comptaient toute leur classe, titulaires et agréés, au nombre de cent quarante ou cent soixante (car leur nombre n'était pas limité) ; ajoutez deux membres de l'Académie des belles-lettres et deux de l'Académie des sciences. Quatremère de Quincy, partisan de l'égalité, proposa que les jurés académiciens fussent réduits au nombre de vingt comme les autres, et il demandait l'urgence,

1. Séance du 11 octobre 1791, *Moniteur* du 12. Réimpression, t. X, p. 87.

Digitized by Google

attendu que la convocation du jury était pour le lendemain [1]. L'urgence ne fut pas votée, ce qui permit à l'Académie des beaux-arts de venir dans l'assemblée exprimer un vœu conforme à l'avis de Quatremère. Elle fit mieux; elle demanda de ne pas faire partie du jury, ne voulant pas qu'on pût mettre en suspicion des jugements favorables à ses membres [2].

Il ne craignait pas de heurter le sentiment de l'Assemblée, quand elle lui paraissait entraînée par la passion dans une voie funeste. Le 17 novembre 1791, Torné, évêque de la métropole du centre (Bourges), demandait la question préalable contre un article de la constitution civile du clergé qui prononçait la déchéance de tout traitement et pension pour refus du serment civique; comme on voulait voter sans l'entendre, Quatremère insista pour qu'il fût entendu, et il l'obtint [3]. Autre exemple : le 1er février suivant, dans l'affaire de Bertrand de Molleville, ministre de Louis XVI, le comité de l'Assemblée proposait de déclarer au roi que son ministre de la marine avait perdu la confiance de la nation, et le girondin Grangeneuve, appuyé par Ducos, réclamait même un décret d'accusation contre lui; mais Quatremère, au milieu des murmures, osa prendre sa défense :

La Constitution, disait-il, a mis dans les mains du Corps législatif deux armes très redoutables. Il doit en user avec beaucoup

1. Séance du 19 octobre, *Moniteur* du 20, p. 151.

2. Séance du 5 novembre, *Moniteur* du 6. *Ibid.*, p. 299, et H. Jouin, p. 12. — Le 24 avril 1792, au nom du Comité d'Instruction publique, il faisait un rapport à la suite duquel l'Assemblée rendait un décret en faveur de l'ancien capitaine de vaisseau de Rossel. Le brave marin était peintre en même temps. Il s'était chargé de peindre en dix-huit tableaux et de faire graver les principaux événements de la guerre d'Amérique, et s'y était ruiné dès avant la fin de l'entreprise. Conformément aux conclusions du rapporteur, l'Assemblée décida qu'il serait indemnisé et le chargea de continuer son œuvre.

3. Séance du 17 novembre 1791, *Moniteur* du 18. *Ibid.*, p. 397.

Digitized by Google

de réserve et seulement contre les grands attentats... La postérité concevra-t-elle que des actes où il s'agissait de l'honneur, de la vie, de la fortune des citoyens, aient été assujettis, comme des jeux de spectacle, aux applaudissements, aux sifflets des spectateurs? (*Les mêmes voix, avec plus de force* : Au fait donc!) Ce que l'on peut dire avec vérité du décret d'accusation peut se dire, à plus forte raison, de cette espèce d'excommunication politique dont le Corps législatif peut frapper les principaux agents du pouvoir exécutif... Au roi seul appartient constitutionnellement la révocation des ministres.

Isnard intervint brusquement dans le débat :

Je demande qu'on entende quelqu'un pour le ministre, car M. Quatremère a parlé contre l'Assemblée, contre le comité, contre les tribunes, sans rien dire en faveur du ministre.

Et le *Moniteur* ajoute : « La propositition de M. Isnard est unanimement adoptée ». Ce qui n'empêcha pas le décret d'accusation d'être rejeté à une très grande majorité, et la proposition du comité, ajournée, à l'appel nominal, par 208 voix contre 173[1].

Quatremère eut un rôle plus important dans une autre circonstance.

Au milieu des troubles causés par les difficultés des approvisionnements et la crainte de la famine, Simonneau, maire d'Étampes, avait été massacré dans une émeute sur la place du Marché. Il y était venu à la tête de la municipalité pour s'opposer à des hommes armés qui prétendaient taxer le prix du lait. Ce crime produisit une grande émotion dans l'Assemblée. On proposa l'érection d'un monument aux mânes du magistrat immolé dans l'exercice de ses fonctions (6 mars). Le député Laureau demandait un deuil de trois jours dans tout le royaume (8 mars). Plusieurs villes, Lyon, Nemours, Senlis célébrèrent en son honneur des fêtes

1. Séance du mercredi au soir, 1er février 1792, *Moniteur* du 3. Réimpression, t. XI, p. 281.

Digitized by Google

funèbres (2 et 4 avril, 1er mai). — Quatremère, au nom du comité de l'Instruction publique, fit décréter une cérémonie nationale expiatoire :

Lorsque la liberté sera consolidée, disait-il, vous vous empresserez et vous consacrerez une fête générale en commémoration de tous les événements, de toutes les actions célèbres qui auront contribué à son affermissement... Mais vous n'avez pas voulu aujourd'hui généraliser celle dont il s'agit, parce que vous avez craint d'en atténuer l'effet. Le maire d'Étampes est mort au nom de la loi outragée. La loi seule doit partager son triomphe.

Et il proposait un décret en cinq articles :

Article premier. — Une cérémonie nationale, consacrée au respect dû à la loi, honorera la mémoire de Jacques-Henri Simonneau, maire d'Étampes, mort le 3 mars 1792, victime de son dévouement à la patrie.

. . . . . .

Art. 4. — Le cortège sera composé des magistrats nommés par le peuple, des différents fonctionnaires publics et de la garde nationale.

Art. 5. — L'écharpe du maire d'Étampes sera suspendue aux voûtes du Panthéon français.

Le parti de l'émeute (il y en a dans toutes les assemblées) se sentit touché par ce décret. Chabot en demanda l'ajournement; Albitte fit des objections sur le cortège, où entrait la garde nationale; mais Quatremère soutint le projet et le fit adopter[1]. On le lui fit payer plus tard.

Dès ce moment déjà il était suspect. Il le fut davantage lorsque revint l'affaire de Bertrand de Molleville (qui n'avait été qu'ajournée) et de Montmorin, qui y fut jointe. — « A bas! allez à votre place, » lui cria-t-on quand il monta à la tribune le 18 mai[2]; et il ne fut pas mieux accueilli le 2 juin

1. Séance du 12 mai, *Moniteur* du 13. Réimpression, t. II, p. 368.
2. *Moniteur* du 19. *Ibid.*, p. 419.

Digitized by Google

quand il prit la défense d'un autre personnage, Duport-Dutertre, ex-ministre de la Justice[1].

Mais ce n'étaient plus seulement les ministres du roi; c'était le roi lui-même qui était outragé, menacé jusque dans son palais. On connaît la journée du 20 juin et la démarche de La Fayette, qui en fut la suite. Cette démarche provoqua des pétitions dont Thuriot se fit l'interprète dans l'Assemblée, le 2 juillet :

Les pétitionnaires viennent d'ouvrir vos yeux sur un grand complot, formé contre la France. On veut vous donner un gouvernement militaire; on veut d'abord retirer les troupes de dessus les terres ennemies, et nous réduire à la défensive; on veut ensuite armer les départements contre Paris. Vous savez que la lettre de M. Lafayette était connue à Paris deux jours avant qu'elle vous fût adressée.

Et il demandait « le licenciement de l'état-major et la permanence des sections »; et « qu'on déclare à la France entière que la patrie est en danger ».

1. Séance du 2 juin, *Moniteur* du 3 et du 5. *Ibid.*, p. 555 et 567. — Delaunay, d'Angers, l'en reprit vivement dans la séance du 5 : « C'est sans doute pour distraire votre attention des faits qui doivent seuls essentiellement la fixer que M. Quatremère vous a présenté des dispositions politiques et morales sur l'exercice du droit d'accuser. J'aime à croire qu'un attachement de vingt-cinq ans pour l'ex-ministre lui a fait illusion, et qu'il a jugé des faits plutôt avec le sentiment d'un ami qu'avec l'impassibilité d'un législateur. Ce n'est point de cette manière qu'on parvient à subjuguer une assemblée d'hommes sages; ce sont des faits qu'il lui faut, et je vais vous en présenter. » (*Moniteur* du 7 juin. *Ibid.*, p. 585). Merlin ayant ajouté à d'autres imputations ce propos qu'il prêtait à Duport : « J'ai souvent dit au roi, comme le cardinal de Retz : Sire, jamais je ne monte dans ma voiture pour me rendre auprès de votre personne, sans la remplir de pistolets, de crainte d'être assassiné par ces gueux-là », en parlant des députés de l'Assemblée nationale, — Quatremère s'écria : « Je déclare que cette dénonciation est une affreuse calomnie; mais je demande qu'on l'entende jusqu'au bout, afin d'en faire justice. » Beugnot, provoqué par un trait ironique de Ducos, prit à son tour la défense de Duport (p. 586 et suiv.). Épargné alors, on le retrouvera plus tard au tribunal révolutionnaire, 7 et 8 frimaire an II, 27 et 28 novembre 1793 (*Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, t. II, p. 121).

Digitized by Google

Quatremère ne laissa à personne le soin de répondre :

M. Thuriot vient de développer un grand projet de conjuration contre l'État. Je ne veux point réfuter ses idées. L'Assemblée a dû se convaincre que chacun peut imaginer des systèmes de conjuration, et tout le monde sait qu'il n'y a rien de si fautif que l'histoire des conjurations passées. (*On murmure.*) Je pourrais appeler à l'appui l'histoire du comité autrichien. (*On murmure.*) Je pourrais aussi dénoncer un de ces complots, mais qui ne gît point en conjectures : il est tout en faits; il ne tend qu'à opérer une nouvelle révolution.

Et il ajoutait :

Une nouvelle révolution serait une véritable contre-révolution[1].

On en était bien proche, le 8 août. La Fayette, accusé devant l'Assemblée pour sa démarche, était acquitté par 406 voix contre 224. Mais l'émeute grondait à la porte de la salle; les députés constitutionnels furent insultés à leur sortie, notamment Quatremère. Le 9, il écrivit au président :

Monsieur le Président,

Ayant juré de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution, je croirais manquer à mon devoir si je ne dénonçais pas les outrages faits à plusieurs de mes collègues. J'ai été moi-même assez longtemps l'objet de ces violences[2].

Le lendemain, c'était le 10 août! — Nulle sûreté désormais pour Quatremère dans l'Assemblée ; ce n'était plus un suspect, c'était un complice.

Que devint-il après qu'il eut quitté l'Assemblée, après que la Convention, en établissant le tribunal révolutionnaire (10 mars 1793), en votant la loi des suspects (17 sep-

1. Séance du 2 juillet au soir, *Moniteur* du 4. T. XIII, p. 31.
2. Séance du 9 août, *Moniteur* du 11. *Ibid.*, p. 370.

Digitized by Google

tembre), eut inauguré et consolidé le règne de la Terreur? La seule pièce qui constate son arrestation comme suspect est un arrêté du Comité de sûreté générale, signé par tous les membres du Comité, et en tête par David : arrêté en vertu duquel il fut écroué aux Madelonnettes, 12 ventôse an II (2 mars 1794). Alfred Maury dit bien qu'il « languit treize mois dans les cachots », ce qui, à partir du jour de la libération générale, 9 thermidor (27 juillet 1794), reporterait son emprisonnement à la fin de juin 1793. Mais il ne s'appuie d'aucune autorité et il y a des preuves contraires. M. Adolphe Leclère a dit à M. Jouin que cette prétendue date est celle du mariage de son père et de sa mère, auquel Quatremère de Quincy assista comme témoin. Il y a mieux : des pièces authentiques établissent qu'il ne fut pas sérieusement inquiété pendant la première année de la Convention; qu'il continuait même de remplir des fonctions publiques. Ce sont les deux rapports qu'il fit au Directoire du département de Paris comme commissaire du département pour l'administration et la direction du Panthéon français, l'un le 13 novembre 1792, l'an premier de la République française, l'autre le deuxième jour du second mois de l'an deuxième (23 octobre 1793)[1].

Ce titre d'administrateur du Panthéon lui servit au moins

1. Quatremère de Quincy a publié deux rapports à propos de cette mission :

1° Rapport fait au Directoire du département de Paris, le 13 novembre 1792, l'an premier de la République Française, sur l'état actuel du Panthéon français, sur les changements qui s'y sont opérés; sur les travaux qui restent à entreprendre, ainsi que sur l'ordre administratif établi pour leur direction et la comptabilité, par Ant. Quatremère, commissaire du département pour l'administration et la direction du Panthéon français;

2° Rapport fait au Directoire du département de Paris sur les travaux entrepris, continués ou achevés au Panthéon français depuis le dernier compte rendu, le 17 novembre 1792, et sur l'état actuel du monument, le deuxième jour du second mois de l'an deuxième de la République Française, une et indivisible (23 octobre 1793), par Antoine Quatremère, commissaire, etc. (Fonds Huzard, t. XXXI, nos 7 et 8.)

Digitized by Google

à quelque chose quand, sur le vu d'une dénonciation dont on rapportait l'origine à Marat (Charlotte Corday l'avait immolé depuis près de deux mois), il fut, le 9 septembre 1793, frappé d'un mandat d'arrêt qui l'envoyait à Sainte-Pélagie. Mais, dit M. Guigniaut, qui a eu entre les mains la copie conforme du mandat, « Quatremère de Quincy, excipant d'un décret de la Convention, rendu le même jour et relatif aux fonctionnaires publics déclarés suspects, demanda sa mise en surveillance sous la garde de deux *citoyens*, et à ses frais, en sa qualité d'administrateur du Panthéon, et la levée des scellés mis sur ses papiers et effets, ce qui lui fut accordé[1] ». Malheureusement, quelques jours plus tard, paraissait la loi des suspects (17 septembre) et, le mois suivant, un arrêté de la Commune (10 octobre) en élargissait considérablement le cadre. Comment y échapper? — Au mois de janvier 1794, un incident tragique rendit la situation de Quatremère plus dangereuse encore.

Le 21 janvier (2 pluviôse an II), premier anniversaire de la mort de Louis XVI, une députation des Jacobins, se rendant à la barre de la Convention, demanda qu'on en fît une fête nationale, ce qui fut décrété; et Billaut-Varenne ayant proposé de l'inaugurer en allant « célébrer sur la place de la Révolution l'anniversaire du jour de la liberté, qui n'a daté que du jour de la mort du tyran », on applaudit, et la Convention se mit en marche. C'était l'heure des exécutions; elle s'y rencontra avec le bourreau. Ce jour-là, montait sur l'échafaud Marc-Étienne Quatremère, l'honnête et riche marchand de la rue Saint-Denis, père de notre confrère l'orientaliste Étienne Quatremère, et cousin germain d'Antoine Quatremère de Quincy. Choisi pour arbitre entre l'administration et des fournisseurs de drap, il avait donné des conclusions qui leur étaient favorables, mentionnant,

1. *Notice*, p. 23, et note 22, p. 63.

Digitized by Google

d'ailleurs, ce qui lui paraissait à charge ou à décharge pour mettre les juges à portée de prononcer. S'était-il trompé? Au moins avait-il été de bonne foi ; mais sa condamnation à mort entraînait la confiscation de ses biens ; la République était indemnisée de la perte qu'elle avait pu faire[1].

A partir de ce moment, Quatremère de Quincy devenait plus que suspect, et c'est peut-être alors qu'il se retira à Cernay, près de Montmorency. « J'étais tranquille, disait-il un jour à M. Adolphe Leclère, une seule personne connaissait le lieu de mon refuge, et j'étais sûr qu'elle ne me trahirait pas ; c'était Danton. » On l'y trouva pourtant, et l'arrêté du Comité de sûreté générale le fit écrouer aux Madelonnettes le 12 ventôse. Mais ventôse touche à germinal ; Danton était suspect lui-même, et bien près de la guillotine. Il l'eût plus compromis que protégé alors. Croyons que si David n'empêcha pas l'emprisonnement de Quatremère, si son nom se trouve même en tête des signataires de l'arrêté qui l'ordonna, il sut au moins, dans ces derniers mois si sanglants de la Terreur qui suivirent la mort de Danton, faire mettre son dossier en bonne place. C'était le seul moyen d'échapper aux exécutions en masse qui se firent sous le prétexte de « la Conspiration des prisons[2] ».

Ces mois de prison, si funestes à beaucoup d'autres, Quatremère sut les mettre à profit pour l'art dont il avait la passion dès son enfance. De la terre du préau, qu'il jugea ou sut rendre propre au modelage, il composa, nous dit M. Jouin, plusieurs figurines : un *Joueur de flûte*, un *Joueur de palet* ; il entreprit même, pour un compagnon de captivité nouvellement marié et qui, enlevé à sa jeune femme, n'attendait plus que la mort, tout un groupe : *l'Amour et l'Hymen*. Il y travaillait encore, lorsque le 9 thermidor

1. *Histoire du tribunal révolutionnaire*, t. II, pp. 372-374.

2. La note du *Moniteur universel* sur la condamnation du tribunal révolutionnaire du 2 pluviôse (n° du 5. T. XIX, p. 284) porte *Marc-Antoine*, au lieu de *Marc-Étienne*, que donne l'acte d'accusation et qui est le vrai nom.

Digitized by Google

ouvrit à tous les accusés ou suspects les portes des prisons. Y laissera-t-il son groupe à peine ébauché? Il obtient d'y rester quelques jours encore, et il l'achève[1]. C'était un bien vif amour de l'art et une bien grande confiance dans la Révolution du 9 thermidor!

Le 9 thermidor, qui lui rendit la liberté, ne le réconcilia pourtant pas avec la Révolution telle que les républicains l'avaient faite. Il le prouva dans les réunions de son quartier, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, section de la Fontaine de Grenelle, section qui passait, à bon droit, pour être un peu aristocratique; et elle le montra en vendémiaire quand, la Convention étant près de finir, les Conventionnels se montraient si jaloux de lui survivre. On sait que dans la Constitution de l'an III, qui établissait un Directoire exécutif, un Conseil des Anciens et un Conseil des Cinq-Cents, ils s'étaient réservé, pour la première année, deux tiers des places dans les deux Conseils[2], ce qui leur assurait infailliblement la totalité des cinq places dans le Directoire exécutif. Le 2 vendémiaire (24 septembre 1795), Quatremère de Quincy, qui avait été élu président de la Section, prononça, dans son assemblée primaire permanente, un discours qui fut imprimé par ordre de cette assemblée, et sans doute répandu dans plusieurs autres[3]; et c'est ainsi qu'il se trouva un des promoteurs de l'insurrection, mitraillée sur les marches de Saint-Roch par le général Bonaparte.

Son discours imprimé était déjà une charge contre lui. Il fut traduit devant le conseil militaire réuni au Théâtre-Français le 16 vendémiaire (8 octobre), et condamné à mort par contumace le 23 (15 octobre)[4], ce qui explique assez pourquoi il ne fut pas un des premiers membres de l'Institut

1. Jouin, pp. 27-29, et Delaborde, *Hist. de l'Acad. des beaux-arts*, p. 184.
2. Décrets du 5 fructidor an III (1795) et du 13 du même mois.
3. Jouin, p. 29.
4. *Moniteur*, t. XXVI, p. 259.

Digitized by Google

créé par décret du 3 brumaire an IV (25 octobre[1]). Mais il n'avait eu garde de se présenter devant ses juges, et notre confrère Maury nous dit comment il se déroba aux recherches :

Sa grande taille, sa forte voix, sa physionomie si caractéristique lui rendaient les déguisements difficiles. Plus d'une fois il faillit tomber aux mains de la police; et après avoir épuisé tous les refuges, il eut la témérité de venir chercher un asile rue Saint-Dominique-Saint-Germain, dans sa propre demeure, que l'apposition des scellés rendait inviolable, et où il avait pénétré par une porte secrète. De là, il put entendre crier dans les rues son arrêt de mort.

Cette aventure de vendémiaire, suivie d'une sentence de mort, annulée, il est vrai, dix mois après[2], n'était pas faite pour détourner Quatremère de la politique. Il y était, tout au contraire, plus entraîné encore par l'ardeur de la lutte, la lutte contre les Jacobins; et en cela, il était toujours l'homme de son quartier. Aussi, au second renouvellement du tiers, fut-il élu, par la réaction, au Conseil des Cinq-Cents[3]. Il

1. L'Institut forme le titre IV du décret sur l'instruction publique, séance du 3 brumaire, *Moniteur* du 11 (2 novembre 1795); réimpression, t. XXVI, p. 324.

2. 22 thermidor an IV (9 août 1796). L'arrêt portait qu'il n'y avait pas eu de conspiration en vendémiaire. (*Moniteur* du 8 fructidor (25 août 1796); t. XXVIII, p. 399. — Quatremère s'était constitué prisonnier, et fut écroué à la Force le 8 thermidor; procès-verbal de l'interrogatoire préalable, même date; acte d'accusation, le 12; acquittement sur la déclaration du jury spécial, le 22. M. Guigniaut a eu les pièces entre les mains. (*Notice*, p. 64, note 26.)

3. 22 germinal an V (11 avril 1797). *Moniteur* du 23; t. XXVIII, p. 656; par 317 voix sur 567. A la lettre du président, qui le lui notifiait, il répondit :

« J'accepte la fonction que le vœu de mes concitoyens vient de me con-
« fier. Appelé pour la seconde fois à défendre leurs droits dans l'Assemblée
« des représentants de la nation, je ne puis me permettre de croire que j'ai
« dû leurs suffrages à mon mérite personnel.

« Si je cherche à m'expliquer cette seconde faveur, j'ose me persuader
« que pendant la durée de l'Assemblée législative, cette Assemblée dont
« les termes furent si courts, et dont les résultats occuperont si longtemps

Digitized by Google

s'y montra non moins actif et bien inspiré qu'il ne l'avait été à l'Assemblée législative : qu'il s'agît des aspirants aux fonctions du gouvernement représentatif[1], ou de toute autre question administrative[2].

On pense bien qu'il portait un intérêt tout particulier aux Beaux-Arts. C'est au nom d'une commission spéciale qu'il fit un rapport sur l'exemption du droit de patente en faveur des peintres, sculpteurs, graveurs et architectes.

C'est l'opinion modérée, c'est la réaction de vendémiaire qui l'avait porté au Conseil des Cinq-Cents. On le peut voir à la vigueur avec laquelle il y appuya un projet de Vaublanc, condamné à mort comme lui en vendémiaire, et relevé de la condamnation comme lui, projet qui armait le Conseil contre les excès des clubs. Les Jacobins repoussaient ce projet, comme inconstitutionnel et comme excédant les pouvoirs des Cinq-Cents :

A qui donc appartient le droit de prononcer la dissolution, non des société particulières, mais d'associations qui s'arrogent un caractère de publicité aussi menaçante?

Si, pendant que nous faisons des lois, il existe un autre pouvoir capable de chercher à votre autorité des contre-poids dans

« l'histoire, j'ai dû être remarqué parmi les défenseurs constants des prin-
« cipes de l'ordre et de la vraie liberté. J'aime à penser encore qu'on m'a
« toujours vu depuis dans les rangs honorables de ceux qui savent braver
« les dangers pour le salut de la patrie, etc. ».

C'est tout un programme qui ne laissait aucun doute sur ses dispositions. (Voyez Guigniaut, *Notice*, p. 64-65, note 27).

1. *La véritable liste des candidats, précédée d'observations sur la nature de l'institution des candidats, et son application au gouvernement représentatif*, an V (1797). Recueil de Mémoires (fonds Huzard à l'Institut), t. XXXI, n° 10.

2. *De la responsabilité des ministres et de celle des agents du Directoire dans les colonies*; ou bien encore, au nom de la Commission de l'instruction publique, *sur le projet présenté par la Commission de l'aliénation des presbytères*, et encore *sur le mode et l'organisation des biens affectés aux bourses des ci-devant collèges de Paris*. 13 messidor an V (1er juillet 1797). *Ibid.*, n° 12; — 30 messidor (18 juillet 1797); *ibid.*, n° 13; — 11 thermidor (29 juillet 1797); *ibid.*, n° 14; — 9 fructidor (26 août 1797); *ibid.*, n° 15.

Digitized by Google

des assemblées politiques déjà plus nombreuses que le Sénat français; si, pendant que vous prenez des résolutions, il existe, par la volonté du gouvernement, un corps autre que le Conseil des Anciens, qui exerce sur vos actes la censure et le contrôle d'un suffrage public; et si, après huit ans de révolution, vous consentez à descendre à cet excès de bassesse qui déjà vous ferait courber la tête sous le joug de quelques factieux ameutés contre vous; si vous ne prévoyez pas les terribles conséquences de cette faiblesse et les suites de cette humiliation; si vous ne voyez pas que le salut de la République est dans la dignité du corps des représentants du peuple; si vous cherchez votre salut ailleurs que dans le sentiment de votre dignité; oui, je le déclare, je vous le prédis, c'en est fait de la République et de vous; vous périrez avec ignominie. Je partagerai vos dangers, mais je n'aurai point partagé votre honte [1].

Cette fière attitude, ce langage véhément ne pouvaient manquer de tourner contre lui la majorité du Directoire, qui était jacobine; et comme il n'était pas une quantité négligeable, membre très actif du club de Clichy, il se trouvait marqué pour le premier coup d'État. Il fut, en effet, au nombre des proscrits du 18 fructidor, avec les deux directeurs de la minorité, Carnot et Barthélemy; onze du Conseil des Anciens (Barbé-Marbois, Portalis, Tronçon-Ducoudray, etc.); une quarantaine de ses collègues des Cinq-Cents (Boissy-d'Anglas, Camille Jordan, Pastoret, Pichegru, Siméon, Villaret-Joyeuse, etc.), sans compter les rédacteurs ou propriétaires d'une trentaine de journaux de l'opposition [2]. Mais l'épuration ici avait une tout autre portée que les condamnations à mort de vendémiaire. C'était Cayenne. Cette fois encore, il échappa au redoutable châtiment d'une façon non moins originale que dans son procès

1. *Opinion de Quatremère sur le second projet relatif aux réunions politiques. Ibid.*, n° 11.

2. *Moniteur* du 20 fructidor an V (6 septembre 1797) et du 24 fructidor (10 septembre). T. XXVIII, pp. 797 et 810.

Digitized by Google

criminel. En vendémiaire an IV, il s'était dérobé à ceux qui le recherchaient en pénétrant par une entrée secrète d'une maison amie dans sa propre maison, où il trouvait un asile sous la protection des scellés. En fructidor, c'est dans la prison des Madelonnettes qu'il se réfugia. Dans sa précédente captivité, il avait gagné les bonnes grâces du concierge ; il en usa pour obtenir de lui d'y demeurer quelques jours ; après quoi, il gagna la maison d'un ami ; mais on pouvait l'y chercher. Talleyrand, avec qui il s'était lié au Directoire du département de Paris, devenu ministre des relations extérieures, lui ménagea une retraite moins facilement abordable. Quatremère, grâce à cette connivence, gagna la frontière avec un passeport au nom de Quartini, et il put ainsi parvenir dans le Holstein, où il passa deux ans en la compagnie d'un autre proscrit, Portalis [1].

Il n'eut garde d'obéir à la loi du 19 brumaire an VII (9 novembre 1798), qui sommait les fugitifs de se présenter à Rochefort pour se faire indiquer une prison, sous peine de la confiscation de leurs biens ; ni à l'arrêté du 28 nivôse suivant (17 janvier 1799), qui leur enjoignait de se rendre provisoirement dans l'île d'Oléron ; et il ne se laissa pas séduire davantage par la proclamation de Fouché, bien qu'il fût personnellement nommé dans l'arrêté du 7 thermidor de cette même année (25 juillet 1799), auquel Fouché se référait.

Un coup d'État l'avait frappé, un autre coup d'État lui rouvrit les portes de la France : le 18 brumaire.

Revenu en France, il avait à rentrer en possession de ses biens. A cet effet, et pour satisfaire une formalité réglée par les arrêtés des consuls [2], il dut se faire délivrer un

1. Guigniaut, *Notice*, p. 25, et p. 65 et 66, notes 28 et 29. M. Guigniaut s'appuie de M. Barrière pour placer ici l'anecdote des Madelonnettes, M. Jouin la reporte d'après M. Leclère (autorité considérable) à la suite du refuge sous les scellés de sa maison, en vendémiaire.

2. Lois et arrêtés des consuls relatifs aux déportés admis à rentrer en France, à charge de demeurer sous la surveillance du ministre de la police

Digitized by Google

extrait de son acte de naissance le 24 ventôse an VIII (12 février 1800). Comparée à l'extrait qu'il se fit délivrer plus tard (18 janvier 1811), extrait que M. Jouin a reproduit au début de sa notice, cette pièce nous donne une étrange idée de la manière dont on extrayait, sous l'ère républicaine, les actes de naissance de l'ancien état civil, qui étaient des actes de baptême :

L'an mil sept cent cinquante-cinq, le vingt-huit octobre, fut nommé Antoine Chrisostome, né d'aujourd'hui ; fils de François, Bernard Quatremère et de Marie Anne Bourjot, sa femme. Témoins : Antoine Leboucher et Marie Anne Berrieux, femme Caignard.

Nommé, au lieu de *baptisé*; le *parrain* et la *marraine* devenus de simples témoins! C'est l'acte de baptême laïcisé.

Échappé à l'exil, la politique ne le tentait plus. Il appréciait le bienfait de l'ordre que le Premier Consul avait rétabli à l'intérieur et de la paix au dehors qu'il faisait alors espérer à la France. Mais, Premier Consul ou Empereur, Napoléon n'était pas son homme; Empereur moins encore que Premier Consul. Épris de l'art jusqu'à tout sacrifier au culte qu'il réclame de ses admirateurs, il n'avait point pardonné au vainqueur de l'Italie de lui enlever, même pour le Louvre, les chefs-d'œuvre qu'elle avait produits et qui étaient son ornement et sa gloire. On en pouvait trouver la preuve dans les six lettres qu'il écrivit au général Miranda et qui furent publiées en l'an IV (1796) sous ce titre : *Lettres sur les préjudices qu'occasionneraient aux arts et à la science le déplacement des monuments de l'art de l'Italie, le démembrement de ses Écoles, et la spoliation*

générale, 3 et 5 nivôse an VIII (24 et 26 décembre 1799). — « Plusieurs pièces des 21 février, 5 avril et 13 octobre 1800 témoignent des difficultés que rencontra Quatremère pour obtenir la délivrance de ses biens. » JOUIN, p. 34, note.

Digitized by Google

de ses collections, *galeries*, *musées*, etc., par A. Q. [1]. Il faut relire ces lettres : on aurait voulu lui en faire un crime après 1815. On ne saurait trop lui faire honneur du sentiment élevé qui les lui inspira. Laissant donc la politique, il était revenu aux beaux-arts, a l'étude des arts dans l'antiquité.

Ces études le ramenaient vers l'Académie qui, en 1785, avait couronné son mémoire sur *l'architecture égyptienne comparée à l'architecture grecque*. Depuis, l'Institut avait été créé par la Convention et réorganisé par l'arrêté consulaire du 3 pluviôse an XI. Les anciennes académies s'y retrouvaient, sous le nom de classes, dans les rapports fraternels que la Convention avait établis entre les sciences, les lettres et les beaux-arts. L'Académie des inscriptions et belles-lettres y figurait dans la classe d'histoire et de littérature ancienne. Une place étant devenue vacante par la mort du jurisconsulte Bouchaud, Quatremère de Quincy y fut élu le 16 février 1804, la même année que furent nommés après lui Visconti et Millin [2]. Guidé par un vif sentiment de l'art, et fort de la connaissance qu'il avait de ses procédés, il appliquait volontiers ce qu'il savait de son histoire à l'interprétation des monuments de l'antiquité parvenus jusqu'à nous, essayant des restitutions d'après les textes des auteurs ou le rapprochement d'imitations probables. « Ce fut, dit notre vénéré confrère M. Guigniaut, dans cet esprit et pour éclaircir certaines questions, certains points importants ou curieux de l'histoire de l'art, qu'il lut, entre 1804 et 1812, à la classe de l'Institut qui l'avait adopté la première, toute une série de mémoires [3]. La plupart furent

1. Legs Huzard ; même recueil, t. XXXI, n° 9.

2. Visconti le 20 juillet, Millin le 23 novembre.

3. Guigniaut, *Notice*, p. 30 et p. 68, note 36. En voici une indication plus précise : *Sur la restitution du temple de Jupiter Olympien d'Agrigente*, d'après la description de Diodore de Sicile et les fragments qui en subsistent encore, lu le 26 germinal an XII (27 avril 1804). *Mémoires de l'Institut*, 3e classe, t. II, p. 270. — *Sur la manière dont étaient éclairés*

Digitized by Google

les préludes de ce bel ouvrage, qu'on peut appeler son chef-d'œuvre, et que le titre même qu'il porte, le *Jupiter Olym-*

les temples des Grecs et des Romains, lu le 8 novembre 1805. *Ibid.*, t. IV, p. 166. — *Sur la description du bouclier d'Achille*, lu le 15 septembre 1809. *Ibid.*, t. V, p. 102. — *Sur la course armée et les oplitodromes*, contenant une nouvelle hypothèse propre à expliquer la statue vulgairement appelée le Gladiateur combattant, lu le 7 décembre 1804. *Ibid.*, p. 165. — *Sur le char funéraire qui transporta, de Babylone en Égypte, le corps d'Alexandre*, lu le 5 février 1808. *Ibid.*, p. 315. — *Sur le bûcher d'Héphestion, décrit par Diodore de Sicile*, lu le 7 décembre 1810, *ibid.*, p. 395.

M. Jouin aussi a énuméré dans une note de sa notice les mémoires qui ont préparé le grand ouvrage de Quatremère durant les dix années qui en ont précédé la publication. Le mémoire *Sur l'or et ses différents emplois chez les Anciens* est, je crois, inédit, mais il existe en manuscrit sous deux formes, dans les papiers qui sont restés à M. Adolphe Leclère, après le pillage de sa maison de Clamart par les soldats allemands :

1° *De l'or et des divers emplois que les Anciens ont fait de ce métal dans les ouvrages de l'art et dans les statues*, avec cette note en marge : « La première lecture a été faite dans la classe d'histoire et de littérature ancienne les vendredis 9 mars et 16 mai [*lire* mars] 1810. La seconde lecture a eu lieu les vendredis 18, 25 mai 1810 (48 pages numérotées de 1 à 48). »

2° Mémoire sur l'or, etc., avec la note marginale : « Lu à la séance publique de la troisième classe de l'Institut, le jeudi 5 juillet 1810 (13 à 14 pages non numérotées). »

Avec ces deux manuscrits, échappés aux déprédations et aux outrages des Allemands, d'autres dont plusieurs ont été imprimés : Réflexions critiques sur les mausolées en général, en particulier sur celui de l'archiduchesse Christine exécuté par M. Canova et placé depuis peu dans l'église de Saint-Augustin de Vienne, en Autriche ; — De M. de Paw et de son opinion sur la beauté des femmes de la Grèce (supplément aux *Mémoires de l'Institut*, t. II, n° 2) ; — Sur le Demos de Parrhasius (*Ibid.*, n° 3). — D'autres manuscrits encore : sur un passage de Pline (*Græcorum est nihil velare*, l. XXXIV). Ajoutez quelques notes détachées : Sur la statue de bronze de Berlin, explication de la petite figure antique connue sous le nom d'Atalante ; — Essai historique sur l'art du paysage à Rome ; — Notice historique sur M. Charles-François Dupuis ; — Notice historique sur M. Louis-Pierre Anquetil ; — et des lettres d'un caractère officiel adressées à Quatremère de Quincy.

La notice sur Anquetil offre une singularité qui réclame une explication. Elle se compose de quelques feuilles, — de la même main que les autres manuscrits ; — il y en a de très grandes parties, textuellement reproduites dans la *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Anquetil, par M. Dacier, secrétaire perpétuel, lue dans la séance publique du jeudi 5 juillet 1810*, réimprimée dans le *Moniteur universel* du samedi 5 sep-

Digitized by Google

pien, ne saurait faire apprécier ni dans toute la grandeur ni dans toute la nouveauté de son objet. »

Le titre complet mérite d'être cité :

Le Jupiter Olympien ou l'art de la sculpture antique considéré sous un nouveau point de vue. Ouvrage qui comprend un essai sur la sculpture polychrome, l'analyse explicative de la toreutique, et l'histoire de la statuaire en or et en ivoire chez les Grecs et les Romains, avec la restitution des principaux monuments de cet art, et la démonstration pratique ou le renouvellement de ses procédés mécaniques. Paris, 1814, in-folio, avec 32 planches[1].

Ce titre est tout un programme, on pourrait dire une table, non des chapitres, mais des grandes divisions du livre.

C'est au fond l'histoire de la sculpture chez les Grecs jusqu'à l'époque de Constantin. Pour apprécier l'étendue et les dimensions de cet ouvrage, véritable monument élevé par l'archéologie au génie de la Grèce, on ne saurait mieux faire que de lire les deux articles que Letronne lui a consacrés dans le *Journal des Savants* (novembre 1817 et décembre 1818).

tembre 1810 : numéro qui se trouve annexé aux feuilles de la notice incomplète de Quatremère. D'où vient cela? — M. Guigniaut a rappelé dans sa notice les relations d'amitié de Dacier avec la famille de Quatremère. C'est à lui que le père s'était adressé pour retenir à l'étude du droit le fils qui ne songeait qu'aux arts du dessin. Quatremère de Quincy, devenu membre de l'Académie des inscriptions, aura volontiers prêté son concours en cette circonstance au secrétaire perpétuel qui avait été si heureux de l'accueillir à l'Académie des inscriptions ; et c'est ainsi que, sans aucune intention maligne, il aura joint à son brouillon la forme officielle que Dacier lui avait donnée.

M. Jouin, qui a reçu ces papiers de M. Adolphe Leclère, m'a fait l'honneur de me les offrir, et je les ai acceptés avec reconnaissance pour les remettre en son nom à la Bibliothèque de l'Institut.

1. Le frontispice monumental : le *Jupiter Olympien vu dans son trône et dans l'intérieur de son temple*, et 31 planches. L'édition de 1815, qui est la même avec un nouveau titre, comprend une dédicace au roi après la seconde Restauration.

Digitized by Google

Les Grecs commencèrent, selon l'usage des peuples sauvages, par se faire des idoles en bois, figures coloriées et même drapées comme des mannequins; l'influence de ces pratiques originaires, consacrées par la religion, se retrouve dans la raideur du style éginétique. Quant à la coloration, elle prévalut jusqu'au temps des statues de bronze et de marbre, même au delà. On a cité partout le passage de Pline qui distingue trois modes de sculpture : la *plastique* ou modelage en terre cuite ou non cuite; la *statuaire*, nom appliqué au bronze, et la *sculpture* proprement dite, à la pierre ou au marbre; mais les anciens parlent aussi d'un mode de sculpture appelé *toreutique*, et les archéologues l'ont généralement entendu de la sculpture en métal. Quatremère de Quincy a montré qu'il faut étendre beaucoup cette interprétation. C'est en quelque sorte un genre de sculpture composite.

Il consiste, — dit Letronne, résumant ses observations, — à faire les statues de toute sorte de métal, d'or, d'argent, de bronze et de beaucoup d'autres réunions de matières, par des morceaux rapportés, par compartiments, soit fondus séparément, soit battus, soit travaillés ou ciselés, soudés et formant un tout solide. Or ce genre de sculpture est un des plus anciens; il a produit des ouvrages sans nombre, la Grèce lui doit ses plus grands, ses plus admirables monuments, elle les doit aux plus célèbres artistes.

Cette branche doit avoir un nom, on n'en trouve pas d'autre que celui de *toreutique*, pour exprimer un art qui ne fut ni la plastique, ni la statuaire, ni la sculpture...

C'est, continue Letronne, un fait important qui tient uniquement, dans l'origine, à la représentation des simulacres divins.

Ce fut donc, ajoute-t-il, à l'école de la toreutique que se formèrent tous les artistes célèbres, tels que Gitiadas, Rhœcus..., tous toreuticiens, qui composent la seconde période des arts en Grèce et qui précédèrent Phidias. Ce grand homme recueillit l'héritage des siècles qui l'avaient précédé; ce fut par lui et après lui qu'elle acquit toute son étendue... Enfin, elle embrassa également cette partie si importante que la critique moderne,

Digitized by Google

même Winckelmann et Heyne, n'avaient pu placer nulle part[1]. (P. 664).

Et il montre comment les artistes grecs furent amenés à reprendre et à enrichir ainsi la sculpture sur bois.

La statuaire *chryséléphantine*, ou sculpture en or et en ivoire, occupe, comme nous l'avons indiqué, les quatre dernières parties du grand ouvrage. Letronne en parle dans son second article (février 1818). On peut voir par ce que nous avons dit du précédent, relatif aux deux premières parties, quel excellent guide on est assuré d'avoir en lui pour l'étude des quatre suivantes. On y trouvera le premier âge de la statuaire chryséléphantine avant Périclès (III), les œuvres de Phidias dans ce genre de sculpture, l'œuvre capitale, le Jupiter Olympien, et la Minerve du Parthénon qui l'avait précédé (IV) : — on sait en effet qu'exilé d'Athènes pour avoir représenté sa propre tête et celle de Périclès sur le bouclier de Minerve, il se retira en Élide et fit son Jupiter pour le temple d'Olympie. — Suivent les monuments de même nature postérieurs à Phidias : depuis le siècle de Périclès jusqu'au règne d'Alexandre, et depuis cette époque jusqu'au siècle de Constantin (V); enfin la démonstration des procédés suivis (VI).

Lorsque Quatremère de Quincy composait son *Jupiter Olympien*, il n'avait rien vu encore de Phidias. Il était bien allé à Rome, en Sicile, dans la Grande-Grèce; il n'était pas allé en Grèce. Sous la Restauration, il put se rendre en Angleterre; il vit au Musée Britannique les marbres enlevés du Parthénon par lord Elgin, et il s'écriait en revenant en France : « Toutes nos études sont à recommencer! » Dans les lettres qu'il avait écrites de Londres à son ami Canova (juin 1818), il lui en parlait avec enthousiasme. — Eh quoi! celui qui, en 1796, avait protesté avec tant de force contre l'enlèvement des œuvres d'art d'Italie, applaudissait à la

1. *La statuaire en ivoire.*

Digitized by Google

mutilation et à la spoliation du Parthénon, et c'est Canova son ami, son partenaire dans cette correspondance, qui avait été chargé par les alliés de reprendre à nos musées ce que la conquête leur avait procuré ! C'est Canova qui, à l'appui de cette revendication, avait réimprimé à Rome, en 1815, ces lettres, écrites par Quatremère, en 1796, au général Miranda, pour dénoncer, comme un attentat contre l'art, « un crime de lèse-instruction publique[1] », cette spoliation de l'Italie ! Quatremère, ennemi déclaré de Bonaparte, n'était-il pas l'inspirateur de cette restitution forcée?

Il est bien clair que nos vainqueurs n'avaient pas eu à consulter Quatremère et que, maîtres de Paris à leur tour, ils n'avaient pris conseil que de leurs intérêts. Ce n'est que trois ans plus tard, en 1818, quand furent publiées ses lettres à Canova, qu'on se reporta rétrospectivement à 1815, pour le faire complice de Canova dans cette affaire. Mais les documents étaient là, et des malintentionnés pouvaient en tirer des arguments contre lui. Il voulut y répondre en publiant, en 1836, dans un même volume, la double série de ses lettres à Miranda sur l'enlèvement des œuvres d'art d'Italie, et à Canova sur l'enlèvement, par lord Elgin, des marbres du Parthénon[2].

Il plaçait les deux conclusions contradictoires en regard et mettait le lecteur en mesure de les discuter. Dans un court avant-propos, il pose nettement la question. Ses lettres à Miranda, écrites en 1796, au cours de son exil forcé, avaient paru en articles dans un journal, puis, recueillies en brochures, avaient été adressées au général Bonaparte qui n'en tint nul compte. C'est Canova qui les a reproduites

1. 3e lettre, p. 86 (1796).

2. Lettres sur l'enlèvement des ouvrages de l'art antique à Athènes et à Rome, écrites les unes au célèbre Canova, les autres au général Miranda, par M. Quatremère de Quincy. Paris, 1836. Voyez Guigniaut, *Notice*, p. 44 et note 58 (cf. p. 27 et note 31).

Digitized by Google

à Rome en 1815[1]. La présente édition, la troisième que lui-même ait faite, est la première qu'il ait livrée au public. A-t-il été en contradiction avec soi-même? Si les conclusions des deux séries de lettres semblent contradictoires, c'est que les prémisses sont bien différentes, et la preuve en résulte de leur comparaison. A l'Italie on enlevait les œuvres d'art d'un pays qui non seulement les avait produites, mais qui en tirait toujours sa gloire et en faisait l'objet de son culte : « Ces statues antiques, disait-il, ces peintures ainsi dépaysées... perdront sous un ciel étranger la vertu instructive que les artistes allaient chercher en Italie... C'est avec vérité qu'on peut dire que le pays fait partie du museum de Rome. Que dis-je? le pays est lui-même le museum[2] ». Quant à la Grèce, lorsqu'il écrivait ses lettres à Canova[3] sur les marbres de lord Elgin, elle appartenait aux Turcs, et les Turcs étaient de bien mauvais conservateurs. Mais lord Elgin a-t-il mieux conservé? Sur trois vaisseaux, qui rapportaient en Angleterre les œuvres de Phidias arrachées du Parthenon, deux ont fait naufrage dans les Cyclades; et les Anglais n'ont fait aucun effort pour retirer les marbres de Phidias du fond des mers! Si du moins l'on y avait consacré l'argent dépensé à la recherche de l'or des galions engloutis en 1794, au cours du combat livré par les Anglais aux Espagnols dans la baie de Vigo!

Les ruines d'Athènes, dit encore Quatremère dans son avant-propos, dépérissaient journellement, et par l'incurie du gouvernement, et quelquefois par le fait des enlèvements partiels de quelques débris, que provoquait ou accélérait le zèle de quelques amateurs.

1. Canova avait joint à son édition une *Pétition au Directoire*, signée par un très grand nombre d'artistes et par Quatremère lui-même dans le même temps.

2. H. Delaborde, *Hist. de l'Académie des beaux-arts*, p. 76.

3. *Lettres*, p. x.

Digitized by Google

Oui, les antiquaires du temps, qui faisaient péniblement le voyage, n'étaient pas fâchés d'en rapporter quelque chose. Disons pourtant que des trois ou quatre excuses que Quatremère allègue à la décharge de lord Elgin, celle qui concerne les Turcs est la seule qui soit à demi plausible[1]. Nos artistes et nos archéologues ont donc toute raison d'être moins tentés de pardonner à lord Elgin : j'en prends à témoin notre École d'Athènes qui s'est contentée de découvrir l'escalier de l'Acropole et d'exhumer ce qui reste du temple de Delphes. Mais Quatremère de Quincy n'était-il pas, pour Athènes comme pour Rome, d'accord avec les antiquaires de notre temps, quand, dans la quatrième de ses lettres à Miranda (1796), il disait d'un prédécesseur de lord Elgin :

Ne vous semble-t-il pas voir le barbare amateur Morosini enlever le fronton de Parthénon d'Athènes, pour le transporter à Venise? Je vous le demande, qu'eût signifié ce comble détaché de sa masse et de son ensemble? Mais vous savez encore ce qui est arrivé : ce sublime ouvrage s'est brisé, et la convoitise du général vénitien a privé le monde savant d'un ouvrage de Phidias. Cependant Morosini avait une excuse : c'était à des barbares qu'il enlevait ce chef-d'œuvre ; mais vous voyez que par un sot amour des arts il a ruiné en un jour ce qu'avait respecté la barbarie de tant de siècles. Tant il est vrai qu'en tout genre, rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami[2].

1. Letronne, dans son article du *Journal des Savants*, sur les *Lettres de Quatremère à Canova*, partage en ce point sa manière de voir : « Ces admirables sculptures, dit-il, jusqu'alors reléguées à l'extrémité de l'Europe et d'ailleurs placées à une élévation qui ne permettait pas aux voyageurs d'en étudier tous les détails, avaient été perdues pour l'art ; maintenant que, réunies dans un musée, elles peuvent être vues et contemplées à loisir, elles éclaireront les artistes et les antiquaires sur une multitude de questions en vain agitées par les plus illustres antiquaires... [Questions de style : le Laocoon, le Torse, l'Apollon, le Gladiateur Borghèse.] Voilà les questions sur lesquelles l'aspect de ces marbres permet de se prononcer et que l'auteur des lettres à M. Canova nous paraît avoir décidées sans retour. » (*Journal des Savants*, février 1820, p. 88).

2. *Mémoires de l'Institut national* (fonds Huzard, t. XXXI, n° 9 1796), p. 36, et dans l'édition de 1836, p. 224.

Digitized by Google

Dans une des notes qui complètent sa notice, M. Guigniaut a énuméré, année par année, les mémoires de Quatremère qui font partie, non seulement du *Recueil* de la troisième classe de l'Institut de 1804 à 1812, mais de la série nouvelle de l'Académie des inscriptions, rétablie sous son nom à partir de 1816. S'il y a pour Quatremère une lacune entre ces deux séries, c'est que les événements qui s'étaient passés dans l'intervalle n'avaient pas laissé de réagir sur le cours de ses travaux. Rappelons d'ailleurs que, pour notre illustre confrère, il y eut une Commission qui lui fut comme un pont pour passer d'un régime à l'autre. Un décret du 26 juin 1806 avait confié à l'Académie des inscriptions le soin de composer les médailles et de rédiger les inscriptions destinées à perpétuer le souvenir des événements les plus mémorables. Telle avait été l'origine même de l'ancienne Académie, la « petite Académie », comme on l'appelait. Quatremère de Quincy avait été nommé de cette Commission; elle avait été chargée de composer l'histoire métallique de l'Empereur. Le 7 janvier 1814, Quatremère de Quincy faisait à l'Académie le rapport annuel qui comprenait une partie de cette histoire, — et le 17 juin, il lui présentait le projet d'une médaille commémorative de l'entrée de Louis XVIII à Paris. On peut croire que s'il avait travaillé, en toute conscience, à l'histoire métallique de l'Empereur, il exposait avec bien plus de joie à l'Académie le projet de la médaille consacrée au retour de Louis XVIII. Il avait salué la Restauration avec bonheur, et en cela il n'était pas en contradiction avec les principes qu'il avait professés dès la Révolution de 1789.

Sans avoir fait partie de l'Assemblée nationale, il avait accepté la Constitution qu'elle avait faite; membre de l'Assemblée législative, il l'avait soutenue, il s'était prononcé pour les pouvoirs du roi. Il avait défendu la monarchie, la veille même du 10 août, il avait été l'un des vaincus du 10 août, un des suspects, bien mieux un des détenus de

Digitized by Google

la Terreur; si peu réconcilié avec la Convention par le 9 thermidor qu'il l'avait combattue en vendémiaire an IV dans l'insurrection contre la survivance qu'elle s'était arrogée en déposant ses pouvoirs. C'est comme opposant au Directoire qu'il était entré au Conseil des Cinq-Cents, c'est à ce titre qu'il avait été une des victimes du 18 fructidor. Ce n'est pas en émigré, c'est en proscrit qu'il avait cherché un refuge en Allemagne, et c'est comme tel qu'il avait pu rentrer en France après le 18 brumaire et se faire restituer ses biens confisqués. C'était donc un ami que la Restauration retrouvait dans cet ancien affilié du club de Clichy; et il n'est pas étonnant qu'elle lui ait conféré des fonctions qu'il n'avait point recherchées sous l'Empire. En moins d'une année, il est nommé, 3 septembre 1814, chevalier de la Légion d'honneur; 24 octobre, censeur royal; 28 janvier 1815, intendant général des arts et des monuments publics; 17 février, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique. Mais, en mars, Napoléon revient de l'île d'Elbe, et toutes ces ordonnances sont révoquées. La chute de l'Empire rendit à Quatremère les faveurs de la cour. Il fut admis dans l'ordre restauré de Saint-Michel, appelé à siéger au Conseil honoraire d'artistes, institué près le ministère de la Maison du roi (1816). Il allait obtenir mieux de l'Institut.

L'ordonnance du 21 mars 1816 en avait rétabli les quatre classes sous leur ancien nom d'Académies [1]. Mais elle avait fait des vides dans leurs rangs. C'est ainsi que la charge de secrétaire perpétuel se trouvant vacante à l'Académie des beaux-arts, par l'exclusion de Lebreton, Quatremère de Quincy, membre de notre Académie depuis 1804, y fut élu en cette qualité [2]. M. Guigniaut a remis en lumière un fait peu connu : c'est que, dans les Cent-Jours, la classe des

1. L'*Institut de France*, publié par M. Léon Aucoc, p. 108 et suiv.
2. Voyez l'*Histoire de l'Académie des beaux-arts*, du comte Delaborde, p. 178.

Digitized by Google

beaux-arts ayant été portée au nombre de quarante membres, elle avait voulu le comprendre parmi les cinq appelés à former la section nouvelle d'histoire et de théorie des arts; honneur qu'il déclina par une lettre où, se félicitant d'être déjà associé à ses travaux, il l'en remerciait dans les termes les plus flatteurs pour elle[1]. Mais l'Académie savait combien son concours lui serait précieux. Aussi, l'année suivante, profita-t-elle de l'occasion qui s'offrait pour se l'attacher par un lien plus étroit. Son activité se partagea dès lors entre les deux Académies : l'Académie des inscriptions reçut toujours ses mémoires, l'Académie des beaux-arts eut ses notices dans ses séances annuelles et sa coopération assidue aux travaux des sections toute l'année.

M. Guigniaut a parlé avec sa haute compétence de ses mémoires insérés dans notre recueil. M. Jouin, sans négliger le reste, s'est étendu volontiers sur les notices consacrées aux membres de l'Académie des beaux-arts, il nous en a donné des extraits, il aurait pu nous en offrir davantage. Il y aurait toute une notice à faire sur les deux volumes où se trouvent réunis plusieurs de ces éloges[2]. On

1. En 1810, l'Académie des beaux-arts lui avait fait accepter une place dans la Commission qu'elle avait chargée de publier le *Dictionnaire de la langue des beaux-arts*. Voyez la lettre de Quatremère (15 mai 1815), dans la note 44 de la notice de M. Guigniaut, p. 72.

2. Je regrette de n'y pas trouver David, qu'il avait su, au cours de son voyage à Rome, détourner du genre dominant en France, au temps de Louis XV, vers les voies de l'antiquité grecque, et qui devint ainsi l'inspirateur de l'école classique. David, sans doute, avait eu un triste rôle pendant la Révolution, et il n'était plus de l'Institut quand il mourut. Mais s'il n'en n'était plus, c'est qu'il n'avait pas voulu échapper par faveur à l'exclusion qui en avait frappé d'autres. Quatremère, du reste, ne se borna point à ces notices qu'il avait consacrées, comme secrétaire perpétuel, aux membres de son Académie. Pouvait-il oublier les deux grands noms de la Renaissance, qui dominent l'art moderne et ne perdront jamais rien de leur domination : Raphaël et Michel-Ange; l'idéal surhumain de Raphaël, la trinité de Michel-Ange, architecte, sculpteur et peintre, « un artiste en trois personnes », comme le dit Quatremère? Il publia en 1824 la vie de Raphaël, et en 1835 la vie de Michel-Ange : après ce qu'on ne cesse pas

Digitized by Google

y peut admirer la variété et la souplesse de talent que l'émiment secrétaire perpétuel savait montrer dans l'appréciation de l'œuvre et de l'ouvrier, en tant de genres divers. J'aurais voulu aussi m'y arrêter, tout en louant M. Jouin d'y avoir si bien réussi.

Notre savant confrère fut encore distrait de ses travaux par la politique.

Le 13 février 1820, le duc de Berry était assassiné par Louvel : crime isolé et d'une portée redoutable ! Ce n'était pas le roi, c'est la royauté et spécialement la dynastie que Louvel avait voulu frapper à mort. Quand on lui demanda pourquoi le duc de Berry, il répondit : « C'était la souche. » On y crut voir la révolution des plus mauvais jours se redresser le poignard à la main. A défaut de complices, que l'on ne trouvait pas, on en fit un crime du parti libéral tout entier, et le duc Decaze, qui le représentait dans le ministère, en fut rendu responsable. Vainement, Louis XVIII eût-il voulu sauver son favori, « son cher fils », comme il disait. Les plus modérés des libéraux, Royer-Collard et ses amis, devinrent suspects. Un nouveau ministère se forma, dont le duc de Richelieu, bon gré, mal gré, redevint le chef. A la loi électorale du 5 février 1817, qui avait produit une Chambre relativement modérée, fut substituée, après bien des orages, la loi du 29 juin 1820, la loi « du double vote » qui ajoutait aux collèges électoraux d'arrondissement, des collèges de département, « composés des électeurs les plus imposés en nombre égal au quart de la totalité des électeurs du département ». Quatremère de Quincy fut un des quatre députés attribués au collège électoral du département de la Seine ; tous les quatre royalistes, se rattachant à la majorité qui eut bientôt un ministère de son esprit, le ministère Villèle.

d'écrire sur ces deux grands génies, les deux volumes de Quatremère de Quincy peuvent toujours être relus. (Sur *Raphaël*, voir l'art. de Raoul Rochette dans le *Journal des Savants*, janvier 1825.)

Digitized by Google

Quatremère de Quincy a-t-il pris une part active au vote des lois antilibérales où l'on croyait trouver le salut de la dynastie et qui la poussèrent à sa perte? On l'a dit, et je ne doutais pas qu'on n'en dût avoir la preuve dans les *Annales parlementaires*, grande publication officielle où l'on est en voie de recueillir les débats de nos assemblées politiques depuis la Révolution de 1789[1]. J'y ai bien trouvé le nom de Quatremère de Quincy au nombre des quatre admis comme députés de la Seine au début de la session de 1820, dans les derniers jours de cette année, le 23 décembre. Je l'y trouve dans la liste générale des députés de cette session, t. XXIX, p. 460; je le trouve encore dans la liste générale de la session de 1821-1822, p. 558; il n'est plus dans la liste de la session de 1822-1823 (t. XXVI, p. 541), et, dans les huit volumes qui comprennent cette longue suite de débats, après la note qui constate son admission, il ne figure plus nulle part. On dit pourtant que, dans ce retour à la vie politique, il s'est aliéné, pour un temps du moins, ses meilleurs amis, ses anciens collègues, Royer-Collard par exemple[2]. Mais alors c'est par des votes muets,

1. *Archives parlementaires de 1787 à 1860*. Recueil parlementaire des débats législatifs et politiques des Chambres françaises, imprimé par ordre du Sénat et de la Chambre des députés, sous la direction de M. J. Mavidal, chef du bureau des procès-verbaux, de l'expédition des lois, des pétitions, des impressions et distributions de la Chambre des députés, et de M. E. Laurent, bibliothécaire-adjoint de la Chambre des députés. Deuxième série (1800 à 1860).

2. M. Guigniaut dit dans sa *Notice* : « En 1820 et 1821, Quatremère de Quincy fut ramené pour la dernière fois dans l'arène politique... Dans cette crise extrême de sa vie, il eut le malheur de se séparer de M. Royer-Collard, invariable défenseur de ses droits, non moins dévoué que lui à la royauté légitime, mais qui comprenait mieux les conditions inexorables de son alliance avec la France nouvelle. Leur amitié put bien en être refroidie quelque temps, elle n'en fut point détruite, et c'est l'honneur de tous deux. »

M. Jouin ne peut parler que d'après une tradition qui est à rectifier sur plusieurs points quand il dit :

« La politique le ressaisit. Élu député en 1820, il dut poser de nouveau sa candidature aux élections générales de 1821. On se souvient des hommes

Digitized by Google

car on ne le voit ni dans les séances, ni même dans les Commissions ; et cependant les occasions de prendre la parole ne manquaient pas, à l'ancien membre de l'Assemblée législative et du Conseil des Cinq-Cents : censure, police de la presse et autres lois du ministère Villèle à ses débuts.

C'est une lacune dans sa carrière politique ; heureusement, ce n'est pas une éclipse totale dans sa vie de savant. A l'année 1821 se rattache en effet sa dissertation sur la Vénus de Milo, acquise l'année précédente pour la France et intronisée dans le Louvre. Nous y reviendrons plus loin.

Sorti de la Chambre des députés et laissant, cette fois sans regret, ses anciens amis dans le champ-clos des débats parlementaires, il fut appelé à enseigner les choses qu'il possédait si bien. Une chaire d'archéologie ayant été créée à la Bibliothèque royale, il y fut nommé (1824), et l'on ne pouvait assurément faire un meilleur choix. Mais il se lassa vite de l'enseignement. Dès 1826, il prit pour suppléant Raoul Rochette, et, deux ans plus tard, il renonça définitivement au titre que son suppléant recueillit. Il se trouvait plus libre de se livrer à l'étude des sujets qui l'intéressaient. Indépendamment des Mémoires de l'Académie des inscriptions, il y avait un autre recueil placé sous la direction des membres de l'Institut où il avait naturellement sa place, comme antiquaire, le *Journal des Savants* : il y fut porté au nombre des auteurs, dès le rétablissement du journal en 1816, et passa au rang des assistants à la mort

qui firent échec au cabinet de M. de Villèle : La Fayette, Manuel, d'Argenson, le général Foy, Royer-Collard, l'ancien ami de Quatremère. Celui-ci, au contraire, ne cessa de combattre l'opposition. Ses votes furent constamment acquis au ministère pendant cette courte législature qui prit fin, comme on sait, par la dissolution du 24 décembre 1823. »

M. Jouin est mieux renseigné quand il ajoute :

« La rupture ne tint pas. L'amitié recouvra ses droits. Bientôt, Royer-Collard redevint l'hôte le plus assidu de l'archéologue, auquel il prodiguait les témoignages d'une affection pleine de prévenances. »

Digitized by Google

de Gosselin en 1830. On y rendait compte de ses travaux; il y parlait lui-même, avec autorité, de ceux des autres. M. Guigniaut a donné la liste des nombreux articles qu'il a publiés dans ce recueil et je ne puis mieux faire que d'y renvoyer, n'ayant pas d'ailleurs la place pour les analyser ici[1].

Au point de vue politique, je n'ai pas besoin de dire qu'il était resté toujours dans les meilleurs rapports avec le gouvernement de la Restauration, qui ne manquait pas de recourir à ses lumières dans toutes les circonstances : et il ne lui refusait pas ses services[2]. Il ne manquait pas de surveiller lui-même les choses dont il se chargeait, et un jour il en fut la victime. On fondait en bronze la statue du roi Stanislas pour la ville de Nancy. Quatremère se rendit dans les ateliers du fondeur, et il assistait à l'opération quand un jet de bronze en fusion l'atteignit au front, à la joue et à la main. L'accident eut moins de gravité qu'on n'aurait pu le craindre; mais cela lui imposa une retraite qu'il mit d'ailleurs à profit pour ses travaux. Déjà en 1821, quand il était encore dans la politique, il avait publié sa dissertation sur la Vénus de Milo. Il eut le tort de croire, comme plusieurs après lui, qu'elle formait groupe avec une autre statue, un Mars. Raoul Rochette combattit son opinion sur ce point, mais il ne lui contesta pas le mérite d'avoir le premier reconnu en elle une œuvre originale de

1. Guigniaut, *Notice*, p. 73, note 16. En l'année 1817 il n'en donna pas moins de sept à ce journal. Son feu se modéra ensuite et, sauf une reprise en 1829 pour le *Palais de Scaurus*, il était plus que ralenti quand, en 1830, ses collègues le promurent au rang supérieur *des assistants*. Voyez aussi H. Delaborde, *L'Académie des beaux-arts*, p. 253, et H. Jouin, *Notice*, p. 65.

2. M. Jouin a énuméré, d'après les papiers mêmes de Quatremère de Quincy, les consultations qui lui furent demandées officiellement et les missions qu'il accepta : avis sur des objets d'antiquité trouvés ou rapportés, sur des statues nouvelles à faire ; place dans tous les jurys concernant les beaux-arts ; décoration du pont de la Concorde ; projet d'établissement du quartier compris entre la Barrière de l'Étoile et les Tuileries, etc., p. 62-64.

Digitized by Google

premier ordre, de Praxitèle, ou tout au moins de son temps[1].

Quoi qu'il ait pensé de ce prétendu groupe, il n'a pas proposé de le refaire, ni de restaurer cette belle statue mutilée des deux bras. Mais il ne se faisait pas faute de tenter de ces restitutions, soit par écrit, soit par simple dessin, pour des œuvres antiques plus mutilées ou même perdues. Son tact ou son flair d'archéologue s'aidant du texte d'auteurs contemporains, il aimait à se livrer à cette sorte de restauration inoffensive et, en 1829, il publia un choix de ses essais, plus ou moins aventureux, en deux volumes : *Monuments et ouvrages d'art antique restitués.* Dans l'introduction de ce recueil, il justifiait en ces termes ses tentatives :

Il ne se découvre pas un fragment de sculpture ou d'édifice, on ne rencontre pas un reste de peinture sur vases ou sur murailles, il ne reparaît ni un revers de monnaie, ni une gravure sur pierre, ni un détail d'ornement qu'on ne puisse en espérer des parallèles ou des autorités, propres à rendre une sorte d'intégrité aux monuments que le temps a mutilés. Rien donc de plus utile que des travaux archéologiques qui ont pour but ces sortes de rapprochements dont l'effet est de redonner l'existence à ce qu'on pouvait croire anéanti.

Mais il est encore un autre moyen de faire sur la destruction de nouvelles conquêtes. Il consiste à faire revivre par le dessin tous ceux des monuments et des ouvrages de l'art que les écrivains grecs et romains ont décrits d'une manière assez précise et assez circonstanciée pour qu'il soit possible, à l'aide de la critique, éclairée par d'utiles comparaisons, d'en retrouver les données principales et d'arriver par leurs détails à restituer leur ensemble[2].

1. *Journal des Savants*, Avril 1837, p. 193, dans le second des deux articles qu'il a consacrés au *Recueil de dissertations archéologiques de Quatremère de Quincy* (1836).

2. *Monuments et ouvrages d'art antiques*, restitués d'après les descriptions des écrivains grecs et latins et accompagnés de dissertations archéologiques. Paris, J. Renouard, 1820, 2 vol. in-fol.

Digitized by Google

Il avait notamment profité de ses loisirs pour refondre son histoire de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes du XIe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle [1]; il n'est pas nécessaire de dire que l'art gothique n'avait pas ses faveurs. Il en donna une preuve nouvelle dans le remaniement de son *Dictionnaire de l'architecture*, qu'il avait publié presque au début de sa carrière scientifique, dans l'*Encyclopédie méthodique* de Panckoucke, et qu'il republia en 1832 chez Adrien Leclerc, avec une simple addition dans le titre *Dictionnaire* historique *de l'architecture*, addition qui témoignait de son regret de n'en avoir pas fait l'histoire; et il en convenait dans sa courte introduction [2]; mais la critique n'y trouva pas les remaniemente qu'elle aurait souhaités sur les points où ils semblaient imposés par les notions acquises depuis la première publication, sur l'Égypte par exemple. C'était toujours, au fond, le même dictionnaire, et l'ancien éditeur Panckoucke, qui en avait publié le troisième et dernier volume en 1825, ne s'y laissa pas prendre.

En 1837, Quatremère eut l'occasion de revenir sur une

1. Paris, Renouard, 1830, deux volumes in-8°.

2. *Dictionnaire historique d'architecture*, comprenant dans son plan les notions historiques, descriptives, archéologiques, biographiques, théoriques, didactiques et pratiques de cet art, t. I et II. Paris, librairie d'Adrien Leclerc et Cie, quai des Augustins, 1832. Voici ce qu'il dit au début de son introduction :

« Nous aurions désiré pouvoir embrasser dans le plan le cadre et la forme d'un corps d'histoire universelle, les notions de l'architecture de tous les temps et de tous les pays; mais nous avons dû renoncer à tout système méthodiquement suivi d'un ensemble régulier. Aucun art n'offre, en effet, à l'écrivain qui voudrait en subordonner toutes les variétés à l'uniformité d'un plan historique, une plus grande diversité de points de vue, d'objets plus distants entre eux, d'éléments plus difficiles à combiner, etc.

« C'est donc sous la forme et avec la méthode de dictionnaire que nous avons tenté de rassembler les principaux matériaux d'une histoire universelle de l'architecture, etc. ».

C'est donc un magasin de matériaux qui peuvent trouver leur place dans la construction de l'édifice; mais l'édifice reste à bâtir; la courte préface indique bien à quels besoins il doit répondre; ce n'est pas en quatre pages qu'il en pouvait donner le plan.

Digitized by Google

question qui l'avait toujours occupé[1]. Dès 1805, il avait publié une brochure qui réunissait trois articles des *Archives littéraires : L'idéal dans les arts du dessin*. Il y parlait de l'art comme un disciple de Descartes, et je serais tenté de dire comme un précurseur de Cousin, qui prônait son esthétique et fit le livre *Le beau, le vrai et le bien*. Le beau idéal, disait Quatremère, n'est pas la simple copie d'une belle nature :

Ce beau, qu'on a déjà dit être plus particulier à la jeunesse et au sexe féminin, ne saurait, pour devenir idéal, résulter davantage de la copie d'un bel individu : ce ne serait jamais qu'un beau portrait, qu'un portrait plus beau que d'autres. Or, s'il est portrait, il en aura les caractères, il le paraîtra; et s'il le paraît, l'effet de l'idéal n'a plus lieu. Les belles têtes idéales de femmes antiques, et les belles têtes de femmes portraits, nous font voir ce qu'il y a de distance entre ces deux choses. Il n'y a pas de portrait antique, si beau qu'il soit, qui puisse se mettre ou se supposer sur un corps idéal de Vénus ou d'Apollon; il n'y a pas de tête de Vénus et d'Apollon antique qui puisse se mettre ou se supposer sur une statue moderne (p. 36).

Et plus loin :

L'art n'arrive donc au genre de beauté idéale en question, que par les routes déjà indiquées. Il y arrive, non par la copie de l'individu, ou la réunion de plusieurs individus, mais par l'analyse et la recherche des causes qui produisent l'harmonie d'où résulte la beauté dont je parle; et la découverte de ces causes donne lieu à un beau qui ne saurait être celui d'aucun individu, parce qu'il n'est donné à aucun individu d'être la nature (p. 37).

L'Essai sur l'idéal qu'il publia en 1837 n'ajoute rien à ce qu'il avait dit alors et redit plusieurs fois[2]. Il prouve au

1. Guigniaut, *Notice*, p. 42.

2. *Essai de théorie sur le principe imitatif des arts et le génie poétique de chacun d'eux* (lu à l'Institut en 1804). — *Essai sur la nature, le but et les moyens de l'imitation dans les beaux-arts* (1823). Guigniaut, *Notice*, p. 48.

Digitized by Google

moins qu'il persévéra jusqu'à la fin dans sa doctrine sur l'idéal dans l'art.

Le 1er juin 1839, Quatremère, sentant peut-être ses forces décliner, se démit de ses fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts. Cette résolution causa une émotion profonde au sein de la Compagnie. Le président, qui était alors Nanteuil, et le bureau, auquel se joignit toute une députation, vinrent lui en exprimer leurs vifs regrets. En souvenir de cette longue collaboration, l'Académie lui conféra le titre de secrétaire perpétuel honoraire. Dans les premiers temps, il se montra encore aux séances comme à celles de l'Académie des inscriptions, où il n'avait pas de charge à remplir, ni de démission à donner. Ses confrères l'allaient voir à son domicile, rue de Condé, où plus d'une question concernant la science et l'art put être encore débattue. Bientôt pourtant, il y parut plus indifférent; ses idées ne se suivaient pas, il perdit la mémoire des noms, des choses même. Ce qui se passait sous ses yeux ne faisait plus d'impression dans son esprit; s'il se rappelait quelque chose, c'était du plus lointain passé, comme il lui arriva vers 1845, un soir que notre confrère Étienne Quatremère, son cousin, le visitait. Le vénérable vieillard lui parla d'un accident qui remontait à sa cinquième année : chute de voiture, jambe cassée, noms des chirurgiens qui le soignaient et des personnes qui l'entouraient, jusqu'au détail des jouets qu'on lui donnait pour le distraire; et puis il retombait dans la nuit; mais après 1840, ces illuminations ne sont plus guère signalées[1]. Cette fin est triste : la mémoire est la faculté qui s'affaiblit et se perd la première. Croyons qu'avant de s'éteindre il y eut aussi un réveil de l'intelligence chez un homme qui avait si bien parlé de l'idéal.

1. Le vendredi 10 avril 1840 est le dernier jour où sa présence soit signalée aux séances de l'Académie des inscriptions.

Digitized by Google

Il mourut le 28 décembre 1849.

Il n'avait jamais approuvé l'usage de prononcer l'éloge du mort sur sa tombe[1]. Raoul-Rochette, qui lui avait succédé comme secrétaire perpétuel à l'Académie des beaux-arts, le rappelait le jour de ses funérailles : « L'homme illustre auquel nous venons de rendre les derniers devoirs regretta toute sa vie qu'on fît entendre des discours profanes dans ce lieu consacré à la fois par la mort et par la prière ». Et après avoir salué celui dont la France devait s'honorer « au même titre que l'Allemagne et que l'Italie s'enorgueillissent de leur Winckelmann et de leur Visconti », il ajoutait : « Nous croyons donc remplir un devoir en nous conformant à la pensée du collègue, de l'ami, du maître que nous perdons. »

M. Magnin, qui présidait notre Académie cette année-là, ne se crut pas tenu rigoureusement à la même réserve. Il signalait dans cette vie qui venait de finir deux forces ordinairement séparées, force d'impulsion et force de résistance : « Il portait au front, disait-il, le signe éclatant de cette race d'élite, de cette race d'hommes énergiques qui savent vouloir. Il était de ceux qui apportent en naissant le don de l'autorité et la mission d'exercer, suivant l'occurrence, le gouvernement des hommes » ; et sans s'arrêter d'ailleurs au détail de sa vie publique ou de ses travaux, il voulait au moins rappeler son œuvre capitale : « le *Jupiter Olympien*, le plus bel ouvrage d'archéologie qui ait paru en France depuis le commencement du siècle ». Mais, comme je l'ai dit en commençant, cet éloge largement motivé ne lui a pas manqué[2]. Je me borne à rappeler la grande et belle notice

1. Cela lui était arrivé bien des fois ; on a ces discours à la Bibliothèque de l'Institut.

2. Les sculpteurs pouvaient-ils lui faire défaut? Nous avons à la bibliothèque de l'Institut un buste de Quatremère de Quincy par Nanteuil qui présidait l'Académie des beaux-arts lorsqu'il donna sa démission de secrétaire perpétuel : tête fortement charpentée, traits durement accusés, nez

Digitized by Google

de mon vénéré maître, M. Guigniaut, au nom de l'Académie des inscriptions et, avec la place que lui a donnée le comte Delaborde dans son *Histoire de l'Académie des beaux-arts*, la fidèle et complète étude qu'a faite, de l'homme et de ses travaux, M. Henry Jouin, secrétaire de l'École des Beaux-Arts. Les rappeler, reproduire leurs hommages, c'était, je crois, la meilleure manière de célébrer le centenaire de l'élection, dans notre Compagnie, de mon illustre prédécesseur Quatremère de Quincy. Comment ai-je pu moi-même y figurer en premier rôle? Si l'un de vous m'en eût parlé comme d'un devoir de ma charge, j'aurais bien pu lui dire, m'appropriant cette réponse que fit, dit-on, Quatremère à quelque invitation dans ses dernières et lugubres années : « J'ai bien le droit d'être mort » ; mais je remercie Dieu de m'avoir conservé la vie, puisque jusqu'aux limites si reculées de mon âge, votre affectueuse bienveillance, mes chers confrères, ne m'a jamais fait défaut.

aquilin, pommettes saillantes, figure sévère; l'âge a déprimé sa vigueur, c'est un souvenir des dernières années. Tout autrement vivant est le médaillon fait « de chic », comme on le peut dire aujourd'hui, par David d'Angers et offert pour ainsi dire à brûle-pourpoint à Quatremère, qui ne s'était pas défié de l'artiste. Quatremère l'en a remercié par une lettre qui lui donne date certaine, 4 octobre 1835, et qui montre que son esprit n'avait rien perdu de sa finesse; il avait alors quatre-vingts ans. M. Jouin a reproduit cette lettre (p. 73), et il a placé la gravure du médaillon en tête de sa notice.

Le Cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale possède aussi plusieurs gravures ou lithographies qui reproduisent ses traits : entre autres une gravure du buste fait par Nanteuil, une lithographie de Giraldon, en costume, avec le ruban de l'ordre de Saint-Michel et une autre de Julien Boilly, fils du célèbre peintre Louis Boilly (1820).

Digitized by Google

LA MORALE ET LA CITÉ

DANS LES

POÉSIES DE SOLON

PAR M. MAURICE CROISET

Solon, qu'on a pu appeler « le fondateur de la démocratie athénienne » [1], est aussi, comme on le sait, le plus ancien des poètes attiques, ou du moins le plus ancien de ceux qui nous sont connus. De ses poésies, quelques morceaux seulement ont été conservés, deux ou trois presque en entier, les autres à l'état de fragments. Ce sont des témoignages historiques de la plus haute valeur; car Solon y parle sans cesse de lui-même, de son œuvre politique, des factions qui déchiraient alors la cité athénienne, de ses intentions et des difficultés qu'il a rencontrées : l'Athènes des premières années du VIe siècle revit, avec ses discordes et ses souffrances, dans ces poèmes d'une sincérité vive et mordante, où a passé tout entière l'âme d'un honnête homme et d'un bon citoyen. Et cette sincérité, servie par une imagination quelquefois brillante, par une raison hardie et prompte, ingénieuse et incisive, en fait aussi le mérite littéraire. Solon n'est pas un grand poète, ni même un poète de profession, mais c'est un homme de cœur et d'es-

1. Arist., *Rép. d'Ath.*, XLI, 2 : ἡ ἐπὶ Σόλωνος (κατάστασις), ἀφ'ἧς ἀρχὴ δημοκρατίας ἐγένετο. Wilamowitz-Mœllendorf, *Aristotel. und Athen*, I, p. 39 : « der Stifter der athenischen Demokratie ».

Digitized by Google

prit, chez qui la poésie jaillissait de l'émotion et du jugement, toujours vivante et colorée[1].

Toutefois, ce n'est ni au point de vue littéraire, ni au point de vue proprement historique, que je voudrais ici parler encore de lui et de ses poèmes : c'est uniquement au point de vue moral. Il ne me semble pas qu'on ait jusqu'ici montré, avec toute la précision désirable, quelle influence la vie de la cité, dans sa période d'organisation active, a exercée sur le développement de la morale grecque, et particulièrement sur la notion de justice. Or cette influence apparaît, si je ne me trompe, dans les poèmes de Solon plus clairement que partout ailleurs. Il y a donc intérêt à les interroger sur ce point, et c'est ce que je voudrais faire, aussi brièvement que possible. En les passant en revue très rapidement suivant leur ordre chronologique, tel qu'on peut l'établir avec une vraisemblance suffisante, nous verrons s'opérer dans l'esprit de leur auteur, par l'effet des circonstances, un changement intéressant qui, peut-être, n'est pas sans éclairer quelques-uns des progrès décisifs de la conscience grecque[2].

I

Le premier poème de Solon qui intéresse notre recherche est une élégie ayant pour sujet la richesse[3]. Il ne semble

1. Le rôle politique de Solon a été étudié à l'aide de ses poésies dans les principales histoires de la Grèce : il suffit de rappeler les chapitres de Grote, de Curtius, d'Ed. Meyer, de Busolt, relatifs à ce sujet. M. de Wilamowitz-Mœllendorff, dans son ouvrage intitulé *Aristoteles und Athen*, a consacré à Solon le chap. III du tome I, et, dans l'appendice 4 du second volume, il a donné, pour la première fois, un classement méthodique des poèmes politiques.

2. Ce changement a été noté déjà dans l'antiquité. Plutarque le signale, bien qu'en termes un peu vagues, *Solon*, ch. III : τῇ δὲ ποιήσει κατ' ἀρχὰς μὲν εἰς οὐδὲν ἄξιον σπουδῆς, ἀλλὰ παίζων ἔοικε προσγρήσασθαι καὶ παράγων ἑαυτὸν ἐν τῷ σχολάζειν· ὕστερον δὲ καὶ γνώμας ἐνέτεινε φιλοσόφους κ. τ. ἑ.

3. Bergk, *Poetæ lyrici Græci*, t. II, p. 13, Μνημοσύνης καὶ Ζηνὸς Ὀλυμπίου ἀγλαὰ τέκνα.

Digitized by Google

pas douteux qu'elle n'appartienne à la première partie de sa vie. La politique n'y tient encore aucune place : l'auteur est manifestement étranger aux préoccupations qui devaient, plus tard, l'absorber tout entier. En outre, la question même qu'il se pose convient bien mieux à un homme qui débute dans la vie active. Est-il désirable de s'enrichir? quels sont les avantages et les dangers de la richesse? On comprend qu'entre trente et quarante ans, quand le futur législateur, selon le témoignage de Plutarque [1], faisait le commerce maritime et s'efforçait de restaurer son patrimoine, quelque peu endommagé, cette question ait eu pour lui un très vif intérêt : il s'agissait d'orienter sa vie. Plus tard, elle lui aurait paru oiseuse et peu digne de son attention.

Cela étant, nous avons le droit de considérer ce poème comme témoignant d'un premier état de sa pensée, et d'y prendre, par conséquent, le terme de comparaison nécessaire pour en apprécier le développement ultérieur.

C'est une élégie à la mode ionienne. Que faut-il entendre par là? Rien absolument qui ressemble à ce que le terme d'élégie nous suggère aujourd'hui. L'élégie alors florissante dans la Grèce d'Asie et dans les îles depuis plus d'un siècle, l'élégie d'Archiloque, était une sorte de discours en vers, qui ne supposait ni deuil, ni plainte amoureuse. Autant que nous pouvons le savoir, on la récitait en société, devant un cercle d'amis, le plus souvent après le banquet. On ne saurait dire avec certitude si elle était encore précédée d'un prélude sur la flûte lydienne, qui pouvait aussi marquer, çà et là, les pauses du récitant.

En tout cas, ce n'était pas l'air qui en faisait le mérite. Ce qu'on lui demandait, c'était d'occuper, après le repas, des esprits un peu excités, que les longs récits de l'épopée avaient fini par ennuyer, et qui, pourtant, aimaient la

1. Hermippe, dans Plutarque, *Solon*, chap. II.

Digitized by Google

poésie. On avait assez d'Agamemnon et d'Achille, du beau Pâris, et même d'Hélène, on était las des héros et de leurs exploits, des batailles interminables et des tueries toujours renouvelées. Les riches marchands de Milet, d'Éphèse, de Colophon, gens d'esprit, à coup sûr, mais qui songeaient à des aventures tout autres, voulaient qu'on leur parlât d'eux-mêmes, de ce qui les touchait directement, de façon toutefois à les distraire de leurs soucis quotidiens. La poésie qu'il leur fallait était une poésie tout imprégnée de leurs sentiments, voisine de la vie réelle, et pourtant propre à les charmer en les délassant.

Voilà justement ce que leurs poètes, successeurs très avisés des aèdes, ne manquaient pas de leur donner. C'est cette poésie que Solon, jeune encore, rencontra en Ionie dans ses voyages, et c'est celle-là qu'il contribua à introduire dans Athènes.

Représentons-nous, d'après cela, dans quelles circonstances dut être récité son poème sur la richesse. Un certain nombre d'Athéniens, ses amis, sont réunis : ce sont, comme lui, des hommes qui veulent faire fortune et qui y travaillent âprement. Dans la vie courante, du matin au soir, ils ne se demandent guère si, en cela, ils ont tort ou raison : l'instinct les mène, et leur activité même les empêche de réfléchir. Mais, à table, pendant que les coupes circulent, c'est autre chose; une pointe d'émotion communicative est propice à la philosophie. C'est le moment où un peu de morale ne saurait manquer d'être bien accueilli d'eux. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit très neuve ni très profonde. De vieilles idées, pourvu qu'elles soient enveloppées d'images ou présentées sous forme piquante, feront fort bien leur affaire. Solon ne leur apporte pas autre chose.

Il s'adresse aux Muses de Piérie, « brillants enfants de Mnémosyne et de Zeus Olympien »; et que leur demande-t-il? non pas la sagesse, ni l'éloquence, ni l'art des beaux vers; il estime probablement qu'à cet égard il n'a rien à

Digitized by Google

désirer ; mais il leur demande la richesse et la considération. L'ingénuité naïve avec laquelle ce souhait est formulé montre simplement qu'on avouait alors, sans fausse honte, bien des désirs qu'on a pris, depuis, l'habitude de dissimuler, ou de présenter sous des dehors plus honnêtes. Mais le point important, c'est la réserve essentielle que fait le moraliste, et qu'il va développer. Il veut être riche, mais il ne veut pas l'être injustement. Il est persuadé que la richesse injuste ne dure pas ; car, tôt ou tard, Zeus frappe le coupable ou ses enfants. Partant de là, il se laisse entraîner par ses pensées, sans s'assujettir à un ordre d'une logique rigoureuse. Il nous montre les hommes fascinés par la richesse, désireux de l'acquérir à tout prix, et se faisant illusion sur l'incertitude de leurs efforts et de leurs espérances. Il termine en signalant le danger secret qu'elle recèle en elle-même, à savoir l'oubli presque nécessaire de la modération, qui est la loi de l'humanité.

On voit immédiatement que toute la substance du poème est une sorte de lieu commun, qui se rattache à la poésie hésiodique, et qui avait dû être plus d'une fois utilisé par l'élégie ionienne. Il est vrai que ce lieu commun pouvait avoir des applications précises qui nous échappent, et qui, si nous les connaissions, en augmenteraient singulièrement l'intérêt. En l'écoutant, plus d'un des auditeurs de Solon devait être amené à faire tout bas son examen de conscience, ou celui de son voisin. Et, bien que les élégies n'aient pas eu, probablement, beaucoup plus d'efficacité que les sermons pour corriger les hommes, il n'est pas impossible, après tout, que quelques-uns au moins en aient profité.

Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître qu'en ce temps les idées morales du poète n'avaient rien encore de très personnel. Tout ce qui est dit ici de la façon dont Zeus exerce ses vengeances et de l'égarement qui résulte de l'excès même de la prospérité rappelle de près ce que nous trouvons

Digitized by Google

déjà chez Homère et chez Hésiode. S'il est question de justice, c'est à un point de vue tout individuel et privé. La justice ne règle encore que les relations entre particuliers; elle n'intéresse pas la société dans son ensemble, ni les classes dans leurs rapports mutuels.

Nous avons donc là comme un premier état de la pensée morale de Solon, où domine la tradition ancienne; et c'est justement le grand intérêt de cette élégie, au point de vue que nous avons choisi.

II

C'est dans la période de troubles immédiatement antérieure à sa législation, que le génie de Solon, douloureusement instruit par les circonstances, semble avoir mûri ses idées. Aristote nous a conservé le début du poème qui, dit-il, décida les partis à le choisir comme arbitre et comme chef du gouvernement (διαλλακτὴν καὶ ἄρχοντα)[1]. Ce n'est que le commencement d'une phrase qui reste en suspens, mais cela suffit pour qu'on sente la profondeur et la sincérité des émotions qui agitèrent alors son âme :

« Oui, je sais, et une douleur est au fond de mon âme lorsque je vois cette terre, la plus ancienne du nom ionien... »

Nous devinons aisément ce qui devait suivre; et Aristote nous en donne d'ailleurs le résumé. Ce qu'il voyait avec cette douleur profonde, c'était le déchirement de son pays, la haine des citoyens contre les citoyens, la dureté des riches, l'oppression et la révolte des pauvres. « Il combat chaque parti, nous dit Aristote, au nom du parti adverse; et il discute les griefs mutuels, et enfin il demande aux uns et aux autres de mettre fin à cette fureur de conflits ». Il y avait donc là, évidemment, un premier appel à une justice

1. *Rép. des Athén.*, c. 5.

Digitized by Google

sociale, bien différente de celle qui se montrait à nous tout à l'heure. Mais nous ne pouvons ici que l'entrevoir; passons à une œuvre mieux conservée.

L'élégie que Démosthène fit lire en entier dans son discours *sur l'Ambassade* est pour nous le témoignage le plus explicite des pensées qui durent alors naître et se succéder dans l'esprit de Solon. Tout le monde connaît cet acte d'accusation véhément, qui se termine par un éloge de l'ordre selon la loi (εὐνομία). L'accusation est dirigée contre les « chefs du peuple » (δήμου ἡγεμόνες), ce qui ne signifie pas ici — le contexte en fait foi — les chefs du parti populaire, mais bien les personnages puissants qui étaient à la tête des diverses factions. Solon leur reproche leurs dispositions injustes (ἄδικος νόος), et, pour autoriser cette imputation, il nous les montre violents et avides, uniquement soucieux de s'enrichir, volant et pillant les dieux et les hommes. Puis, tout à coup, par une véritable invention de poète, il dresse, en face d'eux, la grande image de la Justice, qui les observe en silence et qui attend son heure :

« Ils ne s'arrêtent plus, s'écrie-t-il, devant les lois saintes qu'a posées Diké; mais elle, silencieuse, elle sait ce qui se passe et ce qui s'est passé, et toujours, avec le temps, elle vient se faire payer ce qu'on lui doit. »

Cette déesse de la justice n'est plus tout à fait, comme on le voit, celle d'Hésiode, la vierge faible et craintive, maltraitée par des mains brutales, et qui criait à son père pour obtenir protection. Elle a maintenant une force patiente, elle attend parce qu'elle est sûre de ses fins, et, dans le silence effrayant où elle s'enveloppe, elle ressemble aux lois mystérieuses et inéluctables de la nature, que rien ne presse, mais que rien non plus n'arrête ni ne retarde.

Or, ce qui l'a ainsi grandie, nous le sentons ici, ce n'est pas seulement le progrès général de la réflexion, mais c'est aussi et surtout qu'elle s'est peu à peu associée à la vie générale de la cité. Chez Homère et chez Hésiode, elle

Digitized by Google

n'avait guère à régler que des différends privés, des contestations d'héritage ou des partages litigieux ; elle personnifiait uniquement la sentence des arbitres ; elle siégeait entre les plaideurs et elle s'appuyait sur le serment. A présent, il en est tout autrement. Au milieu de ces conflits et de ces revendications, à travers lesquels la cité tend à s'organiser, elle apparaît comme une puissance d'équité qui seule peut créer un état de choses durable. Le poète lui conserve sa figure mythique, et il semble qu'il parle, à peu de chose près, le langage de ses devanciers ; mais ce langage, vraiment, tout ancien et traditionnel en apparence, énonce des pensées qui sont nouvelles.

Quelle est, en effet, pour lui la conséquence de ces violences faites à la justice? C'est la servitude prochaine, la guerre civile, les haines et les complots, c'est-à-dire la destruction de la cité à brève échéance :

« Ce sont, dit-il, les citoyens eux-mêmes qui veulent détruire cette grande ville par leur propre folie, en ne songeant qu'à l'or qui les séduit ».

Et déjà, il note des faits de violence qui lui semblent intolérables : des pauvres vendus comme esclaves à l'étranger, le domicile des citoyens forcé, la contrainte odieuse pénétrant jusqu'au foyer :

« Ainsi le mal de la cité s'insinue en chaque maison ; les portes extérieures ne sont plus assez fortes pour l'arrêter : il s'élance, il franchit le seuil ; il saisit le malheureux, qui fuit en vain tout au fond de sa demeure ».

C'est là ce qu'il appelle d'un mot le désordre moral (δυσνομία), et c'est à cela qu'il oppose cette *eunomie*, qui seule peut sauver Athènes, et qui n'est, en somme, pour lui, que la forme sociale et politique de la justice. L'éloge qu'il en fait a presque le tour et l'élan d'un hymne :

« Elle aplanit les aspérités, elle met fin aux excès, elle éteint la flamme de l'insolence, elle dessèche en sa floraison la folie fatale qui grandissait, elle redresse les jugements

Digitized by Google

tortueux, elle adoucit les actes violents, elle fait cesser l'action de la discorde et la colère des âpres contestations ; par elle, tout, dans un peuple, devient ordre et sagesse ».

Il n'est pas douteux qu'en ces années d'épreuve, qui furent aussi pour lui une période de candidature, Solon n'ait écrit et répandu dans le public plusieurs poèmes animés du même esprit, et qu'il n'ait agi par là très fortement sur l'opinion. On pourrait dire qu'il fit une campagne électorale avec des élégies, comme on en fait aujourd'hui avec des articles de journaux ou des discours. Le poème qui vient d'être analysé peut sans doute être considéré comme le résumé de beaucoup d'autres. Car c'est le propre des campagnes électorales, en tout temps et en tout pays, qu'on y répète souvent les mêmes choses. Mais quand celui qui les répète croit à ce qu'il dit, il arrive que ces choses ainsi répétées prennent possession de lui et qu'elles constituent, dans son être moral, une force nouvelle de pensée et d'action.

Les idées que nous venons de noter avaient déjà transformé le poète de tradition ionienne qui s'offrait à nous au début de cette étude. Elles allaient maintenant se préciser dans son œuvre législative, et c'est ainsi achevées que nous les retrouvons dans les dernières poésies dont il me reste à parler.

III

Lorsque Solon eut donné aux Athéniens les lois qu'ils lui avaient demandées et qu'il se fut démis du pouvoir, ces lois devinrent naturellement l'objet de discussions passionnées. L'histoire atteste qu'après une pacification peu durable, la lutte reprit entre les partis, aussi ardente que jamais, et l'on sait qu'elle dura jusqu'au jour où Pisistrate, par une série de coups d'État, imposa son autorité à ce peuple qui n'avait pas su être libre.

Digitized by Google

Dans cette période d'agitation, des critiques acerbes s'élevèrent contre Solon. C'était à lui que tout le monde s'en prenait; car il avait voulu concilier des passions opposées, et, selon l'ordinaire, il n'avait satisfait personne. Mais il n'était pas homme à se laisser injurier sans rien dire. Et il se défendit à sa manière, qui n'était pas celle du premier venu, c'est-à-dire en poète irrité, avec une verve, une éloquence et une vivacité, qui semblent avoir persisté en lui jusqu'à la fin.

Les poésies qu'il composa dans cette dernière partie de sa vie se répartissent évidemment sur une assez longue durée, qu'on peut évaluer à une trentaine d'années; ce sont des iambes et des élégies. Les rares fragments qui nous en restent ne se prêtent guère à un classement chronologique tant soit peu rigoureux; mais ce classement est inutile ici; car, à ce moment, ses idées étaient faites, et il n'y a pas lieu de penser qu'elles aient sensiblement varié.

Ce qui en fait le fond, c'est une conception de la justice toute concrète et vraiment sociale. Elle se résume en un petit nombre d'exigences fondamentales, qui ne peuvent être éludées sans que la cité elle-même soit détruite. Il aurait fallu, suivant lui, que la petite propriété, le domaine du pauvre, unique garantie de sa subsistance, fût à l'abri de l'usure qui la dévorait; que l'Athénien, en aucun cas, ne pût être vendu à l'étranger, et, par conséquent, cesser d'être Athénien; enfin que, dans son pays même, l'homme libre n'eût pas à craindre de devenir esclave d'un créancier impitoyable. C'était là ce qu'il avait voulu faire et ce qu'il se flattait d'avoir réalisé, comme il l'atteste dans de fort beaux vers, cités en partie par Plutarque, en partie par Ælius Aristide, vers que nous lisons aujourd'hui, sous une forme plus complète et plus correcte, dans la *République des Athéniens* d'Aristote. Il serait trop long de les traduire ici. Rappelons seulement quel accent de conviction, de fierté et de satisfaction patriotique s'y laisse sentir dans tous les

Digitized by Google

détails, et avec quelle noble et religieuse confiance l'homme d'État invoque, devant le tribunal du temps, le témoignage de la « terre noire, mère vénérée des dieux Olympiens », affranchie par lui des servitudes que l'usure lui avait imposées.

C'est affaire aux historiens d'expliquer et de discuter de près les mesures prises par Solon. Ce que nous devons faire ressortir, à un point de vue plus spécial, c'est l'idée essentielle d'où elles procèdent, idée dont le caractère se marque dans la façon même dont il en parle.

Nous n'avons pas devant nous un philosophe qui éprouve le besoin de remonter aux principes ni de justifier ses actes doctrinalement. La question de la propriété et de ses limites, celle des droits de l'État, ou encore de l'inviolabilité de la personne humaine, et quelques autres qui nous paraissent à nous impliquées dans ses actes de la façon la plus évidente, et dont la gravité ne laisse pas que de nous troubler lorsque nous voulons les juger, tout cela lui est totalement étranger. Ces questions, en effet, personne encore ne les avait formulées dans le monde grec. S'il est probable qu'on les apercevait déjà confusément derrière les problèmes pratiques qu'il s'agissait de résoudre, en tout cas ces futures théories n'apparaissaient encore que comme l'expression d'intérêts individuels ou collectifs; et il est plus facile, en somme, d'imposer des concessions aux intérêts qu'aux théories; car les intérêts cèdent à la contrainte, tandis que les théories sincères ne cèdent qu'à la force de la raison. Solon, nous le voyons assez par tout ce qu'il dit, n'obéissait à aucune doctrine; il ne se doutait même pas qu'il y eût, en de telles choses, matière à doctrine : il agissait simplement au nom de l'équité, c'est-à-dire en se conformant à un certain idéal de justice que la vie sociale avait peu à peu créé, et qui resplendissait avec une clarté particulière dans son esprit lucide et pratique.

Or c'est là justement ce qui mérite d'être signalé. Les

Digitized by Google

révolutions et les guerres civiles que subissaient alors, tour à tour, presque toutes les cités grecques, avaient dû causer bien des souffrances. Mais on se dit, en lisant de tels vers, qu'elles n'étaient pas sans profit pour le développement moral de l'hellénisme. Le sentiment du droit des plus faibles, celui de la dignité humaine et d'une certaine liberté qui en est la condition nécessaire, l'aspiration à une égalité au moins proportionnelle, enfin une notion nouvelle de la solidarité politique, se manifestaient spontanément, là où la vie sociale était le plus intense, et devenaient autant d'éléments de l'idée de justice élargie et transformée[1]. C'est ce que Solon exprimait à sa manière, lorsqu'il disait :

« J'ai écrit des lois qui s'appliquent également au grand et au petit, et j'ai su adapter, selon le droit, la justice à chacun[2] ».

Haute et féconde pensée, qu'il n'avait pas trouvée chez les poètes ses devanciers ni dans les inspirations ioniennes de sa jeunesse, mais qui lui venait directement du contact avec la vie de la cité.

IV

Il faut ajouter que les mêmes poésies attestent chez leur auteur un affermissement du caractère ou même un ennoblissement de l'âme, dus aux mêmes influences.

Au milieu des contradictions qui viennent l'assaillir, Solon, se jugeant lui-même, dégage sa pensée intime et affirme ses principes avec force.

1. On connaît le mot attribué à Solon par Plutarque (*Solon*, c. XVIII) : « La cité la mieux constituée est celle où les citoyens non lésés défendent ceux qui le sont, non moins énergiquement que s'ils l'étaient eux-mêmes, et travaillent à punir l'injustice. »

2. Arist., *Rép. des Ath.*, pass. cité, v. 18 :

θεσμοὺς δ'ὁμοίως τῷ κακῷ τε κἀγαθῷ
εὐθεῖαν εἰς ἕκαστον ἁρμόσας δίκην
ἔγραψα...

Digitized by Google

Une modération consciente et réfléchie a été sa règle, et il s'en fait honneur : il lui a fallu, pour être modéré, lutter contre des furieux, qui ne voulaient pas permettre qu'il le fût : et il l'a été héroïquement, en dépit des objurgations violentes et des outrages que les divers partis lui adressaient également. L'aristocratie voulait qu'il écrasât le peuple, le peuple voulait qu'on en finît avec l'aristocratie.

« Si j'avais eu mêmes sentiments que nos adversaires, ou si j'avais fait ce que les autres voulaient qu'on leur fît, cette ville eût été veuve de beaucoup de ses citoyens. Mais moi, je faisais front et je me défendais de tous les côtés, tournant sur moi-même comme le loup au milieu des chiens[1]. »

Et il ajoute, plus loin, en usant d'une autre image non moins expressive :

« Je me suis dressé entre eux, comme une pierre de bornage entre deux champs contestés[2]. »

Cette modération, au fond, nous le voyons, ce n'était encore que le sentiment de la justice, mais c'était un sentiment actif, combattant avec énergie, et soutenu par une volonté inébranlable. « Ce que j'ai fait, dit-il ailleurs, je l'ai fait d'autorité, associant la force avec la justice, et par là j'ai pu accomplir ce que j'avais promis[3]. »

Et lorsqu'il embrasse son œuvre entière d'un coup d'œil, dans une élégie qui est d'un ton plus apaisé et qui peut avoir été composée plus tard, il la représente comme une œuvre de conciliation. Il n'a, dit-il, ni abaissé ni exalté le peuple ; il n'a pas humilié ni dépouillé non plus ceux qui étaient riches et puissants ; mais, ajoute-t-il :

« Je me suis tenu entre les deux partis, opposant à chacun mon solide bouclier, et je n'ai permis, ni aux uns ni aux autres, de vaincre injustement. »

1. Arist., *Rép. des Ath.*, pass. cité, v. 22.
2. *Ibid.*, fin du chapitre.
3. *Ibid.*, v. 15.

Digitized by Google

Voilà donc un trait de caractère qui ressort vivement, et qu'il s'applique lui-même à faire ressortir. Nous voyons là une réelle vertu, née dans la guerre civile ; et, dès qu'elle inspire le poète, elle chasse bien loin les lieux communs de la tradition, pour y substituer une affirmation très fière de sa personnalité, due au sentiment du devoir et du bien public.

La conscience de son désintéressement ne l'inspire pas moins heureusement. Les fragments de son poème adressé à Phocos nous font en quelque sorte entendre encore les moqueries de ceux qui ne pouvaient comprendre qu'ayant eu en mains le pouvoir suprême, il ne l'eût pas gardé.

« Non vraiment, Solon n'était pas l'homme avisé, ni le politique que nous croyions : ce que les dieux lui donnaient de bon, il n'a pas voulu l'accepter. Le gibier était pris : mais lui, tout ébahi, il a oublié de tirer le filet ; c'est qu'il a manqué de cœur et perdu la tête. Ah ! si, moi, j'avais eu le pouvoir, j'aurais voulu me faire riche à satiété, et, pour être tyran d'Athènes, ne fût-ce qu'un seul jour, j'aurais consenti à ce qu'on fît ensuite une outre avec ma peau et à ce que ma race fût anéantie[1]. »

C'était déjà faire la satire de ces sentiments que de leur prêter ce cynisme ingénu. Mais Solon ne dédaigne pas d'y répondre directement :

« Si j'ai épargné la terre de mes pères, si j'ai refusé de saisir la tyrannie et le pouvoir violent, qui eût souillé et déshonoré mon nom, je n'en suis pas humilié. Car, c'est justement par là que je pense l'emporter plus glorieusement sur tous les hommes[2]. »

Il est possible que Solon n'ait pas eu grand effort à faire pour se défendre de l'ambition : il était trop clairvoyant pour n'en pas deviner les amertumes et les déceptions,

1. Plutarque, *Solon*, c. XIV.
2. *Ibid.*

Digitized by Google

avant même de les avoir éprouvées. Mais nous n'avons aucune raison pour ne pas croire qu'à cette sagesse naturelle se soient associés les motifs élevés qu'il laisse deviner dans ses vers. Il considérait la tyrannie comme une violence, et la violence lui répugnait, parce qu'il avait foi dans la justice et la liberté.

Les événements qui suivirent durent mettre cette foi à une rude épreuve. Solon vit se préparer la tyrannie de Pisistrate, et il avertit vainement ses concitoyens dans des vers dont nous possédons encore quelques fragments. Lorsque ses prédictions furent réalisées, il se donna le plaisir de leur répéter, à plusieurs reprises et sous diverses formes, l'éternel reproche des sages à ceux qui ont refusé de les écouter : « Je vous l'avait bien dit ». Mais il semble qu'il l'ait fait sans aigreur et sans dureté. La vieillesse, qui n'émoussait pas son esprit, n'assombrissait pas non plus son humeur bienveillante et aimable. Il continuait à aimer la vie, et, s'il faut en croire Plutarque, il associait encore un certain goût pour le plaisir à l'attachement qu'il gardait aux muses[1]. Si les années lui apportaient quelques désillusions, il se contentait sans doute de compter ces leçons de choses au nombre des bénéfices qu'il devait à l'expérience, et il répétait à ses amis le vers charmant qui reste plus particulièrement attaché à son souvenir :

« Je vieillis, en apprenant chaque jour beaucoup de choses. »
Γηράσκω δ'αἰεὶ πολλὰ διδασκόμενος[2].

V

J'ai essayé de montrer, dans cette rapide étude, quelles hautes pensées morales la vie publique avait fait naître, au début du VIe siècle, chez un homme qui, par ses premières

1. Plut., *Sur l'Amour*, c. V.
2. Plut., *Vie de Solon*, c. XXXI.

Digitized by Google

œuvres, n'y semblait pas spécialement prédestiné. Il est fort probable que, dans le même temps, des pensées analogues ont dû se produire dans d'autres cités, et qu'elles ont été exprimées par d'autres poètes ou moralistes dont nous ignorons les œuvres. Mais le grand nom de Solon, autant peut-être que son mérite poétique, a été cause qu'Athènes a gardé l'honneur de leur avoir donné place la première dans le trésor de sa littérature.

Il eût été plus glorieux encore pour elle de les mettre en pratique. Mais il faut reconnaître qu'à cet égard tout ce qu'elle avait d'esprit lui servit fort peu. Quelque indulgence qu'on soit porté à éprouver pour un peuple qui a créé tant de belles choses, il est difficile de ne pas avouer que le sens du gouvernement politique fut toujours bien faible chez lui, et qu'il n'a guère réussi à organiser, comme Solon l'avait espéré et voulu, la justice dans la liberté. Toutefois, l'œuvre de Solon, œuvre législative et poétique à la fois, ne fut pas stérile. Elle resta, dans la vie publique, comme un idéal, que les meilleurs citoyens aimaient à invoquer et qui leur prêtait son autorité; et elle devint, dans la vie morale et intellectuelle, comme une source de bonnes pensées, que de grands esprits accrurent peu à peu, et qui, peut-être, attendent encore leur réalisation.

Digitized by Google

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, dans une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, invite l'Académie à procéder à la désignation de deux candidats à la chaire de langue et littérature française du moyen âge, vacante au Collège de France par suite du décès de M. Gaston Paris.

L'Académie procédera à cette désignation dans sa prochaine séance.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« Sur l'avis de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, M. le Ministre de l'instruction publique a bien voulu accorder une subvention de 1.000 francs au R. P. Germer-Durand afin de l'aider à entreprendre un voyage scientifique en Arabie. M. le Directeur de l'enseignement supérieur, à la demande de la section d'archéologie, m'a autorisé à rendre compte sommairement à l'Académie des résultats de ce voyage.

« Les recherches du R. P. Germer-Durand en Arabie ont eu pour objet principal la reconnaissance de la route romaine construite par Trajan entre Bostra et Philadelphie. C'est une section importante de la grande voie qui mettait en communication les frontières de la Syrie et la mer Rouge, *via nova a finibus Syriae usque ad mare rubrum*, comme le disent les milliaires. Cette exploration présentait certaines difficultés, surtout entre Bostra et Gadda, où la région que traverse la voie est habitée par des tribus insoumises et tellement turbulentes que le gouvernement ottoman, dans son impuissance à y rétablir l'ordre, avait pris le parti d'en interdire l'accès aux voyageurs étrangers. Grâce aux bons offices de M. Savoye, consul général de France à Damas, cette interdiction a été heureusement levée en faveur du R.P. Germer-Durand, auquel les Turcs ont même donné une escorte de gendarmes. Les directeurs des chantiers du nouveau chemin de fer de la Mecque lui ont fourni, de leur côté, la quantité

Digitized by Google

d'eau nécessaire à son ravitaillement. Les deux plus grandes difficultés du voyage étant ainsi levées, le R. P. Germer-Durand a pu faire une exploration fructueuse et complète. Au sud de Philadelphie, la voie romaine n'a pu être reconnue d'une façon aussi certaine. Au N.-O. de Bostra, dans la direction d'Adra'a, la voie romaine a conservé presque partout son ancien pavage ; mais sur les 24 milles qu'elle mesure, on ne rencontre pas une seule borne milliaire.

« Entre Bostra et Philadelphie, l'explorateur a relevé les inscriptions, encore inédites, de près de 60 bornes milliaires. Ces bornes portent, comme d'ordinaire, les noms de l'empereur régnant avec la date exacte de l'année de leur érection ; on y lit, en outre, le nom du légat qui administrait la province d'Arabie à la même époque. Elles offrent donc non seulement un intérêt géographique, mais encore un intérêt historique de premier ordre. Le R. P. Germer-Durand y a relevé les noms de plusieurs légats d'Arabie déjà connus, Aelius Severianus Maximus, C. Claudius Severus, Flavius Julianus, Furnius Julianus, P. Julius Geminius Marcianus et Q. Scribonius Tenax. Il a pu préciser la date de la légation de ce dernier, qui était restée incertaine. A l'aide de six textes nouveaux, il a établi les noms complets d'un autre légat, du commencement du règne de Commode, dont le surnom *Fronto* était seul parvenu jusqu'à nous : ce légat s'appelait en réalité *Fl. Julius Fronto*, et non pas M. Cornelius Fronto comme l'avaient supposé les éditeurs du *Corpus* latin. Enfin, il a découvert deux milliaires portant le nom d'un nouveau gouverneur, du temps de Maximin, *Simonius Proculus*. Ce dernier est un personnage fort intéressant, qui devint préfet de Rome, en 239, sous Gordien III ; sa légation d'Arabie était restée inconnue.

« Une autre découverte de la plus haute importance est celle d'un milliaire intact portant les noms et tous les titres de Vaballath, fils de Zénobie (270-271) ; il était placé au XIe mille depuis Bostra. Je crois pouvoir en présenter à l'Académie le texte complet :

IM CAESARI L IVLIO
AVRELIO SEPTIMIO
VABALLATHO

Digitized by Google

ATHENODORO PER
SICO MAXIMO ARA
BICO MAXIMO ADIA
BENICO MAXIMO PIO
FELICI INVICTO AV

« Cette inscription a dû être gravée entre le 29 août 270 et le 28 août 271, dans le courant de la cinquième année qui suivit la mort d'Odeynath. Comme l'a établi Waddington, à l'aide des monnaies de Vaballath, c'est le moment où ce prince, affirmant son indépendance, prit le titre d'Auguste et cessa de placer le portrait d'Aurélien sur le revers de ses monnaies, pendant la seconde année du règne de cet empereur. Pour la première fois, une inscription latine complète nous fournit la preuve officielle de la révolte de L. Julius Aurelius Septimius Vaballathus Athenodorus. On remarquera qu'il prend ici tous les titres des empereurs romains et qu'il s'intitule notamment *Persicus maximus*, *Arabicus maximus*, *Adiabenicus maximus*.

« Au 36e mille, le R. P. Germer-Durand a retrouvé un autre milliaire mutilé avec la même formule. Déjà Krafft avait signalé, à deux heures au nord de Burdj-er-Rihân, une borne milliaire sur laquelle il avait reconnu les mots *Imperatori* et *Athenodoro*[1].

« Le R. P. Germer-Durand a relevé, en outre, vingt-cinq inscriptions inédites, latines ou grecques, parmi lesquelles il faut noter plusieurs acclamations de victoire en l'honneur de Julien et trois textes nabathéens dont les estampages seront remis par les soins du Ministère de l'instruction publique à la Commission des inscriptions sémitiques.

« Toutes ces inscriptions seront bientôt publiées. L'Académie s'associera, je n'en doute pas, aux félicitations que j'adresse ici au R. P. Germer-Durand pour son zèle, son activité et le succès de ses recherches. Au moment où l'Arabie est parcourue par plusieurs missions étrangères, il aura eu le mérite de conserver à la France le bénéfice d'une très intéressante exploration. »

1. Waddington, *Inscr. grecques et latines de Syrie*, p. 604, col. 2, n. 2611; *Corp. inscr. latin.*, III, p. 40, n. 209 a.

Digitized by Google

M. Senart donne lecture d'une lettre de M. Finot, directeur de l'École française d'Extrême-Orient, lequel communique à l'Académie une photographie de toute une parure d'or de demi-grandeur naturelle, qui vient d'être découverte au cours des fouilles qu'exécute à My-Son, en Indo-Chine, M. Parmentier, pensionnaire de l'École. Tous les objets, diadème, gorgerin, bracelets, etc., sont en or; ils ont probablement été destinés à orner une statue divine aux jours de cérémonie. La date précise n'en peut être encore fixée avec certitude. Mais ils sont certainement antérieurs au xe siècle; leur parfaite conservation et leur inattaquable authenticité leur assurent un intérêt très vif pour la connaissance de l'art cham-cambodgien dérivé des modèles indous.

Voici la lettre de M. Finot :

Hanoï, 2 octobre 1903.

Les fouilles du temple de Bhadreçvara à My-Son (Annam), dirigées par M. H. Parmentier, architecte, pensionnaire de l'École française d'Extrême-Orient, assisté de M. Charles Carpeaux, ont amené la découverte d'un assez grand nombre d'inscriptions et de sculptures. Mais la dernière trouvaille mérite tout particulièrement d'être portée à la connaissance de l'Académie en raison de l'extrême rareté des objets qui viennent d'être mis au jour.

Sous les maçonneries de fondation d'un petit sanctuaire se trouvait enterré un vase en terre fermé par un plat de cuivre. Ce vase, qu'on a dû briser pour en extraire le contenu, renfermait une parure complète de divinité de demi-grandeur.

Voici le détail des objets composant cette parure :

Un mukuta, or et argent, avec une gemme brute au cimier;

Un gorgerin d'or;

Un collier d'or;

Une ceinture d'or;

Deux bracelets de bras, d'or;

Deux bracelets d'avant-bras, d'or;

Deux bracelets de chevilles, d'or;

Deux boucles d'oreilles, en or;

Quatre fleurs d'or.

Il faut y ajouter deux petits lingots d'or sur Mânadroṇî d'argent.

Il est inutile d'insister sur l'importance que présente pour l'histoire de l'art dans les anciens États hindous de l'Indo-Chine cette

Digitized by Google

série d'objets d'une indiscutable antiquité. La photographie jointe à cette note permettra à l'Académie de s'en former une idée approchée.

Je saisis cette occasion de rendre une fois de plus hommage aux rares qualités déployées par M. Parmentier dans l'exécution des travaux qui lui ont été confiés par l'École. Je me suis rendu récemment à My-Son pour me rendre compte de l'état de l'important travail que nous y avons entrepris, et je suis heureux de dire que la méthode avec laquelle ces fouilles sont conduites est au-dessus de tout éloge.

FINOT.

M. HOMOLLE, directeur de l'École française d'Athènes, annonce que M. le duc de Loubat a fait un nouveau don de 50.000 francs pour la continuation des fouilles de Délos. Il annonce ensuite que M. Goedoop a donné à la section néerlandaise de l'École d'Athènes une somme de 10.000 francs, pour entreprendre des fouilles à Ithaque. Il annonce enfin que la restauration du Trésor des Athéniens à Delphes, pour laquelle la municipalité d'Athènes a voté une subvention de 20.000 drachmes, a atteint la onzième assise.

L'Académie s'associe à M. Homolle pour adresser ses plus sincères remerciements à ces généreux donateurs.

M. Noël VALOIS entretient l'Académie d'un ouvrage inédit de Marsile de Padoue, le célèbre hérétique du commencement du XIVe siècle. Cet ouvrage, intitulé *Defensor minor*, et conservé à Oxford, est une suite et un complément du fameux *Defensor pacis* où étaient posés les principes de la souveraineté du peuple, de l'égalité des prêtres, de la subordination de l'Église à l'État laïque. Dans le *Defensor minor*, Marsile de Padoue développe des idées analogues, mais se montre plus que jamais courtisan de Louis de Bavière : ses théories démocratiques aboutissent à la reconnaissance de l'omnipotence impériale. M. Valois croit pouvoir dater de 1328 la rédaction de ce nouvel ouvrage.

M. Salomon REINACH annonce que M. Bruno Sauer, professeur à Giessen, a démontré que la tête provenant du Parthénon, appartenant à M. le marquis de Laborde, à Paris, a fait partie du

Digitized by Google

fronton oriental du Parthénon, et que la figure de déesse que surmontait cette tête était celle d'Artémis.

M. Héron de Villefosse rappelle que M. Étienne Michon, conservateur-adjoint au Musée du Louvre, a fourni à M. B. Sauer des renseignements précis sur l'état de la tête en marbre de la collection du marquis de Laborde.

L'Académie propose, pour le prix ordinaire à décerner, en 1906, sur les fonds du budget, le sujet suivant :

Étudier une période de l'histoire ancienne du Japon. L'ouvrage présenté à l'Académie devra être soit un mémoire suivi de la traduction de textes japonais tirés de la littérature historique, géographique ou épigraphique, soit une traduction d'un livre historique japonais accompagnée d'un commentaire critique.

Tous les travaux présentés, mémoires ou traductions, devront être entièrement inédits et manuscrits. Ils devront être accompagnés d'un pli cacheté contenant le nom de l'auteur, et déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1906.

Le prix est de la valeur de deux mille francs.

LIVRES OFFERTS

M. Delisle fait hommage à l'Académie de l'opuscule offert par M. le professeur Traube et par lui à M. Gaston Boissier pour le jubilé de notre confrère et relatif à un feuillet de papyrus dont la découverte, à Saint-Pétersbourg, a été signalée à l'Académie dans une séance du mois d'août dernier. Cet opuscule est intitulé : *Un feuillet retrouvé du recueil écrit sur papyrus de lettres et de sermons de saint Augustin*, par le professeur Traube, membre de l'Académie royale de Bavière, et Léopold Delisle, membre de l'Institut (Paris, 1903, in-8°; extr. de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome LXIV).

Digitized by Google

M. Delisle offre, en outre :

1° Au nom de M. Léon Dorez, les deux opuscules suivants :

Le manuscrit de Dante offert par Jacques Minut au roi François Ier (Paris, 1903, in-8°; extr. de la *Revue des Bibliothèques*, juillet-août 1903);

Les archives du Gouvernement à Luxembourg. I. Travaux relatifs à ces archives. Inventaires de MM. Würth-Paquet et Van Werveke. II. Les ascendants paternels de Jeanne d'Arc seraient-ils d'origine lorraine? (Paris, 1903, in-8°; extr. de la même *Revue*, juillet-août 1903).

2° Au nom de M. le chanoine Ulysse Chevalier, les 4e et 6e fascicules de son *Répertoire des sources historiques du moyen âge* (Montbéliard, 1900 et 1903, in-8°).

M. Barbier de Meynard présente, au nom de l'auteur, les deux ouvrages suivants :

1° Les *Benou Ghânya, et leur lutte contre l'empire Almohade*, par Alfred Bel, professeur à la Faculté de Tlemcen (Paris, 1903, in-8°, xxvii et 351 p.).

Cet ouvrage sera une utile contribution à l'histoire de la domination musulmane dans l'Afrique septentrionale sur laquelle planent encore tant d'obscurités. M. Bel a compris qu'avant de songer à un travail d'ensemble, il était nécessaire d'en jeter les bases par une série d'études particulières sur les dynasties qui se sont disputé la souveraineté du Maghreb. C'est le but qu'il s'est proposé en prenant pour sujet de ses recherches l'histoire de la révolte d'une famille alliée aux Almoravides, les Benou Ghânya, princes des Baléares, contre la puissante dynastie des Almohades. Cette lutte qui ne dura guère plus de cinquante ans (de 1126 à 1185 p. J.-C.) et se termina par la défaite des Benou Ghânya est, comme on le voit, une querelle entre Musulmans, et c'est surtout aux chroniqueurs arabes que l'auteur a dû en demander le récit. Toutes les sources indigènes, — et elles sont nombreuses, — ont été par lui mises à contribution et étudiées avec un souci de la vérité historique qu'il est juste de reconnaître. C'est un document moins important par le fond que par la critique minutieuse avec laquelle M. Bel a su l'interpréter et qui, à ce titre, fournira au futur historien de l'Afrique musulmane des matériaux d'une incontestable valeur.

2° *La Djâzya, chanson arabe, précédée d'observations sur quelques légendes arabes, etc.*, par Alfred Bel (extrait du *Journal asiatique*, 1903, 192 p.).

Digitized by Google

Cette légende est une chanson de geste en 78 vers, qui a pour point de départ la grande invasion de l'Afrique du Nord, au XIe siècle, par des tribus arabes où les Beni Hilah occupent le premier rang. Elle nous donne une peinture fidèle de la vie, du caractère et des aspirations des tribus nomades transplantées sur la terre d'Afrique. Elle a été l'objet d'une vaste littérature dont la version recueillie par M. Bel est la plus répandue et la plus poétique. Dans une introduction très développée, le traducteur, après avoir recherché les origines historiques de cette épopée populaire et énuméré les travaux qu'elle a provoqués en Europe, étudie le caractère des personnages de la Chanson et le rôle de Djâzia qui lui a donné son nom, héroïne célèbre par sa beauté et par son intrépidité sur le champ de bataille. Le texte arabe est particulièrement intéressant parce qu'il appartient à la famille des dialectes du Sud-Oranais. Il est accompagné d'une traduction littérale, et les passages difficiles sont expliqués par des notes auxquelles on ne peut reprocher qu'un peu de prolixité. Un double index termine utilement ce travail qui fait honneur à l'École des Lettres d'Alger dont M. Bel a été un des meilleurs élèves.

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE

L'Académie procède à la nomination de deux Commissions qui seront chargées de présenter des candidats, l'une à trois places de correspondants français, l'autre à une place de correspondant étranger.

Sont élus :

Pour les correspondants français : MM. Delisle, G. Boissier, Collignon, Babelon.

Pour les correspondants étrangers : MM. Bréal, Héron de Villefosse, Barth, Leger.

L'Académie procède ensuite à la désignation de deux candidats à la chaire de langue et littérature française du moyen âge,

Digitized by Google

vacante au Collège de France par suite du décès de M. Gaston Paris.

M. Bédier est présenté en première ligne par 26 suffrages, contre 3 donnés à M. Jeanroy et 1 à M. Langlois.

M. Jeanroy est présenté en seconde ligne par 23 suffrages, contre 3 donnés à M. Langlois et un bulletin blanc.

M. Rodocanachi fait une communication sur la formation des Musées Capitolins.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

Genèse de la cryptographie apostolique et de l'architecture rituelle du premier au seizième siècle, par feu M. Théophile Beaudoire (Paris, 1903, in-8°) ;

Jesus von Nazareth, par M. Wilhelm German (Schwäbischer Hall, 1903, in-8°).

M. Paul Viollet offre, de la part de notre confrère M. de Boislisle, un opuscule intitulé : *Le grand hiver et la disette de 1709* (Paris, 1903, in-8°).

M. d'Arbois de Jubainville offre à l'Académie son volume intitulé : *Les Celtes depuis les temps les plus anciens jusqu'en l'an 100 avant notre ère. Étude historique* (Paris, 1904, in-8°).

M. G. Perrot dépose sur le bureau de l'Académie l'article qu'il a publié dans les *Mélanges Boissier*, et qui est intitulé : *L'Hécyre de Térence et la Dame aux Camélias d'Alexandre Dumas fils* (Paris, 1903, in-8°).

M. Louis Leger offre à l'Académie de la part de M. le docteur Ivan Schischmanov, ministre de l'Instruction publique de la principauté

Digitized by Google

de Bulgarie, dix-neuf volumes du *Sbornik za Narodni Umotvorenija, nauko i knižina*[1], recueil publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique et dont les premières années sont malheureusement épuisées. Ce recueil renferme des travaux relatifs à l'archéologie, à l'épigraphie, à l'histoire, à la numismatique, à la littérature, au folklore, à la géologie, à la botanique, à la météorologie des pays bulgares. Un grand nombre de ces travaux offrent un sérieux intérêt pour l'étude de la péninsule balkanique. Tous les volumes sont accompagnés de planches représentant des monuments, des costumes, des monnaies. Ce recueil fait grand honneur aux savants de la jeune principauté. M. Leger se mettra volontiers à la disposition de ceux de ses confrères qui désireraient tirer profit de quelques-uns des travaux publiés dans le Sbornik.

Le Président charge M. Leger de transmettre à M. le Ministre de l'instruction publique de Bulgarie les remerciements de l'Académie.

M. Cagnat dépose sur le bureau de l'Académie deux fascicules dont il est l'auteur avec M. Albert Ballu :

1° La 7e livraison de *Timgad, une cité africaine sous l'Empire romain* (Paris, 1903, in-folio);

2° *Le Musée de Timgad.* Ce volume fait partie de la série des *Musées et Collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie* (Paris, 1902, in-folio).

M. Oppert présente au nom de l'auteur, M. C. Bezold, professeur à l'Université de Heidelberg, le travail intitulé : *Die babylonisch-assyrichen Keilinschriften und ihre Bedeutung für das Alte Testament* (Tubingue et Leipzig, 1904, in-8°). Sous la forme d'une conférence, l'auteur y fait l'historique de la découverte et du déchiffrement des textes cunéiformes avec une grande clarté et avec la science étendue et profonde que l'on pouvait attendre de celui auquel le Musée Britannique avait confié le soin de cataloguer les quarante-six textes de la collection de Koyoundjik. Pour prouver ses assertions, l'éminent professeur y a ajouté un grand nombre de notes explicatives. Cette conférence, demandée par l'Association des pasteurs protestants du grand-duché de Bade, est une réponse magistralement conduite contre les allégations superficielles de Friedrich Delitzsch, dans des discours intitulés *Babel und Bibel*, et prononcés en présence

1. Recueil de folklore, science et littérature.

Digitized by Google

de l'empereur d'Allemagne, et auxquels le snobisme du public a fait un accueil absolument immérité. M. Bezold combat, comme plusieurs autres savants, la thèse du professeur de Berlin, que Babylone et la Chaldée étaient les berceaux de toute la civilisation biblique et du monothéisme israélite. M. Bezold a montré, par une argumentation rigoureuse et serrée, l'inanité de ce paradoxe. Le travail est dédié à M. Oppert.

M. Émile Picot a la parole pour un hommage :

« M. Georges Bengesco, ministre de Roumanie à Constantinople, bien connu en France par sa Bibliographie des œuvres de Voltaire et par diverses autres publications, m'a prié d'offrir à l'Académie un volume intitulé : *Carmen Sylva* (*Sa Majesté la reine Élisabeth de Roumanie*). *Bibliographie et extraits de ses œuvres* (Bruxelles, Paris et Bucarest, 1904, in-8°). Ce volume permet de suivre pas à pas la vie littéraire d'une princesse qui cultive des langues diverses et qui a successivement abordé tous les genres : poésie, roman, théâtre, morale, histoire, etc. Les ouvrages de Carmen Sylva ont puissamment contribué à développer chez les Roumains l'amour de leur passé, ainsi qu'à leur inspirer le goût d'une haute culture intellectuelle. »

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE

M. Héron de Villefosse communique une lettre du docteur Carton datée de Sousse, le 27 novembre 1903, et relative à la découverte de catacombes chrétiennes. Les fouilles, entreprises par la Société archéologique de Sousse depuis quelques jours à peine, sont dirigées par M. l'abbé Leynaud avec le plus grand dévouement.

« Nous avons attaqué un ensemble déjà fouillé, mais qui a été abandonné avant complète exploration par nos prédécesseurs. Cet ensemble comprend au moins trois galeries de 40 mètres chacune, constituant de véritables catacombes dont l'étendue

Digitized by Google

peut d'ailleurs être beaucoup plus considérable que ce que nous avons reconnu jusqu'ici.

« Nous avons commencé à dégager une de ces galeries, et si on peut y pénétrer à l'aise, nous n'avons pourtant pas encore atteint le sol antique du couloir. Ce dernier, large de 1 mètre environ, présente, sur ses deux parois, cinq étages de *loculi*. Il y en a peut-être un plus grand nombre, mais les fouilles ne vont pas encore, je le répète, jusqu'au sol antique.

« Les trois étages supérieurs ont été violés, les deux inférieurs sont intacts. Le squelette y est étendu de tout son long, sur le dos, les bras collés au corps.

« Chaque *loculus* est fermé par quatre tuiles sur lesquelles a été passé un enduit de plâtre. Sur cet enduit sont gravés des symboles, des caractères. L'une des tombes porte, après un nom de lecture douteuse, les mots IN PACE. Dans une autre tombe, une des tuiles est remplacée par une dalle en marbre blanc sur laquelle on lit très nettement VALERIA IN PACE en caractères faits d'une façon maladroite, mais dont la forme doit dater du second ou du troisième siècle.

« L'aspect de cette galerie rappelle de la manière la plus frappante celles du cimetière de Saint-Calixte à Rome.

« Et c'est évidemment dans une catacombe que nous sommes. Est-elle en grande partie inviolée? est-elle plus étendue que nous ne le pouvons voir en ce moment? Nous l'espérons sans avoir de certitude à ce sujet.

« J'ai tenu à vous signaler sans retard cette intéressante découverte qui vient s'ajouter, en les complétant de la manière la plus heureuse, à celle des nécropoles païennes, si riches, découvertes antérieurement, et je vous serais très reconnaissant si vous vouliez bien faire part de cette lettre à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. »

Le Président annonce qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. Mommsen, associé étranger, et consulte l'Académie pour savoir s'il y a lieu de le remplacer.

L'Académie, par un vote, décide qu'il y a lieu.

L'Académie nommera dans la prochaine séance une commission de six membres qui sera chargée de présenter la liste des candidats.

Digitized by Google

Il est procédé à la désignation de deux membres pour faire partie de la Commission du legs Debrousse, et d'un membre pour faire partie du Comité du *Journal des Savants*.

Sont désignés :

Pour la Commission du legs Debrousse : MM. Delisle et G. Perrot.

Pour le Comité du *Journal des Savants* : M. Delisle.

M. Oppert fait la communication suivante :

« La Société allemande d'Orient a envoyé sur les ruines de Babylone une expédition dont les résultats ne sont pas si fructueux que ceux des missions françaises, anglaises, turques et américaines. Cela a sa raison dans le fait que le chef, un artiste, a surtout fait des fouilles pour dégager ce qui reste du palais de Nabuchodonosor, dans le but d'être agréable en haut lieu, où l'on semble désirer la confirmation impossible des faits non historiques relatés dans le livre de Daniel. M. Friedrich Delitzsch, dans un discours qu'il a fait devant la Cour, a prétendu, sans aucune raison, qu'Hérodote s'est trompé et a induit en erreur M. Oppert sur l'étendue de Babylone. Il est bien heureux que M. Oppert ne soit pas accusé d'avoir induit en erreur le Père de l'Histoire. M. Oppert qui, pendant deux ans, a parcouru la plaine babylonienne en tous les sens, et qui a relevé trigonométriquement 500 kilomètres carrés, démontre l'exactitude des dimensions d'Hérodote qui donnait à l'espace entouré du grand mur une étendue de 500 kilomètres carrés. Tous les écrivains de l'antiquité, les historiens d'Alexandre, Clitarque, Ctésias, Diodore de Sicile, Dion Cassius, Pline, Sotion, Quinte-Curce, Strabon, Philostrate, sont unanimes à seconder Hérodote. Aristote dit que Babylone ressemblait plutôt à un peuple qu'à une ville, et Pausanias l'appelle la plus grande ville que le soleil ait éclairée dans sa course. Les données transmises par les auteurs sont d'ailleurs confirmées par de nombreux textes cunéiformes, et par l'exploration du sol de Babylone même, où l'exploration allemande n'a pas trouvé un seul fait qui pourrait, de près ou de loin, infirmer le dire des anciens[1]. »

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

M. Léon Heuzey entretient l'Académie de la reprise des fouilles de Tello, dans l'ancienne Chaldée, interrompues par la mort de M. de Sarzec et confiées aujourd'hui à M. le capitaine Cros, officier de mérite, que plusieurs missions topographiques ont familiarisé avec la vie du désert et le maniement des populations arabes. La haute bienveillance du gouvernement ottoman assure à ces nouvelles recherches une protection efficace, profitable à la science et au progrès de nos collections chaldéennes. La mission, au lieu de s'établir, comme précédemment, sur le canal du Chatt-el-Haï, a réussi à s'installer en plein désert, au milieu même des ruines, et à donner ainsi à la conduite des travaux une précision méthodique.

Dans une première communication, M. Heuzey insiste surtout sur la découverte faite par le capitaine Cros d'une petite statue de Goudéa, qui a été trouvée décapitée, comme toutes celles que nous possédons de ce chef chaldéen. Mais à celle-ci, par une rencontre des plus heureuses, se rajuste une remarquable tête à turban, exhumée il y a plusieurs années par M. de Sarzec. Nous pouvons donc voir aujourd'hui une statue de Goudéa complète, exposée au Louvre à côté des grands cylindres historiques du même prince, près de sa masse d'armes sculptée et de son vase à libation. Une chose pourtant déconcertera peut-être les visiteurs de nos salles asiatiques : c'est l'invraisemblance des proportions, la tête beaucoup trop forte pour le corps. Cette anomalie s'explique par l'habitude des sculpteurs chaldéens de travailler des blocs roulés de diorite, qu'ils considéraient déjà comme des bétyles, comme des statues naturelles. Quand le bloc à utiliser était de proportions trop restreintes, il fallait y trouver quand même la figure; le corps ne comptait plus alors que comme une sorte de socle et de support pour la tête.

L'inscription, copiée et traduite pour la mission par M. François Thureau-Dangin, consacre la statue au patron personnel de Goudéa, au dieu Ninghiszida, fils du dieu Ninazou[1].

---

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

COMMUNICATIONS

L'ÉTENDUE DE BABYLONE,
PAR M. OPPERT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

La grande étendue de Babylone, attestée comme très considérable par tous les témoignages des anciens, a été le sujet de controverses plus ou moins justifiées dans ces derniers temps. La Société allemande d'Orient a envoyé sur les ruines de la cité chaldéenne une expédition pour explorer le territoire si vaste de l'agglomération babylonienne; mais cette mission s'est spécialement bornée à fouiller les ruines du château de Nabuchodonosor où mourut Alexandre, et à pratiquer des explorations dans les tumulus avoisinant cette ancienne demeure royale. Après plusieurs années de travail infructueux, elle a trouvé une porte monumentale ornée d'un grand nombre de bas-reliefs et les traces d'une chaussée qu'on a décorée du nom de rue *des processions*.

Quant aux documents, les résultats obtenus par les fouilles ne sauraient se comparer avec ceux dont peuvent se prévaloir les entreprises anglaises, françaises, turques et américaines. La grande erreur de la mission fut que l'immense étendue de Babylone était un mythe inventé par Hérodote et que la cité se restreignait à l'enceinte encore existante, renfermant à peu près quinze hectares de terrain. Manquant des préparations scientifiques indispensables, l'expédition avait même cru avoir découvert cette enceinte connue de tous ses prédécesseurs et, en dédaignant les témoignages antiques, avait pris pour la grande enceinte de

Digitized by Google

Babylone ce mur de la cité royale réparé par les rois Parthes.

M. Friedrich Delitzsch, profitant avec raison de la faveur impériale, avait pu faire un voyage de quelques semaines sur les ruines de Babylone, et il crut de son intérêt personnel de dire son mot dans cette question qu'il n'avait pas suffisamment approfondie. Mais pour sauver l'opinion des explorateurs moins bien instruits que puissamment protégés, il y avait un grand obstacle : le témoignage de tous les auteurs anciens. On écartait cette difficulté en niant, sans aucune raison, leur autorité. Le mot : *si fecisti, nega*, était appliqué à d'autres : on nia finalement ce que d'autres avaient fait et dit.

C'est pour réduire à leur juste valeur ces dénégations, que ces lignes sont écrites, et disons de suite que l'expédition allemande n'a pas trouvé un seul fait qui démente les assertions antiques.

M. Delitzsch déplore que nous nous soyons laissés tromper par Hérodote pendant des siècles ; il annonce qu'on pouvait le croire, d'autant plus que M. Jules Oppert lui avait donné raison par ses plans et ses restitutions de la cité babylonienne. Les journaux allemands ont répété que M. Oppert avait été induit en erreur par Hérodote : il est fort heureux qu'ils ne m'aient pas accusé d'avoir donné des renseignements erronés à Hérodote.

Ce n'est pourtant pas Hérodote seul, ainsi que voudrait le faire croire M. Delitzsch, qui a transmis ces données au sujet de la grande étendue de Babylone. Tous les auteurs anciens, depuis les Grecs de la première époque jusqu'aux Romains et aux Byzantins, s'accordent sur l'immense espace que couvrait la cité de Sémiramis. Tous les historiens, à partir d'Hérodote et de Ctésias, sont corroborés dans leurs assertions par les auteurs de l'âge d'Alexandre ; parmi ceux-ci est surtout Clitarque, dont les œuvres sont perdues, qui confirme les données de ses devanciers, et qui a été

Digitized by Google

suivi par Diodore de Sicile et les nombreux historiens plus récents. Les Romains ne faisaient pas que copier les Grecs. Pline et Sotion, Orosius et tant d'autres, n'ont pas vu les ruines de la grande cité, mais Dion Cassius, au dire de Tzetzès, qui certes rendit compte de l'expédition de Trajan, affirmait encore que le pourtour des murs de Babylone était de 400 stades, que Clitarque évalua d'autre part à 365 stades. L'auteur des Merveilles du monde, parmi lesquelles l'antiquité comptait les superbes jardins suspendus de Babylone, s'accorde également avec ces données, et Strabon, le sérieux Strabon, qui puisait avec une grande critique dans les œuvres de ses devanciers, attribue aux murs de Babylone un pourtour de 360 stades. Et tous ces témoignages sont confirmés par une autorité encore plus élevée : Aristote, à qui son disciple Alexandre faisait communiquer des données concernant Babylone et auquel Callisthène, par ordre du roi, transmit des renseignements scientifiques de toute nature, s'exprime ainsi dans sa *Politique* (III, 1) sur la cité chaldéenne. Le grand philosophe demande : « Qu'est-ce qu'une cité? Ce n'est pas l'enceinte qui constitue la cité : on pourrait donc ceindre le Péloponnèse d'un mur et prétendre que ce serait une ville. Telle pourtant est Babylone, ou toute autre ville, renfermant plutôt un peuple qu'une ville. » On voit par cette importante citation que le grand penseur ne répudiait pas les dires des historiens.

Mais puisqu'on accuse avant tous Hérodote en taisant le nom de ses complices prétendus, occupons-nous spécialement du Père de l'Histoire, et analysons sa relation, empreinte du cachet de la sincérité. Hérodote (I, 178 ss.) avait visité Babylone lui-même, et raconte ce qu'il a vu de cette cité, la plus magnifiquement ornée dont il eût connaissance. La ville était ceinte d'un mur quadrangulaire, de 120 stades de côté, de sorte que le pourtour en était de 480 stades (90 kilomètres). L'enceinte extérieure était large et haute, et il en donne les mesures en spécifiant exactement

Digitized by Google

la nature de la coudée royale dont il se sert dans son évaluation. La hauteur de 200 coudées royales était probablement celle des tours qui dépassaient le niveau ordinaire des murs. On avait pratiqué de larges et profonds fossés, et édifié les murs avec la terre extraite : la description des briques liées avec des roseaux et du bitume concorde absolument avec ce que les ruines elles-mêmes nous enseignent. L'historien décrit avec de minutieux détails la construction des cent portes qui donnaient accès à la ville et des fossés qui en garantissaient la défense. En dedans, il y avait un *second* mur d'enceinte plus étroit que ne l'était « la cuirasse » de la ville, mais encore très fort. La ville était divisée en biais par l'Euphrate, en deux grandes moitiés : dans l'une d'elles était la demeure royale ; dans l'autre, une grande tour à huit étages, qui, selon l'auteur, *existait encore de son temps*. Il décrit la rampe qui menait autour, à l'extérieur, et le petit temple en haut ; il mentionne les actes violents de Xerxès qui tua le prêtre qui lui avait défendu d'enlever une statue en or de douze coudées et que Darius, le père de Xerxès, avait respectée. Hérodote dit qu'il n'a pas vu la statue et ne fait que rapporter ce que les prêtres lui avaient dit. Le récit entier, dans tout son ensemble, respire la sincérité d'un témoin qui relate exactement ce qu'il a vu. La moins bienveillante critique ne peut pas s'exercer contre toute la relation d'Hérodote où rien n'est inventé ou même exagéré.

Le récit très succinct d'Hérodote est complété par d'autres auteurs : Diodore, Strabon, Philostrate et d'autres ont transmis des inscriptions de monuments dont le Père de l'Histoire n'a pas parlé. La Pyramide, le monument auquel se rattache le souvenir de Babylone, le palais et ses œuvres d'art, les différents temples, les jardins suspendus et d'autres ornements de la grande cité sont décrits par les auteurs grecs et latins, et leurs récits s'accordent en partie avec les textes cunéiformes laissés par les monarques

Digitized by Google

babyloniens. Ainsi la donnée d'Hérodote relative aux 480 stades se trouve confirmée par Nabuchodonosor lui-même, qui donne 490 de la même mesure à l'enceinte de la ville. Une grande quantité de temples, de bâtiments et d'enceintes sont énumérés dans les nombreux documents architectoniques. Toujours d'après le système de ces monarques, la dimension des deux murs d'enceinte est égale.

Suivant les textes chaldéens, le *Dur* assyrien s'appelait *Imgur-Bel*, bénédiction de Bel, et l'enceinte intérieure ou *salḫu* était décorée du nom de *Niviti-Bel*, demeure de Bel. Ce système des deux murs concentriques serait figuré dans les bas-reliefs de Ninive, où le mur de l'intérieur est plus élevé que celui qui l'entoure. Le mur extérieur de Babylone fut détruit par Darius qui enleva les portes d'airain, en sorte que le mur de l'intérieur, long de 360 stades, subsista encore sous Alexandre, et c'est à cette enceinte intérieure que se rapportent les mesures de 360 stades dont parlent les historiens plus récents.

Cet immense espace n'était pas employé à des demeures urbaines : de vastes champs cultivés s'étendaient dans l'enceinte des murs, et leurs produits garantissaient la ville des dangers d'une famine. Babylone, de ce chef, était imprenable ; elle ne pouvait être ni investie ni affamée. Si Hérodote ne parle pas de moins de vingt mois pendant lesquels Hystaspe assiégea la ville sans résultat, ce temps, compté à partir de la révolte du mage, se réduit au moins à quatorze mois, pendant lequel un nommé Nidintabal exerça le pouvoir royal sous le nom de Nabuchodonosor, fils de Nabonid. Nous possédons de toute cette époque des contrats obsidionaux qui prouvent que les affaires marchaient à Babylone malgré le siège inoffensif de Darius. Les pièces sont datées et réfutent l'opinion absurde de M. Delitzsch, que le siège n'aurait duré que trois jours, assertion inventée pour les besoins de la cause, c'est-à-dire pour infirmer l'autorité d'Hérodote. Il se peut que l'histoire de Zopyre se coupant les oreilles et le nez pour inspirer

Digitized by Google

la confiance aux Babyloniens, qu'il devait trahir ensuite, soit une invention des Perses, mais il n'en est pas moins certain que Babylone ne pouvait être prise autrement que par une surprise ou un stratagème. Cyrus avait surpris Babylone en faisant, par des canaux en amont de la ville, détourner les eaux de l'Euphrate, mais les Babyloniens s'étaient probablement garantis contre une seconde tentative de ce genre. La chronique babylonienne dit que les chemins étaient « noirs » devant le conquérant qui n'entra pas aux acclamations de la foule, ainsi que l'affirme avec une grande légèreté le critique allemand. En entrant dans la cité, Cyrus risqua la vie de ses soldats et la sienne, et si, plus tard, il se conduisait comme un Chaldéen de souche aurait pu le faire, il accepta la politique d'un monarque sensé qui ne voulait être autre chose que le père du peuple qu'il avait conquis. En cela, il donna l'exemple à ses successeurs qui, en Égypte, étaient des Pharaons, en Médie des Mèdes et en Babylonie des Assyriens.

A l'occasion de la prise de Babylone par Cyrus (octobre 539 avant J.-C.), Hérodote raconte qu'en raison de la grande étendue de la ville, une considérable partie de la cité ne savait pas que l'autre partie était déjà au pouvoir du conquérant. Hérodote, qui avait visité Babylone, n'aurait pas accepté et répété cette circonstance, s'il n'avait pas cru à la possibilité d'un fait pareil. Les cinq cents kilomètres carrés de la surface de Babylone pouvaient en effet rendre très vraisemblable la narration d'Hérodote disant qu'une partie de la ville célébrait une fête pendant que l'autre partie, au nord, se débattait sous l'étreinte du vainqueur.

La vaste plaine contenait plusieurs quartiers qui sont souvent nommés dans les textes juridiques rendant compte des ventes des terrains. Les différentes parties de la ville, la ville de Babylone proprement dite, au centre de la plaine fermée par l'enceinte, s'étendait sur l'emplacement de la ville actuelle de Hillah, des deux côtés de l'Euphrate : c'était

Digitized by Google

la ville dont Hérodote mentionne les rues tracées à l'équerre et dont une partie aboutissait au fleuve. A dix kilomètres au nord-ouest de cette cité se trouvait la *ville royale*, ceinte de trois murs, dont parle Bérose, et renfermant sur les deux rives un espace de quinze hectares. Au nord se trouvait la Pyramide, représentée aujourd'hui par le tumulus de *Babil*; à deux kilomètres au midi était situé le *Château royal*, aujourd'hui *Kasr*, le palais achevé par Nabuchodonosor où mourut Alexandre. Une vallée sépare cette ruine du vaste tumulus nommé *Amran-ibn-Ali*, un assemblage de temples et d'autres constructions, telles que les bibliothèques et les archives; une partie de ces décombres riveraines du fleuve présentent tout ce qui reste de l'une des merveilles du monde, les célèbres *jardins suspendus*.

A l'intérieur du mur d'enceinte restauré par les rois Parthes, se trouvent de nombreux tumulus dont quelques-uns ont été fouillés récemment par l'expédition allemande.

Plusieurs autres centres d'habitations se trouvaient au midi de *Hillah*; ainsi *Dubala*, aujourd'hui *Dibloh*, citée par le texte de Behistun. Tout à fait au sud-ouest était la ville de Borsippa, dont les grandes ruines de Birs-Nimroud et de Tell *Ibrahim-el-Khalil*, souvent décrites. Le ruine du Birs-Nimroud forme les restes de la *Tour à étages* dont parle Hérodote, et dont les fouilles de Rawlinson ont mis à jour la conformation. Borsippa était, selon la tradition, l'emplacement de la *Tour des Langues*; elle faisait partie du grand carré babylonien et devint indépendante après la destruction du mur extérieur. Près du Birs-Nimroud, s'élevait le temple *Ezida*, consacré à Nebo, et la ville de Borsippa, où, selon le Talmud, la confusion des langues eut lieu. Au Nord-Est, il y avait la ruine de Cuta, aujourd'hui Oheimir, « le petit rouge ».

On peut, à juste titre, s'étonner de la désinvolture avec laquelle M. Delitzsch a traité les témoignages des Grecs, ce

Digitized by Google

qui est d'autant plus surprenant de la part de quelqu'un qui pouvait vérifier les assertions d'Hérodote par les textes de Behistun et de Babylone. Hérodote a été attaqué, et Plutarque a écrit : περὶ Ἡροδότου κακοηθείας, mais encore, avons-nous dit, jamais on ne lui a reproché l'inexactitude au sujet de l'étendue de la cité chaldéenne.

Pendant plus de deux ans, nous avons exploré le territoire de Babylone, en relevant trigonométriquement quinze cents kilomètres carrés de terrain, et nous avons exposé les résultats de nos investigations dans le premier volume de l'*Expédition scientifique en Mésopotamie*, où l'on trouvera de plus amples renseignements.

Pour nous résumer, on ne peut révoquer en doute les données des anciens historiens confirmés par des témoignages tels qu'ils résultent des assertions d'Aristote et de Pausanias. Comme nous l'avons dit, aucune découverte de l'expédition allemande ne détruit les affirmations des Grecs sur l'étendue de Babylone, et si nous nous sommes laissés, pendant des siècles, induire en erreur par Hérodote, ne nous étonnons pas si le nombre de ces siècles d'erreurs ne se terminera pas de si tôt.

REPRISE DES FOUILLES DE TELLO PAR LE CAPITAINE CROS
PREMIÈRE COMMUNICATION
UNE STATUE COMPLÈTE DE GOUDÉA,
PAR M. LÉON HEUZEY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui s'est puissamment intéressée aux grands résultats scientifiques obtenus à Tello, dans l'antique Chaldée, par notre très regretté correspondant Ernest de Sarzec, apprendra certai-

Digitized by Google

nement avec satisfaction que l'admirable champ de fouilles conquis par lui à la science française n'a pas été abandonné après sa mort, et que de nouvelles découvertes n'ont pas tardé à montrer combien nous avions raison de croire que ce sol, fécond en antiquités de la plus haute époque, était loin d'être épuisé.

Pour s'établir de nouveau sur un terrain qui appartient à l'un des cantons les plus désolés et les plus dangereux de la basse Mésopotamie, il était désirable de trouver un explorateur, non seulement habile topographe, possédant la pratique des travaux de terrassement, mais encore rompu à la vie du désert et familiarisé avec le maniement des populations arabes. Ce sont les qualités qui ont désigné au choix du Gouvernement M. le capitaine Cros, officier instruit, expérimenté, ayant déjà rempli, principalement dans la région du Sahara, de difficiles missions topographiques.

Au commencement de l'année qui finit, le 4 janvier 1903, le nouveau chef de la mission française de Chaldée, après avoir suivi la route de terre, par Damas, Palmyre et Bagdad, se trouvait rendu à Tello, au milieu du terrain profondément remué par les recherches antérieures, et bientôt on pouvait apprécier tout ce que ses aptitudes spéciales apportaient de garanties pour l'avenir des découvertes. Précédemment, la mission avait l'habitude d'établir son campement au bord du Chatt-el-Haï, sur le grand bras navigable qui va du Tigre à l'Euphrate. De ce point, il fallait plus d'une heure de cheval pour se rendre chaque matin, longtemps avant l'aube, sur le lieu des fouilles. C'était beaucoup de temps et de fatigue dépensés en pure perte; mais cette installation avait paru nécessaire pour se protéger contre les attaques imprévues, comme aussi pour avoir toujours à portée l'eau potable. Dès son arrivée, le capitaine Cros a pris un parti différent : il n'a pas craint d'élever, en plein désert, sur les monticules mêmes de Tello, une petite

Digitized by Google

redoute en terre, d'environ 50 mètres de côté, entourée, suivant les règles de la défense militaire, d'un fossé profond, d'une escarpe et d'un parapet difficiles à franchir, avec deux bastions d'observation sur les flancs. C'est dans ce réduit, à l'abri d'un coup de main, qu'il a planté ses *sarifas* ou cabanes de roseaux, qu'il compte bien remplacer cette année même par une véritable maison, édifiée avec les briques fournies en abondance par les fouilles. Il est vrai que l'eau, apportée de Chatt-el-Haï par des caravanes d'ânes et versée dans un réservoir, n'est pas excellente; mais on la filtre comme on peut, avec les vases en terre poreuse du pays; l'endurance fait le reste. De là du moins, le capitaine, entouré des quelques zaptiés de son escorte, commande et peut surveiller, même la nuit, tout son champ de fouilles. D'ailleurs, sa garde la plus sûre est encore l'autorité morale qu'il a su acquérir, par la connaissance de leurs usages, sur le petit peuple d'ouvriers arabes enrôlés pour les travaux.

Dans ces conditions, les fouilles, organisées sur un plan méthodique, ont repris avec une grande activité. Tous les emplacements principaux excavés antérieurement ont fait l'objet de reconnaissances attentives, dans le but d'y déterminer les points où des recherches complémentaires avaient chance de réussir. — Au *Tell du Palais* (tell A), des sondages profonds ont été pratiqués, pour déterminer avec précision la relation des antiques constructions d'Our-Baou et de Goudéa avec l'édifice beaucoup plus moderne du dynaste syrien Adadnadinakhès. — Le *Tell de la Maison-des-Fruits* (tell K), dont les ruines superposées avaient déjà livré tant de précieux monuments remontant à la très haute antiquité dite *présargonique*, présentait encore, dans son pourtour, plusieurs terrains inexplorés : M. Cros a pu y dégager une partie des pentes nord et nord-est de la terrasse primitive élevée par le vieux roi Our-Nina. Il a mis à découvert un emplacement occupé par des constructions dont l'usage

Digitized by Google

paraît avoir été surtout industriel (escaliers, canaux en pente, bassins pour l'adduction des eaux). Ces constructions n'en contenaient pas moins toute une série d'objets historiques, appartenant à la même période reculée.—Sur le versant ouest du *Tell des Tablettes* (tell V), vers le point où s'étaient arrêtées les dernières fouilles de M. de Sarzec, se sont aussi montrés des restes de constructions et nombre de pièces d'un grand intérêt, celles-ci se rapportant surtout aux époques de Goudéa et des rois d'Our. — Enfin un autre tell, occupant une position centrale au milieu des ruines, a commencé à être attaqué, et cette exploration nouvelle, qui demande à être poursuivie, a déjà donné lieu aussi à plusieurs trouvailles intéressantes.

Je ne suis pas en mesure d'entrer aujourd'hui dans les détails de cette campagne, qui fait grand honneur au capitaine Cros. Par une première communication, je voudrais seulement signaler à l'attention des archéologues un monument qui intéresse au plus haut point l'histoire de l'art chaldéen et nos collections du Louvre. Dès les premières tranchées ouvertes aux abords du *Tell des Tablettes*, est apparue une petite statue assise, en diorite, renversée la base en l'air et comme jetée au milieu de divers débris. Quand on la retourna, la joie de la découverte fut quelque peu atténuée par le fait que la tête avait été brisée, comme à l'ordinaire. Les dimensions (35 centimètres de hauteur) étaient aussi beaucoup moindres que celles des figures du même genre déjà connues. En revanche, la statue portait une inscription très nette, où le capitaine Cros reconnut sans peine le nom et les titres de Goudéa.

Malgré l'intérêt de la trouvaille, elle risquait donc de n'apporter rien de bien nouveau sur le compte du célèbre patési de Sirpourla, si prodigue de ses statues, dont aucune, par une chance malencontreuse, ne nous faisait connaître encore, sinon sa ressemblance exacte, au moins le caractère que les sculpteurs avaient imprimé à son visage. Une ren-

Digitized by Google

contre inattendue est venue donner, sous ce rapport, à la découverte du capitaine Cros une importance exceptionnelle La petite statue décapitée ayant été comprisé au nombre des objets concédés au Louvre par la haute bienveillance du gouvernement ottoman, il me sembla remarquer un certain rapport entre la cassure qu'elle portait au cou et celle d'une tête à turban en diorite du même ton, antérieurement découverte par M. de Sarzec[1]. Cette tête, d'un modelé ravissant, à la bouche souriante, au nez dont la courbe délicate était en partie conservée (un des morceaux les plus achevés assurément de toute la sculpture chaldéenne), se trouvait exposée dans nos galeries, sur un socle à part : je la fis détacher et nous eûmes la joie de reconnaître, sans aucun doute possible, que les deux brisures correspondaient exactement. Pas un grain de la pierre qui ne se raccordât de part et d'autre. Sans aucun ciment, sans aucun goujon, la tête tenait toute seule sur le corps auquel elle avait appartenu !

Le hasard, dans les explorations archéologiques, fait parfois royalement les choses. Mais faut-il parler ici du hasard et ne devons-nous pas louer plutôt l'habile direction donnée à ses fouilles par notre nouveau chef de mission, qui a su, en étudiant le sol et en interrogeant adroitement les Arabes, retrouver la piste d'une découverte commencée par son prédécesseur ? Il résulte, en effet, des notes de M. de Sarzec que la tête de diorite a été rencontrée par lui dans la même partie du *Tell des Tablettes*, à une assez faible distance du point où gisait la statue. C'est donc près de là que la figure a dû être décapitée, dans l'une de ces invasions ou de ces luttes intérieures dont les monuments de Tello ne portent que trop de traces. L'assemblage des deux pièces, séparées depuis tant de siècles, est, de toute manière, un trait d'union des plus intéressants entre notre première mission de Chaldée et celle qui en continue les traditions de succès.

1. Décrite dans notre *Catalogue des antiquités chaldéennes*, n° 56.

Digitized by Google

C'est grâce à cette patiente succession d'efforts que nous possédons enfin, pour la première fois, une statue de Goudéa entière et complète (moins une cassure à l'extrémité du nez et une éraflure à l'épaule gauche). Nous pourrons l'exposer dans l'une des vitrines de notre salle chaldéenne, entre les deux grands cylindres de fondation du même patési, à côté de sa masse d'armes sculptée et de son vase à libation. Même parmi les anciens rois de nos monarchies européennes, on n'en compterait pas beaucoup dont les images nous restent, entourées de témoins et de souvenirs aussi authentiques !

La statue, ainsi complétée et restituée, suggère quelques observations nouvelles, qu'il importe d'enregistrer.

La première est relative à cette étoffe pliée qui couvre et couronne à la fois la tête aux cheveux rasés. C'est la première forme du turban, tel que continuent à le porter de nos jours les prêtres du rite chaldéen. Sans aucun doute, il faut y reconnaître déjà, non pas une coiffure banale, mais une insigne de haut rang pour les chefs des petits états chaldéens. Après Goudéa, patési de Sirpourla, le turban est donné par les cylindres à un patési de Nippour, contemporain et vassal du roi Dounghi[1], puis aux souverains de la ville d'Our, rois de Soumir et d'Accad. Enfin les découvertes de M. de Morgan nous ont montré la même coiffure ceignant encore les tempes de Hammourabi, roi de Babylone, sur la colonne de ses lois, dans la scène où il est représenté en adoration devant le dieu Samas[2].

Par une deuxième conséquence, il n'y a aucune raison d'attribuer à d'autres qu'à Goudéa les têtes et fragments de têtes à turban provenant de Tello, en particulier la belle tête de grandeur naturelle rapportée par M. de Sarzec dès

1. Menant, *Cylindres de la Chaldée*, n° 87.
2. De Morgan, *Mémoires de la Délégation en Perse*, vol. IV, pl. 3.

Digitized by Google

ses premières campagnes, quoique la statue à laquelle elle appartenait n'ait pas été retrouvée[1].

Là n'est pas toutefois le côté par lequel notre petite statue excitera surtout la curiosité, je dirai même l'étonnement. C'est par ses défauts qu'elle offre un intérêt de plus pour la connaissance de l'art chaldéen. L'invraisemblance de ses proportions, la grosseur démesurée de la tête par rapport aux dimensions rapetissées du corps, causeront au premier aspect une véritable stupéfaction. La sensation est d'autant plus étrange que, par un parti de raccourcissement général, le cou est renfoncé dans les épaules et la figure elle-même rentre en partie dans le bloc qui lui sert de siège. On est tenté de penser à un nain ou à quelque caricature comme celles que l'on appelle des *grosses têtes*. Et pourtant, si l'on examine à part l'une ou l'autre des deux parties, chacune d'elles témoigne d'un modelé déjà savant et dénote un état relativement avancé de l'art statuaire.

On explique volontiers les formes ordinairement courtes des figures chaldéennes en disant qu'il s'agit d'une race qui, par elle-même, devait être petite et trapue, ce qui l'induisait à donner à ses images des proportions ramassées. La remarque est juste; mais ici l'anomalie est si frappante qu'il faut y chercher encore d'autres causes.

Déjà, dans mes premières observations sur l'art chaldéen, ne connaissant encore que des statues sans tête et me fondant seulement sur l'examen des cassures et de leurs amorces, je croyais pouvoir dire :

« Si l'on en juge par certains indices, le cou devait être court et la tête très forte pour le corps. »

Un peu plus tard, parlant particulièrement de la petite statue d'Our-Baou, j'ajoutais :

« On est tout d'abord frappé par l'invraisemblance des proportions, qui sont démesurément courtes. La comparai-

1. De Sarzec, *Découvertes en Chaldée*, pl. 12, fig. 1. Cf. Heuzey, *Catalogue*, nos 55, 56, 61, 88.

Digitized by Google

son des mesures donne l'idée d'une sorte de magot, dont la tête était beaucoup plus forte que le corps. Cependant il est nécessaire d'admettre une époque où la statuaire chaldéenne a poussé jusque-là l'inconscience des proportions réelles [1]. »

Il faut observer surtout que les matériaux de la statuaire chaldéenne et particulièrement les roches dures de diorite et de dolérite n'arrivaient pas en Chaldée sous la forme de pierres taillées dans la carrière, mais à l'état de blocs naturels, si l'on en juge par la base des statues, où la disposition arrondie du bloc s'est parfois conservée. Le fait étant bien établi, les conclusions en découlent d'elles-mêmes : « Il faut se reporter à la pierre roulée, qui était le point de départ de la figure. Le sculpteur chaldéen se réglait d'abord sur la forme et sur la disposition de ce bloc, dans lequel il voyait déjà une statue naturelle, un bétyle. Il commençait par donner à la tête des dimensions suffisantes ; puis il utilisait de son mieux ce qui restait de matière. Le corps ne comptait plus que comme complément de la représentation. L'habitude d'entrevoir toujours le bloc primitif à travers la statue faisait que les yeux étaient moins choqués de la disproportion. »

On voit quelle confirmation et quelle nouvelle force la reconstitution de la petite statue de Goudéa vient donner à ces explications. En un mot, quand le bloc était de dimensions trop restreintes, l'artiste ne craignait pas de diminuer le corps, ne le considérant plus que comme un socle, une sorte de piédouche et de support pour la tête. Ce parti pris a quelque chose d'enfantin, de naïf ; mais il est probable que les sections chirurgicales par lesquelles nos sculpteurs modernes établissent un buste, en tranchant dans le vif de la figure humaine, auraient paru aux hommes de ces anciens âges une pratique bien plus choquante et plus inadmissible que ce rapetissement du corps dont leur imagination corrigeait l'invraisemblance.

1. *Découvertes*, pp. 77-80, 127-128.

Digitized by Google

On trouverait facilement de ces têtes disproportionnées dans nos arts primitifs, par exemple dans la sculpture romane. Ici, toutefois, on ne peut pas parler de rudesse, d'inhabileté ou d'ignorance. Au contraire, l'examen séparé de la tête et du corps, de la tête surtout, qui est merveilleuse, donne l'idée d'une exécution déjà très forte et d'un vif sentiment de la nature. C'est la jonction des deux pièces qui replace la figure entière dans un lointain plus reculé et trahit les expédients d'une école encore soumise aux conventions de l'archaïsme.

Il me reste à parler de l'inscription, qui comprend cinquante cases d'écriture, réparties en deux placards, le premier sur le devant du vêtement, le second en revers du bloc qui forme le siège du patési. Il me suffira d'y signaler, d'après la copie et la traduction exécutées pour la Mission par M. François Thureau-Dangin, les quelques détails nouveaux qui se distinguent des formules déjà connues. La petite statue est consacrée au dieu *Nin-ghiš-zida* que nous savions, par d'autres textes, avoir été le patron personnel de Goudéa. Nous apprenons seulement pour la première fois que ce personnage divin, sous la garde duquel son dévot adorateur place « les fondations et les champs » de Sirpourla, était le fils d'un autre dieu nommé *Nin-a-zou*. Goudéa énumère ensuite les principaux temples, édifiés par ses ordres, en terminant par le sanctuaire du même *Nin-ghiš-zida*, construit dans *Ghirsou*, c'est-à-dire dans le quartier qui était le centre le plus ancien de la cité. C'était là qu'était consacrée la figure qui vient de faire l'objet de notre première communication sur les découvetes du capitaine Cros au cours de sa campagne de 1903.

Voici d'ailleurs, à l'appui de ces indications, le travail même de M. Thureau-Dangin, triple travail de copie, de transcription et d'interprétation, que je suis heureux de présenter à l'Académie.

Digitized by Google

INSCRIPTION DE LA NOUVELLE STATUE DE GOUDÉA, PAR M. FRANÇOIS THUREAU-DANGIN.

COPIE.

Premier placard, sur le devant du vêtement de la statue.

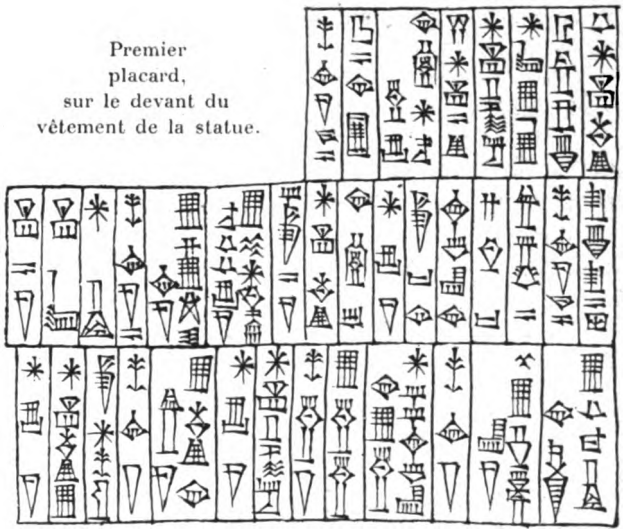

Col. I

II

III

Second placard, sur le revers du siège de la statue.

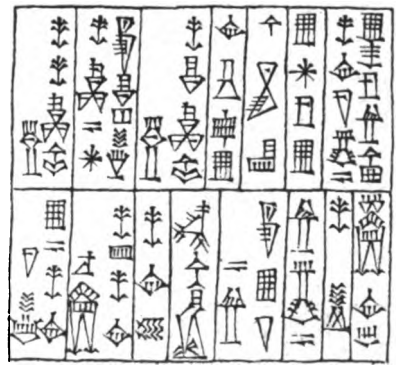

IV

V

Digitized by Google

TRANSCRIPTION

(Col. I, 1) Ud(dingir)-nin-gir-su (2) ur-sag kala-ga[1] (3) (dingir)-en-lil-lá-ge (4) (dingir)-nin-giš-zi(d)-da (5) dumu (dingir)-nin-a-zu (6) ki-ág dingir-ri-ne-ra (7) uru-a ki-úr (8) mu-na-ni-gar-a (Col. II, 1) gan-ga gan-íd (2) mu-na-ni-gar-a (3) gù-de-a (4) pa-te-si (5) šir-bur-la(-ki) (6) galu si-sá (7) dingir-ra-ni (8) ki-ág-e (9) (dingir)-nin-gir-su (10) lugal-a-ni (11) é-ninnû (dingir)-im-gi(g)(-ḫu)-bàr-bàr-ra-ni (12) é-PA é-ub-imin-na-ni (13) mu-na-NI[2]-a (14) (dingir)-ninâ (15) nin-en[3] (16) nin-a-ni (Col. III, 1) é-sirara[4] (-ki)-ŠUM (2) kur-é-ta il-la-ni (3) mu-na-rú (4) dingir gal-gal šir-bur-la(-ki)-ge-ne (5) é-ne-ne (6) mu-ne[5]-rú (7) (dingir)-nin giš-zi(d)-da (8) dingir-ra-ni (9) é gir-su(-ki)-ka-ni (10) mu-na-rú (11) galu dingir-mu-dím (12) (dingir)-nin-gir-su-ge (13) dingir-ra-ni (Col. IV, 1) ùg[6]-gà gù-ù-mu-na-ni-de-a (2) é-dingir mà-ge (3) igi-x-la (4) na-ab-ag-ge (5) mu-bi ḫe-pa(d)-de (6) galu-bi ku-li-mu ḫe-ám (7) mu-mu ḫe-pa(d)-de (Col. V, 1) alan-na-e (2) mu-tu(d) (3) gù-de-a (4) galu é-rú-a-ka (5) nam-ti-îl (6) mu-na-sum (7) mu-šú mu-na-sà (8) é-a mu-na-ni-tu(r).

TRADUCTION

Au jour où le dieu NIN-GIR-SU, le guerrier fort du dieu Bêl, au dieu NIN-GIŠ-ZI-DA, fils du dieu NIN-A-ZU[7], chéri des dieux, eut

1. On a proposé diverses lectures de ce groupe : la lecture *kalag* est assurée par IV R, 13, 36*b* (*kal-la-gi*).

2. Sans doute pour *rú* (même confusion entre les deux signes, statue E, col. VII, 20).

3. Épithète fréquemment associée au nom de la déesse NINÂ et tout à fait parallèle à *lugal-en* (UR-BA-U, V, 2). Le sens précis de l'élément *en* (en général « seigneur » ou « grand prêtre ») demeure incertain.

4. Pour cette lecture, cf. BM 32582, Rev. (CT XII, p. 28).

5. Noter le préfixe *mu-ne* (au lieu de *mu-na* dans les passages parallèles) : *ne* paraît être le pronom régime pluriel et *na* le pronom régime singulier. (comparer Cyl. B I, 20/21.)

6. Sur *ùg* voir nos remarques ZA XVII, p. 201, n. 4.

7. Ce lien de filiation avec une divinité infernale est en rapport avec ce qu'on sait de NIN-GIŠ-ZI-DA.

Digitized by Google

donné (la garde (?)), des fondations[1] (?) de la ville, eut donné (la garde (?)) des champs.....[2] (?), (en ce jour là) GU-DE-A, patesi de ŠIR-BUR-LA (Lagaš), homme juste, qui aime son dieu, qui a construit pour le dieu NIN-GIR-SU, son maître, son temple l'E-NINNÛ (appelé) « IM-GIG brillant » et son temple l'É-PA, le temple des sept zônes (célestes), construisit pour la déesse NINÂ, la souveraine (?), sa dame, son temple de SIRARA-ŠUM, qui s'élève (au-dessus) de (tous) les temples du monde[3], construisit pour les grands dieux de Lagaš leurs temples, construisit pour le dieu NIN-GIŠ-ZI-DA, son dieu, son temple de GIR-SU.

Quiconque, comme moi[4], annoncera au peuple le dieu NIN-GIR-SU (comme) son dieu, qu'au temple de mon dieu il ne fasse pas.....(?)! Qu'il prononce le nom de ce (temple)! Que cet homme soit mon ami : qu'il prononce mon nom!

(GU-DE-A) fabriqua une statue : « *A GU-DE-A, constructeur du temple, la vie a été donnée* » de ce nom il la nomma; dans le temple il l'introduisit.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre à l'Académie, au nom de l'abbé Ph.-H. Dunand, une *Histoire de Jeanne d'Arc* (Paris, 1898 et 1899, 3 vol. in-8°).

M. Paul VIOLLET présente de la part de l'auteur, M. Ch.-Émile Ruelle, un *Essai d'une bibliographie de la Montagne Sainte-Geneviève et de ses abords* (Paris, 1903, in-8°).

1. M. à m. « dans (?) la ville, les fondations (?) ». *ki-úr* = *duruššu* : cf. Reisner, *Hymnen*, n° 41, Obv. 9/10; hymne à Šamaš ll. 21/22 dans Abel-Winckler, *Keilschrifttexte*, p. 59 et II R, 48, 8 c.

2. Il s'agit peut-être de l'introduction du dieu NIN-GIŠ-ZI-DA, patron de GU-DE-A, dans le panthéon de Lagaš.

3. Voir une formule identique, *Découvertes*, pl. 37, n° 3, l. 11 et une autre, légèrement différente (*kur-a-ta* au lieu de *kur-é-ta*), Cyl. A de GU-DE-A, col. III, l. 9. *kur-é* m. à m. « monde-temple(s) » pour « temples du monde » (de telles inversions sont fréquentes).

4. Mot à mot « qui, de même que (moi, j'annonce le dieu NIN-GIR-SU), mon dieu, etc. » Comparer, statue B VIII, 12-16.

Digitized by Google

M. Clermont-Ganneau dépose sur le bureau de l'Académie les livraisons 1 et 2 du tome VI de son *Recueil d'archéologie orientale* qui comprennent les articles suivants : I. *Deux chartes des croisés dans les archives arabes*; II. *Inscription grecque de Palmyre*; III. *Saïda et ses environs d'après Edrisi* (Paris, 1903, in-8°).

M. de Lasteyrie fait hommage à l'Académie, de la part de M. Marius Vachon, d'un travail intitulé : *Mémoire au Conseil municipal de Paris sur le projet de placer dans l'Hôtel de Ville une inscription en l'honneur du Boccador*. M. Vachon croit pouvoir démontrer que l'Hôtel de Ville de Paris détruit en 1871 n'était pas l'œuvre du Boccador, mais d'un architecte parisien, Pierre Chambiges. Quelle que soit l'opinion que l'on doive avoir sur ces conclusions, au sujet desquelles M. de Lasteyrie fait toutes réserves, la question est trop intéressante pour que le mémoire de M. Vachon ne mérite pas d'appeler l'attention de l'Académie.

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. E.-J. Savigné, les ouvrages suivants :

1° *Histoire de Sainte-Colombe-lès-Vienne* (Vienne, 1903, in-8°).

La plaine qui s'étend sur les bords du Rhône, en face de Vienne, et qui comprend les communes de Saint-Cyr, de Sainte-Colombe et de Saint-Romain en Galle, formait à l'époque romaine un des quartiers les plus importants de la ville de Vienne-la-Belle. C'est là que les Romains avaient élevé leurs plus riches habitations; toutes les découvertes faites à Sainte-Colombe attestent la splendeur de ce quartier. La célèbre Vénus accroupie du Louvre, connue sous le nom de *Vénus de Vienne*, y a été exhumée; de nombreuses mosaïques, celle d'*Achille à Scyros* trouvée en 1773 et malheureusement détruite depuis longtemps, celle de l'*Enlèvement d'Hylas*, aujourd'hui au Musée de Grenoble, sont sorties du même sol. Les Musées de Lyon et de Vienne, de nombreuses collections particulières se sont enrichis des antiquités recueillies sur ce point. M. E.-J. Savigné, maire de Sainte-Colombe-lès-Vienne, qui, à des goûts d'archéologue joint les qualités d'un historien consciencieux, a retracé les diverses phases de l'existence de cette petite ville, étroitement liée à celle de Vienne. Tout ce qui a trait à l'administration municipale, et même à la politique, occupe une assez grande place dans ce volume; c'est l'époque de la Révolution qui a fourni à l'auteur les documents les plus nombreux et les plus intéressants. L'ouvrage est illustré avec goût et discernement. De vieilles gravures qui nous ont conservé des vues de Sainte-Colombe à différentes époques, et notamment au xvie siècle,

Digitized by Google

y sont reproduites ; en même temps, plusieurs phototypies mettent sous les yeux du lecteur les images des précieuses sculptures et des fragments antiques trouvés pour la plupart dans la propriété Michoud.

2° *Un couplet de la Marseillaise et l'abbé Pessonneaux.* Nouvelle édition (Vienne, 1900, 60 p. in-8°).

Une petite question d'histoire littéraire est traitée dans ce mémoire. La Marseillaise, à l'origine, n'avait que six couplets. La fameuse strophe des Enfants :

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus, etc.,

n'est pas de Rouget de l'Isle. On en a attribué la paternité à un Lexovien, Louis-François du Bois. La Société du Musée cantonal de Lisieux a même fait placer sur la maison qu'habitait Louis du Bois une plaque commémorative pour rappeler qu'il était l'auteur du VII° couplet de la *Marseillaise*. Selon M. Savigné, c'est une erreur complète. L'auteur de ce couplet est l'abbé Pessonneaux, professeur de rhétorique au collège de Vienne (Isère), qui le fit chanter par ses élèves, le 14 juillet 1792, à l'occasion de la fête de la Fédération, en présence des Marseillais et de la population viennoise tout entière.

L'abbé Pessonneaux eut une carrière accidentée. D'abord prêtre attaché à l'église de Saint-Maurice de Vienne, il embrassa avec ardeur les idées de la Révolution ; il devint professeur au collège de cette ville et joua un rôle politique assez actif. Conseiller d'arrondissement et commissaire du Directoire exécutif à Villette-Serpaize au commencement du siècle (1800-1802), il termina ses jours à Seyssuel en 1835. M. Savigné a recueilli d'intéressants renseignements sur l'abbé Pessonneaux qui mérite d'être rangé parmi les notabilités dauphinoises.

M. Héron de Villéfosse présente ensuite à l'Académie, au nom de M. V. Cauchemé, inspecteur du Palais de Compiègne, les deux premiers fascicules d'un ouvrage intitulé : *Description des fouilles archéologiques exécutées dans la forêt de Compiègne sous la direction de M. Albert de Roucy* ; publication de la *Société historique de Compiègne* (1900-1902, in-4°).

Pendant dix années, de 1860 à 1870, M. Albert de Roucy a exécuté, dans la forêt de Compiègne et aux environs, des fouilles très fructueuses. Les objets trouvés dans ces fouilles, d'abord conservés au Palais de Compiègne, ont été depuis transportés au Musée de Saint-

Digitized by Google

Germain où ils constituent une série précieuse pour les érudits plus spécialement adonnés à l'étude de nos antiquités nationales. M. Cauchemé, qui fut le compagnon fidèle de M. de Roucy et le collaborateur dévoué de ses explorations, vient de publier les notes prises par lui au cours de ces travaux. Le premier fascicule de l'ouvrage renferme quinze planches qui donnent le plan général du mont Berny et de ses abords, le plan détaillé de la station romaine et de ses édifices (habitations, thermes, temple); les sculptures, les statuettes, les inscriptions latines, les fragments d'architecture y sont reproduits avec exactitude et expliqués d'une façon sommaire. Le second fascicule est consacré aux fouilles de la Carrière du Roi et à celle des Douze caves gallo-romaines de la forêt. Vingt-six planches accompagnent le texte : elles font revivre à nos yeux toutes les substructions découvertes, en particulier celles d'un important établissement de bains mis au jour en 1868. Sur la planche XIV, l'auteur a réuni tous les types d'outils et d'instruments en fer recueillis à la Carrière du Roi, un des emplacements les plus riches et les plus importants parmi ceux qui ont été l'objet des investigations de M. de Roucy. M. V. Cauchemé a ainsi sauvé de l'oubli un grand nombre de documents condamnés à disparaître dans un temps relativement peu éloigné ; son habile crayon en a fidèlement fixé l'image et l'album qu'il a composé rendra plus d'un service aux archéologues.

M. Héron de Villefosse dépose enfin, en son nom, sur le bureau de l'Académie, les brochures suivantes :

1° *Crustae aut emblemata* (Paris, 1903, in-8°; extrait des « Mélanges Boissier »);

2° *Ceinturon romain découvert à Argeliers* (*Aude*) (Paris, 1903, in-8°; extr. du *Bulletin archéologique*);

3° *Lettre à M. le Dr Carton sur une inscription de Thysdrus conservée au Musée du Louvre* (Sousse, 1903, in-8°; extr. du *Bulletin de la Société archéologique de Sousse*).

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« M. Théodore Reinach m'a confié le soin de présenter à l'Académie la traduction anglaise d'un petit livre qu'il a publié en 1888 sur *Les monnaies juives*, dans la Bibliothèque d'art et d'archéologie de la librairie Ernest Leroux. Cette traduction, qui vient de paraître à Londres (*Jewish Coins*, Londres, 1903, in-12 de 77 p.), est due à Mme Marie Hill, et elle est suivie d'un appendice par M. G. Hill, attaché au Cabinet des Médailles de Londres, qui s'est déjà fait connaître par d'importants travaux de numismatique. Douze planches et un

Digitized by Google

certain nombre de figures dans le texte ornent ce charmant opuscule. On a tant écrit sur les monnaies juives depuis Perez Bayer en 1781, et l'on a tant varié sur des points fondamentaux du classement de cette série numismatique, que tous ceux qui suivent ces discussions éprouveront un véritable soulagement à l'apparition d'un travail de vulgarisation scientifique, court et subtantiel, qui résume et dit exactement où en sont les questions controversées. M. Reinach a pris pour base essentielle de son exposé le magistral ouvrage de Madden, paru en 1881, et l'importante étude de M. Hamburger, publiée en 1892, sur les monnaies de la seconde révolte des Juifs sous Simon Barcochébas; mais il a su mettre partout son sceau personnel et original. Dans sa première édition, M. Reinach avait cru, contrairement à l'opinion généralement admise, devoir faire commencer le monnayage juif seulement avec les bronzes de Jean Hyrcan Ier (135-106 av. J.-C.), reléguant les sicles d'argent jusque sous la première révolte des Juifs contre les Romains en 66-70 après J.-C. Dans la présente traduction anglaise, M. Reinach s'est décidé à revenir à l'opinion courante et que j'estime personnellement être la vraie : c'est que ces sicles d'argent appartiennent à Simon Macchabée (143-135 av. J.-C.). C'est là le point le plus saillant traité dans cet excellent résumé que liront avec plaisir et profit non seulement le numismates, mais tous ceux qui s'intéressent à l'histoire ancienne du peuple juif. »

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Paris, le 8 décembre 1903.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,

En me rappelant les efforts déployés en Égypte par le Musée Britannique, depuis une dizaine d'années, afin de recueillir les papyrus

Digitized by Google

grecs contenus dans les tombes ptolémaïques et d'assurer la publication de ces documents précieux, vous me demandez de ne pas abandonner à l'Angleterre l'honneur de continuer l'œuvre de Letronne, et de réserver à nos collections nationales des trésors que l'Égypte ne refusera pas aux recherches de nos savants.

Cette importante question a été l'objet des préoccupations de mes prédécesseurs et n'a pas manqué de fixer mon attention. Depuis plus de dix ans, mon administration, soucieuse de maintenir à la France le rang qu'elle doit occuper dans le domaine des études grecques et égyptologiques, n'a cessé, dans la mesure où les ressources budgétaires le lui permettaient, de prêter son concours aux savants qui y ont fait appel. C'est ainsi que l'École française d'Athènes et l'Institut français d'archéologie orientale au Caire n'ont pas manqué de s'engager dans la voie où les Anglais nous avaient distancés, et que, dès 1893, M. Homolle mit à la disposition de MM. de Morgan et Bouriant un membre de l'École d'Athènes, M. Jouguet, afin qu'il s'initiât sous leur haute direction aux méthodes de recherche et de déchiffrement des papyrus ptolémaïques. Nos deux grands établissements scientifiques d'Orient inaugurèrent par là une collaboration qui a donné de remarquables résultats.

De 1893 à 1897, M. Jouguet poursuivit ainsi dans les nécropoles égyptiennes des recherches fructueuses interrompues pendant trois années; les campagnes de ce jeune savant reprirent en 1900, et depuis cette époque, chaque hiver, il fit une ample moisson de papyrus dont la plus grande partie est déposée aujourd'hui au Musée du Louvre. En 1901, un autre membre de l'École d'Athènes, M. Gustave Lefebvre, a été adjoint à M. Jouguet, et il s'est immédiatement révélé comme un collaborateur particulièrement précieux. Cette année, enfin, M. Barry, ancien élève de l'École Normale supérieure, attaché à l'Institut français d'archéologie au Caire, va joindre ses efforts à ceux de MM. Jouguet et Lefebvre.

Si les découvertes de nos savants n'ont pas eu le retentissement de celles de MM. Hunt et Grenfeld, MM. Homolle et Maspero les ont pourtant jugées dignes d'être communiquées à votre Compagnie qui en a pris connaissance dans sa séance du 24 juillet 1902; et tout me porte à croire que lorsque les résultats de la dernière campagne lui seront connus, l'Académie des inscriptions et belles-lettres voudra bien reconnaître les efforts et les sacrifices consentis par le Ministère de l'instruction publique en faveur d'une œuvre qui s'affirme maintenant, et à laquelle, soyez-en persuadé, je prêterai, toutes les fois que les circonstances le permettront, mon plus dévoué concours.

J. Chaumié.

Digitized by Google

L'Académie procède à la nomination d'une Commission de six membres qui sera chargée de présenter la liste des candidats à la place d'associé étranger vacante par suite du décès de M. Mommsen.

Sont nommés : MM. Delisle, Bréal, Senart, Paul Meyer, Boissier, A. Croiset.

M. Héron de Villefosse communique la lettre suivante du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie à Carthage :

6 décembre 1903.

Je suis heureux de vous informer que nous venons de trouver un grand sarcophage de marbre blanc. Il est encore en place, dans un étroit caveau, à treize mètres environ de profondeur. Je l'ai ouvert samedi. Le corps du mort a été déposé dans la cuve sur une épaisse couche de sable. Le squelette est assez bien conservé. Sur le côté droit il portait la boîte aux monnaies. Celles-ci étaient au nombre de sept, du type connu avec le palmier au revers. En tamisant le sable qui entourait le crâne, nous avons trouvé un anneau d'or. Le fronton du sarcophage porte comme ornement peint une palmette entre des rinceaux remplissant le champ. Les moulures de la cuve sont décorées d'oves et de rais de cœur.

L'extraction sera difficile. Le transport, à cause des terrains environnants qui sont fraichement labourés, n'offrira pas moins de difficultés. Mais j'espère que dans la semaine il sera à Saint-Louis.

M. Théodore Reinach communique sa restitution d'une inscription grecque d'Orchomène en Arcadie, renfermant deux actes d'affranchissement. M. Reinach signale l'importance chronologique et numismatique de ce texte qui nous révèle l'emploi d'une ère remontant au IIIe siècle avant J.-C. et un nouvel exemple de la division de mine monétaire de 70 drachmes au lieu de 100.

M. Oppert ajoute quelques observations.

Digitized by Google

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le cinquième fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pour l'année 1903, septembre-octobre (Paris, 1903, in-8°).

M. de Lasteyrie présente le tome II de la publication de M. G. Durand intitulée : *Monographie de l'église Notre-Dame, cathédrale d'Amiens* (Amiens et Paris, 1903, in-4°).

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, le P. Barnabé d'Alsace, missionnaire franciscain, un volume intitulé : *Le tombeau de la Sainte Vierge à Jérusalem* (Jérusalem, imprimerie des PP. Franciscains, 1903, in-8°). L'auteur y discute et n'a pas de peine à réfuter l'hypothèse moderne qui prétend montrer ce tombeau à Éphèse. Comme on le sait, cette hypothèse, qui a fait beaucoup de bruit en ces dernières années, ne repose que sur les allégations plus que suspectes de Catherine Emmerich, ou plutôt des inspirateurs de la trop fameuse visionnaire. Le P. Barnabé étudie ensuite en détail les textes relatifs au tombeau de la Vierge, localisé à Jérusalem par une tradition fort ancienne, sinon probante, et il conclut en faveur de l'authenticité de ce dernier sanctuaire. »

M. S. Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, le second volume du grand ouvrage de M. Victor Bérard : *Les Phéniciens et l'Odyssée* (Paris, 1903, in-8°). On y trouve d'abord une étude minutieuse, éclairée par la topographie et la toponymie, des derniers épisodes du récit d'Ulysse; nous abordons successivement à l'île des Lotophages, à la terre des Cyclopes, à l'île Aiolié, aux pays des Lestrygons et de Circé, à la porte des Enfers, aux îles des Sirènes et du Soleil. Toutes ces contrées, aux yeux de M. Bérard, ont été décrites par le poète d'après un ou plusieurs portulans phéniciens; elles correspondent à des localités bien définies, offrant les particularités géographiques que signale Homère, et avec une précision si grande, que les *Instructions nautiques*, publiées par la marine française, peuvent en fournir le perpétuel commentaire. M. Bérard les a

Digitized by Google

visitées lui-même et ajoute à l'autorité de ses descriptions le témoignage d'excellentes photographies. Il consacre ensuite un chapitre à l'île d'Ithaque et réfute, après un examen approfondi, la thèse de M. Doerpfeld qui, comme on sait, veut déplacer l'Ithaque homérique. Enfin l'auteur expose avec détail ses conclusions, touchant à la fois l'antiquité de l'*Odyssée*, le mode de composition du poème et les sources orientales que l'aède, probablement milésien, a mises en œuvre, soit qu'il les ait connues directement, soit qu'elles lui soient devenues accessibles par un ou plusieurs intermédiaires sémitiques ou grecs.

« La méthode de M. Bérard n'apparaît nulle part avec plus de clarté que dans son chapitre sur la terre des Cyclopes. Pour lui, c'est le golfe de Cumes, dont le littoral est semé de cratères volcaniques ; en raison de l'aspect qu'il présente, les premiers navigateurs l'appelèrent le « pays des Yeux Ronds », *Opikia*. Les habitants de cette région étaient des bergers inhospitaliers, aux mœurs sauvages. Tout le mythe odysséen s'explique ainsi, d'autant mieux que le Cyclope d'Homère se défend comme un volcan, en lançant de grosses pierres qu'il fait tournoyer. Ainsi la part de fantaisie poétique est très restreinte; elle se borne presque à la synthèse d'éléments réels, fournis les uns par l'observation du pays, vu de la mer, les autres par celle des mœurs et des habitants.

« M. Bérard désire être compté parmi ceux que l'antiquité appelait *les plus homériques*, qui croyaient à l'érudition d'Homère, τῇ πολυμαθίᾳ τοῦ ποιητοῦ, et aux histoires extraordinaires qu'il raconte, par opposition à ceux qui voulaient y voir des allégories ou des contes. « Nous avons, dit-il, constaté l'exactitude minutieuse et la véracité fidèle de toutes ces descriptions. » Quelque jugement que la critique, un peu prise au dépourvu, doive porter sur une thèse aussi hardie, elle se plaira à reconnaître le charme soutenu de l'exposition de M. Bérard, la variété et la sûreté de sa science, ainsi que la rare vigueur intellectuelle dont témoignent ces mille pages, animées et comme égayées d'une conviction presque contagieuse et d'un joyeux amour de la vérité. »

M. Léopold Delisle présente à l'Académie, de la part des auteurs, les trois ouvrages suivants :

1° *Roberti Gaguini Epistole et Orationes*. Texte publié sur les éditions originales de 1498, précédé d'une notice biographique et suivi de pièces diverses en partie inédites, par Louis Thuasne (Paris, 1904, 2 volumes petit in-8°).

Robert Gaguin, mort en 1501, est une des gloires de l'Université

Digitized by Google

de Paris. Le recueil de ses lettres, qui fut publié de son vivant, était à peu près tombé dans l'oubli et les exemplaires en étaient devenus très rares. La nécessité d'une nouvelle édition était reconnue depuis longtemps. M. Thuasne n'a pas seulement le mérite d'avoir préparé cette nouvelle édition avec le soin et la critique dont il avait déjà donné des preuves. Les notes dont il l'a enrichie et la longue biographie qu'il a mise en tête font des deux volumes qu'il vient de publier un livre rempli de détails très intéressants, en grande partie tout à fait nouveaux, sur la vie de Gaguin et sur les hommes avec lesquels il a été en rapport. Il y a là une masse énorme de renseignements pour un tableau de la société politique, religieuse et surtout littéraire de Paris pendant le dernier tiers du xve siècle. C'est, pour une notable partie, le résultat d'une lecture de livres et de petits livrets, aujourd'hui fort négligés, sinon par les amateurs de raretés bibliographiques, dont les pièces liminaires abondent en renseignements précieux pour qui sait en pénétrer le sens et la portée. M. Thuasne en a tiré un excellent parti : son édition des Lettres de Gaguin est un ouvrage indispensable à consulter pour l'histoire des règnes de Louis XI et de Charles VIII.

Les deux volumes de M. Thuasne forment les tomes II et III de la *Bibliothèque littéraire de la Renaissance* que dirigent MM. Pierre de Nolhac et Léon Dorez.

2° Le tome IV de cette collection, intitulé : *Le Frère de Pétrarque [Gherardo] et le livre du Repos des religieux*, est l'œuvre de M. Henry Cochin. C'est une charmante et consciencieuse étude de la vie morale de Pétrarque et des relations des deux frères avant et après l'entrée de Gherardo à la Chartreuse de Montrieux. On y remarquera les pages consacrées à l'influence de Gherardo sur son frère, et au tableau de la Chartreuse de Montrieux au xive siècle.

M. Cochin a fixé à l'année 1347 la rédaction première du traité *de Otio religiosorum*, et ce n'est pas la seule observation utile que nous lui devions pour la chronologie de diverses particularités de la vie de Pétrarque. La dissertation sur les divers sens du mot *Accidia* mérite d'être signalée. On ne s'étonnera pas de la rencontrer dans un livre où l'histoire du myticisme au xive siècle tient une place considérable.

3° *Les très riches Heures du duc de Berry, conservées à Chantilly au Musée Condé, et le Bréviaire Grimani*, par M. le comte Durrieu (Paris, 1903, in-8°; extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*).

M. le comte Paul Durrieu, en préparant un volume où seront traitées à fond toutes les questions relatives à l'histoire des Heures du duc de Berri conservées au Musée Condé, a voulu rechercher, dans

Digitized by Google

une dissertation spéciale, les circonstances qui ont permis à des artistes flamands d'en faire entrer la copie de certaines pages dans le Bréviaire du cardinal Grimani. Il a donné des raisons très plausibles pour établir que les Heures dont il s'agit, qui étaient à Turin à la fin du xve siècle, se trouvaient en 1523 à Malines dans la librairie de Marguerite d'Autriche; elles avaient dû être portées de Savoie dans les Pays-Bas par Marguerite d'Autriche, après la mort de son mari Philibert le Beau, mort en 1504.

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie au nom de l'auteur, Mme Victoria Vaschide, un volume intitulé : *Histoire de la conquête romaine de la Dacie et des corps d'armée qui y ont pris part* (Paris, 1903, in-8°; 142e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*).

La jeune femme qui a publié ce livre est venue, comme beaucoup de ses compatriotes, compléter ses études à Paris; elle a pris pour objectif une science qui d'ordinaire n'attire pas beaucoup d'adhérents féminins. C'est sous une forme charmante qu'elle explique, dans sa préface, les séductions de l'épigraphie et l'intérêt qu'elle éprouve à revivre dans un monde disparu. Elle avait résolu d'étudier l'histoire d'un pays qu'elle connaît et qu'elle aime, l'histoire de sa propre patrie : elle s'est consacrée à ce travail avec une ardeur et une intelligence rares, avec une force de volonté peu commune. Ce mémoire lui a valu le titre d'élève diplômée de la section d'histoire et de philologie de l'École pratique des Hautes Études.

En parcourant les premières pages, consacrées à l'ethnographie de l'ancienne Dacie, à l'état de civilisation des Géto-Daces et à la géographie ancienne du pays, on sent tout de suite que l'auteur a puisé ses informations aux meilleures sources, qu'il s'est tenu au courant des travaux les plus récents et les meilleurs, qu'il ne se borne pas à les suivre, mais qu'il les discute souvent, et qu'il sait exposer, sur certaines questions difficiles, des opinions personnelles et judicieuses.

Cette impression se confirme à la lecture des chapitres suivants. La conquête de la Dacie devait retarder l'époque des missions barbares et assurer les frontières de l'empire; les Romains apportèrent la civilisation latine dans toute la région du Bas-Danube. Les deux campagnes de Trajan sont racontées avec une abondance de renseignements qui laisse peu de place à l'oubli : Mme Vaschide a pu résoudre certaines difficultés géographiques qu'une connaissance approfondie du pays lui permettait d'aborder. L'étude des monuments figurés lui est aussi familière que celle des inscriptions : les

Digitized by Google

commentateurs ont été parfois en désaccord pour l'interprétation des scènes historiques dont la colonne Trajane nous offre l'image; Mme Vaschide n'hésite pas à combattre les interprétations qui lui paraissent inacceptables; elle expose ses idées avec une indépendance qui lui fait grand honneur.

La seconde partie de ce volume est consacrée à l'histoire des troupes qui ont contribué à la conquête et à l'occupation militaire de la Dacie; ce n'est pas la moins importante. Elle est composée surtout à l'aide des nombreux renseignements épigraphiques réunis dans le Corpus latin, renseignements que Mme Vaschide a coordonnés et présentés d'une façon méthodique en groupant, sous une rubrique différente, ce qui concerne l'histoire de chaque légion, de chaque aile, de chaque cohorte, ainsi que celle des officiers dont les noms sont parvenus jusqu'à nous. Le talent et les efforts consciencieux de l'auteur méritent des encouragements et des éloges.

M. Héron de Villefosse dépose, en outre, sur le bureau de l'Académie, de la part du R. P. Delattre, correspondant de l'Institut, une brochure intitulée : *A l'amphithéâtre de Carthage*. Mars 1903 (Sousse, 1903, in-8°; extr. du *Bulletin de la Société archéologique de Sousse*).

M. Chatelain présente à l'Académie de la part des auteurs, MM. Frédéric Plessis et Paul Lejay, les *Œuvres d'Horace* publiées avec une introduction philologique et littéraire et des notes (Paris, Hachette, 1903, in-16, LXXVIII-644 pages).

Deux savants latinistes, qui ont appris jadis la critique des textes à l'École pratique des Hautes Études, se sont réunis pour publier cette bonne petite édition d'Horace, en attendant la grande qu'ils ont entreprise pour la collection des éditions savantes de la librairie Hachette. Dans le choix du texte ils ont su éviter l'écueil auquel se heurtent parfois d'excellents philologues, celui qui consiste à prêter au poète des idées singulières pour ne pas se séparer de la tradition des manuscrits; ils ne sont pas tombés non plus dans le défaut contraire qui conduit à adopter des conjectures téméraires et à introduire dans les poésies latines la pensée des savants modernes à la place de celle d'Horace. M. Plessis, paléographe doublé d'un poète, a édité les Odes, c'est-à-dire la partie la plus poétique d'Horace; les occasions ne lui ont pas manqué pour indiquer avec quel goût on doit lire et interpréter l'ami de Mécène. M. Lejay, dans la critique ou l'explication du texte des Satires et des Épîtres, montre les mêmes qualités philologiques dont il a déjà fait preuve dans ses éditions d'Ovide et de Lucain.

Digitized by Google

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE

Il est donné communication d'une circulaire qui a été adressée au Président de l'Institut et qui concerne l'attribution, en 1904, du prix Nobel de la Paix.

Le Président annonce que la prochaine séance sera avancée au mercredi, à cause de la fête de Noël.

M. Clermont-Ganneau déchiffre et explique une assez curieuse inscription grecque chrétienne, récemment découverte sur le mont des Oliviers, dont le P. Prosper de Jérusalem vient de lui envoyer une copie. Il propose de la lire ainsi :

1 + Ἐνθάδε κ(ε)ῖτα(ι) (ἡ) δούλη καὶ νύμφη τοῦ Χριστοῦ
2 Σοφία, ἡ διάκονος, ἡ δευτέρα Φοίβη, κοιμηθ(ε)ῖσα
3 ἐν (ε)ἰρήνῃ τῇ κα′ τοῦ Μαρτίου μηνὸς,
4 ἰνδ(ικτιῶνος) ια′ ..... οιτ? Κύριος ὁ Θεὸς
5 .....ν πρεσ[β.....

Les éléments chronologiques, 21 mars, XIe indiction, sont insuffisants pour permettre de préciser la date ; mais, d'après la paléographie, l'inscription peut être du ve ou vi^e siècle. La défunte Sophie devait être diaconesse d'un de ces couvents de femmes assez nombreux qui s'élevaient sur le mont des Oliviers à l'époque byzantine. La qualification qui lui est donnée de νύμφη Χριστοῦ est intéressante et rappelle diverses expressions similaires de l'épigraphie romaine chrétienne. Plus intéressante encore est celle, quelque peu énigmatique au premier abord, de « seconde Phœbé ». L'expression a la valeur d' « une nouvelle, une autre Phœbé ». C'est une allusion à la fameuse Phœbé, diaconesse de Cenchrées, dont parle l'Épître de saint Paul aux Romains (ch. XVI, v. 1, et souscription finale), et dont la diaconesse Sophie, à en croire le rédacteur de son épitaphe, aurait fait revivre les vertus.

Digitized by Google

Le Président annonce que l'Académie a nommé :

Correspondants français :

M. Mondry Baudouin, en remplacement de M. Poulle, décédé;

Le R. P. Lagrange, en remplacement de M. Charles de Grandmaison, décédé;

M. Jules Gauthier, en vertu du décret du 11 mars 1898 qui a augmenté le nombre des correspondants;

Correspondant étranger :

M. von Wilamowitz-Moellendorf, à Berlin, en vertu du décret du 11 mars 1898.

M. de Lasteyrie rappelle qu'à la séance du 4 décembre dernier, il a présenté à l'Académie, de la part de l'auteur, une brochure dans laquelle M. Marius Vachon prétendait démontrer que l'Hôtel de ville de Paris, détruit en 1871, n'était pas l'œuvre du Boccador, mais de Pierre Chambiges.

« En présentant cette brochure, dit-il, j'avais cru devoir faire toutes réserves quant aux conclusions de l'auteur. J'ai donc été fort étonné de me voir prêter, dans les comptes rendus que divers journaux ont donnés de la séance, et dans une note assez développée publiée par l'*Intermédiaire*, une adhésion aux idées de M. Vachon. Bien loin, en effet, de les partager, je suis obligé de déclarer qu'un examen plus attentif de la question n'a fait que me confirmer dans mon premier sentiment : c'est que pour refuser toute part au Boccador dans la construction de l'Hôtel de Ville de Paris, tel que nous l'avons connu, il faudrait la preuve certaine que l'édifice bâti par lui a réellement été *démoli*. Or la preuve d'une démolition radicale, je ne la trouve pas dans les documents cités par M. Marius Vachon. Celle qu'il tire du Plan de tapisserie me paraît bien faible, et le passage de Sauval qu'il invoque est moins convaincant encore. Que dit Sauval? que « l'ordonnance « du grand corps de logis — la façade sur la place de Grève — « ayant paru *gothique*, en 1549 on *réforma* le desseing antien, et « ce bâtiment depuis ne fut achevé que sur les desseins et éléva- « tions montrés à Henri II à Saint-Germain ».

« M. Marius Vachon, prenant le mot *gothique* dans le sens qu'il a aujourd'hui, paraît croire que l'œuvre de l'artiste italien

Digitized by Google

était de style *ogival* et que c'est pour cela que la population parisienne trouva « suranné, banal et impropre » cet édifice *gothique* et que le corps de ville jugea nécessaire de le remplacer par un autre. Mais *gothique* n'avait pas ce sens au XVIIe siècle, pas plus que *réformer* ne signifiait *démolir*. Il faut comprendre ainsi le passage de Sauval : « En 1549, on trouva l'ordonnance du grand corps de logis vieillot, hors de mode, et on modifia le projet primitif. » La fin de la phrase, où il est dit que le bâtiment fut *achevé* d'après de nouveaux dessins, confirme cette idée qu'il n'y eut pas démolition, mais seulement transformation du projet, ce qui s'accorde à merveille avec les constatations faites par Leroux de Lincy et que rappelle M. Marius Vachon.

« Je ne vois pas davantage une preuve de la *démolition* des parties hautes de la façade de Boccador dans la délibération du Bureau de la ville, en date du 14 novembre 1551, dont M. Vachon veut tirer argument. Il y est question d'une « voulte *imparfaite* située à droite de la grande porte d'entrée de l'hôtel de ville », et la délibération porte « que tant pour la conservation d'icelle « voulte que pour tenir les personnes à couvert, sera faict sur « icelle voulte un petit comble de charpenterye ». Je ne pense pas qu'on soit autorisé à conclure de là qu'il y ait eu « malfaçon du travail de maçonnerie » et que la démolition des étages supérieurs de la façade ressorte nettement de cette délibération. Le mot *imparfait* ne signifie pas ici *mal fait*, mais inachevé. Et la précaution même que l'on prit de conserver cette voûte inachevée indique bien qu'on ne songeait pas à démolir, mais à terminer ce qui existait.

« Je n'hésite donc pas à dire que M. Marius Vachon se trompe, et qu'il a eu tort d'attaquer le projet d'inscription destiné à rappeler la grande part prise par le Boccador dans la construction de l'Hôtel de Ville de Paris. »

M. Maxime Collignon donne lecture d'un rapport sur les fouilles exécutées en 1903 par M. Degrand, consul de France à Philippopoli, dans la vallée de la Toundja, en Bulgarie. Poursuivant les explorations commencées en 1901 et 1902, M. Degrand a fait porter ses recherches sur le tumulus de Costiévo, dit *Monastir Moghila*. Il y a trouvé différentes couches de sépultures, sous

Digitized by Google

des débris appartenant à l'époque romaine. Les plus anciennes montrent les mêmes rites funéraires que M. Degrand avait constatés dans ses fouilles précédentes au Tell Ratcheff et à Metchkur ; mais il semble que ces usages soient progressivement abandonnés, car la couche supérieure fait connaître des formes de sépultures déjà différentes. L'intérêt de ces dernières fouilles est d'apporter des éléments nouveaux pour l'étude de la civilisation préhistorique en Thrace. Il semble que les sépultures de Costiévo marquent la fin d'une période, et, à ce titre, elles méritent d'être étudiées avec attention [1].

COMMUNICATION

NOTE SUR LES FOUILLES EXÉCUTÉES DANS LE TUMULUS DE COSTIÉVO EN BULGARIE PAR M. DEGRAND, CONSUL DE FRANCE A PHILIPPOPOLI, PAR M. MAXIME COLLIGNON, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Dans la séance du 20 février 1903, j'ai communiqué à l'Académie, au nom de la Commission Piot, un rapport sur les fouilles exécutées en Bulgarie par M. Degrand, consul de France à Philippopoli. Ces fouilles, entreprises à l'aide d'une subvention prélevée sur les arrérages du legs Piot, ont été poursuivies pendant les années 1901 et 1902. Elles ont eu pour objet l'exploration de deux *tumuli* situés dans la vallée de la Toundja, celui du *Ratcheff Tépé* et celui de *Metchkur*. Elles ont fait connaître des nécropoles primitives et révélé pour la Thrace une civilisation préhistorique offrant des points de contact avec celles de l'Asie Mineure et de Chypre. Une nouvelle subvention accordée par l'Académie a fourni à M. Degrand les moyens

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

d'étendre ses recherches, et c'est ainsi qu'en 1903 il a pu faire des fouilles dans le *tumulus* de Costiévo, dit « *Monastir Moghila* » ou *Tumulus du monastère*. Il a consigné les résultats de ses recherches dans un rapport détaillé, accompagné de nombreuses photographies, et qui ne le cède pas aux précédents pour le souci de la plus rigoureuse exactitude.

M. Degrand a relevé trois couches de sépultures. Dans les deux premières, les tombes présentent de grandes analogies avec celles qu'avaient fait connaître les fouilles de 1901 et de 1902. Là, comme dans les *tumuli* du *Ratcheff Tépé* et de *Metchkur*, les cendres et les ossements provenant de l'incinération étaient entourés de couches superposées de pisé et de terre, et l'enveloppe extérieure avait été soumise à une cuisson qui lui donnait une certaine consistance. Mais ces procédés paraissent avoir été employés avec plus de négligence, comme si les rites funéraires commençaient à être moins rigoureusement observés. Les objets trouvés aux abords des tombes rappellent d'ailleurs de très près ceux qui proviennent des fouilles précédentes. Ce sont les mêmes vases en terre grise, les mêmes objets de terre cuite qui semblent avoir servi de supports pour les vases. Les figurines présentent les mêmes caractères de grossièreté dans l'exécution. La seule pièce nouvelle est une figure de personnage portant un vêtement décoré d'ornements en forme de bandes et de lignes de points.

Si les rapports chronologiques avec les sépultures du *Ratcheff Tépé* et de *Metchkur* sont évidents pour les deux couches inférieures, on n'en saurait dire autant de la couche supérieure. Les observations faites sur ce point par M. Degrand constituent le véritable intérêt de ses nouvelles fouilles. Ce n'est pas qu'il soit possible d'établir avec certitude la date de cette série de sépultures. Le tertre de Costiévo a été en effet utilisé pour des ensevelissements à des époques très différentes. On y trouve des sépultures

Digitized by Google

datant de l'époque romaine, comme l'indiquent des débris de larges tuiles funéraires, des fragments d'ex-voto en marbre représentant le type, fréquent dans ces régions, du cavalier thrace, des monnaies de Roemetalcès I, de Trajan et d'Aurélien. Pourtant, il est permis d'affirmer que certaines sépultures offrent des types de transition qui succèdent chronologiquement à ceux des deux couches inférieures. M. Degrand signale une grande jarre de terre cuite contenant les restes d'une femme avec des bracelets de bronze; c'est un mode de sépulture qui était d'usage courant dans la nécropole de Yortan, en Mysie. D'autres tombes attestent que la coutume de l'incinération n'a pas cessé d'être en vigueur. Mais l'enveloppe protectrice, faite de couches de pisé et de terre qui contenait les cendres, a fait place à de grosses pierres brutes ou hâtivement taillées. Les vases trouvés près de ces tombes sont d'ailleurs d'une fabrication plus fine que ceux des couches inférieures et suffiraient seuls à fournir un point de repère chronologique.

En résumé, le *tumulus* de Costiévo offre deux catégories assez bien tranchées de sépultures préhistoriques. Les unes, celles des deux couches les plus profondes, relèvent encore de l'état de civilisation très primitif constaté au *Tell Ratcheff* et à *Metchkur*, mais elles semblent attester une sorte de décadence et de négligence dans la mise en œuvre des matériaux. Les autres appartiennent à une période de transition où les rites funéraires se sont modifiés. Les fouilles de 1903 ont donc ajouté des éléments nouveaux à ceux que M. Degrand avait réunis avec tant de soin et de conscience dans ses recherches antérieures.

Digitized by Google

LIVRES OFFERTS

M. Senart a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de l'auteur et au nom de Mlle Menant, à qui l'ouvrage est dédié, deux mémoires intitulés : *Les Parsis à la cour d'Akbar*, par Jivanji Jamshedji Modi, en anglais, avec la traduction en gujarati (Bombay, 1903, in-8°).

« Ces mémoires, dont le premier a d'abord paru dans le Journal Asiatique de Bombay, ont pour objet de prouver que, contrairement à une thèse récemment mise en avant, c'est à des Parsis de l'Inde, et non de la Perse, aux dastours de Naosâri et nommément à leur chef Meherji Rânâ, que revient l'honneur d'avoir incliné favorablement au mazdéisme l'empereur Akbar dont on sait que, à une époque de son règne, il adopta, avec diverses notions religieuses, notamment un certain culte du feu, le calendrier et des fêtes du parsisme. Cette démonstration intéresse surtout le bon renom des Parsis de l'Inde qu'on avait représentés comme incapables, à la fin du xvie siècle, d'exercer une influence sérieuse sur un esprit cultivé et curieux comme celui d'Akbar. On sait comment sous des influences diverses musulmanes, parsies, chrétiennes, il inclina à un syncrétisme religieux auquel il s'appliqua à donner un corps et toute une vie rituelle. C'est un épisode curieux de l'histoire religieuse. Rien de ce qui le touche ne saurait être indifférent. M. Modi a d'ailleurs conduit sa discussion avec beaucoup de précision, de clarté, de savoir. Il l'a surtout appuyée sur la publication de plusieurs documents inédits et qui méritaient de voir le jour. Ce sont, entre autres, deux firmans d'Akbar d'où il ressort que le dastour Meherji Rânâ fut l'objet, de la part de l'empereur, d'une donation de terre, qu'il s'était donc attiré par certains services la faveur, la reconnaissance du maître. Cet ensemble de pièces, outre son importance pour le problème spécial dont M. Modi poursuit la solution, présente un intérêt paléographique et historique sérieux. Je ne dois pas oublier de constater ici que c'est aux instances de Mlle Menant, dont l'Académie a encouragé le voyage dans l'Inde et les recherches sur l'histoire des Parsis, à son initiative zélée, à ses démarches persévérantes, qu'en est due la publication. Ce n'est pas la seule collaboration que lui doive ce livre. Depuis son retour, elle a su retrouver dans les papiers d'Anquetil quelques notes intéressant les rapports d'Akbar avec le destour

Digitized by Google

Meherji Rânâ qui, communiquées aussitôt par elle, ont fourni à M. Modi la matière et l'occasion du mémoire additionnel dans lequel il a cherché à confirmer et à compléter ses premières conclusions. On voit combien il est juste de partager notre gratitude entre l'auteur et Mlle Menant pour l'intéressant envoi dont je suis heureux d'être l'intermédiaire auprès de l'Académie. »

M. Cagnat dépose sur le bureau, au nom de M. Monceaux, le 2e fascicule de son *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique* (Paris, 1903, in-8°; extr. de la *Revue archéologique*).

SÉANCE DU MERCREDI 23 DÉCEMBRE

(Séance avancée au mercredi à cause de la fête de Noël.)

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Paris, le 21 décembre 1903.

Vous avez bien voulu m'annoncer, le 15 décembre courant, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres avait décidé de prêter son concours financier à nos chargés de mission en Égypte, dans le cas où s'offrirait à eux, dans des conditions exceptionnelles, un papyrus dont les ressources mises à leur disposition ne leur permettraient pas de faire l'acquisition. Vous me demandiez en même temps de faire connaître à nos compatriotes, actuellement en Égypte, qu'en pareilles circonstances ils pourraient, par les voies les plus rapides, faire appel à l'Académie.

Je me suis empressé de faire part de ces bienveillantes dispositions à M. Chassinat, en le priant de les porter à la connaissance des membres de l'Institut français d'archéologie orientale au Caire, et des égyptologues français qui sont en relations avec cet établissement.

Digitized by Google

Désormais, toutes les fois qu'une mission sera envoyée en Égypte, je ne manquerai pas d'en aviser ses membres.

Pour le Ministre,
Le Directeur de l'enseignement supérieur,
Signé : Bayet.

La lettre du Ministre est renvoyée à la Commission des travaux littéraires.

M. S. Reinach a la parole pour une communication :

« M. le professeur Herzog, de Gœttingue, en poursuivant des fouilles dans les ruines de l'Asclépieion de Cos, a découvert une grande inscription historique d'une haute importance. C'est un décret des Coens, voté au moment où leur parvint la nouvelle que les Gaulois avaient subi un échec devant Delphes, en novembre 279. Cos envoie des députés à la fête des Pythia pour offrir en son nom un magnifique sacrifice au dieu de Delphes, qui était apparu en personne pour repousser les envahisseurs; une fête en l'honneur de cette victoire doit aussi être célébrée à Cos. Le décret est presque entièrement conservé.

« Au cours des mêmes fouilles, on a découvert des lettres de remerciements adressées par des villes crétoises à Cos pour l'envoi de médecins. Il est ainsi prouvé que l'école de médecine organisée dans l'île par Hippocrate continua à jouer le rôle d'un grand établissement scientifique, qui se faisait représenter à l'étranger par des médecins officiellement délégués à cet effet. »

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie, de la part du docteur Carton, médecin-major au 4e tirailleurs, des photographies d'une galerie des catacombes chrétiennes d'Hadrumète dont le dégagement vient d'être achevé. Malheureusement plusieurs galeries menacent ruine, ce qui entraînera une dépense imprévue. Il y a des tombes dans le sol même des galeries; le tuf a été creusé de manière à prendre dans chaque excavation la forme même du corps qui y était déposé.

Le Président annonce que l'Académie a élu M. Hirschfeld, de Berlin, associé étranger, en remplacement de M. Mommsen, décédé, et M. Michaelis, de Strasbourg, correspondant étranger, en remplacement de M. Hirschfeld, élu associé étranger.

Digitized by Google

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le volume des *Pouillés de la province de Tours*, publié par M. Auguste Longnon, membre de l'Institut (Paris, 1903, in-4°).

M. Barth dépose, en son nom, sur le bureau, une brochure intitulée : *Inscription sanscrite du Phou Lokhon*, Laos (Hanoï, 1903, in-8° ; extr. du *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*).

M. L. Delisle offre à l'Académie, de la part de MM. Léon Dorez et Pierre-Paul Plan, la reproduction phototypique de la seconde édition de Pantagruel, d'après le seul exemplaire connu, que la Bibliothèque royale de Dresde, avec la plus louable libéralité, a mis à la disposition des éditeurs. Cette édition, très importante pour l'établissement du texte de Pantagruel, n'avait pas encore été convenablement collationnée.

Dans l'introduction jointe au facsimilé, MM. Dorez et Plan ont très bien défini le caractère de cette édition. Ils y ont découvert la trace des précautions prises par Rabelais pour ménager les susceptibilités de la Faculté de théologie.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES OFFERTS

Analecta Bollandiana, tome XXII, fasc. I-IV (Bruxelles, 1902 et 1903, in-8°).

Annales du commerce extérieur, année 1902, fasc. 11 et 12; année 1903, fasc. 1 à 10 (Paris, 1902 et 1903, in-8°).

Archaeological Institute of America. American Journal of Archaeology, second series, vol. VI, nos 4 à 6; vol. VII, nos 1 à 3 (New-York et Londres, 1902 et 1903, in-8°).

Archivio della R. Società Romana di storia patria, vol. XXV, fasc. III-IV (Roma, 1902, in-8°).

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno CCXCVIII. Serie quinta. Classe di scienze morali storiche et filologiche. *Notizie degli Scavi*, vol. XI, fasc. 1 à 7 (Rome, 1903, in-8°).

Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze. Bullettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, 1903, nos 1 à 35 (Firenze, 1902 et 1903, in-8°).

Bibliothèque de l'École des Chartes, septembre-décembre 1902, janvier-août 1903 (Paris, 1902 et 1903, in-8°).

Boletim da Real Associaçao dos architectos civiles et archeologos portuguezes, 1902, nos 6 à 12; 1903, nos 1 à 9 (Lisbonne, 1902 et 1903, in-8°).

Boletin de la Sociedad española de excursiones, nos 118 à 125, décembre 1902 et janvier-juillet 1903 (Madrid, 1902 et 1903, in-8°).

Boletin de la Real Academia de buenas letras de Barcelona, janvier-mars 1903 (Madrid, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de la Touraine, 3e et 4e trimestres 1902; 1er, 2e et 3e trimestres 1903 (Tours, in-8°).

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences de Clermont-Ferrand, 1902, nos 7-10; 1903, nos 1 à 5 (Clermont-Ferrand, 1902 et 1903, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique de Sousse, n° 1, 1903, 1er semestre (Sousse, 1903, in-8°).

Bulletin monumental, publié sous les auspices de la Société française d'archéologie et dirigé par M. Eugène Lefèvre-Pontalis, 1903, n° 3 (Paris et Caen, in-8°).

Digitized by Google

Bulletin bimestriel de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, avril-mai-juillet-septembre-novembre 1903 (Chartres, 1903, in-8°).

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, livraisons 129-132, janvier-septembre 1901 ; janvier-mars 1902; janvier-mars 1903 (Valence, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, nos 29 et 30 (Toulouse, 1902 et 1903, in-8°).

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, *1902* (Paris, in-8°).

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome II, livraisons 6 et 7 (Genève, 1902, in-8°).

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, août-décembre 1902 ; janvier-mars 1903 (Cracovie, 1902 et 1903, in-8°).

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, année 1902 (Montauban, 1902, in-8°).

Bulletin des Antiquaires de la Picardie, année 1902, 4e trimestre; année 1903, 1er trimestre (Amiens, 1902 et 1903, in-8°).

Bulletin de la Diana, juillet-décembre 1902; janvier-avril 1903 (Montbrison, 1902 et 1903, in-8°).

Bulletin de la Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, tome VI, 32e de la collection, (Grenoble, 1902, in-8°).

Bulletin de la Société historique de Lisieux, année 1902, n° 14 (Lisieux, in-8°).

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, octobre-décembre 1902; janvier-mars 1903 (Brive, in-8°).

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, octobre-décembre 1902, janvier-septembre 1903 (Brive, 1902 et 1903, in-8°).

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, mai-décembre 1902 (Mende, 1902, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), tome IV, 2e livraison, vol. XXXII de la collection (Béziers, 1902, in-8°).

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, année 1902, 3e et 4e trimestres; année 1903, 1er semestre (Narbonne, 1902 et 1903, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, septembre-octobre 1902; janvier-octobre 1903 (Périgueux, 1902 et 1903, in-8°).

Digitized by Google

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1902, 3e et 4e trimestres; 1903, 1er et 2e trimestres (Poitiers, 1902 et 1903, in-8°).

École française de Rome. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, janvier-décembre 1902 (Paris et Rome, in-8°).

Epigraphia Indica and Record of the archaeological Survey of India, vol. VII, part. VII, juillet 1903 (Bombay, in-8°).

German American Annals, vol. V, nos 4 à 9, avril-septembre 1903 (New-York, in-8°).

Gouvernement général de l'Indo-Chine. *Bulletin économique*, publié par la Direction de l'agriculture et du commerce, nos 14 à 17, février à mai 1903 (Hanoï, 1903, in-8°).

Greater Light (The), vol. 4, nos 3 à 12; vol. 5, nos 1 à 2 (New-York, in-8°).

Journal asiatique, tome XVIII, nos 3 et 4; tome XIX, nos 1 et 2 (Paris, 1902 et 1903, in-8°).

Journal de la Société des Américanistes de Paris, tome IV, n° 2; tome Ier, nouvelle série, n° 1 (Paris, 1903, in-8°).

Journal of the royal Institute of British architects, vol. X, part III (London, 1903, in-4°).

Journal of the American Oriental Society, edited by E. Washburn Hopkins and Charles C. Torrey, tome 23, 2e partie, et tome 24, 1re partie (New-Haven, Connecticut, 1902 et 1903, in-8°).

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 21e année, nos 11 et 12, 1902; 22e année, 1 à 10, 1903 (Trèves, 1902 et 1903, in-8°).

Machriq (Al), revue catholique orientale, nos 6 à 22, 15 mars à 15 novembre 1903.

Mittheilungen des kaiserlich-deutschen archaeologischen Instituts. Athenische Abtheilung, Band XXVII, fasc. I-IV (Athènes, 1902 et 1903, in-8°).

Proceedings of the Society of Biblical archaeology, vol. XXV, parts 1 à 8 (London, 1902 et 1903, in-8°).

Proceedings of the American Philosophical Society, vol. XLII, nos 169 à 172 (Philadelphia, 1902 et 1903, in-8°).

Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland, 1901-1902 (Edinburgh, 1902, in-8°).

Proceedings of the Society of Antiquaries of London, vol. XIX, n° 1 (London, 1902, in-8°).

Rendiconti della reale Accademia dei Lincei, serie V, vol. XI, fasc. 8 à 12; vol. XII, fasc. 1 à 6 (Roma, 1902 et 1903, in-8°).

Revista de archivos, bibliotecas y museos, ano VII, n° 6, juin 1903 (Madrid, 1903, in-8°).

Digitized by Google

Revue africaine, nos 246-250 (Alger, 1902 et 1903, in-8°).

Revue archéologique, publiée sous la direction de MM. Georges Perrot et Salomon Reinach, membres de l'Institut, tome XXXIX, 1903, janvier-octobre 1903 (Paris, 1902 et 1903, in-8°).

Revue biblique internationale, publiée par l'École pratique d'études bibliques établie au couvent dominicain Saint-Étienne de Jérusalem, nos 4-6, août-décembre 1902; nos 1-4, janvier-octobre 1903 (Paris, 1902 et 1903, in-8°).

Revue historique et archéologique du Maine, année 1902, 2e semestre; année 1903, 1er semestre (Mamers et Le Mans, 1902 et 1903, in-8°).

Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de MM. Jean Réville et Léon Marillier, novembre-décembre 1902; janvier-août 1903 (Paris, 1902 et 1903, in-8°).

Revue des questions historiques, livraisons 144-148 (Paris, 1902 et 1903, in-8°).

Revue latine (*La*), 2e année, no 6, 25 juin 1903 (Paris, in-8°).

Revue des études grecques, tome XVI, no 70, mai-juin 1903 (Paris, in-8°).

Revue des études juives, nos 90 à 93, octobre-décembre 1902; janvier-septembre 1903 (Paris, in-8°).

Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, année 1902, fasc. IV; année 1903, fasc. I et II (Saint-Omer, 1902 et 1903, in-8°).

Société archéologique et historique de l'Orléanais, 3e et 4e trimestres 1902 (Paris et Orléans, 1902, in-8°).

Société Florimontane d'Annecy. Revue savoisienne, 1902, 4e trimestre; 1903, 1er, 2e et 3e trimestres (Annecy, 1902 et 1903, in-8°).

Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner- und dem Cistercienser-Orden, XXIII, fasc. IV; XXIV, fasc. I-III (Berlin, 1901 et 1903, in-8°).

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 21e année, fasc. I-IV; 22e année, fasc. I-II (Trèves, 1902 et 1903, in-8°).

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

Abou Gosch (Basilique d'), près Jérusalem, 166, 232.

Afrique. Culte de Mithra, 350, 357. —Inscriptions chrétiennes, 459.

Agnel (Arnaud d'). Inscriptions en caractères latins et grecs, avec noms celtiques, découvertes à Ventabren, 55, 58; cf. 105, 108. — Trésor monétaire trouvé à Tourves en 1366, 212.

Alexandre d'Abotonichos. Oracle en vers (inscription d'Antioche), 57, 62.

Alexandre le Grand. Statuette découverte à Véïes, 478.

Allier de Hauteroche (Prix). Commission, 5. — Rapport, 252.

Altamira, près Santander (Espagne). Peintures préhistoriques d'une grotte, 255, 256.

Ambrosienne (Bibliothèque), à Milan. Manuscrit d'Hygin en notes tironiennes, 168-169.

Annuaire général de l'Indo-Chine, 363.

Antioche de l'Oronto. Inscription grecque (oracle d'Alexandre d'Abotonichos), 57, 62.

Antiquités de la France (Concours des), 94, 190. — Rapport, 203, 294, 295-305.

Arabie. Voyage scientifique du R. P. Germer-Durand, 597.

Araméen (Papyrus), 76, 364. — Inscription, 267, 269.

Arbois de Jubainville (H. d'). Commissions, 36. — Épitaphe découverte à Ventabren et contenant le nom gaulois *Venitouta* et le nom ligure *Quadrunia*, 105, 108. — Les « gourdeiziou » bretons et leur origine babylonienne, 315. — Le *candetum* gaulois, 329. — *Éléments de la grammaire celtique*, 33. — *Les Celtes jusqu'en l'an 100 avant notre ère*, 605. — Observations, 165.

Arc (Jeanne d'). Origine, très probablement lorraine, de ses ascendants paternels, 331; cf. 603.

Archaeologia, 165.

Archivistes-paléographes (Brevets des), 527.

Artémis. Statue découverte à Lesbos et attribuée à Strongylion, 164. — Tête de cette déesse ayant fait partie du fronton oriental du Parthénon, 602.

Associés étrangers, 608, 649. — Commission, 635.

Digitized by Google

Assouan (Égypte). Inscription araméenne, 267, 269.
Athènes. Congrès archéologique international de 1905, 241, 457.
Augustin (Saint). Manuscrit sur papyrus, 366 ; cf. 602.
Aveneau de La Grancière. *Le préhistorique et les époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne dans le centre de la Bretagne Armorique*, 464.
Avilius Teres, cocher du cirque. Inscription en son honneur, 193.
Axiotakis. Mines aurifères du mont Tmolus, 73.
Aymonier. Découvertes relatives à l'histoire du Siam, 93.

Babelon (Ernest). Commissions, 5, 206, 604. — Rapports, 44, 48. — Grand médaillon d'or de Constantin, 192. — Note de M. Clermont-Ganneau sur une colonnette avec inscription latine provenant de Leptis Magna, 201. — Note de M. Degrand sur le trésor d'Izgherli, 365, 390. — *Leçon d'ouverture* de son cours du Collège de France, 75. — Publications diverses, 397. — Hommages, 101, 186, 290, 415, 632.
Babylone. Son étendue, 609, 611.
Ballu (Albert). *Timgad ; Le Musée de Timgad*, 606.
Barbier de Meynard. Commissions, 4, 5, 36, 479. — Hommages, 87, 152, 230, 603.
Barnabé d'Alsace (R. P.). *Questions de topographie palestinienne*, 307. — *Le tombeau de la Sainte Vierge à Jérusalem*, 636.
Barth (A.). Commissions, 4, 5, 36, 479, 604. — *Stèle de Vat Phou (Laos)*, 33. — *Inscription sanscrite de Phou Lokhou (Laos)*, 175, 650. — *Inventaire des monuments du Cambodge*, 471. — Hommages, 40, 151, 240, 306, 495.
Barthélemy (A. de). Commissions, 5, 36. — Rapport, 293.
Basset (René). *Traité de métrique arabe*, 152. — Publications diverses, 153.
Bauchoud (Maurice). *Un hypocauste gallo-romain à Bavary*, 463.
Baudouin (Mondry). Correspondant français, 642.
Bayard (Abbé). *Le latin de saint Cyprien*, 33.
Bayet (Charles). Inauguration du Musée de Delphes; nouvelles de la mission de Morgan, 212.
Beaudoire (Th.). *Genèse de la cryptographie apostolique*, 605.
Bel (Alfred). *Les Benou Ghânya ; La Djâza*, 603.
Bellet (Mgr). *Bio-bibliographie de M. le chanoine U. Chevalier*, 208.
Bembo (Pietro). Manuscrit d'Hygin en notes tironiennes à lui communiqué par le pape Jules II, 168, 169.
Bénédite (G.). Lettre sur la mort de M. Gombert, membre de l'Institut d'archéologie du Caire, 204.
Benoît VIII. Bulle sur papyrus, 458.

Digitized by Google

Bérard (Victor). Sceau égyptien trouvé à Hagia Triada, près de Phaistos (Crète), 254. — *Les Phéniciens et l'Odyssée*, 636.

Beretta. *Inscription celto-grecque de Nîmes*, 72.

Berger (Élie). Candidat, 36, 44, 72, 80, 206.

Berger (Philippe). Président sortant, 1. — Allocution, 1. — Commissions, 5, 206, 479. — Rapports, 245. — Sarcophage peint de Carthage, 5. — Fragments de papyrus signalés à Bruxelles, en une écriture encore indéterminée, 43. — Mémoire de M. Perdrizet sur une inscription grecque d'Antioche (oracle d'Alexandre d'Abotonichos), 67. — Épitaphe punique d'une femme, découverte par le R. P. Delattre, 92, 94. — Inscriptions samaritaines découvertes à Damas, 92. — Nouvelle inscription du temple d'Echmoun, à Sidon, 154, 166. — Coupe en plomb avec inscription phénicienne et grecque, 182, 188, 194. — Nouvelle épitaphe de prêtresse carthaginoise et inscription punique sur une amphore, 189, 197, 198. — Lettre de M. Bénédite sur la mort de M. Gombert, membre de l'Institut d'archéologie du Caire, 204. — Stèles trouvées à Sousse, 210. — Inscription juive du Touat, 232, 235. — Mission de M. Perdrizet à Sidon (temple d'Echmoun), 252, 254. — Nouvelles urnes à inscriptions découvertes par le R. P. Delattre, 311. — Inscriptions de la Roche de Trupt, 327. — Autre disque en plomb avec inscription gréco-punique, 387. — Observations, 470. — Hommages, 34, 53.

Berger (Prix Jean-Jacques), 107. — Commission, 36.

Bengesco (Georges). *Bibliographie de Carmen Sylva*, 607.

Bernifal (Dordogne). Figures gravées sur les parois d'une grotte, 215, 219.

Berten (D.). *Coutume du vieux bourg de Gand*, 437.

Beudant. *Un coup d'œil sur l'arabe moderne*, 308.

Bezold (C.). *Niniv und Babylon*, 54. — *Bedeutung der Keilinschriften für das Alte Testament*, 606.

Bibliothèque de l'École des Chartes. Tables (1880-1899), 363.

Bibliothèque de l'Institut. Don de plusieurs ouvrages d'Ouspensky par M. Golénischeff, 33. — Don des ouvrages manuscrits de M. Fournier sur Christophe Colomb, 200.

Bibliothèque nationale. Anciens catalogues des manuscrits, 439.

Blanchet (Souscription Paul). Remise du reliquat à l'Académie et fondation d'une médaille pour une découverte relative à l'Afrique du Nord, 41, 78, 181.

Boccador (Le). Grande part prise par lui à la construction de l'Hôtel de ville de Paris, 642.

Bohême (Croix dite de), à Estrées-les-Crécy, 211.

Bohémonds (Les), princes d'Antioche, 389.

Digitized by Google

Boislisle (A. de). *Mémoires de Saint-Simon*, 346. — *Le grand hiver et la disette de 1709*, 605. — Hommage, 204.

Boissier (Gaston). Commissions, 4, 5, 604, 635. — Jubilé, 602. — Observations, 185, 193. — Hommages, 33, 53, 112, 113.

Bonnet (Dr). Peintures d'un manuscrit grec et d'un manuscrit arabe de Dioscoride, 179, 330.

Bordin (Prix). Commissions, 5. — Rapports, 245, 319. — Question proposée pour 1905, 469.

Bouché-Leclercq (A.). Commission, 5. — Rapport, 245. — Note de M. d'Arbois de Jubainville sur le *candetum* gaulois, 329. — Ptolémée Eupator et Néos Philopator, 366. — *Histoire des Lagides*, 460. — Observations, 107, 185, 470. — Hommage, 187.

Bourdaret (Émile). *Les Coréens*, 463.

Bourguet (Émile). Système métrologique de Pheidon d'Argos, 349.

Boutroux (Émile). Statuts de la Fondation Thiers, 43.

Brachet (Aug). *Pathologie mentale des rois de France*, 306.

Bréal (Michel). Commissions, 4, 5, 36, 604, 635. — Origine du mot διάβολος, 470. — Observations, 117, 137, 269.

Bréhier (Louis). Introduction du crucifix en Gaule, 57, 67. — *Colonies d'Orientaux en Occident au commencement du moyen âge*, 239.

Breuil (Abbé). Figures peintes sur les parois de la grotte de Font-de-Gaume, 116, 117. — Figures gravées sur les parois de la grotte de Bernifal, 215, 219. — Peintures de la grotte d'Altamira, 255, 256. — Gravures de la grotte de Teyjat, 399, 407.

Broussillon (Comte Bertrand de). *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, 200. — *La maison de Laval*, 496.

Brunet (Prix). Commission, 5. — Rapport, 233.

Bulgarie. Fouilles de M. Degrand dans la vallée de la Toundja, 81, 643, 644. — Sculpture rupestre des environs de Schumla, 349. — Trésor d'Izgherli, 365, 390.

Bulletin de l'Académie, 53, 456.

Bulletin de correspondance hellénique, 240.

Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient, 111, 415, 459.

Bulliot. Inauguration de son buste à Autun, 387, 496.

Byblos. Inscription égypto-phénicienne, 91, 378.

Cagnat (René). Commissions, 4, 5. — Rapport, 319. — Souscription Paul Blanchet, 41. — Chargé de représenter l'Académie aux fêtes du centenaire de la Société archéologique de Constantine, 166. — Lettres de M. le Dr Carton sur les fouilles de Sousse, 209, 268, 283. — Épitaphe métrique mentionnant la ville de Djebba (*Thigibba*), 244. — Lampe de bronze trouvée à

Digitized by Google

Souk-Ahras, 311. — Rapport de M. Dürrbach sur les fouilles de Délos, 419. — *Timgad; Le Musée de Timgad*, 606. — Hommages, 72, 77, 241, 464, 648.

Cais de Pierlas (Comte E.). *Chartrier de l'abbaye de Saint-Pons hors les murs de Nice*, 89.

Callisto. Représentation des aventures de cette nymphe sur une mosaïque trouvée à Villelaure et sur un vase d'argent de la collection Dutuit, 168.

Cambodge. Les rois du feu et de l'eau, 368, 369.

Candetum gaulois (Le), 329.

Capecelatro (S. E. le cardinal). Hommage de catalogues de la Vaticane, 77.

Capitan (Dr). Figures peintes sur les parois de la grotte de Font-de-Gaume, 116, 117. — Figures gravées sur les parois de la grotte de Bernifal, 215, 219; — de la grotte de Teyjat, 399, 407.

Carra de Vaux (Baron). *Gazali*, 87.

Cartailhac (E.). Peintures de la grotte d'Altamira, 255, 256; — de la grotte de Teyjat, 398, 399.

Carthage. Sarcophages de la nécropole punique, 5, 23, 177. — Épitaphe d'une femme punique, 92, 94. — Inscriptions relatives aux *Telegenii*, 106. — Coupe en plomb avec inscription phénicienne et grecque, 181, 188, 194. — Épitaphe de prêtresse et inscription sur une amphore, 189, 197, 198. — Nouvelles urnes à inscriptions, 311. — Nouveau disque en plomb avec inscription gréco-punique, 387. — Inscription mentionnant L. Ceionius Commodus, 420. — Figurines en terre cuite trouvées dans la nécropole des Rabs, 421, 429. — Ossuaire de pierre avec inscription punique, 464. — Grand sarcophage de marbre blanc, 635.

Carton (Dr). Fouilles à El Kenissia, près de Sousse, 209, 268, 283, 398. — Découverte de catacombes chrétiennes à Sousse, 607. — Catacombes chrétiennes d'Hadrumète, 649. — *L'hypogée du labyrinthe de la nécropole d'Hadrumète*, 367. — Publications diverses, 174.

Castiglione (Baldassare). *Cortegiano*, 414, 416.

Catalanos. Mémoire sur les mines aurifères du mont Tmolus, 73.

Cauchemé (V.). *Fouilles archéologiques dans la forêt de Compiègne*, 634.

Cavvadias. Envoi du règlement du Congrès archéologique international d'Athènes, 457.

Ceionius Commodus (L.). Mentionné dans une inscription trouvée à Carthage, 420.

Celtiques (Noms), sur deux pierres découvertes à Ventabren, 55, 58.

Céramique grecque, 214, 420, 457, 478.

Chabot (Abbé J.-B.). *Chronique de Michel le Syrien*, 70.

Chameau. Date de son emploi dans le Sud-Oranais, 467.

Chantre (Ernest). *Répertoire paléoethnologique de Saône-et-Loire*, 463. — *Les Coréens*, 463.

Digitized by Google

Charles le Chauve. Diplômes originaux, 458.

Charles le Simple. Diplôme original, 459.

Chassaigne (Louis). *Bronzes anciens de la Charente*, 291.

Chassinat. Rapport sur les travaux de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, 399.

Chatelain (Émile). Candidat, 36. — Membre ordinaire, 44, 55. — Commissions, 182, 329. — Manuscrit d'Hygin en notes tironiennes, 168, 169. — Notes tachygraphiques des manuscrits de Tours nos 106 et 286, 368, 388. — *Palimpsestes de Turin*, 101. — Hommages, 309, 640.

Chauveau (J.-B.-A.), membre de l'Académie des sciences. Chargé de représenter l'Institut à l'inauguration de la statue de L. Pasteur à Chartres, 209.

Chauvet (Gustave). *Bronzes anciens de la Charente*, 291.

Chavannes (Édouard). Candidat, 36, 44, 72, 104. — Membre ordinaire, 80. — Commission, 479. — Mémoire de M. Morisse sur la langue et l'écriture Si-hia, 458. — Observations, 234.

Chavée (Prix Honoré), 94. — Commission, 36. — Rapport, 206.

Chechonk Ier (le Sésac de la Bible). Fragment de stèle avec les cartouches de ce pharaon, 91, 378.

Cheiko (R. P.). *Histoire de Beyrouth* de Salih Ibn Yahya, 74.

Chevalier (A.). Nouvelles de sa mission au lac Tchad, 176, 313, 461.

Chevalier (Ulysse). *Le suaire de Lirey*, 135. — Sa *Bio-bibliographie* par Mgr Bellet, 208. — *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, 603.

Chine. Aiguière de porcelaine, aux armes de Jeanne Ire de Naples, 234. — Langue et écriture Si-hia, 458.

Chrisme constantinien, 417.

Clédat (Jean). *Recherches sur le kôm de Baouît*, 53.

Clerc. Bas-relief, peut-être ligure, découvert à Montsalier, 189.

Clermont-Ganneau (Ch.). Commissions, 4, 5. — Inscription grecque et hébraïque relative à la porte de Nicanor à Jérusalem, 41. — Le mont Hermon et son dieu, 42, 44, 57. — Inscription latine des Croisades, provenant de Saint-Jean d'Acre (épitaphe de dame Brisa); statues de style égyptien découvertes près de Tyr et portant des dédicaces phéniciennes émanant d'un certain Baalchillem, fils de Baalyaton, 73. — Papyrus araméen découvert en Égypte, 76, 364. — Sépultures mithriaques découvertes à Guigariche, près de Tripoli de Barbarie, 79, 104. — Statuette en bronze du Jupiter Heliopolitanus, 89. — Fragment de stèle, trouvé à Djebaïl (Byblos), avec les cartouches du pharaon Chechonk Ier, 91, 378. — Lettre sur le titre de *Melek Melakim* con-

Digitized by Google

tenu dans une nouvelle inscription du temple d'Echmoun à Sidon, 163. — Colonnette avec inscription latine, provenant de Leptis Magna, 201. — Inscriptions grecques de Gaza ; ère de Gaza, 251. — Inscriptions de Leptis Magna, 328, 333. — Explication d'une glose grecque du manuscrit de Tours nos 286, 388. — Notes sur le σταυρωθεὶς δι' ἡμᾶς de l'hymne du Trisagios et sur Δημᾶς, nom légendaire du mauvais larron ; sur les Bohémonds princes d'Antioche, 389. — Chartes des croisés dans une chronique arabe, 398, 413. — Le chrisme constantinien selon Mas'oûdi, 416. — Note de M. de Vogüé sur un ossuaire de pierre, avec inscription, trouvé à Carthage, 465. — Inscriptions de Palestine, 477, 479. — Inscription grecque chrétienne du mont des Oliviers, 641. — *Recueil d'archéologie orientale*, 75, 326, 386, 460, 630. — Observations, 107, 456, 470. — Hommages, 113, 187, 288, 306, 468.

Cnossos (Crète). Figurine de danseuse, en ivoire, 168.

Cocchi (Igino). *La Finlandia*, 88.

Cochin (Henry). *Le frère de Pétrarque*, 638.

Collège de France. Chaire de langue et littérature française du moyen âge, 597, 604.

Collignon (Maxime). Commissions, 4, 206, 604. — Rapport, 439, 440-456. — Mines aurifères du mont Tmolus, 73. — Fouilles de M. Degrand en Bulgarie, 80, 81, 643, 644. — Chargé de représenter l'Académie à l'inauguration du Musée de Delphes, 136. — Tête en marbre trouvée en Égypte et dérivant d'un modèle grec, 315. — Note de M. Naville sur le fronton oriental du temple de Zeus à Olympie, 347. — *Index du Catalogue des vases peints du Musée national d'Athènes*, 200. — *Origine du type des pleureuses dans l'art grec*, 468. — Hommage, 241.

Colonna (Ferdinando). *Il Museo civico di Napoli*, 174.

Concile iconoclaste de l'an 815, 207.

Concours (Annonce des), 528. — Situation pour 1903, 3. — Jugement des concours, 521.

Congrès international des Américanistes, 76.

Congrès international des études d'Extrême-Orient tenu à Hanoï. *Compte rendu analytique*, 186.

Conseil supérieur de l'instruction publique, 475.

Constantin. Grand médaillon d'or, 192. — Inscription mentionnant ses trois fils, 243.

Constantine. *Souvenir du cinquantenaire de la Société archéologique*, 250.

Cordier (Henri). *Eugène Müntz*, 76.

Corpus inscriptionum latinarum, 87.

Corpus inscriptionum semiticarum, 288.

Corpus des philosophes byzantins, 318, 329.

Digitized by Google

Correspondants étrangers, 642, 648. — Commission, 604.
Correspondants français, 642. — Commission, 604.
Cos. Décret voté par les habitants lors de l'échec des Gaulois devant Delphes, 649. — Envoi de médecins en Crète, 649.
Couve (Louis). *Index du Catalogue des vases peints du Musée national d'Athènes* (en collaboration avec M. Collignon), 200.
Crescini (Vincenzo). *Gastone Paris*, 287.
Crète. Fouilles de M. Evans, 202. — Voyez aussi Cnossos, Hagia Triada, Phaistos.
Croisades. Chartes dans une chronique arabe, 398, 413.
Croiset (Alfred). Commissions, 5, 319, 635. — Observations, 137, 470.
Croiset (Maurice). Candidat, 36, 44, 80, 176. — Membre ordinaire, 206, 231. — Commission, 319. — Désigné comme lecteur pour la séance publique, 319. — La morale et la cité dans les poésies de Solon, 470, 581. — Observations, 470.
Cros (Capitaine). Fouilles à Tello, 610, 618.
Cuq (Édouard). *Institutions juridiques des Romains*, 53.

Darius. Papyrus araméen découvert en Égypte et daté de l'an 14 de son règne, 76, 364.
Debrousse (Legs). Commission, 609.
De Clercq (Donation). Commission, 206.
Degrand. Fouilles dans la vallée de la Toundja (Bulgarie), 81, 643, 644. — Sculpture rupestre des environs de Schumla, 349. — Trésor d'Izgherli, 365, 390. — Fouilles en Thrace, 464.
Delattre (R. P.). Sarcophages de la nécropole punique de Carthage, 5, 11, 23, 177. — Épitaphe punique d'une femme, 92, 94. — Inscription relative aux *Telegenii*, 106. — Coupe en plomb avec inscription phénicienne et grecque, 182, 188, 194. — Épitaphe de prêtresse carthaginoise et inscription punique sur une amphore, 189, 197, 198. — Inscription de Djebba (*Thigiba Bure*), 242. — Nouvelles urnes à inscriptions, 311. — Nouveau disque en plomb avec inscription gréco-punique, 387. — Inscription latine de Carthage, mentionnant L. Ceionius Commodus, 420. — Figurines en terre cuite trouvées dans la nécropole punique des Rabs, 421, 429. — Ossuaire de pierre avec inscription punique, 465. — Grand sarcophage de marbre blanc, 635. — *Pèlerinage aux ruines de Carthage et au Musée Lavigerie*, et publications diverses, 75, 88, 640.
Delisle (Léopold). Commissions, 5, 36, 37, 182, 604, 609, 635. — Rapport, 190. — Peinture de Jean Foucquet pour les *Antiquités* de Josèphe, 163. — Manuscrit de saint Augustin sur papyrus, 366, 602. — Lettre de Mgr Duchesne sur un com-

Digitized by Google

mencement d'incendie au Vatican, 476. — *Deux lettres de Nicolas Le Fèvre au P. Sirmond*, 266. — Observations, 81. — Hommages, 89, 135, 175, 200, 208, 309, 325, 496, 602, 637, 650.

Délos. Fouilles de M. Dürrbach, 347, 419, 422, 601.

Delphes. Restauration du Trésor des Athéniens, 103, 166, 601. — Inauguration du Musée, 116, 136, 153, 176, 212. — Échec des Gaulois devant cette ville, 649.

Dèmas, le mauvais larron, 389.

Derenbourg (Hartwig). *Nouveaux textes yéménites inédits* (traduction), 74. — *Louis de Clercq et Gaston Paris*, 437.

Desjardins (Paul). Télégramme annonçant la mort de M. Gaston Paris, 104.

Desplagnes (Lieutenant L.). *Tumuli du Killi* (*région de Goundam*), 239.

Dezeimeris (Reinhold). *Plan d'exécution d'une édition critique des Essais de Montaigne*, 230.

Διάδολος. Origine de ce mot, 470.

Diane. Statue trouvée à Santiponce, 38.

Diels (H.). *Fragmente der Vorsokratiker*, 112.

Dieudonné (A.). *Table de la « Bibliothèque de l'École des Chartes »* (1880-1899), 363.

Dieulafoy (Marcel). Installation au Musée de Toulouse des collections découvertes à Martres-Tolosanes, 37.—Note de M. José Gestoso y Perez sur une statue de Diane découverte à Santiponce, 38. — Observations, 206, 467, 470. — Hommage, 308.

Dionysos. Son culte en Attique, 234, 250, 253, 254, 269.

Dioscoride. Peintures d'un manuscrit grec et d'un manuscrit arabe conservés à la Bibliothèque nationale, 179, 330.

Djebba. Inscription latine donnant le nom antique de cette localité, *Thigiba Bure*, 242; cf. 243.

Dorez (Léon). Origine, très probablement lorraine, des ascendants paternels de Jeanne d'Arc, 331; cf. 603. — Publications diverses, 603. — *Pantagruel de Dresde*, 650.

Dougga. Consolidation du Capitole, 42.

Doutriaux (André). *Un hypocauste gallo-romain à Bavary*, 463.

Doutté (Edmond). *Les tas de pierres sacrées dans le sud du Maroc*, 113.

Duchesne (Mgr), directeur de l'École française de Rome. Rapport, 460. — Lettre sur un commencement d'incendie au Vatican, 476.

Dunand (Ph.-H.). *La légende anglaise de Jeanne d'Arc*, 135. — *Histoire de Jeanne d'Arc*, 629.

Dupuis (Charles-François). Monument élevé en son honneur à Échevannes (Côte-d'Or), 367.

Durand (G.). *Monographie de N.-D. d'Amiens*, 636.

Dürrbach (F.). Lauréat de la grande médaille d'argent décernée pour travaux archéologiques par la Société centrale

Digitized by Google

des architectes français, 231.— Fouilles à Délos, 347, 412, 419, 422.
Durrieu (Paul). *Les très riches Heures du duc de Berry*, 638.
Dussaud (René). *Mission dans le Safa, le Haouran et autres régions de la Syrie moyenne*, 289.
Dutuit (Collection). Vase d'argent représentant la nymphe Callisto, 168.

École des Chartes. Conseil de perfectionnement, 457, 460.
Écoles françaises d'Athènes et de Rome. Commission, 4, 182. — Rapport par M. Collignon, 439, 440-456.
École française d'Athènes, 103, 365, 439. — Dons de M. le duc de Loubat, 56, 92, 103, 178, 601.
École française d'Extrême-Orient, 163, 365, 368, 457. — Commission, 4. — Dégâts causés par le cyclone du 7 juin, 310.
École française de Rome, 439, 460, 476.
Edhem-Bey. Fouilles à Tralles, 78.
Egbert. Vie de saint Willibrord, presque entièrement copiée de celle d'Alcuin, 92, 98.
Égypte. Tête en marbre dérivant d'un modèle grec, 314.
El Kenissia, près de Sousse. Fouilles du Dr Carton, 209, 268, 283, 398.
Émèse. Bas-relief avec inscription grecque, 276.
Enlart (C.). *Notice biographique sur Eugène Müntz*, 309.
Étrurie. Commerce des vases attiques, 420.
Évangiles apocryphes (Nouveaux), 246.
Evans (Arthur). Figurine de danseuse, en ivoire, trouvée à Cnossos, 168. — Fouilles en Crète, 202.

Finot (Louis). Lettre sur les dégâts causés par le cyclone du 7 juin à l'École française d'Extrême-Orient, 310. — Parure d'or découverte à My-Son (Annam), 600.
Font-de-Gaume (Dordogne). Figures peintes à l'époque paléolithique sur les parois d'une grotte, 116, 117, 130.
Formigny. Bataille de 1450, 206.
Foucart (Paul). Commissions, 4. —Culte de Dionysos en Attique, 234, 250, 253, 254, 269.
Foucquet (Jean). Peinture exécutée pour les *Antiquités* de Josèphe, 163.
Fournier. Ouvrages manuscrits sur Christophe Colomb offerts à la Bibliothèque de l'Institut, 200.
Franchi de' Cavalieri (P.). *Codices Vaticani latini*, 77.
Frœlich. Inscriptions de la Roche de Trupt, 331.

Gariader (R. P.). Fouilles aux alentours de la basilique d'Abou Gosch, 232.
Garnier (Fondation Benoît), 177, 254, 328, 346. — Rapport, 191.
Gauckler (Paul). Découvertes du R. P. Delattre à Carthage, 5,

Digitized by Google

6. — Exploration des restes de la domination romaine dans le Sud de la Tunisie, 462. — Publications diverses, 291. — Observations, 315.
Gaulois. Leur échec devant Delphes, 649.
Gauthier (Jules). Correspondant français, 642.
Gautier (É.). Inscription juive et monuments épigraphiques du Sahara central, 232, 466.
Gaza. Inscriptions grecques ; ère, 251.
Gérin-Ricard (H. de). Inscriptions en caractères grecs et latins, avec noms celtiques, 55, 58; cf. 105, 108. — Trésor monétaire découvert à Tourves en 1366, 212.
German (Wilhelm). *Jesus von Nazareth*, 605.
Germer-Durand (R. P.). Voyage scientifique en Arabie, 597.
Gestoso y Perez (José). Statue de Diane découverte à Santiponce, 38. — *Nuovos documentos Colombinos*, 308.
Gilliodts-Van Severen. *Coutumes des pays et comté de Flandre*, 112.
Gobert (Prix), 246, 252. — Commission, 116.
Goedoop. Don à la section néerlandaise de l'École française d'Athènes pour des fouilles à Ithaque, 601.
Golénischeff. Don d'ouvrages d'Ouspensky à la Bibliothèque de l'Institut, 33.
Gombert, membre de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire. Lettre de M. G. Bénédite sur sa mort, 204.
Gornicki (Lucas). Adaptation polonaise du *Cortegiano* de B. Castiglione, 414, 416.
Goudéa. Sceau, 37. — Statue complète, 610, 618.
Gourdeiziou bretons. Leur origine babylonienne, 315.
Grandidier. *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar*, 112.
Grandmaison (Charles de), correspondant. Décédé, 250.
Grèce. Ruines franques classées parmi les monuments nationaux, 56, 115.
Grenfell. Fragments d'une *epitome* de Tite-Live dans des papyrus d'Oxyrhynchus, 268.
Guesnon (A.). Publications diverses, 325.
Guigariche, près Tripoli de Barbarie. Sépulcres à fresques, 79, 350, 357.

Habib Zayat. *Les bibliothèques musulmanes de Damas*, 75.
Hadrumète. Catacombes chrétiennes, 649.
Hagia Triada (Crète). Sceau égyptien, 254.
Halbherr (Federico). Sceau égyptien trouvé à Phaistos (Crète), 254.
Hamdi-Bey. Communication du rapport d'Edhem-Bey sur les fouilles de Tralles, 78.
Hamy (Dr E.-T.). Commissions, 4. — Rapport, 191. — Figures peintes sur les parois de la grotte de Font-de-Gaume, 130.

Digitized by Google

— Nouvelles de la mission Chevalier, 176, 313. — Nouvelles de la mission Lenfant, 254, 388, 461. — Observations, 117, 193, 467. — Hommages, 76, 88, 101, 112, 464.

Havet (Louis). Rapport, 206. — Deux passages des *Captifs* de Plaute, 117. — Interpolations dues à un Grec dans les Comédies de Plaute, 179. — Prononciation du latin, 184. — Divers passages du discours de Cicéron *Pro lege Manilia* et de l'*Aulularia* de Plaute, 185. — Observations, 185. — Hommage, 199.

Henry (Victor). *La magie dans l'Inde antique*, 495.

Hermon (Le mont) et son dieu, 42, 44, 57.

Hernandez (Fortunato). *Las razas indigenas de Sonora*, 101.

Héron de Villefosse (A.). Commissions, 5, 604. — Chargé de représenter l'Académie à l'inauguration du buste de M. Bulliot, 387. — Sarcophages en marbre blanc de la nécropole punique de Carthage, 5. — Inscriptions relatives aux *Telegenii*, 106. — Graffites sur des poteries trouvées au sommet du Puy-de-Dôme, 165. — Mosaïque de Villelaure et vase d'argent de la collection Dutuit représentant la nymphe Callisto, 168. — Aquarelle de M. Pinchart représentant la prêtresse carthaginoise découverte à Carthage, 177. — Trésor monétaire trouvé à Tourves en 1366, 212. — Inscription de Djebba (*Thigiba Bure*), 242. — Inscription latine trouvée à Carthage et mentionnant L. Ceionius Commodus, 420. — Figurines en terre cuite trouvées dans la nécropole punique des Rabs, 421, 429. — Voyage scientifique du R. P. Germer-Durand en Arabie, 597. — Découverte de catacombes chrétiennes à Sousse, 607. — Lettre du R. P. Delattre sur la découverte d'un grand sarcophage de marbre blanc à Carthage, 635. — Catacombes chrétiennes d'Hadrumète, 649. — *Nouveau fragment daté des allocutions d'Hadrien à l'armée de Numidie*, 151. — *Acquisitions du Musée du Louvre en 1902*, 162. — *Argenterie et bijoux d'or du trésor de Boscoreale*, 175. — Publications diverses, 437, 632. — *Les mosaïques romaines de Villelaure*, 468. — *Inscriptions de Taoura*, 473. — *Discours prononcé à l'inauguration du buste de M. G. Bulliot*, 496. — Observations, 602. — Hommages, 53, 75, 89, 175, 367, 397, 630, 631, 632, 639, 640.

Heurtebise (R. P.). Inscription latine de Djebba, 242.

Heuzey (Léon). Commissions, 4, 206. — Sceau de Goudéa, 37. — Reprise des fouilles de Tello par le capitaine Cros; une statue complète de Goudéa, 610, 618. — Observations, 165, 193, 347. — Hommages, 179, 470.

Hirschfeld (O.). Associé étranger, 649.

Digitized by Google

Histoire littéraire de la France. Commission, 182.
Homolle (Th). Remerciements à M. le duc de Loubat pour les dons par lui faits à l'École française d'Athènes, 56. — Lettres au Président, 103, 176. — Lettre sur le Congrès archéologique international d'Athènes de 1905, 241. — Fouilles de M. Dürrbach à Délos, 347, 412. — Annonce de nouveaux dons faits à l'École d'Athènes par MM. le duc de Loubat et Goedoop, 601.
Houdard (Georges). *La richesse rythmique musicale de l'antiquité*, 162.
Hunt. Fragments d'une *epitome* de Tite-Live dans des papyrus d'Oxyrhynchus, 268.
Hygin. Manuscrit en notes tironiennes à l'Ambrosienne de Milan, 168.

Ignace, patriarche de Constantinople. Lettres inédites au monastère de Vatopédi (mont Athos), 38; cf. 461.
Ignace de Nicée. Lettres, 461.
Imhoof-Blumer. *Kleinasiatische Münzen*, 101.
Ingoult. Embaumement du Christ, 136.
Inscriptiones græcæ, 397.
Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes, 77, 111.
Inscriptions : araméenne, 270; — assyrienne, 627; — celto-ligure, 105, 109; — égypto-phénicienne, 380, 381; — grecques, 55, 57, 59, 62, 182, 194, 195, 197, 277, 387, 480, 481, 482, 483, 484, 641; — juive, 236; — latines, 55, 60, 73, 106, 107, 201, 242, 335, 340, 341, 342, 344, 345, 358, 360, 361, 420, 486, 489, 490, 598, 608; — palmyrénienne, 282; — phéniciennes, 20, 32, 95, 157, 196, 197, 198, 312, 387.
Institut français d'archéologie orientale du Caire, 204. — Rapport de M. Chassinat, 399.
Investigations at Assos, 42.
Izgherli (Bulgarie). Trésor, 365, 390.

Jeanne Ire, reine de Naples. Aiguière de porcelaine chinoise à ses armes, 234.
Jérusalem. Inscription relative à la porte de Nicanor, 41.
Jireček (Constantin). *Die Romanen in den Städten Dalmatiens während des Mittelalters*, 199.
Joret (Charles). Notes de M. le Dr Bonnet sur les peintures d'un manuscrit grec et d'un manuscrit arabe de Dioscoride, 179, 331. — Bataille de Formigny, 205. — *Bataille de Forgny*, 265. — *J.-B. Le Chevalier*, 472. — Observations, 185, 470.
Journal des Savants. Comité, 699.
Jovy (Ernest). *Études et recherches sur Bossuet*, 386. — *Opuscule attribuable à Pascal*, 412.
Julien (Prix Stanislas). Commission, 36. — Rapport, 244.
Jullian (Camille). *Mode de formation des cités gauloises*, 175. — Publications diverses, 397.
Jupiter Heliopolitanus. Statuette en bronze provenant de Byblos,

Digitized by Google

89. — Fragment de statuette du Louvre, 384 (cf. 91 n. 1).

Kerviler (René). *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, 162.

Kielhorn. *Inscriptions de l'Inde du Sud*, 40, 151, 240, 306. — *Epigraphic notes*, 152.

Kohler (Ch.). *Chartes de l'abbaye N.-D. de Josaphat; Mélanges pour servir à l'histoire de l'Orient latin et des Croisades*, 306.

Kraushaar (Alexandre). *Histoire de la Société royale des amis des sciences de Cracovie*, 459.

Labande (L.-H.). *Les mosaïques chrétiennes de Villelaure*, 468.

Lacombe (Paul). *Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle*, 187.

La Grange (Prix de). Commissions, 36, 182. — Rapport, 293.

La Grange (R. P.). Correspondant français, 642.

Lair (Jules). Commission, 36. — Membre du Conseil de perfectionnement de l'École des Chartes, 460. — Observations, 206. — *Essai sur la bataille de Formigny*, 472.

Lallemand (Léon). *Histoire de la charité*, 470.

Lampakis. *Antiquités chrétiennes de la Grèce; Couvent de Daphni*, 151.

Lasteyrie (Comte Robert de). Le Boccador et M. Marius Vachon, 642. — Commissions, 5, 36. — Hommages, 630, 636.

Latin (Prononciation du), 184.

La Trémoïlle (Duc de). Commission, 36. — *Madame des Ursins et la succession d'Espagne*, 208.

Leclère (Adhémar). Les rois du feu et de l'eau, 368, 369.

Lefèvre-Pontalis (Eugène). *Congrès archéologiques de France*, 53. — Programme du Congrès archéologique de Poitiers, 162.

Lefèvre-Pontalis (Germain). *Sources allemandes de l'histoire de Jeanne d'Arc*, 309.

Lefranc (A.). Prétendu cinquième livre du *Pantagruel* de Rabelais, 320.

Leger (Louis). Commissions, 36, 604. — Désigné comme lecteur à la séance trimestrielle de l'Institut, 416. — La croix de Bohême, 210. — Le *Cortegiano* de B. Castiglione et son adaptation polonaise par Lucas Gornicki, 414, 416. — Hommages, 199, 306, 459, 468, 469, 605.

Lejay (Paul). *Œuvres d'Horace*, 640.

Lenfant (Capitaine). Nouvelles de sa mission au Niger, 254, 328, 346, 412, 457.

Leptis ou Lepcis Magna (Tripolitaine). Colonnette avec inscription latine dédiée à Mercure et à Minerve, 201. — Inscriptions, 329, 333.

Levillain (L.). Publications diverses, 176.

Ligures. Nom de personne sur une inscription trouvée à Ventabren, 105, 108. — Bas-relief trouvé à Montsalier, 189.

Loisy (Abbé). *Études évangéliques*, 34.

Digitized by Google

Longnon (Auguste). Commission, 36. — *Pouillés de la province de Tours*, 650.

Lortet (Dr). *La faune momifiée de l'ancienne Égypte*, 288.

Loubat (Duc de). Dons à l'École française d'Athènes, 56, 92, 103, 178, 601. — *Address held at the American Museum of Natural History (New-York)*, 76. — *Codex Vaticanus n° 3773*, 437. — *Gesammelte Abhandlungen zur Amerikanischen Sprache und Alterthumskunde*, 464.

Löytved. Envois de photographies et estampages, 89, 91.

Lunet de Lajonquière (Commandant). *Inventaire descriptif des monuments du Cambodge*, 70; cf. 470.

Lusignan (Guy de). *Nouveau dictionnaire illustré français-arménien*, 265.

Macler. *Mission dans le Safa, le Haouran et autres régions de la Syrie moyenne*, 289.

Macon (Gustave). *Chantilly et le connétable Henri de Montmorency*, 325.

Mâle (Émile). Influence du théâtre sur l'art à la fin du moyen âge, 330.

Malouel ou Manuel, peintre gueldrois. Miniatures à lui attribuées, 439.

Manteyer (G. de). *Bibliographie d'Eugène Müntz*, 309.

Marmion (Simon). Miniatures d'un ms. de Saint-Pétersbourg à lui attribuées, 74.

Marsile de Padoue. *Defensor minor*, ouvrage inédit, 601.

Martin (François). *Textes religieux assyriens et babyloniens*, 290.

Martres-Tolosanes. Installation des collections au Musée de Toulouse, 37.

Mas'oûdi. Le chrisme constantinien suivant lui, 417.

Maspero (Gaston). Restauration des grands monuments égyptiens, 399. — Rapport de M. Chassinat sur les travaux de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, *ibid.*

Mathuisieulx (De). Voyage archéologique en Tripolitaine, 467.

Maurouard, chargé d'affaires de France à Athènes. Rapport sur le classement comme monuments nationaux des ruines franques de Chlemoutzi et de Sainte-Sophie d'Andravida, 56; cf. 115.

Melida (José Ramon). *Discursos de medallas y antiguedades* du duc de Villahermosa, 415.

Mély (F. de). Aiguière de porcelaine chinoise provenant de Jeanne Ire de Sicile, 234. — *Deux sarcophages anthropomorphes découverts à Carthage*, 200.

Mersekha. Son cartouche sur deux bas-reliefs du Sinaï, 160.

Meunier (Abbé J.-M.). *La prononciation du latin classique*, 199.

Meyer (Paul). Commissions, 4, 36, 635. — Rapport, 216. — Congrès international des sciences

Digitized by Google

historiques de Rome, 182. — Observations, 185.
Michaelis (A.). Correspondant étranger, 649.
Michon (Étienne). *Acquisitions du Musée du Louvre en 1902* (en collaboration avec M. Héron de Villefosse), 162.
Mithra. Son culte en Afrique, 350, 357.
Modestov. *La questione etrusca*, 307.
Modi (Jivanji Jamshedji). *Les Parsis à la cour d'Akbar*, 647.
Mommsen (Th.), associé étranger. Décédé, 475.
Monceaux (Paul). Recueil général des inscriptions chrétiennes d'Afrique, 459, 464, 648.
Montsalier (Basses-Alpes). Bas-relief peut-être ligure, 189.
Moore (Clarence B). *Aboriginal mounds of the Florida*, 472.
Morgan (De). Fouilles de l'acropole de Suse, 214.
Morisse. Langue et écriture Si-hia, 458.
Moschetti (Andrea). *Il Museo civico di Padova*, 318.
Moyaux (C.). Lettre relative à la médaille décernée par la Société centrale des architectes français pour travaux archéologiques, 231.
Murray. *Sculptures of the Parthenon*, 151.
Musée Britannique, *Cuneiform texts*, 240.
Musées Capitolins. Formation, 605.
Musées de Sousse (*Les*), 77.
My-Son (Annam). Découverte d'une parure d'or par M. Parmentier, 600.

Naville. Fronton oriental du temple de Zeus à Olympie, 347.
Nicanor d'Alexandrie. Inscription qui le mentionne, 41.
Nirvaṇa. Histoire de ce mot, 107.
Nobel (Prix), 641.
Normand (Charles). *Hammam R'ihra* (*Aquae Calidae*), province d'Alger, 241.
Notes tironiennes du manuscrit n° 286 de la Bibliothèque de Tours, 368, 388.
Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, 287.

Odoacre. Tessère portant son nom, 81.
Oliviers (Mont des). Inscription grecque chrétienne, 641.
Olympie. Fronton oriental du temple de Zeus, 347.
Omont (Henri). Commissions, 5, 36, 329. — Rapport, 233. — Un plagiat littéraire du XIIe siècle : vie de saint Willibrord par Egbert, presque entièrement copiée de celle d'Alcuin, 92, 98. — Anciens catalogues des manuscrits de la Bibliothèque nationale, 439. — Bulle de Benoît VIII sur papyrus; diplômes des rois de France acquis par la Bibliothèque nationale, 458. — Note du R. P. Pargoire sur les lettres attribuées à Ignace de Constantinople, 461. — *Anthologie des poètes latins, dite de*

Digitized by Google

Saumaise; Psautier de saint Louis, 114. — *Manuscrit provenant des Dominicains de Sainte-Croix de Ratisbonne*, 239. — *Discours prononcé au Congrès des Sociétés savantes à Bordeaux*, 253. — *Liste des recueils de facsimilés et des reproductions de manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale*, 346. — *Manuscrits de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps récemment acquis pour la Bibliothèque nationale; Nouvelles acquisitions du département des manuscrits* (1900-1902), 415. — Hommage, 188.

Oppert (Gustave). *Tharshih et Ophir*, 290.

Oppert (J.). Commissions, 5, 36. — L'étendue de Babylone, 609, 611. — *Das Lautsystem des Altpersischen*, 253. — *L'année de Méton*, 253. — *Iahveh?* 367. — Observations, 470, 635. — Hommages, 54, 240, 290, 606

Ordinaire (Prix). Commissions, 5, 479. — Rapport, 244. — Question proposée pour 1906, 602.

Orléans (La Grande Mademoiselle, fille de Gaston d'). *Réflexions sur les huit béatitudes du sermon de J.-C. sur la montagne*, 204.

Ormesson (M. d'), ministre de France en Grèce. Lettre sur les monuments francs en Grèce, 114.

Ornithocomé. Plaque en bronze mentionnant la synagogue de cette ville, 214.

Osiris (Prix). Commission préparatoire, 36-37.

Ouspensky. Don de plusieurs de ses ouvrages à la Bibliothèque de l'Institut par M. Golénischeff, 33.

Oxyrhynchus. Papyrus contenant des fragments du Nouveau Testament, 188; — des fragments d'une *epitome* de Tite-Live, 268.

Paléolithique (Époque). Figures de la grotte de Font-de-Gaume, 116, 117; de celle de Bernifal, 215, 219.

Palestine. Inscriptions diverses, 477, 479, 641.

Palmyréniens (Monuments), 276.

Papyrus. Fragments en une écriture indéterminée signalés à Bruxelles, 43. — Papyrus araméen découvert en Égypte, 76. — Les *Perses* de Timothée, 137. — Fragments du Nouveau Testament trouvés à Oxyrhynchus, 188. — Lettres du Ministre de l'instruction publique, 633, 648.

Pargoire (R. P.). Lettres d'Ignace de Nicée, 461.

Paris. Découvertes gallo-romaines, 138, 142. — Grande part prise par le Boccador à la construction de l'Hôtel de ville de Paris, 642.

Paris (Gaston). Commissions, 4, 36. — Nouvelles de sa santé, 76. — Décédé, 104. — Lettres de condoléances du Président de la Société royale de Londres, 115; et de l'Académie Britannique, 153.

Digitized by Google

Parthénon. Tête d'Artémis ayant fait partie du fronton oriental, 602.

Pasteur (L.). Inauguration de son monument à Chartres, 209.

Perdrizet (Paul). Inscription grecque d'Antioche (oracle d'Alexandre d'Abotonichos), 57, 62. — Plaque en bronze mentionnant la synagogue d'Ornithocomé, 214. — Mission à Sidon (temple d'Echmoun), 254. — Lettre sur un relief trouvé à Phaistos (Crète), 478.

Perrot (Georges). Président, 3. — Allocutions, 3, 40, 104, 476. — Discours à la séance publique annuelle, 497. — Commissions, 37, 609. — Avis au sujet du texte des hommages destinés au Bulletin, 53. — Dons de M. le duc de Loubat à l'École française d'Athènes, 178. — *Histoire de l'art dans l'antiquité*, 470. — *L'Hécyre de Térence et la Dame aux Camélias d'A. Dumas fils*, 605. — Observations, 165, 467. — Hommages, 42, 151, 185, 291, 346, 468.

Peterson (A.). Facsimilés de deux papyrus d'Oxyrhynchus (Nouveau Testament), 188.

Peyrony. Figures gravées sur les parois de la grotte de Bernifal, 215, 219; de la grotte de Teyjat, 399, 407.

Phaistos (Crète). Sceau égyptien trouvé près de cette ville, 255. — Relief sur un carafon de pierre, 478.

Pheidon d'Argos. Système métrologique, 349.

Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Ms. enluminé provenant de sa bibliothèque, 74, 76, 80.

Pichon. *Lactance*, 112. — *De sermone amatorio apud latinos elegiarum scriptores*, 113.

Picot (Émile). Commissions, 5, 36. — Rapport, 293. — Chargé de l'examen d'un mémoire, 476. — *Statue de Vénus offerte à François Ier*, 75. — *Chants historiques français du XVIe siècle*, 287. — Observations, 81. — Hommages, 135, 187, 607.

Piellat (A. de). Peintures de l'église Saint-Jérémie d'Abou Gosch, 233.

Piot (Fondation), 269, 465. — Rapports, 44, 48, 252. — *Monuments et Mémoires*, 42, 111, 135, 468.

Pizzi (Italo). *L'Islamismo*, 437.

Plan (P.-P.). *Pantagruel de Dresde*, 650.

Planchenault (A.). *Cartulaire du chapitre de Saint-Laud d'Angers*, 250.

Plaute. Deux passages des *Captifs*, 117. — Interpolations dues à un Grec dans les comédies de cet auteur, 179. — *Aulularia*, 185.

Plessis (Frédéric). *Œuvres d'Horace*, 640.

Pognon. *Version syriaque des Aphorismes d'Hippocrate*, 113, 468.

Pottier (Edmond). Commissions, 206, 319. — L'auteur du vase grec trouvé à Suse, 214. — Note de M. Degrand sur une sculpture rupestre des environs de Schumla, 349. — Commerce

Digitized by Google

des vases attiques en Étrurie, 420. — Rapports de la céramique grecque avec le grand art; invention de la figure rouge, 457, 470. — Relief trouvé à Phaistos (Crète), 478. — Condition sociale des fabricants de vases en Grèce, 478. — Observations, 193, 347. — Hommage, 292.

Poulle (J.-A.), correspondant. Décédé, 41.

Prosper (R. P.). Inscriptions de Palestine, 477, 479. — Inscription grecque chrétienne du mont des Oliviers, 641.

Prost (Prix Auguste). Commission, 36, 269. — Rapport, 293.

Ptolémée Eupator et Néos Philopator, 366.

Puy-de-Dôme. Graffites sur des poteries trouvées au sommet de la montagne, 165.

Quadrunia. Nom ligure, 108.

Rabelais. Prétendu cinquième livre du *Pantagruel*, 320.

Recueil des anciennes coutumes de la Belgique, 437.

Reinach (Salomon). Rapport sur le Concours des Antiquités de la France, 203, 294, 295. — Inscriptions en caractères grecs et latins, avec noms celtiques, découvertes à Ventabren, 55. — Ms. de Saint-Pétersbourg provenant de Philippe le Bon et contenant des miniatures relatives à l'histoire de France, 74, 76, 80. — Fouilles d'Edhem-Bey à Tralles, 79. — Le sculpteur Strongylion, 164. — Figurine de danseuse trouvée à Cnossos, 168. — Bas-relief, peut-être ligure, découvert à Montsalier, 189. — Inscription relative à l'aurige Avilius Teres, 193. — Fragments d'une *epitome* de Tite-Live dans des papyrus d'Oxyrhynchus, 268. — Portraits de la famille de saint Louis dans la chapelle du château de Saint-Germain-en-Laye, 319. — Note de M. Bourguet sur le système métrologique de Pheidon d'Argos, 349. — Miniatures d'un missel du couvent de Salem, attribuées à Malouel ou Manuel, peintre gueldrois, 439. — Statuette d'Alexandre le Grand découverte à Véïes, 478. — Décret des habitants de Cos, voté au moment de l'échec des Gaulois devant Delphes, 649. — *Recueil de têtes antiques idéales ou idéalisées*, 188. — *Le musée chrétien du château de Saint-Germain-en-Laye*, 468. — Observations, 80, 315, 458, 467. — Hommages, 107, 117, 138, 165, 291, 464, 472, 636.

Reinach (Théodore). Les *Perses* de Timothée, 137. — Inscription grecque d'Orchomène renfermant deux actes d'affranchissement, 635. — *Jewish Coins*, 632.

Répertoire d'épigraphie sémitique, 40, 397.

Révillout (Eugène). Nouveaux Évangiles apocryphes, 246.

Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale, 179.

Digitized by Google

Ridder (A. de). *Catalogue des vases peints de la Bibliothèque nationale*, 134, 186.

Rivière (Émile). Découvertes gallo-romaines à Paris, 138, 142.

Roche de Trupt (La). Inscriptions, 327.

Rodocanachi (Emmanuel). Formation des Musées Capitolins, 605. — Facsimilé des *Réflexions sur les huit béatitudes du sermon de J.-C. sur la montagne*, attribuées à la Grande Mademoiselle, 204.

Rome. Congrès international des sciences historiques, 43, 89, 105, 182. — Centenaire de l'installation de l'Académie de France à la villa Médicis, 105, 115. — Formation des Musées Capitolins, 605.

Ronzevalle (R. P.). Revue arabe *Al Machriq*, 70. — Inscriptions samaritaines découvertes à Damas, 92. — Analyse de son mémoire sur un bas-relief trouvé à Émèse et plusieurs monuments palmyréniens, 276.

Rouquette (Dr). Découverte d'une lampe de bronze à Souk-Ahras, 311.

Rouvier (Dr Jules). Nouvelle inscription du temple d'Echmoun à Sidon, 166. — *Les rois phéniciens de Sidon d'après leurs monnaies*, 291.

Ruelle (Ch.-É.). Traité astronomique faussement attribué à Jean Tzetzès, 413. — *Bibliographie de la Montagne Sainte-Geneviève*, 629.

Saglio (Edmond). *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 71, 325.

Sahara central. Inscription juive et monuments divers, 466.

Saige (Gustave). *Chartrier de l'abbaye de Saint-Pons hors les murs de Nice*, 89.

Saint-Aignan (R. P. Paul de). Envoi de monuments antiques de Tyr et des environs, 72.

Saint-Germain-en-Laye (Château de). Portraits de la famille de saint Louis, 319.

Saint-Jean-d'Acre. Inscription latine des Croisades (épitaphe de dame Brisa), 72.

Saintour (Prix). Rapport, 245.

Saint-Pétersbourg (Bibliothèque impériale de). Ms. enluminé provenant de Philippe le Bon, 74, 76, 80.

Salem. Missel de ce couvent, avec miniatures attribuées au peintre gueldrois Malouel ou Manuel, 439,

Santiponce (Espagne). Statue de Diane, 38.

Sauer (Bruno). Tête d'Artémis ayant fait partie du fronton oriental du Parthénon, 601.

Savigné (E.-J.). *Histoire de Sainte-Colombe-lès-Vienne*, 639. — *Un couplet de la Marseillaise et l'abbé Pessonneaux*, 631.

Savoye. *Répertoire paléoethnologique de Saône-et-Loire*, 463.

Schischmanov (I.). *Glück und Ende einer berühmten literarischen Mystification* (*Veda Slovena*), 468. — *Recueil de folklore, science et littérature*, 605.

Digitized by Google

Schlumberger (Gustave). Commissions, 5, 319. — Analyse du rapport de M. Maurouard sur le classement comme monuments nationaux des ruines franques de Chlemoutzi et de Sainte-Sophie d'Andravida, 56. — Mémoire de M. Bréhier sur l'introduction du crucifix en Gaule, 57. — Tessère avec les noms de l'empereur Zénon, d'Odoacre et de Symmaque, 81. — Rapport sur diverses études relatives à la basilique d'Abou Gosch, 232. — Hommages, 239, 306.

Schrœder. Lettre sur une nouvelle inscription du temple d'Echmoun à Sidon, 155.

Schiaparelli (Giovanni). *L'astronomia dell' antico Testamento*, 437.

Schumla (Bulgarie). Sculpture rupestre, 349.

Séance publique annuelle, 497.

Seler (Ed.). *Codex Vaticanus n° 3773*, 437. — *Abhandlungen zur Amerikanischen Sprach- und Alterthumskunde*, 464.

Senart (Émile). Commissions, 4, 5, 36, 182, 479, 635. — Rapports, 244, 457. — Histoire du mot *nirvaṇa*, 107; cf. 186. — Mémoire de M. Adhémar Leclère sur les rois du feu et de l'eau, 368. — Lettre de M. Finot sur une parure d'or trouvée à My-Son (Annam), 600. — Hommages, 70, 186, 647.

Serruys (Daniel). Lettres inédites du patriarche Ignace découvertes à Vatopédi, 38, 57. — Système de métrique verbale appliquée à l'étude des mètres lyriques grecs, 138, 154. — Fragment du concile iconoclaste de 815, 207. — *Manuscrits du gymnase grec de Salonique*, 308.

Siam. Découvertes de M. Aymonier relatives à l'histoire de ce pays, 93.

Sidon. Nouvelles inscriptions du temple d'Echmoun, 154, 163, 166, 252, 254. — Plaque en bronze mentionnant la synagogue d'Ornithocomé, 214.

Si-hia (Langue et écriture), 458.

Sinaï (Mont). Nom royal égyptien de la période thinite sur deux bas-reliefs, 154, 160.

Société centrale des architectes français. Médaille pour travaux archéologiques, 231.

Solon. La morale et la cité dans ses poésies, 470, 581.

Sotadès. Auteur du vase grec trouvé à Suse, 214, 216.

Souk-Ahras (Algérie). Lampe de bronze, 311.

Sousse. Fouilles du Dr Carton, 209, 268, 283. — Découverte de catacombes chrétiennes, 607.

Stornajolo (C.). *Codices Urbinates latini*, 77.

Strongylion. Sculpteur grec, 164.

Suse. Fouilles de M. de Morgan, 214. — Sotadès, auteur d'un vase grec trouvé dans cette ville, 214, 216.

Symmaque. Tessère portant son nom, 81.

Digitized by Google

Tardif (Joseph). *Coutumiers de Normandie*, 175.

Telegenii. Inscription latine de Carthage relative à cette famille ou association, 106.

Tello (Chaldée). Reprise des fouilles par le capitaine Cros, 610, 618.

Teloni (B.). *Letteratura assira*, 437.

Teyjat (Dordogne). Grotte à parois gravées à l'époque préhistorique, 398, 399, 407.

Théâtre. Influence sur l'art à la fin du moyen âge, 330.

Thigiba Bure. Nom antique de Djebba, 243, 244.

Thomas (Antoine). Candidat, 72, 80, 188, 206.

Thuasne (Louis). *Roberti Gaguini Epistole et Orationes*, 637.

Thrace. Fouilles de M. Degrand, 464.

Thureau-Dangin (François). Inscription de la nouvelle statue de Goudéa, 610, 627. — *Recueil de tablettes chaldéennes*, 470.

Timothée. Les *Perses*, 136.

Tite-Live. Fragment d'une *epitome* de ses Histoires dans des papyrus d'Oxyrhynchus, 268.

Tmolus (Mont). Découverte de mines aurifères, 73.

Touat (Région du). Inscription juive du XIVe siècle, 232, 235, 466.

Toulouse (Musée de). Installation des collections de Martres-Tolosanes, 38.

Tours. Notes tachygraphiques des manuscrits nos 286 et 106 de la Bibliothèque de cette ville, 368, 388.

Tourves. Trésor monétaire trouvé en 1366, 212.

Toutain (Jules). Traduction du *Rameau d'or* de Frazer, 72. — Publications diverses, 496.

Traube (Ludwig). *Un feuillet retrouvé du ms. de saint Augustin sur papyrus*, 602.

Travaux littéraires (Commission des), 182, 458, 649.

Tripolitaine. Voyage archéologique de M. de Mathuisieulx, 467.

Ttetzès. Traité astronomique à lui faussement attribué, 413.

Tunisie. Exploration des restes de la domination romaine dans le Sud, 462. — Voy. Carthage, Djebba, Dougga, El Kenissia, Hadrumète, Sousse.

Tyr. Statues de style égyptien avec dédicaces phéniciennes, 73.

Vachon (Marius). *Sur le projet de placer dans l'Hôtel de Ville de Paris une inscription en l'honneur du Boccador*, 630; cf. 642.

Vaganay (Hugues). *Le sonnet en Italie et en France au XVIe siècle*, 135.

Valois (Noël). Commissions, 36, 182.— Chargé de l'examen d'un mémoire, 476. — Ouvrage inédit (*Defensor minor*) de Marsile de Padoue, 601. — Observations, 81.

Van Werveke (N.). *Mélanges historiques*, 469.

Digitized by Google

Vaschide (Victoria). *Conquête romaine de la Dacie*, 639.
Vasseur (G.). *Industrie ligure en Provence*, 292.
Vatasso (M.). *Codices Vaticani latini*, 77.
Vatican. Commencement d'incendie, 476.
Vatopédi (Mont Athos). Lettres inédites du patriarche Ignace, 38.
Véïes. Statuette d'Alexandre le Grand, 478.
Venitouta. Nom gaulois, 108.
Ventabren (Bouches-du-Rhone). Découverte de deux inscriptions avec noms celtiques et ligures, 55, 58, 105, 108.
Villahermosa (Duc de). *Discursos de medallas y antiguedades*, 415.
Villelaure (Vaucluse). Mosaïque représentant la nymphe Callisto, 168; cf. 468.
Viollet (Paul). Commission 116. — Hommages, 605, 629.
Vitalis (Alexandre). *Correspondance de Dominique de Gabre, ambassadeur à Venise*, 174.
Vogüé (Marquis de). Commissions, 5, 206. — Papyrus araméen découvert en Égypte, 76. — Inscription araméenne d'Assouan, 267, 269. — Analyse d'un mémoire du R. P. Ronzevalle sur un bas-relief trouvé à Émèse et plusieurs monuments palmyréniens, 276. — Ossuaire de pierre avec inscription punique, trouvé à Carthage, 465. — Hommages, 288, 289, 306.
Vournazo (Chr.). Lettre sur la restauration du Trésor des Athéniens à Delphes, 166.

Wallon (Henri), secrétaire perpétuel. Rapports semestriels, 44, 45, 317, 321. — Observations au sujet du *Bulletin*, 456. — Centenaire de l'élection de Quatremère de Quincy à l'Institut, 538. — Hommages, 40, 42, 70, 74, 77, 87, 111, 134, 135, 162, 165, 174, 208, 239, 250, 265, 287, 318, 325, 363, 397, 412, 415, 437, 456, 459, 463, 470, 605, 629, 650.
Weber. Sépultures mithriaques de Tripoli de Barbarie signalées par lui, 79, 104. — Colonnette avec inscription latine, provenant de Leptis Magna, 201.
Weil (Capitaine). Un nom royal égyptien de la période thinite au Sinaï, 154, 160.
Weil (Henri). Commission, 4. — Observations, 154.
Wilamowitz-Mœllendorf (Von). Correspondant étranger, 642.

Zénon, empereur d'Orient. Tessère portant son nom, 81.
Zmigrodzki (Dr Michel de). *La religion primitive*, 135.

Digitized by Google

TABLE DES GRAVURES

Carthage. Prêtre représenté en relief sur son sarcophage..... 13
— Prêtre représenté sur son sarcophage; détail de la tête..... 15
Carthage. Prêtresse sur son sarcophage, vue de face..... 25
— Prêtresse représentée sur son sarcophage, vue de profil..... 27
Carthage. Prêtre représenté sur son sarcophage..... 31
Inscription trouvée à Saint-Jean-d'Acre..... 73
Statuette en bronze du Jupiter Heliopolitanus..... 90
Inscription punique de Carthage..... 95
Inscription celto-ligure de Ventabren..... 109
Font-de-Gaume (Dordogne). 1. Rennes affrontés, gravés et peints..... 122
— 2. Bison gravé et peint..... 124
— 3. Bison gravé et peint..... 125
— 4. Bovidé peint..... 126
— 5. Mammouth gravé sur l'abdomen du bovidé précédent. 127
Nouvelle inscription du temple d'Echmoun, à Sidon..... 167
Bas-relief découvert à Montsalier (Basses-Alpes)..... 189
Vase de plomb avec inscription bilingue, découvert à Carthage. 195
Épitaphe d'une prêtresse carthaginoise..... 196
Inscription tracée à l'encre sur une amphore carthaginoise..... 198
Croix dite de Bohême (Estrées-les-Crécy)..... 211
Fragments d'un vase grec dû au peintre Sotadès..... 217
Bernifal (Dordogne). 1. Deux « signes de la maison »..... 221
— 2. Figuration d'une hutte (?)..... 222
— 3. Petit cheval..... 223
— 4. Mammouth avec « signes de la maison »..... 224

Digitized by Google

— 5. « Signes de la maison » placés derrière le mammouth précédent 225
— 6. Gravure de bison 226
Inscription araméenne d'Assouan (hors texte) 270
Tessère en terre cuite de Palmyre (agrandissement) 278
Tessère de Palmyre (agrandissement) 280
Urne à inscription trouvée à Carthage 312
Inscription de la déesse punique *Caelestis Sanctissima* 344
Guigariche (près Tripoli de Barbarie). 1. Sépulcre A 357
— 2. Sépulcre B 359
— 3. Sépulcre B (détail) 361
Inscription égypto-phénicienne de Byblos : 1. D'après un estampage 380
— 2. D'après une photographie directe 381
Fragment d'une statue du Jupiter Heliopolitanus conservé au Musée du Louvre 384
Plats en argent trouvés à Izgherli (Bulgarie) ..... 394, 395.
Carthage. 1. Joueuse de tympanon 430
— 2. Joueuse de lyre 431
— 3. Déesse-mère et sa fille 434
— 4. Cavalier 435
Fragment d'inscription grecque ('Ain-Arouch ?, près d'Hébron). 483
Fragment d'inscription grecque (Gaza ou Ascalon) 484
Fragment d'une inscription en l'honneur de l'empereur Hadrien. 486
Fragment d'une dédicace impériale 489
Inscription de la nouvelle statue de Goudéa 627

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER DE JANVIER-FÉVRIER

SÉANCES..... ..... 1, 36, 41, 43, 55, 72, 76, 78, 89.

COMMUNICATIONS :

Lettre de M. Gauckler sur les découvertes faites à Carthage par le R. P. Delattre..... 6

Carthage. — Nécropole punique voisine de Sainte-Monique. Le septième et le huitième sarcophage de marbre. — Couvercle anthropoïde. — Épitaphes de prêtresses. — Rapport du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie..... 11

Carthage. — Nécropole punique voisine de Sainte-Monique. Deux sarcophages anthropoïdes en marbre blanc. — Rapport du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie..... 23

Une sépulture à incinération avec inscription grecque découverte dans la vallée de l'Arc (Bouches-du-Rhône), par MM. Henry de Gérin-Ricard et l'abbé Arnaud d'Agnel..... 58

Une inscription d'Antioche qui reproduit un oracle d'Alexandre d'Abonotichos, par M. Paul Perdrizet, maître de conférences à l'Université de Nancy..... 62

L'introduction du crucifix en Gaule, par M. Louis Bréhier, chargé de cours à l'Université de Clermont-Ferrand..... 67

Note sur une nouvelle inscription funéraire de Carthage, par M. Philippe Berger, membre de l'Académie..... 94

Un plagiat littéraire au XIIe siècle. La vie de saint Willibrord, évêque d'Utrecht, par le prêtre Egbert. Note de M. Henri Omont, membre de l'Académie..... 98

Digitized by Google

APPENDICES :

Rapport du Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des commissions de publication de cette Académie pendant le second semestre de 1902, lu dans la séance du 23 janvier 1903..... 45

Rapport sur les travaux exécutés ou encouragés à l'aide des arrérages de la fondation Piot, par M. E. Babelon, membre de l'Académie, lu dans la séance du 23 janvier 1903..... 48

Rapport sur les fouilles exécutées par M. Degrand, consul de France à Philippopoli, dans la vallée de la Toundja, en Bulgarie, par M. Maxime Collignon, membre de l'Académie... 81

LIVRES OFFERTS ..... 33, 40, 42, 53, 70, 74, 77, 87, 101.

CAHIER DE MARS-AVRIL

SÉANCES ..... 103, 105, 115, 136, 153, 162, 166, 176.

COMMUNICATIONS :

VENITOVTA — QVADRVNIA. Note de M. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Académie..... 108

Les figures peintes à l'époque paléolithique sur les parois de la grotte de Font-de-Gaume (Dordogne), par MM. le Dr Capitan et l'abbé Breuil..... 117

Quelques observations au sujet des gravures et des peintures de la grotte de Font-de-Gaume (Dordogne), par M. E.-T. Hamy..... 130

Découvertes gallo-romaines faites à Paris, par M. Émile Rivière, sous-directeur adjoint de laboratoire au Collège de France..... 142

Découverte d'une nouvelle inscription du temple d'Echmoun, à Sidon. Note de M. Philippe Berger, membre de l'Académie..... 154

Un nom royal égyptien de la période thinite au Sinaï, par M. R. Weill..... 160

Le manuscrit d'Hygin en notes tironiennes, par M. Émile Chatelain, membre de l'Académie..... 169

LIVRES OFFERTS..... 111, 134, 151, 162, 165, 174, 179.

Digitized by Google

CAHIER DE MAI-JUIN

Séances..... 181, 188, 200, 204, 209, 231, 241, 250, 254.

Communications :

Vase de plomb avec inscription bilingue découvert à Carthage. Note de M. Philippe Berger, membre de l'Académie..... 194

L'auteur du vase grec trouvé à Suse. Note complémentaire de M. E. Pottier, membre de l'Académie..... 216

Les figures gravées à l'époque paléolithique sur les parois de la grotte de Bernifal (Dordogne), par MM. le Dr Capitan, l'abbé Breuil et Peyrony..... 219

Une inscription juive du Touat, par M. Philippe Berger, membre de l'Académie..... 235

Les peintures préhistoriques de la grotte d'Altamira à Santillana (Espagne). Note de M. Émile Cartailhac, correspondant de l'Académie, et de M. l'abbé H. Breuil..... 256

Livres offerts..... 185, 199, 204, 208, 230, 250, 253, 265.

CAHIER DE JUILLET-AOUT

Séances..... 267, 292, 310, 318, 326, 347, 364, 365, 367.

Communications :

Inscription araméenne trouvée en Égypte, par M. le marquis de Vogüé, membre de l'Académie..... 269

Analyse d'un mémoire du R. P. Ronzevalle sur un bas-relief trouvé à Émèse et plusieurs monuments palmyréniens, par M. le marquis de Vogüé, membre de l'Académie..... 276

Rapport de M. le docteur Carton sur les fouilles exécutées à El Kenissia, près de Sousse..... 283

Les « Gourdeiziou » bretons et leur origine babylonienne, par M. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Académie .. 315

Les inscriptions de la Roche de Trupt, par M. Frœlich..... 331

Digitized by Google

Lepcis et Leptis magna, par M. Clermont-Ganneau, membre de l'Académie 333

A propos du fronton oriental du temple de Zeus à Olympie. Une hypothèse, par M. Naville, correspondant de l'Institut. 350

Les sépulcres à fresques de Guigariche et le culte de Mithra en Afrique, par M. Clermont-Ganneau, membre de l'Académie 357

Mémoire de M. Adhémar Leclère, résident de France au Cambodge, sur une charte de fondation d'un monastère bouddhique où il est question du roi Feu et du roi de l'Eau 369

APPENDICES :

Rapport fait au nom de la Commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1903, par M. Salomon Reinach, et lu dans la séance du 10 juillet 1903 295

Rapport du Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des Commissions de publication de cette Académie pendant le premier semestre de 1903, lu dans la séance du 24 juillet 1903 321

Inscription égypto-phénicienne de Byblos. Note de M. Clermont-Ganneau, membre de l'Académie 378

Jupiter Heliopolitanus. Note complémentaire, par M. Clermont-Ganneau, membre de l'Académie 384

LIVRES OFFERTS ..... 287, 306, 318, 325, 346, 363, 366, 386.

CAHIER DE SEPTEMBRE-OCTOBRE

SÉANCES ..... 387, 398, 412, 416, 439, 457, 460, 465, 469.

COMMUNICATIONS :

Le trésor d'Izgherli. Note de M. Degrand, consul de France à Philippopoli (Bulgarie) 390

Une nouvelle grotte à parois gravées à l'époque préhistorique : la grotte de Teyjat (Dordogne), par MM. le Dr Capitan, l'abbé Breuil et Peyrony 407

Digitized by Google

Rapport sommaire sur les fouilles de Délos (15 juin-8 août), adressé à M. Homolle, directeur de l'École française d'Athènes, membre de l'Académie, par M. F. Dürrbach, professeur à l'Université de Toulouse..... 422

Figurines trouvées à Carthage dans une nécropole punique (1903). Note du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie..... 429

APPENDICE :

Rapport de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome sur les travaux de ces deux Écoles pendant les années 1901-1902, par M. Maxime Collignon, membre de l'Académie, lu dans la séance du 2 octobre 1903..... 440

LIVRES OFFERTS..... 397, 412, 415, 437, 456, 459, 463, 468, 470.

CAHIER DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE

SÉANCES..... 475, 479, 597, 604, 607, 633, 641, 648.

COMMUNICATIONS :

Inscriptions de Palestine, par M. Clermont-Ganneau, membre de l'Académie..... 479
Séance publique annuelle du 13 novembre 1903..... 497

Centenaire de l'élection de Quatremère de Quincy à l'Institut, classe d'histoire et de littérature ancienne, le 16 février 1804. Notice supplémentaire sur sa vie et ses travaux, par son successeur immédiat M. Henri Wallon, secrétaire perpétuel. 538

La morale et la cité dans les poésies de Solon, par M. Maurice Croiset, membre de l'Académie..... 581

L'étendue de Babylone, par M. Oppert, membre de l'Académie 611

Reprise des fouilles de Tello par le capitaine Cros. Première communication. Une statue complète de Goudéa, par M. Léon Heuzey, membre de l'Académie..... 618

Digitized by Google

Note sur les fouilles exécutées dans le tumulus de Costiévo, en Bulgarie par M. Degrand, consul de France à Philippopoli, par M. Maxime Collignon, membre de l'Académie.... 644

Livres offerts..... 495, 602, 605, 629, 636, 647, 650.

Périodiques offerts..... 651
Table alphabétique..... 655
Table des gravures..... 678
Table des matières..... 680
Errata..... 686.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

ERRATA

Page 245, lignes 30-32, *au lieu de :* 1.000 francs à M. Dussaud, pour son *Histoire et religion des Nosaïris ;* 1.000 francs à MM. Dussaud et Macler pour leur publication intitulée : *Voyage archéologique au Safâ ; lire :* 1.000 fr. à MM. Dussaud et Macler : M. Dussaud, pour ses deux publications intitulées *Histoire*... et *Voyage*..., et M. Macler, pour sa collaboration à ce dernier ouvrage.

Page 348,	ligne 6,	*au lieu de*	: τόδ' ἄγαλμ',	*lire*	: τόδ' ἀγαλμ'.
—	—	—	: αὐτός καὶ,	—	: αὐτός καὶ.
— 349,	— 10,	—	: προζενί-,	—	: προξενί-
— 378,	— 8,	—	: p. 71,	—	: p. 91.

Le Gérant, A. Picard.

Digitized by Google

MANUELS DE BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

I. — LES ARCHIVES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

M. Ch.-V. LANGLOIS,
Archiviste-paléographe, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris.

M. H. STEIN,
Archiviste-paléographe, Archiviste aux Archives nationales.

1 vol. in-8° de XIX-1000 pages, broché..... 18 fr.
Le même, relié toile, non rogné..... 20 fr.

II. — MANUEL DE BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

(BIBLIOTHECA BIBLIOGRAPHICA NOVA)
PAR HENRY STEIN.

1 volume in-8° (XX-895 pages)..... 18 fr.
le même relié toile, non rogné ..... 20 fr.

Trois appendices terminent le volume :
1° Liste raisonnée des localités du monde entier qui ont possédé une imprimerie avant le XIX° siècle.
2° Répertoire des tables générales de périodiques de toutes langues.
3° Répertoire des catalogues d'imprimés des principales Bibliothèques du monde entier.

III. — LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

I. ÉPOQUE PRIMITIVE. — MÉROVINGIENS ET CAROLINGIENS
II. ÉPOQUE FÉODALE. — LES CAPÉTIENS JUSQU'EN 1180
III. LES CAPÉTIENS, 1180-1328
IV. LES VALOIS, 1328-1461

PAR AUGUSTE MOLINIER
Professeur à l'École nationale des Chartes.

4 vol. in-8°, VIII-288 et 322 p. 248, 354 chacun, brochés..... 5 fr.
— — — reliés toile..... 7 fr.

MANUEL DE PALÉOGRAPHIE LATINE ET FRANÇAISE

DU VIe AU XVIIe SIÈCLE

SUIVI D'UN DICTIONNAIRE DES ABRÉVIATIONS

PAR M. MAURICE PROU
Professeur à l'École nationale des Chartes.

AVEC 23 FAC-SIMILÉS EN PHOTOTYPIE

Paris, 1892, 2° édition, 1 vol. in-8°, broché, planches..... 12 fr.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTE RENDU DES SÉANCES

PUBLIÉ PAR M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

Ce recueil paraît tous les deux mois par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec planches et figures.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 12 FRANCS PAR AN

1873 à 1900. — Chaque année complète..... 10 fr.
1901 à 1902 ..... 15 fr.

Digitized by Google

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS
RUE BONAPARTE, 82, PARIS

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance. 1re partie : *Architecture*, par Camille ENLART, directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro.

— Ouvrage complet. I. *Architecture religieuse.* — II. *Architecture civile et militaire.* 2 vol. in-8° (1,660 p. et 700 pl. et fig.), br..... 30 fr.

— Rel. toile..... 34 fr.

TOME PREMIER : Préface. I. Définitions et principes. — II. Période latine et mérovingienne. — III. Période carolingienne et baptistères. — IV Période romane. — V. Période gothique. — VI. La Renaissance. — VII. Accessoires de l'architecture religieuse.

TOME SECOND : Avertissement. — Définitions et divisions du sujet. — I. Architecture monastique et hospitalière. — II. Architecture privée. — III. Architecture publique. — IV. Architecture militaire. — V. Architecture navale. — Répertoires archéologiques. — Table alphabétique des matières des deux volumes.

En préparation : 2e partie. *Le Mobilier.* Les arts industriels au moyen âge. 1 vol. — Sculpture, peinture, vitraux, iconographie. 1 vol., par C. ENLART. — Architecture préhistorique et gallo-romaine. 2 vol., par Joseph DÉCHELETTE.

Les sources de l'Histoire de France. 1re partie : des origines aux guerres d'Italie (1494), par Auguste MOLINIER, professeur à l'École des Chartes, fasc. IV : *Les Valois* (1328-1461). 1 vol. in-8° (354 p.)..... 5 fr.

— Rel. toile..... 7 fr.

Notice préliminaire. — LVI. Jean Le Bel et Froissart. — LVII. Petites chroniques françaises jusque vers 1380. — LVIII. Histoire locale, chroniques et documents divers jusque vers 1380. — LIX. Philippe VI. — LX. Jean II. — LXI. Charles V. — LXII. — Chroniques étrangères jusqu'en 1380. — LXIII. Charles VI, sources générales. — LXIV. Charles VI, détails de l'histoire (ordre chronologique). — LXV. Le grand schisme. — LXVI. Charles VI et Charles VII, chroniques et documents étrangers. — LXVII. Charles VII, chroniques et documents d'origine française. — LXVIII. Charles VII, détails de l'histoire (ordre chronologique). — LXIX. Jeanne d'Arc.

N. B. — Le présent fascicule énumérant une foule de textes de faible étendue, difficiles à noter dans la table des matières, on a jugé utile d'y joindre un index provisoire, en attendant la publication de la table générale qui formera le VIe et dernier fascicule de l'ouvrage. Cet index a été imprimé sur papier de couleur pour en mieux marquer le caractère. Il est très sommaire, mais il permettra, croyons-nous, d'utiliser sans trop de peine cette masse assez considérable de près de 1,600 articles.

Sous presse : Fasc. V, comprenant l'introduction générale (120 à 140 p.) et les années 1461-1494.

— Fasc. VI. Table générale très complète des 5 fascicules de la première partie.

Sous presse : 4e partie. XVIIIe siècle, par M. TOURNEUX. — Fasc. I. 1715-1748.

Recueil de facsimilés d'écritures du Ve au XVIIe siècle (manuscrits latins, français et provençaux), accompagnés de transcriptions, par Maurice PROU, professeur à l'Ecole nationale des Chartes. 50 pl. contenant 63 documents et texte en 1 carton in-4°..... 20 fr.

Les transcriptions sont imprimées sur des feuillets indépendants des manuscrits, de manière à servir dans les cours de paléographie à des exercices pratiques.

Tite-Live Ve siècle. Prudence VIe. Lectionnaire Gallican VIIe. Vie de saint Vandrille VIIIe. Authentiques de reliques VIIIe. Bible (822). Diplôme de Louis le Pieux (832). Diplôme du roi Eudes (893). Acte de donation (931). Acte de donation (1001). Collections de canons (1009). Saint Augustin (vers 1029). Acte de donation (1034). Accensements (1100-1136). Actes divers (1144-1163, 1201). Association et échange (1205-1227). Copie authentique (1249). Table de saint Augustin (1256). Charte de l'officialité de Soissons (1258). Id. de l'officialité de Laon (1261). Enquête (1261). Charte de Ferry, duc de Lorraine (1263). Lettres patentes de saint Louis (1268). Registre d'Alphonse de Poitiers (1269). Charte de l'échevinage de Lille. Enquête (1278). Notes brèves de notaire (1278). Amortissement (1286). Registre du trésor (1300). Arrentements (1302-1303). Brunetto Latini (1310). Minute de lettres royaux et accord au Parlement (1322-1323). Accords au Parlement (1324). Id. (1367). Id. (1382). Minute de lettres royaux (1401). Accord au Parlement (1401). Aveu et dénombrement (1436). Mandement royal et hommage (1446). Quittance et vente (1456-1475). Bail à cens (1486). Chronique de Monstrelet (1510). Acte d'échange (1520). Registre de comptes (1521). Notes brèves de notaire (1536). Acte d'hommage (1548-1549). Lettre de François de Guise (1563). Logis des troupes à la bataille de Jarnac (1569). Aveu et dénombrement (1581). Frais de criées (1620). Plumitif du Parlement (1625). Acte de vente (1650).

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS — *Le Gérant*, A. PICARD.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE BORROWER WILL BE CHAR
AN OVERDUE FEE IF THIS BOO
NOT RETURNED TO THE LIBR
ON OR BEFORE THE LAST D
STAMPED BELOW. NON-RECEIP
OVERDUE NOTICES DOES
EXEMPT THE BORROWER F
OVERDUE FEES.

WIDENER
CANCELLED
JAN 15 1987
DEC 26 1987
2500818

Digitized by Google

3 2044 083 931 170

Digitized by Google